REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

CINQUIÈME ANNÉE.

TOME DOUZIÈME

Janvier-Avril 1880.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1880

D
1
R6
t. 12

20690 c.

CONDITION CIVILE DES JUIFS

DU COMTAT VENAISSIN

PENDANT LE SÉJOUR DES PAPES A AVIGNON.

1309-1376.

Les écrivains qui ont traité de l'histoire des Juifs établis en France n'ont rien ou presque rien dit des Juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin. Il y avait donc, dans l'histoire des Juifs français, une lacune que de longues et laborieuses recherches dans les archives et les bibliothèques d'Avignon et de Carpentras nous ont permis de combler. Nous avons pensé que les lecteurs de cette Revue nous sauraient gré de détacher de notre travail deux fragments plus particulièrement intéressants et par l'imprévu des conclusions, et par la nouveauté des aperçus. Dans le premier de ces fragments, nous étudions la condition des Israélites du Comtat, pendant le séjour des papes à Avignon, et nous expliquons comment, se trouvant dans une position exceptionnellement avantageuse, ils ont pu échapper aux sanglantes persécutions dont leurs coreligionnaires furent alors victimes dans presque toute l'Europe ; dans le second, nous nous occupons de l'activité industrielle et commerciale des Juifs, et nous essayons de dégager du mouvement général de la civilisation, au moyen âge, leur rôle économique et intellectuel. Mais, comme tout se tient en histoire, et que les faits présents veulent être éclairés par la lumière des faits passés, il est, tout d'abord, nécessaire de résumer rapidement l'histoire des Juifs du Comtat antérieurement à l'arrivée des papes à Avignon.

Établis très probablement dès le milieu du IIe siècle de l'ère chrétienne[1] à Avignon et dans le pays qui reçut plus tard

1. De nombreux témoignages nous montrent, du IVe au XIe siècle, les Juifs répandus tout autour d'Avignon, dans les contrées et les cités voisines, et nous

le nom de Comtat Venaissin, les Juifs eurent, jusqu'au jour où l'Assemblée constituante leur accorda l'égalité des droits civils, le bonheur, rare dans leurs sombres annales, de vivre sous des dominations relativement douces et bienveillantes. Sous la domination romaine, leur situation à Avignon dut être la même que celle des autres Juifs fixés sur les terres de l'empire. Tant que les empereurs payens n'eurent pas à réprimer leurs révoltes, et qu'ils ne persécutèrent pas les chrétiens, avec lesquels on les confondait alors[1], les Juifs obtinrent de ces princes des privilèges qui rendirent leur position assez douce[2]. Non seulement la tolérance romaine leur laissa la liberté de conscience, avec le libre exercice de leur culte, mais la bienveillance impériale leur accorda aussi le droit de cité, avec la faculté de parvenir aux honneurs et l'exemption des charges onéreuses, comme celles de curiales[3]. Sous les empereurs chrétiens, ils perdirent, en grande partie, ces privilèges; mais ils continuèrent de pratiquer librement leur religion[4]. Sous les derniers empereurs, nous les trouvons soumis, pour les causes civiles et criminelles, à la juridiction des tribunaux romains, mais ils avaient le droit de choisir parmi eux des juges chargés de décider de toutes les questions religieuses[5]. Ils pouvaient aussi posséder des meubles et des immeubles, occuper des fonctions civiles, comme les citoyens romains, et se livrer, comme eux, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie et aux lettres[6]. Néanmoins, la situation des Juifs était loin d'être alors aussi heureuse qu'elle l'avait été sous les empereurs payens. Soumis à des impôts onéreux, écartés de la milice, ils n'étaient plus traités avec cette bienveillance qui les mettait sur le pied de

représentent le midi de la Gaule comme un lieu de refuge contre la persécution qui les chassait du nord. Dans une brochure assez récente, M. G. Schleiden prétend que, même avant l'ère vulgaire, il y avait déjà des communautés juives jusque dans l'extrême ouest de l'Europe (*Die Bedeutung für Erhaltung und Wiederbelebung der Wissenschaften im Mittelalter*, Leipsick, 1877).

1. Bedarride, *Les Juifs en France*, etc., p. 16.

2. Fréret, *Mém. de l'Acad. des inscript. et bell.-lett.*, t. XXI, p. 239.

3. Basnage, *Hist. des Juifs*, t. IV, liv. VI, p. 1047. — Lamprid. in Alexand. Sever. — Spart. in Sev. — Digest. lib. I, tit. II; lib. III, part. III. — Bedarride, ibid.

4. Depping, *Hist. des Juifs au moy. âge.* — Bedarride, ibid. — Basnage, t. V, liv. VI, p. 236 et 1262.

5. Cod. Théod., tit. VIII et IX.

6. Nous ne voyons point que le droit romain conteste aux Juifs le droit de propriété. Or la culture de la terre était une conséquence de sa possession.

l'égalité avec les Romains[1]. La cause de ce changement fut le triomphe du christianisme, qui leur suscita un nouvel et puissant ennemi. La haine du clergé n'alla pourtant pas jusqu'à les priver de cette sorte d'état civil dont les avait gratifiés la législation impériale[2], et qui ne leur fut enlevé que par les barbares.

Devenu plus rigoureux sous la domination des Bourguignons, le sort des Juifs d'Avignon s'adoucit momentanément sous celle de Théodoric, roi des Ostrogoths, qui dura peu. Il dut empirer sous celle des rois francs, sans jamais être toutefois aussi malheureux que celui de leurs frères établis dans la Gaule septentrionale, puisque, suivant Chorier, il n'y eut alors d'autre différence entre la condition des Juifs et des chrétiens, que celle de la religion[3]. Les Israélites d'Avignon échappèrent aussi aux rigueurs de Justinien, dont la cruelle législation ne leur fut appliquée que plus tard, à l'époque où le droit romain fut introduit dans le Comtat Venaissin. Ils vécurent encore plus heureux sous les princes de la dynastie carlovingienne, et parvinrent à un haut degré de prospérité, puisqu'ils étaient collecteurs d'impôts, avocats, administrateurs des biens seigneuriaux, c'est-à-dire intendants, juges, soldats. Quelques-uns s'appliquaient à l'industrie, la plupart s'adonnaient au commerce et pouvaient librement circuler avec leurs marchandises dans tout l'empire, sans être inquiétés, ni soumis à aucun péage[4]. Ils avaient le droit d'acquérir des terres et se livraient à l'agriculture[5]. Ils étaient autorisés à disposer librement de tous leurs biens. Dans leurs contestations avec les chrétiens, ils pouvaient, comme eux, produire trois arbitres pris parmi leurs coreligionnaires. Ils étaient donc, comme l'a dit M. Beugnot, assimilés aux autres Français pour l'état civil[6]. Ils avaient encore le droit de vivre selon leur loi, et jouissaient de certains privilèges particuliers[7]. Il ne pouvaient être frappés de verges que dans les cas où cette peine était portée par leurs propres lois[8]. Ils n'étaient point assujettis aux épreuves

1. Depping, *ibid.*
2. Beugnot, *Les Juifs d'Occident*, disc. prélim., p. 36.
3. *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 38.
4. Chartæ Ludov. Pii, nos 51, 53, 54 dans le t. IV des Hist. de Fr.
5. Ibid. — Bedarride, *ibid.*, p. 77.
6. Beugnot, ibid., 1re part., ch. I, p. 79 et 80.
7. Ibid.
8. Depping, *ibid.*

de l'eau et du feu, et se trouvaient exempts d'impôts[1]. Ainsi, au VIIIe et au IXe siècle, la condition matérielle des Juifs était heureuse et prospère. La connaissance approfondie qu'ils avaient des livres saints leur donnait sur le clergé barbare de l'époque une grande supériorité[2]. Leurs prédicateurs étaient mieux goûtés que ceux des chrétiens ; leur science dans la médecine les faisait déjà remarquer[3]. Il n'y avait point alors entre les Juifs et le peuple chrétien cette inimitié qui les sépara plus tard. Il existait même entre eux une certaine intimité : les chrétiens ne se faisaient aucun scrupule de prendre part aux fêtes des Juifs et de fréquenter leurs synagogues[4], ils se reposaient, comme eux, le samedi, et Charlemagne se plaignait de ce qu'ils *judaïsaient*[5].

Les Juifs d'Avignon et des localités environnantes perdirent cette situation favorable en passant, pendant la domination des rois d'Arles, sous le régime féodal, qui les réduisit à la condition de serfs. Toutefois la bienveillance traditionnelle de ces princes adoucit pour eux les rigueurs du servage. Tous ces rois, à partir de Louis l'Aveugle, fils de Boson, accordèrent aux Juifs d'importants privilèges. Ils leur laissèrent la faculté d'acquérir des meubles et des immeubles, de les échanger, de les vendre, de les transmettre à leurs héritiers et d'en disposer pendant leur vie en faveur de qui bon leur semblerait ; c'est ce que m'apprennent, dit Chorier, des ventes, des achats, des échanges faits par divers Juifs sous le règne de ces princes[6]. La condition des Juifs se trouva cependant amoindrie : ce qui avait été pour eux un droit, avant le régime féodal, ne fut plus, sous ce régime, qu'un privilège.

Ce servage devint plus rigoureux sous les successeurs des rois de la Bourgogne cisjurane. En 1178, l'empereur Frédéric Barberousse, auquel ces Juifs appartenaient, en disposa comme de sa chose, de ses serfs, et les donna en toute propriété à l'évêque d'Avignon à la condition qu'il leur continuerait la bienveillance et la protection impériales[7]. L'intention de Frédéric Barberousse,

1. Depping, *ibid.*
2. Bedarride, *ibid.* Note 11e du chap. VI, p. 460.
3. Lettre de Nibride dans les œuvres d'Agobard, t. I de l'édit. de Baluze.
4. Bedarride, *ibid.* — Depping, *ibid.*
5. Bedarride, *ibid.*
6. *Hist. du Dauph.*, t. I, p. 524.
7. Charte de Fréd. Barb. de l'an 1178, aux arch. d'Avignon.

qui se reconnaissait obligé de leur prêter son assistance, était de les arracher à la tyrannie de leurs maîtres, les comtes et les nobles, qui se les transmettaient, se les enviaient, se les enlevaient les uns aux autres[1], et les accablaient d'exactions. Les seigneurs féodaux n'étaient pas les seuls à maltraiter les Juifs, qui comptaient encore parmi leurs persécuteurs le peuple, dont le zèle, et par conséquent la haine, venait récemment d'être excité par le grand mouvement des croisades. Contre tant d'ennemis, la population israélite du Comtat n'était pas suffisamment abritée par la protection de l'évêque. La bonne volonté du prélat pouvait être paralysée par le préjugé religieux, et sa puissance affaiblie par les factions qui troublaient et se disputaient alors la cité. Frédéric Barberousse se défiait également de l'une et de l'autre. Toutefois, la part considérable qu'avait l'évêque dans le gouvernement de la république avignonaise, et qu'il conserva jusqu'à la fin du XIIe siècle, ne nous permet pas de supposer que les Juifs se soient affranchis, pendant cette période, de la juridiction et de la dépendance épiscopale. L'évêque resta sans doute en possession de tous ses droits tant que dura sa puissance, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XIIIe siècle[2]. Loin donc d'être aussi favorable qu'elle l'avait été sous les princes carlovingiens, la situation des Juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin s'était singulièrement aggravée. D'hommes libres, ils étaient devenus la propriété des seigneurs laïques et ecclésiastiques.

Sous la domination des comtes de Toulouse, dans lesquels ils rencontrèrent de puissants protecteurs, ils redevinrent l'objet d'une faveur toute spéciale. L'accès des magistratures et des fonctions publiques leur fut largement ouvert[3]. Si les Juifs d'Avignon, soumis à l'autorité plus ou moins bienveillante de l'évêque, ne furent pas toujours admis au partage de ces privilèges importants, ils eurent du moins l'avantage de vivre dans une ville libre où le servage s'était singulièrement adouci, si tant est qu'il y fût encore

1. Les seigneurs féodaux se distribuaient, se partageaient les Juifs et même les bourgeois. En 1121, le vicomte de Béziers, en mariant sa fille Ermessinde à Rostaing de Posquières, lui donna un juif et un bourgeois de Béziers avec leurs possessions. Dom Vaissète, *Preuv. de l'Hist. du Languedoc*, t. II, p. 419.

2. La république d'Avignon subsista de 1135 à 1251.

3. Comme baillis, les Juifs rendaient la justice et percevaient les revenus du prince dans ses domaines (Catel, *Hist. des comt. de Toul.*, liv. II, p. 233. — Fantoni, *Istor. del. cit. d'Avin.*, t. I, liv. I, cap. 135 et seq. Voir dans ces deux auteurs le traité de Paris de 1229).

possible[1]. Dans un milieu où soufflaient l'air, et, quelquefois aussi, les orages de la liberté, les Juifs, à la faveur des luttes, toujours renaissantes, des Avignonais contre l'évêque, du peuple contre les nobles[2], ne manquèrent point d'obtenir quelques améliorations à leur sort, et cessèrent bientôt d'être considérés comme la propriété du prélat, leur ancien seigneur : les droits que ce dernier tenait de Frédéric Barberousse finirent par se changer en une simple protection. D'ailleurs, à défaut de cette protection, les Juifs pouvaient, jusqu'à un certain point, compter sur celle de la ville, dont les sentiments à leur égard, sans être très sympathiques, n'étaient pourtant pas dépourvus d'une indulgente tolérance. La république avignonaise les souffrait, en effet, dans son sein, et, si elle ne leur accordait pas, comme à Marseille et à Narbonne[3], le droit de cité avec toutes ses prérogatives, elle leur reconnaissait un droit de domicile établi et consacré par l'usage, approuvait leur organisation en communauté, respectait leur autonomie sans les troubler dans leur isolement volontaire, et les admettait à la participation de ses libertés et franchises qu'elle étendait libéralement à tous les habitants de la cité[4].

Quand ils passèrent sous la domination des princes français, Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou, les Juifs d'Avignon eurent encore lieu de s'applaudir d'appartenir à une ville libre. Avant de capituler, la république avignonaise fit ses conditions. Elle eut bien soin de faire jurer aux deux comtes de conserver toutes ses libertés, immunités et privilèges. Or, les Juifs, comptés au nombre des habitants et des citoyens[5] d'Avignon, furent appelés à jouir, comme eux, du bénéfice de cette prudente précaution. Cette révolution les affranchit du servage. Les fils de la reine Blanche se mirent au lieu et place de la commune vis-à-vis des Juifs ; ils les enlevèrent à l'évêque[6] dans l'intention probable-

1. Teyssier prétend que les Juifs étaient attirés à Avignon par la liberté dont ils y jouissaient (*Hist. ms. d'Avignon*, t. I, f° 146).

2. Thèse de M. Félix Achard, ancien élève de l'École des chartes, sur la municipalité et la république d'Avignon, aux XIIe et XIIIe siècles.

3. Célestin Port, *Essai sur l'hist. du comm. marit. de Narbonne*, p. 168. — Francisque Michel, *Hist. des races maud.*, t. I, p. 320 et suiv. — Bedarride, ibid., p. 231. — Au VIe siècle les Juifs d'Arles jouissaient d'une sorte de droit de bourgeoisie (Papon, *Hist de Prov.*, t. II, p. 407).

4. Cartul. de Perceval-Doria, à la bibl. d'Avignon.

5. Des actes notariés, d'une époque postérieure il est vrai, leur donnent ce titre.

6. Ms. de Cambis-Velleron, t. II, f° 227.

ment d'anéantir toute trace de la suzeraineté impériale dans la vallée du Rhône. Ainsi disparurent les derniers restes du servage des Juifs, qui tombèrent dès lors, comme les autres habitants d'Avignon, et au même titre, sous la juridiction du viguier, représentant de l'autorité des comtes dans la cité[1]. Ils y sont toujours restés depuis.

Les princes de la maison d'Anjou se montrèrent tous fort jaloux de conserver leur autorité sur les Juifs et les couvrirent de leur bienveillante protection. Charles Ier leur rendit l'immense service d'empêcher les vexations et d'arrêter les empiétements de l'autorité ecclésiastique. En 1276, les inquisiteurs de Provence firent une tentative pour s'emparer complètement de la juridiction sur les Juifs ; non seulement ils voulurent leur imposer une marque plus grande que celle qu'ils avaient jusqu'alors portée, mais ils leur extorquèrent, sous forme d'amendes, des sommes d'argent considérables. Indignés de ces prétentions exorbitantes, les Israélites d'Avignon résistèrent aux ordres des inquisiteurs. Ceux-ci, pour faire une démonstration de pouvoir, en firent jeter plusieurs en prison. Ainsi, non contents d'enlever aux Juifs leur argent, ils les maltraitaient. Charles d'Anjou fut très étonné de voir les inquisiteurs traiter en souverains un peuple placé sous sa juridiction et sous sa dépendance. Il leur fit savoir qu'ils n'avaient nullement le droit de juger et de punir les Juifs, si ce n'est pour les délits dont la répression était laissée à l'Église, et leur ordonna de mettre en liberté ceux qu'ils avaient incarcérés à Avignon, avec défense de les assujettir à aucune marque extraordinaire[2], et de lever eux-mêmes les amendes dont ils pourraient les frapper dans la suite, ce soin devant être abandonné aux officiers de sa cour temporelle. Il recommanda en même temps à ses sénéchaux de protéger les Israélites contre les entreprises des inquisiteurs. Charles II, roi de Naples et comte de Provence, recueillit dans ses états les Juifs chassés de France, et leur permit d'y faire librement le commerce. Le roi Robert prit soin de régler les procédures qu'on devait suivre envers les Israélites, ce qui revenait à les soustraire à l'arbitraire des tribunaux[3]. Heureux de se

1. Le viguier, désigné chaque année et à tour de rôle par l'un des deux comtes, était le représentant de leur autorité.

2. De cetero non ponantur illis aliqua signa nova : sed ea signa portent, que portabant. Papon, *ibid.*, t. III, p. XXII des preuves.

3. Papon, *ibid.*, p. 103 et 118.

voir protéger et contre la haine du peuple, qui, partagée parfois par les membres de la municipalité, se traduisait par des humiliations et des mauvais traitements, et contre l'hostilité du clergé qui poursuivait la restriction de leur liberté de conscience, leur exclusion de tous les emplois honorables et la ruine de leur commerce et de leur industrie[1], les Juifs d'Avignon, qui sentaient le prix de la faveur dont ils étaient l'objet, témoignaient leur reconnaissance envers ces princes par leur exactitude à payer les tailles et par leur empressement à leur accorder des subsides volontaires[2].

Les Israélites du Comtat Venaissin et surtout ceux de Carpentras et de Cavaillon, qui restèrent la propriété de l'évêque, n'eurent que rarement le bonheur de rencontrer des maîtres aussi bienveillants : ils furent presque toujours en butte à des vexations et à des souffrances qui durent souvent leur faire regretter l'avantage de vivre dans une ville libre. Les préjugés d'une population hostile et l'influence de l'évêque créèrent de nombreuses difficultés aux Juifs de Carpentras, dont la position fut longtemps incertaine et précaire. Au milieu des luttes suscitées par les ambitions rivales de l'évêque et de la commune, les personnes et les biens des Juifs ne jouirent pas toujours de toute la sécurité désirable. La protection des comtes de Toulouse ne les couvrit pas toujours suffisamment, et toutes les fois qu'elle leur manqua, leur état empira.

Au commencement du XIIIe siècle, ils furent chassés de Carpentras. Ruinés par cette expulsion, les malheureux bannis errèrent pendant longtemps autour de la cité, sans pouvoir y pénétrer. Il leur fut enfin permis d'en franchir les murs, mais ils n'y trouvèrent ni une paix durable, ni un établissement solide. Ils ne faisaient d'ailleurs qu'échanger les misères de l'exil contre les lourdes obligations du régime féodal. Une fois rentrés dans la cité, il fallait subir la domination de l'évêque, souvent très dur et très exigeant, parce qu'il se sentait fort de l'appui du roi de France. Vers 1263, Raymond II de Barjols ne leur permit d'y séjourner qu'après avoir reçu leur hommage. Ils étaient dans un si complet dénûment, que ce prélat en eut compassion et les exempta des tributs accoutumés. Leur séjour à Carpentras ne fut

1. Concile d'Avign. de 1209. V. le Spicil. d'Achéry, t. I, p. 704. — Concile d'Avign. de 1279. Labb. collectio, t. XI, col. 1055.

2. Papon, *ibid.*

pas de longue durée. La mésintelligence ne tarda pas à éclater entre Raymond de Barjols, qui, sans doute, se pressa trop de rétablir les redevances féodales, et les Juifs, qui, à la faveur d'une de ces révoltes, alors si fréquentes, des habitants de Carpentras contre leurs seigneurs, voulurent peut-être essayer de s'affranchir de la domination épiscopale[1]. Quoi qu'il en soit, ils furent encore expulsés en 1269. Mais un événement mémorable leur rouvrit bientôt, à de meilleures conditions, les portes de la cité. En 1274, le roi de France Philippe le Hardi céda le Comtat Venaissin au saint-siège[2]. Dans cette province la papauté trouva des Juifs, comme à Rome, où elle les tolérait depuis des siècles : ses regards de sollicitude se portèrent rapidement sur cette petite et malheureuse fraction de ses nouveaux sujets transalpins. Elle leur accorda l'opportune faveur d'une juridiction particulière. En 1275, sous le gouvernement de Guillaume de Villaret, premier recteur du Comtat, la connaissance des causes des Juifs fut enlevée aux magistrats ordinaires, pour être exclusivement réservée à un juge spécial. Le premier fut Bérenger de Séguret, camérier du pape et prévôt de l'église de Marseille[3]. Désormais les Juifs n'eurent plus affaire qu'à un seul juge, au lieu d'être tiraillés en tous sens par les différents tribunaux qui se disputaient le droit passablement productif de les appeler en justice. Cet avantage n'était pas d'ailleurs sans inconvénient. Le nouveau juge étant pris parmi les hauts dignitaires du clergé, les Juifs du Comtat Venaissin tombèrent entièrement sous la juridiction ecclésiastique.

Pour l'évêque de Carpentras, la conséquence de la création d'un juge spécial pour les Juifs fut un démembrement de sa puissance : l'évêque perdit son droit de justice ; à partir de ce moment, les causes plaidées jadis devant la cour épiscopale furent portées devant le tribunal de Bérenger de Séguret et de ses successeurs. Ainsi les Juifs de Carpentras furent affranchis de la justice sou-

1. Les termes suivants de la transaction passée, en 1276, entre les Juifs et l'évêque de Carpentras, prouvent que nous ne faisons pas ici une supposition inadmissible : « quod nullus Judeus presumat... cum aliquo seu aliquibus... episcopo et ecclesiae Carpent. opponentibus aliquam societatem seu colligationem facere ullo modo. (*Invent. des droits de l'évêq. et du chap. de Carp.*, f° 59 v°, à la Bibl. de Carp.)

2. Ch. Cottier, *Not. hist. concernant les Recteurs du Comt. Ven.*, p. 17. — Papon, *ibid.*, p. 182.

3. Ch. Cottier, *ibid.*, p. 20.

vent partiale de leur seigneur, lequel pouvait, dans bien des cas, se trouver à la fois juge et partie.

Cette faveur du saint-siège envers les Juifs détermina Pierre III Rostaing, dont la puissance était déjà attaquée par le recteur, à montrer, dans l'espoir de vivre dans de meilleurs rapports avec la cour de Rome, plus de douceur et plus de bienveillance envers les bannis de Carpentras. Il se démit des prétentions exagérées de ses prédécesseurs, et conclut avec les Juifs une transaction par laquelle il consentait à recevoir dans sa ville 75 chefs de famille, c'est-à-dire environ 300 âmes[1]. Par la convention du 2 des calendes de mars 1276, les Juifs se reconnurent hommes-liges de l'évêque, à condition que les rigueurs de leur servage seraient adoucies. Elles le furent en effet, et les Juifs de Carpentras, qui jusqu'alors avaient toujours été traités par leurs évêques comme des serfs taillables et corvéables à merci, ne furent plus que leurs serfs *abonnés*, c'est-à-dire des serfs sur lesquels le seigneur ne pouvait lever que des tailles consenties par eux.

Les recteurs, représentants du pouvoir et défenseurs des intérêts de la papauté, s'efforcèrent de maintenir sur les Juifs la juridiction pontificale. Ils les réclamèrent comme les sujets et les vassaux du saint-siège, et prétendirent les astreindre à l'hommage. Mais la féodalité ne céda pas toujours et partout à ces prétentions. André Ier, évêque de Cavaillon et co-seigneur de cette ville, défendit énergiquement ses droits, et força les Juifs de lui rendre l'hommage accoutumé. Cet hommage fut, il est vrai, annulé par Guillaume Seguier, juge du Comtat Venaissin, et Guillaume Aycard, *soi-disant grand-vicaire* pour le pape en la cité de Cavaillon ; mais le successeur de l'évêque André, Bertrand II Imbert, eut assez de crédit pour obtenir du pape que les Juifs et les autres habitants de Cavaillon vinssent lui prêter hommage, et, le 11 des calendes d'avril 1286, il reçut leur serment de fidélité[2].

Au milieu de ce conflit de juridictions diverses, et à mesure que le saint-siège parvint à affaiblir et à user la résistance de la féo-

1. Ce fut l'évêque qui céda et non les Juifs qui, suivant le père Justin, commencèrent par lui refuser l'hommage (*Œuv. mss.*, t. II, mél., f° 31). — Etienne Bertrand affirme qu'il n'y avait à Carpentras, en 1276, que cinquante chefs de famille, représentant les deux tiers de la communauté juive (*Steph.*, *Bertrandi. consil.* 192, t. II, part. 2 A).

2. *Cart. de l'évêché de Cavaillon*, pièces 56e, 61e et 82e.

dalité, les Juifs finirent par moins se ressentir des avantages que leur avait d'abord procurés leur changement de domination. Bientôt, ils ne se trouvèrent guère plus heureux sous leurs nouveaux maîtres que sous les anciens. Les premiers recteurs du Comtat, pris généralement dans le clergé supérieur, et animés à leur égard des sentiments les plus malveillants, n'étaient que trop enclins à déployer une sévérité qui ne pouvait manquer de dégénérer en injustice. L'arrivée des papes allait délivrer les Juifs du Comtat Venaissin du zèle importun des lieutenants pontificaux et confirmer ceux d'Avignon dans la possession de tous les avantages dont ils jouissaient.

Soit condescendance pour le roi de France, hier artisan habile de son élection, aujourd'hui maître impérieux ; soit craintive défiance pour les républicains, souvent dangereux, de Rome, et pour les implacables factions qui divisaient l'Italie, l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, promu à la papauté sous le nom de Clément V, résolut de s'établir dans ses paisibles états du Rhône, et choisit Avignon pour résidence : il y arriva le 8 janvier 1309. Ses successeurs continuèrent de séjourner dans cette cité jusqu'au 13 septembre 1376. La translation du saint-siège à Avignon, fait capital dans l'histoire du Comtat Venaissin, devait exercer sur les destinées du pays, et particulièrement sur celles des Juifs, une influence considérable.

Bien que la communauté israélite d'Avignon fût encore sous la domination de la maison d'Anjou[1], elle ne tarda pas à ressentir, comme le reste de la population juive du Comtat, les bons effets de la présence des souverains pontifes. Ce n'était pas pour la première fois que le saint-siège rencontrait des Juifs parmi ses sujets : il y en avait déjà à Rome, et la conduite que les papes d'Avignon devaient tenir à l'égard des Israélites était toute tracée par leurs prédécesseurs. A partir de Grégoire le Grand, les papes s'étaient généralement montrés bienveillants envers les Juifs. Ils les avaient plus d'une fois protégés, et les règlements qu'ils avaient portés contre eux atteignaient plutôt leur religion que leurs personnes ; ils avaient moins pour but de les vexer que de les mettre dans l'impossibilité de recruter des prosélytes, et d'empêcher, par la séparation des Juifs et des fidèles, toute corruption de la foi et de la religion chrétiennes : ils leur laissaient la liberté de cons-

1. La vente de la ville d'Avignon au saint-siège, par la reine Jeanne de Naples, est de 1348.

cience et mettaient leurs biens, comme leurs personnes, à l'abri des atteintes de la violence et de la persécution[1]. Le saint-siège apportait donc à Avignon des traditions de tolérance et de faveur tutélaire qui dataient de plusieurs siècles. Les Juifs du Comtat ne pouvaient pas s'attendre à être moins bien traités que ceux de Rome, et la même législation dut s'appliquer à toute la population israélite, en deçà comme au delà des Alpes. Le séjour des papes au milieu des Juifs du Comtat donnait donc plus de stabilité à leur position, plus de sécurité à leurs personnes, et de nouvelles garanties à leurs fortunes. Il substituait à l'hostilité vive, passionnée et aveugle du clergé envers leur culte, l'hostilité douce, calme et éclairée du chef de la religion chrétienne. Ce n'étaient pas de médiocres avantages, dans ces temps d'ignorance et de fanatisme.

Les Juifs le comprirent bien ainsi. « Dès que l'établissement des pontifes à Avignon fut décidé, on y vit affluer, dit M. Beugnot, de l'Espagne, de la France et de l'Allemagne, une nuée de Juifs que le commerce autant que l'espoir du repos y attirait[2]. » Clément V les reçut à bras ouverts, et se déclara leur protecteur. La sévérité qu'on lui attribue envers les Israélites[3] ne l'empêcha donc pas de professer à leur égard les principes de tolérance et d'humanité qu'il avait puisés dans la politique traditionnelle du saint-siège.

Il eut bientôt l'occasion de les appliquer, s'il est vrai, comme l'affirment Basnage et après lui M. Beugnot[4], qu'il protégea les Juifs contre les violences des Pastoureaux. Cette conduite généreuse ne nous surprend pas de la part d'un pape qui poussait la modération au point de ne vouloir combattre les erreurs reli-

1. On peut citer, parmi les papes qui ont le plus particulièrement protégé les Juifs, Grégoire le Grand, Alexandre II, Innocent II, Alexandre III, Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV, Nicolas III, etc.

2. Beugnot, *Hist. des Juifs d'Occid.*, 1re part., p. 158.

3. S'il faut en croire André Victorelli, Clément V aurait fait expulser les Juifs de la Gaule et de la Germanie, à cause de leurs horribles et monstrueux forfaits, *ob immania et horrenda flagitia* (Ciacconnius, t. II, p. 366. *D. add. Andr. Victorel.*). Nous n'avons rien trouvé de pareil dans les autorités citées par Victorelli. Peut-être a-t-il eu quelque bulle manuscrite entre les mains.

4. Basnage ne cite pas son autorité. Nous ne voyons pas où il a appris que Clément V protégea les Juifs contre les *Pastoureaux*. Peut-être a-t-il pris pour des Pastoureaux cette bande de croisés anglais et allemands qui, suivant l'auteur de la seconde vie de Clément V, se présenta à la cour d'Avignon en 1309, dans l'espoir qu'elle engagerait les chevaliers hospitaliers à les emmener avec eux à la conquête de l'île de Rhodes (Baluze, *Secund. vita Clem. V*, t. I, col. 34).

gieuses du peuple israélite qu'avec les armes de la raison et de la science. C'est pour opposer aux rabbins des controversistes dignes d'eux et capables de les convaincre, qu'il institua, dans toutes les académies, des professeurs chargés d'enseigner la langue et les rites hébraïques[1]. Ainsi, à une époque où le roi de France dépouillait et bannissait les Juifs[2], Clément V traitait avec une bienveillance égale leurs personnes et leur religion.

Cette conduite non moins humaine qu'habile fut imitée par son successeur. Seulement Jean XXII déploya plus de zèle contre le judaïsme. En 1317, il ordonna de poursuivre les Juifs convertis qui reviendraient à leurs premières erreurs[3]. Il prit des mesures pour conserver la pureté de la foi chrétienne. C'était aux chrétiens les plus simples, les plus ignorants, et probablement à leurs serviteurs que s'attaquait le prosélytisme des Juifs ; c'était par la lecture des récits mensongers du Thalmud qu'ils les séduisaient : ils les amenaient peu à peu à assister à leurs cérémonies religieuses, puis à pratiquer leurs rites[4]. La piété fervente de Jean XXII ne pouvait tolérer de semblables abus. Il interdit aux fidèles toute fréquentation avec les Israélites ; il renouvela les menaces de Clément IV et d'Honorius IV contre les apostats chrétiens et leurs séducteurs, et fit brûler le Thalmud[5]. Non content de défendre les intérêts du christianisme, il affermissait encore ses conquêtes parmi les Juifs en faisant cesser une injustice criante,

1. Clementin., lib. V, tit. I. Venetiis, 1605.

2. Baluze, *Prim. vita Clement. V*, t. I, col. 5.

3. Beugnot, *ibid.*, 1re part. p. 158.

4. ... Thalmudicis fabulis simplicem populum irretire niterentur (*Oder. Rayn. an. eccles.* an. 1320, t. XV)... ipsorum Judeorum damnata suggerente perfidia, nonnulli fidei christianæ cultores, tam mares quam mulieres, in certis articulis cum Judæis judaïzabant. (*Ibid.*) Une lettre d'Honorius IV, citée par Oder. Raynaldi montre comment les Juifs amenaient les chrétiens à judaïser : Nec omittit Judæorum ipsorum nequitia quin orthodoxae fidei cultores, qualibet die sabbati ac aliis solemnitatibus eorumdem, invitet, ac instanter inducat, ut in synagogis ipsorum, officium audiant, illudque juxta ritus sui consuetudinem solemnizent, rotulo involuto membranis seu libro, in quibus lex eorum conscripta constitit, reverentiam exhibentes (*ibid.*).

5. *Ibid.* — Jean XXII ne faisait que remettre en vigueur un décret de Grégoire IX de l'an 1230, décret renouvelé trois fois au XIIIe siècle par Innocent IV, Clément IV et Honorius IV (*Luc. Ferrar. Biblioth.*, t. III, p. 351). — Pendant l'interrègne qui sépare le pontificat de Clément V de celui de Jean XXII (1313-1316), en 1315, l'inquisition de Toulouse avait fait brûler, en un seul jour, deux charretées d'exemplaires du Thalmud, y compris sans doute d'autres ouvrages rabbiniques. Quelle perte pour la littérature ! (*Hist. litt. de la Fr.*, t. XXIV, disc. de M. V. Leclerc).

dont ils étaient alors l'objet. C'était l'usage de confisquer les biens des Israélites convertis.

Tout Juif qui embrassait la foi chrétienne tombait en forfaiture et le seigneur s'empressait de confisquer ses biens. Telle était la cruelle logique du système féodal. Par le seul fait de sa conversion, le Juif sortait du servage : il devenait libre. Mais il rompait ainsi le lien qui l'attachait à son seigneur, il violait sa foi, son hommage. Le seigneur le traitait alors comme un vassal rebelle; il lui enlevait tout ce qu'il possédait et le laissait dans le plus complet dénûment. Jean XXII eut le courage d'abolir cette odieuse et révoltante coutume : en 1320, il déclara que les néophytes seraient désormais à l'abri de toute spoliation [1].

Un singulier et tragique événement fournit bientôt au pape l'occasion de faire éclater sa bienveillance envers les Juifs. Une croisade avait été résolue au concile de Vienne. Ni Philippe le Bel, qui avait pris la croix, ni ses successeurs n'étaient partis. L'enthousiasme pour les guerres saintes, mort dans le cœur des rois, vivait encore dans celui des peuples. Il fut réveillé parmi les habitants des campagnes par un curé chassé de sa paroisse, à cause de sa mauvaise conduite, et par un moine apostat de l'ordre de Saint-Benoît. Leurs prédications apprirent aux paysans, indignés de la tiédeur et du retard des rois, que ce n'était pas aux riches et aux puissants de ce monde, mais aux pauvres et aux faibles, qu'était réservée la délivrance de la terre sainte. Dans leur simplicité, les petites gens le crurent et se croisèrent en masse. Une foule de paysans et de bergers, traînant avec eux des femmes et des enfants, se mit en marche pour aller conquérir les lieux saints. Mal vêtue, mal chaussée, mal armée, sans provisions et sans flotte à sa disposition, elle allait de ville en ville, publiant partout sur son passage qu'elle marchait à la conquête de la Palestine, et le peuple, émerveillé de tant de ferveur, l'encourageait et la nourrissait. Bientôt les gens sans aveu se joignirent à elle : les vagabonds et les malfaiteurs, pour avoir leur part des abondantes aumônes que lui distribuait la charité publique, les femmes de mauvaise vie pour mieux cacher leurs désordres. Ces étranges croisés, qui prenaient le nom de *pastoureaux,* se livrèrent alors à d'abominables excès. Leur marche

1. Depping, *Les Juifs au moy. âge,* ch. IX. — Bedarride, *ibid.*, p. 261. — Suivant le manuscrit de Cambis-Velleron, cette constitution de Jean XXII est du 23 juillet 1320 (*Annales d'Avign.*, t. II, f° 184).

confuse, sans chef et sans direction, était marquée par le pillage, l'incendie et le meurtre. Leur fanatisme et leur fureur s'attaquaient surtout aux Juifs dont les aïeux avaient crucifié le Christ. Dans toutes les villes, dans tous les bourgs, que l'épouvante leur livrait, ils massacraient impitoyablement tous ceux qui ne voulaient pas se laisser baptiser, et s'emparaient de leurs biens. Les pauvres Juifs fuyaient devant eux, comme un troupeau chassé par des bêtes fauves, heureux quand la pitié de quelque seigneur leur ouvrait l'enceinte de son château. Encore les forteresses féodales ne les préservaient-elles pas toujours de la mort. Assiégés dans le château royal de Verdun[1], en Languedoc, ils y firent une résistance désespérée ; quand ils n'eurent plus de pierres à lancer aux assiégeants, ils leur jetèrent leurs propres enfants, et quand il fallut se rendre, ils aimèrent mieux se faire égorger par un de leurs compagnons, qui n'eut pas le courage de se tuer et fut mis en pièces par les pastoureaux. A Toulouse, la fureur de ces forcenés ne put être arrêtée ni par les consuls, ni par les officiers royaux ; elle fut même attisée par le peuple, et tous les Juifs furent massacrés en un seul jour. L'impunité qui leur semblait assurée, la terreur universelle qu'elles inspiraient et l'appui qu'elles trouvaient chez quelques personnages considérables, accrurent l'audace de ces hordes sauvages, à qui le fanatisme et le brigandage donnaient, chaque jour, de nouveaux soldats. Elles n'épargnèrent pas plus les chrétiens que les juifs, et se mirent à piller les biens des laïques comme ceux du clergé. Le pape se plaignit au roi de France de leurs ravages. Les magistrats songèrent enfin à les réprimer, et la peine de mort fut portée contre tous ceux qui viendraient grossir leurs bandes.

Cependant, les Pastoureaux se dirigeaient sur Avignon. A cette nouvelle, les cardinaux tremblèrent, et l'on peut, à leur frayeur, juger de celle des Juifs qui de toutes parts étaient venus chercher un refuge à Avignon[2]. Aussitôt Jean XXII menaça de ses censures quiconque prendrait les armes pour la terre sainte avant qu'il eût fixé l'époque du départ. Le 19 juin 1320, il écrivit au sénéchal de Beaucaire pour le prier d'arrêter la marche des Pastoureaux. Les officiers et les prélats prirent de sages mesures.

1. Virdunum, dans le dioc. de Toulouse. V. Baluze, *Vit. pap. aven.* t. I, col. 162.
2. Ms. de la biblioth. d'Avign. Fransoy, *Hist. d'Avign.*, t. IV, f° 39. Cet auteur est généralement exact.

Les églises et les forteresses reçurent des garnisons et des munitions; défense fut faite de vendre des vivres aux bandits; ces misérables trouvèrent les passages gardés, et, se voyant menacés de la famine, se débandèrent. On tomba alors sur eux; on tua ce que l'on put, et, comme on pendit ceux qu'on avait pris, le reste se dispersa et l'on n'en parla plus. Ainsi, grâce à l'énergie de Jean XXII, les Juifs du Comtat furent sauvés d'une destruction totale[1].

La bienveillance du souverain pontife les préserva encore d'une nouvelle calamité qui vint fondre, l'année suivante (1322), sur tous les Israélites de France. Le peuple, qui les détestait et qui avait encouragé les atrocités des Pastoureaux, ne pouvait comprendre que les Juifs n'eussent pas la pensée de se venger : il ne tarda pas à leur prêter de mauvais desseins. Comme on savait bien qu'ils n'étaient pas assez forts pour faire aux chrétiens une guerre ouverte et répondre à la violence par la violence, on supposa qu'ils avaient eu recours aux sourdes et ténébreuses pratiques de la magie, qui était alors l'arme des faibles et des opprimés. Le bruit se répandit que, pour assouvir leur vengeance, ils s'étaient faits les instruments de la haine des musulmans[2], et que, d'après le conseil des rois de Grenade et de Tunis, ils avaient séduit les lépreux et poussé ces malheureux à empoisonner les puits et les fontaines. Pour faire découvrir, ou plutôt imaginer, cette prétendue conspiration, il ne fallut que les aveux d'un lépreux, qui déclara, devant les magistrats, qu'il avait été suborné par un riche juif, et qu'il en avait reçu du poison et de l'argent[3]. Philippe le Long fit jeter en prison tous les lépreux du royaume. Leur procès fut instruit, et un grand nombre furent brûlés. Beaucoup de juifs, confondus dans la même accusation, eurent le même sort. Ceux qui échappèrent au bûcher furent chassés de France. Ces infortunés, victimes de la haine et de l'imagination populaires, « se retirèrent, les uns en Allemagne, les autres en Hollande... Une partie se retira à Avignon et dans le Comtat Venaissin, étranger à la France. Ils y arrivèrent dépouillés de tout et sans aucun moyen. Le pape Jean XXII, touché de compassion pour

1. Baluze, *ibid.*, col. 129 et suiv. — Oder. Rayn. an. 1320. — *Ms. de Camb. Vell.*, t. II, f° 182.
2. Oder. Rayn. an. 1321. — Beugnot, 1re part., p. 111.
3. Baluze, *ibid.*, col. 131.

cette nation proscrite, leur fit distribuer des secours et leur donna asile : une partie resta à Avignon avec les Juifs qui y existaient déjà, une partie à Carpentras, une autre à l'Isle, et une autre à Cavaillon[1]. »

Cet accroissement de la population israélite du Comtat ne pouvait que médiocrement plaire à ses ennemis, qui comptaient dans leurs rangs le clergé, et surtout le clergé inférieur, le peuple, les débiteurs des Juifs et leurs rivaux de commerce et d'industrie. Ce fut peut-être sur leurs plaintes que Jean XXII se décida à publier un décret de bannissement[2]. C'est alors qu'il expulsa la communauté juive de Bédarrides, et qu'il construisit, sur les ruines de la synagogue, une chapelle qui fut dédiée à la sainte Vierge[3]. La synagogue de Carpentras fut aussi détruite, puis transformée en église : les Juifs furent dépouillés de leurs biens et à peu près ruinés. L'arrêt d'exil fut également exécuté dans cette ville, comme dans les autres localités du Comtat, et même à Avignon, quoique cette dernière cité n'appartînt pas encore au saint-siège[4]. Robert, roi de Naples et comte de Provence, qui en était le souverain, ne vit peut-être pas sans dépit le pape s'arroger le droit de traiter ses sujets en maître, et, à sa prière, Jean XXII s'em-

1. Ms. Fransoy à la biblioth. d'Avign., t. IV, f° 45. — Il y avait déjà des Juifs dans ces trois dernières villes et dans beaucoup d'autres localités du Comtat Venaissin.

2. Barjavel, *Dict. et biogr. du dép. de Vaucluse*, t. II. — Michaud, *Hist. des Crois.*, t. V, p. 225. — Basnage, t. V, p. 1779.

3. ... Certe in Venaissino Comitatu, Judaeis Bidauda (*probablement pour* Biturrita, *Bedarrides*) municipio ejectis, eorum synagogam, superstitionis odio æquatam solo, in sacram ædem conversam Joannis jussu sumptibusque instauratam fuisse, litteræ pontificiæ docent (*Oder. Rayn. an.* 1321). — Nous trouvons dans un ms. des arch. d'Avignon la preuve que *Bidauda* doit être pris pour Biturrita : « Johannes papa XXII fecit aedificari in castro Biturrita Avenionensis dioecesis, in loco ubi synagoga extitit hactenus Judaeorum, dum ipsorum congregatio moraretur ibidem, ipsa synagoga funditus primo dirupta, quandam capellam ad honorem Dei et ejus gloriose matris semper Virginis Marie et ipsius Dei genitricis reverendo vocabulo insignitam et congrue dotatam. »

4. Une partie des Juifs exilés du Comtat se retira dans le Dauphiné. C'est, du moins, ce qu'il est permis de supposer d'un document cité par Valbonnais. Dans les comptes, rendus par le châtelain de Nyons, pour l'année 1322, on trouve ces mots : *pro gardis antiquorum judaeorum*, et plus bas : *de Judeis advenis de Comitatu Venaissini recepit...* Les Juifs récemment arrivés du Comtat Venaissin sont distingués des vieux Juifs établis depuis longtemps à Nyons (*Hist. du Dauph.*, t. I, p. 74). — Ms. de Fornery, t. I, p. 282, et cart. de l'évêché de Carp.

pressa de révoquer un édit que l'obsession lui avait sans doute arraché[1].

Benoît XII, successeur de Jean XXII, ne se montra pas moins bienveillant envers les Juifs, puisqu'on a remarqué que, sous son pontificat (1334-42), la population israélite du Comtat avait augmenté[2]. Les reproches que ce pape adressa à Pierre IV d'Aragon sur le tort qu'il avait de laisser trop de liberté aux Juifs[3] étaient surtout dictés par le désir de les voir rappeler à l'observation des lois ecclésiastiques. Benoît XII, loin d'avoir de la haine contre les Israélites, les protégeait contre la malveillance populaire. En Allemagne la calomnie accusa les Juifs d'avoir profané des hosties saintes. Le pape, consulté là-dessus, répondit que l'éloignement des lieux l'empêchait de distinguer ce qu'il y avait de vrai dans cette accusation alors banale. Il se contenta de faire ouvrir une enquête, en déclarant que, si l'innocence des Juifs était prouvée, il poursuivrait le châtiment de ceux qui les avaient massacrés et avaient pillé leurs biens[4]. Il faut en conclure que la protection du pape, qui s'étendait jusque sur les Israélites d'Allemagne, ne fit certainement pas défaut à ceux du Comtat Venaissin.

Clément VI fut, de tous les papes, celui qui déploya à l'égard des Juifs le plus d'humanité et de sagesse[5]. Son intelligence, sa justice et sa bonté eurent surtout lieu d'éclater pendant la peste de 1348. La haine populaire accusait les Juifs d'avoir apporté ce fléau en Europe. Des charges terribles pesaient sur eux : ils avaient, disait-on, composé un poison, qu'ils avaient ensuite répandu dans les rivières, les puits et les fontaines ; on avait trouvé des sacs remplis de ce poison ; ils avaient mis à mort plusieurs enfants ; enfin, ils avaient falsifié des quittances et fabriqué de la fausse monnaie. Ces calomnies eurent l'effet que leurs auteurs s'en étaient promis. Partout on se jeta sur les malheureux Israélites, qui tombèrent par milliers. La multitude, aveugle de fureur, les massacrait sans distinction d'âge, de sexe, de condition[6]. A Strasbourg un immense bûcher consuma deux mille

1. Basnage, *ibid.*
2. S. F. André, *Hist. du gouv. des rect. pont.*, p. 166.
3. Ms. de Camb. Vell., t. III, f° 18 v°.
4. Oder. Rayn., loc. citat.
5. Beugnot, *ibid.*, p. 159.
6. Ms. de Camb. Vell., f° 68. — Baluze, t. I, col. 254, 311, 882.

Juifs à la fois. Un plus grand nombre se noya dans les marais. Ceux qui s'échappèrent furent poursuivis, le fer à la main, par les habitants des campagnes. Partout c'était la même soif du sang israélite. Les massacres de Spire se renouvelèrent à Worms et à Oppenheim. Douze mille Juifs furent immolés à Mayence[1]. Les tristes débris du peuple d'Israël s'imaginèrent sans doute que leur dernier jour était venu, et qu'ils allaient misérablement s'éteindre dans l'exil. Poussés par le désespoir, et comme saisis de vertige, ils ne virent de fin à leurs maux que dans le suicide. Plusieurs mirent le feu à leurs maisons, et se précipitèrent au milieu des flammes sur les cadavres de leurs femmes et de leurs enfants égorgés. Et toutes ces horreurs se commettaient sous les yeux des magistrats et des princes, que l'exaltation d'une foule furieuse réduisait à l'impuissance[2].

La papauté fut plus heureuse. A la nouvelle de ces massacres affreux, les entrailles paternelles de Clément VI s'émurent. Ce grand pape, dont les lumières égalaient la bonté, comprit que sa haute position lui faisait un devoir de couvrir de sa protection les malheureuses victimes du fanatisme populaire, et de réprimer ces atroces violences dont tout l'odieux retombait sur la religion. Par une bulle, datée du 4 juillet 1348, il défendit aux chrétiens de charger les Juifs de crimes imaginaires, d'attenter à leur vie et à leurs biens, et d'exercer contre eux aucune violence sans l'ordre et la sentence des juges légitimes. Et, comme la multitude épargnait ceux qui se laissaient baptiser, il ordonna de faire cesser le scandale de ces conversions forcées[3]. Mais la voix du pape se perdit au milieu des cris de douleur et de vengeance, que poussaient de toutes parts les peuples aigris par la continuité de l'épidémie.

Le 26 septembre 1348, Clément VI lança une nouvelle bulle plus énergique que la première. Il commençait par rappeler l'exemple de ses prédécesseurs, toujours attentifs à justifier les innocents, puis il déchargeait les Juifs de toutes les accusations mensongères, de toutes les calomnies que l'ignorance, égarée par le malheur, avait accumulées sur leurs têtes; il détestait avec

1. F. B. Christophe, *Histoire de la papauté pendant le XIVe siècle*, t. II, p. 195.
2. Oder. Rayn. — Ms. de Camb. Vell., loc. citat.
3. Ibid.

horreur les massacres des Israélites; il montrait que la peste avait désolé des contrées non habitées par les Juifs, et qu'ailleurs elle ne les avait pas plus épargnés que les chrétiens; enfin, il menaçait de l'excommunication quiconque oserait les inquiéter de quelque manière que ce fût. En cas de différend entre les Juifs et les chrétiens, il les renvoyait, les uns comme les autres, à l'arbitrage des tribunaux[1]. Mais le fanatisme était monté trop haut, la souffrance était trop générale et trop aiguë pour que la voix de l'humanité et de la raison fût écoutée. Elle ne le fut que dans les états du saint-siège, à Avignon et dans le Comtat Venaissin[2]. Clément VI ne put même détourner l'orage des provinces voisines. Dans le Dauphiné, les Juifs furent poursuivis, torturés, convaincus et livrés au supplice[3]. La justice du peuple fut plus expéditive; il se jeta sur eux et les mit en pièces. Il y eut des massacres à Tain, à Valence, à Mirabel, jusque sur la frontière du Venaissin, au Buis, à Nyons, à Orange[4], et même sur les terres du saint-siège, à Visan[5]. En Provence, le pillage succéda aux massacres, que les ordres de la reine Jeanne, donnés sans doute à la prière du pape, mais venus trop tard, purent bien arrêter sans les empêcher[6]. Clément VI fit, du moins, ce qu'il put; il ouvrit un refuge à ces bandes errantes et sans patrie, que la persécution avait chassées de leurs foyers, et la résidence des papes devint l'asile des Juifs échappés à la mort[7]. L'intolérance et la barbarie ne pardonnèrent pas à Clément VI cette conduite vraiment héroïque. Comme on ne la comprenait pas[8], on lui attribuait un

1. Oder. Rayn. — Ms. de Camb. Vell., loc. citat.

2. Ibid.

3. Valbon., t. I, p. 347 et t. II, p. 581 et suiv.

4. Ibid., t. II, p. 325. — Chorier, *Hist. du Dauph.*, t. II, p. 328. — Bastet, *Hist. de la ville et de la princ. d'Orange*, p. 222.

5. Visan, ainsi que Valréas, appartenait au saint-siège depuis 1317 (Perrin, *États pontif. de France*, p. 14). Mais en réalité la ville de Visan n'était passée avec son territoire, sous l'autorité du pape, qu'en 1344 (Ch. Cottier, *Not. concern. les Rect.*, p. 58). — Le massacre des Juifs de cette localité s'explique par la raison que la domination du saint-siège n'y était pas encore solidement établie en 1348.

6. Papon, *Hist. de Prov.*, t. III, p. 180.

7. Cremati sunt a mari usque ad Alemaniam præterquam Avenione, ubi eos (Judaeos) papa Clemens sextus defendit (*Albert. Argent.* p. 147). — Solus papa Clemens sextus Judaeos in Avenione habitantes ab hac internecione, contra multorum sentenciam, potenter servavit (Joan. Trithemius, in *chron. Hirsaugiensi*, t. II, p. 207). — Baluze.

8. Froissart comprenait du moins ce qu'il y avait de grand et de généreux dans

mobile ignoble, l'avarice[1]. Clément VI renvoya ce reproche, avec bien plus de raison, à ceux qui n'avaient massacré les Juifs que pour s'emparer de leurs biens[2].

Cette injustice ne découragea pas le pape. Il ne quitta pas la voie de clémence qu'il s'était tracée. L'année suivante, sous l'impression des calamités récentes, l'ancienne secte des Flagellants se réveilla tout à coup en Allemagne. Ces fanatiques se mirent à parcourir la Flandre, la Lorraine, l'Alsace, le Hainaut. Ils marchaient deux à deux, ou trois par trois, les pieds nus et le corps découvert jusqu'à la ceinture, se fouettant les épaules avec des cordes armées de clous et d'éperons et entonnant des prières d'un ton lugubre. Ils montraient une lettre, venue du ciel, qui leur ordonnait « de souffrir ces macérations pour soulager les âmes qui gémissaient dans le purgatoire, et pour arrêter le cours des malheurs et des péchés qui désolaient l'Allemagne[3]. » Ils faisaient, deux fois le jour, des processions où ils portaient des cierges et des bannières de soie achetées avec le produit des aumônes publiques. « Ils ne parlaient point aux femmes, prenaient peu de repos, déployaient des croix rouges sur leurs chapeaux et leurs vêtements, à la ceinture desquels ils suspendaient leurs fouets, et ne séjournaient jamais plus d'une nuit dans le même lieu. Partout où ils passaient, leur troupe se grossissait de nouveaux prosélytes auxquels ils communiquaient leur fanatisme. Ce fut bientôt comme une contagion, qui gagna jusqu'aux enfants. Cent personnes de la ville de Spire, autant de la ville de Bâle, environ mille de celle de Strasbourg, se joignirent à eux et promirent obéissance à leurs chefs pendant les trente-quatre jours que devait durer leur pénitence. Nul n'était reçu flagellant sans avoir fait cette promesse, celle de se confesser avec un cœur contrit et repentant et de pardonner à ses ennemis, sans le libre consentement de l'épouse pour ceux qui étaient mariés, et sans avoir, au moins, quatre deniers à dépenser par jour[4]. » Malheureusement

la conduite du pape. Sa sensibilité semble s'émouvoir à ce récit « des povres juifs ars et escacés par tout le monde, excepté en la terre de l'Église, dessous les clefs du pape ». (Liv. I, part. 2e, chap. 5.)

1. Judaeos servavit non sine suspicione pecuniarum (*Trithem. Ibid.*).

2. Eam porro fuisse multorum sententiam, ut existimarent Christianos, qui hanc persecutionem Judaeis moverunt, avaritia motos potius quam pietate religionis, vel zelo justitiae (Baluze, t. I, ibid., col. 882).

3. Basnage, t. V, liv. VII, p. 800.

4. Christophe, *ibid.*, t. II, p. 199.

cette foule en démence ne se contenta pas de ses hallucinations et de ses prières mystiques, de ses processions, de ses macérations et de ses flagellations ridicules. Comme autrefois les Pastoureaux, elle se laissa aller au désordre et au vice[1], et tomba dans la cruauté. Les Juifs furent ses premières victimes. Elle les brûla en Thuringe, et les égorgea à Francfort. Elle allait ainsi, poursuivant sa marche embarrassée par le pillage, appesantie par la débauche et ensanglantée par le crime[2], lorsqu'elle fut arrêtée par l'énergie de Clément VI.

Il paraît qu'une bande de flagellants pénétra jusque dans Avignon. La surveillance du pape ne leur permit pas d'y commettre de violences, mais Clément VI put les connaître et les apprécier. Il les condamna par sa bulle du 20 octobre 1349, et ordonna aux évêques et aux princes de poursuivre cette étrange superstition, d'empêcher la réunion des sectaires et d'incarcérer leurs chefs. Des mesures vigoureuses firent bientôt disparaître les flagellants[3]. Ainsi, le pape avait pris une seconde fois les Juifs sous sa protection, et sa presence à Avignon avait épargné à ceux du Comtat les tourments et les supplices qu'avaient soufferts leurs coreligionnaires d'Allemagne. La sécurité exceptionnelle dont ils jouissaient alors sur les terres du saint-siège dut ouvrir le cœur des Juifs aux doux sentiments de la reconnaissance, et ils n'étaient sans doute pas les derniers à répéter, à la louange du pape, le refrain que le peuple, dit-on, chantait alors :

Clemens nomine,
Clemens re[4].

Clément VI semblait, en effet, justifier son nom par sa conduite.

On s'étonne qu'un pape, si tolérant et si bienveillant envers les Israélites, ait porté contre eux une bulle d'exception. « Clément VI, par la bulle *Sicut ad nostrum*, renouvela tous les privilèges que Boniface VIII avait reconnus antérieurement. Il voulut que les Comtadins ne pussent être jugés que par leurs pairs pour les causes de peu d'importance, et par le recteur[5] ou son lieutenant pour les causes majeures, sans qu'on pût jamais les

1. Oder. Rayn. an. 1349. — Gesta Clementis VI apud Bosq. — Basnage, t. V, liv. VII, p. 1170.
2. Oder. Rayn., *ibid.* — Basnage, *ibid.*
3. Ms. de Camb. Vell., t. III, f° 71. — Christophe, *ibid.*, p. 200.
4. J. F. André, *La monarch. pontif. au XIVe siècle*, p. 297.
5. Le recteur gouvernait le Comtat Venaissin au nom du pape.

contraindre à paraître devant un tribunal étranger. Les Juifs seuls furent exceptés de cette faveur[1]. » Nous croyons que les Israélites du Comtat en furent seuls privés. L'exception de Clément VI ne dut pas être appliquée à ceux d'Avignon, puisque cette ville n'avait pas encore reconnu l'autorité du pape, quoiqu'elle lui eût été vendue par la reine Jeanne de Naples en 1348[2]. Clément VI avait refusé de confirmer les privilèges de la ville d'Avignon, déjà maintenus, en 1251, par les comtes de Toulouse et de Provence, et la cité, toujours jalouse de ses libertés et de ses franchises, avait refusé, à son tour, de lui rendre hommage[3]. Ce ne fut qu'en 1358 qu'elle consentit à donner sa foi à Innocent VI, après que le pape eut promis de conserver et de respecter ses privilèges municipaux[4]. Les Juifs d'Avignon furent aussi appelés à prêter serment de fidélité au souverain pontife, et, dès lors, ils se trouvèrent placés, pour toujours, sous la domination du saint-siège[5]. Leur serment est conçu dans la même forme que celui des autres habitants d'Avignon. Ils le prêtent entre les mains du viguier, qui le reçoit au nom du pape. Ils jurent sur la Bible de rester fidèles à Innocent VI et à ses successeurs, de défendre la vie et la personne des souverains pontifes et celles de leurs représentants, de maintenir leurs droits, d'empêcher qu'on y porte atteinte, et de dénoncer ceux qui auraient intention de le faire, tout en respectant, toutefois, les libertés, immunités, privilèges et conventions de la ville d'Avignon et de ses citoyens présents et futurs[6]. Ce changement de suzeraineté n'apporta aucune modification à la condition des Israélites d'Avignon. Le pape ne fit que succéder aux droits de la maison d'Anjou, et se substituer au pouvoir temporel, dont il accepta toutes les obligations; les Juifs continuèrent de rester sous la juridiction du viguier, qui fut le représentant temporel des papes comme il avait été celui des comtes de Provence.

Innocent VI, qui consentait à laisser les Juifs d'Avignon sous l'autorité laïque, ne dut pas leur être hostile. Il tint, sans doute, à

1. J. F. André, *Hist. du gouv. des Rect. pont.*, p. 52. — Bull. priv. Comit. Ven.
2. *Bull. civit. Aven.*, p. 138.
3. Fantoni, *Istor. d'Avign.*, t. I, lib. II, p. 233.
4. *Bull. civ. Aven.*, p. 97.
5. Arch. d'Avign., KK, pièce 34e.
6. Ibid.

l'égard des Israélites du Comtat la même conduite que ses prédécesseurs.

Urbain V montra pour eux de très bonnes dispositions. Il prêta une oreille attentive aux plaintes des Juifs, et, en 1363, il défendit aux chrétiens de les forcer à se convertir, de les maltraiter, de les dépouiller et de profaner leurs cimetières[1]. Sa présence suffit, sans doute, pour prévenir de pareils excès dans le Comtat. La translation du saint-siège à Rome (17 septembre 1376) enleva, un moment, aux Juifs leurs protecteurs.

Le grand schisme d'Occident les leur rendit. Au mois de juin 1379, Clément VII[2] revint siéger à Avignon[3]. Tout porte à croire que le nouveau pontife fut bien loin de témoigner aux Juifs de la malveillance. Lui et ses cardinaux, si nous en croyons Cambis-Velleron, leur étaient attachés par les liens de la reconnaissance. C'était un riche Israélite de Florence qui avait transporté, sur ses galères, les cardinaux venus à la suite du pape Clément VII à Avignon. Il les avait accompagnés, par terre, jusque dans cette ville et il avait été retenu quelque temps à la cour du pape. Il se nommait Josué d'Amant. On prétend que, dans la suite, il arracha Clément VII des mains de ses ennemis. Dans un voyage que le pape fit incognito sur les côtes d'Italie, Josué d'Amant l'escortait à la tête de ses galères, lorsqu'il fut attaqué par des vaisseaux que les ennemis de Clément VII, informés de son départ, avaient lancés à sa poursuite. Le Juif fit preuve d'un grand courage dans le combat. La tradition le montre tenant un crucifix à la main et invoquant le nom de Jésus, pendant qu'il repoussait les agresseurs. Il fut assez heureux pour leur échapper, et ramena le pontife sain et sauf à Marseille et de là à Avignon. Clément VII témoigna depuis à Josué d'Amant une grande confiance. Le Juif, de son côté, avait pour le pape beaucoup de respect et de vénération. L'attachement de ces deux hommes fut encore augmenté par la conversion de Josué d'Amant, qui fut baptisé par Clément VII lui-même, dans l'église de Notre-Dame des Doms à Avignon. Le pape changea son nom en celui

1. Depping, *ibid.*, 3e époque, chap. IX. — Bull. ampl. collect., t. III, part. 2 A. — Urbain V rappelle la protection charitable que plusieurs de ses prédécesseurs, les Calixte, les Eugène, les Alexandre, les Célestin, les Innocent, etc., avaient accordée aux Juifs.

2. Robert de Genève, considéré comme anti-pape.

3. Fantoni, *ibid.*, p. 268.

de Joseph de Saint-Amant de Jésus-Christ, et, pour perpétuer le souvenir de sa belle conduite en face de ses ennemis, il lui donna des armoiries parlantes d'azur au nom de Jésus, avec support et cimier de lion d'or, et pour devise, ces mots : « *In hoc signo vincens.* » Séduit par tant de faveur, Josué d'Amant finit par céder aux instances de Clément VII, qui, s'étant pris pour lui d'une grande affection, voulut l'attirer à sa cour. Il quitta Florence, et vint s'établir à Avignon avec toute sa famille. Ce pape lui donna les principaux emplois du palais apostolique, et lui fit acheter la terre de Saint-Chamas dont sa postérité a pris le nom[1].

Clément VII ne manqua pas au devoir, que la reconnaissance lui imposait, d'imiter la bienveillance de ses prédécesseurs envers les Juifs. Il rendit à ceux d'Avignon un éclatant service. Les procès entre Juifs et chrétiens donnaient souvent lieu à un abus grave. Les chrétiens s'efforçaient d'enlever les Juifs à leur juridiction naturelle, c'est-à-dire à la juridiction du viguier, pour les traduire devant les tribunaux ecclésiastiques, dont la faveur leur était acquise. Grâce à cette injuste partialité, ils obtenaient toujours gain de cause. Cet abus était pour les Juifs une source intarissable de dépenses ruineuses, de peines, de chagrins, de vexations de toutes sortes. Ils s'en plaignirent au pape Clément VII. Ils lui représentèrent que, d'après les statuts de la ville d'Avignon, le viguier et les juges de la cour temporelle étaient et avaient été, de tout temps, leurs juges ordinaires, au civil comme au criminel, et que leur qualité de citoyens d'Avignon ne permettait pas qu'ils fussent soustraits à leur juridiction naturelle. Les plaintes des Juifs étaient fort justes et le pape le reconnut, puisqu'il y fit droit. Il ordonna de renvoyer devant le tribunal du viguier tous les procès des Israélites encore pendants devant les autres tribunaux ordinaires ou extraordinaires, ecclésiastiques ou séculiers, ne reconnaissant les Juifs justiciables du clergé que pour les crimes commis contre la religion[2].

L'influence que saint Vincent Ferrier exerça sur l'esprit du

1. Ms. de Camb. Velleron, t. III, f° 138. Nous ne citons ce récit, peut-être légendaire, et dont nous laissons la responsabilité à celui qui le rapporte, qu'à cause de sa singularité piquante.

2. Arch. d'Avign., D, pièce 4e. C'est un bref de Sixte IV, de 1479, dans lequel est relatée la lettre de Clément VII.

successeur de Clément VII ne disposa peut-être pas Benoît XIII[1] à la douceur[2]. Mais, quoi qu'il en soit des sentiments de Pierre de Luna à l'égard des Juifs du Comtat, nous ne croyons pas que les embarras de son règne lui aient permis de s'occuper beaucoup de cette petite fraction de ses sujets. Ceux d'Espagne furent sans doute les seuls à souffrir de sa sévérité, puisque la fameuse bulle de Benoît XIII contre les Juifs fut publiée, en 1415, à Valence, à une époque où il n'était déjà plus en France[3]. Il avait quitté le Comtat Venaissin en 1404, et ses troupes avaient été chassées d'Avignon en 1411[4]. C'est lui qui ferme la liste des souverains pontifes qui ont siégé à Avignon.

Leur présence avait, plusieurs fois, préservé les Juifs du Comtat d'une destruction totale, elle les protégea aussi contre la fureur populaire qui fit tant de victimes dans les provinces voisines, en Dauphiné et même en Provence[5]. Elle leur épargna, sans doute, bien des tracasseries de la part des ecclésiastiques, bien des vexations de la part du peuple. Mais, si elle modéra les sentiments hostiles du clergé, elle ne les fit pas cesser; et, si elle arrêta les excès de la multitude, elle ne lui enleva pas ses préjugés.

Quelle que fût la bienveillance des papes d'Avignon pour les Israélites, ils ne pouvaient abandonner la politique traditionnelle de l'Église à l'égard du judaïsme. Les conciles du XIVe siècle s'attachèrent, comme par le passé, à établir entre la religion juive et la religion chrétienne une séparation plus tranchée. Ils s'efforcèrent de l'obtenir par les mêmes moyens, c'est-à-dire en supprimant tout rapport d'intimité entre les deux cultes. Celui

1. Il s'agit ici de l'anti-pape Benoît XIII, qui n'est pas compté sur la liste des souverains pontifes.

2. Suivant Basnage, Vincent Ferrier, qui fut le confesseur de Benoît XIII, se signala par son zèle à convertir les Juifs. Il prétend que ses conversions furent dues à la violence. Les Juifs l'appellent *le grand persécuteur* (Basn., *ibid.*, t. V, liv. VII, p. 1886 et suiv.). — Un texte, cité par don José Amador de los Rios, semblerait prouver, au contraire, que saint Vincent Ferrier empêcha les massacres des Juifs en Espagne, en 1391. Mais n'étaient-ce pas ses prédications qui, en excitant le zèle de la population chrétienne, l'avaient poussée à ces excès (D. J. Am. de los Rios, ibid., note de la page 85)?

3. D. G. Amad. de los Rios, *Stud. sobre los Jud. de Esp.*, p. 100.

4. Barjavel, *Dictionn.*, t. I, p. 170.

5. Les Juifs d'Avignon durent certainement échapper à la persécution que la reine Jeanne dirigea, en 1344, contre les Juifs de Provence, comme aux massacres qui eurent lieu, en 1355, dans plusieurs localités de la même contrée. (Nostrad., ibid., p. 384 et 405.)

qui fut tenu en 1326 à Avignon renouvela les ordonnances sur la marque. Il défendit à tous les Juifs mâles, qui auraient atteint l'âge de quatorze ans, de sortir désormais de leur maison sans avoir sur la poitrine une *roüe* ou rouelle, dont la circonférence devait être de trois ou quatre doigts. Ils en étaient dispensés en voyage. Les Juives, à partir de l'âge de douze ans, étaient obligées de porter des *cornailles* (*cornalia*). « C'étoient, sans doute, dit Cambis-Velleron, des coëffures qui s'élevoient en pointes, comme des espèces de cornes[1]. » Tout Juif qui négligerait de se conformer aux prescriptions sur la marque serait exclu de la société des chrétiens : *si vero judaei contra fecerint christianorum participium eis denegetur*[2]. Les conciles soumettaient encore les Israélites à payer la dîme aux paroisses sur lesquelles étaient situées leurs maisons et leurs propriétés[3]. Enfin les péchés contre le sixième commandement, commis entre Juifs et chrétiens, étaient placés parmi les cas réservés, c'est-à-dire parmi ceux dont l'absolution ne pouvait être donnée que par l'évêque[4]. Tous ces décrets furent remis en vigueur par le concile d'Avignon de 1337, qui défendit, en outre, aux médecins et chirurgiens juifs de soigner les chrétiens dans leurs maladies, et aux chrétiens de les appeler, à moins d'être en danger de mort et à défaut de médecins chrétiens[5]. Les considérants invoqués par les pères du concile nous dévoilent la haine et l'envie du clergé. Les Juifs sont les ennemis de la foi, et tout chrétien doit repousser et mépriser leurs *fétides services*. Les Juifs d'ailleurs s'élèvent trop au-dessus de *leur condition servile*. Aveuglés par l'orgueil, ils ne témoignent que de l'irrévérence pour les croyances catholiques. Leurs rapports trop fréquents et leur familiarité trop grande avec les chrétiens ont engendré une foule de maux, de *crimes qu'on n'ose nommer*. Ces termes vagues ne nous disent

1. Camb. Vell., t. II, f° 193.

2. C'était la plus grande peine qu'on pût porter contre les Juifs : c'était une sorte de mise hors la loi. Le texte que nous citons est éclairci par ces mots d'un jurisconsulte du xve siècle : paena est magna Judaeis dum eis subtrahitur Christianorum communio. Ratio; quia cum foveantur a Christianis sola humanitate, ut c. judaei. co. tit., per hanc subtractionem quasi redduntur extra eorum protectionem, et lex dicit magnam esse paenam conversari inter homines et hominum carere suffragiis. (*Bonif. de Vitalinis, com. in Clem.*, p. 68, v°, Venetiis, 1574.)

3. Labbe, *Concil.*, t. XI, p. 1746.

4. *Ibid.* — Camb. Vell., *ibid.*

5. Nouguier, *Hist. chron. de l'Égl., des évêq. et archev. d'Avignon.* — Labbe, *ibid.*, p. 1867.

point quels étaient ces grands crimes : en tout cas, ils devaient être rares. En reproduisant ces accusations banales, les Pères du concile voulaient sans doute justifier leurs rigueurs. Fidèles aux traditions de l'Église, ils n'avaient d'autre but, en se montrant sévères, que d'empêcher tout commerce, toutes relations entre Juifs et chrétiens, de maintenir bien distincte la ligne de séparation entre les deux peuples et les deux religions, et sans doute aussi de favoriser les médecins chrétiens, effacés par la concurrence plus heureuse et par la science plus profonde des Juifs.

Mais les médecins chrétiens étaient rares à cette époque, et c'est à cause de leur petit nombre que le clergé fut obligé de se départir de sa sévérité à l'égard des Israélites. Le synode d'Avignon du 15 avril 1341 permit aux fidèles d'avoir recours aux médecins juifs et de se procurer des remèdes chez les apothicaires et les épiciers de cette nation[1]. Les chrétiens ne jouirent pas longtemps de cette permission ; elle leur fut retirée par le synode tenu en 1347 par les archevêques d'Aix, d'Arles, d'Embrun et leurs suffragants[2]. Cette mesure était prise dans l'intérêt des médecins chrétiens, dont le nombre avait sans doute augmenté. Au fond, la doctrine du clergé touchant les Juifs n'avait point changé. Seulement nous ne trouvons pas dans les conciles du XIVe siècle quelques-unes de ces prescriptions vexatoires que nous avons remarquées dans ceux du XIIIe. Le clergé s'était donc un peu relâché de sa sévérité. Le concile d'Avignon de 1337 semblait même tolérer le prêt à intérêt. Il se bornait à défendre aux prêteurs juifs et chrétiens de conserver les reconnaissances de leurs créances une fois qu'elles auraient été remboursées. Les délinquants étaient menacés, les chrétiens de l'excommunication, les Juifs du bannissement[3]. Mais, pour s'être adouci, le clergé n'avait pas déposé sa haine. Nous en avons la preuve dans la terrible formule du serment imposé aux Juifs par le concile de 1337[4]. L'approbation et le renouvellement des décrets de 1337

1. Martène, *Thes. Anecdot.*, t. IV, p. 565.

2. Camb. Vell., t. II, f° 228.

3. ... Quod nullus creditor Christianus, vel Judaeus, postquam sibi fuerit integre de debito satisfactum, possint contra voluntatem debitoris instrumentum, vel mandatum, in praesentia solventis cancellatum et ruptum, penes se conservare... Si Christianus fuerit, eo ipso auctoritate praesentis concilii, excommunicationis incurrat sententiam, ipso facto, si vero Judaeus a participatione fidelium sit expulsus (Nouguier, *ibid.*, p. 120).

4. Ce serment est cité par Gassendi, *Notitia ecclesiae Dinen.*, t. V. des œuvr. de Gassendi, p. 713. Paris, 1654.

par le concile d'Apt, en 1365, prouvent, non seulement la persistance du clergé à suivre à l'égard des Juifs sa politique de séparation, mais encore la difficulté qu'il trouvait à faire observer ses règlements, surtout celui qui concernait la marque[1]. Ainsi les Juifs refusaient alors de se conformer aux prescriptions des conciles et ils opposaient à la haine du clergé une résistance souvent heureuse.

Ils résistaient aussi aux violences populaires, non pas dans le Comtat, où la présence des papes les rendait presque impossibles, mais en Provence, à Reillane. Les Juifs formaient la plus grande partie de la population de cette localité : ennuyés de souffrir les mauvais traitements des chrétiens, ils les attaquèrent à leur tour, en 1355, et leur appliquèrent la loi du talion; ils furent pour ce fait condamnés à deux mille florins d'or[2]. Ainsi les Juifs osaient alors entrer en lutte ouverte avec les chrétiens, et, là où ils étaient en nombre, ils repoussaient la force par la force. Ils n'étaient donc pas tombés à ce degré de timidité et d'abaissement qui les disposera plus tard à tout subir.

La législation qui les régissait à cette époque ne les encourageait pourtant pas à se croire les égaux des chrétiens. Au XIVe siècle, et peut-être avant[3], les Juifs étaient jugés suivant la loi romaine[4]. Or le code Théodosien les admettait au bénéfice du droit commun et les plaçait sous la juridiction des tribunaux ordinaires[5]. Mais si ce même code les laissait libres de débattre avec les chrétiens le prix des objets qu'ils leur vendraient[6], il n'allait pas jusqu'à leur accorder une complète égalité civile. Il punissait comme adultère tout Israélite qui épouserait une chrétienne[7]; il menaçait de la peine capitale celui qui oserait en associer quelqu'une à ses débauches[8]. Il condamnait au feu les Juifs qui frapperaient un des leurs parce qu'il se serait converti[9]; il les

1. Martène, *Thes. nov. anecd.*, t. IV, p. 338.

2. Nostrad., *ibid.*, p. 403. — Ces 2,000 florins d'or vaudraient aujourd'hui 88,000 fr. environ.

3. Dans le midi de la France le droit romain était en usage dès le XIe et même le Xe siècle.

4. Ægidii Bellemerae super secunda secund. decreti, f° 108. — Saige, *De l'honor des Juifs*.

5. II. Cod. Theod., tit. I, t. I, p. 87. Lyon, 1665.

6. XVI. Cod. Theod., tit. VIII, t. VI, p. 226.

7. III. Cod. Theod., tit. VII, t. I, p. 278, et t. IV, p. 492 et 497.

8. XVI. Cod. Theod., tit. VIII, t. VI, p. 225.

9. Ibid., p. 214.

déclarait incapables de servir dans les armées[1] et de juger les chrétiens[2]; il leur ôtait le droit de déshériter leurs enfants convertis au christianisme, quand même ils auraient à leur reprocher les plus grands crimes[3]; enfin il leur défendait d'acheter, ou de recevoir en don des esclaves chrétiens[4]. Ainsi le code Théodosien plaçait les Juifs sous un régime d'exception, aggravant les peines et multipliant les incapacités. Il diminuait aussi leurs privilèges : il leur retirait l'exemption des charges curiales[5], et réservait uniquement la jouissance de cette immunité aux patriarches, d'ailleurs qualifiés d'*illustres*, aux prêtres et aux principaux de la synagogue[6]. Toutefois, il leur faisait la faveur de ne pouvoir être cités en justice les jours de sabbat et de fêtes[7], et leur laissait la faculté de se livrer à l'étude des arts libéraux et d'exercer la profession d'avocat, ce qui leur ouvrait le chemin des honneurs publics[8]. Il confirmait également leur droit de domicile sur les terres de l'empire, et déclarait qu'ils n'en pouvaient être chassés pour aucun motif[9]. Il respectait la juridiction de leurs juges particuliers dans les affaires religieuses, et, tout en maintenant la juridiction des tribunaux romains pour les causes civiles, il défendait aux juges de forcer les principaux de la synagogue à recevoir dans son sein les membres qu'ils en avaient exclus[10]; il ordonnait aux gouverneurs des provinces de remettre entre les mains de leurs juges particuliers les Israëlites, soi-disant convertis, qui se réfugiaient dans les églises[11], et leur recommandait de faire exécuter les sentences du patriarche, comme celles des autres juges, quand même elles auraient été portées contre des chrétiens[12]. Il admettait l'existence du judaïsme comme secte religieuse reconnue par l'État, accordait aux Juifs la liberté de

1. Ibid., p. 232 et 241.
2. Ibid., p. 239.
3. Ibid., p. 244.
4. XII. Cod. Theod., tit. I, t. IV, p. 445.
5. Ibid., p. 445.
6. XVI. Cod. Theod., tit. VIII, t. VI, p. 222, 228 et 232.
7. II. Cod. Theod., tit. VIII, t. I, p. 125.
8. XVI. Cod. Theod., tit. VIII, t. VI, p. 241.
9. ... a locis in quibus sunt, nulla compelli ratione discedere (*ibid.*, p. 219).
10. Ibid., p. 224.
11. Ibid., p. 240.
12. Le code Théodosien permettait aux chrétiens de recourir, dans leurs procès contre les Juifs, à l'arbitrage des patriarches. (II. Cod. Theod., tit. I, t. I, p. 871.)

conscience[1] et les plaçait sous la protection de la loi, qui ne permettait aux chrétiens ni de les outrager, ni de les persécuter, ni de détruire leurs synagogues[2]. Mais s'il tolérait la religion hébraïque, le code Théodosien prenait soin d'en arrêter le développement. Il confisquait les biens des chrétiens qui passaient au judaïsme[3], interdisait aux Israélites tout acte de prosélytisme sous peine d'être accusés du crime de majesté[4] et d'être condamnés à la perte de leurs biens et à l'exil[5]. Enfin, s'il leur garantissait la possession de leurs anciennes synagogues, il les empêchait d'en construire de nouvelles[6] et supprimait, parmi les cérémonies de leur culte, toutes celles qui pouvaient être soupçonnées de tourner en dérision la religion chrétienne, comme l'usage de brûler une croix en souvenir du supplice d'Aman[7]. Ainsi le code Théodosien refusait aux Juifs une complète égalité civile et politique, il limitait pour eux le droit de propriété et désarmait la puissance paternelle; mais il reconnaissait leur droit de domicile dans l'empire, et leur laissait, avec leur autonomie religieuse, le libre exercice de leur culte, à la condition de ne pas empiéter sur le christianisme.

Le code de Justinien conserva toutes les rigueurs du code Théodosien; il se montra même plus dur et plus sévère pour les Juifs. Comme le code Théodosien, il créa pour eux des lois d'exception[8], et restreignit encore davantage le droit de propriété. Non seulement il leur interdit toute acquisition d'esclaves chrétiens[9], mais il les déclara incapables de recevoir des legs[10] et de

1. XVI. Cod. Theod., tit. VIII, t. VI, p. 225.
2. Ibid., p. 222, 227, 237, 238 et 243.
3. Ibid., p. 223.
4. Ibid., p. 235.
5. Ibid., p. 243. Il y avait même une loi de Constantin qui les condamnait à mort. (Ibid., tit. IX.)
6. Ibid., tit. VIII, p. 243.
7. Ibid., p. 233. V. le récit des faits qui ont donné lieu à cet usage dans le livre d'Esther, ch. III. — Les Juifs avaient créé une fête en commémoration de leur délivrance et du supplice d'Aman. Ὅθεν καὶ νῦν πάντες οἱ ἐν τῇ οἰκουμένῃ Ἰουδαῖοι τὰς ἡμέρας ταύτας ἑορτάζουσι (Flav. Joseph, antiquit. Judai. lib. XI, cap. VII, t. I, p. 427. Édition Didot.)
8. Le code de Justinien renouvelle la rigoureuse loi de Constantin (315) contre les Juifs qui frapperaient un Juif converti (*Justininia, cod. lib. I, tit. IX*). Il interdit les mariages entre Juifs et chrétiens (*ibid.*).
9. Ibid., tit. X.
10. Ibid., tit. IX, — lib. I, tit. V. — Anth. coll. IX, tit. XXXVI. — Novel., 144. — V. aussi Basnage, t. V, liv. VI, p. 1390.

faire des testaments, si ce n'est en faveur des chrétiens[1], qui pouvaient témoigner contre eux sans qu'il leur fût permis d'user du même droit[2]. Il ne se contenta pas d'affaiblir pour eux la puissance paternelle[3] et d'entraver leur autonomie religieuse[4], il leur enleva, avec l'immunité de charges curiales[5], tous les privilèges qui leur restaient encore. Ce ne fut pas assez de les soumettre aux juges ordinaires dans leurs procès avec les chrétiens[6] et de les exclure de la milice[7]; il les écarta aussi des dignités, des magistratures et des emplois publics, leur interdisant les tribunaux, le barreau et l'enseignement[8]. S'il les toléra et s'il protégea leur innocence contre la fureur des chrétiens, ce ne fut qu'à condition qu'ils ne s'enorgueilliraient pas de leur sécurité et qu'ils ne commettraient point d'irrévérences envers la religion chrétienne[9]. Il réduisit singulièrement leur liberté de conscience : il ne se borna point à leur défendre de construire de nouvelles synagogues[10], il alla jusqu'à menacer de l'exil tous ceux qui ne croiraient pas au jugement dernier et à la résurrection[11], etc.... Tout en leur laissant la faculté de lire la bible dans toutes les langues, il eut soin d'imposer à ceux qui parlaient le grec la version des Septante[12]. Enfin il rejeta les Israélites au dernier rang de la société et déclara que leur condition civile devait être aussi abjecte que celle de leur âme[13]. Il rompait donc leurs rela-

1. Justinian. cod., lib. I, tit. V.
2. Ibid., tit. IX.
3. Novel. 146. — Justin. cod. lib. I, tit. V.
4. Telle est du moins notre opinion. Elle est motivée par les rigueurs du code de Justinien contre les hérétiques. Le législateur s'explique d'ailleurs, à ce sujet, si obscurément que quelques savants ont cru trouver dans ses paroles la suppression de la juridiction des juges israélites (Depping, *ibid.*, ch. I. — Dohm, *De la réforme politique des Juifs*). — Justinien défend les mariages contractés suivant la loi mosaïque (*Cod. lib. I, tit. IX*). Il attribue au fisc les contributions levées sur les Juifs par les patriarches (*ibid.*). Dans le code Théodosien il y a une loi qui autorise la levée de ces contributions et une autre loi qui les donne au fisc impérial. Le législateur hésitait donc à prendre la mesure dont il est ici question.
5. Cod. Justin. lib. I, tit. IX.
6. Ibid.
7. Ibid., lib. I, tit. V.
8. Ibid., tit. V et tit. IX.
9. Ibid., tit. IX.
10. Ibid. Il renouvelle la défense de brûler une croix et de circoncire des chrétiens (ibid.).
11. Novel., 146.
12. Ibid.
13. Novel., 45.

tions sociales, proclamait leur inégalité civile, leur enlevait leurs privilèges, les privait de tout droit politique, et de la vie publique ne leur laissait que les charges. S'il les souffrait sur les terres de l'empire, ce n'était qu'en faisant ses conditions, et s'il tolérait le judaïsme, ce n'était pas sans prendre ses précautions pour étouffer son développement et sans gêner, jusqu'à un certain point, leur liberté religieuse.

Telle était la dure législation à laquelle les Juifs du Comtat se trouvaient soumis. Il est curieux de voir comment elle fut interprétée par les jurisconsultes du XIVe siècle. Trois professeurs illustrèrent surtout l'université d'Avignon à cette époque : Oldrade, Balde de Ubaldis et Gilles de Bellemère. Suivant Oldrade, les Juifs dépendaient à la fois de l'autorité temporelle et de l'autorité spirituelle ; ils appartenaient au roi, comme ses serfs ou ses sujets tributaires ; ils étaient sous la puissance du pape, comme faisant partie du troupeau que le Christ lui a confié[1]. En retour de leur soumission, le roi leur devait sa protection ; il était tenu de les aimer et de ne pas leur faire ce qu'il ne voudrait pas qui lui fût fait[2]. Oldrade proclamait ce principe, si différent du *quod principi placuit legis habet vigorem* des jurisconsultes de Frédéric Barberousse, que la première vertu des rois consistait à ne causer de mal à personne[3]. Le pape était obligé d'user de douceur envers les Juifs, de leur épargner les mauvais traitements et de prêcher la charité de parole et d'exemple[4]. L'assistance mutuelle était un devoir pour les Israélites comme pour les chrétiens, et, si ces derniers étaient secourus par eux, ils devaient, à leur tour, les secourir dans leurs besoins et leur faire l'aumône[5]. Le roi ne pouvait donc, sans motif légitime, chasser les Juifs qui vivaient en paix dans son royaume. Le droit naturel et le droit divin, « qui sont immuables de leur nature », le lui défendaient. Dieu avait abandonné la terre aux enfants des hommes, et chacun avait le droit d'habiter où bon lui semblait, même le serf, pourvu

1. *Oldrad. Consil.*, 264.

2. ... tenetur etiam diligere Judaeos (*ibid.*)... Juris naturalis est et divini quod quaecunque vult princeps sibi juste fieri, et faciat aliis, maxime suis servis et tributariis (*ibid.*).

3. Innocentia maxime regum est nemini malum inferre (*ibid.*).

4. *Ibid.*

5. ... Sic nobis subveniri optamus et ita eis subveniamus... in necessitate eis subvenire et eleemosinam facere tenemur (*ibid.*).

qu'il payât le tribut dû à son maître[1]. Le droit de propriété des Juifs était aussi inviolable que leur droit de domicile. Tout ce qu'ils possédaient, établissements, biens et juridictions, tout cela leur était acquis en vertu du droit des gens[2]. Le pape pouvait encore moins les bannir et les dépouiller : il ne pouvait, sans pécher, violer les lois de l'équité ni altérer sa bonté naturelle. La douceur et la mansuétude formaient comme le fond de la religion chrétienne. Ce n'était pas par la crainte, la dureté, la violence et l'exil qu'il fallait déterminer les Juifs à se convertir, mais par les caresses et les présents, en respectant la justice et en leur laissant leur libre arbitre[3]. De graves raisons imposaient aux princes la tolérance envers eux. Leur existence au milieu des chrétiens permet de gagner des âmes à Dieu[4]. Les Israélites rendent d'ailleurs des services aux chrétiens. Ce sont les gardiens et les justificateurs de leurs livres saints. Là où les incrédules rejettent les textes chrétiens, ils ne peuvent se refuser à l'évidence des textes hébreux. Le peuple juif, comme Caïn qui le représente, porte un signe qui doit le protéger contre la mort et le faire supporter dans la société chrétienne[5]. Le bon Oldrade avoue naïvement que l'expulsion générale des Juifs, quand même elle serait légitime, ferait mentir les prophéties qui annoncent leur conversion future[6]. Les chrétiens doivent donc les souffrir parmi eux. Voilà, certes, des idées larges et généreuses, des principes véritablement humains. Malheureusement Oldrade n'y reste pas toujours fidèle. Il admet une regrettable exception. Soit qu'il ait cédé au préjugé religieux, soit qu'il ait craint de déplaire à son ami et à son bienfaiteur, le pape Jean XXII, qui avait un moment chassé les Juifs, il reconnaît que le prince peut bannir les Israélites de ses états, du moment qu'ils deviennent, pour les chrétiens, une cause de danger et de scandale. Cette exception est conçue dans des termes bien vagues et qui laissent le champ libre à l'arbitraire. On dirait qu'Oldrade le sent et qu'il ne veut pas prendre sur lui la responsabilité de ce

1. *Ibid.*

2. Quod possident, jure gentium possident sive res, sive loca, sive juridictiones (*ibid.*).

3. Infideles non terroribus, non asperitatibus, non violentiis sunt trahendi ad fidem, neque expulsionibus, sed blanditiis et muneribus, ut integra sit forma justiciae et libertas arbitrii (*ibid.*).

4. *Oldrad. Consil.*, 87.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*, et *consil.*, 264.

qu'elle a de dur ; il n'est pas bien sûr que le bon droit soit de son côté et il se retranche derrière l'opinion d'un jurisconsulte autrement sévère pour les Juifs[1].

Dans l'application des peines, Oldrade était naturellement porté à la douceur. Un Israélite avait embrassé le mahométisme : on demandait s'il devait être puni, et Oldrade répondait que non[2]. Un autre Israélite était accusé d'avoir eu des rapports intimes avec une chrétienne : Oldrade était bien d'avis qu'il devait être puni, mais, comme la faute n'était pas accompagnée de circonstances aggravantes de rapt, de viol, d'inceste, il inclinait vers l'indulgence. « Le juge, disait-il, ne doit point se faire une gloire de sa sévérité ; il doit adoucir le châtiment pour les fautes légères et veiller avec modération au maintien des lois pour les fautes graves[3]. » Son conseil ne fut pas suivi : tout le monde n'était pas aussi bienveillant pour les Israélites. Raymond d'Apulée et Antoine de la Croix, juges de la cour ordinaire et membres, comme Oldrade, de l'université d'Avignon, condamnèrent à la peine de la castration le malheureux Juif qui se nommait Pandonus, et Oldrade affirme avoir vu suspendus au palais les restes de cette horrible mutilation[4]. C'était un précédent dont les juges devaient s'autoriser dans la suite. En 1378, un Israélite, nommé Joseph Sireyson, fut, pour un délit semblable, condamné à la même peine par le juge de Châteauneuf de Giraud-l'Ami. Nous ignorons si cette sentence reçut son exécution, le Juif ayant interjeté appel devant maître Rostang Artaud, juge des appellations du Comtat Venaissin[5]. Ainsi, pour empêcher toute union sexuelle entre des personnes de diverses sectes, la loi punissait avec une atroce sévérité, chez les Juifs, un délit qu'elle ne poursuivait même pas chez les chrétiens, lorsqu'il était l'acte passionné, sinon réfléchi, de deux volontés. Cette cruelle législation s'adoucit pourtant avec le temps, puisqu'au commencement du XVe siècle on se contenta de fouetter un Juif qui s'était aventuré dans un mauvais lieu d'Avignon[6].

1. Oldrade cite les paroles de ce jurisconsulte : « Princeps qui est eorum (*Judaeorum*) dominus potest eos vendere, ergo multo magis expellere.... eis auferre bona cum non habeant ea nisi ut peculium » (*Oldr. Consil.*, 87).
2. *Ibid.*, 51.
3. *Ibid.*, 333.
4. Et ego vidi virilia incisa ante palatium (*ibid.*).
5. Actes de Jean Pein, notaire, aux arch. d'Avignon.
6. Camb. Vell., t. III, f° 59 v°. — Il place ce fait en l'an 1408.

Quoique les Juifs dussent être jugés suivant la loi romaine et par les tribunaux séculiers, Oldrade pensait, néanmoins, que, dans certains cas, ils tombaient sous la juridiction de l'inquisition. Ainsi, tout Israélite qui cachait un apostat chrétien, ou qui se rendait coupable de quelque outrage envers le Christ, pouvait être recherché et poursuivi par les inquisiteurs [1]. Mais Oldrade ne croyait pas que les Juifs pussent être excommuniés par le clergé [2], auquel ils devaient d'ailleurs, comme les Sarrasins, payer la dîme [3].

Les opinions des jurisconsultes du XIVe siècle étaient divisées sur bien des points qui les embarrassaient. Les Israélites devaient-ils prêter serment sur la bible ? Pouvaient-ils jouir du droit d'asile dans les églises ? Étaient-ils moins odieux que les hérétiques ? Étaient-ils obligés de nourrir leurs enfants convertis au christianisme ? Leurs fils étaient-ils sous la puissance paternelle ? A toutes ces questions, Balde, avec une bienveillante libéralité qu'on a trop souvent regretté de ne pas trouver dans des temps de civilisation plus avancée, répondait hardiment par l'affirmative [4]. Il reconnaissait que les Juifs ne pouvaient prétendre à aucune supériorité sur les chrétiens, mais qu'ils étaient assujétis au droit commun, c'est-à-dire à la loi romaine ; qu'ils pouvaient représenter un chrétien et intervenir pour lui en justice, et qu'ils participaient aux privilèges, comme aux charges, des localités qu'ils habitaient [5]. Il leur ôtait, comme Justinien, la faculté d'exercer la profession d'avocat [6] ; mais il leur laissait celle de devenir notaires et déclarait bons et valables les actes passés devant un notaire juif par des chrétiens [7]. Il leur conservait leur ancien privilège de ne pouvoir être cités en justice les jours de sabbat et de fêtes, à condition qu'ils s'abstiendraient eux-mêmes de citer les chrétiens ces jours-là [8]. Enfin, il pensait que les Juifs, qui prêtaient aux fils de famille, devaient perdre leur créance [9].

1. Oldrad. Consil., 36.
2. Ibid.
3. Oldr. Consil., 87.
4. Baldi de Ubaldis comment. in secund. dig. f° 50 et 185. Lyon, 1585 ; — comment. ad libr. prim. cod. f° 10 ; ad libr. IV et V, cod. f° III ; comm. in prim. Dig. vet. part., f° 35 v°.
5. *Ibid.* Comment. ad libr. XXVII dig. f° 33.
6. *Ibid.* Comm. ad libr. secund. Cod. f° 144.
7. *Ibid.* Comm. in prim. dig. vet. part., f° 4.
8. *Ibid.* Comm. ad libr. prim. cod., f° 73.
9. *Ibid.* Comm. in secund. vet. dig. part., f° 110 v°.

Gilles de Bellemère professait, à l'égard de l'*usure* des Juifs [1], la doctrine de l'Église et la proscrivait, parce qu'elle ne pouvait être exigée qu'avec le désir de nuire au débiteur [2]. Contrairement à Jean XXII, qui pensait que les Juifs, depuis la mort du Christ, étaient tombés dans la servitude [3], Gilles de Bellemère affirmait qu'ils étaient libres, et soutenait, avec Thomas contre le jurisconsulte Guy, que les Israélites n'appartenaient pas au prince, que celui-ci ne pouvait pas leur enlever leurs enfants, les baptiser, et les vendre, ce qui était contraire à l'équité du droit naturel [4]. Il se contentait de flétrir le judaïsme du nom de superstition [5] et de déclarer, comme Balde, les Juifs indignes de participer aux sacrements de la religion chrétienne [6]. Il leur reconnaissait du reste le droit de circoncire leurs enfants. Mais il pensait que tout Juif, qui aurait circoncis le fils d'un chrétien, devait être passible de la peine portée contre la castration [7]. Au spirituel, il faisait dépendre les Israélites de la juridiction ecclésiastique ; au temporel, de la juridiction laïque [8]. Il admettait qu'ils pouvaient, dans certains cas, déposer contre les chrétiens [9], dont ils avaient toujours le droit de récuser le témoignage [10] : ainsi, ils pouvaient assister comme témoins à la confection des testaments, des contrats et autres actes non judiciaires [11], et certifier la vérité de ces mêmes actes devant les tribunaux [12]. En justice leurs dépositions étaient toujours reçues dans les causes entre infidèles ; mais, dans les procès entre chrétiens et infidèles, ils ne pouvaient servir de témoins qu'aux premiers [13]. Il croyait que les chrétiens pouvaient, par charité, donner des remèdes aux Juifs, ou les leur vendre, et même, en cas de nécessité, employer leurs médecins. C'étaient

1. Le mot *usure* doit être pris ici dans le sens de banque, de commerce de l'argent.
2. Œgidii Bellemerae comm. super secund. decreti, f° 93.
3. Extravagantes, p. 324. Lyon, 1624.
4. Œgid. Bellem. comm. sup. tert. decreti, f° 37.
5. *Ibid.*, f° 20.
6. *Ibid.* Comment. sup. prim. I. decreti, f° 21 v°. Les Juifs se mêlaient souvent de faire faire des mariages entre chrétiens.
7. *Ibid.* Com. sup. tert. decreti, f° 122.
8. *Ibid.* Com. sup. secund. II. decreti, f° 118.
9. *Ibid.*, f° 108 v°.
10. *Ibid.*
11. *Ibid.*
12. *Ibid.*
13. *Ibid.*

autant de cas de conscience qui éveillaient les scrupules des âmes timorées, et que le célèbre jurisconsulte résolvait en faveur des Juifs[1]. Le clergé se posait aussi d'étranges questions. Était-il permis à un Juif d'épouser une payenne? Il n'y avait à cela, suivant Gilles de Bellemère, aucun inconvénient, et la raison qu'il en donnait est curieuse : c'est que, de son temps, tous les payens étaient circoncis et judaïsaient[2]. Telles étaient les doctrines professées à l'université d'Avignon au XIVe siècle.

Ainsi, les jurisconsultes adoucissent, dans bien des cas, les rigueurs du code de Justinien ; ils n'en partagent pas la dureté sèche et haineuse, et, bien qu'ils ne cessent pas de voir dans les Juifs une race opiniâtrément rebelle aux vérités de la foi et ingrate envers Dieu, ils se croient néanmoins tenus de pratiquer envers eux les plus impérieux devoirs de la charité évangélique. Ils n'acceptent pas plus les duretés du droit féodal que celles du droit romain. Ils n'admettent pas que les Juifs soient les serfs et la propriété des seigneurs. Le prince n'est le maître ni de leurs personnes, ni de leurs biens : les Juifs ne sont que ses tributaires et ont droit à sa protection. Substituer aux caprices de la coutume la stabilité des lois romaines adoucies, poser en principe que les Juifs étaient sous la sujétion du roi et les arracher à la tyrannie féodale, c'était s'élever bien au-dessus des idées étroites et des préjugés de l'époque : c'était ouvrir largement la voie du progrès. C'est là un grand titre d'honneur pour les jurisconsultes d'Avignon, mais il ne leur appartient pas uniquement, et leur gloire doit être partagée avec la papauté, qui, par ses exemples comme par ses paroles, enseignait alors la tolérance et la douceur envers les Juifs.

La conduite du saint-siège et l'opinion des jurisconsultes ne furent pas sans influence sur la municipalité d'Avignon. Nous avons vu qu'en 1306 elle s'était laissé influencer par la haine et les préjugés populaires ; mais elle était bien vite revenue à son ancienne bienveillance. Quoiqu'elle n'accordât point aux Juifs la jouissance complète des droits de citoyens, elle continuait pourtant de les traiter comme tels ; elle les regardait comme les sujets volontaires du prince, et, lorsqu'elle leur faisait prêter serment de fidélité au pape Innocent VI, elle prouvait qu'elle leur recon-

1. *Ibid.* Comm. sup. tert. decreti, f° 37.

2. ... Quia hodie pagani non sunt idolatrae, et fere omnes sunt circumcisi et discernunt cibos et judaïzant (*ibid.*).

naissait, du moins en principe, le droit de l'accepter ou de le refuser pour souverain : à ses yeux, les Juifs étaient donc affranchis de la servitude féodale[1]. Nous ignorons si la municipalité avait laissé tomber en désuétude la loi qui défendait aux Israélites d'acquérir des censes dans un fief chrétien, mais il est certain qu'elle leur permettait d'acheter et de posséder des maisons. Parmi celles qui furent affectées au logement des cardinaux de Jean XXII, en 1316, deux appartenaient à des Juifs. Dans une nouvelle distribution, qui fut faite en 1328, la maison de la Juive Clara fut assignée au cardinal de Saint-Étienne au mont Cœlius[2]. Enfin, la ville d'Avignon n'empêchait pas les Israélites de se livrer au courtage, et, en 1374, elle recevait le serment des *courtiers de bois et d'habits ou vieilles hardes*, qui étaient au nombre de 156 et presque tous Juifs[3].

Une seule fois au XIVe siècle la municipalité semble s'être relâchée de sa bienveillance. En 1327, elle assimila les Juifs aux usuriers et leur ôta, comme à ceux-ci, le droit de faire emprisonner les citoyens d'Avignon[4].

L'influence salutaire de la présence des papes et des doctrines de l'université d'Avignon se firent moins sentir à Carpentras. Dans cette ville l'esprit d'hostilité contre les Israélites était plus marqué. Il se manifestait souvent par des violences populaires et des expulsions fréquentes. Le séjour de onze mois (mai 1313-avril 1314) que fit le pape Clément V dans la cité du mont Ventoux, trop court pour modifier sérieusement la condition des Juifs, ne leur procura qu'une sécurité momentanée[5]. Jean XXII qui, par sa bulle de *dismembration* de 1320, mit sous son autorité immédiate la ville de Carpentras avec toute sa juridiction temporelle[6], délivra bien les Juifs, placés désormais sous sa dépendance et sous l'autorité du recteur[7], leur supérieur et leur juge

1. Serment prêté par les Juifs au pape Innocent VI en 1358, pièce 34e des arch. d'Avignon.

2. ... in monte Coelio (Fantoni, liv. I, p. 169, 175 et 177).

3. Reg. des conseils de l'Hôtel de ville d'Avign., t. I, f° 28 v°; conseil du 6 octobre 1374.

4. Cartulaire de Perceval Doria, f° 166. C'est la réunion des lois municipales et autres actes publics de la ville d'Avignon au XIIIe siècle.

5. Barj., *dict.*, t. I, p. 379.

6. Bulla dismembr. jurid. temp. etc. an. 1320. (Collect. Tissot, p. 78 du vol. coté n° 32 et intitulé : Bullar. Privil. comit. Venaissini, à Carp.)

7. Le recteur n'était qu'un fonctionnaire du pape.

légitime[1], de l'obligation où ils étaient de rendre hommage à l'évêque[2]; mais, s'il rompit les derniers liens de leur servitude passée, il ne les affranchit pourtant pas de toutes les charges du régime féodal. S'ils ne furent plus la propriété de l'évêque, comme au XIIe siècle, ou simplement des serfs *abonnés,* comme à la fin du XIIIe, ils restèrent encore, jusqu'à un certain point, ses vassaux tributaires. S'il dépouilla l'évêque, ancien seigneur de la cité, de sa puissance temporelle, il lui abandonna du moins, par compensation, tous les droits de la mense épiscopale sur les Juifs, c'est-à-dire le droit de vendre seul son vin pendant un certain mois de l'année[3], la fourniture des draps pour les hôtes de l'évêque et les autres redevances accoutumées, probablement toutes celles qui sont stipulées dans la convention de 1276[4]. N'oublions pas d'ailleurs que ce pape se montra, une fois du moins, très rigoureux envers les Juifs du Comtat, dont il fit démolir les synagogues et contre lesquels il lança un décret de bannissement. C'est en vertu de ce décret que ceux de Carpentras furent expulsés en 1322[5]. Si, comme le prétend Cambis-Velleron, ils revinrent dans cette ville vers le milieu ou sur la fin de l'épiscopat d'Othon[6], c'est-à-dire de 1322 à 1330, ils n'y séjournèrent sans doute que par tolérance, sans que leur droit de domicile ait été de nouveau reconnu. Ce ne fut que sous l'évêque Hugues qu'ils obtinrent la reconnaissance de ce droit, à la condition, sinon de lui rendre hommage, du moins de lui faire leur soumission respectueuse, et, probablement aussi, de lui payer quelques-uns des anciens tributs. Le

1. Dans un procès de 1365 les Juifs de Carp. soutiennent qu'ils sont sous la juridiction du recteur (Angl. Grim. docum., f° 301).

2. C'est l'opinion du fameux jurisconsulte Etienne Bertrand : « Attenta annexione, unione et incorporatione dominii temporalis Carp. civitatis et aliorum jurium, non remanserunt, ut opinor, Judaei ejusdem civitatis homines ligii domini adversarii » (cet adversaire c'est l'évêque). — *Steph. Bertrandi Consil.* 192, part. 2.

3. Ce droit était appelé : *taberna vini.* Ce mot explique le vrai sens de l'interprétation que nous adoptons. — « Reservamus etc. ... consuetam christianorum et Judaeorum vini tabernam ac servitia omnia quae Judaei, morantes in civitate praedicta, episcopo Carp. cum de novo civitatem ingreditur et postmodum, tam in lectis sibi pro suis hospitibus commodandis, quam in quibuscunque rebus aliis sunt facere consueti » (*Bulla dismembr.*).

4. Voici ces redevances : 1° un tribut annuel de 18 liv., 2° une taille de 25 liv. levée sur la juiverie dans six cas déterminés : consécration, captivité, voyage, expulsion de l'évêque, embarquement, acquisition d'immeuble valant au moins 100 liv.

5. Ce fait a été déjà signalé. V. ci-dessus, p. 17.

6. Camb. Vel., t. II, p. 288.

2 janvier 1343, l'évêque Hugues permit, en effet, aux Juifs de construire une nouvelle synagogue[1], pourvu qu'elle ne dépassât pas les dimensions de celle qui avait été détruite sous Jean XXII, c'est-à-dire sept cannes en longueur, quatre en largeur et quatre en hauteur[2]. Il leur donna aussi l'autorisation d'avoir, à proximité de la ville, un cimetière où ne pourraient être ensevelis que les Juifs de la communauté de Carpentras, dans laquelle étaient alors compris ceux des environs, de la banlieue. Aucun Juif étranger ne devait y recevoir la sépulture sans la permission de l'évêque. En retour de cette double concession d'une synagogue et d'un cimetière, les Juifs s'engageaient à faire, tous les ans, au prélat et à ses successeurs, un présent de six livres d'épices, savoir trois livres de gingembre et trois livres de poivre. Ce présent pouvait être converti en une somme d'argent égale à la valeur des épices. Il devait être offert le vendredi qui précéderait la Noël[3]. Il équivalait à peu près à 182 francs d'aujourd'hui. Ce n'était pas un bien lourd tribut. L'évêque Hugues se montrait donc moins exigeant que ses prédécesseurs du XIIIe siècle. Comme les Juifs avaient été ruinés par l'expulsion de Jean XXII, il les ménageait. Il leur fit, sans doute, remise de plusieurs redevances, que nous ne trouvons pas mentionnées dans le *vidimus* de l'acte de 1343, et réduisit de dix-huit livres à quatre sous la capitation levée chaque année sur les pères de famille. Cette diminution devait durer tout le temps que les Juifs, chefs de famille, ne dépasseraient pas le nombre de 90[4].

Un prélat si désintéressé dut naturellement se montrer le protecteur des Israélites. Contemporain de Clément VI, il dut imiter sa bienveillance, et nous aimons à croire que ce fut grâce à son intervention que les Juifs de Carpentras purent se racheter, moyennant un léger tribut, des vexations insupportables que, dans certaines circonstances, le clergé, autorisé par l'usage, leur faisait subir malgré la protection épiscopale. Les prêtres avaient l'habitude de maltraiter les Juifs qui ne se retiraient pas assez vite lorsqu'ils les rencontraient portant la croix. Ils ne leur épargnaient point d'ailleurs les avanies, surtout dans ces jours de scandaleuse licence où ils célébraient la *fête des fous*. En

1. Inventaire des droits de l'archevêque de Carp., f° 365.
2. Cart. de l'évêché de Carp.
3. Inventaire des droits de l'évêché de Carp., f° 65.
4. Compulsoriale contra Judaeos, etc. (Cart. de l'évêché de Carp.).

1344, les Juifs s'engagèrent à payer, tous les ans, au chapitre de Saint-Siffrein, six deniers par chaque famille, à la condition que les clercs ne les insulteraient plus lorsqu'ils les trouveraient sur leur passage. Ils promirent, en même temps, de payer un demi-florin, c'est-à-dire huit sous tournois, à l'*évêque des fous* et à sa compagnie, toutes les fois qu'il en serait fait un[1]. C'était une parodie des droits de la mense épiscopale sur les Juifs. Grâce à cet arrangement, la communauté israélite de Carpentras se vit délivrée de bien des tracasseries, de bien des tourments.

Les successeurs de l'évêque Hugues n'eurent ni la même sollicitude, ni la même bienveillance. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, les Juifs, pour échapper soit à leur avidité fiscale, soit au déchaînement des fureurs populaires vainement ou faiblement contenues[2], quittèrent encore une fois la ville de Carpentras, où ils ne rentrèrent qu'en 1367[3]. La même année Jean Flandrini, qui occupait le siège épiscopal depuis 1365[4], renouvela avec eux la transaction de 1343 relativement à leur synagogue et à leur cimetière[5]. Mais, si Flandrini imita le désintéressement de l'évêque Hugues, Pierre IV de Laplan (1377-1399), un de ses successeurs, ne sut pas se résigner à tant de modération. Il profita d'un léger accroissement de la population israélite de Carpentras pour rétablir, en 1385, l'impôt annuel de dix-huit livres dont l'origine remontait à 1276[6]. Trois ans plus tard, c'est-à-dire en 1388, il décida que les Juifs seraient tenus de payer le même tribut à chaque mutation d'évêque[7]. Ce ne fut pas tout : Jean de Laplan

1. *Œuvres manuscrites du père Justin*, t. I, f° 126 v°.

2. Nous ne voyons pas quel autre motif aurait pu forcer les Juifs à sortir de Carpentras, à moins que leurs maisons n'aient été démolies lors de la construction des remparts de la ville sous Innocent VI (G. F. André, *Hist. des Recteurs*, p. 53).

3. Ch. Cottier, *Recueil de divers titres*, etc., p. LXIV.

4. C'est la date que donne le *Gallia Christiana*.

5. Cartul. de l'évêch. de Carp. — Steph. Bertr. Consil., 192, t. II, part. 2 A, p. 679. — Charles Cottier, dans ses notes sur les recteurs, et Jean Bastet, dans son histoire d'Orange, placent la concession d'un cimetière en 1367 et celle d'une synagogue en 1372. Mais, dans le cartulaire de l'évêché de Carpentras, il n'est point question d'une semblable concession en 1372, et le jurisconsulte Étienne Bertrand, qui fut plus tard obligé de compulser toutes ces pièces afin de soutenir un procès des Juifs contre l'évêque, ne parle que de la double concession d'un cimetière et d'une synagogue en 1367.

6. Compulsoriale contra Judeos (Cart. de l'évêché de Carp.).

7. Invent. des droits de l'évêché de Carp. — *Œuvres manuscrites du père Justin*, t. II, f° 41 v°.

réclama aussi le droit de lods et ventes ou treizain sur les maisons et les biens des Juifs. Mais il éprouva, sans doute, quelque difficulté dans la perception de ce droit, puisqu'il consentit à l'abolir en 1396, moyennant une redevance annuelle de quatre livres d'épices payable à la fête de Noël.

Ainsi, vers la fin du XIVe siècle, l'évêque de Carpentras s'efforçait de ressaisir les anciens droits de ses prédécesseurs sur les Juifs. Au commencement du siècle suivant, le pape d'Avignon, Benoît XIII, obligé de combler le vide produit par le schisme dans son trésor, s'empara de tous les revenus de l'évêché de Carpentras (1403) et réclama aux Juifs tous les droits qu'ils payaient jadis à la mense épiscopale. Il voulut même les obliger à fournir les draps pour les lits des hôtes de l'évêché. Les Juifs refusèrent de s'acquitter d'une redevance que la générosité des évêques avait laissée tomber, depuis longtemps, en désuétude. Mais ils y furent contraints par justice. Le 21 mars 1405, le clavaire de l'évêché de Carpentras, agissant comme mandataire de Benoît XIII, conclut avec les *baylons* de la commune israélite[1] un arrangement par lequel les Juifs se rachetaient de cette corvée moyennant la somme assez ronde de 20 florins (environ 785 fr. d'aujourd'hui) qu'ils s'engageaient à payer tous les ans. Cette somme fut immédiatement remise aux mains du clavaire, qui toucha, en outre, une seconde somme de 20 florins pour les frais de poursuite[2]. La revendication de Benoît XIII eut donc pour conséquence de faire de nouveau peser sur les Juifs de Carpentras tout le poids des anciennes charges féodales. Ils perdirent ainsi d'un seul coup le bénéfice de la bienveillance désintéressée des Hugues et des Flandrini. Nous verrons, plus tard, les évêques de Carpentras s'autoriser du précédent de Benoît XIII pour exiger des Juifs le payement des mêmes redevances.

Les autres Israélites du Comtat, du moins ceux qui étaient établis dans les seigneuries, étaient sans doute obligés de s'acquitter des droits féodaux. Au XIVe siècle, et peut-être même dès le XIIIe, l'évêque de Vaison levait sur les Juifs de Malaucène un tribut annuel de deux livres de cire et de deux livres d'épices, une de poivre et une de gingembre[3]. A la même époque, l'évêque de

1. Ces *baylons* étaient les chefs et les administrateurs de la juiverie.

2. Instrumentum concordiae inter clavarium, etc. (Cart. de l'évêché de Carp.). — *Steph. Bertrandi Consil.*, 192, loc. cit.

3. *Columbi opusc. de reb. gestis Vasion. episcopi*, lib. IV, p. 415. Ces deux

Cavaillon, co-seigneur de la ville et suzerain des Juifs, qui continuaient à lui rendre hommage, touchait un cens pour les maisons et les terres qu'ils possédaient sur son territoire. La synagogue ou *école* et le cimetière qu'ils avaient à Cavaillon, en 1372, ne doivent point être considérés comme affranchis de cette redevance, quoiqu'il n'en soit point parlé dans l'acte que nous avons sous les yeux[1]. L'évêque conservait, comme par le passé, sa juridiction sur les habitants de Cavaillon et n'entendait pas qu'on la lui enlevât. Quelques Juifs ayant été signalés à la cour commune de Cavaillon pour avoir, malgré sa défense, traversé avec des charrettes attelées ou à bras le pont de Caudilion, qui n'était pas classé parmi les voies publiques, la cour informa aussitôt contre les délinquants. Mais Jean du Cheylar, vice-recteur du Comtat, arrêta les poursuites. François Ier de Cardaillac, évêque de Cavaillon, s'en plaignit au cardinal de Sabine, gouverneur du Venaissin, qui ordonna, en 1377, à Jean du Cheylar de lever son arrêt et de laisser le procès, intenté aux Juifs, suivre son cours devant la cour commune de Cavaillon[2]. Nous voyons par là que, si le puissant évêque de Carpentras avait été obligé de céder au recteur sa juridiction sur les Juifs, le petit évêque de Cavaillon, protégé sans doute par sa faiblesse, avait gardé la sienne.

Outre les charges féodales, les Juifs du Comtat supportaient encore toutes les charges publiques, à moins qu'ils n'en fussent exemptés par les privilèges particuliers des villes qu'ils habitaient. Tel était le cas de ceux d'Avignon : ils avaient profité des progrès des légistes et du tiers état. Si les jurisconsultes du XIVe siècle admettaient, en principe, que les Israélites étaient tenus de payer l'impôt[3], ils reconnaissaient aussi qu'ils jouissaient des mêmes immunités que les autres habitants des villes où ils étaient établis[4]. Or, d'après la convention de 1251, les citoyens d'Avignon étaient déclarés exempts, à tout jamais, de *taille, queste, tolte* (*tallia, questa, touta*)[5]. Le pape Innocent VI n'avait reçu

livres d'épices et ces deux livres de cire équivaudraient à 60 fr. d'aujourd'hui d'après les tables de M. Leber.

1. Cartulaire de l'évêché de Cavaillon, pièce 143e.

2. *Ibid.*, pièce 59e.

3. Judei in talliis solvunt principibus, sub quibus degunt. (Œgidi Bellemere, *super tert. secund. decreti*, f° 128.)

4. Voir ci-dessus, p. 35.

5. Cette convention est à la page 238 des statuts d'Avignon, édition de 1680.

l'hommage des Avignonnais qu'après avoir juré de maintenir ces privilèges. La ville se montrait fort jalouse de les conserver ; soigneusement attentive à faire respecter le principe de leur inviolabilité, elle ne permettait pas qu'ils fussent enfreints même à l'égard des Juifs [1]. Si parfois elle consentit, par reconnaissance, à supporter une partie des frais que la papauté faisait pour la fortifier et l'embellir, ce ne fut jamais sans réserver ses droits. Il va sans dire que, lorsqu'elle y renonçait momentanément, les Juifs durent faire comme elle. Mais les autres Israélites de la province, qui ne se trouvaient pas dans la même condition, furent sans doute forcés de payer au saint-siège toutes les contributions dont le Comtat Venaissin fut frappé. Les occasions ne manquaient pas à la papauté : elle avait toujours besoin d'argent. Il lui en fallait pour écarter les bandes indisciplinées qui se présentaient, de temps en temps, devant les murs de sa capitale mal défendue et pour la racheter du pillage. Il lui en fallait pour élever les remparts et les églises d'Avignon et pour soutenir la guerre contre ses sujets rebelles d'Italie. Nous croyons donc que les Juifs du Comtat, sinon ceux d'Avignon, payèrent la taxe que le pape Innocent VI imposa, en 1359, à tous ses sujets du pays venaissin [2], ainsi que les impôts que Benoît XIII leva sur eux en 1401, puis en 1402 et enfin en 1403 [3]. Mais nous pensons que les Juifs d'Avignon durent, comme leurs frères du Comtat, fournir leur part des dons gratuits offerts au pape par les Comtadins, en 1405 et en 1406, parce qu'alors la ville d'Avignon était revenue au parti de Benoît XIII [4].

On voit par ce qui précède que, dans le XIVe siècle, la condition des Juifs du Comtat d'Avignon variait suivant les localités. A Malaucène et à Cavaillon leur sort était supportable, bien qu'ils fussent jusqu'à un certain point enfoncés dans la servitude. Le partage de la seigneurie de Cavaillon obligeait l'évêque à une certaine réserve envers les Juifs, qui auraient pu, s'ils avaient été maltraités, trouver un appui dans le pouvoir rival et se donner à lui. La persécution les eût d'ailleurs éloignés ; leur nombre, au lieu d'augmenter, eût diminué ; ils n'auraient point fait l'acquisition d'une synagogue et d'un cimetière ; ils n'auraient même

1. Plus tard, nous verrons la ville d'Avignon soutenir les Juifs dans leur résistance au saint-siège qui venait de les frapper d'un impôt.

2. Camb. Vell., t. III, f° 94 v°.

3. Ibid., f° 190.

4. Ibid., f° 190.

pas songé à organiser leur communauté, dont l'origine remonte à cette époque[1]. Nous ne pouvons dire quelle était la situation que leur faisait la ville de l'Isle, où ils étaient également établis dès ce temps-là[2]; mais nous pouvons affirmer sans crainte qu'elle ne fut jamais aussi mauvaise que celle des Israélites de Carpentras. Dans cette cité inhospitalière, les Juifs, malgré la protection peu efficace de l'évêque, malgré le voisinage des papes généralement pleins de bienveillance, n'étaient jamais tout à fait à l'abri d'un coup de main ; ni leurs biens, ni leur personne ne jouissaient d'une complète sécurité. Obligés de fournir à l'évêque des tributs, des dons gracieux, traces de leur ancien servage, ils étaient, de plus, tenus de contribuer à toutes les charges publiques. Ils payaient en effet, non seulement la taille[3], mais aussi les droits de la gabelle et du *souquet*[4], en un mot tous les impôts frappés, soit sur les personnes et les biens, soit sur les objets de consommation[5]. On les ménageait si peu, qu'on était souvent obligé de réduire le chiffre auquel on les avait d'abord taxés[6]. Ils se voyaient encore exposés, parfois, au mépris et aux vexations du clergé inférieur, aux outrages et aux violences de la multitude. Aussi leur communauté était-elle alors peu florissante et peu nombreuse. Elle comptait 400 âmes au plus[7], pas même la moitié de la population israélite d'Avignon, qui s'élevait à cette époque à près de 850 âmes[8]. C'est dans cette ville riche, populeuse, pleine de franchises et de libertés, libéralement partagées avec ses hôtes, que les Juifs affluaient alors de toutes parts. Là, en

1. En 1372, cinq Juifs de Cavaillon rendent hommage à l'évêque, au nom de toute la communauté ; ce qui prouve qu'elle était déjà organisée (Cart. de l'évêché de Cavaillon, pièce 143e).

2. Nous raisonnons ici par analogie. La perte des archives de l'Isle ne nous permet pas de dissiper l'obscurité qui enveloppe les Juifs de cette ville.

3. Délibérations du conseil de ville de Carp., t. I, de 1352 à 1357. Registre BB 2 des archives.

4. Ibid., t. II, de 1357 à 1358, registre BB 3. Le *souquet* était une altération du poids ou de la mesure tolérée moyennant une redevance payée à la commune.

5. A la fin du XIIIe siècle, parmi les habitants de Carpentras imposés pour la farine, nous trouvons trois Juifs (Arch. de Carp., CC, 70).

6. Ibid. Reg. BB 2.

7. Au milieu du XIVe siècle il y avait à peine, à Carpentras, 90 Juifs, chefs de famille. (V. ci-dessus, p. 41.)

8. Dans le serment prêté au pape Innocent VI, en 1358, les Juifs d'Avignon figurent au nombre de 210. Ce chiffre ne représente que les pères de famille. Nous pensons que chaque famille devait, en moyenne, se composer de quatre personnes au moins.

effet, sous l'œil vigilant de la papauté à la fois douce et tolérante, ils n'avaient à redouter ni les rigueurs du fisc féodal, qui n'avait aucun droit sur eux, ni les corvées humiliantes, ni les violences populaires, ni les expulsions ruineuses. A part la dîme, payée au curé de la paroisse sur laquelle ils habitaient, la partialité des juges ecclésiastiques qu'ils récusaient d'ailleurs, les préjugés du peuple, la haine du bas clergé et la marque qu'il fallait bien subir là comme partout, ils jouissaient à Avignon d'une certaine égalité civile, participaient, comme les autres habitants, aux privilèges de la cité, où ils pouvaient exercer la médecine d'une manière lucrative et où ils trouvaient de grandes facilités pour leur commerce, dont une seule branche, la banque, était gênée. Les Juifs d'Avignon étaient donc alors dans une condition autrement avantageuse et autrement florissante que les autres Juifs du Comtat, et, surtout, que ceux de Carpentras, dont le sort était pourtant préférable, de beaucoup, à celui de leurs coreligionnaires de France et d'Allemagne.

Ainsi, au XIVe siècle, le séjour des papes à Avignon n'eut pas seulement pour résultat d'arracher les Israélites à une mort presque certaine, mais aussi de propager, dans toutes les classes de la société, les principes de tolérance et de bienveillance professés par les souverains pontifes à l'égard d'une race partout malheureuse et proscrite, et d'habituer ses ennemis, même le clergé et le peuple, à les supporter à côté d'eux. C'est grâce à l'application plus ou moins libérale de ces principes que les Juifs ont dû la faveur, peu commune au moyen âge, d'être confirmés dans leur antique droit de domicile qu'ils ne devaient plus perdre. En dépit des tracasseries du clergé, et, quelquefois, des municipalités elles-mêmes, de la jalousie de leurs rivaux dans le commerce et l'industrie, des vexations souvent brutales du peuple, ils ont continué de séjourner dans les principales villes du Comtat Venaissin : ils y sont encore aujourd'hui.

Léon BARDINET.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UN CORSAIRE NORMAND.

MÉMOIRES DE JEAN DOUBLET, DE HONFLEUR.

Les correspondances et les mémoires offrent toujours un attrait singulier. Ce qui recommande ces documents, c'est qu'ils contribuent à donner à la physionomie d'une époque, à la pensée du moment, aux secrets ressorts des événements une couleur, un relief, un degré de précision qu'on atteindrait rarement sans eux ; c'est que les hommes et les choses y sont peints vivement, c'est qu'on y recueille des indications plus exactes, des traits plus complets et plus vigoureux.

En recherchant des documents relatifs à l'histoire de la Normandie, nous avons rencontré les *Mémoires* de Doublet. Il n'était pas difficile, dès le premier abord, de reconnaître l'intérêt qui s'attachait à cet ouvrage, moins important cependant par son objet que par les personnages qui y figurent. Avant d'emprunter à notre héros ce que son journal renferme d'instructif, faisons connaître sa famille et son origine. Aussi bien, est-il un personnage assez nouveau pour que l'on ne s'étonne pas de trouver ici quelques détails généalogiques.

Jean-François Doublet est né à Honfleur en 1655. Il était d'une bonne famille de moyenne bourgeoisie qui s'honorait de compter parmi ses membres plus d'un magistrat ou officier municipal. Lorsque, soupçonné de piraterie et interrogé d'un ton hautain par le duc d'York, plus tard Jacques II, il répondait : « Monseigneur, je suis de bonne naissance », il ne se vantait pas, il énonçait simplement la vérité. Il paraît même que les emplois qu'avait la famille de Doublet, ou la possession de la moitié d'une sergenterie et garde-noble située en la forêt de Touques[1], lui avaient fait obtenir l'anoblissement. Notre Doublet, en effet, est dit « noble homme » dans l'acte de son

1. Dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Évêque.

mariage[1]; toutefois cette qualification n'est reproduite dans aucune autre pièce; cela est d'ailleurs de peu d'importance. C'était l'un des seize enfants d'un capitaine armateur, François Doublet, qui avait été vingt ans apothicaire et qui, « n'ayant que médiocrement de biens fonds, » avait pris intérêt dans de grandes entreprises de colonisation. Sa mère était Madeleine Fontaine, qui vivait encore en 1698, mais sur laquelle nous n'avons recueilli aucun renseignement. Par son père, il avait de nombreuses alliances. Nous citerons : Louis Doublet, chirurgien, lieutenant du premier barbier du roi en 1664, premier échevin en 1666 et 1668; Nicolas-Claude Doublet du Rousseau, président et receveur du grenier à sel en 1680; Pierre Doublet, sergent en la vicomté de Blangy; Guillaume Doublet, sieur des Bords, bourgeois, vivant en 1650. Son aïeul paternel avait épousé Marguerite Auber et ses parents étaient ainsi entrés dans l'alliance d'une famille très considérée à Honfleur et dont voici quelques membres pourvus d'honorables offices. Le bisaïeul de Doublet était Richard Auber, qui fut receveur du duc d'Orléans pour le domaine de Roncheville; ses deux grands-oncles, Jacques Auber l'aîné et Jacques Auber le jeune, furent receveurs municipaux de l'année 1622 à l'année 1659; son cousin germain, Louis Auber, sieur des Roquettes, était premier échevin en 1672; enfin un autre cousin, Jean-Baptiste Auber, occupait l'office de procureur du roi au siège de l'amirauté, en 1656. De ses frères, on en connaît trois : Louis Doublet, l'aîné de la maison, fut receveur des deniers en 1695; Jean-Baptiste Doublet entra dans les ordres et fut pourvu d'un bénéfice dans le diocèse de Chartres; un autre Jean-Baptiste Doublet, qui ne nous est connu que par l'acte du mariage de sa fille avec un sieur Thomas Quillet, lieutenant général en la vicomté de Roncheville. Là se bornent les indications que nous avons pu recueillir touchant la famille de notre corsaire[2].

En ce qui concerne son manuscrit, nous dirons qu'il constitue plutôt un journal que des mémoires proprement dits. Sollicité par ses amis de leur laisser la relation de ses voyages, Doublet se mit à l'œuvre dans sa vieillesse, alors que l'heure du repos était depuis longtemps sonnée[3]. C'est sur ce qui lui restait de ses journaux de

1. « Nous soussigné Pierre de la Cornillère, prestre, chanoine de l'église cathédrale et paroissiale de Saint-Malo, certifions avoir administré, ce présent jour (14 octobre 1692), les bénédictions nuptiales à noble homme Jean-François Doublet, natif de la ville de Honfleur, etc. » Arch. munic. de Saint-Malo.

2. Les sources où nous avons puisé sont : les Reg. des délib. municipales de Honfleur et les anciens Reg. des tabellionages d'Auge, de Grestain et de Roncheville.

3. Nous estimons qu'il se mit à retracer les événements de sa vie vers 1720; il était alors âgé de 65 ans.

bord qu'il travailla; c'est à l'aide de ces notes précieuses qu'il s'appliqua à retracer ses courses d'un pôle à l'autre, ses naufrages, ses combats, et à peindre la succession des scènes dramatiques qui marquèrent sa vie. S'il a raconté avec moins d'art que beaucoup d'autres, il a sur la plupart un avantage; il est sincère et sans partialité, il est bonhomme et il prête à tout le monde de sa bonhomie. Mais la bonté de cœur et la simplicité de manières n'excluent chez lui ni la hardiesse ni la ruse. D'un caractère d'honorable indépendance, d'un esprit droit, sans ambition, il reste soumis et respectueux. Il ne se plaint ni des coups du sort, ni du mépris des grands. Son existence ne fut qu'une triste suite de mécomptes; il avait touché dix fois à la fortune et il avait été ruiné dix fois. Cependant c'est en vain qu'on chercherait, dans son journal, un mot de mécontentement. Il a raconté sans affectation ses actes de bravoure; il a rapporté modestement ses malheurs; il a rappelé sans amertume ses souffrances. Voilà en peu de mots le portrait de Doublet.

Quant à son style, il est incorrect, lourd et diffus; sa verve est prolixe et irrégulière; son orthographe est indécise et bizarre. Mais lui-même se savait peu lettré, « veu qu'il n'avoit eu aucunes études « que celles de sa profession de naviguer ». Aussi dans un avant-propos d'un tour simple et touchant a-t-il supplié « ses amis lecteurs « d'excuser à ses foibles stilles ». Certes, ce n'est pas nous qui lui reprocherons l'abondance naïve de ses récits; il va de soi qu'un corsaire n'est pas un clerc. Nous ne serons pas plus sévères pour son orthographe qui, en somme, vaut celle de plus d'un de ses contemporains. Contentons-nous d'ajouter que, malgré l'imperfection de la forme, les *Mémoires* de Doublet sont d'une lecture fort attachante.

I.

Né dans un port où les pratiques de la grande pêche et de la navigation aux contrées lointaines étaient suivies avec honneur et profit, élevé dans une société de capitaines, d'armateurs, de marchands, par un père qui n'était pas un homme très instruit, mais qui s'occupait de négoce et savait conduire un navire, le jeune Doublet avait senti naître en lui, dès l'enfance, le goût des voyages. Quoique nous ne possédions aucun renseignement sur ses premières années, on ne peut douter qu'il n'ait été séduit, comme les siens, par les projets aventureux du chef de la famille; qu'il n'ait été bercé des mêmes rêves, qu'il n'ait vu dans le lointain, à travers les récits tout enflés de confiance et d'illusions, la fortune sourire à sa maison au delà de l'Atlantique. Autour de lui, depuis longtemps déjà, on préparait une

entreprise de colonisation au Canada, on pressait l'armement des navires et on composait le personnel qui devait peupler la colonie[1]. L'enfant, grandissant au milieu des soins et des efforts que nécessitait l'expédition, amassait là une expérience précoce qu'il devait utiliser dans ses premiers voyages.

A côté du toit paternel, il rencontrait d'autres sujets d'émulation. Le commerce enrichissait Honfleur; les Pallier, les Thierry, les Athinas[2] entretenaient de fructueuses relations avec les Antilles, Terre-Neuve et la Nouvelle-France, comme au temps où Champlain et de Mons s'étaient associés avec leurs pères pour découvrir d'immenses contrées, planter notre drapeau sur les côtes américaines et fonder Québec. Malgré les vicissitudes qui avaient tant de fois tari les sources de sa fortune, Honfleur comptait au premier rang des ports d'armement et d'entrepôt. Les compagnies successivement organisées par Richelieu et par Colbert l'avaient choisi pour y établir un de leurs principaux comptoirs; la compagnie des Indes occidentales y entretenait un correspondant[3]; ce port et le port du Havre étaient les seuls où les négociants de Rouen pouvaient faire l'équipement de leurs bâtiments et la décharge de leurs marchandises, « ne pouvant monter à Rouen de navires de la force convenable pour le commerce de Guinée ni pour celui de l'Amérique[4] ». Honfleur était alors le centre principal d'un commerce de pêche des plus actifs, le point de débarquement des navires qui, après avoir touché à toutes les stations de la mer des Antilles et de la côte septentrionale de l'Amérique, y versaient les poissons frais et secs, la cassonade, la mélasse, le café, le tabac, le sucre de canne, les bois de teinture, les peaux, le rhum, les vins et liqueurs et les épices; le négociant entreposait les denrées dans de vastes magasins que l'on voit encore et les reversait dans toute la Normandie.

Il n'est pas douteux que la prospérité générale qui résultait de ce commerce, toute temporaire qu'elle fût, n'ait exercé une grande influence sur la famille de Doublet et sur Doublet lui-même : l'établissement colonial tenté par son père suffirait à le prouver abon-

1. A la même époque, deux de ses cousins, Jacques Sanson, capitaine du navire *le Saint-Jean*, et Olivier Sanson, capitaine du navire *la Bonne-Aventure*, faisaient voile pour Terre-Neuve. Le premier fut capturé par trois frégates d'Ostende, au mois de janvier 1677. Reg. de l'amirauté de Honfleur.

2. Très anciennes familles d'armateurs. En 1503 le capitaine Gonneville avait recruté plusieurs de ses compagnons dans les deux dernières.

3. Charles Thierry, sieur du Bucquet, appartenant à l'une des familles citées plus haut, en remplissait les fonctions au mois de novembre 1675. Arch. de la Marine, Ordres du roi.

4. Arrêt du conseil d'État du 11 août 1716.

damment. C'est par l'essai d'un comptoir dans une île du golfe de Saint-Laurent que commencent les *Mémoires* de Doublet; c'est à partir de ce moment qu'il nous est permis de le suivre pas à pas.

Il nous dit que son père avait obtenu du roi Louis XIV la concession de certaines îles sur la côte du Canada, en vue d'y établir une colonie; c'étaient les îles de la Madeleine, Saint-Jean, aux Oiseaux et Brion[1]. Remarquons, à cette occasion, que son récit trouve sa confirmation, dès les premières pages, dans des documents que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer. Deux actes, des 19 janvier 1663 et 1er février 1664, extraits des délibérations de la compagnie de la Nouvelle-France, établissent qu'il avait été donné, concédé et accordé au sieur Doublet, capitaine de navire, en toute propriété, les îles citées ci-dessus, pour y faire toutes sortes de pêches, les défricher et cultiver[2]. Une association avait été en même temps organisée entre lui, François Gon, sieur de Quiné, Claude de Landemare et Philippe Gaignard, chirurgien à Rouen; ce dernier devait demeurer aux îles Brion pendant trois ans consécutifs en qualité de lieutenant[3]. Pour prendre possession de ces îles, une expédition composée de trois navires, *le Saint-Michel*, *le Saint-Jean* et *le Géraldin*, fut organisée à Honfleur et mit à la voile au printemps de l'année 1663. Doublet avait alors sept ans et trois mois. « Ayant le dessein de faire le voyage », il fut se cacher « entre ponts dans une cabane », sur le navire que commandait son père, et il ne se montra que le lendemain du départ à l'équipage surpris de sa présence. C'est ainsi qu'il commença le rude apprentissage de la vie de marin et qu'il put assister à la ruine d'établissements qu'on avait regardés comme la terre promise et qui périrent faute de secours et de protection[4]. C'est son premier pas dans une carrière de cinquante années de navigation; c'est le début de ses aventures.

Déjà il y avait dans Doublet les qualités de prudence, de sang-froid et d'énergie qui le distinguèrent plus tard. Déjà aussi il marquait la sagesse de l'homme mûr par son application à l'étude. C'est ainsi qu'il suivit les leçons des jésuites de Québec pendant deux années et qu'ensuite il apprit les premiers éléments du latin, moins par inclination, il est vrai, que pour obéir à la volonté maternelle. Nous ignorons à quelle profession on le destinait; ce que nous savons, c'est

1. Groupe d'îles et d'îlots situés au nord du cap Breton, dans le golfe du fleuve Saint-Laurent, à peu de distance de Terre-Neuve.

2. *Mémoires des Commissaires du Roi*, t. II, p. 521 et 524.

3. *Mémoires des Commissaires du Roi*, t. II, p. 524. — Reg. du tabellionage de Roncheville, 23 avril 1663.

4. Reg. de l'amirauté de Honfleur, 3 décembre 1701.

qu'il mourait d'envie de faire de nouveaux voyages; qu'il suivait avec une ardeur fiévreuse les armements de son père et qu'il ne cherchait que l'occasion de quitter les bancs de l'école pour apprendre « la manœuvre et la navigation » ; c'était sur la mer qu'il se sentait appelé à obtenir le plus de succès. Ne soyons donc pas surpris si notre jeune marin abandonna l'enseignement du latin, si, s'étant vu refuser la joie de suivre son père au Sénégal, il s'embarqua avec un parent d'abord, avec un voisin ensuite, et fit à Terre-Neuve, à Santiago, au Cap-Vert et à Saint-Christophe une série d'expéditions dont plusieurs se terminèrent par un désastre. Il aimait ces courses comme un moyen de réaliser ce qu'il rêvait, et c'est en souriant à demi qu'il s'est peint revenant à pied d'Ostende à Honfleur, vêtu d'un justaucorps sans manches, d'une culotte de toile goudronnée et coiffé d'un vieux bas attaché avec une ficelle.

Réduit à s'accommoder de cet équipage pour l'instant, Doublet s'était préparé à un autre rôle. Pourvu déjà de solides connaissances nautiques, de notions de géométrie, ayant appris, par des sondages opérés le long des côtes, à connaître la configuration des rivages, la situation des écueils, la profondeur des rades, il allait bientôt être un modeste mais précieux auxiliaire des chefs d'escadre et devenir un habile pilote. « Je prenois, dit-il, tous les soins possibles à bien « remplir mon devoir, et de plus sur la navigation, en sondant quatre « ou cinq fois par quart, écrivant ponctuellement les brasses d'eau « et les fonds des sondes. » Il composait ainsi pour son usage un de ces livres que les pilotes consultent et qu'ils nomment *routiers :* ces livres indiquent, non seulement la profondeur de l'eau, mais toutes les qualités du fond; ils notent si ce fond est de vase et de sable, mêlé de coquilles, etc. Ces indications suffisent quelquefois pour pouvoir, avec l'observation de la latitude, marquer sur la carte l'endroit où l'on se trouve.

Le premier essai que Doublet fit de ses pratiques de pilotage et de ses forces fut de s'embarquer, en 1673, sur *la Vipère*, frégate de 18 canons commandée par le capitaine Delattre[1] et armée en course. Pendant cette campagne, où il servait en qualité de patron de canot, Doublet devint le professeur de son commandant : « J'avois sa table « pendant toute la campagne; il me prit en affection et me fit une « cabane dans sa chambre. Dans les moments de son loisir, je luy « donnois des leçons dont il profitoit très bien. L'on fit plusieurs

1. Ce capitaine, quoique chirurgien de son métier, avait appris l'art de la navigation dans ses voyages maritimes. En 1673, âgé de 28 ans, il commandait une frégate de 10 pièces de canon, équipée de 100 hommes. Arch. de la Marine. Service général, Corresp. d'Hubert, intendant à Dunkerque.

« prises, dont ma capitainerie du canot me procura de bonnes « nippes. » Une nouvelle campagne fut encore plus heureuse; la petite escadre de M. Panetié rentra à Dunkerque avec vingt-deux navires hollandais chargés de froment, « qui causèrent bien de la joye et mesme jusques dans Paris ».

Doublet s'était montré, dès le premier jour, si propre au pilotage, si ferme et si hardi, qu'il avait conquis les bonnes grâces de plusieurs officiers. Il était surtout bien vu de M. Delattre qui disait : « Je croy « que Doublet a marché sous les eaux tant il en connoit les fonds; il « rend mes pilotes confus, » et de M. Panetié qui ne voulait pas avoir d'autre pilote. Par eux il avait été introduit auprès de Jean Bart pourvu depuis quelque temps d'un brevet de lieutenant de haut bord[1] et du commandement de la frégate *l'Alcion*, de 40 canons. L'illustre marin comprit de quelle utilité lui serait, pour ses croisières dans la Manche, ce pilote plein d'expérience et encore dans le feu de la jeunesse; il chercha à se l'attacher. « Il me fit l'honneur, nous dit « Doublet, de me demander pour second lieutenant. Je n'étois encore « bien guéry de mon bras ny de mon costé[2] et je m'excusay sur cela « et sur ce que je ne ferois rien sans l'agrément de M. De Lastre « auquel je devois tout. M. Bart en fit ma cour à M. De Lastre et luy « dit : — J'auroy plutôt fini ma campagne que vous ne serez prêt à « sortir; je vous rendrai Doublet au retour. » Il s'embarqua donc sur l'*Alcion;* la campagne fut, en effet, de courte durée. Après trente-sept jours de mer, Jean Bart rentrait à Dunkerque avec un convoi de 34 grosses flûtes hollandaises. « Ce qui, ajoute Doublet, redoubla la « joye des peuples, et les bleds diminuèrent bien de leur haut prix. »

Résolu à suivre cette carrière de corsaire pleine de périls mais fructueuse, Doublet songea à se faire un avenir plus assuré. S'il eût été de famille noble ou s'il eût eu une instruction première plus brillante, les cadres de la marine royale se fussent ouverts pour lui; mais il n'était qu'un pauvre matelot, destiné à des emplois subalternes, près duquel toutes les faveurs devaient passer. Si petit qu'il fût cependant, il ne désespérait pas de se frayer un chemin et il ne perdait pas courage. Pour cela il avait son plan. Ses parts de prise devaient lui servir à acquerir quelque bien, à vivre avec décence, pour le présent; il comprenait que si les circonstances le favorisaient, il trouverait plus tard le moyen d'obtenir un commandement. En

1. Jean Bart fut fait lieutenant de vaisseau le 5 janvier 1679, capitaine de frégate le 14 août 1686, capitaine de vaisseau le 20 juin 1689; il fut anobli le 3 août 1694 et fut nommé chef d'escadre le 1er avril 1697. Arch. de la Marine.

2. L'année précédente (1673), il avait eu le bras droit rompu par un éclat de boulet.

attendant la réalisation de ce rêve et comme pour la hâter, il voulut se perfectionner auprès d'un habile homme, l'abbé Guillaume Denys, prêtre et géographe[1], qui dirigeait à Dieppe une école d'hydrographie.

Cet établissement jouissait d'une grande réputation. La science, les travaux de l'abbé Denys, ses succès dans un enseignement négligé jusqu'alors avaient attiré l'attention de Colbert et étaient l'objet de son plus vif intérêt[2]. Le ministre encourageait les leçons du professeur dieppois resté longtemps sans rival; il se préoccupait de la prospérité de l'école et voulait être informé de ses progrès. « J'ay reçeu, écri-« vait-il à l'abbé Denys, la liste des escoliers auxquels vous avez « enseigné l'hydrographie pendant l'année dernière (1678). Et quoyque « le nombre de 210 soit considérable, il est bien important que vous « vous appliquiez toujours à le multiplier et à rendre lesdits escoliers « sçavans, le roy estant persuadé que la connoissance parfaite qu'ils « auront du pilotage contribuera beaucoup à la seureté de la naviga-« tion de ses vaisseaux[3]. » Ces recommandations indiquent la vigilance du ministre, et comme on le voit, Doublet avait heureusement choisi le maître qui devait diriger ses efforts. Voici le récit de son séjour chez l'abbé Denys :

« Je fus à Dieppe trouver Mr Denis et macordé avec luy de me recevoir en penssion à sa table, coucher et blanchir moyennant cinquante livres par mois, et [il] me fourniroit les livres nécessaires. Il me commença par les principes de la sphère, les marées, les hauteurs, le quartier de réduction et l'échelle angloise[4], etc., que je savois parfaitement, ainsi que les sinus, tangentes et logarismes. Sur quoy il me demanda ce que je venois faire chez luy ayant autant de théorie que de pratique. Je luy dits que je me voulois perfectionner avec un aussy habile maistre; aussy il eut la bonté de ne me pas épargner ses soins. Il m'aprit les triangles sphériques et les ellements d'Euclides et les calculations en moins de trois mois. Je voulus le quiter, n'ayant pas dessein de m'établir maistre géographe ny voulant y borner ma petite fortune. Et dans ce tems là (vers juin 1675), je reçeus une lettre de Mr De Lastre qui me donnoit advis que l'on réarmoit l'escadre et que Mr Le Pannetier[5] luy ordonnoit de me faire retourner pour aler avec

1. Sur ses publications, il prenait le titre de : Prêtre, pilote, hydrographe de Sa Majesté, examinateur de tous les pilotes de France et professeur royal d'hydrographie à Dieppe.

2. Arch. de la Marine, Ordres du roi, 21 novembre 1671, 30 septembre 1672, 4 janvier 1675, 4 juillet 1679.

3. Arch. de la Marine, Ordres du roi, 6 janvier 1679.

4. L'échelle des logarithmes ou règle de Gunter, nommée vulgairement *échelle anglaise.*

5. M. Panetié, « brave homme et bon manœuvrier », dit M. Jal, devint capi-

luy. Cependant je ne savois à quoy m'en tenir. L'envie d'aler gagner de quoy et ne pas dépenser ce que j'avois me fit donner lecture de ma lettre à Mr Denis et demander à compter. Il me dit : « Qu'allez-vous faire? vous alez quiter dans un tems où vous faites bien. Croyez-moy, Monsieur, demeurez encore deux à trois mois; vous n'avez fait que dévorer ce que vous venez d'aprendre trop promptement pour bien retenir; servez-moy comme un prévôt de salle à mes écoliers, cela vous fortifiera à fonds; ..... vous m'obligerez infiniment en restant car vous me soulagerez un casse-teste avec ce nombre d'écoliers dont la plus-part ont la teste dure comme la pierre. » Enfin je restay encore trois mois. Ce qu'ayant appris, mondit sr Le Pannetier montra à Mr De Lastre un brevet de lieutenant de frégate qu'il m'avoit obtenu et luy dit : « Puisqu'il n'a voulu s'embarquer avec moy, je le donneray à un autre qui en sera bien aise. »

« Et lorsqu'au bout de mes six mois de penssion dont j'en avois payé trois, je vouluts en quitant payer les trois autres, il me futs de toute impossibilité de les faire prendre ny mesme à la sœur de Mr Denis, qui me proposa qu'avant de le quitter que j'euts à souffrir les examens et me faire recevoir à l'amiraute pour pilotte et que cela ne me dérangeroit en rien ains au contraire, et que je luy ferois plaisir et honneur et qu'il en payeroit la despencè. Sur quoy je luy dits qu'il m'avoit plus que payée et que je le satisferois en tout ce que je pourois. Il convia pour moy quatre anciens capitaines et quatre pilottes qui me questionnèrent de tous costés, et à leur aprobation je fus enregistré devant Mrs de l'admirauté. Après quoy nous fusmes tous disner chez Mr Denis qui, étant prestre, n'avoit voulu entrer en auberge et ne consentit que je payast que ce qui estoit venu de chez le traiteur et rien de ce qu'il avoyt fourny de chez luy. A nostre séparation, le lendemain, ce fut des amitiez et tendresses réciproques. »

Le moment était donc venu où Doublet allait, libre et sans entraves, commander un de ces navires légers dont Colbert tirait un service considérable en les lançant contre les Hollandais. Il avait à peine dépassé vingt ans, mais l'expérience de sa jeunesse lui avait profité; d'ailleurs on comptait parmi les capitaines de Dunkerque qui armaient en course des marins de quelques années à peine plus âgés que lui : tels que les capitaines Gilletant, Lievens et Delattre, son ancien commandant. Au commencement de l'année 1676, on lui confia « une jolie frégate », *la Diligente,* portant 14 canons et 92 hommes d'équipage, avec laquelle il alla croiser vers le Texel, enleva plusieurs navires et soutint contre deux corsaires de Flessingue un combat assez vif. Après avoir fait radouber son navire et l'avoir mis en état

taine de vaisseau le 31 mars 1665 et chef d'escadre le 1er novembre 1689; décédé le 26 avril 1696. Arch. de la Marine.

d'entreprendre une seconde campagne, il reprenait la mer, chassait quelques navires marchands et capturait deux flûtes venant de Portugal. Sa carrière se dessinait ainsi peu à peu; les circonstances lui révélaient sa vocation et ses amitiés se formaient. Nous l'avons vu goûté de M. Panetié, chef d'escadre, et de Jean Bart; montant de degré en degré, nous le verrons gagner l'amitié de la duchesse de Portsmouth, maîtresse de Charles II, roi d'Angleterre, laquelle lui procura l'honneur de visiter Londres dans son propre carrosse, et lier un commerce de services et de bons offices avec Engil de Ruyter, fils du célèbre amiral.

Toutefois, ses relations avec ce dernier n'existaient pas encore lorsqu'en l'année 1676[1], au retour d'un voyage à Terre-Neuve, de compagnie avec vingt autres navires du Havre, de Dieppe et de Honfleur, il fut jeté par une tempête sur la côte orientale de l'île de Wight, vers la rade de Sainte-Hélène. A cette époque, M. Engil de Ruyter, « très beau cavalier, très affable et parlant bon latin et français, » commandait un des vaisseaux de la flotte hispano-hollandaise qui venait d'être défaite devant Palerme, par le maréchal de Vivonne[2], et sur laquelle, deux mois auparavant, Du Quesne avait remporté une victoire complète[3]. Il ramenait en Hollande le corps de son père mort des suites d'une blessure reçue dans ce dernier combat. L'escadre hollandaise vint mouiller à la rade de Sainte-Hélène et y séjourna quelques jours. De là la rencontre d'Engil de Ruyter et de Doublet. Pour entrer plus avant dans leurs relations, nous laisserons parler le corsaire :

« Comme nous estions fort à loisir, nous alions souvent les apres-diner aux promenades (de Portsmouth) et aux cabarets boire de la bière. Mr Ruiter fils entra dans nostre auberge avec un de ses officiers et me demanda sy j'étois l'un des capitaines de ces pauvres terre-neuviers, et que je les pouvois tous assurer de sa parolle que sy le vent nous venoit favorable, nous pourions en toute seureté en profiter pour nous rendre chez nous, et que aucun de son escadre ne coureroit sur nous. Ce que je raporté à tous nos capitaines. Après quoy nous nous separasmes et busmes à la santé l'un de l'autre. Et il me pria pour le lendemain de me trouver à la mesme auberge du *Grand Ours* sur les

1. Dans son ms. Doublet a enregistré l'anecdote qui suit sous la date de 1669. Les faits qu'il cite permettent de réparer facilement son erreur.

2. Bataille du 2 juin 1676, où 12 vaisseaux hollandais et espagnols furent incendiés, ainsi que la galère réale et 4 autres galères. L'amiral espagnol Florès et l'amiral hollandais de Haën périrent dans les flammes.

3. Bataille du Mont-Gibel livrée par Du Quesne, le 22 avril 1676. Ruyter y reçut une blessure dont il mourut le 29 du même mois.

deux heures d'après midy. Je n'y manqué pas et le trouvé qui m'attendoit. Après avoir bu une canette de bierre, il me dits qu'il prenoit beaucoup de plaisir à parler françois, et qu'il les aimoit naturellement quoyque Mr son père en avoit esté tué, qu'ils étoient braves, et tout ce qu'on peu d'obligeant pour une nation son adverse.

« Comme nous sortions pour aler à une promenade, on luy dit que Madame la duchesse de Porsemuths venoit d'ariver en ville. Il me dit : « Alons la saluer. » Je luy dits : « J'ay l'honneur d'estre connu de Madame la comtesse de Kevoal, sa mère, mais de cette dame, non. » Il me pressa fort d'y aler; et je m'en excusois, disant que je luy ferois deshonneur à luy mesme par mon trop commun habillement. Il me réponds : « Bon, c'est comme l'on aime les marins. » Nous la trouvasmes entourée d'une grande cour d'officiers, comme étant maîtresse du roy d'Angleterre, et tour à tour elle receut les compliments d'un chacun, ainsy que de Mr Ruiter qui eut la bonté de luy dire que j'étois cousin de Madame sa mère et qu'il se plaisoit avec moy quoyque en guerre. Cette dame me questionna sur Madame sa mère, et connaissant ma justesse nous fit bien des gracieusetées. En la quitant, elle nous dit un peu bas : « Çà, il faut demain venir disner avec moy; n'y manquez pas. » Ce que nous ne pusmes refuser.

« Nous y fusmes. Après le disner le café fut présenté et puis des tables pour les jeux. Elle demanda à Mr Ruiter s'il avoit vu Londres et la cour. Il dit que non. « Et vous, » me dit-elle? — Non, Madame. — « Ah! vraiment. Puisque vous en êtes sy proches il faut que vous y alliez. » — Nous nous excusions très fort tous les deux en disant ne pouvoir nous écarter de nos navires, en cas pour moy d'un bon vent. « Hé, bon, bon, dit-elle, ce n'est qu'un voyage de sept ou huit jours. Je vous presteray ma chaise à deux et mon cocher et [vous] prendrez logement dans mon hostel. Quoy, des jeunes gens! » Enfin, elle nous gagna par ses belles manières. Puis elle se mit au jeu, ce qui nous donna lieu de sortir sans cérémonies et sans estre aperceus.

« Ce seigneur (Engil de Ruyter) craignoit la dépence comme tous ceux de sa nation, et moy pour n'avoir en pareille occasion rien épargné je n'en avois pas[1]. Il fallut penser tous les deux comment faire et comment nous dégager. Il me dits qu'il ne pouvoit faire ce voyage qu'incognito; que sy Mrs les États généraux le savoient que ce seroit pour estre disgracié. Je luy dits que l'odeur[2] de Mr son père étoit forte en Hollande et qu'il avoit beau se couvrir[3] en disant qu'il aloit semboucher avec Mr leur ambassadeur qui étoit son oncle, mais que pour moy j'étois excusable; que n'ayant ni argent ny crédit ny de quoy en faire je ne l'abandonnerois cependant pas s'il payoit les trois quarts de nostre

1. C'est-à-dire que, contrairement à M. Ruyter, il aurait désiré ne rien épargner en pareille occasion, mais qu'il n'avait pas d'argent.

2. La réputation.

3. Se couvrir d'un prétexte en disant, etc...

dépense. Et il fut si bas de me dire que j'en payerois la moitié; à la fin nous acordasmes pour luy les deux tiers. Sur quoy, je fus emprunter dix livres sterlins à un marchand nommé Mr Smits, et nous entreprismes le voyage. A Londres, Mr l'Angel Ruiter fit toujours servir la chaise de Madame la duchesse à nos promenades du Withals, St Jemes et Winsorts[1] et dont j'en avois honte, et une mesquinerie horrible en tout. Aprés neuf jours et demy, nous remerciasmes la dame duchesse notre bienfaitrice. »

La suite de cette liaison si singulièrement commencée faillit avoir les conséquences les plus graves. Deux années après, alors qu'une nouvelle guerre maritime commençait et que Doublet venait d'accepter le commandement d'une barque longue armée de 10 pièces de canon et équipée de 56 hommes, il arriva une lettre de Hollande à son adresse. M. Hubert[2], commissaire général de la marine à Dunkerque, sans méconnaître la loyauté que Doublet avait montrée jusque-là, ne laissa pas d'être surpris qu'un capitaine entretenu par le roi conservât des amitiés chez l'ennemi. Il se fit donc apporter la lettre, manda le destinataire, et sans déguiser sa mauvaise humeur voulut connaître le nom du correspondant étranger. La lettre était de M. Engil de Ruyter. « Après bien des honnestetés et amitiez, nous « dit Doublet, il me marquoit qu'il pourvoiroit à ma fortune, que « j'eusse à l'aller trouver et qu'il me donneroit le commandement « d'un des vaisseaux des États. » C'était, en d'autres termes, un acte de félonie qu'on lui proposait. Près d'un ambitieux, habile à serrer les voiles en temps opportun et expert aux navigations entre deux eaux, l'offre aurait eu quelque chance de succès. Mais Doublet, estimé pour son savoir et sa franchise, était dépourvu d'ambition. Il jugea le péril avec une honnête clairvoyance, et il répondit simplement à M. de Ruyter qu'il le priait de ne lui plus écrire avant la fin de la guerre.

De la paix de Nimègue (1679) à la reprise des hostilités contre la Hollande (1688), notre corsaire recouvra sa liberté d'action. On avait loué ses services au moment du besoin; on le licenciait aussitôt que la campagne était terminée. Sa frégate fut désarmée, le canon mis à terre et les agrès furent rangés dans les magasins. Comme les autres capitaines de Dunkerque, Doublet allait, pendant quelques années, s'adonner paisiblement au commerce.

A Lisbonne, où il se rend d'abord pour vendre à meilleur compte ses prises, il accepte le commandement d'une caravelle bonne voilière

1. Whitehall, Saint-James et Windsor.
2. Commissaire général à Dunkerque du 21 mai 1671 jusqu'en 1680.

et, dès son arrivée, il entreprend une suite de voyages à Bilbao, à Cadix, aux Açores, aux Canaries, à la côte barbaresque, chargeant des sucres du Brésil à Lisbonne et à Viana, des blés dans l'île de Fayal, d'excellents vins à Madère et à l'île Pico; il poursuit ces voyages pendant cinq années, de 1679 à 1683. Il est redevenu un capitaine livré en entier au négoce, apportant dans les affaires sa prudence avisée de Normand comme il a déployé ses qualités de bravoure sur le tillac de sa barque longue. Il apparaît dans les colonies espagnoles et portugaises comme un marchand plein d'honnêteté, mais en même temps peu endurant, montrant un mélange d'enjouement et de dignité, de finesse et d'énergie, inspirant la confiance aux consuls étrangers, se faisant un devoir d'user de son crédit pour déjouer les fraudes des Juifs et des Marocains, enfin ayant l'art de concilier ce qu'il devait aux armateurs de Lisbonne de qui il tenait son commandement et ce que lui inspirait son respect pour le pavillon qui flottait à la corne de son navire, car il naviguait « soubs « pavillon et passeport de France. Je n'aurois pas accepté, dit-il, « soubs pavillon de Portugal », au demeurant plein de sang-froid dans les revers et de résignation dans les contre-temps.

Les uns et les autres ne lui manquèrent point; il s'est plu à les raconter dans des pages qui sont peut-être la partie la plus curieuse de ses *Mémoires :* c'est le moment de recueillir les informations qu'elles contiennent et de passer en revue une nouvelle série d'aventures.

Les Barbaresques d'Alger, de Tripoli, de Tunis et de Salé, en guerre perpétuelle avec presque toutes les nations, inspiraient une profonde terreur par leur mauvaise foi, leurs équipages aguerris, leurs pirateries et leurs traitements cruels à l'égard des prisonniers. C'était en vain que Colbert et Seignelay avaient employé contre eux des vaisseaux aussi légers que les leurs; ils désolaient le commerce, fatiguaient la marine et se refusaient pour ainsi dire à toute négociation, mais ils étaient plus incommodes pour l'Espagne et pour le Portugal que pour la France, parce qu'ils étaient plus voisins de leurs côtes. Quarante ans après avoir échappé aux Saletins, Doublet racontait d'une plume encore émue avec quel tremblement il était monté à bord d'un de leurs navires, équipé de 36 canons et de 300 hommes, comment il y avait été reçu par quatre gros Maures, les bras nus jusqu'aux épaules et tenant chacun un sabre « clair comme argent », comment il avait été accueilli d'un ton menaçant par le capitaine, comment enfin il s'était tiré des mains du pirate grâce à sa fermeté. Mais nous ne voulons pas déflorer son récit en l'analysant.

« Je devois porter à l'ille de la Terceire Dom Roberto de Saa, secré-

taire d'un nouveau évêque avec une partie de ses ornemens et meubles et de ses domestiques. Étant environ cent cinquante lieux en mer[1], je fus rencontré d'une frégatte de 36 canons, nommée le *Rosier Dargel* (Rosier d'Alger), et plus de 300 hommes. M'ayant aproché à la voix, il me fit commandement d'abaisser mes voiles et d'aler avec ma chaloupe à son bord, ce qu'il falut faire. Aussitôt que je fus dans son bord, quatre gros Maures les bras nus jusqu'aux épaules tenant d'une main chacun un sabre clair comme argent me conduisirent au Bey qui étoit assis comme un tailleur sur un beau tapis, fumant de bonne grasce avec une longue pipe, et me faisant questionner par un renegat de Provence qui étoit [son] lieutenant. L'on fit aussy embarquer mes quatre hommes, et bien une douzaine de Turcs furent à mon bord. Il me demanda mon passeport dont j'étois porteur, et après l'avoir bien examiné, il me fit dire que sy je l'avois avant mon départ la guerre entre Alger et la France étoit déclarée et que j'étois son esclave avec mes gens. Je luy dits que j'étois certain du contraire et que je m'en étois bien informé chez notre ambassadeur. Pour me mieux intimider, il me fit dépouiller mon justaucorps et veste, chapeau et perruque, cela ne laissa pas de m'éfrayer. Ses gens revindrent de notre bord et luy dirent avoir trouvé dans ma chambre un prestre portugais malade et qu'il avoit cinq à six valets et neuf à dix chiens de chasse, et qu'il faloit que ce fût un évesque. Je luy dis : « Vos gens ne se trompent pas de beaucoup car c'est son secrétaire. » Et sur cela il dits : « Prends garde, crestien, ne me ment pas. » — Je dis : « Faites examiner ses papiers et ses gens et sy je mens jetez-moy à la mer. » — Il répliqua : « Non, non, je te garderay mieux. »

« Tout cela m'embarrassoit fort, et je croy que mon passager et tout le reste ne l'étoit pas moins. Mais à mauvois jeu, bonne mine. Après m'avoir bien tourné sur tous sens, il me fit rabiller, me donna un verre d'eau-de-vie et me voulut engager à fumer. Je m'en excusay disant que je n'en avois pas l'usage. Ensuitte il me parla luy-mesme en langue franque demy espagnol et françois corrompu que j'entendois très bien. — « Si tu veux avoir ta liberté, ton équipage et ton navire, il faut que tu consentes par écrit que j'enlève tous tes Portugois, et leurs bagages seront à toy. » — Je luy dits : « Vous avez la force en main, je ne puits empescher vos volontees. Vous savez mieux que moy que sy je faisois telle action je serois au moins pendu et que je m'estimerois bien plus heureux d'estre votre esclave. » — Il me dit par deux fois : « Tu es malin, prends bien garde à toy, entends-tu ? — Oui, seigneur, j'entends. Et si vous m'enlevez le moindre de mes passagers il faut aussy m'enlever, sinon j'iray droit vous attendre à Argel (Alger) devant vostre Dey qui me fera justice. » — Là-dessus le lieutenant renegat me donna un soufflet légèrement en disant : « Est-ce ainsy que tu parles au Reys. » — Je luy enfonça du pied sur l'os de la jambe croyant luy

1. Au large des Açores ; Doublet venait de quitter l'île Fayal.

pousser au ventre. Le Reys se leva : « Alons, qu'on donne la bastonnade à ce jeune coco. » — L'on s'y préparoit. Je dits au Roy : « Seigneur, écoutez. Cet homme qui m'a frapé le premier et sans vos ordres n'est pas un Turc, c'est de ma nation renié[1]. » — Il tend le bras vers moy disant : « Il a raison. Va à ton bord et te retire de moy. » — Ce que j'aspirois à entendre. C'étoit sur les six heures du soir lorsqu'il nous relascha et nous le perdismes de vue en peu de temps. C'étoit le beau de voir le secrétaire se lever de sa cabane et me baiser les pieds, et aussy ses gens sans m'en pouvoir dégager, m'appelant : *Santo, Santo Liberator.* »

D'autres incidents marquèrent sa navigation dans les archipels des Canaries et des Açores. Ce furent, en premier lieu, l'éruption d'un volcan dans l'île de Fayal, la découverte d'un banc de rochers inconnu, au nord-est de l'île de Porto-Santo[2], une excursion en compagnie d'un gentilhomme anglais, au sommet du pic de Ténériffe, « où nous « fusme à pied ayant chacun un nègre devant armé d'un baston ferré « qu'il piquoit pour assurer sa marche, et autour de luy une ceinture « dont nous entortillions le bout à une de nos mains ». D'autres épisodes ne sont pas moins intéressants, au milieu des nouvelles de son commerce, qui tiennent naturellement une grande place. Ce sont ses démêlés irritants avec le trésorier de la « Santa-Crusada », sorte d'impôt levé sur ceux qui désiraient profiter des indulgences accordées par le saint-siège. N'ayant pu obtenir justice de certains actes de cet honnête trésorier, « n'y ayant point de prise de corps sur les officiers « de l'inquisition ny de la Santa-Crusada », Doublet le frappe de son épée sur les épaules et « lui taillade deux coupures ». Quelque temps après, à Sainte-Croix de Barbarie, en présence du fils aîné de Muley-Ismael, empereur de Maroc, il engage une autre affaire contre un juif qui le trompait effrontément : voici le récit qu'il nous en a laissé :

« Au deux de septembre (1683), je payé les gages de mon équipage et rembarquay des vivres; je fis une troque de mes marchandises de laines; je pris des toilles en place et, avec le peu de piastre que j'avois amassées (ayant aussy changé mes petits réaux pour des piastres en y perdant dix-huit par cent), je me trouvay en fonds de 2,750 piastres. Je pris à la grosse du marquis de Fortavantura 250 piastres à vingt pour cent pour deux mois, afin de fournir mes 3,000 piastres, et pour environ 1,000 piastres de thoile Cambray. Le 5 de septembre, je party de la rade de Sainte Croix de Tenérif pour aller à Sainte Croix en

1. C'est un renégat de ma nation.

2. Ce fait a été rapporté par le s. Bougard dans le *Petit Flambeau de la mer ou le véritable guide des pilotes côtiers*, p. 379 (Havre, 1731, in-8°, 3e éd.).

Barbarie, où j'arrivé heureusement en neuf jours, et descendis à terre sous le fort de la Fontaine, où aussytôt douze mousquetaires neigres me conduisirent audit fort pour parler au gouverneur aussy neigre. Par un interprète il me questionna d'où je venois, qui j'étois et ce que je venois faire. Après ma réponse, il me fit conduire à la ville qui est au haut d'une moyenne montagne presque toute ronde. Je fus conduit dans la cour de la Doane où logent les marchands étrangers, laquelle ne consiste qu'en deux couloirs, l'un pour ce fameux Mr Thomas Le Gendre, de Rouen, et l'autre pour Mr Holder, de Londres. Je m'adressay au comptoir françois, où étoient Mr Du Bisson, de Caen, et Maurisse, de Rouen, et nous parlasmes de notre négosse; le restant des logemens dans cette cour de la Doane est occupé par les officiers qui ont la régie des droits et par plusieurs juifs négotians, et je restay avec eux. Cette cour n'a qu'une porte qui ferme tous les soirs à huit heures et n'ouvre qu'à six du matin, de sorte qu'on est enfermé de bon jour. Nous parlasmes avant et après souper de notre négosse. Je montrai ma facture dont le plus tentatif étoit mes 3,000 piastres, et nous convinmes des prix de toutes choses et qu'en retour de mes effets j'aurois de bonne cire en brut, du cuivre en rosette [1], des vieux chaudrons, des peaux de bouc et chèvres en poil et des amandes en coques, et que dans six jours je serois payé de tout.

« Mais le lendemain, 15e du mois, à l'ouverture de la porte, nous fusmes étonnés de voir au bas de la montagne, sur la plaine et le rivage, une armée de Maures escadronner et beaucoup de cavalerie montant à la ville. Ils s'en rendirent les maistres sans coup férir; et nous aprismes que c'étoit l'aisné fils de Moley-Ismael, roy de Fes et Maroque, lequel s'étoit révolté contre son père et qui s'étoit emparé de Saffy [2] et de la ville de Teroudan, capitale du royaume de Sut [3]. Et lorsqu'on luy eut délivré les portes de Sainte Croix il y posa garnison et se tint campé avec son armée au bas de la montagne avec des tantes et pavillons au quartier des crestiens, le tout sans aucun bruit ny désordre. Il demanda seulement que j'eusse de l'aller trouver. Je le fus saluer sans épée n'ayant que ma canne en main. Après m'avoir fait demander ce qui m'amenoit et reçeu ma réponse, il me fit bon accueil et je luy demandé s'il voudroit boire de bonne malvoisie. Il dit : « Ma loy me défend le vin. » Et son grand marabout luy dit : « Ce n'est pas du vin, c'est de la malvoisie. » — « Hé bien, dites à ce reys qu'il m'en envoye. » — J'envoyay à bord en prendre un quartault et six flacons. Il le reçeut et en beut jusqu'à moitié du flacon et le trouva bon et m'en fit remerciement. Je fis pescher avec un filet qu'on nomme en Provence un bourgin et d'un seul coup nous jetasmes sur le sable plus de dix

1. Cuivre rouge.

2. Ville ancienne, port sur l'Atlantique le plus rapproché de Maroc, résidence ordinaire de l'empereur.

3. *Sus* ou *Sous*, partie de l'Empire du Maroc; capitale, *Tarodant*.

charges de chevaux de toutes sortes de beaux et bons poissons, dont il en fit choix de près d'un demy cent. Il parut très content en me frapant doucement sur l'épaule.

« Je fis dès l'après midy débarquer mes marchandises pour le lendemain recevoir celles du pays. L'on commença par me délivrer le tangoult (cuivre) en rosette, dont je ne peus en faire l'essay, ainsy je m'y trouvay en Espagne trompé.

« Mais quant ce vint à me livrer la cire en gros pains envelopés de sacs de spart, j'en fis tirer sur une toile au bord du rivage avant de l'embarquer dans ma chaloupe, et avec une hache j'en fis casser par morceaux. Il s'y trouva envelopé des gros caillous et dans d'autres beaucoup de sable ; je demeuray très surpris. Mrs Buisson et Morisse, qui étoient en haut à la ville, lorsqu'ils le seurent vinrent me chercher, mais j'étois alé droit au camp du roy me plaindre à luy. Il prit la peine de venir voir cette tromperie et il me fit dire que je n'y perderois rien. Cependant ces deux messieurs étoient très chagrins de ma promptitude et ne savoient comment m'aprocher. Cependant ils me dirent : « Ce n'est pas nous qui vous avons trompé, c'est Abrahim le juif qui est en moitié dans notre négosse. » Le roy les sachant avec moy devant ma chaloupe et la cire rompue nous fit venir devant luy et gronda fort Mrs Bisson et Morisse. Ils trembloient à faire peur et dirent comme les choses étoient. Il envoya quérir le Juif plus mort que vif et m'ordonna de m'asseoir à plat cul sur un tapis, et dont il ne peut s'empescher de rire voyant que je faisois effort de m'assoir comme luy en tailleur d'habits. Mais je n'y peus tenir. Il reprit son air sérieux et parla au Juif sans interprète. Le Juif se jetta la fasse contre terre, et je fus étonné de voir aporter un grand trépier et une grande chaudière et du bois et allumer bon feu. Je pensois : toute ma cire va estre purifiée, comme il arriva après. Mais à cette première chaudronnée bouillante, l'on prit à quatre le Juif et on luy enfonça les bras jusqu'au dessus des coudes, qu'ils en sortirent et les mains toutes courbées. J'eus beau demander son pardon, il essuya cet effort très rigoureux. Et on le jetta par terre comme un chien, le visage en bas. Puis toute ma cire fut refondue et passée en serpillière, et on me fournit mon poids. »

Ces scènes, dont Doublet avait été témoin et acteur tout à la fois, n'étaient pas les seules dont il avait conservé le souvenir. Il a dans ses *Mémoires* d'autres récits ingénieux, d'autres observations piquantes, d'autres anecdotes qui glissent un peu dans la grivoiserie. Telle est l'aventure plaisante dont il fut le héros près de certaine dame peu vertueuse, la veuve de M. Raphaël Thierry [1], consul fran-

1. Négociant de Rouen nommé au consulat de la nation française aux îles Canaries par provision des 20 mai et 27 avril 1670. Arch. de la Marine, *Dépêches concernant le commerce*, année 1670, t. I, fol. 184, et t. II, fol. 769.

çais à Ténériffe, lequel lui avait proposé, avant de mourir, d'épouser sa fille unique âgée de treize ans.

« Le mesme soir[1], je consolois la mère et la fille; mais la mère me dit nettement qu'elle n'effectueroit pas le testament (de son mari) de me donner sa fille; que sy je voulois penser à elle qu'elle me feroit tous les advantages possibles, le bien estant de son costé ; que sa fille n'étoit qu'un enfant et que pour elle elle n'avoit pas plus de quarante-deux ans et vouloit se remarier. Ces déclarations me refroidirent n'y ayant aucun goût malgré les caresses dont elle me prevenoit et auxquelles je correspondois très mal. Sept à huit jours après, que tous ceux de la maison étoient endormis et que moy j'étois couché dans un salon, je fus surpris de sentir à mon côté une personne. Sans lumière, je ne seus que penser. Je tastonné en demandant : « Qui est-ce ? » On me répondit par des embrassements et on déclara m'aimer jusqu'à la fureur, et que je ne pensasse nullement à la fille. Après bien des conversations, le jour alloit paroistre, elle fut obligée de monter à son appartement et me traita de chien et versa un torrent de larmes. Je fus après contraint de déloger pour finir tout commerce et me retirer d'un pays où je n'aurois plus esté en seureté. »

Toutefois il resta dans les mêmes parages; il se plaisait à y naviguer. C'était, en effet, la route de l'Amérique et des Indes, et Doublet avait eu le temps d'étudier ce terrain particulièrement favorable à la course. Tandis que les navires des Provinces-Unies empruntaient la mer du Nord, contournaient l'Écosse et échappaient ainsi à nos corsaires qui croisaient dans la Manche, la majeure partie des vaisseaux espagnols, dont le commerce se faisait dans la mer des Antilles, le golfe du Mexique, au Brésil et au Pérou, était obligée au départ de toucher aux archipels des Açores et des Canaries et de s'y arrêter au retour[2]. Tirant parti de cette circonstance, Doublet choisissait sa route, louvoyait au large de Ténériffe, des ports de Sainte-Croix et de l'Orotava, des îles Palma et Terceira, s'embusquait pour ainsi dire à l'abri des côtes et fondait à l'improviste sur les navires marchands ou sur les pêcheurs.

« Le 23e juillet (1684), nous dit-il, nous aperceusmes un navire qui y venoit[3]. Pour ne pas l'effrayer, nous alions à petite voile comme sy nous voulions donner dans la rade de Sainte Croix comme luy, afin qu'il s'engageat soubs la terre de ladite pointe[4] qui est une montagne de rochers où l'on ne peut s'approcher. Les vents et la mer étoient

1. Le soir du jour où mourut M. Thierry (octobre 1682).
2. *Le Petit Flambeau de la mer*, p. 382.
3. A Ténériffe.
4. La pointe de Naos dans l'île de Lancerote.

pour lors fort rudes. Nous espérions qu'étant soubs ces montagnes nous aurions plus d'abry; et nous les laissasmes s'engager jusqu'à la vallée de Saint André, une lieue et demie de ladite pointe. Il n'y avoit plus d'éloignement pour atraper la rade défendue par deux bonnes forteresses, ce qui nous fit résoudre, bien préparés, de l'aler aborder d'emblée. En l'aprochant nous le reconnusmes frégatte fabrique de France, mais son pavillon étoit espagnol et son pont embarrassé de balots : cela nous encourageoit et nous alions pour l'aborder. Il nous tira ses canons et quelque mousqueterie, ce qui ne nous rebutoit pas, et nous n'étions pas à dix brasses de luy qu'un malheureux coup de mer sauta dans notre bord. Nous en fusmes tous couverts et nos armes trempées, ce qui nous fit l'abandonner pour nous vider de cette eau. Puis nous nous mismes à recours dessus, mais il avoit gagné la porté des canons des forteresses, lesquelles nous saluoient de bonne grâce, leurs boulets nous surpassant d'un quart de lieue. Il est à admirer qu'ils ne nous attrapèrent pas, car il nous auroient d'un seul coup coulés au fond. Ainsy nous échappa cette belle proye, qui étoit la *Perle,* de Saint-Malo, acheptee à Cadix et chargée de ballotage. Elle valoit plus de 300,000 piastres; et n'ayant que 16 canons et 60 hommes nous l'aurions immanquablement enlevée sans le fatal coup de mer. »

L'affaire manquée, Doublet n'y pensa plus, ou du moins il s'en consola et chercha à réparer sa déconvenue en amarinant les barques de pêche qui ravitaillaient Sainte-Croix de Ténériffe. Ce fut bientôt parmi les habitants un concert d'imprécations contre le corsaire français; c'était à ce point qu'il les voulait amener.

« Mr le Général étoit en fureur contre moy de ce que je désolois son pays. Il fit assembler son conseil et toute la noblesse et leur dit : « N'est-ce pas une honte de voir qu'une barque [1] va nous causer disette de tout? N'y a-t-il pas dans toute cette assemblée d'assez braves gens pour s'embarquer, m'aler prendre et m'amener ce Doublet pour le cuire en huille bouillante? » — J'appris cette délibération par une chaloupe de pescheurs que je pris, et cela fit un peu de peur à mon équipage. Pour le laisser se rassurer, je me retiray du parage pour deux ou trois jours, puis j'arrivay le long de l'ille voir si je ne rencontrerois quelque bâtiment en rade de Lorotava [2] ou de Garachicos [3] et ensuite à la pointe d'Adexa où est une grande maitérie d'un marquis portant ce nom. Je fis une descente avec 20 de mes gens. Nous nous emparasmes du chasteau sans canons. On nous y lascha six coups d'arquebusade de travers d'un bois, et nous prismes dans la maison 4 moitiez de cochon salée et enfumée et 8 gros pains de sucre rafiné et des oranges et

1. Doublet commandait une corvette portant 6 canons et 40 hommes d'équipage.
2. Port à l'ouest de Santa-Cruz de la Palma.
3. Port au nord de l'île de Ténériffe.

citrons et des gros oignons que l'on voitura à bord pendant que je restay avec douze de mes gens qui devoient revenir. Puis nous chassasmes devant nous deux jeunes bœufs, douze moutons et six cabrits et quelques douzaines de dindes et de poules. Je laissay sur une table un écrit : *que en atendant qu'on me bouille à l'huile* je prenois ces petites provisions, que si on ne me relaschoit pas deux de mes amis de Saint Malo, nommés Arsson et Diego Bouton, je reviendrois sacager et mettre tout à feu, et qu'enfin par considération et respect pour Mr le Marquis je n'avois fait enlever aucunes hardes ny ustensiles de son chasteau, mais que j'avois besoin de ces rafreschissements pour aler trouver ceux qui devoient me prendre. »

Cela se passait vers le mois de juillet 1684. L'année suivante, au printemps de l'année 1685, Doublet après un voyage à Dunkerque était de retour dans les mêmes eaux. Mais le souvenir de sa conduite était tel que le gouverneur de Sainte-Croix lui déclara qu'il se reconnaissait impuissant à le protéger contre l'irritation de la noblesse espagnole si, d'aventure, il débarquait à Ténériffe. L'avis était sincère et notre marin crut prudent de virer de bord. Il entreprit, coup sur coup, entre Madère, l'île San-Miguel, Lisbonne, La Rochelle et le Havre, une série de voyages qui prit fin par le désarmement de son navire à Dunkerque, au mois d'août 1688.

Ch. Bréard.

(Sera continué.)

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI LOUIS.

I.

1778-1806.

Louis Bonaparte, troisième des frères de Napoléon Bonaparte, naquit à Ajaccio (Corse) le 2 septembre 1778, sous le règne de Louis XVI. Bien que la famille Bonaparte soit d'origine italienne, l'île de Corse ayant été cédée sous Louis XV à la France, Louis et ses frères naquirent Français et non Italiens, comme quelques auteurs l'ont écrit.

La longue carrière de Louis Bonaparte peut se diviser en trois parties bien distinctes.

1° Celle qui s'étend du jour de sa naissance (1778) au moment où il monta sur le trône de Hollande (1806), période pendant laquelle on le voit vivre auprès de son frère Napoléon et se montrer entièrement dévoué à ses projets.

2° Celle qui comprend les quatre années de son règne en Hollande, son abdication, son exil volontaire, la chute de l'empire (de 1806 à 1815).

3° Enfin, la partie qui embrasse l'exil forcé des membres de la famille de l'empereur après Waterloo, jusqu'à la mort de Louis, à Florence, le 25 juillet 1846.

Nous parlerons peu des premières années de Louis. Lorsque Paoli livra l'île de Corse aux Anglais, la famille Bonaparte vint s'établir près de Toulon, à Lavalette, puis bientôt après à Marseille. Louis, âgé de 14 ans, se trouvait au milieu des siens. Il n'avait pu faire, dans ces temps de troubles, que de médiocres études, mais son caractère, empreint déjà d'une teinte philosophique, s'était développé par les malheurs mêmes qui avaient, depuis sa naissance, accablé ses parents. Élevé par Joseph, l'aîné de ses frères, devenu le chef de la famille à la mort de leur père Charles Bonaparte (23 septembre 1785), soutenu par Napoléon, officier d'artillerie, il entra en 1793 dans la vie active, à peine au sortir de l'enfance. Napoléon commandait l'artillerie au siège de Toulon, il venait souvent à Marseille, soit pour hâter les préparatifs du siège, soit pour y voir sa famille. Dans un de ses voyages, il déclara que Louis était d'âge à se faire une carrière honorable, et qu'il ne voulait pas le voir plus longtemps inactif. Il obtint de leur mère que le jeune homme se rendrait à l'école de Châlons pour subir l'examen nécessaire à son admission dans le corps de l'artillerie. Louis partit avec des passeports visés par les représentants du peuple, mais en passant à Lyon, alors sous la terreur qu'inspiraient d'horribles massacres, il courut de véritables dangers. Il ne put sortir de cette malheureuse ville qu'avec peine et à la faveur de ses passeports. Il continua sa route, se dirigeant vers Châlons-sur-Marne. A Chalon-sur-Saône, on lui apprit la dissolution de l'école d'artillerie. Effrayé de ce qu'il avait vu, de son isolement (Louis avait alors 15 ans), le jeune homme revint dans sa famille. Après la prise de Toulon, Napoléon Bonaparte, créé général de brigade, vint à Marseille, prit avec lui son frère Louis et se rendit à l'armée des Alpes-Maritimes où il venait d'être nommé commandant en chef de l'artillerie. Louis fut adjoint à son état-major avec le grade de sous-lieutenant. Le soir de la prise de Toulon, Napoléon, pour qui,

depuis longtemps déjà, tout était objet d'étude sérieuse, avait fait visiter à son frère les attaques de la ville. Il lui avait indiqué, sur le terrain même, les fautes commises, puis, lui montrant l'endroit où la terre était jonchée de cadavres, il s'écria :

« Si j'avais commandé ici, tous ces braves gens vivraient encore. « Jeune homme, apprenez par cet exemple combien l'instruction est « nécessaire et obligatoire pour ceux qui aspirent à commander les « autres. »

Louis Bonaparte fit sa première campagne à l'armée des Alpes-Maritimes. Il assista à la prise d'Oneille (7 avril 1794), à celle de Saorgio (29 avril), au combat de Cairo (21 septembre), et fut nommé lieutenant dans une compagnie de canonniers volontaires en garnison à Saint-Tropez. Une loi nouvelle exigeait que les officiers d'état-major rentrassent dans les régiments. Il resta quelques mois dans la petite ville de Saint-Tropez, puis il fut envoyé à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne pour y subir ses examens.

Après la journée du 13 vendémiaire (4 octobre 1795), Bonaparte, devenu général en chef de l'armée de l'intérieur, donna l'ordre à son frère de se rendre à son état-major auquel il l'avait attaché. Louis refusa d'abord de quitter Châlons, désireux de se faire recevoir avant tout dans l'artillerie, mais il dut obéir à l'ordre formel qui lui fut envoyé, et il se rendit à Paris en décembre 1795. Pendant la campagne de 1794 en Italie, les représentants du peuple, très désireux de faire quelque chose d'agréable au général Bonaparte, avaient voulu conférer à Louis le grade de capitaine; Napoléon s'y était opposé, à cause de l'âge de son frère (16 ans à peine). Cependant, il se plaisait à rendre justice à cet enfant devenu bien vite un jeune homme plein de bravoure et de sang-froid. Il racontait avec bonheur que le jour où Louis fut au feu pour la première fois, loin de montrer de la crainte ou même de l'étonnement, il avait voulu lui servir de rempart. Une autre fois, Napoléon et Louis se trouvaient à une batterie en barbette sur laquelle l'ennemi faisait le feu le plus vif. Les défenseurs baissaient souvent la tête pour éviter les boulets. Napoléon remarqua avec joie que son jeune frère, imitant son exemple, restait droit et immobile. Il lui en demanda la raison :

« Je vous ai entendu dire, repartit Louis, qu'un officier d'artillerie « ne doit pas craindre le canon; c'est notre arme! »

Lorsque Napoléon reçut le commandement en chef de l'armée d'Italie, en 1796, il résolut de mener avec lui son frère Louis qui arrivait de l'école de Châlons. La guerre, pendant laquelle il s'était montré d'une grande bravoure personnelle, n'allait ni à ses instincts humanitaires, ni à ses goûts philosophiques, ni à ses idées dénuées

de toute ambition. Ce fut pendant le peu de temps qui s'écoula entre le retour de Louis de l'école de Châlons et son départ pour Nice, qu'il connut à Paris Madame de Beauharnais, Hortense et Eugène.

Louis avait 18 ans quand il commença sa seconde campagne. Il la fit, non plus seulement comme attaché à l'état-major du général en chef, mais en qualité de l'un de ses aides de camp. Il était encore lieutenant. Bien qu'à un âge où tout ce qui est nouveau attire, où tout ce qui est bruit, ambition, renommée, charme, Louis Bonaparte sentait un vide dans son cœur. La carrière des armes lui paraissait sans attrait. Il soupirait déjà après l'étude, la retraite, la vie paisible. Ces biens il ne devait pas les connaître pendant toute sa longue existence. Son caractère encore rempli de contrastes était à la fois grave et romanesque, vif et flegmatique. « Louis a de l'esprit, fait-on dire « à Napoléon à Sainte-Hélène, il n'est point méchant, mais avec ces « qualités un homme peut faire bien des sottises et causer bien du « mal. L'esprit de Louis est naturellement porté à la bizarrerie et a « été gâté encore par la lecture de Jean-Jacques. Courant après une « réputation de sensibilité et de bienfaisance, incapable par lui-même « de grandes vues, susceptibles tout au plus de détails locaux, Louis « ne s'est montré qu'un *roi préfet*[1]. »

Il est permis de douter que Napoléon ait porté un tel jugement sur

1. Lorsque le *Mémorial de Sainte-Hélène*, dans lequel se trouve le portrait du roi Louis, parut, la famille Bonaparte et ses partisans furent loin d'approuver le livre de M. de Lascases. Le bruit se répandit et s'accrédita que le roi Louis XVIII n'était pas étranger à cet ouvrage, qui lui avait été soumis par son auteur.

A cette époque, la reine de Westphalie, Catherine de Wurtemberg, écrivit de Rome à une de ses amies, le 25 juin 1823, une longue lettre dans laquelle on lit :

« Le jugement que vous portez sur l'ouvrage de M. de Lascases m'enchante. Il est à espérer que tous les gens sensés et dénués de toute partialité seront de cet avis. Plus je le lis, plus je le médite, et moins je me rends raison du motif qui l'a engagé à le publier. Que de gens compromis! que de passions réveillées! que d'ennemis suscités! et à quelle fin tout cela? Ce qui me paraît encore plus maladroit de sa part, c'est la bonhomie avec laquelle il assure que les seuls points sur lesquels il a pu se satisfaire à son aise, ont été des retranchements; aussi sont-ils fort nombreux et de plus d'une espèce. C'est sur ce qui touche les personnes surtout qu'il a élagué avec profusion. Puisqu'il affirme une pareille chose, pourquoi ne s'est-il pas cru autorisé à taire (si toutefois l'empereur lui a fait de pareilles confidences) tout ce qui pouvait faire du tort à la mémoire de l'empereur et à sa dynastie. Mon mari me prie de vous envoyer la copie de sa lettre à M. de Lascases, en vous priant toutefois de ne la publier avant que M. de Lascases lui répondit s'il est dans l'intention de se rétracter. Cependant vous êtes libre de la faire connaître à vos amis intimes. » Il est à remarquer que le jugement porté sur Louis par Mme de Rémusat, qui se fait l'écho des rancunes de la reine Hortense, s'accorde assez bien avec le jugement du *Mémorial*.

son frère. Louis était fort peu désireux d'une réputation quelconque, et ses malheurs, depuis son avènement au trône de Hollande, vinrent précisément, ainsi qu'on le verra plus loin, de n'avoir pas voulu être un *roi préfet*. Louis, pendant la campagne de 1796, fit preuve de bravoure en plusieurs circonstances, mais (comme il le dit lui-même dans l'ouvrage qu'il publia en 1820) il le fit par boutade et sans s'occuper d'acquérir une réputation militaire. Il montra du zèle, du sang-froid, nul désir d'avancer, nulle idée d'ambition. Il avait surtout une répugnance invincible pour les excès de toute nature. Il cherchait à remplir ses devoirs, ne se ménageant pas, mais sans tirer vanité de ses actions, sans chercher à se faire valoir. Au passage du Pô (7 mai) il franchit le fleuve un des premiers, avec le colonel Lannes; à la prise de Pizzighettone (9 mai) il entra dans la place par la brèche avec le général d'artillerie Dommartin; à l'attaque de Pavie, ayant reçu l'ordre de suivre l'opération, d'examiner la position de l'ennemi et d'en venir rendre compte à son frère, il resta seul, à cheval, exposé plus que tout autre au feu terrible des défenseurs de la ville. Pavie fut en partie pillée, elle avait mérité ce juste châtiment, cependant ce spectacle révolta Louis, et à partir de ce moment et pendant le reste de la campagne il fut triste, taciturne. Il prit part à la bataille de Valeggio (12 août), au passage de vive force du Mincio, à l'investissement de Mantoue. A la tête de deux bataillons, il fut chargé de s'emparer du pont de San-Marco sur le Chiese, au moment où Bonaparte, après quelques mouvements aussi habilement conçus que rapidement exécutés, se préparait à livrer le combat de Lonato (13 août) et la bataille de Castiglione. La veille de ces belles journées, Louis fut expédié par son frère au Directoire pour rendre compte de l'état des choses, et du retour offensif des Autrichiens de Wurmser. « Maintenant, dit-il à son jeune aide de camp, tout est réparé : demain « je livrerai la bataille; le succès sera des plus complets, puisque le « plus difficile est fait, on doit être entièrement rassuré, je n'ai pas « le temps de faire de longues dépêches, dites tout ce que vous avez « vu. » Louis témoignait son regret de quitter l'armée dans un moment pareil. « Il le faut, ajouta Napoléon, il n'y a que mon frère « que je puisse charger de cette mauvaise commission; mais avant « de revenir, vous présenterez les drapeaux que nous conquerrons « demain. » Peut-être Napoléon qui, quoi qu'on en ait dit, était bon, sensible surtout pour ses frères et pour ses sœurs, avait-il voulu éloigner ce jeune homme des champs de bataille dans lesquels il savait bien qu'il devait, avec une poignée d'hommes, remporter la plus éclatante victoire ou périr lui et sa petite armée? Louis partit donc, remplit sa mission, reçut du Directoire le grade de capitaine et pré-

senta, quelques jours après, ainsi que le lui avait promis son frère, les drapeaux enlevés par nos soldats à Castiglione, drapeaux que Bonaparte avait envoyés par l'aide de camp Du Taillis. Louis se hâta ensuite de rejoindre son général et il put assister au troisième acte du grand drame qui se jouait alors du Pô à la Brenta. Il prit part à la bataille de ce nom, et une part des plus glorieuses aux trois journées d'Arcole (15, 16, 17 novembre). A la première journée, Louis fut celui des aides de camp de son frère qui contribua le plus à le sauver, lorsque le général tomba dans le marécage au bas de la chaussée, après les tentatives faites inutilement pour déboucher de cette chaussée étroite, sur le village d'Arcole. Voyant Napoléon prêt à disparaître dans les eaux bourbeuses, il risqua sa vie avec Marmont pour le tirer de ce mauvais pas; puis il tenta de nouveau, mais en vain, d'enlever le pont[1]. Pendant la seconde journée d'Arcole, Louis non seulement combattit vaillamment près de son frère, mais il fut chargé de la mission difficile et dangereuse de porter des ordres de la plus haute importance au général Robert. Il n'y avait pas d'autre chemin pour remplir son périlleux devoir que de suivre une chaussée balayée par le feu des Autrichiens. En revenant auprès du général en chef par la même route, il courut les mêmes dangers, dont cependant il fut assez heureux pour se tirer sans blessures : « Je te croyais mort, lui dit son frère avec joie en l'embrassant. »

En effet, on était venu annoncer que Louis avait été tué. Peu de temps après, lorsque Napoléon marcha sur Rivoli, au secours de Joubert, Louis fut encore chargé d'une mission épineuse à Peschiera. Il rendit à cette occasion un grand service à l'armée, en ralliant une colonne de fuyards et en arrêtant l'ennemi qui s'avançait sur ses derrières. Lorsqu'il revint auprès du général en chef, Napoléon lui témoigna publiquement la satisfaction que lui faisait éprouver sa conduite pendant cette affaire de Rivoli (14 janvier 1797).

Jusqu'en 1796, Louis, d'une forte constitution, avait joui d'une bonne santé; mais s'étant trop peu ménagé pendant cette longue campagne, ayant d'ailleurs été soumis trop jeune à de trop rudes fatigues, ayant éprouvé plusieurs accidents, fait plusieurs chutes de cheval, il commença à ressentir les effets d'une existence au-dessus de ses forces physiques. A Nice, après le siège de Toulon, il était tombé de cheval par la faute de Junot, qui avait effrayé à dessein sa monture pour voir s'il était bon cavalier. Il s'était fait à l'œil gauche

1. Marmont, dans ses Mémoires, parle des efforts de Louis pour retirer son frère du marécage, mais il omet la tentative du jeune officier pour s'emparer du pont.

une blessure grave dont il conserva toujours la cicatrice. Après la paix de Campo-Formio, lors de son retour à Paris, ses chevaux s'étaient emportés dans la descente de la montagne de Saint-André, en Savoie; il s'était démis le genou.

Tout cela, joint aux fatigues de la campagne d'Italie, lui fit désirer de prendre, pendant quelque temps, les eaux de Barèges qu'on lui avait conseillées, mais il ne put exécuter son projet. Napoléon s'apprêtait à s'embarquer pour l'Égypte, il avait décidé d'emmener son frère, que d'ailleurs, pour une raison secrète, il ne voulait pas laisser à Paris.

Pendant son dernier séjour en France, Louis avait été visiter à la célèbre pension de madame Campan, à Saint-Germain, sa sœur Caroline, et s'était épris d'une amie de cette sœur, fort jolie personne, dont le père avait émigré. Il confia son penchant à Casabianca, ami de son frère Napoléon, ancien officier supérieur de la marine, qui fut effrayé pour Louis des conséquences de cette passion naissante. « Savez-vous, lui dit-il, que ce mariage ferait le plus grand tort à « votre frère, et le rendrait suspect au gouvernement? » Le lendemain Napoléon fit appeler Louis et lui donna l'ordre de partir immédiatement avec ses trois autres aides de camp pour Toulon où ils devaient l'attendre et passer avec lui en Égypte[1]. Louis attendit quelque temps, à Lyon, son frère que le Directoire avait retenu dans la crainte de voir la guerre se rallumer avec l'Autriche, à la suite d'une imprudence de Bernadotte, ambassadeur à Vienne.

Il suivit la division Kléber jusqu'au Caire; mais Napoléon, au moment où il partit pour la Syrie, résolut d'expédier en France un homme sur lequel il pût compter pour faire connaître exactement au Directoire l'état des affaires en Orient et pour lui faire envoyer des secours. Il choisit son frère Louis. Il savait que ce retour en France était sans inconvénient pour son cœur, puisque, après son départ de Paris, la jeune personne qu'il aimait avait été forcée de se marier. Louis partit donc avec les drapeaux pris sur l'ennemi. Il s'embarqua sur la plus petite, la plus vieille, la plus délabrée des chaloupes canonnières. La flotte avait été détruite à Aboukir. Pendant deux mois, il eut à lutter contre la tempête, à éviter les vaisseaux turcs, russes, anglais, portugais croisant dans la Méditerranée entre la France et l'Égypte. Il fut retenu pendant 27 jours en quarantaine à Tarente;

1. Après qu'il eut abdiqué la couronne de Hollande et pendant son séjour à Gratz, Louis retoucha une seconde édition d'un roman en trois volumes que déjà il avait publié en 1800, à Paris, sous le titre de *Marie ou les peines de l'amour*. C'est un souvenir mélancolique de ce premier sentiment contrarié par Napoléon.

de nouvelles tempêtes l'assaillirent quand il reprit sa route. Une seule et mauvaise pompe soutenait son fragile navire qui faisait eau à chaque instant. La situation fut un instant si désespérée qu'il donna l'ordre au capitaine de son bâtiment d'entrer à Messine, bien qu'on fût en guerre avec Naples. La force du vent ayant poussé le bateau hors du détroit, une frégate anglaise lui donna la chasse et il se décida à jeter à la mer les drapeaux qu'il devait présenter au Directoire. Toutefois, après avoir fait escale à Porto-Vecchio en Corse, il parvint à débarquer en France. Aussitôt il fit toutes les démarches en son pouvoir pour avoir des secours, mais il ne put obtenir d'abord que l'envoi de quelques avisos montés par des officiers porteurs de dépêches. Le gouvernement refusa d'expédier des troupes. Louis ne trouva d'aide, au ministère de la guerre, que dans le général Dupont. Enfin, quand on eut quelques détails sur l'expédition de Syrie et sur la seconde bataille d'Aboukir, le Directoire se décida à envoyer des secours et des troupes. Louis s'occupait des préparatifs du départ, qu'il hâtait de tout son pouvoir, lorsque l'on apprit le débarquement à Fréjus du général Bonaparte. Louis partit aussitôt pour aller avec Joseph et le général Leclerc au devant de Napoléon. Il tomba malade à Autun et ne put rejoindre son frère qu'à Paris. Il reprit immédiatement, près de sa personne, son poste d'aide de camp, et fut promu chef d'escadron au 5e de dragons.

Après le coup d'État du 18 brumaire, Louis fut immédiatement promu au grade de colonel commandant le 5e régiment de dragons. Ce régiment tenait alors garnison à Verneuil, étant chargé d'aider à la pacification de la Normandie. Louis fut obligé, fort à contre-cœur, de le rejoindre dans cette ville. Le jeune colonel était désolé d'être employé à une mission de ce genre, à l'intérieur. Il fit tout son possible pour éviter cette tâche désagréable, mais il ne put rien obtenir à cet égard du premier consul. A son grand désespoir, la ville de Verneuil ne tarda pas à être le théâtre d'un horrible événement, si commun dans les guerres civiles. Quatre malheureux prisonniers amenés par des soldats dans la ville furent jugés par un conseil de guerre et condamnés à être passés par les armes. Louis, pressé de présider le conseil de guerre, refusa avec indignation, repoussant prières, ordres, menaces. Il écrivit à son frère pour obtenir la grâce des condamnés. Il était trop tard, on procéda à leur exécution malgré toutes ses tentatives pour les sauver. Cette tragédie l'émut au point de lui faire prendre en horreur le métier des armes. Il resta dans son logement, comme pour un jour de deuil, ordonna à ses officiers d'en faire autant, et accueillit avec joie l'ordre, arrivé quelques jours plus tard, de se rendre en garnison à Versailles et ensuite à

Paris. Deux escadrons du 5e de dragons furent alors organisés sur le pied de guerre et prêts à faire partie de l'armée de réserve qui se rassemblait à Dijon. Louis croyait en prendre le commandement, mais ils furent mis sous son lieutenant-colonel et lui-même resta à Paris. Ce fut à cette époque que son frère commença à lui parler de mariage et à le presser d'épouser la fille de Joséphine. Louis, soit qu'il ne voulût faire qu'un mariage d'inclination, soit qu'il crût à une incompatibilité d'humeur et de caractère entre lui et Hortense, refusa. Peut-être aimait-il encore au fond du cœur l'amie de pension de sa sœur. Au retour de sa brillante campagne de Marengo, le premier consul revint à ses idées d'union entre son frère et sa fille d'adoption. Pour éviter toute contrainte à cet égard, Louis demanda et obtint de faire un long voyage sous le prétexte d'assister aux manœuvres de Postdam. Il devait même ensuite compléter ce voyage dans le Nord, en visitant la Saxe, la Pologne, la Russie, la Suède et le Danemark. Lorsque Louis arriva à Berlin, les manœuvres étaient terminées, mais il fut reçu avec tant de bonne grâce par le roi et la reine Louise, qu'il séjourna un mois entier dans la capitale de la Prusse. Il quitta cette ville pour se rendre à Dantzick et de là à Saint-Pétersbourg. A Dantzick, il tomba malade, et comme, pendant les trois semaines qu'il y fut retenu, la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Autriche, il se décida à revenir à Paris. Après quelques jours passés à Brunswick où le duc régnant le reçut à merveille, il revint près de son frère. Le premier consul renouvela alors ses instances pour lui faire épouser Hortense. Louis ne pouvait se décider à s'enchaîner aussi jeune (il n'avait que 23 ans). Pour ne pas céder aux sollicitations de Bonaparte et de sa belle-sœur, il fit comprendre son régiment de dragons dans le corps dirigé sur le Portugal. Toutefois, ayant été prendre congé de son frère à la Malmaison, il y fut retenu par lui et par Joséphine pendant près de trois semaines. Un beau jour, il partit brusquement pour Bordeaux et Mont-de-Marsan. Dans cette dernière ville, on le reçut avec de grandes démonstrations, et on lui rendit même, à cause de sa parenté avec le premier consul, de tels honneurs que, fort modeste et très simple de goûts et de manières, il fut choqué de toute la mise en scène dont il se trouvait être l'objet. Le préfet vint le complimenter à la tête des autorités du département et le président du tribunal, vieillard vénérable, commença d'un ton solennel un discours dont les premiers mots étaient : « Jeune et vaillant héros..... » Louis ne put en entendre davantage ; il sauta en riant sur le discours, l'arracha d'une manière vive mais familière des mains du pauvre président auquel il répondit tout haut : « Je vois que ce discours s'adresse à

« mon frère, je m'empresserai de lui faire connaître les bons senti-
« ments que vous avez pour lui. Je puis vous assurer qu'il y sera
« très sensible. »

Louis entra en Espagne à la tête de son régiment (1801), il passa quelques semaines à Salamanque, vint à Ciudad Rodrigo, puis il se rendit avec Leclerc, général en chef de l'armée française, au grand quartier général de l'armée espagnole alliée de la nôtre. Joseph, l'aîné des Bonaparte, négociait alors la paix générale. Il y eut un armistice, le jeune colonel conduisit son régiment à Zamora. Il obtint ensuite un congé pour prendre les eaux de Barèges, que sa jambe malade et un rhumatisme à la main droite rendaient nécessaires à sa santé. Il resta aux eaux les trois mois de juillet, août et septembre 1801, et revint à Paris en octobre, au moment de la signature des préliminaires de paix avec l'Angleterre (traité d'Amiens).

Ni Bonaparte ni Joséphine n'avaient abandonné leurs projets de mariage pour Louis et Hortense. Louis plaisantait parfois de ce projet dont il regardait l'exécution comme impossible, cependant la persistance de son frère et de sa belle-sœur finit par l'emporter. Un soir, pendant un bal à la Malmaison, il donna son consentement et le jour de la cérémonie nuptiale fut fixé au 4 janvier 1802. Le contrat, le mariage civil, le mariage religieux furent hâtés. Tout s'accomplit, mais sous les plus tristes auspices, tant était grand et réel le pressentiment secret des deux époux des malheurs qui devaient découler pour eux d'une union presque forcée et mal assortie. Louis avait 24 ans; sa constitution formée de bonne heure et déjà maladive était en avance sur son esprit, sur son caractère encore plein de naïveté et de bonne foi. C'est de ce moment que date pour lui une sorte de tristesse, de découragement moral qui contribuèrent à empoisonner son existence. Du reste, nous ne pouvons mieux faire pour donner une idée exacte de cette union que de renvoyer le lecteur à ce que le roi Louis, au commencement de son ouvrage sur la Hollande, en dit lui-même.

De 1802 à 1804, Louis resta presque constamment soit à son régiment, soit aux eaux thermales. En 1804, son frère le nomma général de brigade en lui laissant le commandement du 5e de dragons.

Après la proclamation de l'empire (1804), Louis fut promu au grade de général de division et entra en même temps au conseil d'État, à la section de la législation. Le 2 décembre 1804 eurent lieu le sacre et le couronnement, puis le nouveau souverain pressa de tout son pouvoir les préparatifs d'une descente en Angleterre. Louis, devenu prince français, reçut le commandement de la réserve de l'armée composée de deux régiments de cavalerie et de deux divisions d'in-

fanterie. L'empereur le fit colonel général des carabiniers. Il s'établit avec ses troupes près de Lille, et comme il se trouvait à portée des eaux de Saint-Amand, il en profita pour en faire usage, car sa santé devenait de plus en plus mauvaise. Il était presque paralysé des doigts de la main droite, et les eaux de Plombières où il avait été l'année précédente, loin de le soulager, avaient empiré sa situation. Celles de Saint-Amand ne lui réussirent pas mieux.

Quand le projet de descente fut abandonné et la campagne d'Allemagne entreprise (1805), Louis croyait devoir commander le corps de réserve en Allemagne. L'empereur préféra lui confier, en son absence, le commandement de Paris et donner la réserve à Murat devenu maréchal. Pendant toute cette glorieuse campagne et jusqu'à la fin de 1805, Louis resta chargé des importantes fonctions qu'il devait à la confiance de son frère. En même temps son frère Joseph gouvernait la France au nom de l'empereur.

Louis n'avait dans ses attributions que les affaires militaires. Avec peu de troupes, il maintint l'ordre, malgré les embarras financiers, les intrigues et l'agitation de tous les partis. Sous prétexte de la pénurie des finances, du discrédit de la banque, dans l'attente des événements et peut-être aussi poussés par quelques factieux, des rassemblements considérables se montraient chaque nuit sur divers points de la capitale. Le successeur de Murat au commandement de cette grande ville, non seulement parvint à conjurer les dangers qui pouvaient résulter de ces attroupements, mais il veilla aussi sur les côtes de l'Ouest, sur Brest, sur Anvers et sur la Hollande. Il assistait au conseil des ministres et correspondait journellement avec Napoléon. Bientôt une nouvelle occasion se présenta pour le jeune prince de déployer son activité. Les Anglo-Suédois et même les Prussiens menacèrent assez sérieusement les côtes de la Hollande et le nord de la France pour que, de la Moravie où il était allé combattre les armées austro-russes, Napoléon envoyât l'ordre à Louis de former le plus rapidement possible une armée du Nord destinée à couvrir les chantiers d'Anvers et la Hollande. Le conseil des ministres trouvait de grandes difficultés à l'exécution des volontés impériales, Louis les leva toutes. Il agit avec tant de zèle et d'intelligence, qu'un mois, jour pour jour, après le décret de Napoléon, il put écrire de Nimègue au vainqueur d'Austerlitz que l'armée du Nord, complètement organisée sous son commandement, était prête à tout. Cette armée se composait des deux divisions Laval et Lorge à Juliers (sur le Rhin) et de deux autres divisions, en position à Nimègue. Toutes ces troupes étaient sur les frontières de la Hollande et de la Westphalie, elles couvraient le Rhin, la Hollande, Anvers et pouvaient faire face sur

tous les points à l'ennemi, de quelque côté qu'il voulût se présenter. En moins d'un mois, les places du Brabant furent mises en état de défense, les Hollandais reprirent courage, et la Prusse qui, peu de jours avant, ne voyait pas un homme pour lui disputer les frontières de la France, montra une extrême surprise. La rapide formation de l'armée du Nord ne laissa pas que d'avoir une certaine influence sur les négociations avec la Prusse. Napoléon apprit avec joie que l'armée française du Nord avait effrayé cette puissance au point que M. de Haugwitz, ministre du cabinet de Berlin, commença par demander que l'ordre fût donné aux troupes de Louis, alors sur les frontières du duché de Berg, de s'arrêter. L'empereur témoigna à son frère sa satisfaction, non seulement dans ses lettres particulières, mais encore dans un des bulletins de la grande armée. A la nouvelle de la victoire d'Austerlitz et de la paix, Louis renvoya à Paris les troupes tirées de cette ville, car l'empereur avait paru mécontent de ce qu'une partie de ces troupes avait été renforcer les divisions en Hollande. Le prince se rendit ensuite de sa personne à Strasbourg, au-devant de son frère qui le reçut froidement. Louis comprit plus tard d'où venait cette froideur. Napoléon après l'avoir blâmé de ce qu'il avait distrait des troupes de Paris pour les envoyer dans le Nord, le blâma d'avoir trop vite renvoyé ces troupes en France. Enfin, il lui sut mauvais gré de son prompt départ de la Hollande. Quelques mots échappés à l'empereur, sur ses projets futurs relativement à ce pays, commencèrent à l'éclairer.

« Pourquoi l'avez-vous quitté ? dit-il à Louis ; on vous y voyait avec plaisir, il fallait y rester. — La paix une fois conclue, répondit celui-ci, j'ai tâché de réparer la faute que vous m'aviez reprochée dans vos lettres, en renvoyant à leur poste les troupes que j'en avais fait sortir pour l'armée du Nord. Quant à moi, à qui vous avez laissé le commandement militaire de la capitale en votre absence, mon devoir était de m'y trouver à votre retour, si je n'avais pas cru mieux faire en venant à votre rencontre. Je conviens, ajouta-t-il, que les bruits qui circulaient en Hollande sur moi et sur le changement du gouvernement dans ce pays ont hâté mon départ. Ces bruits ne sont pas agréables à cette nation libre et estimable, et ne me plaisent pas davantage. »

L'empereur fit comprendre alors, par sa réponse, quelque vague qu'elle fût, combien ces bruits étaient fondés. Mais Louis s'en inquiétait peu ; il était persuadé qu'il trouverait aisément moyen de refuser le haut rang qu'on lui destinait, rang qu'il n'ambitionnait pas et qui faisait l'objet des vœux les plus ardents de plusieurs autres membres de sa famille.

Après le traité de paix, l'empereur se rendit de Strasbourg à Paris ;

Louis l'y accompagna. On touchait au moment où Napoléon allait mettre une couronne sur le front de ce jeune homme dénué de toute ambition, d'un caractère déjà naturellement porté à la tristesse, et que son union mal assortie rendait plus taciturne encore. Aux tracas intérieurs, allaient se joindre pour lui les soucis d'une royauté dont il ne sut pas mieux se défendre que de son mariage.

Nous devons dire ici quelques mots des négociations relatives à l'érection de la Hollande en royaume en faveur de Louis Bonaparte.

Après Austerlitz et la signature du traité de Presbourg, Napoléon, voulant assurer son système du blocus continental, songea à ériger en royaume la république batave. Des négociations sérieuses furent entamées entre le gouvernement impérial, représenté à La Haye par le général comte Dupont-Chaumont et le grand-pensionnaire Schimmelpenninck. Lorsque Napoléon crut les négociations assez avancées, et eut la certitude que le chef de la république batave était dans ses intérêts, il le fit engager (lettre du commencement de janvier 1806) à envoyer à Paris une députation chargée de s'entendre avec le gouvernement français sur les moyens à prendre pour *introduire plus de stabilité* dans les affaires de Hollande. Le 11 février 1806, Schimmelpenninck écrivit à M. de Talleyrand, notre ministre des relations extérieures, pour l'assurer de sa volonté de se prêter à toutes les vues de l'empereur, relativement à l'affermissement de l'union de la France et de la Hollande. Quelques jours plus tard, le 27 du mois de février, et lorsqu'il crut l'effet de sa lettre du 11 produit, le grand-pensionnaire demanda par une note confidentielle un accroissement de territoire pour la Hollande, du côté de la Prusse, accroissement promis, disait-il, et toujours ajourné. La Hollande désirait le pays situé entre l'Ems et le Wéser (l'Ost-Frise, la principauté de Jever, le bas évêché de Munster, le comté d'Oldenbourg, le comté de Bentheim, Steinvord, le haut évêché de Munster, etc.), pour reculer les frontières bataves jusqu'à l'embouchure du Wéser. Dans cette note toute confidentielle et adressée à M. de Talleyrand, il est fait appel à la générosité de l'empereur, pour lequel le dévouement du pays sera inaltérable. — Le 29 mars, le gouvernement français fut prévenu que l'amiral Verhuell, de retour à La Haye de sa mission à Paris, avait eu des conférences avec le grand-pensionnaire, à la suite desquelles la convocation des États avait été décidée pour le 1er avril. Le 31 mars, Verhuell écrivit à Talleyrand que l'impression produite sur le grand-pensionnaire, relativement aux intentions de l'empereur, avait été vive; qu'il ne pouvait résoudre seul la question déclarée *invariable* par Napoléon;

que le prince Louis et sa femme seraient bien reçus en Hollande, et que les notables n'hésiteraient pas à se ranger autour d'eux. Bientôt, les intentions de l'empereur sur la Hollande commençant à être devinées, des brochures contre la domination de l'étranger furent publiées dans ce pays. Napoléon devint furieux[1]. Le 15 avril, le général Dupont prévint que les États allaient envoyer à Paris une commission en tête de laquelle seraient Verhuell, Goguel, Van Styrum, Six et Porentzel. En effet, la députation arriva à Paris le 25 avril. Verhuell se hâta de voir Talleyrand avant la réception de la députation. L'empereur apprit alors qu'une assez violente opposition au gouvernement monarchique se laissait entrevoir à La Haye ; qu'une adresse se signait à Harlem, demandant, au nom des précédents du pays et de l'honneur national, le maintien de la république. Cela n'empêcha pas la commission de rédiger deux adresses à Napoléon pour lui demander d'accorder à la Hollande son frère Louis comme *chef suprême de la république batave*, roi de Hollande. Un traité fut alors conclu (le 24 mai à Paris, et ratifié le 28 à La Haye) pour l'adoption du gouvernement monarchique. Le grand-pensionnaire refusa de ratifier le traité, mais il promit de rester simple particulier à La Haye et d'y vivre tranquille. Il est juste d'ajouter que l'avènement du roi Louis et de la reine Hortense au trône de Hollande fut assez bien accueilli dans tout le pays. Un seul cas d'opposition se présenta. M. Serrurier, ministre français, qui avait remplacé momentanément à La Haye le général Dupont en congé, rendit compte de ce fait, dans une lettre du 14 août, à Talleyrand. Une tentative de révolte eut lieu parmi les matelots de l'un des bâtiments de la flotte, à l'occasion de la prestation de serment au roi. Le marin qui portait la parole au nom de ses camarades fut tué sur place, d'un coup de pistolet, par l'amiral De Winter. Tout rentra à l'instant dans l'ordre, et le serment fut prêté sans résistance.

La royauté fut établie en Hollande, et fondée sur des lois constitutionnelles. Le prince Louis ne fut pas consulté. Il apprit par des rumeurs sans authenticité qu'il était fortement question de lui pour cette nouvelle couronne. Les membres de la députation vinrent enfin le trouver (le 5 juin, après la déclaration faite par l'empereur au Sénat), ils l'informèrent de tout, en l'assurant que la nation serait heureuse de le voir à sa tête. Louis, fort peu désireux de s'expatrier, dépourvu d'ambition, refusa, donnant pour prétexte les droits de

1. L'une de ces brochures était intitulée : *Appel au peuple*. Elle fut répandue à profusion en Hollande. Napoléon en fit rechercher l'auteur. C'était une femme nommée Marie Hulshorft, qui n'était, de fait, qu'un prête-nom.

l'ancien Stathouder. La députation revint bientôt à la charge, en lui annonçant la mort du Stathouder. « Le prince héréditaire, lui dit-elle, « a reçu Fulde en indemnité; vous n'avez donc plus d'objection raison- « nable; nous venons, appuyés du suffrage des neuf dixièmes de la « nation, vous prier de lier votre sort au nôtre, et de nous empêcher de « tomber en d'autres mains. » Napoléon fut plus explicite, il fit entendre à son frère qu'il avait accepté pour lui et que s'il ne l'avait pas consulté, c'est qu'un sujet ne pouvait refuser d'obéir. Le prince réfléchit alors que s'il persévérait dans son refus, il lui arriverait sans doute ce qui était arrivé à Joseph qui, après avoir rejeté l'offre de l'Italie, se trouvait à Naples. Il résolut toutefois de faire une nouvelle tentative et il écrivit à Napoléon que s'il etait nécessaire que ses frères s'éloignassent de la France, il lui demandait le gouvernement de Gênes ou du Piémont. Napoléon refusa. Quelques jours après, le prince de Talleyrand, ministre des relations extérieures, vint lire, à Saint-Cloud, à Louis et à Hortense, le traité avec la Hollande et la constitution de ce pays. Le prince eut beau dire qu'il ne pouvait juger sur une simple lecture un projet de cette importance, qu'étranger aux discussions et au travail qui avaient eu lieu, il ignorait si on ne lui faisait pas promettre plus qu'il ne lui serait possible de tenir, il fallut accepter. Louis avait été nommé grand-connétable de France, l'empereur décida que cette dignité lui serait conservée. Louis voulut tirer prétexte de sa santé, du climat de la Hollande, Napoléon répondit qu'il valait mieux mourir sur un trône que vivre prince français. Il n'y avait plus qu'à obéir, c'est ce qu'il fit en assurant qu'il se dévouerait à son nouveau pays avec zèle et qu'il chercherait à justifier, dans l'esprit de la nation, la bonne opinion que l'empereur avait sans doute donnée de lui. Le 5 juin avait été fixé pour la proclamation du nouveau roi. Après un discours de l'amiral Verhuell et une réplique de Napoléon, ce dernier, s'adressant à son frère, lui dit : « Vous, prince, régnez sur ces peuples..... Qu'ils vous doivent des « rois qui protègent ses libertés, ses lois, sa religion; mais ne cessez « jamais d'être Français. La dignité de connétable de l'empire sera « conservée par vous et vos descendants; elle vous retracera les « devoirs que vous avez à remplir envers moi, et l'importance que « j'attache à la garde des places fortes qui garnissent le nord de mes « états et que je vous confie. » Louis répliqua, et dans son discours on put remarquer cette phrase : « Je faisais consister mon bonheur « à admirer de plus près toutes les qualités qui vous rendent si cher « à ceux qui, comme moi, ont été si souvent témoins de la puissance « et du génie de Votre Majesté. Elle permettra donc que j'éprouve « des regrets en m'éloignant d'elle, mais ma vie et ma volonté lui

« appartiennent. J'irai régner en Hollande, puisque ces peuples le « désirent et que Votre Majesté l'ordonne. » Dans son message au sénat, à propos du royaume de Hollande, Napoléon termine en disant : « Le prince Louis, n'étant animé d'aucune ambition personnelle, nous « a donné une preuve de l'amour qu'il a pour nous, et de son estime « pour les peuples de la Hollande, en acceptant un trône qui lui « impose de si grandes obligations. »

On voit par ce qui précède que le nouveau souverain avait fait pour refuser la couronne tout ce qu'il était humainement possible; que loin de désirer la haute position qui lui était offerte, il la redoutait; qu'en un mot, il sacrifiait à la politique de son frère sa liberté, son indépendance, ce qui lui restait de bonheur sur la terre. Toutefois, dès qu'il eut accepté, son intention bien arrêtée fut de se consacrer entièrement à sa nouvelle patrie, et de régner *pour la Hollande seule;* de là vinrent les tiraillements, puis bientôt après les discussions et enfin les rapports quasi-hostiles qui ne tardèrent pas à s'établir entre les deux frères, entre les deux souverains, et qui aboutirent finalement à l'abdication de Louis et à la réunion de la Hollande à la France.

En plaçant sur la tête de Louis la couronne de Hollande, Napoléon entendait faire de lui un *roi-préfet;* en acceptant cette couronne, Louis voulait être un *roi-souverain.* La politique de l'empereur jeta toujours du froid entre lui et ceux des membres de sa famille qu'il mit sur les trônes. Cela ne pouvait être autrement. Selon qu'on se place à un point de vue différent, on voit les mêmes choses sous un aspect qui n'est pas le même. Napoléon partait de ce principe, que tout souverain par sa grâce à lui, l'empereur des Français, devenait par le fait même, non seulement son obligé comme homme, comme roi, mais encore qu'il devait contraindre les peuples dont il lui donnait le gouvernement à tout sacrifier à la politique française, même les intérêts les plus chers. C'était partir d'un principe injuste et inapplicable dans la pratique. En supposant qu'un roi sur le trône consente à n'être qu'un préfet couronné, ses peuples n'ayant pas les mêmes motifs pour suivre le sillon tracé par un état voisin, pourront vouloir s'en écarter. De là doit résulter forcément des levains de discorde, soit entre le souverain protecteur et le souverain protégé, soit entre le souverain protégé et les sujets. Voilà pourquoi, à partir du jour où il se mit à fabriquer des rois de famille, Napoléon fut toujours en discussion avec les siens. Un seul des princes qu'il éleva près de lui suivit aveuglément sa politique, le prince Eugène; pourquoi? La raison en est bien simple, c'est qu'Eugène n'était que *vice-roi* et non *roi* d'Italie. Le jour où il eût gouverné en son nom, Eugène, malgré son affection

profonde, son respect sans bornes pour son père adoptif, n'eût probablement pas consenti à tout ce que voulait l'empereur. Eugène, en restant vice-roi d'un état dont la couronne était sur la tête de Napoléon, remplissait son devoir, sans éprouver aucune répugnance à agir comme il le faisait. Murat à Naples, Joseph en Espagne, Louis en Hollande, Jérôme en Westphalie, n'étaient pas dans la même position. *Rois-préfets,* ils perdaient leur prestige aux yeux de leurs sujets; *rois-souverains,* prenant les intérêts de leurs peuples, ils contrariaient souvent les vues de celui qui les avait mis sur le trône, ils excitaient son ressentiment, se faisaient accuser par lui d'ingratitude; puis, comme malgré son affection pour les siens Napoléon n'était pas homme à abandonner, pour quelque considération que ce pût être, ses gigantesques projets, il cherchait bientôt à briser ceux qu'il avait élevés. De là ces lettres acerbes entre lui et ses frères, ces reproches continuels, ces refus de sa part d'accéder à leurs demandes, quelquefois fort justes, et de remplir même les engagements qu'il avait contractés à leur égard. Joseph, en Espagne, avait beau être roi par la grâce de son frère, pouvait-il abandonner les intérêts de l'État dont on lui confiait les rênes, jusqu'à accueillir, comme le voulait l'empereur, la ruine financière d'abord, le démembrement de ses États ensuite? Louis, roi malgré lui de la Hollande, pouvait-il voir sans chagrin le dépérissement du pays dont il avait juré de maintenir les droits, parce qu'il entrait dans le système de la France de sacrifier tous les intérêts commerciaux pour réduire l'Angleterre?

Avec son accession au trône de Hollande, se termine la première partie de l'existence de Louis Bonaparte, période heureuse si on la compare à celles qui la suivirent.

II.

Juin 1806-1808.

Le roi et la reine quittèrent Paris dans les premiers jours de juin 1806, et arrivèrent dans leurs États le 18. Ils descendirent d'abord à la maison royale, dite *du Bois,* à une lieue de La Haye, où ils reçurent les députations et les accueillirent avec la plus extrême affabilité. Le 23 juin eut lieu l'entrée solennelle des deux souverains à La Haye. Le roi crut devoir ne s'environner que de troupes nationales; il congédia, après l'avoir très bien traité, un corps français mis à sa disposition par l'empereur. Ce dernier en fut choqué, mais les Hollandais surent beaucoup de gré à Louis de sa conduite à cette

occasion. Bientôt, malgré tout ce que purent faire le roi et la reine, une certaine jalousie se fit sentir à leur nouvelle cour entre les Français et les Hollandais admis auprès d'eux. La nation, de son côté, tout en reconnaissant la supériorité de l'administration française que l'on commençait à introduire en Hollande, se prit à regretter ses vieilles pratiques. Il y eut des bals, des concerts, des fêtes que la reine Hortense, femme des plus aimables et des plus gracieuses, embellissait par la bienveillance avec laquelle elle recevait indistinctement tout le monde. Le roi, qui ne pouvait pas se dissimuler la division existant déjà entre les Hollandais et les Français, semblait accueillir les premiers plus volontiers que les seconds; les seconds au contraire paraissaient plus agréables à la reine. En montant sur le trône, Louis prit très au sérieux ses nouveaux devoirs envers la Hollande, mais il ne tarda pas à comprendre combien il lui serait difficile de concilier les intérêts de la nation avec ce que l'empereur attendait de lui. Ce fut sans doute parce qu'il était résolu à tout sacrifier à sa nouvelle patrie qu'il avait désiré renoncer au titre de connétable. Napoléon, qui le devina, l'avait contraint, comme on l'a vu, à conserver cette haute dignité militaire. Pour juger les actes du roi Louis, il ne faut pas oublier cette position mixte et fausse dans laquelle il se trouva pendant tout le temps de son règne. On a vu Louis refusant la couronne, on l'a vu l'acceptant malgré lui, on va le voir maintenant désireux d'user d'un pouvoir indépendant, résister à Napoléon et essayer un instant de lutter. Il voulait franchement le bien de ses sujets, cette pensée l'occupait constamment, mais ce qu'il voulait faire pour atteindre ce but n'entrait nullement dans les desseins de l'empereur et presque toutes les mesures du roi étaient précisément une sorte d'opposition, de protestation contre le système continental, par lequel Napoléon voulait contraindre l'Angleterre de céder à ses volontés.

Louis s'entoura d'hommes de mérite et qu'il prit exclusivement parmi les Hollandais. Il commença par faire subir quelques changements à divers points secondaires de la constitution qu'il avait adoptée, puis il se mit à étudier la situation des affaires. Cette étude lui révéla le déplorable état du trésor et de l'administration des digues, l'incohérence des lois judiciaires, la faiblesse de l'armée. Seule, la marine était dans d'assez bonnes conditions. Elle avait deux flottilles, l'une pour la garde des côtes et des ports, l'autre en station à Boulogne-sur-Mer. Le Helder, Amsterdam, Rotterdam possédaient de beaux vaisseaux et de bons officiers pour les commander. L'exercice des cultes était libre, mais l'État salariait les ministres de la religion dominante (la religion réformée) et laissait l'église catholique

dans le plus profond dénuement. Ceux qui la professaient n'étaient admis dans aucun emploi public; les juifs étaient rebutés, méprisés. Le commerce languissait, les manufactures ne marchaient pas. Les universités étaient dans un état assez satisfaisant. Tel était l'état moral et matériel de la Hollande à cette époque. Le nouveau souverain ne perdit pas un instant pour porter remède au mal, autant que cela était en son pouvoir. Afin d'alléger les finances, il sollicita de l'empereur le renvoi des troupes françaises et la diminution des armements maritimes, écrivant qu'il abdiquerait si la France ne s'acquittait pas vis-à-vis de la Hollande, et si les troupes de Napoléon restaient plus longtemps à la solde de son royaume. L'empereur mécontent accéda néanmoins aux vœux de son frère, moins peut-être pour lui être agréable que pour augmenter ses forces en Allemagne. On touchait à la guerre avec la Prusse. Louis sentit la nécessité d'organiser son armée pour pouvoir, à toute éventualité, se suffire à lui-même. Bientôt la guerre étant déclarée à la cour de Berlin, il forma deux corps de 15,000 hommes, le premier dont il se réserva le commandement et qu'il dirigea sur Wesel (fin de septembre 1806), le second aux ordres du général Michaud et qui fut placé au camp de Zeist. Il reçut alors de l'empereur, par M. de Turenne, des dépêches dans lesquelles son frère mettait à découvert ses vastes conceptions pour la campagne contre la Prusse. Napoléon lui disait entre autres choses :

« Vous ferez une diversion utile à Wesel, où je vous prie de réunir votre armée grossie de troupes françaises. Cette armée portera le nom d'armée du Nord. Vous ferez en sorte qu'on la croie beaucoup plus forte qu'elle ne l'est. Si les Prussiens se jettent vers la Hollande et prennent le change, ils sont perdus ; s'ils ne le font pas, ils le sont encore. Tandis qu'ils croient que j'établis ma ligne d'opération parallèlement à eux et au Rhin, j'ai déjà calculé que peu d'heures après la déclaration, ils ne peuvent m'empêcher de déborder leur gauche et de porter sur elle plus de forces qu'ils ne pourront en opposer, et qu'il n'est nécessaire pour sa destruction. La ligne rompue, tous les efforts qu'ils feront pour secourir leur gauche tourneront contre eux ; séparés, coupés dans leur marche, ils tomberont successivement dans mes lignes. Les résultats sont incalculables. Peut-être serai-je à Berlin avant six semaines. Mon armée est plus forte que celle des Prussiens, et quand même ils me battraient d'abord, aussitôt après ils me trouveront sur leur centre avec 100,000 hommes de troupes fraîches poursuivant mon plan, etc., etc. »

Tout en admirant l'habile stratégie du grand capitaine, Louis reçut avec désespoir l'ordre d'amalgamer l'armée hollandaise avec l'armée française. Chaque régiment dut être embrigadé avec un régiment français, sous les ordres d'un général français; l'artillerie hollan-

daise, quoique agissant en dehors de l'artillerie française, reçut un commandant français; enfin Mortier, à la tête du 8e corps stationné à Mayence, fut chargé d'une expédition contre l'électeur de Cassel, avec lequel Louis vivait en très bonne intelligence, et le maréchal eut, pour le soutenir, des troupes de Hollande à portée de ses principales forces. Quoi qu'il en soit, le roi fit encore ce que désirait Napoléon; il opéra l'amalgame, laissa au camp de Zeist le général Dumonceau, nommé commandant des troupes stationnées dans le pays, et lui-même, avec le général Michaud, rejoignit l'armée française à la tête du corps directement sous ses ordres. Ce corps hollandais prit position à Wesel. Le 15 octobre, le roi se porta en Westphalie avec 20,000 hommes, 3,000 chevaux et 40 pièces attelées. Son armée avait pris le nom d'armée du Nord. Elle occupa Munster, Osnabruck, Paderborn, tandis que la division Daendels envahissait l'Ost-Frise. Au moment où les Hollandais allaient attaquer Hammeln et Nienbourg, le maréchal Mortier leur demanda de le soutenir. Le roi marcha en personne sur la Hesse, ajournant ses opérations contre les deux places fortes citées plus haut. Le 1er novembre, il était près de Cassel, lorsqu'il fut joint par un écuyer de l'électeur que le roi Louis aimait et dont il envahissait à regret le territoire. Le roi fit donner à l'électeur le conseil de rester neutre, mais Mortier était déjà à Cassel et l'électeur n'eut d'autre parti à adopter que la fuite. Louis vit le maréchal et fut stupéfait d'apprendre de sa bouche qu'il avait ordre de mettre sous son commandement tous les corps hollandais. Choqué, il revint immédiatement avec ses troupes en Hollande, envoyant un aide de camp à Berlin, à son frère, pour se plaindre et lui dire que tout allant bien, et les Hollandais n'étant plus nécessaires, il les ramenait dans leur pays. A la suite de plusieurs longues conversations qu'il eut avec le général Dupont-Chaumont, ministre de France auprès du gouvernement hollandais, il comprit que l'empereur ne considérait pas les affaires de ce pays comme terminées, et que pour lui il devait se considérer à l'armée comme un prince français.

A dater de ce moment, le système de l'empereur relativement à la Hollande commença à ne plus être un mystère pour Louis. Du moins le roi crut entrevoir que l'intention de son frère était d'amener, à force de rigueurs, ce malheureux pays à regarder comme un bienfait sa réunion à la France. Dès qu'il crut reconnaître chez Napoléon ce projet funeste à son royaume, il prit la résolution de ne plus agir qu'en souverain et dans toute la plénitude des devoirs que lui imposait ce titre.

« Ne pouvant ni *ne voulant*, disait-il, tenir tête à la France, à

« force ouverte, il faut au moins que le public connaisse la vérité,
« qu'il soit convaincu que si j'ai pu être trompé, rien ne pourra me
« détacher d'un pays devenu le mien, auquel me lient les devoirs et
« les serments les plus sacrés. »

On conçoit que de pareilles paroles rapportées à Napoléon ne pouvaient adoucir le tout-puissant empereur à l'égard de son frère et de la Hollande. Se croyant, à tort ou à raison, éclairé sur les projets ultérieurs de son frère, se montant peut-être aussi la tête, et attribuant à l'empereur des desseins non encore bien arrêtés dans la pensée de Napoléon, desseins sur lesquels il est possible qu'une sorte de soumission l'eût fait revenir, Louis, de retour à La Haye, ne voulant pas envoyer ses troupes en Prusse et voulant les occuper près de ses États, fit bloquer les places de Hammeln et de Nienbourg sans les faire attaquer. Le général Daendels occupa Rinteln sur le Weser, entre Hammeln et Nienbourg. Le roi apprit alors que Blücher avait été battu à Lubeck. Ne pouvant se faire à l'idée d'être considéré à la grande armée comme un simple officier général, il renvoya à Mortier toutes les troupes françaises qui se trouvaient amalgamées avec les troupes hollandaises, puis il fit venir le général Dumonceau, auquel il confia le commandement général, le chargea du blocus et écrivit à son frère qu'il était obligé de retourner lui-même en Hollande et ne pouvait se rendre ni en Hanovre, ni à Hambourg comme l'empereur le voulait. Peu de jours après, les places de Hammeln et Nienbourg se rendirent. Les Hollandais furent heureux de revoir leur souverain. D'abord ils aimaient déjà réellement ce prince, ensuite ce que redoutait avant tout la population de ce pays, c'était un gouvernement militaire et un roi aimant à faire la guerre.

La Hollande respirait à peine, qu'un nouveau malheur vint la frapper, on apprit le fameux décret de Berlin et les mesures prises par Napoléon pour le blocus continental. C'était non seulement la mort d'un pays qui ne vivait que par le commerce, mais ce devait être encore une cause de perpétuelle dissension entre ce royaume et l'empire français. Louis en fut atterré. Il comprit que ce système poussé à l'extrême ruinerait peut-être par la suite l'Angleterre, mais qu'à coup sûr il ruinerait auparavant la Hollande et les États commerçants. Il chercha à éluder les dispositions les plus rigides du décret. Malgré ses efforts et sa prudence, il ne put réussir à donner le change à l'empereur. Ce dernier était trop bien instruit par ses agents de ce qui se passait chez ses voisins pour ignorer la vérité. Furieux, il éleva la voix plus despotiquement. Le roi dut se résigner à faire paraître le 15 décembre 1806 un décret réglant dans ses États le blocus continental. L'empereur néanmoins ne se montra pas satis-

fait. Il avait une méfiance telle à l'égard de la Hollande qu'il fut sur le point d'ordonner des visites domiciliaires dans ce pays. Ses agents lui persuadaient que des relations commerciales existaient toujours entre l'Angleterre et la Hollande, et de fait ces rapports, peut-être exagérés, étaient cependant basés sur un fonds de vérité.

Malgré tous les ennuis qui accablaient son âme, Louis ne perdait pas de vue les institutions pouvant être utiles à son nouveau pays. Il fit rédiger un code civil et un code criminel, il compléta le système des contributions, système établissant une égalité parfaite entre tous les habitants. Il fit paraître de sages réformes sur les corporations et sur les maîtrises. Il voulut ensuite instituer comme en France de grands officiers du royaume, des maréchaux, des colonels généraux, et enfin il proposa au corps législatif une loi portant création de deux ordres de chevalerie, l'ordre de l'*Union* et celui du *Mérite*. L'institution des grands officiers déplut à l'empereur.

Au mois de janvier 1807 une triste circonstance permit à Louis de montrer ses sentiments d'humanité. Leyde éprouva un épouvantable désastre. Un bateau chargé de poudre fit explosion au milieu de la ville. Il s'y rendit aussitôt, prodigua les secours, les consolations, dispensa les habitants de toute contribution pendant dix ans, fit la remise aux débiteurs des arrérages des impôts non acquittés. En un mot, sa conduite lui gagna tous les cœurs, à tel point que la Société philanthropique de Paris lui adressa l'expression de sa vive admiration pour sa bienfaisance, et le pria de permettre que la Société offrît à la ville de Leyde les secours dont elle pouvait disposer[1]. La France avait exigé beaucoup de sacrifices de la Hollande, de telle sorte que bien malgré lui le roi fut obligé d'avoir recours à de nouveaux impôts. L'esprit national fut froissé, car pour établir les impôts, il fallait nécessairement contrarier d'anciens usages, et la nation hollandaise est une de celles qui tient le plus aux coutumes, aux mœurs, aux habitudes qui lui ont été transmises par ses pères. Louis fut très peiné d'être forcé d'agir ainsi, mais les circonstances étaient trop impérieuses pour qu'il lui fût permis de tergiverser. Il fit ensuite établir un nouveau cadastre et créa une direction des beaux-arts, à la tête de laquelle fut placé le savant Halmon. Les mesures vexatoires et blessantes pour l'amour-propre du roi, prises à son égard par Napoleon pendant la campagne de Prusse ; les effets désastreux pour la Hollande du blocus continental, les lettres acerbes de

1. Dans un voyage qu'il fit l'année suivante, Louis ayant dit à la population de la petite ville d'Edam, réunie autour de lui, qu'il espérait que les Hollandais oublieraient un jour qu'il n'était pas né en Hollande, un vieillard lui répondit : « Nous l'avons bien oublié depuis Leyde. »

l'empereur aigrirent à tel point les relations entre les deux souverains, que Louis en vint à être convaincu que même avant de mettre la couronne de Hollande sur sa tête, son frère avait eu le projet de démembrer ce pays et de le réunir à la France. Louis le répète à chaque page dans l'ouvrage qu'il publia plus tard sur la Hollande, ouvrage qui choqua Napoléon à Sainte-Hélène. Il est permis de douter que cette pensée ait réellement existé dès 1806 dans l'esprit de Napoléon, mais ce qu'il y a de positif, c'est que le roi Louis le crut et ne mit plus de bornes à sa résistance aux volontés du gouvernement impérial. Avec un homme aussi absolu que l'empereur, c'était une lutte dangereuse. La Hollande envoya néanmoins une députation au château de Finkenstein. Napoléon l'accueillit assez bien, mais se plaignit de son frère, et le prince de Talleyrand, en recevant les députés à Berlin, leur dit : « Votre roi veut donc favoriser absolu-« ment les Anglais ? »

Tant que Louis fut à l'armée, la reine Hortense resta auprès de l'impératrice, sa mère, à Mayence ; elle revint au commencement de 1807 avec ses deux enfants auprès de son mari. On fut heureux de la revoir, car son affabilité lui avait gagné tous les cœurs. Elle ne tarda pas à éprouver un malheur qui lui causa ainsi qu'au roi le plus violent chagrin. Après un voyage fait par ce dernier dans ses États, ils perdirent leur fils, le prince royal, qui leur fut enlevé en quelques jours par le croup, le 5 de mai. La douleur de Louis et d'Hortense fut affreuse et tellement profonde que l'empereur les en blâma. La reine, ne pouvant supporter la vue de ce qui lui rappelait son enfant, partit pour les Pyrénées. Le roi se hâta de pourvoir aux affaires les plus importantes, telles que le complétement de l'armée, la préparation des projets de lois à présenter à la session législative, et surtout les besoins du trésor ; puis il rejoignit sa femme. Louis, en fuyant les lieux qui lui retraçaient l'image toujours présente à ses yeux de son fils, avait en outre deux motifs pour s'éloigner momentanément de la Hollande : rétablir sa santé que le climat empirait visiblement ; se soustraire au spectacle de la détresse causée dans le pays par le blocus continental. Ne pouvant empêcher les souffrances de son peuple, il voulait n'en pas être le témoin. Le 30 mai 1807, il se rendit dans les Pyrénées en passant par Paris. Les Hollandais, malgré la juste douleur du roi et le besoin qu'il pouvait avoir de prendre les eaux, s'étonnèrent de le voir s'éloigner de ses États dans un moment aussi critique. En effet, ce fut précisément pendant son absence que fut signé le traité de Tilsitt, après la victoire de Friedland, et à la suite d'une campagne dans laquelle les troupes hollandaises s'étaient fort distinguées.

Après Tilsitt, Napoléon revint en France, Louis en fut informé aux eaux, il se hâta de quitter les Pyrénées. A son passage à Paris, il vit l'empereur qui lui dit en riant qu'il ne devait pas être étonné si on lui rendait compte de l'entrée sur le territoire de Hollande de douaniers et de gendarmes français chargés de punir les contrebandiers. « Au reste, ajouta-t-il, cela sera fait à cette heure. »

Le roi n'en entendit pas davantage, et prenant vivement à cœur ce dont il venait d'être instruit, il partit pour ses États et voyagea sans s'arrêter jusqu'à Anvers. Là il eut des détails sur ce qui avait été fait. Des gendarmes déguisés s'étaient introduits dans les places de Berg-op-Zoom, de Breda, de Bois-le-Duc, et y avaient fait des arrestations. L'indignation de Louis fut à son comble, il destitua le général Paravicini de Capeln, gouverneur de Berg-op-Zoom, le président de Breda, et sollicita, mais en vain, l'élargissement des prisonniers conduits en France.

Le 23 septembre 1807, il revint à La Haye [1]. La reine ne l'y accompagna pas. Soit qu'il ne pût lui-même habiter une ville où il avait perdu son fils, soit pour un tout autre motif, cette ancienne résidence des stathouders lui déplut, il transporta le siège du gouvernement à Utrecht. Il s'y rendit au mois d'octobre et s'y installa fort mal, lui et sa cour, malgré tous les travaux qu'il fit faire. Louis semblait poursuivi par le malheur, il portait partout un visage triste que ne pouvaient parvenir à égayer ni les acteurs français venus de Paris, ni les bals et les réunions qui se succédaient autour de lui.

D'ailleurs, l'absence de la reine frappait toutes les fêtes d'une sorte de langueur. On se souvenait combien à La Haye sa spirituelle vivacité savait animer les cercles où elle brillait par le charme de sa jeunesse et de sa bonté. Le 11 novembre Louis obtint, après beaucoup d'instances, un traité entre la France et la Hollande; mais ce traité, signé à Fontainebleau et en vertu duquel la Hollande cédait Flessingue, parut tellement onéreux au roi, qu'il eut de la peine à se décider à le ratifier. Il ne le fit que dans l'espérance de conjurer de plus grands malheurs et d'éviter de plus grands sacrifices. L'année

1. On a souvent dit que le prince Louis-Napoléon, devenu l'empereur Napoléon III, n'était pas le fils du roi Louis, mais de l'amiral Verhuell ou de tout autre. Voici des faits positifs et des dates précises qui prouvent la fausseté de ces assertions :

Le 4 mai, le roi de Hollande perdit son fils, le prince royal. Hortense, au désespoir, quitta le royaume et se rendit dans les Pyrénées, à Bagnères-de-Luchon, où son mari, aussi désolé qu'elle, la rejoignit le 30 du même mois. Le roi et la reine vécurent deux mois ensemble à Luchon. Le 20 avril 1808, c'est-à-dire neuf mois après le séjour des deux souverains dans les Pyrénées, naquit le prince Louis-Napoléon.

1807 s'acheva péniblement et tristement pour ce malheureux prince, qui cherchait en vain dans les beaux-arts une distraction à ses chagrins. Des modifications eurent lieu dans son ministère. L'amiral Verhuell, qui portait le titre de maréchal, quitta le portefeuille de la marine pour l'ambassade de Saint-Pétersbourg. Le roi le trouvait trop dévoué aux intérêts de la France et pas assez à ceux de la Hollande. Le ministre de la guerre Hogendorp fut envoyé à Vienne, et M. Van-Maanen, procureur du roi à La Haye, prit le ministère de la police. L'amiral Verhuell n'alla pas en Russie, l'empereur le réclama comme ambassadeur en France. Le gouvernement français envoya comme ambassadeur en Hollande M. de la Rochefoucauld qui, au dire du roi Louis, avait la mission de préparer la réunion de la Hollande à l'empire.

La paix de Tilsitt fut loin d'apporter quelques adoucissements aux rigueurs du blocus continental. Le système gigantesque de Napoléon pour abattre l'Angleterre et l'amener à merci prit un développement plus considérable encore. Jusqu'alors la France et les États qui dépendaient en quelque sorte de cette puissance étaient seuls contraints à observer les mesures rigoureuses du blocus. Après Tilsitt, l'Europe entière dut s'y soumettre. La Prusse y fut contrainte et remplit ses engagements avec la plus grande énergie. Le Danemark l'adopta avec joie, espérant venger le bombardement de Copenhague. La Hollande exécuta aussi par force les mesures ordonnées, mais de mauvaise grâce, parce que cela ruinait son commerce et que son commerce c'était son existence. L'empereur ne pouvait pardonner au roi et au pays leur répulsion pour son vaste plan rendu plus rigoureux encore par le décret daté de Milan le 17 décembre. La conduite récente des Anglais envers le Danemark, les instances de la France avaient aussi déterminé la Russie à se déclarer, en sorte que le tableau de l'Europe à cette époque était des plus singuliers. Les puissances continentales d'un côté, l'Angleterre de l'autre, s'acharnaient à porter la ruine et la désolation dans le monde entier.

Au commencement de 1808, l'empereur Napoléon en était venu au point de déclarer coupable de *haute trahison* tout fonctionnaire qui favoriserait les contraventions au décret du blocus. Les 18 et 23 janvier, Louis, cédant aux injonctions de son frère, prit encore de nouvelles dispositions plus rigides. Peu de temps après l'arrivée en Hollande de M. de Larochefoucauld, qui vint remplacer Dupont-Chaumont, le bruit se répandit de la cession du Brabant et de la Zélande en échange des villes anséatiques. Offensé de cette nouvelle, que la diplomatie française semblait prendre plaisir à accréditer dans l'ombre, le roi s'en expliqua nettement avec Napoléon, qui répondit

d'une manière ironique et évasive, terminant sa courte lettre par cette phrase : « Encore une fois, puisque cet arrangement ne vous « convient pas, c'est une affaire finie. Il était inutile même de m'en « parler, puisque le sieur de la Rochefoucauld n'a eu l'ordre que de « sonder le terrain. »

Louis fût peut-être parvenu à assurer la prospérité de son royaume s'il n'eût été contrecarré dans ses projets par les vastes desseins de son frère, ou s'il eût voulu suivre aveuglément la politique du grand homme, car les mesures qu'il avait prises l'année précédente, surtout les mesures financières, avaient eu un succès inespéré. Utrecht ne devait pas être longtemps la résidence du roi. Ce prince, soit qu'il se fût vite dégoûté de ce séjour, soit qu'il pensât qu'Amsterdam, grand centre de population, remplit mieux les conditions d'une capitale, y transporta le siège du gouvernement. A cette même époque, les affaires d'Espagne avaient pris un nouvel aspect. Napoléon songeait à placer un membre de sa famille sur le trône de ce pays. Soit qu'il fût ennuyé de la lutte du roi de Hollande avec lui, soit qu'il eût l'espoir que Louis suivrait mieux la politique française à Madrid, soit qu'il fût bien aise d'avoir un prétexte pour annexer la Hollande à ses États, peut-être aussi dans le but d'arracher son frère à un climat contraire à sa santé, l'empereur lui proposa la couronne d'Espagne. Le 27 mars 1808 il lui écrivit :

« Mon frère, le roi d'Espagne vient d'abdiquer. Le prince de la Paix a été mis en prison. Un commencement d'insurrection a éclaté à Madrid. Dans cette circonstance, mes troupes étaient éloignées de 40 lieues de Madrid ; le grand-duc de Berg a dû y entrer le 23 avec 40,000 hommes. Jusqu'à cette heure le peuple m'appelle à grands cris. Certain que je n'aurai de paix solide avec l'Angleterre qu'en donnant un grand mouvement au continent, j'ai résolu de mettre un prince français sur le trône d'Espagne. Le climat de la Hollande ne vous convient pas. D'ailleurs la Hollande ne saurait sortir de ses ruines. Dans le tourbillon du monde, que la paix ait lieu ou non, il n'y a pas de moyen pour qu'elle se soutienne. Dans cette situation des choses, je pense à vous pour le trône d'Espagne. Vous serez souverain d'une nation généreuse, de 11 millions d'hommes et de colonies importantes. Avec de l'économie et de l'activité, l'Espagne peut avoir 60,000 hommes sous les armes et 50 vaisseaux dans ses ports. Répondez-moi catégoriquement quelle est votre opinion sur ce projet. Vous sentez que ceci n'est encore qu'un projet, et que, quoique j'aie 100,000 hommes en Espagne, il est possible, par les circonstances qui peuvent survenir, ou que je marche directement et que tout soit fait dans quinze jours, ou que je marche plus lentement et que cela soit le secret de plusieurs mois d'opérations. Répondez-moi catégoriquement : Si je vous nomme roi d'Espagne,

l'agréez-vous ? puis-je compter sur vous ? Comme il serait possible que votre courrier ne me trouvât plus à Paris, et qu'alors il faudrait qu'il traversât l'Espagne au milieu des chances que l'on ne peut prévoir, répondez-moi seulement ces deux mots : J'ai reçu votre lettre de tel jour, je réponds oui, et alors je compterai que vous ferez ce que je voudrai ; ou bien non, ce qui voudra dire que vous n'agréez pas ma proposition. Vous pourrez ensuite écrire une lettre où vous développerez vos idées en détail sur ce que vous voulez, et vous l'adresserez sous l'enveloppe de votre femme à Paris. Si j'y suis, elle me la remettra, sinon elle vous la renverra.

« Ne mettez personne dans votre confidence et ne parlez, je vous prie, à qui que ce soit de l'objet de cette lettre ; car il faut qu'une chose soit faite pour qu'on avoue d'y avoir pensé, etc., etc. [1]. »

Le roi refusa, indigné de ce qu'il considérait comme une spoliation envers le malheureux Charles IV. « Je ne suis pas un gouverneur de « province, disait-il à ce sujet, il n'y a d'autre promotion pour un « roi que celle du ciel, ils sont tous égaux. De quel droit pourrais-je « aller demander un serment de fidélité à un autre peuple, si je ne « restais pas fidèle à celui que j'ai prêté à la Hollande en montant « sur le trône ? »

L'empereur, mécontent de ce refus, donna la couronne d'Espagne à Joseph ; il continua à se plaindre de la Hollande, « nation *souple* et « *fallacieuse,* dit-il dans un moment d'humeur, et chez laquelle se « fabriquent toutes les nouvelles qui peuvent être défavorables à la « France. » Ses agents de police secrète, et ils étaient nombreux, même à la cour du roi Louis, lui affirmaient que les Hollandais faisaient avec l'Angleterre des affaires importantes par la contrebande. Il en était bien quelque chose, et le contraire eût été difficile. En vain les principaux organes de la presse criaient à la calomnie, en déclarant faux tout ce qu'on rapportait à Napoléon. Ce dernier savait très bien à quoi s'en tenir et répétait à qui voulait l'entendre « que « tout le pays de Hollande était entaché d'anglomanie et que le roi « en était le premier *smogleur.* » Tous les rapports affectueux entre les deux frères avaient cessé, l'horizon politique entre les deux pays s'obscurcissait, il était impossible que la Hollande ne reconnût pas qu'elle courait à une crise dangereuse pour elle. Louis, pressé par une puissance formidable à laquelle il ne pouvait opposer qu'une bien faible résistance, fut obligé de se résigner. Une circonstance se présenta de prouver à l'empereur qu'il n'était pas aussi dévoué à

1. Cette lettre, si importante pour l'histoire, ne se trouve pas à la correspondance de l'empereur.

l'Angleterre que Napoléon voulait bien le dire, il la saisit avec empressement.

Le roi était allé à Aix-la-Chapelle pour y voir Madame mère; là il apprit que les Anglais occupaient l'île de Walcheren et qu'ils cherchaient à s'emparer de la flotte française en station sur l'Escaut. Il n'hésita pas un instant et expédia sur-le-champ l'ordre à ses généraux de se rapprocher avec leurs forces de la ville d'Anvers, pour protéger la flotte contre les entreprises des Anglais; toutes les tentatives des Anglais eussent été vaines, si le général Bruce, officier hollandais qui commandait le fort de Batz, n'eût trahi ses devoirs en secondant les vues de l'ennemi et en laissant sans défense ce fort où il pouvait longtemps se maintenir. Les troupes hollandaises, furieuses d'une trahison à laquelle elles n'avaient eu aucune part, reprirent le fort. Le général Bruce fut destitué et jeté en prison.

D'Aix-la-Chapelle, en passant par Amsterdam, le roi rejoignit ses généraux dans les environs d'Anvers, où il forma un corps d'armée. Des troupes françaises se réunirent aux hollandaises, et quoiqu'il s'y refusât de bonne foi vis-à-vis des généraux français, le roi fut obligé de prendre le commandement des troupes rassemblées sur ce point. Il se rendit à la déférence qu'on lui marquait, mais avec la crainte qu'elle ne fût point approuvée par l'empereur. Il ne s'était point trompé, le prince de Ponte-Corvo vint bientôt prendre ce même commandement au nom de Napoléon. Louis quitta aussitôt Anvers, emmenant sa garde et laissant le commandement de ses propres troupes au général Dumonceau. Cette conduite de l'empereur était mortifiante pour le roi. Il pensa qu'on se méfiait de lui, et ses conjectures sur des événements qu'il pressentait depuis longtemps ne tardèrent pas à prendre de la consistance par la quantité de troupes françaises que l'on rassemblait dans le Brabant.

La ville de Flessingue, bien défendue, pouvait opposer une longue résistance et peut-être même en faire abandonner le siège; mais après une défense très faible, le général Monnet, avec 4,000 hommes de garnison, se rendit aux Anglais. Il fut mis en jugement.

Comme l'occupation de la Zélande par les Anglais n'avait pas altéré l'amour des Hollandais pour leur souverain, on célébra la fête du roi Louis à Amsterdam et dans toute la Hollande avec les démonstrations de la joie, jamais la cour n'avait été plus brillante que pendant ces trois jours de fêtes.

A l'anniversaire de la fête de Sa Majesté, on joignit la fête de l'ordre de l'*Union*, le roi y distribua des décorations. Parmi les nou-

veaux chevaliers figuraient de braves officiers blessés à la reprise du fort de Batz.

Cependant les Anglais, dès qu'ils eurent inondé la Zélande de leurs marchandises, l'évacuèrent. On les vit s'éloigner avec peine, parce qu'ils avaient ravivé le commerce dans cette partie de la Hollande. Les produits de fabrique anglaise refluaient jusque dans le palais du roi, où tout le monde, depuis le grand dignitaire jusqu'au plus simple serviteur, voulait en avoir et s'en parer : on en trouvait partout et partout on en désirait, en dépit du décret du roi qui les prohibait. Ainsi se trouvaient justifiés en partie les rapports des agents de l'empereur et le jugement que Napoléon portait sur les tendances des Hollandais.

Peu de temps après la conclusion de la paix avec la Prusse et la Russie, une partie de l'armée hollandaise dut franchir les Pyrénées pour aller combattre en Espagne. Les régiments bataves déployèrent beaucoup de bravoure et montrèrent une discipline remarquable. Le roi, qui n'entrevoyait même plus pour la suite une amélioration à la fausse position de ses États vis-à-vis de la France, n'en continuait pas moins de travailler aux réformes intérieures, ainsi qu'on le verra par le récit des événements en 1809.

Baron du Casse.

(*Sera continué.*)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Publications de documents. — M. Guilland-Verger, éditeur à Tours, vient de publier un volume qui fait le plus grand honneur à l'imprimerie de M. Rouillé-Ladevèze [1]. Ce volume est un hommage pieux rendu à la mémoire d'un des membres les plus laborieux, les plus savants et les plus modestes de l'illustre congrégation de Saint-Maur, Dom Claude Chantelou, le collaborateur de D. Luc d'Achery et de D. Mabillon, l'éditeur de la *Bibliotheca Patrum ascetica* et des sermons de saint Bernard, le principal auteur de la Carte bénédictine de la France, l'historien de Montmajour et de Saint-André d'Avignon [2]. Sa biographie, retracée par D. Piolin, expose, un peu longuement peut-être, les incidents peu variés d'une vie vouée au travail et à la piété, mais elle met avec raison en lumière la part considérable prise par D. Chantelou aux grandes entreprises bénédictines, dont la gloire est trop souvent rapportée uniquement à deux ou trois noms plus connus. Les détails donnés sur la restauration du monastère de Solesmes et sur l'activité littéraire de D. Chantelou sont pleins d'intérêt. On peut se demander s'il était très utile de publier à si grands frais, comme l'a fait M. Nobilleau, les analyses des chartes tourangelles de Marmoutiers (1210-1512), rédigées par le savant bénédictin, s'il n'aurait pas mieux valu publier le cartulaire même de Marmoutiers, ou tout au moins les chartes tourangelles, partie en analyses (et ici le texte de D. Ch. aurait pu servir), partie en extraits, partie *in extenso?* Les notices de D. Ch. sur les abbés et les reproductions des sceaux [3] auraient pris naturellement place dans ce travail. Ce qui

1. Marmoutier. Dom Claude Chantelou : *Cartulaire tourangeau et sceaux des abbés*, publiés par Paul Nobilleau, précédé d'une biographie de l'auteur par dom P. Piolin. Tours, Guilland-Verger, 1879. 1 vol. gr. in-8°, xcv-207 p.

2. L'*Histoire de l'abbaye de Montmajour* a été publiée en 1877 par M. F. de Marin de Carranrais, archiviste auxiliaire du département des Bouches-du-Rhône. Marseille, Olive. — L'histoire de Saint-André d'Avignon est encore inédite. Le ms. est à la Bibl. Nat. de Paris.

3. L'interprétation des sceaux par la gravure nous paraît bien peu fidèle.

enlève encore de la valeur à la publication de M. Nobilleau, c'est qu'aucune note n'éclaire le texte, qu'aucun numérotage des chartes n'en rend la citation commode, qu'aucun index ne permet d'y faire des recherches. Les index sont utiles pour tous les ouvrages historiques, mais pour les publications de documents, ils sont indispensables. La table géographique des lieux mentionnés dans les chartes est très incomplète, elle ne renvoie pas aux pages du cartulaire, et il suffit de jeter les yeux sur la première ligne pour voir avec quelle négligence elle est dressée.

Nous voyons avec plaisir la maison Didot reprendre la publication d'ouvrages historiques du moyen âge qui avait semblé pendant quelque temps abandonnée. M. Paulin Paris entreprend l'édition du texte français de *Guillaume de Tyr et de ses continuateurs*[1]. D'un format plus maniable que la *Collection des historiens des Croisades*, publiée par l'Institut, cette édition nous fournit aussi un texte meilleur, comme le prouve M. Paris par de nombreux rapprochements entre ses leçons et celles de ses prédécesseurs. Il ne nous donne malheureusement que des renseignements insuffisants sur la manière dont il a établi son texte, car ce n'est pas assez de nous dire qu'il a choisi « les leçons les plus fidèles », et deux excellents manuscrits appartenant à M. Firmin Didot. Nous regrettons aussi que M. Paris n'ait pas donné plus de développement à la partie de son introduction où il fait la critique des continuateurs de Guillaume de Tyr, qu'il n'ait pas cherché à établir par de plus fortes preuves l'opinion, très juste d'ailleurs, d'après laquelle la continuation due à Ernoul s'étend seulement jusqu'à 1190, et non, comme l'a cru M. de Mas Latrie, jusqu'à 1229, et l'opinion tout au moins vraisemblable qui attribue la traduction de Guillaume de Tyr et la continuation de 1190 à 1230 à Bernard le Trésorier[2]. L'annotation du volume est soignée, et la comparaison du texte de la traduction avec celui de Guillaume de Tyr est très utile. Je n'en dirai pas autant des rapprochements avec la chanson d'Antioche. Il n'y a pas alors de raison pour ne pas citer en note tous les autres historiens contemporains, d'autant plus que

1. Le premier volume contient les neuf premiers livres de Guillaume de Tyr. Il est désigné comme faisant partie d'une *Histoire générale des Croisades par les auteurs contemporains.*

2. Nous nous étonnons que M. Paris paraisse encore voir dans l'œuvre de Tudebode la forme primitive des *Gesta Francorum*. Il est prouvé depuis longtemps qu'elle n'est qu'un remaniement. Voy. Sybel, *Gesch. des ersten Kreuzzuges*, p. 22. Gurewitsch, dans les *Forsch. z. deutschen Gesch.* XIV, 155. Thurot, dans *Rev. hist.*, I, 67.

la chanson d'Antioche est loin d'être un pur témoignage oculaire.

La *Collection des grands écrivains de la France* vient enfin de commencer la publication, promise depuis si longtemps et attendue avec tant d'impatience, des *Mémoires de Saint-Simon* (Hachette, t. I et II). Il faut lire l'excellent et instructif avertissement placé par M. de Boislisle en tête du premier volume pour se faire une idée des vicissitudes qu'a eu à subir l'œuvre de Saint-Simon avant de parvenir au public sous sa forme originale, des obstacles sans nombre qui ont retardé et qui entravent encore l'établissement d'une édition définitive, et enfin de l'immense travail auquel doit se livrer l'éditeur actuel pour entourer son texte de tous les éclaircissements, de toutes les rectifications et additions nécessaires. On pourra se convaincre, soit par cet avertissement, soit par la lecture des nombreuses et savantes notes qui accompagnent le texte des Mémoires et des appendices qui le suivent, que M. de Boislisle n'a rien négligé pour donner à cet impérissable monument littéraire sa pleine valeur historique. Il n'a pas surchargé le bas de ses pages de citations et de commentaires historiques, toujours incomplets, sur chaque événement, comme l'ont fait les éditeurs des Mémoires de Retz ; mais en même temps il a éclairé chaque ligne du texte par des notes précises[1], puisées aux sources les plus sûres, le plus souvent inédites, et quand il y a lieu, par de péremptoires rectifications. Outre des tables et index très complets, chaque volume contient à la suite du texte les notes de Saint-Simon au journal de Dangeau pour les années correspondantes et des appendices importants parmi lesquels nous signalerons des dissertations sur la généalogie des Saint-Simon, sur Claude de Saint-Simon, sur le désastre de la Hougue, sur la capitation en 1695, etc. Quand on voit avec quelle conscience M. de Boislisle travaille à ces recherches minutieuses et infinies, avec quelle libéralité il indique à tous les historiens les sources inédites auxquelles ils peuvent puiser, avec quel dévouement il consacre le meilleur de ses forces à une œuvre presque impersonnelle dont il peut à peine prévoir le terme, on se plaît à espérer que toutes les indifférences ou toutes les mauvaises volontés qui lui dérobent les documents nécessaires pour éclairer le texte de Saint-Simon, seront vaincues par la vue de ce qu'il a fait et de ce qu'il est seul capable de faire. On se convaincra que nul autre n'est aussi bien préparé à nous donner l'édition des œuvres complètes de Saint-Simon, deux fois plus étendues que les seuls mémoires, et

1. Il y a bien çà et là quelques notes qui auraient pu être élaguées, p. ex. celle de la p. 406 sur Saint-Avit, qui scandalisera un peu les médiévistes; mais ces peccadilles sont rares.

que quiconque a souci de notre littérature et de notre histoire doit aider de tout son pouvoir à rendre aussi parfaite que possible une édition qui sera un honneur pour les lettres, pour l'érudition et pour la patrie françaises [1].

Les documents sur *La fuite de Louis XVI d'après les archives municipales de Strasbourg* (Fischbacher), publiés par M. Fischbach, ne présentent pour la plupart qu'un intérêt modéré, quoique tout ce qui contribue à nous donner une image exacte de la vie provinciale pendant la Révolution soit de nature à éveiller la curiosité. Les lettres publiées au chap. III nous donnent quelques détails nouveaux sur l'arrestation du roi à Varennes et sur sa rentrée à Paris ; une adresse des officiers de Bouillé, une lettre de M. de Klinglin sur les projets de Bouillé méritent aussi d'attirer l'attention des historiens. D'ailleurs 66 p. sur les 244 de ce petit volume sont occupées assez inutilement par des détails et des documents sur Euloge Schneider.

Les *Mémoires de Mme de Rémusat* [2] sont un des plus précieux documents qui aient été mis au jour sur l'époque impériale ; non qu'ils révèlent beaucoup de faits nouveaux, mais parce qu'ils nous font pénétrer dans l'intimité de Napoléon, nous permettent mieux qu'aucun autre ouvrage du même genre de faire la psychologie de cet homme extraordinaire, de lire dans son cœur, de mesurer l'étendue de son esprit, de nous le représenter dans son attitude vivante, avec ses gestes vrais. Au premier abord, on éprouve quelque méfiance en songeant que nous ne possédons pas la première rédaction de ces mémoires, mais une composition faite après la chute de l'empire, et sans le secours des notes primitives qui avaient été brûlées, et que de plus Mme de Rémusat se faisait l'écho d'une double rancune, d'abord parce qu'elle était l'amie de Joséphine qu'elle avait suivie dans sa disgrâce, puis parce qu'elle devait, comme royaliste et appartenant à la noblesse d'ancien régime (elle était une demoiselle de Vergennes [3]), en vouloir au parvenu que son mari et elle avaient consenti à servir, non sans quelque sacrifice de leur dignité. Sans doute il faut tenir compte de ces circonstances, et par exemple, à côté des témoignages trop irrécusables qu'elle apporte sur l'insensi-

1. Il ne serait pas juste de ne pas rappeler que M. Chéruel, qui a donné en 1856 le premier texte authentique des *Mémoires*, a pendant plusieurs années travaillé avant M. de Boislisle et avec lui à la préparation de la présente édition. Il se propose de donner lui-même prochainement une nouvelle édition des *Mémoires*, accompagnée de notes historiques.

2. *Mémoires de Mme de Rémusat* (1802-1808), publiés avec une préface et des notes par son petit-fils Paul de Rémusat. T. I. Paris, Lévy, 1879, in-8°, 413 p.

3. Non pas fille, mais petite-nièce du ministre de Louis XVI.

bilité de Napoléon, se rappeler d'autres témoignages qui nous le montrent facile à attendrir, accessible à la pitié, ouvert aux sentiments affectueux de la famille, quand la politique ne réveillait pas les instincts despotiques qui étaient le fond même de sa nature. Mais, d'un autre côté, le royalisme même de Mme de Rémusat nous est une garantie qu'elle ne cherchera pas à noircir Napoléon, car elle doit expliquer, sous peine de se condamner elle-même et son mari, les motifs de l'ascendant que le premier consul a exercé sur eux ; et en effet elle nous donne une vive impression de l'originalité toute géniale et de la hauteur d'esprit dont étaient empreints tous ses jugements, de l'aisance avec laquelle il dominait tout, administration, guerre, histoire, philosophie, littérature, par l'assurance conquérante qui les subordonnait aux buts immédiats de sa politique, et de ce mélange de bonhomie, de brusquerie et d'impérieuse froideur qui inspirait à ses inférieurs un attrait mêlé de crainte et de respect. Enfin il y a dans ces Mémoires un accent de sincérité qui impose la confiance ; on y reconnaît, à côté d'une pénétration toute féminine et d'un remarquable talent à saisir le caractère vrai des choses, à rendre toutes les nuances des sentiments, une âme simple et bonne, sans grande élévation, mais pleine de droiture et de bon sens. Ses écrits, comme ses jugements d'ailleurs, s'accordent pleinement avec ce que nous apprennent tous les documents sincères et authentiques sur l'empire, avec les notes de Sismondi, publiées ici même[1], avec la correspondance de Napoléon et de Joseph[2], avec les Mémoires de Miot de Mélito, avec ceux du comte Beugnot, avec ce que laissent entrevoir les Mémoires de Ph. de Ségur. Chaque nouveau témoignage sur Napoléon accroît la sévérité du jugement que la postérité doit porter sur lui, nous le montre plus dépourvu de toute idée morale, de vraie générosité, de largeur et de justesse dans l'esprit comme dans le cœur, plus méprisant pour l'humanité, plus capable de bassesse et d'immoralité, plus uniquement préoccupé de sa personnalité, de sa gloire individuelle, du triomphe de sa volonté capricieuse et irascible, enfin plus entaché de ces manies de parvenu, de ces poses emphatiques et mesquines qui l'ont fait définir par Pie VII en deux mots sanglants et véridiques : *commediante-tragediante*. A côté de petits traits qui montrent dans toute sa laideur son tempérament despotique, le plaisir par exemple qu'il éprouvait à mettre les personnes qui l'entouraient dans l'embarras ou à leur causer des souffrances et des humiliations, la plate brutalité qu'il apportait dans ses caprices sen-

1. *Rev. hist.*, IX, 350.
2. Cf. *Rev. hist.*, t. X et XI ; et *Mémoires du roi Joseph.*

suels, Mme de Rémusat trace d'un pinceau plus large de vrais tableaux d'histoire. Son récit sur les scènes qui se passèrent à la Malmaison au moment de la mort du duc d'Enghien, les mots profonds et atroces qu'elle rapporte de Bonaparte quand il fait l'apologie de son crime, sont la partie la plus remarquable d'un livre où tout est intéressant. Le premier volume comprend, outre une introduction très attachante de M. Paul de Rémusat, une série de portraits de la famille impériale et la partie des Mémoires qui s'étend de 1802 à 1804.

Le volume posthume des *Souvenirs* du comte d'Alton Shée[1] n'ajoutera pas à la réputation de ce gentilhomme frivole, brave et spirituel, devenu républicain par haine de la bourgeoisie. La plupart des faits qui s'y trouvent rapportés sont connus, et les extraits des procès-verbaux des chambres y sont trop nombreux ; mais on y trouvera, outre des portraits des amis politiques de l'auteur très spirituels et très méchants, un certain nombre de menus détails curieux sur la campagne des banquets réformistes qui font bien sentir combien était fragile l'édifice constitutionnel qu'avait cru fonder Louis-Philippe, par quelle aveugle infatuation chez M. Guizot et chez le roi, par quelle étourderie criminelle chez les chefs de l'opposition fut amenée la révolution de février.

Antiquité. — C'est avec un sentiment d'admiration et de regret que nous voyons s'approcher le moment où M. Renan aura posé la dernière pierre de sa grande œuvre historique sur les origines du christianisme. Encore un volume, le 7e, consacré à Marc-Aurèle et au montanisme, et l'auteur dira son *Exegi monumentum*. Il veut s'arrêter au moment où l'on sort de la période obscure des origines pour entrer dans la pleine lumière historique. Il a en effet une prédilection pour les époques à demi connues par des documents de provenance douteuse, dont l'érudition et la critique ne suffisent pas à reconstituer la véritable image, et qui ne peuvent être comprises que par la pénétration d'un psychologue et par l'imagination d'un cerveau créateur. Quand son œuvre sera achevée, on se rendra compte non seulement de ce qu'il a fallu de travail et de talent pour l'exécuter, mais aussi de la place tout à fait originale qu'elle occupe parmi les histoires de l'Église. Si respectueux et si ému qu'il soit en présence des hommes et des livres en qui depuis tant de siècles le monde a cru et par qui il a été consolé, M. Renan a le premier traité dans un esprit vraiment *laïque* un sujet laissé jusqu'ici aux théologiens et aux érudits. A la place de l'abstraction il a mis la vie ; au lieu d'en-

1. *Souvenirs de* 1847 *et de* 1848 *pour faire suite à « mes Mémoires »*. Paris, Dreyfous, 1879. IV. In-8° de 329 p.

tités métaphysiques et théologiques et de figures légendaires, il a placé de vrais hommes dans un cadre purement historique. Mettant au second plan la critique minutieuse et précise des textes, il a le premier fait la psychologie du monde romain aux deux premiers siècles du christianisme[1]. On critiquera sans doute les couleurs sous lesquelles il peint tel ou tel épisode particulier, mais nul n'a su comme lui nous faire pénétrer dans l'âme même des premières communautés chrétiennes. Le volume qui vient de paraître : *l'Église chrétienne* (Lévy), est à cet égard un des plus remarquables. A côté de portraits finement tracés d'Adrien et d'Antonin, il fait admirablement comprendre comment l'Église chrétienne, renonçant à l'attente mystique des premiers temps, fonde son établissement terrestre, fixe son dogme en se séparant des hérésies gnostiques et marcionites, arrête le canon des livres sacrés, rejette toute la végétation encombrante des apocryphes, assure la prédominance de Rome en y opérant la réconciliation des tendances opposées de Pierre et de Paul ; il nous fait vivre avec les piétistes romains, avec les orthodoxes d'Asie, avec les exaltés de Lyon ; enfin il trace un portrait vivant et vigoureux de la race juive au moment où elle commence sa vie errante et exilée. Qu'il analyse ce qu'il y a de grandiose, de touchant et de stérile en même temps dans le talmud, ou l'esprit à la fois borné et héroïque d'un Justin, ou le rôle joué par les évangiles apocryphes dans la formation de la légende chrétienne, c'est toujours le don de la pénétration psychologique que nous admirons en M. Renan. Parfois en défaut quand il peint un personnage particulier, parce qu'il le tire trop à lui, l'accommode à ses propres inclinations, il fait preuve d'une merveilleuse justesse de vision quand il peint un groupe d'individus, une secte ou un peuple.

M. A. Gasquet, dans sa thèse française de doctorat ès-lettres[2], a cherché à montrer comment les pouvoirs religieux, possédés par les empereurs païens en qualité de *Pontifices maximi*, ont été conservés, même avec le titre, par les premiers empereurs chrétiens, et comment sont nées de là les prétentions des empereurs grecs à gouverner l'Église même en matière de dogme. M. Gasquet voit avec raison

1. L'*Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne*, de M. de Pressensé, est une œuvre remarquable à bien des égards, qui a été commencée avant celle de M. Renan. L'histoire du dogme et des idées théologiques y est traitée d'une manière plus approfondie que chez M. Renan, mais au point de vue d'une conception religieuse spéciale, et les relations du christianisme avec le milieu historique où il s'est développé n'y occupent qu'une place secondaire.

2. *De l'Autorité impériale en matière religieuse à Byzance.* Paris, Thorin, 1879. 1 vol. in-8° de 271 p.

dans ce fait la source de l'hostilité entre les empereurs de Constantinople et les évêques de Rome, hostilité qui devait se terminer par un schisme. Il y a beaucoup à critiquer dans les détails de cette thèse, mais elle est l'œuvre d'un esprit éveillé et pénétrant.

Moyen age. — M. Gasquet montre les mêmes qualités dans sa thèse latine sur la transmission de la dignité impériale aux rois francs; il soutient avec raison que les rois francs ont été appelés par les papes plus par haine des Grecs que par crainte des Lombards, et qu'il faut chercher dans cette haine la vraie raison du couronnement de Charlemagne. Il est fâcheux que M. Gasquet ait fait preuve dans cette thèse d'un manque de critique vraiment déplorable en employant et en citant les sources à tort et à travers [1].

Les curieux qui aiment à débrouiller les généalogies peuvent exercer leur sagacité en contrôlant la filiation établie par M. de Gobineau entre sa famille et Ottar Jarl, pirate norvégien [2]. C'est d'ailleurs l'œuvre d'un homme d'esprit et d'imagination que cette histoire d'une famille à travers les âges. Elle nous offre dans la réalité et en abrégé un tableau semblable à celui que Gustave Freytag vient de tracer dans une série de romans qui suivent les vicissitudes d'une famille allemande depuis les temps barbares jusqu'à nos jours. Nous doutons que les philosophes goûtent beaucoup les théories de M. de Gobineau sur la persistance ethnique du caractère d'Ottar Jarl chez ses descendants, théories qui font songer à la fameuse généalogie de Rougon-Macquart, mais les historiens trouveront à glaner dans ce livre plus d'une indication intéressante [3]. Nous leur signalons en particulier un chapitre très piquant sur Mélac, et de précieux extraits inédits de sa correspondance avec Louvois pendant qu'il ravageait l'Allemagne.

1. *De translata a Grecis apud Francos imperiali dignitate.* Paris, Thorin, 1879, 1 vol. in-8°. — Qu'il nous soit permis de dire à cette occasion qu'il y a quelque chose de bien défectueux dans le système suivi au doctorat ès-lettres. Les thèses sont revues avant d'être imprimées par un professeur chargé de juger si elles sont acceptables et d'en faire disparaître les grosses erreurs qui auraient pu échapper à l'auteur. Comment se fait-il que dans une thèse ainsi révisée on lise que Charlemagne a été couronné par *Léon IV en* 799, et qu'après avoir mérité à son auteur le titre de docteur, elle soit retirée du commerce? Ne vaudrait-il pas mieux ne faire imprimer les thèses qu'après la soutenance, si elles en sont jugées dignes?

2. *Histoire d'Ottar Jarl*, pirate norvégien, conquérant du pays de Bray, en Normandie, et de sa descendance, par le comte de Gobineau. Paris, Didier, 1879. 1 vol. in-8° de 450 p.

3. M. de G. a une théorie toute nouvelle sur l'origine de Robert Knowles. Elle nous paraît peu justifiée, mais nous la signalons aux historiens qui s'occupent du xive s.

M. Jundt a fait du mysticisme au moyen âge l'objet constant de ses recherches. Nous lui devions déjà un *Essai sur maître Eckhart* et une intéressante *Histoire du panthéisme populaire au moyen âge et au XVIe s.*; son dernier ouvrage élucide un point très important de l'histoire du mysticisme au XIVe s.[1]. Appuyé sur de nombreux textes inédits, il fait définitivement la lumière sur le personnage mystérieux surnommé « l'Ami de Dieu de l'Oberland », qui fut le maître de Jean Tauler. Il fixe à Coire le lieu de sa naissance, nous fait connaître les diverses phases de son activité, en particulier son rôle à Strasbourg comme aide de Rulman Merswin dans la fondation du couvent de l'Ile-Verte, le distingue nettement de l'hérétique Nicolas de Bâle avec qui il a été confondu, et montre à côté de lui les divers groupes de mystiques qui ont porté le nom d'*Amis de Dieu*. Cette monographie, à laquelle on ne peut reprocher qu'un excès de richesse et d'abondance, est un chapitre remarquable de l'histoire des idées au M.-A.

Temps modernes. — M. Douen vient d'achever la publication de son bel ouvrage sur le Psautier huguenot[2]. Bien qu'il intéresse surtout l'histoire littéraire et l'histoire de la musique, ce livre a néanmoins une grande importance pour l'histoire religieuse. On sait quel rôle capital jouèrent les *Psaumes* dans la réformation française, comment ils furent un des principaux instruments de la propagande protestante, ainsi qu'un soutien et une consolation pour les martyrs pendant les persécutions. La part même que Clément Marot prit à la composition du texte du psautier, les intentions qu'il y apporta, la nature des convictions qui l'animèrent, sont un problème aussi bien historique que littéraire. M. Douen a consacré son premier volume presque entier à l'élucider, et bien qu'il ait un peu forcé la note et tiré son héros à lui avec un zèle par trop ingénieux, il n'en a pas moins prouvé que Clément Marot a appartenu à la Réforme de beaucoup plus près qu'on ne se l'imaginait, et qu'il y avait un homme de courage et de foi sous le gracieux continuateur de la poésie légère et satirique du moyen âge. Le second volume est surtout consacré à la partie musicale et bibliographique du sujet, mais l'histoire trouvera plus d'un trait à glaner dans les biographies des harmonistes du psautier, en particulier dans celles de Bourgeois, de Goudimel, de Servin, de Claudin le jeune. Dans les appendices, M. Douen nous révèle un catéchisme de Calvin de 1542 qui a échappé à MM. Dufour et Rillet[3], et il ajoute à la biographie de Pierre Brully le fait jus-

1. *Les Amis de Dieu au XIVe s.* Paris, Fischbacher, 1 vol. gr. in-8° de 445 p.
2. *Clément Marot et le Psautier huguenot*, étude historique, littéraire, musicale et bibliographique, par O. Douen. Paris, Imp. Nationale. 2 vol. gr. in-8.
3. Voy. *Rev. hist.*, X, 457.

qu'ici inconnu qu'il est l'auteur du Psautier pseudo-romain rédigé à Strasbourg. Nous recommandons l'ouvrage si consciencieux de M. Douen à tous ceux qu'intéresse l'histoire de la Réforme.

M. Robinet s'est fait depuis longtemps l'avocat de Danton[1], et son mémoire sur le grand révolutionnaire avait déjà ébranlé la légende qui le représente comme un concussionnaire éhonté. Mais la lumière ne lui a point paru pourtant suffisamment faite, et il revient aujourd'hui sur le procès des Dantonistes[2]. Il fait un exposé minutieux des péripéties du procès ; aidé des notes de Topino Lebrun et des documents des Archives Nationales, il montre comment le Bulletin du tribunal révolutionnaire a falsifié les débats. Puis reprenant tous les griefs articulés contre les autres Dantonistes, C. Desmoulins[3], Hérault de Séchelles, Philippeaux, Westermann, Fabre d'Églantine, il présente la défense qu'ils auraient pu apporter au tribunal si la violence ne leur avait pas fermé la bouche ; enfin il expose par quelle série d'intrigues et de calomnies Robespierre a consommé la ruine de Danton et de ses partisans. La démonstration nous paraît très complète et appuyée sur les documents inédits les plus certains. Nous regrettons que M. Robinet ne se soit pas borné à ce plaidoyer en faveur de l'honorabilité des Dantonistes et qu'il l'ait fait précéder d'une longue introduction où, tout en esquivant habilement la question des journées de septembre dont il rejette la responsabilité sur les Girondins, il fait l'apologie du 10 août et du 31 mai. Il ne se contente même pas d'une apologie pratique de ces actes révolutionnaires, il y joint l'apologie théorique de toutes les insurrections et de tous les coups d'État, qui sont légitimes « toutes les fois que la légalité menace l'intérêt public. » Cette doctrine peut servir à justifier le 2 décembre comme le 18 fructidor, et les massacres de septembre comme la Saint-Barthélemy. C'est là d'ailleurs ce qui diminue la pitié qu'on éprouve pour Danton et les autres révolutionnaires tombés pendant la Terreur. Ils ont été victimes de la Némésis révolutionnaire qu'ils avaient déchaînée, victimes de leur faiblesse comme les Girondins ou de leur violence comme les Jacobins, mais tous coupables en quelque mesure de la tempête qui les engloutissait. C'est surtout en temps de révolution que « l'histoire du monde est le tribunal du monde. » Danton a créé le tribunal révolutionnaire et M. Robinet l'en loue ; mais a-t-il alors le droit de s'indi-

1. *Danton, Mémoire sur sa vie privée.* Paris, J. Tarride, 1867. In-8° de 300 p.

2. *Le Procès des Dantonistes,* d'après les Documents, précédé d'une introduction historique. Paris, E. Leroux, 1877. In-8° de 616 pages.

3. M. Robinet a le tort de ne pas mentionner le livre de M. Claretie sur *Camille Desmoulins et les Dantonistes,* travail moins approfondi que le sien, mais qui présentait sous une forme brillante la défense du parti dantoniste.

gner que ce tribunal ait usé envers Danton de mensonge et de violence, puisque l'essence même de la procédure du tribunal révolutionnaire était le mépris de toutes les règles de la justice ?

Époque contemporaine. — Le livre de M. Gaffarel sur les *Colonies françaises* (Germer Baillière, in-8° de 423 p.) est plutôt un livre de géographie contemporaine qu'un livre d'histoire. Cependant l'exposé de l'état actuel de chacune de nos colonies, de sa population, de ses ressources, de son administration (Sénégal, Réunion, Madagascar, Obock, Guyane, Antilles, Inde, Cochinchine, îles de l'Océanie; l'Algérie est réservée pour un travail à part), est précédé d'une histoire rapide de la création et des vicissitudes de la colonie. M. Gaffarel ne s'est pas fait seulement l'historien [1] de la colonisation française, il en est encore l'apôtre; et la chaleur de conviction qu'il apporte à ses travaux donne à son dernier livre un véritable attrait.

M. C. Dareste vient de faire une œuvre utile en publiant une bonne *Histoire de la Restauration* (Plon, 2 v. in-8° de 524 et 504 p.) qui est à égale distance des abrégés, où les faits sont trop brièvement racontés pour être bien compris, et des œuvres passionnées de Lamartine, Vaulabelle et Nettement, ou de la grande et impartiale histoire de M. de Viel Castel. Ses deux volumes représentent assez bien la substance de ces 20 volumes dont l'étendue effraie plus d'un lecteur, et M. Dareste y a déployé les mêmes qualités de netteté, de conscience et de justesse d'esprit dont il a fait preuve dans toute son *Histoire de France*. Naturellement il est plus difficile d'être absolument impartial quand on parle d'événements presque contemporains que quand on juge un passé éloigné, et il n'est pas malaisé de discerner chez M. Dareste une tendance à pallier les fautes de la monarchie ou à aggraver celles de ses adversaires. Nous l'approuvons de ne pas s'apitoyer sur la légitime condamnation de Ney ou des sergents de la Rochelle, mais nous le blâmons de passer légèrement sur la Terreur blanche et sur la scandaleuse impunité laissée aux coupables. Il essaie de donner les apparences de la dignité à la fuite de Louis XVIII en 1815, il réédite contre Grégoire les calomnies qui le faisaient traiter de régicide; il n'indique pas parmi les causes de la chute de Villèle les trop justes soupçons qui l'accusaient d'avoir profité de sa situation comme ministre pour jouer à la bourse; il est pour Lafayette d'une sévérité qui ne serait équitable que s'il raillait aussi durement l'étroit bigotisme de Charles X ou les ridicules mystiques de M. de Polignac. Mais si l'on envisage son œuvre dans son ensemble, on en trouve juste le point de vue général, qui, d'accord avec celui de

1. Voy. sur *la Floride française*, la *Rev. hist.*, I, 519, sur *le Brésil français*, *ibid.*, VII, 384, et X, 191.

M. Thureau-Dangin[1], reproche aux réactionnaires de droite comme aux révolutionnaires de gauche d'avoir méconnu les vrais intérêts de la France, de s'être entendus pour rendre tout gouvernement impossible et d'avoir fait perdre au pays, à force de préjugés et de rancunes, la meilleure occasion qu'il ait eue de fonder un régime de liberté.

Nous serions loin de nous accorder aussi bien avec M. Thureau-Dangin si nous discutions avec lui les idées exposées dans son dernier livre sur l'*Église et l'État sous la monarchie de juillet* (Plon, in-18 de 497 p.). Nous ne saurions admettre que les résultats de la loi de 1850, couronnement à ses yeux des luttes de l'époque précédente, aient été heureux pour la France, bien que nous reconnaissions que les vices du monopole universitaire l'avaient rendue inévitable ; nous ne saurions voir dans les représentants du parti catholique sous Louis-Philippe des défenseurs désintéressés de la religion et de la liberté, nous croyons qu'ils ont toujours confondu la juste indépendance qu'ils réclamaient pour l'Église vis-à-vis de l'État avec l'injuste domination que l'Église prétend exercer au nom de l'État ; tout en admirant les qualités chevaleresques, l'éloquence, l'élévation morale d'un Lacordaire et d'un Montalembert, nous ne saurions admirer ceux qui, comme MM. Guizot et de Salvandy, ont, par calcul politique, désarmé le pouvoir civil, et quand les jésuites durent être dissous, violé par une indigne supercherie la loi qu'ils devaient faire exécuter. Malgré ces dissentiments qui se reproduisent à chacun des chapitres de M. Thureau-Dangin, son livre ne nous en parait pas moins un remarquable exposé des luttes soutenues par le parti catholique sous Louis-Philippe, luttes dans lesquelles sa supériorité morale sur la plupart de ses adversaires d'une part, de l'autre la faiblesse et la connivence du gouvernement, lui assurèrent l'avantage. Malheureusement pour son honneur, il ne devait arriver au triomphe définitif qu'en se faisant le complaisant du prince Louis-Napoléon, puis le complice du 2 décembre. Le talent de M. Thureau-Dangin se montre surtout dans les portraits qu'il trace de Lacordaire, de Ravignan, de Montalembert, de Louis Veuillot. La chaleur et la vie de son récit, le ton de modération et d'honnête conviction qui y règne, en rendent la lecture des plus attachantes, même à ceux qui ne sauraient partager ses idées ni souscrire à ses jugements.

Le livre de M. Masseras sur l'*Essai d'empire au Mexique* (Charpentier, in-18 de 440 p.) est un des chapitres les plus douloureux, les plus humiliants de l'histoire du second empire, raconté avec une

1. *Royalistes et Républicains*, cf. *Rev. hist.*, I, 316. — *Le Parti libéral sous la Restauration*, cf. *Rev. hist.*, II, 571.

remarquable compétence et avec une rare impartialité par un homme qui a vu de près les événements. Sympathique à Maximilien, il ne cèle pourtant rien des fautes que ce malheureux souverain a commises, ni des défauts de caractère qui rendaient sa ruine certaine. Le caractère du maréchal Bazaine est analysé avec une grande finesse et sans parti pris hostile; on voit déjà en lui au Mexique cette disposition à négliger les devoirs de sa position pour de secrets et vagues calculs d'avantages personnels, et à rester dans l'attente inactive dans l'espoir de devenir l'arbitre futur de la situation.

Le quatrième volume de M. Maxime Du Camp sur la Commune à l'Hôtel de Ville[1] termine la grande enquête qu'il a entreprise sur l'insurrection de 1871. Ce dernier volume n'offre pas l'intérêt des précédents, bien qu'il contienne encore nombre de faits nouveaux et intéressants. Il est consacré à une sorte de psychologie des insurgés et à une série d'épisodes et de détails qui n'avaient pas trouvé place dans les précédents volumes. Dans un *Post-scriptum*, M. Du Camp répond aux critiques que son ouvrage lui a attirées, et il fait remarquer avec raison qu'aujourd'hui ceux qui ont trempé dans la Commune ont une singulière disposition à oublier le passé. Nous attendons avec curiosité les nombreuses apologies, sans doute contradictoires, que les amnistiés ne manqueront pas de produire. Sur certains points d'ailleurs elles peuvent rectifier les récits de M. Du Camp. La brochure de M. Matillon sur *Le Ministère de la marine sous la Commune* (Roy, éditeur) nous paraît exposer les faits avec vérité, en dépit des dépositions concordantes faites devant le conseil de guerre. On sait quelles erreurs homicides peuvent commettre des hommes affolés ou prévenus. Mais dans son ensemble, l'ouvrage de M. Du Camp restera un document capital pour l'histoire de la Commune; on reconnaîtra avec quelle conscience et aussi avec quelle modération il a raconté les faits, modération qui ne réside pas dans les termes de ses jugements sur la Commune, mais dans le scrupule qu'il a apporté à n'aggraver aucune culpabilité, à taire les noms des criminels restés inconnus à la justice, et à plaider pour beaucoup les circonstances atténuantes. Quant à ses appréciations sur les faits mêmes de l'insurrection, si elles manquent parfois de réserve et de goût dans la forme, elles seront ratifiées pour le fond par toutes les consciences honnêtes et tous les esprits impartiaux.

G. Monod.

1. *Les Convulsions de Paris*, t. IV. La Commune à l'Hôtel de Ville. Les législateurs. Les administrateurs. Les libres penseurs. Les soldats. La revendication. Paris, Hachette. In-8° de 542 pages.

ITALIE.

MOYEN AGE.

Publications de documents. — Parmi les publications de ce genre parues dans ces derniers temps, plusieurs sont d'une réelle importance. Notons en premier lieu le t. XIV des *Historiae patriae monumenta,* qui contient la première partie des *Comitiorum,* ou des *Atti e documenti delle antiche assemblee rappresentative nella monarchia di Savoia,* publiés par les soins de M. Federigo Emanuele Bollati [1]. L'Italie a été le dernier pays de l'Europe à avoir le régime constitutionnel, comme elle a été le dernier des états modernes à se former en corps politique de nation; mais dans les parties de l'Italie où, au moyen âge, s'établirent des monarchies féodales, on trouve, comme dans les autres monarchies féodales de l'Europe, des assemblées de trois ordres. La Sicile, la Sardaigne, Naples et le Piémont eurent de pareilles assemblées. Pour les États de Savoie, on en rencontre de fréquentes mentions dans des chroniques et des histoires livrées depuis longtemps à la publicité, et dans les documents qui jusqu'ici ont été mis au jour, il ne manque pas non plus de détails sur de telles assemblées. Cependant peu d'écrivains s'en sont directement occupés. Le premier qui, en ce siècle, traita ce sujet *ex-professo,* fut Ferdinando dal Pozzo [2]; mais son travail, comme le fait remarquer M. Bollati, outre qu'il resta inachevé, est plutôt une suite d'inductions hardies qu'une histoire véritable; et il ne pouvait en être autrement, puisque les documents qui pouvaient seuls fournir des renseignements certains étaient tenus sous clef avec un soin jaloux par un gouvernement hostile à tout ce qui pouvait amener les esprits à concevoir un plus large système d'organisation politique. Ainsi le roi Charles-Albert, bien qu'en fondant la *R. Deputazione di storia patria,* il ait, dès les premières années de son règne, laissé entrevoir ses intentions patriotiques, ne voulut pas consentir à la publication des Actes des anciennes assemblées représentatives du Piémont. La Commission royale de Turin n'abandonna pas cependant la pensée de l'entreprendre un jour, et elle revint à son projet quand les temps furent meilleurs, et après qu'une savante publication du comte

1. Augustae Taurinorum, è regio typographeo, an. M DCCC LXXIX, XV p., 1416 col. in-fol.

2. *Essai sur les anciennes assemblées nationales de la Savoie, du Piémont, et des pays qui y sont ou y furent annexés.* Paris et Genève, 1829, in-8°.

Sclopis[1] eut augmenté le désir de voir enfin imprimer les Actes des anciennes assemblées du Piémont. Les brèves indications données par M. Bollati en tête du volume des *Comitiorum* nous apprennent que les réunions des États, dits aussi parlements, diètes, assemblées, remontent, par des témoignages historiques, jusqu'au milieu du XIIe s., et par des documents authentiques à 1264. La dernière que l'on connaisse en descendant jusqu'à nous est une assemblée du Val d'Aoste de 1766. Les réunions des États furent de deux sortes : les unes générales, les autres particulières à certaines provinces; celles-ci sont les plus anciennes; les autres ne sont pas antérieures au XIVe s., de sorte que leur origine est contemporaine de celle des États généraux en France. Mais le document le plus ancien que l'on connaisse sur les assemblées générales est de 1414; et sur les assemblées provinciales, de 1264; ce dernier se rapporte au parlement du pays de Vaud. Les assemblées générales disparurent vers la moitié du XVIe s., et furent abolies par Emmanuel-Philibert, à l'époque où tous les États tournaient à la monarchie absolue. Les assemblées provinciales eurent une vie plus longue; mais elles se ressentirent, elles aussi, de l'esprit du temps qui était contraire aux franchises constitutionnelles, et elles disparurent une à une. Celles du pays de Vaud cessèrent lorsque ce pays passa de la maison de Savoie à la ligue helvétique, c.-à-d. en 1532; celles des autres pays transalpins et du Piémont finirent vers 1560. Des assemblées du Montferrat, on ne trouve plus de mentions après 1500; le dernier acte de ces assemblées, dans le comté de Nice, est de 1691, dans le marquisat de Saluces, de 1699, et enfin, dans le Val d'Aoste, comme nous l'avons dit, de 1766.

La première partie des *Comitiorum* contient les actes des assemblées des États de 1264 à 1560; la seconde, qu'il est désirable de voir bientôt paraître, encore qu'elle doive être moins importante, contien-

1. *Degli stati generali e d'altre istituzioni politiche del Piemonte et della Savoia;* saggio storico, corredato di documenti. Turin, 1851, 423 p. in-8°. Une réédition de cet ouvrage a paru en 1878 sous le titre : *Considerazioni storiche intorno alle antiche assemblee rappresentative del Piemonte e della Savoia,* Turin, Bocca, 428 p. in-8°. Le premier travail de Sclopis, qui est divisé en deux parties, contient, outre une introduction où l'auteur a fait l'histoire des États et en a montré l'organisme et la compétence, une grande quantité de documents qui vont de 1437 à 1584 inclusivement, plus un appendice avec des documents. Dans le second travail, les arguments exposés dans la première édition sont repris avec plus de largeur de vues, mais on n'y retrouve point les documents relatifs aux assemblées, sauf quelques-uns; ils sont remplacés par des notices sur divers princes de Savoie, à commencer par Amédée VIII, jusqu'à Emmanuel-Philibert, notices ayant trait d'ailleurs à l'histoire des assemblées elles-mêmes.

dra les actes des assemblées provinciales de 1561 à 1766. Les actes des réunions générales compris dans cette première partie sont au nombre de 38; ceux des assemblées provinciales, de 249. Ils sont rangés, sans distinction de nature, par ordre chronologique; ils sont ensuite répartis par pays dans un index placé à la fin du volume, et où l'on donne une analyse détaillée de chaque session.

La *Revue historique* a déjà annoncé (t. III, p. 366) le 1er vol. de la *Bibliotheca historica italica,* publié par la Société d'histoire de la Lombardie, et contenant l'*Historia* de Scipione Vegio, le *Chronicon* de Gaudenzio Merula, les *Commentarii de Bello gallico* de Giambattista Speciano, et deux *Cronache Cremonesi.* La même société vient de donner le second volume de sa bibliothèque, qui contient la 1re partie d'un recueil de chartes de Lodi (*Codice diplomatico Laudense*), dressé et commenté par M. Cesare Vignati [1]. M. Vignati, déjà connu par plusieurs importants travaux d'histoire, parmi lesquels il faut accorder une mention spéciale à sa *Storia diplomatica della Lega lombarda* (Milan, Agnelli, 1867), s'occupe depuis longtemps de réunir des renseignements sur la ville de Lodi, sur l'histoire de laquelle il a publié un premier volume il y a plusieurs années; contre son attente, comme il nous l'apprend, il est parvenu à recueillir environ 900 documents qui avaient échappé aux recherches d'Ughelli, l'auteur de l'*Italia sacra,* de Muratori et autres savants. Ce recueil est d'autant plus important que 170 d'entre eux au moins sont antérieurs au milieu du XIIe s., c.-à-d. à cette date funeste de 1158, où l'antique cité des Boiens (s'il faut, avec Pline le Jeune, croire que les Celtes furent les fondateurs de Lodi) fut détruite par les Milanais, ses voisins, et, depuis plus d'un siècle, ses rivaux. La destruction où succomba la malheureuse ville fut si complète, que la plupart des monuments de son ancienne histoire périrent aussi; aussi les moindres documents qu'on peut retrouver de l'époque antérieure à cette grande ruine ont-ils une grande valeur historique. Actuellement, M. Vignati n'a encore publié que les documents concernant Laus Pompeja, c.-à-d. l'antique Lodi. Les autres, qui seront naturellement beaucoup plus nombreux, appartiennent à l'histoire de la nouvelle Lodi réédifiée, peu après la destruction de l'ancienne, sur les bords de l'Adda.

Les deux plus anciens documents de ce cartulaire appartiennent au VIIIe s., 5 au IXe, 19 au Xe, 24 au XIe et 120 au XIIe. Un de ces

1. *Bibliotheca historica italica*, cura et studio Societatis longobardicae historiae studiis promovendis, volumen secundum. Milan, Brigola, 1879, LVIII et 253 p. in-4°. Prix : 16 l.

derniers est un bref de Grégoire VII, qui félicite les habitants de Lodi et leur évêque, Opizone, du zèle qu'ils ont déployé contre les simoniaques et le concubinat des prêtres. Ils ne sont pas tous inédits. Dans cette première partie, on en compte plus de 20, et ce sont les plus anciens, qui ont été déjà publiés; mais M. Vignati a bien fait de les reproduire dans son cartulaire, qui se trouve ainsi plus complet. Ce qu'on est moins disposé à approuver, c'est l'exactitude trop scrupuleuse, s'il m'est permis de parler ainsi, avec laquelle sont publiés tous les documents. Il ne faut ni reproduire dans leur intégrité matérielle les anciennes chartes, ni les moderniser à l'excès dans leur orthographe et leur syntaxe; entre les deux excès, il y a un milieu, c'est de faire comme les meilleurs éditeurs et commentateurs d'anciens documents, et ils ne sont pas rares, c.-à-d. de reproduire fidèlement le texte, sauf à y faire les changements orthographiques qui ne l'altèrent point, mais aussi qui le font mieux comprendre. De quel intérêt peut-il être pour l'histoire de la paléographie et de la lexicographie de transcrire constamment la lettre *u* dans les mots où nous employons aujourd'hui le *v*? d'en imprimer d'autres avec une majuscule là où il n'en est pas besoin? de mettre des minuscules à certains noms propres? On ne peut approuver non plus l'auteur d'avoir omis toute ponctuation. Ici encore, M. Vignati se fait un mérite « de n'avoir ni ajouté, ni changé une virgule ou un point; » mais, du moment que nous savons que dans les chartes anciennes la ponctuation est, soit tout à fait absente, soit incorrecte, pourquoi ne pas rendre la lecture des documents plus rapide et plus claire par quelques signes de ponctuation?

Quoi qu'il en soit, la publication faite au nom de la Société d'histoire lombarde par M. Vignati est, à tous autres égards, très recommandable. Outre un certain nombre de notes explicatives, l'éditeur a fait précéder le cartulaire d'un savant mémoire historique sur Lodi Pompeiana. On pourrait peut-être demander que les origines communales de Lodi fussent mieux éclaircies, bien qu'aujourd'hui, après tant de travaux, et surtout après ceux de Hegel et de Haulleville, l'histoire des origines des communes italiennes soit assez connue dans ses parties principales, pour qu'on puisse deviner la façon dont Lodi est parvenue à s'affranchir; mais ce n'est certainement ni la bonne volonté ni le talent qui ont manqué au savant et sagace éditeur, pour traiter un point aussi important; ce sont les documents qui ont fait défaut. Le volume est terminé par plusieurs tables, une table chronologique des documents, une des noms de personnes, une des noms de lieux, une des noms de choses, mots et matières remar-

quables; on aurait peut-être mieux fait de réunir ces derniers à part, sous forme de glossaire.

Une publication qui peut être utile aux érudits est le *Repertorio diplomatico Cremonese*, dressé et publié pour la municipalité de Crémone, vol. I, de 715 à 1200[1], par les soins du docteur Francesco Robolotti, collaborateur assidu des deux commissions d'histoire du Piémont et de la Lombardie. Après une brève mais savante histoire de Crémone, des origines au XIIIe s., par M. Robolotti, le volume renferme l'indication d'un millier de documents, de 715 à 1200, et plusieurs mémoires sur l'histoire de Crémone par M. Wüstenfeld, précédés d'une liste de documents relatifs à Crémone qui ont été récemment publiés dans des travaux allemands; en outre, 44 pièces publiées en entier; la première, de l'an 842, sert de commentaire à l'étude historique sur Crémone, qui est en tête du volume.

Une publication d'une très grande importance a été entreprise il y a quelques années par la Commission royale d'histoire pour les provinces de Romagne; c'est l'*Appendice ai monumenti Ravennati del conte Marco Fantuzzi,* publié par le chanoine Antonio Tarlazzi, préfet des archives archiépiscopales de Ravenne; cet Appendice fait partie de la seconde série, la série des *Carte,* des publications entreprises par la Commission romagnole[2]. Toute personne au courant de l'histoire de Ravenne, ou même de l'histoire générale d'Italie au moyen âge, sait quelle mine inépuisable de renseignements forme la collection des Monuments de Ravenne réunie par le comte Fantuzzi. A ce précieux recueil d'actes diplomatiques, il faut joindre les *Papiri* de Mgr Gaetano Marini, et la *Cronotassi* de Luigi Amadesi, deux autres remarquables collections de documents qui éclairent d'une vive et impérissable lumière l'histoire des siècles du moyen âge. Cependant beaucoup de documents restaient toujours inédits, c.-à-d. ceux que depuis le siècle dernier a recueillis une société littéraire formée pour publier l'histoire de Ravenne de Rossi, avec des additions et des corrections, et ceux qui ont été trouvés par M. Tarlazzi dans les archives qu'il dirige. C'est de là qu'est sorti l'*Appendice ai monumenti Fantuzziani;* la première partie du t. II vient de paraître. L'ouvrage tout entier comprendra trois volumes : deux de documents, et un qui contiendra l'index chronologique général. Le premier vol. est divisé en deux parties et contient 389 pièces, qui vont du 3 oct.

1. Crémone, Ronzi, 1878; v-306 p. in-4°.

2. *Dei monumenti storici pertinenti alle provincie di Romagna.* 2e série : *Carte.* T. I, fasc. 1 et 2. Ravenne, 1872, 1875, CXIX-678 p. in-4°, et t. II, fasc. 1. Ravenne, 1879, XLVIII-280 p. in-4°.

418[1] au 6 fév. 1322. La partie du t. II qui a été publiée jusqu'ici en contient 156. J'ai fait ailleurs l'éloge de cette publication[2]; ici pourtant je ne puis m'empêcher de regretter que le diligent éditeur de ces pièces ne les ait pas disposées toutes, de la première à la dernière, d'après l'ordre chronologique. A la vérité, cet ordre est observé dans le premier volume, mais la série chronologique recommence avec le second. Ainsi la dernière pièce du t. I est, comme nous l'avons dit, de 1322; mais la première du t. II est de 909, et 42 pièces seulement sont postérieures à 1322; elles s'arrêtent à l'année 1356. C'est là, dans des publications de ce genre, un inconvénient très grave, et je doute que M. Tarlazzi puisse y porter entièrement remède, même dans l'index chronologique qu'il nous promet. Ce défaut est d'autant plus regrettable, que l'*Appendice ai monumenti Fantuzziani* est un précieux recueil d'actes publics de genres divers, et entre autres de diplômes impériaux ou de bulles pontificales, recueil qui sera, précisément à cause de son importance, beaucoup et souvent consulté. On pourrait aussi penser que M. Tarlazzi aurait fait un travail plus utile encore pour les érudits s'il avait ajouté des notes aux pièces qu'il publiait; au lieu de cela, il a préféré faire précéder chacun des deux volumes d'une longue introduction sous le titre d'Observations; là, s'appuyant sur les documents qu'il donne à la suite, il élucide les questions les plus remarquables que soulève la lecture de ces mêmes documents, et il refait ainsi en plusieurs endroits l'histoire générale de l'Italie, et plus particulièrement celle de Ravenne.

Deux autres publications très importantes ont aussi paru dans ces derniers temps. La première est le t. V du *Codex cavensis*. M. Paoli a déjà parlé des trois premiers[3]. Je me réserve de parler dans mon prochain bulletin, non seulement de ce tome V, mais aussi du t. IV de cette précieuse collection de chartes et de manuscrits, dont les trésors sont livrés au public par les soins intelligents des moines bénédictins de la Cava. Je voudrais m'étendre longuement sur les *Statuti del comune di Bologna*[4], dont l'impression vient d'être achevée, si M. Luigi Frati, bibliothécaire de la bibliothèque commu-

1. C'est une lettre du pape Zozime qu'il avait envoyée à Ravenne pour recommander à l'empereur Honorius la cause catholique contre les Pélagiens. La seconde est de 182, la troisième de 875, la quatrième de 904; à partir de cette époque, les pièces se suivent avec de moins grands intervalles.

2. *Rivista europea*, vol. VII, fasc. 1, p. 1.

3. *Rev. hist.*, t. III.

4. *Dei monumenti istorici pertinenti alle provincie della Romagna*. Série I : *Statuti del comune di Bologna, dal an.* 1245 *al* 1267. 3 vol. Bologne, 1869-1879.

nale de Bologne, qui en est l'habile éditeur, avait aussi bien terminé la préface et la table des matières qu'il a l'intention de publier, et qui sont nécessaires à la parfaite intelligence d'une œuvre destinée à jeter une vive lumière, non seulement sur l'histoire communale de Bologne, mais aussi sur celle des autres communes. J'en dirai cependant quelques mots, pour que les lecteurs de la *Revue* puissent en apprécier dès maintenant l'importance.

Les statuts publiés par M. Frati sont les plus anciens que l'on connaisse dans l'histoire de Bologne, et même, si je ne me trompe, des autres villes, puisqu'ils ont été rédigés entre 1250 et 1267, si l'on en excepte un fragment des *Statuta Bononiae inter annos* 1245-1250, également publié par M. Frati. Ils appartiennent donc au milieu du XIIIe s., une des époques les plus mémorables dans l'histoire de nos communes, où, dans l'Italie septentrionale, le développement plus précoce de la liberté produisait déjà les *signorie,* et où, à Bologne et dans l'Italie centrale, le peuple triomphait de la noblesse, s'organisait en corporations d'artisans, instituait ses magistratures et faisait ses lois. De 1250 à 1267, il semble que les Bolonais aient huit fois remanié leurs statuts; du moins huit mss. de statuts nous sont parvenus de cette époque, et c'est à l'aide de ces mss. que M. Frati a établi son édition critique. Je dis critique, non seulement pour les nombreuses et savantes notes qu'il y a mises, mais parce que M. Frati, trouvant dans chacun de ces statuts beaucoup d'articles qui se retrouvent dans tous les autres, et ne voulant pas faire une œuvre inutilement volumineuse, n'a donné en entier que le statut de 1250; quant aux articles des autres statuts qui ne sont pas dans le premier, il les a insérés à leur place avec les indications nécessaires pour que le lecteur sache à quelle année ils appartiennent. Ce simple détail suffit pour faire comprendre les difficultés qu'a dû surmonter le savant critique pour faire une œuvre déjà digne d'éloges à tous égards. A la fin se trouvent les *Ordinamenta facta per dominos bladi* (magistrats chargés des subsistances), et un appendice qui contient les statuts des années 1261-1265, émanés des podestà alors en charge, et les *Statuta facta per dominos fratres Loderengum de Andalo et Catalanum Domini Guidonis, Domine Hostie Ordinis Militie Beate Marie Virginis* [1], dont la première partie a été publiée par le comte Gozzadini dans l'histoire

1. Ce sont les deux fameux *frati godenti* que Dante rappelle dans ses vers bien connus :

Frati godenti fummo e Bolognesi
Io Catalano, e costui Loderingo.
(*Enfer,* chant XXIII.)

de Ronzano, ancienne résidence de l'ordre de ces deux moines.

Publications diverses. — Parmi les travaux originaux qui méritent d'être mentionnés, il faut citer en première ligne la Vie de François I Sforza, par M. Ermolao Rubieri[1], déjà connu par de remarquables travaux historiques et littéraires. En 1876, la Société d'histoire lombarde mit au concours une monographie du célèbre condottiere et restaurateur du duché de Milan. M. Rubieri fut un des concurrents; s'il ne remporta pas le prix, qui ne fut décerné à personne, il mérita cependant de la Commission d'examen l'éloge « d'avoir fait une œuvre recommandable à bien des égards, et supérieure de beaucoup aux autres. » (Préf. de l'auteur.)

L'histoire de François Sforza, comme de la plupart de nos hommes de guerre ou de nos politiques fameux, était véritablement à faire. A la vérité, en laissant de côté ce qu'en disent les histoires générales, la biographie à laquelle nous devions toujours recourir pour Francesco I Sforza était celle de Simonetta, estimable sans doute, mais bien éloignée de répondre aux exigences de la critique moderne. Mais pouvons-nous dire qu'à son tour « le récit historique » de M. Rubieri y réponde entièrement? Sans doute, si nous ne cherchons que l'exposition critique des faits, les deux volumes de M. Rubieri, et ce n'est pas là un mince mérite, ne laissent rien à désirer. L'auteur a étudié avec amour son sujet, il a puisé aux sources les plus sûres, il n'a négligé aucun moyen d'information pour arriver à faire un récit exact et détaillé; aussi cette consciencieuse étude éclaire-t-elle d'une vive lumière nombre de points obscurs dans l'histoire de Sforza. Mais avec tout cela la figure de Sforza est-elle dessinée dans ce livre avec les traits véritables de l'homme qui, suivant la belle expression de Burckhardt, fut l'homme selon le cœur du xve s.? A mon sens, M. Rubieri n'a pas su éviter l'écueil où vont s'échouer la plupart des écrivains de biographies : ils s'éprennent si vivement du personnage dont ils retracent la vie, qu'ils le dressent sur un piédestal plus haut qu'il ne mériterait. Sans doute François I Sforza a été si exalté, et avec raison, par ses contemporains, qu'il serait injuste de lui refuser les éloges qui lui sont dus; mais nous le représenter comme un des hommes les plus remarquables du xve s., nous le montrer presque sans tache, et surtout comme un homme qui, dès les premières années de sa carrière militaire, eut, au sujet de la réorganisation de l'Italie, des idées politiques qui nous semblent supérieures aux vues et aux pensées de ce siècle, tout cela excite

1. *Francesco I Sforza;* narrazione storica. 2 vol. Florence, successeurs Le Monnier, 1879. Prix : 8 fr.

notre surprise. Pour la raison contraire, Philippe-Marie Visconti, qui traversa tant de fois les desseins de son gendre, nous est représenté par M. Rubieri comme plus astucieux et moins prévoyant qu'il ne le fut en réalité. Bien que la véritable condition où se trouva toujours le fils du premier duc de Milan pendant son long règne n'ait pas échappé à l'auteur, à la fin il ne veut pas admettre que, pour perfide que fût sa politique, étant donnés les temps et les hommes, elle fut souvent nécessaire. La célébrité de François Sforza ne vient pas de ce qu'il fut un grand homme dans le sens du mot, ce qui n'est pas; elle vient de ce qu'il mit en œuvre, avec plus d'habileté que tous ses contemporains, et, si l'on veut, d'une façon moins déshonnête que tout autre, les moyens particuliers à ce siècle pour arriver à une fin donnée, qui fut pour lui l'héritage milanais; elle vient de ce qu'il réussit à s'élever de la condition de condottiere à celle de duc de Milan. L'alliance fameuse qui suivit la paix de Lodi fut conclue moins dans un intérêt national qu'en vue d'assurer l'intégrité des états possédés par les contractants; de ce nombre était Sforza qui, après que l'héritage milanais fut devenu sien, eut autant besoin de paix qu'auparavant il avait eu besoin de guerre.

La République ambrosienne ne trouve pas non plus grâce auprès de M. Rubieri. Je crois avec lui que le mouvement qui éclata à Milan à la mort de Philippe-Marie Visconti fut très inconsidéré, parce que le gouvernement municipal n'était plus possible dans une ville où l'esprit des institutions républicaines était éteint depuis un siècle et demi; mais on ne peut nier que les magistrats de la république milanaise n'aient montré dans ces trente mois de libre régime une grande fermeté unie à beaucoup de prudence. Certes, ce n'était pas une entreprise facile pour un gouvernement issu d'une révolution, de se maintenir contre les émeutes intérieures, et en même temps de soutenir la guerre avec une république comme Venise, d'éventer les complots de trois ou quatre prétendants, plus dangereux les uns que les autres, d'empêcher la dissolution de l'État en face des villes sujettes qui se révoltaient; et, si la République tomba, elle tomba moins par l'immense difficulté de surmonter tous ces obstacles, que par la perfidie de Sforza. Je ne veux pas dire que M. Rubieri soit peu mesuré dans ses jugements, mais trop souvent il cherche à deviner; trop souvent, en voulant pénétrer dans la pensée intime de son héros et des autres acteurs de son histoire, il conjecture que « peut-être » ils avaient pensé à faire ceci ou cela, et comme de telles inductions ne sont que de purs raisonnements non corroborés par les faits, elles laissent le lecteur incertain. Je regrette que l'espace dont je puis disposer m'empêche de citer à ce propos quelques exemples.

Il n'aurait pas été non plus inutile de nous mieux retracer le caractère des nombreuses guerres que raconte M. Rubieri. François Sforza, on le sait, est réputé comme un des rénovateurs de l'art militaire en Italie; c'est lui et son père qui donnèrent son nom à l'école rivale pendant longtemps de l'école fondée par Braccio da Montone. Je dirai en passant que l'auteur n'a pas su montrer en quoi consistait le talent militaire du fils de Muzzo Attendolo. Si l'on excepte les quelques détails qu'il nous donne là où il le compare à Niccolò Piccinino, M. Rubieri ne relève chez son héros que les qualités militaires qui sont communes à la plupart des capitaines fameux, comme la sévérité, le courage infatigable, la rapidité d'action, l'affabilité avec les soldats. Mais à l'époque de Sforza, il y eut d'autres capitaines de renom, Carmagnola, Fortebraccio, Piccinino, Torelli, Colleoni, et beaucoup d'autres; mais en quoi Sforza s'en distingue-t-il? Fut-il plus grand qu'eux, ou leur fut-il inférieur? Restaura-t-il vraiment l'art de la guerre en Italie, et de quelle façon? A toutes ces questions qui me semblent fort naturelles pour qui lit une vie de François Sforza, on cherche vainement une réponse dans l'œuvre de M. Rubieri. Il me semble aussi qu'il n'ait pas bien caractérisé ces guerres qui faisaient beaucoup de bruit, mais qui laissaient peu de traces de sang, et qui, comme le dit Machiavel, « se commençaient sans crainte, s'accomplissaient sans péril, et s'achevaient sans dommage[1]. » L'auteur les raconte avec exactitude, quant aux faits particuliers, mais les représente comme si ce fussent de vraies et de grandes batailles, tandis que l'on sait qu'elles se réduisaient à faire des prisonniers, mais peu ou parfois pas de morts ou de blessés.

M. Rubieri[2] termine son histoire, riche d'ailleurs de faits, et qui mérite d'être signalée au premier rang des travaux historiques parus dans ces dernières années en Italie, en esquissant le triste règne du successeur de François I Sforza. M. Giulio Porro ne juge pas que Galéas Sforza fût aussi cruel, aussi libertin et aussi prodigue que l'ont prétendu les chroniqueurs et les historiens. Il a publié dans l'*Archivio storico lombardo*[3] une quantité de lettres adressées par ce duc à Panigarola et autres officiers de sa cour; ces lettres nous donnent de curieux détails sur la vie privée de Galéas et sur le train ordinaire de sa maison; elles nous le représentent sous un jour assez différent du portrait que font de lui les historiens, et nous font dési-

1. *Istorie fiorentine*, liv. V.

2. M. Rubieri est mort au moment où ces lignes venaient d'être écrites. Sa perte sera vivement sentie par tous les amis des études historiques.

3. 5e année, p. 107, 254, 637; 6e année, p. 250.

rer d'avoir aussi sur ce prince une monographie composée avec largeur de vues et sûreté de critique.

A côté du livre de M. Rubieri vient se placer la longue étude critique de M. Isidoro del Lungo sur Dino Compagni et la chronique qu'on lui attribue[1]. Malheureusement la seconde partie du premier volume n'a pas encore paru, mais elle est sous presse. On sait les vives controverses soulevées au sujet de cette chronique. En racontant la vie de Dino Compagni, qui fut si intimement mêlé à la politique de son temps, M. Del Lungo a traité en détail l'histoire de Florence depuis l'institution des prieurs des Arts jusqu'à la venue d'Henri VII, époque que comprend précisément la chronique attribuée à Dino. Il a su retrouver dans des documents inédits nombre de faits ignorés ou peu connus. Ce qui a paru de son ouvrage ne nous conduit encore que jusqu'à l'expulsion de la faction dite des *Blancs*. On regrette que tant d'excellentes choses ne soient pas dites dans un style plus coulant. On pense trop souvent, en lisant M. Del Lungo, à Tommaseo qui, malgré ses grandes qualités de critique, est un des écrivains les plus affectés que l'Italie ait possédés.

Dans les deux derniers chapitres de sa première partie, M. Del Lungo étudie Dino Compagni comme écrivain, réédite ses *Rime* avec un abondant commentaire critique, et le reconnaît comme l'auteur du petit poème de l'*Intelligenza* dont on lui a aussi contesté la paternité. M. Del Lungo établit par de nombreux rapprochements de style que l'*Intelligenza* et la *Chronique* sont bien de la même main. Mais ce n'est que dans la deuxième partie du premier volume, non encore publiée, que sera discutée la question de l'authenticité de la *Chronique*. Nous attendrons qu'elle ait paru pour formuler notre jugement définitif. Mais on voit que dès maintenant la question est résolue pour M. Del Lungo. Il en donne dans son second volume une édition nouvelle avec notes et appendices. De plus il la cite dès la première page de son ouvrage comme autorité indiscutable. Il semble qu'en agissant ainsi il ait voulu entraîner les lecteurs de son côté avant même de les convaincre par ses démonstrations. Y a-t-il réussi? Nous ne saurions le dire. Mais nous faisons des vœux pour que la dernière partie de l'œuvre soit promptement mise au jour.

Un travail, peu volumineux, mais très important pour les détails qu'il nous fournit, est le regeste de 93 documents, auxquels s'ajoutent 4 pièces publiées en entier, sur les fonctions de la Balia dans la

1. *Dino Compagni e la sua Cronica*, par Isidoro del Lungo. Vol. I, p. 1. In-8° de VIII-509 p. — Vol. II, de XXXV-643 p. Florence, successeurs Le Monnier, 1879. Prix : 17 fr. 50 avec fac-simile.

république de Sienne, par M. Cesare Paoli [1]. Notre littérature historique est très pauvre en travaux sur l'histoire des institutions politiques des communes et des seigneuries italiennes au moyen âge. Les histoires municipales elles-mêmes ne font pas suffisamment connaître cette matière, qui aurait besoin d'être étudiée à fond, car rien n'est plus indéterminé que le mécanisme politique et administratif par lequel se gouvernaient nos cités au moyen âge. Parmi les magistratures que nous trouvons souvent mentionnées dans les chroniques et les documents de toute république, est la *Balia;* comme la définit fort bien M. Paoli, « c'était une autorité extraordinaire et temporaire, concédée à une personne ou à plusieurs, plus ou moins large, selon qu'elle s'étendait à tout le gouvernement, ou seulement à une partie de l'administration publique; autorité légitime, bien qu'exceptionnelle, car elle émanait des Conseils ou de l'Assemblée du peuple, et qui, en droit, était sans danger pour la liberté, car les magistrats de la Balia ne pouvaient s'arroger plus de pouvoir qu'il ne leur en était spécialement attribué par le décret d'élection, et au terme de leurs fonctions, ils devaient rendre leurs comptes comme tout autre officier de la commune » (p. 4). Sienne eut de bonne heure sa Balia; comme le fait remarquer M. Paoli dans la notice dont il a fait précéder son régeste, cette Balia eut deux périodes bien distinctes : la première, du milieu du XIVe s. à 1455, où elle fut unie au *Concistoro;* la seconde, de 1455 à la chute de la République, où la Balia eut une constitution indépendante, complète. M. Paoli expose fort bien les vicissitudes par lesquelles passa la Balia de Sienne pendant ces deux périodes; et ce qu'il en dit fait naître le désir qu'un autre, en poursuivant les études entreprises par lui, réalise le projet qu'il avait conçu, mais qu'il ne peut exécuter aujourd'hui, d'écrire une histoire complète de la Balia à Sienne.

Je donnerais une idée très imparfaite du mouvement des études historiques en Italie dans ces derniers mois, si je passais sous silence le congrès des Commissions d'histoire qui, par l'initiative de la Société historique de Naples, s'est ouvert dans cette dernière ville le 20 septembre dernier.

Bien qu'on ait fort abusé et qu'on abuse encore en Italie de ces réunions qui, comme les expositions trop fréquentes, « laissent le temps qu'ils trouvent, » cependant le congrès des Commissions d'histoire est un de ceux dont on sentait réellement le besoin, et qui, nous l'espérons, ne restera pas stérile. Les études historiques, comme

1. *Del magistrato della Balia nella Repubblica di Siena,* notizie e documenti Sienne, tip. dell' Ancora, 1879, 40 p. in-8°.

toutes les autres, manquent chez nous de cette concentration et de cette publicité qui sont une des principales forces intellectuelles des autres nations. Sans exagération, il est bien difficile en Italie, même avec la meilleure volonté du monde, de savoir ce qui s'est fait de plus remarquable, en notre pays, dans le domaine de l'histoire. Les congrès des Commissions d'histoire (le prochain se tiendra à Milan) produiront ce résultat d'associer plus étroitement tous ceux qui cultivent les sciences historiques, et surtout de nouer des liens intellectuels entre les différentes sociétés d'histoire, qui, à travailler comme elles l'ont fait jusqu'ici, indépendamment les unes des autres, souvent même sans échanger leurs publications, n'ont pas autant contribué au progrès des études communes qu'on aurait pu le prévoir, et que l'aurait pu faire le zèle des érudits qui en font partie. Les principales questions qui ont été traitées au congrès de Naples et qui, pour la plupart, ont obtenu l'adhésion générale, par exemple la réimpression des *Rerum italicarum Scriptores,* avec toutes les modifications et additions réclamées par les progrès de la critique, une bibliographie critique de toutes les sources de l'histoire italienne de 476 à 1500, une entente meilleure entre les diverses sociétés d'histoire, pour entreprendre l'étude d'événements et d'époques communs à toute l'Italie, et beaucoup d'autres d'égale importance, sont un gage certain des avantages que de pareilles réunions peuvent procurer aux études historiques qui, aujourd'hui, forment, avec les sciences philologiques et les sciences physiques, le principal patrimoine de la science universelle.

Mais il n'y a guère de jour serein sans quelques nuages. Si les études historiques en Italie ont à se féliciter de l'impulsion croissante qui leur est donnée, elles ont aujourd'hui à déplorer une perte très grave qu'elles viennent de faire par la mort de M. Isidoro La Lumia, décédé le 28 août dernier à l'âge encore plein de promesses de 56 ans. Vice-président de la Société d'histoire de Sicile, et directeur des grandes archives de Palerme, il a écrit de nombreux et de très estimables travaux sur l'histoire de son île natale ; pour ne citer que les plus remarquables, je rappellerai la *Storia della Sicilia sotto Guglielmo il buono; la Sicilia sotto Carlo V;* et *Il regno di Vittorio Amedeo II di Savoia in Sicilia.*

Antonio Cosci.

DANEMARK.

Ouvrages sur l'histoire de France. — Nous commencerons le présent bulletin par deux ouvrages qui regardent tout spécialement la France. L'un a pour titre : « Des causes principales de la décadence et du relèvement de la France pendant la guerre de Cent ans, avec un aperçu général sur la valeur des ouvrages historiques qui traitent de cette époque, par M. O. H. Aagaard[1]. » Ce livre est divisé en trois parties un peu disparates. La première est consacrée à la discussion d'une idée de M. Duruy. Cette idée est ainsi conçue : « Si les deux peuples ne s'étaient heurtés l'un contre l'autre dans cette mêlée furieuse qui s'appelle la guerre de Cent ans, c'est du XIVe siècle qu'aurait pleinement commencé pour eux leur vie moderne. » Nous ne croyons pas que cette idée ait chez M. Duruy la valeur d'une thèse, d'une doctrine. Quoi qu'il en soit, M. A. la considère comme telle et il cherche à démontrer que ces cent années ne peuvent être considérées ni comme un repos, ni comme un mouvement de recul, mais qu'elles représentent ce qu'il appelle un repos sous mouvement. Il y voit se développer peu à peu les éléments constitutifs de la société en France, éléments jusque-là hostiles les uns aux autres, mais qui se groupèrent alors pour former la nation française. Dans ces recherches, on sent que l'auteur est pénétré d'un amour sincère pour la France, et qu'il apprécie au plus haut degré les historiens français.

Les études sur les causes de la décadence et du relèvement de la France forment la partie centrale du livre. A notre avis, l'auteur a fort bien discerné les causes de la décadence : sur le grand défaut d'homogénéité dans l'état, les désordres dans l'administration et les finances, la diversité du droit dans les différentes provinces, la procédure coûteuse et partiale, etc., il a des remarques très dignes d'attention. La partie suivante, la résurrection de la France, est moins neuve, mais l'auteur a parfaitement compris le rôle de Jeanne Darc. Enfin le volume contient une série d'études sur les sources historiques françaises, et sur les historiens depuis Froissart jusqu'à M. Luce. Nous voyons avec plaisir un jeune érudit, tel que M. Aagaard, entreprendre des travaux d'une portée générale, comme celui-ci, et exécuter avec zèle une tâche qui semble au-dessus des forces d'un débutant.

1. Aagaard. *Hovedaarsagerne til Frankrigs Fald og Gjenopreisning.* Copenhague, 1878.

M. Aagaard a le sentiment du passé; il vise aux idées générales. Dans ses études sur les sources, par exemple, il cherche moins à déterminer leur valeur propre et leurs rapports mutuels qu'à montrer le point de vue religieux et politique où se placent les auteurs, et nous croyons qu'en plusieurs points il a trouvé juste. Toutefois, outre que son livre contient de nombreuses inexactitudes, l'auteur n'est pas assez ferme dans sa méthode critique; il a une certaine tendance à insister exclusivement sur une seule erreur ou une seule exagération de l'historien qu'il étudie, et à donner trop d'importance à telle ou telle contradiction qu'il y remarque. Il a de plus négligé de consulter plusieurs livres modernes, et il n'est pas assez versé dans l'histoire du droit.

Le second ouvrage sur la France a trait à la Réforme et a pour titre : « Les Luthériens en France dans les années 1524-26 », par M. V. Sthyr, professeur de théologie. Il fait suite à un autre intitulé : « La préparation et le commencement de la Réforme en France avant les persécutions de 1523[1] », qui a paru il y a neuf ans, et qui est, nous le craignons, peu connu en France; nous le regrettons, car c'est un ouvrage de valeur. L'auteur a travaillé dans les archives de Paris, et connaît à fond les livres composés en France sur le sujet. Depuis la publication de la grande collection de Herminjard (correspondance des Réformateurs), plusieurs des faits qu'il rapporte sont moins nouveaux, mais beaucoup de ses recherches sont dignes d'attention. Le but principal de l'auteur est de prouver la fausseté de cette thèse de Merle d'Aubigné, que Jacques Le Fèvre d'Étaples avait professé la doctrine de la justification par la foi avant Luther, et qu'ainsi il faut chercher les origines de la Réforme en France, et non en Allemagne ou en Suisse. Certes, si Le Fèvre avait fait, en 1512, à l'Université de Paris, des cours de théologie dans un esprit protestant, il aurait fait sensation et on ne l'aurait pas totalement oublié; mais Le Fèvre n'a jamais eu aucun grade théologique, il n'a pas été docteur en Sorbonne, et n'a jamais fait de cours à l'Université. Plusieurs années après 1512 on le voit catholique bigot, zélé pour la messe et pour l'adoration des saints. En 1520 il était encore occupé à écrire une histoire des martyrs, dans un esprit tout à fait catholique; c'est en 1521 seulement qu'il rompit avec les papistes, à cause de leurs invectives contre Luther. Le Fèvre était un humaniste comme Érasme; c'est seulement l'influence de Luther qui le rendit protestant. Cette question est traitée avec perspicacité par M. Sthyr. Les deux

1. V. Sthyr. *Reformationens Forberedelse og Begyndelse i Frankrig.* 1870. — *Lutheranerne i Frankrig i Aarene* 1524-26. 1879.

volumes contiennent beaucoup d'études et de renseignements sur la congrégation protestante de Meaux, sur l'évêque Briçonnet et sur ce cercle de savants qu'il avait accueillis autour de lui et à l'aide desquels il espérait fonder une sorte de séminaire protestant : Guill. Farel, Caroli, Mazurier, Roussel, Vatable, Pavanes et Le Fèvre. C'est surtout par un examen scrupuleux de la chronologie que M. Sthyr arrive à ces résultats nouveaux. Il a établi que plusieurs pièces émanées de Briçonnet portent une date fausse, qu'elles ont été écrites en 1523, non en 1525, et qu'il les a antidatées par crainte d'être accusé et condamné comme protestant.

Ouvrages sur les croyances, l'esprit et la littérature des Danois. — Nous allons parler d'un assez grand nombre d'ouvrages qui ont trait à la vie intellectuelle du peuple danois, à ses croyances et à sa littérature. L'ouvrage qui, dans cet ordre d'études, embrasse les temps les plus reculés, puisqu'il remonte même à l'âge de pierre, est le livre intitulé : « Vie intellectuelle des peuples scandinaves depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, par M. C. Rosenberg. » (I, l'antiquité; II, 1 cah., les temps catholiques[1].) Avant de donner un aperçu du livre, il me paraît utile de dire quelques mots de l'auteur. M. Rosenberg n'a publié jusqu'ici aucun ouvrage de science pure, à l'exception de son intéressante thèse de doctorat intitulée : « Recherches sur la chanson de Roland, son origine et sa valeur », et qui est une œuvre de mérite[2]; l'auteur, qui est publiciste, connaît fort bien notre littérature historique et esthétique. Quant à ses idées politiques, il est de ceux qui désirent l'union des trois états scandinaves, et comme pour le moment cette idée n'est pas réalisable, ses partisans s'efforcent de faire ressortir la communauté économique et littéraire des deux nations. M. Rosenberg veut approfondir l'esprit scandinave depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, en partant de cette époque où la langue commune (la langue danoise) ne contenait que peu de caractères distinctifs, et alors que ces peuples jouissaient de la même civilisation; il veut étudier cet esprit pendant le moyen âge, où les trois peuples avaient chacun leur roi, et plus tard quand ils ne formèrent plus qu'un seul royaume sous un roi danois (1389-1523). L'union du Danemark et de la Norvège s'est maintenue jusqu'en 1814; actuellement les trois royaumes forment des états particuliers, si on excepte l'union dynastique de la Suède et de la

1. Rosenberg. *Nordboernes Aandsliv fra Oldtiden til vore Dage*. I. *Hedenold*. II. *Den Katolske Tid*. 1878-79.

2. *Rolandskvadet, et normannisk Heltedigt, dets Oprindelse og historiske Betydning*. 1860.

Norvège, mais les peuples inclinent l'un vers l'autre, et il existe entre eux une communauté de fait, aux points de vue littéraire, pratique, économique. M. Rosenberg veut donc analyser cet esprit scandinave qui diffère de l'esprit des autres peuples; il veut voir son mode de transformation dans la suite des temps. Ce n'est pas simplement une histoire de la littérature, puisqu'il va chercher cet esprit partout, dans la langue, la législation, les mœurs, etc., et dans la littérature il ne cherche toujours que ce même esprit. Pour arriver à résoudre un tel problème il faudrait des connaissances très étendues et un talent remarquable; il faudrait être tout à fait au courant des résultats de la science historique, littéraire et linguistique. Sans remplir ces conditions, M. Rosenberg n'en a pas moins produit un livre qui peut à plusieurs égards rendre des services. Il a su réunir et condenser d'une manière méthodique les résultats qui se trouvent disséminés dans beaucoup d'ouvrages sur des sujets spéciaux. De tels ouvrages sont trop rares dans la littérature contemporaine, qui se distingue plutôt par des recherches de détail que par des vues d'ensemble. Des travaux de ce genre faciliteraient les études spéciales. Les érudits ne tiennent pas toujours compte des progrès que la science a déjà réalisés; plus d'un par exemple n'aura pas appris sans étonnement, par le livre de M. Rosenberg, qu'on peut parler sur les arts dans l'âge de fer avec autant de précision, ou que la science des runes est déjà assez avancée pour permettre de puiser dans les inscriptions runiques de si nombreux renseignements sur les mœurs, les croyances, la poésie, l'organisation de la société. En général, l'auteur nous paraît plus heureux quand il établit un principe général sur des faits déjà prouvés par la science, plutôt que lorsqu'il prend lui-même parti entre deux opinions opposées, car alors on s'aperçoit qu'il n'a pas assez approfondi les sources. Il a aussi certaines théories favorites auxquelles il revient souvent, nous voulons parler de la manière dont il juge les anciens et de sa haine pour la langue latine qu'il accuse d'avoir étouffé le développement national, etc. Personnellement, nous avons beaucoup profité à la lecture de son livre, même dans les parties où, à notre avis, nous avons pénétré plus loin que lui. Ajoutons que l'auteur a traduit dans son livre beaucoup de pièces des scaldes islandais; c'est pour la première fois que ces poésies sont traduites d'une manière qui rend toute la vie, la force et l'harmonie des anciens rythmes.

Un autre ouvrage qui traite des trois peuples scandinaves considérés dans leurs rapports communs est le livre de M. Jœrgensen, « La fondation et les premiers développements de l'église scandi-

nave[1]. » M. Jœrgensen a déjà publié un assez grand nombre d'études et d'essais historiques qui témoignent de beaucoup de zèle, de talent et d'érudition. Sans doute il n'a pas toujours assez étudié ses sources avant d'exposer ses doctrines ; il les explique trop souvent par le caractère ou par les idées de l'auteur, au lieu de les étudier en elles-mêmes, en s'appliquant à saisir le vrai sens du texte. Enfin, il va chercher quelquefois très loin ses explications, tantôt dans les faits généraux de l'histoire, tantôt dans l'influence de certaines personnes. Son style est plein de verve, mais sans être exempt pourtant d'une certaine monotonie ; et, quoique empreint de grundtvigianisme, il n'a pas ce ton humoristique qui caractérise les grundtvigiens. Le gros volume qu'il vient de terminer contient l'histoire de notre ancienne église depuis sa fondation, par Ansgar, jusqu'en 1134. Dans les appendices on trouve quinze études sur des questions spéciales, par exemple sur les bulles falsifiées touchant l'église de Hambourg, sur la chronologie du règne de Knut le Grand, enfin la série complète des évêques scandinaves avant 1134. Le livre contient beaucoup de vues nouvelles; nous en citerons quelques-unes. M. Jœrgensen prétend que la foi chrétienne a pénétré d'elle-même dans le Nord, qu'elle fut toujours bien accueillie par le peuple, et qu'on n'a presque jamais recouru à la violence ou aux menaces; les persécutions des chrétiens racontées, par exemple, par Adam de Brême, sont sans fondement. Il ne voit pas d'un œil favorable le paganisme et les mœurs des païens, et toute résistance contre le christianisme lui semble une résistance à la civilisation. Il ne trouve pas autant de rapports entre l'église scandinave et l'église d'Angleterre, qu'on l'avait pensé auparavant ; c'est surtout en Allemagne qu'il cherche les rapports et les modèles de notre église. Il démontre souvent la filiation des églises des trois pays, au moyen des saints communs qu'elles vénèrent comme patrons.

Après avoir parlé de la fondation de l'église catholique en Danemark, nous passerons à un livre qui se rapporte à un des derniers actes de la papauté dans notre pays; nous voulons parler de la fondation de l'Université de Copenhague. Dans son voyage en Italie, le roi Christian Ier obtint du pape Sixte IV la permission de fonder une université à Copenhague. On sait que cette université vient de célébrer son quatrième centenaire; à cette occasion, plusieurs livres ont raconté son histoire. Parlons d'abord d'un livre populaire[2], mais

1. A. D. Jœrgensen. *Den nordiske Kirkes Grundlæggelse og første Udvikling.* 1874-78.

2. Dr. Holger Rœrdam. *Fra Universitetets Fortid.*

écrit par le savant qui connaît le mieux cette histoire, le pasteur Holger Rœrdam. Son plan est assez vaste, car il examine également le progrès des sciences, la condition des professeurs et des étudiants, l'état économique; le sujet est traité avec talent et avec exactitude. Il y a des périodes que l'auteur a approfondies tout spécialement, surtout l'époque de 1537 à 1621, qui est traitée dans son grand ouvrage en quatre volumes[1], en somme ce petit volume est très attrayant. — L'ouvrage capital publié par l'Université, à l'occasion de l'anniversaire de sa fondation, est celui de M. Henning Matzen : « L'histoire de la constitution et du droit de l'Université[2]. » M. Matzen est professeur de droit; il débuta par un ouvrage très estimé, « l'Histoire du droit hypothécaire en Danemark[3]. » Pour donner une idée du contenu de son dernier livre, il faut énumérer les différents sujets qu'il contient : la dénomination et l'idée de l'Université, la législation, les sources de son droit, l'administration, le chancelier, le patron, le ministère, le consistoire, l'Université considérée comme corporation politique, les différentes facultés, les examens, la fortune de l'Université, etc. La division de l'œuvre est tout à fait systématique, et l'auteur traite, dans chaque chapitre, un sujet spécial depuis l'origine de l'Université jusqu'à l'année présente, ou, si l'institution en question n'a existé que pendant un certain temps, pendant toute sa durée. L'auteur possède un talent très remarquable pour l'histoire du droit; ce n'est peut-être pas un chercheur entreprenant, mais, quand les sources sont devant lui, il sait ordonner les faits, trouver l'origine et les suites, distinguer et parler clairement. Et si quelquefois on n'approuve pas ses conclusions, on trouve du moins les moyens de les rectifier à l'aide des citations abondantes qui sont au bas des pages. Eu égard à ces qualités, on pardonne aisément à l'auteur de n'être pas un historien proprement dit, d'oublier quelquefois de consulter des sources très accessibles. Nous mentionnerons un des résultats nouveaux que présente son livre. Jusqu'ici on avait supposé que les statuts originaires de notre Université étaient empruntés à l'Université de Bologne, mais l'auteur démontre jusqu'à l'évidence qu'ils sont pris dans les statuts de l'Université de Cologne; sur 61 de ces statuts il n'y en a que 9 qui soient omis dans les nôtres. Ce résultat est d'ailleurs très naturel, puisque le maître Peder Albertsen, envoyé en

1. H. Fr. Rœrdam. *Kjæbenhavns Universitets Historie fra* 1537 *til* 1621. 1868-1877.
2. H. Matzen. *Kjæbenhavns Universitets Retshistorie* 1479-1879. 2 vol.
3. *Den danske Panterets Historie.* 1869.

Allemagne pour chercher des professeurs, les trouvait à Cologne. Mais si notre Académie a pris son modèle à Cologne, dans cette forteresse constante du catholicisme, il n'en est pas moins vrai que, quand, après la réforme, le roi Christian III voulut rétablir l'Université, il alla chercher ses professeurs au château fort du protestantisme, à l'Université de Wittenberg; plusieurs des nouveaux statuts furent également apportés de cette ville. En général l'excellent livre de M. Matzen tend à comparer la condition, les coutumes et les lois de notre Université avec les Universités de l'étranger.

L'histoire de la science en Danemark n'entre pas dans le cadre de ce livre, mais il a paru deux ouvrages où sont étudiées quelques parties de l'histoire de la science. L'un est : « L'origine et l'enfance de notre faculté de médecine, contribution à la connaissance du développement de la médecine et des sciences naturelles en Danemark », par M. Panum[1]; et l'autre : « Les opinions de Holberg sur l'état et la politique[2] », par M. Edvard Holm. M. Panum veut démontrer surtout que les professeurs Ole Vorm et Simon Pauli sont les premiers qui, en Danemark, aient combattu le stérile savoir classique, basé sur Gallien, et qui aient pratiqué et défendu les recherches expérimentales. M. Holm étudie les idées politiques de Holberg, le célèbre auteur comique, et l'homme qui a fait le plus pour l'éducation de la nation; il était professeur de 1717 à 1754. Par son intelligence du droit naturel et du droit des gens, il a propagé dans ce pays les doctrines de Grotius, de Pufendorf et de Thomasius. Auparavant on avait vénéré le roi comme une sorte de dieu, et on l'avait honoré plus servilement que dans aucun autre pays; Holberg apprit à la nation que le roi tenait ses pouvoirs du peuple et que l'État résultait d'une réunion volontaire des individus.

Nous passons au livre de M. P. M. Stolpe : « La presse périodique en Danemark, son état et ses écrivains jusqu'au milieu du XVIIIe s.[3] ». Vol. I. L'auteur commence par indiquer les conditions qui devaient empêcher ou accélérer la naissance de la presse ; ainsi il compte parmi les obstacles la communication tardive et souvent interrompue entre les pays et les différentes provinces. Les précurseurs de la presse ont été, outre les journaux manuscrits, les feuilles volantes; l'auteur donne une description complète de toutes les feuilles publiées avant 1657. Elles font connaître surtout les accidents, les phénomènes célestes et

1. Dans les *Festskrifter udgivne af det lægevidenskabelige Fakultet.*

2. *Holbergs statsretlige og politiske Synsmaade.*

3. Stolpe. *Dagspressen i Danmark, dens Vilkaar og Personer indtil Midten af det attende Aarhundrede.*

terrestres, etc., et sont ornées de nombreuses gravures sur bois; une image qui représente le jugement dernier est, par exemple, empruntée à un poème de J. Schambius, imprimé à Ulssen en 1576, et revient fréquemment depuis 1591 jusqu'à 1668. Ces feuilles volantes sont traduites, la plupart de l'allemand, les autres du hollandais et de l'anglais. Les feuilles politiques donnent surtout des renseignements sur les catholiques en Angleterre et dans les Pays-Bas, sur les attentats contre Elisabeth et contre Jacques Ier, sur les atrocités commises par les soldats espagnols en Hollande, etc.; il est à remarquer qu'on ne trouve pas de feuilles sur les guerres de religion en France, ni sur la guerre de Trente ans. Vers 1640, les sujets religieux sont laissés de côté, et la politique joue le principal rôle; pendant la guerre avec les Suédois, 1643-45, les feuilles commencent à raconter les événements du Danemark. Quant aux journaux manuscrits, on trouve que déjà nos rois, Christian III et Frédéric II, ont eu leurs correspondants fixes à l'étranger, qui leur envoyaient des nouvelles politiques, relatives surtout à des conspirations contre le roi et la nation. Dans les lettres de Melanchton au roi Christian III, on trouve toujours des nouvelles politiques; le pasteur de la cour de Weimar, Joh. Aurifaber, et avant tous le célèbre pédagogue Johann Sturm à Strasbourg, sont correspondants avec appointements (Sturm de 1543 à 1589); plus tard, on emploie le syndic de Lübeck, Calixtus Schein, un diacre de Cologne, Georg Braun, un marchand d'Amsterdam, Gabriel Milan, etc. De ce besoin de renseignements sur les nouvelles du temps naquirent la feuille hebdomadaire et le journal; le premier privilège pour un journal en Danemark date de 1634. L'auteur donne des biographies de nos premiers rédacteurs et imprimeurs de journaux; il montre comment la censure, qui au début était religieuse et exercée par l'Université, devint politique et fut placée aux mains de l'administration. Le livre témoigne d'études exactes et profondes; en le lisant on se rend bien compte de l'influence étendue et multiple de la presse.

Il me reste encore à citer l'ouvrage de M. Frédéric Bajer : « La poésie politique des États scandinaves (1789-1804) [1]. » L'auteur, qui est député et appartient à la fraction grundtvigienne et scandinave, a pour but de démontrer la communauté qui unit la poésie politique des Danois et celle des Suédois au temps de la République française. Les idées libérales avaient trouvé beaucoup d'amis chez les deux peuples; mais avec cette différence qu'en Danemark on aimait toujours la maison royale et qu'on ne voulait que combattre le pouvoir

1. *Nordens politiske Digtning* 1789-1804.

de la noblesse, tandis qu'en Suède la noblesse était révolutionnaire et pensait à détrôner le roi. Les chefs des poètes libéraux étaient en Suède Th. Thorild et H. Hierta; en Danemark, Malte K. Bruun et P. A. Heiberg. On sait que ces deux Danois furent expulsés à cause de leurs brochures empreintes d'un esprit libéral et qu'ils se réfugièrent en France. Heiberg trouva un emploi dans le département des affaires étrangères sous Talleyrand, Malte Brun se fit un nom par ses études géographiques. Ce petit volume est écrit très consciencieusement. Nous notons que l'auteur juge les publications du jeune Bruun plus favorablement qu'on ne le fait généralement.

Ouvrages sur le roi Christian IV.— Un assez grand nombre de livres ont été publiés sur l'histoire de Christian IV. Ce roi tient une singulière place dans la série des rois de la race d'Oldenbourg; il était doué d'un caractère très original, en même temps que des talents les plus remarquables; le malheureux roi Christian II est le seul qui puisse rivaliser avec lui. Christian IV fut toujours populaire; homme de guerre distingué et excellent amiral, combattant en personne pour sa patrie, il était Danois dans ses défauts comme dans ses bonnes qualités. Nos plus beaux, nos plus anciens châteaux et édifices civils[1], datent de son règne; ils sont même en partie son œuvre, car de même qu'il dessinait les croquis de ses bâtiments de guerre, il faisait aussi les dessins de ses châteaux. Son activité était prodigieuse, et même à l'âge de soixante ans on le voyait travailler depuis trois heures du matin jusqu'au soir. Le meilleur témoignage de cette activité multiple se trouve dans la belle édition des lettres personnelles du roi, que la Société de Publication des Sources historiques vient de commencer[2]. L'édition antérieure de ces lettres, par Molbech, se terminait à l'année 1632; aussi les éditeurs de la nouvelle édition, MM. Bricka et Fridericia, ont commencé à partir de cette époque, mais ils ont l'intention de faire réimprimer les lettres déjà publiées, l'ancienne édition ne leur semblant pas complètement satisfaisante. Le nouveau recueil se recommande non seulement par l'exactitude scrupuleuse du texte, mais aussi par l'abondance des notes qui font que cette publication deviendra une des sources principales pour le règne de Christian IV, et qui lui assignent une place dans toutes les bibliothèques. Nous ajoutons que les diligents éditeurs ont fouillé aussi dans les archives étrangères, et que le livre contient une foule de renseignements sur la politique extérieure.

1. On trouve de nouveaux détails sur ces édifices dans un livre qui vient de paraître : *F. R. Friis Samlinger til Dansk Bygnings-og Kunsthistorie.*

2. *Kong Christian den Fjerdes egenhændige Breve, udgivne ved C. F. Bricka og J. A. Fridericia af Selskabet for Udgivelse af Kilder til dansk Historie.*

Ces lettres traitent de toutes sortes de sujets, ordres adressés à des artisans aussi bien qu'à des généraux et des amiraux, lettres familières et lettres politiques, demandes aux bureaux des finances et de l'intérieur. On pourrait en tirer cette conclusion, qu'un homme qui s'intéresse à tant de choses et qui se mêle de tant de détails ne peut être versé dans aucun ordre d'affaires et qu'il manque de vues d'ensemble. On a quelquefois soutenu cette opinion[1], mais il est intéressant de voir que des auteurs consciencieux, qui étudient un côté spécial de l'activité du roi, viennent confirmer l'idée générale du talent de Christian IV. Nous voulons parler ici des recherches de M. O. Blom sur l'artillerie de Christian IV[2]; c'est un ouvrage fondé sur l'étude exacte des canons conservés et des registres de compte. L'auteur ne doute pas que le roi n'ait ébauché les croquis de ces armes; il juge que dans son artillerie il y a quelque chose de hasardé, qu'il y manque un certain plan, mais d'un autre côté il est incontestable que le roi a observé les progrès contemporains de l'artillerie européenne, et qu'à plus d'un égard il a devancé son temps.

Parmi les exploits de ce roi, le combat de Kolbergerheide est un des plus remarquables et des plus populaires. Quand en 1643 les Suédois envahirent le pays, le roi, alors âgé de 66 ans, se mit à la tête de la nation et organisa, malgré l'opposition de la noblesse, une forte résistance. Dans la célèbre bataille sur les côtes de Femern, le 1er juillet 1644, il fut blessé et perdit un œil; dédaignant ses blessures, il continua le combat jusqu'à la nuit, et la victoire parut rester aux Danois. Malheureusement le succès fut rendu inutile par la faute d'un de ses amiraux. Le roi avait chargé Peder Galt d'assiéger la flotte suédoise dans la baie de Kiel. Mais, par suite d'une imprudence, cette flotte s'échappa à la faveur d'une nuit très sombre; l'amiral fut condamné à mort et décapité. M. Chr. Bruun vient d'écrire un livre sur cette partie de l'histoire du roi[3]; il a rectifié un grand nombre d'erreurs commises par ses prédécesseurs et puisé beaucoup de nouveaux faits aux archives de Copenhague et de Stockholm et dans les feuilles volantes du temps. Cependant il reste encore trop à élucider pour qu'on puisse en tirer les résultats que désire M. Bruun. La faute de l'amiral Galt semble évidente, et nous ne trouvons rien de précipité ni d'injuste dans le jugement ou dans la punition. On a tort d'imputer en partie au roi la faute commise; il était amiral en chef,

1. Dernièrement un auteur norvégien, M. Aage Skavlan, dans un ouvrage du reste peu digne d'attention : *Historiske Billeder fra den nyere Tid*. Kristiania, 1878.

2. *Christian IV's Artilleri, hans Tøjhuse og Vaabenforraad.*

3. Chr. Bruun. *Slaget paa Kolberger Heide og de derefter følgende Begivenheder.*

mais il avait donné à l'amiral Galt la mission spéciale de garder la baie et d'attaquer la flotte suédoise, et il ne pouvait être partout. Du reste les études de M. Bruun confirment l'opinion générale sur la conduite héroïque du roi dans la bataille de Kolbergerheide.

Quant à la vie privée de celui-ci, il est indiscutable qu'il était d'une nature sensuelle, mais qu'il resta fidèle quand il eut trouvé une femme qu'il aimait; c'est ce que l'on constate aussi pendant son mariage morganatique avec Kirsten Munk. Sa femme lui avait donné deux fils et sept filles qui furent mariées à des nobles. Les gendres du roi, — Hannibal Sehested et Korfits Ulfeldt sont les plus remarquables, — formaient une fraction politique spéciale, qui en partie défendait la cause du roi, en partie partageait les opinions de la classe noble, à laquelle ils appartenaient. On trouvera sur la vie privée du roi, sur ses rapports avec ses gendres et sur cette partie de l'histoire politique, les renseignements les plus intéressants dans le livre dernièrement paru de M. Sophus Birket Smith : « Histoire de Léonore-Christine, comtesse d'Ulfeldt, avec contribution à l'histoire de son époux et de leurs parents[1]. » Vol. I. On sait que L.-Christine était la fille qui avait le plus hérité des talents et des qualités du père. Belle, spirituelle, prudente, elle savait enchanter tout le monde; par son amour et sa fidélité envers son époux, par sa conduite courageuse et sa longue captivité, elle a gagné la sympathie de la nation. Le portrait que les historiens avaient fait de cette princesse ne fut modifié en rien par la publication de ses Mémoires, écrits dans sa prison pour ses enfants (*Jammers-Minde*, Mémoires de mes douleurs); cet écrit, publié il y a douze ans, a beaucoup attiré l'attention et a été traduit en allemand et en anglais[2]. Nous y voyons une femme au caractère

1. Birket Smith. *Leonora Christina Grevinde Ulfeldts Historie.* I.

2. Joh. Ziegler. *Denkwürdigkeiten der Grafin zu Schleswig-Holstein Leonora Christina vermahlten Grafin Ulfeldt aus ihrer Gefangenschaft im Blauen Thurm des Kænigschlosses zu Copenhagen* 1663-85. Wien, 1871. — *Memoirs of Leonora Christina Daughter of Christian IV of Denmark written during her imprisonment in the Blue Tower at Copenhagen. Translated by F. E. Bunnett.* London, 1872. — La traduction anglaise semble bonne; dans la traduction allemande il y a beaucoup d'erreurs. Aussi M. Birket Smith a bonne raison de se plaindre de la manière dont M. Ziegler a utilisé son édition danoise, sa préface et ses notes. On peut dire que presque tout ce qu'il y a de bon dans l'ouvrage de M. Ziegler, par ex. dans les notes, est pris dans l'ouvrage de M. Smith, quoique celui-ci ne soit cité que rarement. On peut juger de la valeur de l'introduction, qui contient une biographie d'Ulfeldt, par ce fait que la source principale de M. Ziegler est un roman (Rousseau de la Vallette, *Le comte d'Ulfeld, grand-maître de Danemark.* Paris, 1670). M. Ziegler ne connaît, pour cette époque, aucun ouvrage postérieur à l'histoire de Danemark, par Holberg (environ 1732). Il croit qu'en 1630 la cour danoise était la plus brillante de

un peu mâle, mais sincère et pieuse, poétique et observatrice, pleine d'esprit et de sentiment; grâce à sa prodigieuse mémoire et à sa sincérité, son récit est vrai presque d'un bout à l'autre. M. Smith, éditeur de ces mémoires[1] et auteur de plusieurs ouvrages sur cette princesse et sa famille, a publié sur elle une biographie détaillée; c'est un livre d'érudition, très instructif pour toute cette époque de notre histoire.

Ouvrages sur divers sujets. — Nous avons à signaler divers ouvrages qui n'entrent pas dans un cadre d'ensemble. Annonçons d'abord que l'Académie des Sciences de Copenhague a fait lithophotographier les fragments de Saxo trouvés à Angers et obtenus par la Bibliothèque royale en échange d'un monument français[2]; c'est le fragment le plus remarquable qu'on ait trouvé jusqu'ici. Il semble présenter l'ouvrage de Saxo à l'état d'ébauche, comme l'a dit aussi M. Gaston Paris. M. Chr. Bruun, qui vient le premier de publier un essai sur ce fragment, soutient également que le manuscrit est de Saxo ou du copiste à qui il l'a dicté[3]. — Il a paru plusieurs ouvrages topographiques dignes d'attention[4]; ainsi M. Kaalund a continué son ouvrage historique sur la topographie de l'Islande. — La société des jeunes savants qui publie les lettres de Christian IV a publié aussi les protocoles de

l'Europe, que Kirsten Munk, épouse de Christian IV, était innocente et bonne. Quand il donne des notices détaillées qui semblent révéler des études approfondies, il entasse erreur sur erreur. Nous signalerons, par ex., son récit sur l'invasion de Charles X, accompagné d'Ulfeldt, et de l'armée suédoise en 1657. Il dit qu'alors Holger Vind et sa femme Sophie-Élisabeth, sœur de Léonore-Christine, désavouèrent Ulfeldt; mais Vind n'a jamais épousé Sophie-Élisabeth, et elle était morte depuis plusieurs années. Selon M. Ziegler, Ebbe Ulfeldt, frère de Korfits Ulfeldt, et son beau-frère, le comte Valdemar Christian, étaient les seuls qui ne quittèrent pas le parti d'Ulfeldt, mais Ebbe n'était pas le frère, mais le parent du comte, il lui était hostile, et Valdemar Christian était mort depuis un an. Par ces remarques nous avons voulu démontrer que M. Ziegler ne mérite pas les louanges qu'on lui a accordées en Allemagne, et qu'il faut se méfier des renseignements contenus dans son livre; nous ne connaissons pas la nouvelle édition de son ouvrage, qui vient de paraître, mais nous doutons fort qu'un auteur, si peu versé dans l'histoire de Danemark, puisse donner une biographie ayant quelque valeur scientifique.

1. Par ex. aussi de l'autobiographie de L. Christina, écrite en français, dans : *Danske Samlinger*. 2e série, vol. I.

2. *Det i Angers fundne Brudstykke af et Haandskrift of Saxo Grammaticus.*

3. *Angers-Fragmentet af et Haandskrift af Saxo. Med en Indledning udgivet af Bibliothekar Chr. Bruun.* (*Lykœnskningsskrift.*)

4. Kaalund. *Historisk-Topografisk Beskrivelse af Island. II.* 1. *Nord-Fjærdingen.* — C. Christensen. *Hørsholms Historie* 1305-1875. — Fabricius. Horsens *Kjøbstads Historie.* — O. Nielsen. *Kjøbenhavns Historie og Beskrivelse. II.* 1.

Frédéric II, par les soins de MM. Erslev et Mollerup[1]; le volume contient toutes les ordonnances et les lettres patentes du roi; l'édition est exacte et contient un vaste index. — Le pasteur Nielsen a soutenu une thèse de doctorat : « Apollonius de Tyane[2]. » Il cherche à démontrer que la biographie de ce philosophe, par Philostrate, a eu pour modèle la vie de Pythagore et non celle de Jésus-Christ. — M. Frédéric Schiern vient de publier le second volume des « Nouvelles études historiques[3] », qui contient entre autres ses lettres de Prague, ses souvenirs d'un voyage au Danube, les nationalités dans le Tyrol, la question russo-polonaise, la civilisation allemande et la Russie, le roi Charles-Albert de Sardaigne. Ce volume ne se distingue pas par la nouveauté des résultats scientifiques; mais, plus que les autres volumes d'études, il forme un ensemble. Presque tous ces essais et traités touchent aux questions de nationalité, des limites entre peuples et entre pays, de la supériorité prétendue de certaines nations sur d'autres; questions qui ont un intérêt spécial pour nous autres Danois. Les savants étrangers trouveront peut-être peu de nouveau dans les opinions de M. Schiern, mais ils verront que l'auteur n'emprunte pas à d'autres ses arguments, il cherche ses preuves dans des sources peu connues, et traite les questions avec esprit et érudition. — La Société royale pour l'histoire et la langue de Danemark a publié, par les soins de M. A. Heise, un important recueil de documents regardant la ville et l'évêché de Viborg[4].

Il reste encore à signaler deux ouvrages qui traitent de l'histoire générale d'une époque.

M. Troels Lund est connu par des recherches sur l'histoire du Danemark et de la Norwège, à la fin du XVIe siècle, dont nous avons parlé dans notre dernier bulletin. On savait depuis longtemps que M. Lund préparait une histoire générale et minutieuse de cette époque. Son talent distingué faisait attendre une œuvre remarquable, et on espérait que, plus il approfondirait son sujet, plus il apprendrait les règles de la bonne méthode critique. Le premier volume de son grand ouvrage vient de paraître sous le titre : « Histoire du Danemark et de la Norvège à la fin du XVIe siècle. Première partie. Histoire

1. *Kong Frederik den Førstes danske Registranter, udgivne ved Kr. Erslev og W. Mollerup af Selskabet for Udgivelse af Kilder til dansk Historie.*

2. Chr. L. Nielsen. *Apollonios fra Tyana og Filostrats Beskrivelse af hans Levnet.*

3. *Nyere historiske Studier af Frederik Schiern.* Anden Deel.

4. *Diplomatarium Vibergense. Breve og Aktstykker fra ældre viborgske Arkiver til Viborg Bys og Stifts Historie* 1200-1559.

intérieure, Pays et peuple[1]. » Il y a des pages brillantes dans ce volume, mais en général nous avons éprouvé une déception. Le livre est intéressant comme lecture populaire; mais il y a trop d'anecdotes, trop de petits faits sans valeur historique, et trop souvent la saine critique fait défaut. L'auteur a étudié les archives à fond, et il y a recueilli beaucoup de faits peu connus, mais l'inexactitude dans l'emploi qu'il a fait de ses matériaux et ses fausses conclusions diminuent de beaucoup la valeur du livre.

Le livre de M. Thorsœe, « Histoire de Danemark, 1814-48[2] », est d'une tout autre trempe; il est solide, exact, mais un peu sec et monotone. L'ouvrage contraste singulièrement avec le livre de M. Treitschke qui a paru simultanément, car l'auteur danois ne veut ni excuser, ni juger, ni condamner; il n'a qu'une prétention, celle de raconter. Toutefois il nous semble que M. Thorsœe a trop restreint son sujet; il faudrait au moins caractériser les personnes et le temps. Néanmoins le livre est d'une valeur incontestable; l'auteur est impartial, il connaît à fond la politique et la question du Slesvig-Holstein; il observe les influences de l'étranger sur notre peuple et il a étudié avec soin les journaux, les publications des chambres consultatives; il a puisé même dans les archives du ministère des affaires étrangères. C'est d'après des papiers manuscrits qu'il a pu donner des détails caractéristiques sur le prince Frédéric-Guillaume-Paul-Léopold de Glyksborg, père du roi actuel de Danemark et qui fut un personnage de talent et de cœur. Dans ces archives, il a trouvé aussi plusieurs dépêches inconnues, dans lesquelles le gouvernement désavoue toute sympathie pour le scandinavisme, ainsi que des notes et des dépêches qui préparent la promulgation de la lettre patente du 8 juillet 1846, sur la succession en Danemark.

Johannes Steenstrup.

1. Troels Lund. *Danmark og Norges Historie i Stutningen af det* 16. *Aarhundrede. I. Indre Historie. Land og Folk.* 1879.
2. Alexander Thorsœe. *Den danske Stats Historie.* 1814-1848.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

LES ARCHIVES NATIONALES ET LEURS INVENTAIRES.

C'est[1] à l'Assemblée nationale que les archives de France doivent leur création ; en tentant la transformation politique, administrative et sociale de l'ancienne France, cette Assemblée et celles qui la suivirent cherchèrent à sauver ce que plusieurs siècles de monarchie avaient laissé de plus important. En même temps qu'un décret de la Constituante ouvrait et formait le *Musée des monuments de l'art français*, que devait plus tard disperser la Restauration, d'autres décrets réunissaient successivement aux archives du pouvoir législatif les chartriers des corporations religieuses ou laïques supprimées, les archives de la plupart des grands corps politiques de l'ancien régime. Mais c'était peu de réunir, il fallait conserver ; comment mettre un ordre quelconque, même provisoire, dans cette masse de documents? Le *Bureau du triage*, créé par la loi du 7 messidor an II, fut chargé de les classer et d'en extraire tout ce qui pouvait être intéressant pour l'histoire ou utile pour le domaine. On sait comment il s'acquitta de cette tâche immense et délicate ; c'est à lui qu'on doit la conservation de tout ou de presque tout ce que nous possédons aujourd'hui. On sait aussi de quelles attaques passionnées certain parti l'a poursuivi de nos jours, sans songer aux difficultés de la tâche et sans tenir compte de tout ce qu'il a fait. Nous n'avons pas à répondre ici à ces accusations ; la réponse a été faite depuis longtemps et péremptoire. Rappelons seulement que c'est à lui que nous devons la conservation du Trésor des chartes tout entier, de la plus belle partie des archives ecclésiastiques du diocèse de Paris, et d'une bonne portion de celles de la Chambre des comptes.

Sous le premier empire, les archives prirent subitement une extension prodigieuse ; fidèle à ses plans de centralisation à outrance, Napoléon voulut entasser à Paris les archives de l'empire tout entier, comme il y avait entassé toutes les œuvres d'art ; les archives du Vatican, une partie de celles de Simancas et bien d'autres vinrent successivement prendre place à l'hôtel Soubise, devenu trop étroit ; mais les traités de

1. Le meilleur ouvrage sur les Archives de France est encore aujourd'hui et restera longtemps celui de M. Bordier, paru en 1855, sous ce titre : *Les archives de la France, ou histoire des archives de l'empire, des archives des ministères, des départements, des communes, des hôpitaux, des greffes, des notaires, etc., contenant l'inventaire d'une partie de ces dépôts.*

1814 et 1815 donnèrent le signal des restitutions. Faites d'abord et avec toute justice aux puissances étrangères, elles se continuèrent sous la Restauration, et c'est alors que plus d'une collection précieuse fut enlevée aux érudits [1]. Réorganisées après la révolution de Juillet par Daunou, de nouveau garde général, puis par Letronne, les archives devinrent alors ce qu'elles n'avaient pas été sous la Restauration, ce qu'elles ne devaient jamais être d'après les idées autocratiques de Napoléon Ier, un dépôt public, librement ouvert aux érudits.

Ce fut M. de Laborde, avant-dernier directeur des Archives de France, qui conçut le premier le projet de publier l'inventaire des documents conservés dans ce riche dépôt. Ce projet, dont l'exécution a déjà produit un certain nombre de volumes, obtint facilement l'approbation du gouvernement. M. de Laborde, dans la préface du volume des *Monuments historiques,* non content d'exposer son plan, empiéta sur le domaine de la politique et dirigea contre la Révolution française en général, à propos de la création des archives centrales, les attaques les plus violentes et les plus injustes. C'était introduire dans une œuvre scientifique un élément qui n'aurait pas dû y trouver place. Du reste, la cause de la Révolution ne perdit rien à ces attaques passionnees ; ses partisans ne firent que la défendre avec plus d'ardeur. Dans sa réponse à M. de Laborde [2], M. Bordier répondit à toutes ses attaques, prouva une fois de plus combien on avait exagéré les pertes subies par les archives pendant la période révolutionnaire, et défendit la mémoire de Camus et de Daunou contre l'acrimonie et la passion de leur successeur. Critiquant ensuite ses projets de publication, il lui prédisait les plus cruels déboires et soutenait, chiffres en main, que l'achèvement d'une pareille entreprise demandait plus de temps, plus d'argent et plus de travail qu'en aucun temps les archives ne pourraient y consacrer.

Dix ans se sont écoulés depuis ces discussions et déjà les prévisions de M. Bordier se sont en partie réalisées. La direction énergique imprimée aux travaux par M. de Laborde n'a pu être continuée. L'inventaire des Layettes du Trésor des Chartes, dont M. de Laborde promettait en 1863 [3] le prompt achèvement, en est aujourd'hui à son troisième volume ; rien n'a paru de la suite du Parlement qui devait être complété vers 1890.

M. de Laborde ajouta aux inventaires analytiques des fonds spéciaux un inventaire général sommaire des archives nationales. Il parut en 1867 [4]. Tiré à petit nombre (300 exemplaires), il ne fut pas mis dans

1. Notamment les papiers des princes apanagés et le cabinet de d'Hozier.

2. Les *Inventaires des archives de l'empire ;* réponse à M. le marquis de Laborde, directeur général, contenant un errata pour ses préfaces et ses inventaires. Paris, 1867, in-4°, 47 p.

3. Layettes, t. I, p. 11.

4. *Inventaire général sommaire des archives de l'empire.* Paris, Imp. imp., 1867, in-4°, 390 col.

le commerce et est aujourd'hui à peu près introuvable. C'est là un vrai malheur pour le public ; en effet, de tous les inventaires de ce dépôt, c'est encore, malgré son extrême brièveté, le plus commode et le plus utile à consulter. Il a sur l'inventaire plus étendu, dont nous parlerons tout à l'heure, un double avantage. Seul, il s'applique à l'ensemble des archives, antérieures et postérieures à 1790, et cette dernière partie n'est pas la moins consultée, aujourd'hui surtout que les études historiques se portent vers la Révolution. En outre, second avantage : il respecte, dans ses divisions intérieures, l'ordre matériel des dépôts.

On sait que, depuis les dernières années de la Révolution, les archives sont divisées en quatre grandes sections : *législative, administrative, historique* et *judiciaire*. Cette division, à laquelle le public est aujourd'hui habitué, n'est pas du reste absolument rationnelle et présente plusieurs anomalies. Mais, pour illogique que puisse être cette division, elle doit être respectée dans l'ordre matériel des archives, et même, selon nous, dans un inventaire sommaire. Sans doute le classement des documents par fonds a quelque chose de séduisant, il reconstitue un ensemble, un tout, que M. de Laborde comparait un peu prétentieusement *à un organisme vivant* ; mais il a aussi de sérieux inconvénients : celui de subdiviser les matières, de multiplier les renvois et de rendre les erreurs à peu près inévitables.

On appelle *fonds*, en langage d'archives et de bibliothèque, une collection de documents, de volumes, ayant appartenu pendant un certain temps au même individu, ou se composant de pièces relatives toutes à la même famille, au même établissement religieux, ou bien émanées du même corps politique ou judiciaire. Ainsi les archives du Parlement forment un fonds aussi bien défini que possible ; le Trésor des chartes, malgré son apparent désordre, est un fonds des plus homogènes, puisqu'il ne renferme que des actes réunis pour ou par la couronne. A première vue, on peut croire que les Archives nationales pourraient facilement se subdiviser en un certain nombre de fonds parfaitement reconnaissables.

Malheureusement, il n'en est rien ; en effet, à part certaines portions considérables[1], les archives ont été en majeure partie formées par voie de triage et la provenance de bon nombre de pièces et de documents importants serait aujourd'hui impossible à retrouver. En outre, certaines séries factices ont été formées tout d'abord, par exemple la série K (Monuments historiques), le Bullaire de la série L, séries qu'il serait absolument impossible de détruire et qui, dans un classement par fonds, ne peuvent plus trouver leur place.

Peu de fonds, en outre, à part ceux des établissements ecclésiastiques du diocèse de Paris, sont arrivés intacts aux archives nationales. La plupart ont subi, soit à l'époque du transport, soit depuis, des remaniements regrettables, et la reconstitution même

1. Et qui en général (sauf pour les fonds religieux) font partie de la même série et sont restées à peu près intactes.

fictive de ces fonds particuliers amènerait de nombreux changements et ferait commettre sûrement plus d'une erreur. Disons encore que le service étant organisé par sections, il vaut beaucoup mieux pour le public pouvoir grouper les documents appartenant à chaque section, à chaque série, et se rendre exactement compte de la direction à suivre dans ses recherches. Il en est de même à la Bibliothèque nationale ; quelque opinion que l'on puisse avoir sur le nouveau classement des mss. latins et français, il faut que le public connaisse les principes sur lesquels il est fondé, pour s'épargner à lui-même et aux autres des recherches longues et souvent infructueuses.

Ces difficultés n'ont point arrêté les rédacteurs du nouvel inventaire, publié sous l'administration du directeur actuel, M. Maury. Cet inventaire, dont la première partie seule, comprenant les documents antérieurs à 1789, a paru [1] et qui a été suivi quelques années après d'une table, donne en général beaucoup plus de détails et de renseignements que le petit répertoire que nous indiquions plus haut ; nous ne croyons pourtant pas que l'usage en soit aussi facile et l'ordre aussi satisfaisant.

L'ordre suivi dans le nouvel inventaire, si rigoureux en apparence, est, pour les détails, à peu près aussi peu satisfaisant que la division par séries. Les rédacteurs de l'inventaire l'avouent eux-mêmes. Ainsi (c. 187), ils placent au contrôle des finances des documents du même ordre, ayant certainement une provenance différente, faute de savoir où les placer. Ailleurs (cc. 207 et 353), des documents sur les *Eaux et forêts* sont mis les uns au contrôle, les autres à la Chambre des comptes. Dans le fonds de cette dernière ont été rangés plusieurs comptes particuliers, dont l'origine est tout au moins douteuse (c. 365-6), et qui pourraient aussi bien se placer aux affaires financières ou militaires. Mentionnons encore le *fonds Condé,* qui manque presque entièrement aux archives, ses documents ayant été rendus à la famille sous la Restauration, et qu'on a voulu reconstituer en prenant, dans diverses séries, des registres et des cartons de provenance plus ou moins certaine (c. 637). Pour nous résumer, il nous semble regrettable de ne pas s'être contenté de développer les indications fournies par l'inventaire de M. de Laborde ; en suivant l'ordre des séries, on se serait épargné plus d'une recherche, et on eût pu éviter ou corriger plus d'une erreur.

Layettes du Trésor des Chartes, t. I, 755-1223, et t. II, 1223-1246, par Alexandre Teulet, archiviste aux Archives de l'empire ; t. III, 1246-1260, par J. de Laborde, archiviste aux Archives nationales. 3 volumes in-4°. Paris, Plon et Cᵉ, 1863, 1866 et 1875. Prix : 36 fr. le volume.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire du Trésor des chartes, c'est cer-

1. *Inventaire sommaire et tableau méthodique des fonds conservés aux Archives nationales,* 1ʳᵉ partie, régime antérieur à 1789. Paris, Impr. nat., 1871, in-4°, VII p. et 846 col.

tainement la collection des archives la plus connue et la plus facile à consulter. La partie de cette collection dont A. Teulet, et à sa suite l'administration des archives, ont entrepris la publication, est loin d'être la plus considérable ; elle ne comprend guère plus de 650 layettes sur 1200, et la série des registres contient à elle seule plus de 110,000 pièces. Il faudrait donc de longues années pour terminer ce travail ; il faudrait publier environ 60 volumes (en ne donnant que l'analyse des pièces des registres), et le troisième, qui paraît aujourd'hui, n'est pas encore terminé au bout de dix ans[1]. Nous voilà donc ramenés aux 600 ans dont M. de Laborde parlait dans sa préface des *Actes du Parlement*. Autant dire que la publication restera toujours inachevée.

Pour en revenir aux volumes que le public possède aujourd'hui, sans nier leur utilité et les services qu'ils rendent aux savants, nous ne croyons pas que le choix des layettes, pour ouvrir la série de ces publications officielles, ait été très heureux. Nous sommes loin de méconnaître l'intérêt que présentent les pièces de cette partie du Trésor ; mais il est peu de collections d'archives qui aient été jusqu'ici mieux connues et plus employées. Il y a tantôt trois siècles que les savants s'en servent; les grandes collections bénédictines et laïques des deux derniers siècles y ont largement puisé. Du Cange et D. Carpentier l'ont dépouillée en préparant leur glossaire, et il n'est pas un seul de ces recueils d'extraits, si nombreux dans les bibliothèques, qui ne contienne beaucoup de pièces empruntées à cette collection. En outre, c'est la partie des archives dont l'ordre intérieur est le mieux connu. Pour la première partie des layettes, l'inventaire des frères Dupuy, dont les copies se trouvent un peu partout, renvoie aux cartons modernes. Les registres, dont les plus anciens ont conservé les numéros que Gérard de Montaigu leur avait donnés sous Charles V, ont été inventoriés au XVIIe siècle et ces inventaires se retrouvent dans beaucoup de bibliothèques.

Ce fut néanmoins par cette partie des archives que M. de Laborde voulut commencer. Il voulut profiter et faire profiter le monde savant des travaux personnels entrepris par Alex. Teulet, archiviste aux Archives de l'empire. Depuis de longues années ce savant, connu par une bonne édition d'Eginhard et par plusieurs publications très estimables, avait entrepris un vrai travail de bénédictin, la transcription et l'analyse de toutes les pièces des layettes. Ce travail, que les prédécesseurs de M. de Laborde n'avaient pas tous vu d'un œil aussi favorable, fut encouragé par lui et servit de point de départ à la publication en question. Le plan adopté par Teulet était du reste défectueux; respectant le triage fait par les frères Dupuy, il ne s'était occupé que de la première partie du Trésor, et avait négligé le *Supplément*, qui, pour les temps anciens, est au moins aussi intéressant[2]. En outre, forcé de choisir

1. La table est aujourd'hui sous presse (décembre 1879).

2. Nous ne craignons même pas d'affirmer que pour les Xe et XIe siècles il contient seul des documents de quelque intérêt et que les pièces du XIIIe siècle y sont beaucoup plus curieuses et surtout moins connues que dans la première partie.

entre les pièces celles que l'on pouvait sans inconvénient publier *in extenso* et celles dont il suffisait de donner une analyse, il avait à résoudre plus d'une difficulté ; dans certains cas, une pièce fort courte exige une analyse presqu'aussi longue qu'elle-même ; le cas se présente notamment pour les petites chartes méridionales du XIIe siècle, longues et étroites bandes de parchemin, couvertes de quelques lignes d'écriture. Pourquoi Teulet a-t-il cru devoir donner de ces documents, presque tous en langue vulgaire, des analyses en latin presqu'aussi longues qu'eux-mêmes ? Ne valait-il pas mieux les publier *in extenso* à titre de textes philologiques et donner, s'il le fallait, quelques pages de moins aux textes latins, si souvent publiés et d'une façon généralement suffisante? Remarquons qu'un seul auteur jusqu'ici a édité quelques-uns de ces textes méridionaux, c'est D. Vaissete, dans son *Histoire générale de Languedoc,* et une expérience personnelle nous permet d'affirmer que, même après lui, ils ont grand besoin d'une révision minutieuse.

Un autre défaut, beaucoup plus grave et bien moins pardonnable, est l'absence de tous renseignements bibliographiques. Nous avons déjà dit que tous les savants des derniers siècles avaient travaillé au Trésor des chartes et en avaient tiré nombre de documents pour leurs grandes publications. L'existence de l'inventaire de Dupuy, dont les copies s'étaient rapidement répandues, la facilité relative des communications, tout se réunissait pour attirer les travailleurs. Aussi n'est-il pas un ouvrage des érudits bénédictins ou laïques qui ne contienne de nombreux textes empruntés au Trésor. Teulet, nous ne savons pourquoi, n'en tint aucun compte. Il était pourtant facile de donner ces indications bibliographiques au moyen de la *Table des diplômes,* qui fournit le dépouillement complet de tous les anciens ouvrages d'érudition. Quant aux ouvrages modernes, sans descendre dans les derniers détails, sans s'occuper des ouvrages d'histoire locale, on eût dû indiquer les publications les plus importantes, celles que tout érudit emploie et cite journellement[1]. Aussi faut-il toujours, en employant les deux premiers volumes des *Layettes,* y joindre la *Table des diplômes* et les ouvrages spéciaux ; sans cela il sera en général impossible de savoir tout d'abord si on a affaire à un acte inédit ou à un acte imprimé.

Les reproches que nous adressons aux deux volumes de Teulet ne nous font point méconnaître les efforts souvent heureux de ce savant, et nous sommes loin de nier les services rendus aux érudits par cette publication. Sans être parfaits, ses textes sont souvent meilleurs que ceux

1. Tel est le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste,* de M. Delisle; il aurait été bien simple d'y renvoyer le lecteur, qui aurait su ainsi où prendre sur chaque acte les renseignements bibliographiques les plus complets et les plus exacts. En général, Teulet ne fournit de renseignements bibliographiques qu'indirectement et dans le cas où la date peut donner lieu à une discussion ; il dit alors pourquoi il a choisi telle date et indique celle que les éditeurs précédents avaient proposée.

des éditeurs précédents; beaucoup d'actes inédits y sont publiés ou analysés pour la première fois, et l'usage du Trésor des chartes ainsi rangé dans l'ordre chronologique est infiniment plus aisé qu'avec la division arbitraire et peu méthodique établie par les frères Dupuy.

Teulet mourut peu de temps avant la publication de son second volume, laissant un grand nombre de copies et d'extraits pour les volumes suivants. Après plusieurs tâtonnements, le soin de continuer cette entreprise fut confié à M. Joseph de Laborde, fils du directeur des Archives, promoteur de l'entreprise, et c'est très légitimement que le troisième volume porte son nom. Disons tout de suite qu'il lui fait le plus grand honneur. Il est fâcheux qu'il ait fallu neuf ans entiers pour mener à bien le tome III ; à ce compte, l'entreprise serait interminable. Le Trésor renferme environ 17 à 18,000 pièces ; les trois premiers volumes en contenant 4,600, c'est une moyenne de 1,500 actes par volume, soit en tout 12 volumes. Pour terminer l'ouvrage, il faudrait 72 ans.

Ce qui peut jusqu'à un certain point nous consoler de ces lenteurs, c'est le soin dont témoigne ce volume. La plupart des défauts que nous signalions tout à l'heure dans l'œuvre de Teulet ont disparu de son travail; les textes sont d'une exactitude scrupuleuse, les renvois bibliographiques sont donnés avec le plus grand soin. Les recherches de l'auteur dans ce sens ont même été si longues, qu'il nous renvoie souvent à des tirages à part, à des mémoires publiés dans des recueils de province. On peut dire qu'il donne beaucoup plus qu'on ne pouvait raisonnablement lui demander. Le seul défaut qui subsiste était impossible à éviter, étant donné le plan adopté par M. de Laborde; il a fallu choisir entre les textes, donner les uns intégralement et analyser les autres. L'auteur du présent volume a cherché à rendre ce choix le moins arbitraire possible, et en général les actes dont il donne le texte complet sont bien les plus intéressants à tous les points de vue. Que M. J. de Laborde complète son volume par une bonne table et il n'aura pas à regretter les longues années qu'il a dépensées à un travail qui lui fera toujours le plus grand honneur.

Le troisième volume qui paraît aujourd'hui conduit la publication jusqu'à l'an 1260, c'est-à-dire jusqu'au milieu du règne personnel de saint Louis. On peut dire qu'une fois le prochain volume paru et le règne de ce prince terminé, la partie la plus intéressante du Trésor des chartes aura été publiée. En effet ce dépôt officiel, dont l'existence ne date que du règne de Philippe-Auguste, dut la plus grande partie de ses richesses aux chartriers féodaux, qui lui furent réunis à mesure que le domaine royal absorbait les seigneuries indépendantes. C'est ainsi qu'au XIIIe s. les rois y firent transporter successivement les actes de la conquête de l'Albigeois par Simon de Montfort, le trésor des comtes de Toulouse, y compris les actes d'Alfonse de Poitiers, et différents fonds de moindre importance. En même temps les affaires courantes y apportaient des documents du plus grand intérêt ; jusque vers la fin du règne de Phi-

lippe le Bel, il ne cessa de s'accroître. Mais à cette époque commence pour lui la décadence ; la création du Parlement et le développement chaque jour plus grand donné à cette institution lui enlève tous les actes judiciaires ; la Chambre des Comptes retient les actes domaniaux, hommages et aveux, donations, ventes et échanges de domaines ; enfin plus tard la Cour des Aides lui prit une bonne part des actes financiers. En même temps la création des registres de chancellerie, en assurant la conservation des actes royaux, rendait moins nécessaire celle des actes privés dont ils étaient la contre-partie. Aussi voyons-nous, à partir de cette époque, le Trésor des chartes de plus en plus abandonné; tout en conservant soigneusement les anciens actes qui y étaient déjà réunis, les rois n'y font plus déposer comme autrefois tous les documents importants, on se borne à y porter solennellement les traités de paix et d'alliance, les fondations pieuses, les testaments et contrats de mariage, les constitutions d'apanage, tous documents en apparence bien précieux, mais dont en réalité l'importance est à peu près nulle ; cette habitude se conserva jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie. Au XVIe s., la création des secrétaires d'État et celle des archives du conseil royal porta le dernier coup au Trésor, et, à dater de Charles IX, on cessa de tenir les registres eux-mêmes ; depuis longtemps déjà on n'y transcrivait plus que les actes relatifs à des personnes : grâces, commutations de peine, lettres de rémission, dons, etc. On peut dire qu'à partir de Henri III, le Trésor ne fut plus qu'un dépôt historique, et qu'il fut considéré et employé comme tel par les savants et les magistrats des deux derniers siècles.

Actes du Parlement de Paris. — Première série, de l'an 1254 à l'an 1328. Tome I, 1254-1299. — Tome II, 1299-1328. Paris, Plon, 2 vol. in-4°, CXIII-CCCXXX-466 et 788 pages. 1863 et 1867. Prix : 36 fr. le volume.

Plus heureux que beaucoup des corps politiques de l'ancien régime, le Parlement avait conservé toutes ses archives, quand un décret de l'Assemblée nationale vint fermer ses portes, le 15 octobre 1790. Deux incendies successifs, en 1618 et 1776, avaient, il est vrai, détruit les minutes des délibérations, mais les registres restaient, témoins précieux de cinq siècles et demi de travaux judiciaires et d'intrigues politiques. Soigneusement mises sous scellés par ces hommes de la Révolution, dont on aime tant à rappeler les destructions et les fautes, sans parler aussi volontiers des services qu'ils ont rendus, ces archives restèrent au Palais de justice jusqu'en 1847, année où elles vinrent avec tout leur personnel s'installer au palais Soubise. Elles y furent définitivement classées, reçurent un numérotage et forment aujourd'hui près de 27,000 articles, tant minutes que registres [1].

1. Les minutes, quoique donnant en général exactement le texte qui plus

On comprend quelle est l'importance historique d'une pareille collection, aussi complète que possible et rangée dans un ordre général assez satisfaisant. Le Parlement de Paris a joué un tel rôle dans l'ancienne monarchie, il a eu à certaines époques de telles prétentions, que ses registres fournissent bien des faits inconnus et donnent l'explication de plus d'un point obscur de la politique royale. Jusqu'au milieu du xve s., il fut la seule haute cour du royaume, et même après la création des Parlements provinciaux, sous Charles VII et Louis XI, seul il garda toujours une importance politique réelle, seul il s'appela *le Parlement* par excellence ; dans ses luttes incessantes avec la cour, il essaya de rallier autour de lui tous ces corps judiciaires, et, dans les rapports qu'il avait forcément avec eux, il affecta toujours de les traiter comme de simples délégations. Nous n'avons pas à parler ici de son rôle politique, administratif et judiciaire; qu'il nous suffise de rappeler qu'il n'est pour ainsi dire pas une époque de l'histoire de l'ancienne France pour laquelle il ne faille recourir à ses registres [1].

L'ordre adopté tout naturellement par les anciens greffiers du Parlement est l'ordre chronologique. A mesure qu'une affaire se présente à la Grand'Chambre, à la Tournelle ou au Conseil, ces officiers transcrivent le réquisitoire, l'arrêt, le jugement définitif, les plaidoiries, etc. Mais cet ordre est très défectueux au point de vue historique ; pour corriger ses inconvénients, il eût fallu une table des noms de personnes et de lieux et des matières, qui malheureusement n'existe pas et n'a jamais existé. On a cru longtemps que l'on retrouverait d'anciens inventaires qui rendraient plus facile l'usage de cette collection ; mais une fois tout le fonds classé et reclassé, il a bien fallu reconnaître que ces messieurs du greffe avaient fort mal employé leurs loisirs. Des exemples nombreux montrèrent que, loin d'avoir dressé des tables de leur dépôt, ils étaient obligés, pour chercher un précédent, de feuilleter comme nous les registres page à page, au risque d'y perdre plusieurs mois. Ce n'était pas la peine d'entretenir 32 greffiers ou commis-greffiers [2] pour arriver à un si pauvre résultat.

Aussi, chose bizarre, est-ce à une table rédigée par un membre du Parlement, en dehors du greffe et de toute direction officielle, que les érudits doivent recourir encore aujourd'hui. Nous voulons parler de la table de Lenain, qui ne compte pas moins de 83 volumes rangés par matières, mais qui malheureusement ne renvoie pas directement aux registres originaux, mais à la collection des copies formée par ce magis-

tard sera transcrit sur le registre, fournissent pourtant dans certains cas des détails utiles.

1. La préface, mise par M. de Laborde en tête du premier volume du Parlement et dont nous dirons quelques mots plus bas, donne à ce sujet tous les détails désirables et fournit de nombreux exemples de cette importance des registres du Parlement.

2. V. préface de M. de Laborde, p. 86, note.

trat. Si l'on se résigne à une certaine perte de temps, on peut, en consultant le volume de copies, trouver le registre et le feuillet du registre; malgré tout ce que ce moyen a de gênant, dans l'état actuel des choses il n'y a pas autre chose à faire ; c'est si bien le seul, que M. de Laborde lui-même avoue, dans sa préface, n'avoir pas fait autrement[1].

Quand M. de Laborde eut résolu de publier la collection des inventaires de son dépôt, le fonds du Parlement fut tout naturellement l'un des premiers sur lesquels il porta son attention. Mais ici la masse des documents est telle, que tout disposé qu'il fût à ne pas s'effrayer de 20 à 30 volumes à publier sur la même série, il dut s'avouer vaincu. Cinq millions deux cent cinquante mille analyses à rédiger, remplissant, d'après ses évaluations beaucoup trop modérées, environ 600 volumes, telle fut la tâche qui s'offrit à lui. La seule énonciation des chiffres prouve que l'entreprise était matériellement impossible, et il fallut chercher un moyen terme. Le directeur général se borna donc à entreprendre la publication des actes du Parlement antérieurs à 1461, travail énorme déjà et pour lequel il comptait sur 18 à 20 volumes[2]. Pour les documents postérieurs à cette date, on aurait rédigé sur fiches un inventaire méthodique, rangé par ordre alphabétique de matières et de noms de personnes et de lieux et formant un ensemble de quinze millions sept cent cinquante mille fiches. Nous ignorons où en est aujourd'hui cette colossale entreprise ; il est difficile de la juger équitablement; c'est bien certainement le seul moyen pratique de rendre possibles l'usage et la communication des archives du Parlement; mais l'étendue des matières, la difficulté qu'il y a à rédiger sur un même plan un si grand nombre d'analyses, tout se réunit pour rendre l'entreprise inachevable.

En outre, toujours entraîné par la même ardeur, M. de Laborde supposait l'impression de la première partie de l'inventaire bien plus rapide qu'elle ne peut l'être. Il comptait faire paraître un volume in-4° tous les 18 mois, délai beaucoup trop court ; il faut dire tous les trois ans et même tous les quatre ans. C'est ainsi que le premier volume de M. Boutaric est de 1863, le second de 1867. Ajoutons que depuis, cette partie de l'entreprise semble avoir été complètement abandonnée et que l'administration des archives ne manifeste nullement l'intention de la continuer.

Les deux volumes aujourd'hui publiés renferment les actes du Parlement antérieurs à l'avènement de Philippe de Valois (1254-1328). C'est une des périodes les plus intéressantes de l'histoire du Parlement, mais une de celles dont l'étude est la plus facile. En effet, le tome I tout

1. La collection Lenain est aujourd'hui à la bibliothèque du Corps législatif. Voir à ce sujet la préface de M. Grün, p. CCLXXX. La préface de M. de Laborde, p. 93 et suiv., donne les titres des 83 volumes de la table de Lenain.

2. Disons plutôt 35 à 40 volumes ; le second volume de M. Boutaric ne renferme que 5,000 analyses au lieu de 10,000, chiffre supposé par le directeur général.

entier et les 300 premières pages du tome II, jusqu'à l'année 1319, renferment l'analyse des *Olim*, des quatre plus anciens registres du Parlement. Or ces quatre registres ont été publiés *in extenso* par le comte Beugnot[1], dans la collection des *Documents inédits*; si bien que les deux volumes in-4° des Archives ne renferment guère que 350 pages d'actes inédits.

Nous reconnaîtrons volontiers que la publication du comte Beugnot était assez défectueuse. Toujours pressé de faire vite, il ne s'occupa pas, une fois son projet d'impression accepté par le ministre, de faire copier les registres originaux, alors déposés au Palais de justice; il employa une copie du XVIIIe siècle, qu'il n'eut même pas le soin de faire collationner. Cette copie avait été prise pour le Cabinet des chartes, à l'insu des membres du Parlement, par un greffier du Parlement que le ministère avait gagné. Elle était peu exacte et le copiste avait notamment omis plusieurs de ces petits actes, de ces courtes analyses, comme on en trouve tant dans les *Olim*. C'était à l'éditeur moderne à réparer ces oublis, en collationnant soigneusement cette transcription sur les registres originaux, et c'est ce que le comte Beugnot ne fit pas, par une négligence vraiment impardonnable.

En tout cas, quelque peu satisfaisante que fût cette publication, il eût toujours été bon d'en tenir compte; il suffisait d'avertir les érudits qu'elle ne pouvait dispenser de recourir aux originaux et qu'en dehors d'un usage fortuit, passager, il ne fallait pas republier une seule de ces pièces sans la collationner de nouveau sur le registre. Au lieu de cela, au lieu d'économiser de la sorte un volume entier d'inventaires, on a refait l'analyse de ces actes déjà publiés, on a refait la table, alors que celle du comte Beugnot était parfaitement suffisante. Une analyse, quelque bien faite, quelque exacte qu'elle puisse être, ne peut jamais, dans aucun cas, remplacer l'usage de l'original, et même presque toujours on aimera mieux recourir à la publication intégrale, qui, quelque défectueuse qu'elle soit, fournit toujours plus de renseignements que l'inventaire des archives.

Qu'on ne voie pas dans nos paroles un reproche personnel à l'adresse de M. Boutaric; c'est le plan qu'il a dû suivre que nous trouvons défectueux. Les deux volumes en question font du reste grand honneur à leur auteur. Les analyses y sont presque toujours bien proportionnées à la longueur et à l'intérêt des actes; les noms de lieux sont généralement identifiés, et la table qui termine le tome II est méthodique et peut rendre de grands services. Elle comprend non seulement les noms d'hommes et de lieux, mais en outre des articles de matières, absolument indispensables dans une pareille publication, tels que *indemnité, bail, lésion, vol*, etc. A chaque article, non content de citer l'analyse, on indique brièvement le sujet, le fait en question.

1. Le comte Beugnot, les *Olim*, Paris, 1839-1848, 4 vol. in-4°.

Enfin de nombreux renvois rendent l'usage de cette table tout à fait commode.

Avant de quitter cette publication, il nous faut dire quelques mots de trois parties accessoires qui accompagnent le tome I ; nous voulons parler d'une longue préface de M. de Laborde sur le Parlement en général et sur ses archives, d'un travail extrêmement étendu de feu M. Grün sur l'histoire de ces mêmes archives, enfin de la célèbre restitution d'un volume perdu des *Olim,* par M. Delisle.

La préface de M. de Laborde est un résumé clair et précis des notions acquises sur l'histoire et le rôle du Parlement, résumé fait uniquement au point de vue des archives, pour montrer combien de renseignements elles peuvent fournir et quelles ressources inépuisables elles renferment sur l'histoire politique, administrative et judiciaire de l'ancien régime. Cette préface reflète tous les défauts, mais aussi toutes les qualités de leur auteur ; on y trouve de la passion, du parti pris, mais aussi beaucoup de recherches, un style facile, une grande netteté. C'est certainement, sous sa forme concise, le tableau le plus complet et le plus utile qu'on ait encore tracé de l'histoire de ce grand corps politique et judiciaire.

Nous relèverons dans la préface de M. de Laborde un passage intéressant et qui contredit la thèse soutenue par lui quatre années plus tard dans sa préface des *Monuments historiques* de M. Tardif. On sait avec quelle acrimonie il attaqua alors la Révolution tout entière à propos des archives, renouvelant contre elle l'accusation bien connue de vandalisme. M. de Laborde montre lui-même ici la négligence avec laquelle, sous l'ancien régime, la plupart des grands corps du royaume conservaient leurs archives. Le greffe du Parlement se composait de 46 greffiers et d'une *armée de scribes* (p. 86) ; tout ce que ce personnel a pu faire en 500 ans, c'est maintenir un peu d'ordre dans les registres, c'est-à-dire les ranger sur les rayons par ordre chronologique, classement qui s'opérait de lui-même. Quant à faire des inventaires de ces registres, ç'eût été trop leur demander ; ils n'en avaient même pas pour les affaires courantes, et, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, les recherches dans les registres criminels les plus récents furent à peu près impossibles ; ce n'est qu'alors qu'un greffier, nommé Martin, fit pour lui-même cet inventaire qui était réellement indispensable. Enfin, lors de la suppression du Parlement, la transcription des minutes était depuis longtemps en retard et les 120 derniers registres n'existent pas. Aussi cet état de choses arrache-t-il à M. de Laborde cet aveu que nous enregistrons avec plaisir : *depuis lors cette précieuse collection... a gagné en ordre méthodique et en conservation* (p. 84). Dans son tableau de l'histoire des archives pendant la Révolution, l'auteur s'est bien gardé de revenir sur ce fait ; il est vrai qu'il écrivait alors un réquisitoire, et qui a jamais songé à demander au ministère public de fournir des arguments à la défense ?

Le travail de M. Grün sur les archives du Parlement est fait avec

une grande conscience et renferme nombre de renseignements nouveaux sur ce sujet si intéressant. Malheureusement, la disposition des matières y est mal entendue et l'exposition est tellement diffuse qu'on a parfois du mal à suivre le raisonnement de l'auteur. En somme ce qu'il fallait avant tout, c'était donner au public une idée un peu exacte de la manière dont chaque série de ces archives s'était formée, lui faire connaître d'une manière précise quels genres de renseignements il doit chercher dans les volumes du *Conseil,* dans les *Plaidoiries,* etc. L'histoire du Parlement est beaucoup trop mêlée, dans le travail de M. Grün, à celle de ses archives, et empiète trop souvent sur le champ assez restreint d'un pareil travail. Nous citerons notamment le chapitre VI, qui concerne les *Olim ;* M. Grün essaie dans ce chapitre de résoudre d'une manière définitive la question de l'authenticité des *Olim*, ou, pour mieux dire, de prouver le caractère officiel des registres qui portent ce nom. Dans une pareille étude, il était inutile de tenir compte des travaux les plus anciens, depuis longtemps dépassés et dont les auteurs n'ont plus aucune autorité. Au contraire M. Grün discute longuement tous ces anciens systèmes, tout en exposant le sien en même temps. Ce mélange d'opinions contradictoires ne peut que produire une grande confusion [1]. Malgré ces défauts, le travail de M. Grün n'en est pas moins l'étude la plus complète que l'on ait encore faite sur les archives du Parlement, et quiconque veut les consulter d'une manière fructueuse doit commencer par l'étudier pour se reconnaître au milieu de toutes ces séries, qui se complètent ou se doublent les unes les autres.

Quant au travail de M. Delisle sur *la restitution d'un volume perdu des Olim,* nous n'avons pas à en faire l'éloge ; chacun connaît ce chef-d'œuvre de patiente érudition et de critique sagace, qui a permis au savant directeur de la Bibliothèque nationale de retrouver les quatre cinquièmes d'un registre perdu depuis le XVIe siècle. Nul autre que lui ne pouvait mener un pareil travail à bonne fin, car il fallait connaître les anciennes collections manuscrites comme seul au monde il les connaît.

Musée des Archives nationales, documents originaux de l'histoire de France exposés dans l'hôtel Soubise, ouvrage enrichi de 1200 *fac-similés* des autographes les plus importants depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la Révolution française, publié par la direction générale des Archives nationales. Paris, H. Plon, 1872, in-4°, VIII-812 p. Prix : 40 fr.

De toutes les innovations introduites par M. de Laborde dans l'admi-

1. Sur ce point en particulier on peut voir un passage du travail de M. Delisle qui termine ce premier volume (p. 310 et suiv.) et dans lequel ce savant prouve par actes authentiques que, dès l'origine, les *Olim* ont été regardés comme un recueil officiel des actes de la Cour du roi ; ce qui d'ailleurs ne prouve pas que ces recueils aient été tenus dès l'origine par ordre de la cour.

nistration des Archives nationales, l'une de celles qui lui tenaient le plus au cœur, dont il poursuivit l'achèvement avec le plus d'ardeur, est certainement le Musée des Archives. Dès 1867, ce musée était ouvert au public, installé dans les salles luxueuses et élégantes de l'hôtel Soubise, le choix des pièces était achevé. Cette idée de M. de Laborde d'exposer dans des vitrines les documents les plus précieux de ses riches dépôts procédait d'un sentiment tout à fait louable, du désir de faire mieux connaître au grand public, aux gens du monde les ressources que les Archives fournissent au chercheur, de leur inspirer le goût des études historiques. Mais le moyen employé était-il le meilleur ? Les musées sont certainement une création fort utile, et quand les objets qu'ils renferment sont des œuvres d'art, c'est un des meilleurs moyens d'assurer leur conservation et de faciliter l'histoire des écoles qui les ont produits. Mais les chartes, à part quelques miniatures et quelques lettres ornées, ont-elles ce qu'il faut pour attirer et pour intéresser un homme qui n'est pas habitué à les lire, à les étudier, à les comprendre ? Écrites d'une écriture difficile, dans une langue morte ou dans une langue vieillie, tracées sur des matières subjectives différentes de celles que l'on emploie aujourd'hui, elles peuvent étonner au premier abord, mais leur suite n'intéressera personne, ne donnera à nul le désir de venir les étudier de plus près, ne fera qu'ennuyer et fatiguer. Quand un érudit voit ou lit un diplôme carolingien, il associe à la vue, à la lecture de ce document, une foule de notions qu'il a acquises antérieurement ; il en comparera l'écriture, les formules, les clauses, les termes juridiques, il comprendra le sens historique de chaque phrase, la valeur de chaque mot. Qu'y verra au contraire un homme du monde, même instruit ? Un carré de papyrus ou de parchemin, énumérant des privilèges dont il ne comprendra pas la portée, accordés par un roi dont il connaîtra peut-être mal l'histoire, à une abbaye inconnue, à un personnage ignoré ; et encore, tous ces détails qui l'intéresseront peu lui seront fournis par la pancarte accompagnant chaque document, car par lui-même il n'y verrait rien.

En un mot, le résultat le plus certain de la création de M. de Laborde a été de former un musée paléographique où sont représentées les écritures de tous les temps, mais il n'y avait aucune nécessité de tant se hâter de faire cette publication coûteuse, car on possédait déjà des collections analogues de fac-similés. Ajoutons encore, objection très forte, que toutes ces pièces, tous ces registres ont été enlevés à des séries qui se trouvent ainsi dépareillées, et que la communication de ces documents ainsi isolés devient d'autant plus difficile et d'autant plus hérissée de difficultés administratives ; de là nouveaux retards, nouveaux ennuis pour le public travailleur.

Ainsi donc le musée, peu fréquenté des érudits, qui ne vont pas regarder à travers une glace des pièces dont ils peuvent examiner chaque jour les pareilles dans les cartons, ne l'est pas beaucoup plus du grand public, dont la curiosité n'y trouve pas des aliments suffisants. On peut

donc dire que la tentative a échoué. Ce qu'elle a produit de mieux est bien certainement la belle publication dont nous donnons le titre plus haut. Admirablement imprimé, orné de nombreux fac-similés, ce volume fait le plus grand honneur à l'éditeur qui en a entrepris la publication et aux archivistes qui l'ont rédigé. Il renferme l'analyse, avec gravures à l'appui, de 1450 documents des plus divers : lettres de rois et de reines, de grands personnages politiques, de littérateurs, registres, rouleaux, diplômes, lettres patentes, etc. La plupart des fac-similés, tirés sur zinc, sont parfaitement bien exécutés et reproduisent fidèlement les moindres traits de l'original ; nous ne ferons d'exception que pour les diplômes mérovingiens, dont les reproductions nous paraissent inférieures à celles de l'atlas de Letronne.

Outre l'intérêt que ce volume présente pour le grand public, il ne laisse pas d'être fort curieux pour les érudits, pour les diplomatistes ; ceux-ci notamment y trouveront la reproduction la plus exacte que nous connaissions des monogrammes carolingiens et des écritures de l'époque féodale. En outre, le XVIe siècle a fourni tant de signatures, tant de lettres de toute espèce, qu'on pourra employer utilement ce recueil pour vérifier l'identité de certaines écritures de cette époque.

La collection est rangée par ordre chronologique, elle est divisée par périodes et par règnes. Chaque période est précédée d'observations préliminaires sur les usages diplomatiques de l'époque, sur la nature des actes exposés ; chaque règne est de même précédé d'une notice sur le roi dont il s'agit. Chaque partie est l'œuvre d'un archiviste, et les noms de feu Huillard-Bréholles, de MM. Tardif et Boutaric, pour ne citer que les plus connus, sont un sûr garant de la manière dont le choix et le classement ont été faits.

Le volume s'ouvre naturellement par un recueil assez étendu de diplômes mérovingiens, spécimens de l'admirable collection des Archives, unique au monde. Viennent ensuite beaucoup de diplômes carolingiens, presque tous munis de leurs sceaux. Avec les Capétiens apparaissent les actes des princes féodaux du nord et du midi, les actes privés, les rouleaux, tels que le rouleau mortuaire de Vital, abbé de Savigny (nº 138), les registres de comptes, le premier registre du Parlement, des cartulaires, des chartes de coutumes, les tablettes de Jean Sarrazin. Au XIVe siècle, quelques belles chartes célèbres depuis longtemps pour leur riche ornementation, telles que la charte de fondation de la Sainte-Chapelle de Vincennes (nº 401), et déjà quelques documents confidentiels, par exemple une lettre autographe de Charles V. Au XVe siècle, les lettres originales se multiplient, et au XVIe, elles remplacent presque complètement les actes judiciaires et administratifs. Au XVIIe siècle, nous retrouvons la même tendance ; pourtant on a choisi quelques documents aussi curieux à d'autres points de vue, tels que les pièces du fameux procès pour le faux cartulaire de Brioude, des lettres de littérateurs et de savants. Enfin l'ouvrage se termine par un recueil aussi complet que possible, étant donné le peu d'espace dont on dispo-

sait, d'autographes de l'époque révolutionnaire, collection que l'on aurait pu doubler sans peine, car il n'y avait qu'à choisir entre les milliers de cartons de cette partie des archives.

Titres de la maison de Bourbon. Publiés par M. Huillard-Bréholles, sous-chef de section aux Archives de l'empire. Tome I, 1867, xliv-616 pages. — Tome II, continué par M. Lecoy de la Marche, archiviste aux Archives nationales, 1874, viii-536 pp. Paris, Plon et Cᵉ, gr. in-4°.

Poursuivant toujours l'exécution de ses plans gigantesques et rêvant la publication intégrale des inventaires des archives de France, M. de Laborde confia, vers 1862, à M. Huillard-Bréholles le soin de préparer pour l'impression celui des titres de la maison de Bourbon. Le choix du directeur général était aussi heureux que possible ; l'auteur de l'*Histoire diplomatique de Frédéric II* possédait l'exactitude et la conscience requises pour un pareil travail, et en cinq ans de travail, il conduisit à bonne fin la première partie de cet immense travail, qui comprend les actes antérieurs à 1382. Le tome II, qui termine l'ouvrage, retardé successivement par les événements de 1870-71 et par la mort du premier auteur, a paru dans les derniers mois de 1874 ; il est dû à M. Lecoy de la Marche, archiviste aux Archives nationales.

Nous avons déjà expliqué plus haut pourquoi en principe nous étions peu partisan de la publication de l'inventaire de toutes les séries des Archives nationales ; nous allons exposer maintenant pourquoi la présente publication nous paraît d'une utilité encore plus contestable. Le Trésor des chartes, collection des actes du pouvoir central, intéresse toutes les provinces de la France, renferme des documents sur toutes les époques de leur histoire ; aussi son inventaire présente-t-il de l'intérêt pour tous les érudits. Il en est de même des Cartons des rois de M. Tardif.

Mais on peut critiquer le choix qui a été fait de ce fonds de la maison de Bourbon, en vue d'un inventaire aussi volumineux. L'intérêt en est restreint à trois ou quatre provinces. De plus, cette collection comprend peu de pièces anciennes. Elles sont pour les 7/8 postérieures à 1300.

Il existait d'ailleurs bien des moyens de connaître les titres de la maison de Bourbon. Les titres de cette famille restèrent à Moulins jusqu'au commencement du xvie siècle. Ils y avaient déjà été l'objet de nombreux inventaires; ils furent de nouveau classés et cotés par Jacques Luillier, quand François Ier les eut fait transporter à Paris après la mort du connétable de Bourbon, en 1532. Son inventaire existe encore et l'ordre qu'il avait établi a été conservé. Seulement, au xviiie s., au classement par liasses fut substituée une numérotation continue allant de 1 à 4000 et tant, qui fut reportée sur l'inventaire original après avoir été écrite au dos de chaque pièce. En outre Claude Rousseau,

auditeur des comptes (1676-1720), dressa des tables assez étendues de l'inventaire de Luillier, tables rédigées, comme toutes celles de cette époque, d'une manière très confuse, mais donnant encore un certain nombre de renseignements. Tels sont les travaux que les anciens archivistes avaient entrepris sur les titres de la maison de Bourbon.

Il serait à désirer que tous les fonds des Archives nationales eussent été l'objet de pareils dépouillements. Ne valait-il donc pas mieux reporter ailleurs les efforts des archivistes et réserver l'argent du budget à un fonds moins connu et moins bien classé, et renvoyer les érudits à cet inventaire de Luillier, qu'ont cité depuis deux cents ans tous ceux qui ont écrit sur l'histoire de ces provinces?

Rappelons encore qu'en faisant son inventaire, cet archiviste avait respecté un ordre déjà établi, en se contentant de former des liasses avec les pièces, et que dans ces liasses, malgré quelques transpositions, les pièces sont généralement rangées par ordre topographique. Cet ordre est de beaucoup le meilleur, ces titres ne pouvant guère être employés que pour des études d'histoire locale [1]. Le même Luillier classa plus tard les titres du Beaujolais et du Forez de la même façon, mais en s'attachant encore plus à y ranger les documents dans l'ordre topographique.

Mais ce n'est pas tout. Aux inventaires de Luillier, déjà si utiles, il faut ajouter d'autres secours qui ne sont point sans importance. Nous voulons parler des ouvrages de La Mure, chanoine de Montbrison. L'un d'eux, intitulé : *Histoire du Forez*, parut en 1674 ; l'autre, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, resté manuscrit jusqu'à nos jours, a été publié d'après le manuscrit original conservé à Montbrison, de 1860 à 1868, en trois forts volumes in-4°. Ces deux ouvrages ont été composés sur les titres originaux, et le second a été enrichi par ses nouveaux éditeurs de nombreuses notes et de beaucoup de pièces justificatives ; le tout constitue un répertoire assez étendu, indiquant la plupart des documents relatifs au Forez.

Enfin indiquons en dernier lieu les *Noms féodaux* de D. Bétancourt ; on appelle ainsi le dépouillement sous forme de dictionnaire des registres et des pièces originales de la Chambre des Comptes. Cet utile travail, qui n'a jamais été fini, comprend une première série se rapportant à un certain nombre de provinces de la France, parmi lesquelles le Bourbonnais, le Forez et le Beaujolais. Non seulement D. Bétancourt dépouilla les pièces originales, mais il fit encore le même travail pour les registres d'hommages, que ni Luillier, ni les auteurs de l'inventaire sommaire n'ont analysés. Sans doute les indications données par les *Noms féodaux* sont très concises, mais elles suffisent pour indiquer le volume, la pièce à consulter, et malgré l'étendue des analyses de MM. Huillard-Bréholles et Lecoy de La Marche, leur inventaire, pas plus que l'ouvrage du savant bénédictin, ne dispense de recourir aux documents.

1. Voyez le sommaire de l'Inventaire de Luillier, t. I, p. xxxv et suiv., et les pièces justificatives de la préface de M. Huillard-Bréholles, n°s 8 et 9.

L'inventaire des titres de la maison de Bourbon comprend deux volumes. Le premier, qui est uniquement l'œuvre de M. Huillard-Bréholles, renferme les pièces antérieures à 1382 ; le second, qui va de 1382 à 1527, date de la confiscation de l'apanage du connétable, a été terminé par M. Lecoy de La Marche. Il faut convenir que la tâche que ce dernier archiviste avait à remplir était des plus ingrates. En effet le premier volume, sans renfermer beaucoup de pièces d'un intérêt général, contient pourtant une certaine quantité de documents curieux, tandis qu'à partir de la fin du XIVe siècle, les pièces de procédure commencent à former le grand nombre, et le reste consiste en majeure partie en prises de possession de châteaux et de seigneuries, en commissions d'offices, etc., etc. La nature même de ces documents rend la tâche de l'archiviste des plus difficiles. Tous ces mémoires d'avocats et de procureurs, tous ces inventaires de productions et requêtes, ne sont point datés pour la plupart, et pour leur assigner une date absolument certaine, il faudrait non seulement les lire en entier, mais encore les analyser, examiner à quelle phase de l'affaire chacune de ces pièces se rapporte, en un mot refaire l'histoire de chacun des procès soutenus par les ducs de Bourbon. En bonne conscience, il est difficile de demander à un archiviste une pareille besogne, surtout quand, comme dans le cas présent, il faut faire ce travail sur quelques 4500 documents. La meilleure manière de procéder en pareil cas n'est pas d'observer strictement l'ordre chronologique ; il semble préférable de grouper les documents par affaire ou même par domaine, par seigneurie. Ainsi classés, ces documents ne viennent pas à chaque instant interrompre la suite chronologique, et, de plus, dans ce dernier cas, l'attribution d'un numéro d'ordre à chacun d'eux peut entraîner le lecteur à leur donner plus d'importance qu'ils n'en ont.

Aussi nous est-il difficile de nous montrer bien sévère pour le travail de M. Lecoy de La Marche, s'il présente à ce point de vue certaines imperfections. Il eût fallu plus d'un volume pour terminer cet inventaire d'une manière absolument complète. Cependant, même en accordant à l'auteur le bénéfice des circonstances atténuantes, nous lui ferons les observations suivantes :

Dans la préface du tome II (p. VI-VII), M. L. de la M. annonce que, pour abréger, il a parfois groupé sous un même numéro plusieurs pièces peu importantes se rapportant à la même affaire. Rien de plus légitime assurément ; c'est, nous l'avons déjà expliqué, le seul moyen de faire rentrer dans le classement toutes ces pièces de chicane, dont nous parlions plus haut, et une bonne table peut réparer les légers inconvénients de ces dérogations à l'ordre chronologique rigoureux. Mais avant tout, il faut autant que possible inventorier toutes les pièces du fonds. C'est ce que M. de la M. ne semble pas avoir fait avec tout le soin désirable. En examinant un des cartons de la collection pris au hasard, nous y avons retrouvé plusieurs documents que l'inventaire n'indique pas. C'est ainsi que dans

P. 1372, sous la cote 2015, nous avons relevé une série de pièces relatives à la vicomté de Murat, dont M. L. de la M. paraît ne pas avoir eu connaissance. Telles sont les secondes productions pour Louis Louvet, contre le comte de la Marche, qui auraient dû prendre place après le n° 6130 (t. II, p. 330), et qui ne forment pas moins de 12 cahiers de papier gr. in-folio. Nous n'avons pas vérifié si elles faisaient double emploi avec les productions indiquées par le catalogue, mais, dans tous les cas, elles auraient pu compléter ces dernières que M. L. signale comme incomplètes. — Sous la même cote 2015, et dans le même volume, P. 1372², nous trouvons une généalogie des vicomtes de Murat, dressée à l'appui des prétentions de Louis Louvet, et que nous n'avons pu retrouver dans l'inventaire. — Dans le même volume existe encore une supplique du comte de la Marche, oubliée par l'inventaire, à laquelle on peut rattacher le n° 6129 de l'inventaire, et qui peut servir à fixer plus exactement la date du mémoire indiqué à ce dernier endroit ; l'affaire dut être réglée du 13 juillet au 28 août 1460 (v. nos 6115 et 6116). — Au n° 7308, p. 452, nous trouvons *des remontrances au roi au sujet de l'exécution d'un arrêt du Parlement, relatif à la curatelle du comte d'Armagnac*. L'analyse est inexacte ; ce ne sont point des remontrances, mais un simple compte-rendu présenté au roi par maître Pierre Poignant, envoyé du Parlement.

Des fautes que nous reprochons à M. L. de la M., il n'y en a guère qu'une un peu grave, ce sont ces omissions que nous signalons plus haut et qui doivent être nombreuses si elles se représentent pour chacun des volumes que nous n'avons pu examiner. Dans ces pièces ainsi oubliées, un auteur du pays trouverait peut-être des renseignements curieux, et la plupart ne sont ni plus ni moins intéressantes que celles dont le second volume contient l'analyse. Quant aux autres reproches que nous avons faits à la publication, ils ne s'adressent pas aux rédacteurs de ces deux volumes, mais à ceux qui ont dès le principe conçu et dirigé cette entreprise coûteuse, peu utile et impossible à jamais terminer. A. Molinier.

Die Lakedaimonier und ihre Bundesgenossen, von G. Busolt. 1ter Bd., bis zur Begründung der athenischen Seehegemonie. Leipzig, 1878, 486 p. in-8°.

Cet ouvrage est une contribution précieuse à l'histoire de la Grèce qu'il fait avancer sur plus d'un point. On se tromperait si, sur la foi du titre, on voulait le prendre pour une étude d'institutions; c'est un véritable travail historique, mais qui a plutôt le caractère d'une discussion que d'un récit.

Le présent volume comprend seulement la première partie : l'origine et le développement de la ligue du Péloponèse. Il se divise en trois chapitres de longueur inégale : 1° Lacédémone considérée comme le soutien de l'hégémonie du Péloponèse; importance de la ligue du

Péloponèse comparée aux anciennes alliances entre les états de la Grèce (p. 1-65). 2° Situation politique des pays voisins de la Laconie et du Péloponèse dans les premières années du VIe s. (p. 66-244). 3° Établissement de l'hégémonie lacédémonienne dans le Péloponèse; Sparte à la tête de la Grèce, et sa situation pendant les guerres médiques (p. 245-477).

Une courte analyse des matières contenues dans chacun de ces chapitres en montrera la richesse. Le premier développe le caractère des institutions lacédémoniennes, et montre qu'elles étaient essentiellement oligarchiques et militaires. Ici, il est très important d'établir que la *symmachie* lacédémonienne n'a aucun rapport avec une quelconque des anciennes confédérations de tribus doriennes, que surtout il n'a jamais existé d'alliance offensive et défensive entre tous les Doriens du Péloponèse formée d'après le principe de la communauté de race. A ce point de vue, Busolt fait surtout remarquer que les Lacédémoniens invoquent volontiers la tradition achéenne, et cherchent à justifier ainsi leur prépondérance. Il ne croit pas cependant que la maison royale de Sparte fût d'origine achéenne. Mais pour lui, ce fut précisément de la part des Lacédémoniens un trait de sagesse politique de ne pas vouloir trop accentuer le caractère dorien de leurs institutions. Se donnant comme les représentants légitimes des anciens Pélopides et Perséides, ils purent d'autant mieux demander à tous les Péloponésiens d'agir de concert avec eux. Cette vue, sans aucun doute, est juste; mais il n'en est pas moins vrai que le caractère dorien de Sparte s'accentue fortement à l'époque de la plus grande splendeur de la Grèce. Ne pourrions-nous pas prétendre, ce qui d'ailleurs répond bien aux idées de Busolt, que l'antagonisme des Doriens et des Ioniens est essentiellement l'œuvre du Ve s. avant J.-C.? E. Curtius avait fortement insisté sur l'importance d'Olympie dans la formation de la ligue péloponésienne; Busolt s'élève contre cette opinion (p. 57-64), et il est évident qu'Olympie n'a pas été le centre officiel de la ligue. Busolt a certainement raison de soutenir que les « Hellanodikai » n'étaient pas des fonctionnaires chargés de terminer les différends entre les membres de la ligue, mais il s'agit aussi de savoir si Olympie ne contribua pas, d'une façon indirecte, à la grandeur de Sparte, comme Sparte avait contribué à augmenter l'importance des jeux olympiques.

Le premier chapitre ne donne en général que des résultats négatifs; dans le second, l'auteur esquisse la situation politique des autres états du Péloponèse; sans cela, en effet, on ne saurait comprendre les causes qui produisirent l'action politique et militaire des Lacédémoniens au VIe s., ni la conséquence de cette action, qui fut la symmachie péloponésienne. Ce second chapitre n'est donc, lui aussi, qu'une étude préparatoire; mais il ne contient rien moins qu'une histoire politique des divers états du Péloponèse jusqu'à la fin du VIe s. En premier lieu, l'auteur nous parle d'Argos et des villes soumises à son influence : Mycènes, Tyrinthe, etc. Puis viennent : l'Arcadie, dont la situation était

si complètement différente de celle des autres pays du Péloponèse, et les pays de la côte occidentale, qui fournissent de nombreux problèmes à l'érudition historique. Quelle est, par exemple, la signification du nom de Pisa? Beaucoup d'auteurs le prennent pour un nom de ville; Busolt, d'après Kuhn, soutient que c'est un nom de pays. Nous reviendrons plus loin sur la discussion de Busolt au sujet du caractère sacré faussement attribué à l'Élide. Passant ensuite à Corinthe, Busolt développe ses vues sur le caractère de la domination des Kypselides, et montre que tout ce qu'on rapporte de leurs méfaits, et en particulier des méfaits commis par Periander, repose évidemment sur une tradition mensongère, mise en circulation par les aristocrates hostiles aux tyrans; et il est certain que beaucoup de récits sur Périander sont exagérés.

Un point plus important dans le travail de Busolt est le passage où il s'efforce de démontrer que les Lacédémoniens ne sont pas les auteurs du renversement des Kypselides. Ce sujet est important, parce qu'il nous fait pénétrer profondément dans le caractère de la politique lacédémonienne, politique fondée, suivant Busolt, sur des principes qui n'étaient nullement contraires aux tyrans. Busolt a peut-être raison, mais sans pouvoir donner la preuve complète de ce qu'il avance. D'après lui, il n'a pas été prouvé que les Spartiates aient renversé les Kypselides, ni surtout que dans le Péloponèse ils aient chassé les tyrans. Il se fonde principalement sur le discours de Sosiklès dans Hérodote V, 92; mais plusieurs de ses arguments sont sans valeur. Comment, demande-t-il, Sosiklès pouvait-il dire que les Spartiates ne connaissaient pas la nature de la tyrannie, s'ils avaient renversé dans le Péloponèse les gouvernements tyranniques? Mais ἄπειροι et ἔμπειροι se rapporte seulement à des tyrans qu'ils auraient pu connaître dans leur propre pays, et là les Spartiates n'en avaient jamais connu. D'autre part, si les Spartiates avaient aidé à renverser les Kypselides, on devrait s'attendre à ce que Sosiklès invoquât ce fait comme un argument dans son discours; mais il n'en fait rien. Au fond, répondrai-je, ce silence de Sosiklès prouverait encore davantage; c.-à-d. que les Spartiates n'auraient renversé aucun gouvernement tyrannique, et il est fort douteux qu'on puisse dire cela contre le témoignage d'Aristote, *Pol.*, V, 8, 18. L'argumentation tirée du discours de Sosiklès n'a donc pas grande valeur. Le second argument de l'auteur (p. 214) en a moins encore : il prétend qu'à cette époque les Spartiates ne pouvaient encore exercer aucune influence décisive sur les états du nord du Péloponèse, parce que du côté du nord ils étaient enserrés dans un réseau continu d'états ennemis, Argos, Tégée, Pisa. On ne peut pourtant pas dire que Tégée et Pisa fussent voisines de Sparte! Reste donc, en présence des attestations formelles de Thucydide et d'Aristote, le discours de Sosiklès avec son *argumentum ex silentio*, et c'est peu. La démonstration de Busolt est donc bien loin d'être complète. Il termine cette revue des états du Péloponèse par Sicyone, Phlionte et Mégare.

Après avoir ainsi décrit le théâtre où devait se déployer l'activité de Lacédémone, Busolt expose dans son troisième chapitre la fondation de l'hégémonie spartiate dans le Péloponèse, et nous montre Sparte à la tête de la Grèce, surtout pendant les guerres médiques. Le moment était favorable; il se manifestait parmi les Grecs une tendance à la concentration; la colonisation cessait; les grandes fêtes nationales prenaient une plus grande importance; l'empire lydien devenait plus dangereux; c'étaient autant de raisons qui poussaient Sparte à former une ligue. Celle-ci commence avec l'Élide et Tégée (p. 262); à ce noyau, viennent s'ajouter les autres villes arcadiennes; on ne sait pas très bien à quel moment Corinthe donna son adhésion (p. 264); en tout cas, ce fut au VIe s. Ainsi, au VIe s., la symmachie péloponésienne, sous la direction de Sparte, est fondée.

P. 257, Busolt a fort bien expliqué comment, au VIe s., la politique spartiate n'eut pas encore le caractère oppressif qu'elle eut au Ve; mais il montre qu'elle fut agressive dans l'intérieur du Péloponèse. Ne serait-ce pas là un argument de plus pour prouver que les Spartiates ne restèrent pas alors dans une attitude passive à l'égard des Kypselides? J'accorde d'ailleurs que les Spartiates n'étaient pas en principe les ennemis des tyrans; quand les tyrans pouvaient leur être utiles, ils les protégeaient (p. 305). Argos était encore un obstacle à l'extension de la puissance spartiate. Argos ne voulut jamais se soumettre à l'hégémonie de Sparte; la guerre lui coûta le territoire de Thyrée. Voyez à ce propos les remarques judicieuses de l'auteur sur les frontières naturelles de la Laconie, qui n'enveloppaient pas entièrement ce territoire (p. 254). Les Lacédémoniens étaient ainsi devenus les maîtres du Péloponèse; seule Argos conserva sa liberté. Bientôt après, on s'aperçut qu'ils étaient les maîtres de toute la Grèce, et c'est un prince étranger qui, le premier, reconnut leur suprématie; c'est Crésus, avec qui ils avaient noué des relations d'amitié (p. 270). Mais Crésus est vaincu; les Spartiates commettent alors la faute de ne pas venir en aide aux Ioniens menacés par Cyrus; à ce moment, en effet, on aurait encore pu arrêter les progrès des Perses. D'autre part, une entreprise des Spartiates, la guerre contre Polycrate, échoue misérablement (sur les motifs qui firent agir Sparte dans cette circonstance, voy. Busolt, p. 280). Pendant ce temps, l'influence de Sparte s'étend aussi, comme on devait s'y attendre, dans la Grèce centrale. Mégare s'unit aux Spartiates.

Vient alors le moment où ils se trouvent en contact avec les Athéniens. Depuis la mort de Pisistrate, Athènes était en proie au désordre; les Alcméonides cherchaient tous les moyens possibles de renverser les Pisistratides, et ils surent, dit-on, gagner les Spartiates par une ruse. Un accident imprévu force Hippias à capituler; dans Athènes, Clisthènes et Isagoras se disputent le pouvoir, et Sparte, s'apercevant qu'elle était trompée par les Alcméonides, veut rétablir Hippias comme tyran; mais les alliés, poussés par le corinthien Sosiklès, refusent de prêter les mains à cette entreprise, et Athènes reste libre

(p. 318). C'est ainsi que les Corinthiens prennent le rôle de l'opposition dans la ligue du Péloponèse. Les alliés s'opposant à la restauration de la tyrannie à Athènes, Sparte prend la résolution d'établir sa domination incontestée dans le Péloponèse même, par la soumission complète d'Argos. Cléomènes conduit cette guerre, mais d'une façon toute particulière. Il est vainqueur, et ne sait profiter de sa victoire pour anéantir les Argiens. Busolt développe avec perspicacité (p. 336) les raisons pour lesquelles Argos ne fut pas conquise; elle n'en était pas moins, pour plusieurs années, réduite à l'impuissance, et elle ne put fournir de secours aux Perses dans la guerre qui vint alors à éclater. L'histoire de cette guerre remplit le reste du volume. La direction de cette guerre aurait dû être prise par Sparte, dont l'hégémonie était alors publiquement reconnue en Grèce, même par les Athéniens, qui accusaient les Eginètes auprès des Spartiates (p. 348). Sur la bataille de Marathon, sur laquelle on a beaucoup écrit dans ces derniers temps, les explications de Busolt sont ingénieuses. En général, il se range à l'opinion de Curtius, qu'il modifie seulement sur des points de détail, et avec succès, à ce qu'il semble.

Après la première guerre médique, Athènes seule remplit son devoir, en créant sa flotte de guerre; Sparte ne le fait pas. Cependant, poussée peut-être par Athènes, Sparte convoque un congrès à l'isthme de Corinthe pour constituer une confédération de tous les Grecs contre les Perses. Une armée de confédérés est mise en marche et la réunion des généraux des états confédérés compose le directoire exécutif de la ligue; mais la flotte et l'armée de terre ont des chefs particuliers, chacun a son *synedrion* particulier. Ceci explique pourquoi put bientôt se former une confédération particulière des puissances maritimes, dont la direction fut ensuite confiée à Athènes. Busolt raconte alors en grand détail les campagnes de Xerxès; signalons surtout ce qu'il dit des causes qui amenèrent le désastre des Thermopyles : Léonidas fut sacrifié par les Éphores aux intérêts de la politique de Sparte dans le Péloponèse. La bataille de Platée est étudiée avec autant de soin, ainsi que les événements qui suivirent cette bataille; là, l'auteur met à profit des détails fournis par Plutarque, qu'Hérodote n'a pas, et dont il démontre l'importance. Dans la guerre contre les Perses, Sparte s'est montrée incapable de diriger une confédération panhellénique.

Là finit ce livre, qui mérite les plus grands éloges, et que tous les érudits — il ne s'adresse pas à d'autres personnes — liront avec plaisir. Il est mieux composé qu'on ne le croit au premier abord. Il contient beaucoup de digressions; mais il y en a peu d'inutiles (p. 293 et 294); nous ne voyons pas bien cependant la nécessité de raconter des événements arrivés au ve s. L'auteur ne s'inquiète partout que des faits; il n'est pas de ces historiens qui laissent le champ libre à leur imagination. Il a d'excellents principes de critique historique. Surtout il ne se laisse pas tromper par des renseignements d'une date postérieure sur des faits dont les sources plus anciennes ne connaissent rien. A ce

point de vue la discussion de certains problèmes est un chef-d'œuvre; ainsi ce qu'il dit sur le prétendu caractère sacré de l'Élide (p. 189 et suiv.), qui est une invention d'une date postérieure; ainsi ses remarques sur le caractère agressif de la politique lacédémonienne au VIe s. (p. 252-253); ainsi encore ses explications sur la prétendue haine des Spartiates pour les tyrans; mais sur ce point, comme je l'ai dit plus haut, j'estime que Busolt n'a pas suffisamment prouvé la fausseté de la tradition.

Je relèverai enfin certaines fautes d'impression ou des erreurs de détail; ainsi (p. 25) il dit : « ce terme (celui de Mothax, c.-à-d. fils d'ilote) s'applique bien à Gylippe, car il était le fils légitime de l'éphore Kleandridas » ; on ne peut pourtant pas dire que Gylippe fût un mothax, « parce qu'il était le fils légitime de Kléandridas » ; peut-être faut-il lire : « *ne* s'applique *pas* ». — P. 212, on trouve Δωριλέων. — P. 251, l. 11 du bas, *trugen* au lieu de *trug*. — P. 261, l. 11, il faut certainement *Anaxandridas und Ariston,* au lieu de *Leon und Hegesikles*. — P. 302, l. 2, lire *Hippias* au lieu de *Peisistratos*.

Nous attendons avec impatience l'apparition du second volume qui traitera de l'organisation de la symmachie péloponésienne. Comme cet ouvrage s'occupe surtout du Péloponèse, il complétera heureusement, ce nous semble, les histoires grecques que nous possédons déjà et qui toutes, plus ou moins, se résument principalement dans l'histoire d'Athènes. Le premier volume, du moins, sert à corriger toutes les idées étroites que nos histoires grecques ont pu jusqu'ici mettre en circulation.

Ad. Holm.

Max Zœller. **Latium und Rom,** Forschungen über ihre gemeinsame Geschichte und gegenseitigen Beziehungen bis zum Jahre 338 v. Chr. (1 vol. in-8°, XIV-408 p. Leipzig, Teubner, 1878).

Il serait impossible, dans un simple compte-rendu, de suivre pas à pas M. Zœller dans toutes ses recherches. Il a touché à tant de questions qu'il serait trop long de les énumérer en détail, à plus forte raison de discuter les conclusions que l'auteur a cru devoir adopter. On se bornera donc à indiquer le sujet de l'ouvrage et à en reproduire les principales divisions.

Une des causes qui expliquent le développement de la puissance romaine, est la rapidité avec laquelle Rome s'est assimilé la langue, les institutions et les mœurs des peuples qui l'entouraient et au milieu desquels elle a grandi. C'est là un fait bien connu et qui a été constaté bien des fois; mais M. Z. se place, pour l'étudier, à un tout autre point de vue que les historiens qui l'ont précédé. Il considère, non pas le peuple romain lui-même, mais les différentes cités qui sont venues peu à peu s'adjoindre à lui et se perdre dans l'unité romaine. Au lieu de suivre le cours du grand fleuve, il descend successivement

chacun des affluents qu'il a reçus et qui ont contribué à le grossir. Dans l'histoire des relations de Rome avec les peuplades voisines, c'est à ces dernières qu'il donne la place la plus importante.

Il expose d'abord, dans une introduction très développée, les principales opinions qui ont été émises en Allemagne sur les premiers temps de Rome et la valeur des diverses traditions qui ont été recueillies et mises en œuvre par les historiens anciens, particulièrement par Tite-Live et Denis d'Halicarnasse. L'ouvrage proprement dit est divisé en deux parties : 1° Le Latium avant la fondation de Rome et au temps des rois; 2° Le Latium au temps de la république, jusqu'au moment où il perd son indépendance en l'an 416 (338 a. J.-C.).

Dans la première partie, M. Z. commence par résumer les récits de Tite-Live et de Denys sur l'arrivée d'Enée en Italie, l'établissement des Troyens dans le Latium et la fondation d'Albe. Cette analyse rapide sert de base aux discussions critiques qu'il institue successivement à propos de : 1° la légende d'Enée; 2° la légende d'Albe-la-Longue (Romulus, Tullus Hostilius); 3° les Prisci Latini; 4° la fondation du temple de Diane sur l'Aventin; 5° l'institution des féries latines sur le mont Albain, par Tarquin le Superbe.

La seconde partie, beaucoup plus considérable, comprend deux périodes : l'ancienne confédération latine, jusqu'à l'année 365 (389 a. J.-C.); la nouvelle confédération des cités latines jusqu'au moment où prend fin l'indépendance du Latium en 416.

La première de ces deux périodes se subdivise elle-même en trois chapitres. Dans le premier, M. Z. traite de la chute de la domination étrusque et de la formation de la ligue latine. Il cherche ensuite à dresser le catalogue des villes qui faisaient partie de cette confédération. C'est un des chapitres les plus intéressants et les plus étudiés de l'ouvrage. Denys (V, 61) a donné une liste de 29 villes qui, en l'année 256, se seraient réunies pour combattre les Romains; mais d'abord le texte de ce passage n'est pas très bien établi, et de plus, Denys n'étant pas ici plus qu'ailleurs très exact à observer la chronologie, il est impossible de lui accorder une entière confiance et il faut recourir à d'autres autorités pour déterminer le nombre des cités qui composaient, à l'origine, la confédération latine. En rapprochant du témoignage de Denys ceux de Pline (III, 9) et de Strabon (V, 3, 231), M. Z. croit pouvoir arriver plus près de la vérité. D'après lui, l'ancien Latium aurait compris quatre régions : le mont Albain et le territoire d'Albe, avec Aricie, Bovillæ, Lanuvium et Tusculum pour villes principales; la région au-delà de l'Anio, entre ce fleuve et le Tibre, avec Nomentum; Rome et ses environs; la région du littoral, c'est-à-dire le territoire Laurentin, avec Laurente et Lavinium, et Ardée, avec le pays des Rutules. Le troisième chapitre retrace l'histoire de la ligue latine : rapports de Rome avec la confédération; rapports de Rome avec les villes prises isolément; colonies qui auraient été établies par les villes de la confédération; les Volsques, les Eques et les Herniques et leurs relations

avec Rome et les cités de la ligue latine jusqu'à l'incendie de la ville par les Gaulois.

La seconde période comprend : 1° formation d'une ligue latine indépendante d'où Rome est exclue, jusqu'à la conclusion du traité de l'année 396; 2° les Volsques et les Eques; leurs relations avec Rome et le Latium depuis l'incendie de la ville; 3° la confédération des peuples du Latium, son organisation politique et sa situation par rapport à Rome, le Samnium et la Campanie, jusqu'à la guerre de 414; 4° la grande guerre latine de 414 à 416; 5° la ruine de la confédération latine et l'organisation politique du Latium sous la domination romaine.

En terminant, M. Z. promet de continuer cette histoire du Latium. Il convient d'attendre le second volume pour se prononcer sur la valeur de l'ouvrage entier. Ce que l'on peut constater dès maintenant, c'est que l'auteur s'est préparé sérieusement à la tâche si difficile qu'il a entreprise, qu'il s'est mis au courant de tous les travaux de la critique moderne. Il a lu toutes les publications dont l'histoire de la république romaine a été l'objet en Allemagne pendant ces dernières années; il les résume et en discute les conclusions. S'est-il toujours renfermé exactement dans le sujet qu'il s'était proposé? N'arrive-t-il pas parfois que cette histoire des villes latines devient une histoire de Rome et qu'ainsi l'auteur ne tient pas tout-à-fait la promesse qu'il avait faite au début? Il est permis de le penser, tout en accordant que cette confusion était à peu près inévitable et que M. Z. s'est efforcé fort consciencieusement de se maintenir sur le terrain qu'il avait choisi.

R. Lallier.

V. Duruy. **Histoire des Romains,** tome VI, Paris, Hachette, 1879, in-8° de 434 p. Prix : 7 fr. 50.

Dans ce nouveau volume[1], M. Duruy poursuit l'histoire des Romains depuis la mort de Marc-Aurèle jusqu'à l'avènement de Dioclétien. C'est la période des princes africains et syriens, de l'anarchie militaire et des trente tyrans. Elle offre moins d'intérêt que celle des Antonins, d'abord parce que les documents commencent à manquer, ensuite parce que la décadence d'un grand empire est toujours triste à raconter comme à contempler. M. D. n'a pas reculé pourtant devant cette tâche, et il s'en est acquitté avec bonheur. Fidèle à ses habitudes, il ne s'est pas contenté d'énumérer des faits, il a aussi cherché à en déterminer le sens; son récit a pour objet de prouver que l'empire romain marchait à sa ruine, mais que sa chute aurait été sans doute conjurée, s'il avait eu constamment à sa tête des hommes tels que Septime Sévère, Aurélien, Claude Probus. Cette opinion est peut-être fondée, mais il serait oiseux de s'y appesantir. A quoi bon refaire l'histoire après coup? A quoi bon prétendre que la face du monde eût été changée si les choses avaient

1. Pour le volume précédent, voy. *Revue hist.* janv. 1878, p. 172.

suivi un autre cours? L'essentiel est de savoir ce qui a été, non ce qui aurait pu être.

M. D. s'est appliqué à décrire les maux qui lentement minaient l'empire. Il note les vices des princes, la lourdeur des impôts, la prépondérance excessive d'une armée indisciplinée et mal recrutée, les efforts réitérés des barbares pour franchir les frontières, l'affaiblissement de la classe moyenne, l'hostilité des chrétiens contre des institutions qui offensaient leur conscience et contre des fonctionnaires qui les persécutaient. Ce tableau, tracé d'une main ferme, donne une idée très nette de l'état de l'Empire au IIIe siècle. Il ne me paraît exagéré que sur deux ou trois points.

A plusieurs reprises, M. D. parle de la dépopulation du monde romain. D'après lui, « on n'irait pas trop loin en disant que, dans l'espace de vingt ans, la portion de l'humanité enfermée dans les frontières de l'Empire, et jadis si heureuse, avait diminué de moitié » (p. 318). Mais il ne cite à cet égard aucun texte précis. Peut-être aurait-il dû tenir compte des arguments que M. Fustel de Coulanges a fait valoir contre cette grave assertion. Cet historien reconnaît « que les bras manquaient alors pour la culture »; l'admission des barbares comme colons suffirait seule à l'attester; mais il en attribue la cause aux grands travaux d'amélioration qui avaient eu pour résultat de défricher les forêts, de dessécher les marais, de construire des routes, aux progrès de l'industrie qui n'avait pas à son service les machines modernes, aux affranchissements qui enlevaient à la campagne ses cultivateurs habituels, et il conclut de là que « la population générale pouvait augmenter, tandis que la population agricole restait au-dessous de ce qu'il eût fallu. » (*Hist. des instit. polit.*, 2e éd., t. I, 381.)

Une erreur analogue à la précédente est celle qui consiste à dire que dès le IIIe siècle les libertés locales avaient à peu près disparu (Duruy, 305-306). Les cités n'avaient pas cessé d'être des corps très vivants, et les provinces étaient loin d'avoir perdu leurs franchises. Je n'en fournirai qu'une preuve. On connaît la fameuse inscription de Thorigny, et les renseignements qu'elle nous donne sur l'assemblée générale des représentants de la Gaule. Tous les ans, les députés élus des soixante cités du pays se réunissaient à Lyon; là ils examinaient les actes du gouverneur; ils louaient ou blâmaient sa conduite, suivant le mandat qu'ils avaient reçu; et ils pouvaient même lui intenter une accusation. Or de quelle époque est le document qui nous révèle cette institution si libérale? il est daté de l'année 238, du règne de Gordien le Jeune. Il n'est donc pas exact d'affirmer que la centralisation impériale avait tout à fait détruit l'autonomie des provinces.

M. D. mérite un dernier reproche; il n'a pas toujours bien apprécié le rôle du sénat. Il ne fait guère que le tourner en ridicule, et il ne trouve dans sa conduite qu'un sujet d'amères moqueries. Il va jusqu'à dire : « Une chose plus funeste que le despotisme des Césars, fut la lâche servilité de ceux qui entouraient le prince » (p. 87). Assurément

les sénateurs de Commode et de Caracalla ne furent point des héros; mais ils avaient au moins pour excuse leur impuissance. Ils ne pouvaient rien contre l'empereur, et l'empereur pouvait tout contre eux; faire œuvre d'opposition ou d'indépendance, c'était se vouer à la mort, sans profit pour personne; on n'avait, pour vivre, d'autre ressource que l'adulation; on tremblait par peur sous les mauvais princes, et par habitude sous les bons. On avait de plus à craindre les soldats qui, de tout temps, furent hostiles au sénat, et qui avaient au service de leur haine la force matérielle. C'étaient donc toujours de nouveaux dangers et de nouvelles alarmes. Un pareil régime, on l'avouera, n'était point propre à fortifier les caractères ni à donner du ressort aux âmes. Malgré cet abaissement, le sénat ne cessa pas de jouer un rôle important au IIIe siècle. Il était investi d'un droit considérable, celui de déléguer à l'empereur l'autorité publique; son assentiment était nécessaire, même pour le général que les légions avaient proclamé; il est vrai qu'il n'était pas en mesure de le refuser à qui l'exigeait armes en mains; mais lui seul, en principe, disposait de la couronne; les trente tyrans furent regardés comme usurpateurs parce qu'il ne les avait pas reconnus. On devine sans peine les heureux effets de ce privilège. Pendant les longs troubles qui marquèrent la période de l'anarchie militaire, nul n'aurait su de quel côté porter son obéissance, s'il n'y avait eu à Rome un corps capable de décider quel était le véritable souverain. Ce corps avait, aux yeux des provinciaux, une grande influence morale; car ils n'étaient pas témoins de ses faiblesses, ils vénéraient en lui les souvenirs du passé, et ils voyaient que les plus illustres d'entre eux tenaient à honneur d'y entrer. Aussi, dès qu'il s'était prononcé, tous s'inclinaient devant son choix; on attendait de lui qu'il déclarât où était la légalité, et l'on croyait qu'elle se trouvait réellement là où il l'avait mise. Il y avait donc, au-dessus de la force brutale qui souvent faisait les empereurs, une force morale qui les consacrait. Ainsi l'autorité impériale ne cessa jamais d'être respectée des populations, parce qu'après la sanction du sénat elle paraissait toujours légitime, et le monde romain ne fut jamais démembré à la suite d'une guerre civile, parce que la victoire définitive dépendait seulement du sénat.

Paul Guiraud.

Brunehaut, par L. Double. Paris, Fischbacher, 1878, 237 p. in-18.

M. Lucien Double a déjà réussi à faire quelque bruit par ses études d'histoire romaine sur Claude, Titus et les Césars de Palmyre. Il a quelque érudition, il a le goût de l'archéologie, il semble connaître les langues étrangères; il ne manque ni d'esprit ni de style. Ces diverses qualités n'auraient pas réussi toutefois à le mettre en relief s'il n'avait de plus affiché la prétention de réformer les jugements historiques de la postérité et de montrer en Claude un grand homme d'État, en Titus

un monstre, en Zénobie une femme vulgaire et ambitieuse, bien inférieure à Odenath. Il abandonne maintenant l'antiquité pour s'attaquer au moyen âge. Les thèmes à paradoxes ne manqueraient pas; on pourrait faire de Clovis un sot, de Frédégonde une sainte ou de Charlemagne un scélérat. Sachons gré à M. Double de s'être contenté jusqu'ici[1] de l'apologie de Brunehaut, que les historiens modernes nous peignent d'ordinaire comme une femme remarquable par son intelligence et son énergie, mais nullement comme le modèle de toutes les vertus. M. Double la place au rang des plus grands hommes, entre Socrate et Stephenson ! (p. 138). Il pense que si Brunehaut avait triomphé dans sa lutte contre Frédégonde, « la civilisation romaine se serait relevée de ses ruines et l'Occident n'aurait peut-être pas eu à subir la longue barbarie du moyen âge. » Il reprend en un mot, en l'exagérant, la thèse soutenue par Lecointe au XVIIe siècle.

Le premier devoir de M. D., du moment où il entreprenait ce procès de réhabilitation, aurait été de donner les pièces sur lesquelles il appuie son jugement, de ne rien avancer qu'après l'avoir corroboré par un texte ou après avoir réfuté les textes qui contredisent son opinion. Il s'en est bien gardé, et il lui aurait été impossible en effet de montrer les documents sur lesquels il échafaudait sa thèse sans la faire crouler par là même. Il a trouvé preferable de mettre en œuvre tous ces matériaux, en repoussant tout de qui ne convenait pas à sa thèse, enfin en brodant sur le tout avec une inépuisable fantaisie.

Nous commencerons par donner quelques exemples des erreurs dans lesquelles tombe M. D. ou de la liberte avec laquelle il se sert des sources ; puis nous indiquerons de quelle manière son travail aurait dû être conduit pour être utile.

P. 17. Le titre de *Vir illuster* aurait été, d'après M. D., reconnu aux Mérovingiens par les empereurs depuis le consulat de Clovis. — Les consuls n'étaient pas *Illustres*, mais *Clarissimi*. Si c'est une dignité romaine qui valut aux Mérovingiens le titre d'*illustres*, c'est celle de *Magistri militum*.

P. 19. « Sigebert eut le mérite de comprendre la valeur morale de son épouse ; il lui abandonna la direction entière de la politique intérieure comme de la politique extérieure. » Il n'y a pas un mot dans Grégoire de Tours, seul témoin contemporain, qui justifie cette assertion.

P. 21. Représenter Gontran comme un « aspirant à la canonisation » est une simple plaisanterie — de mauvais goût.

P. 22. *Benarnum* n'est pas *Maslac*, mais probablement *Lescar*, et *Turba* n'est pas *Tarbes*, mais probablement *Vieutat* (Voy. Longnon, *Géogr. du VIe s.*, p. 594 et 598).

P. 25. M. D. confond la *cité* de Marseille, c'est-à-dire le territoire dépendant de Marseille, avec la *ville* elle-même.

P. 42, 43. L'histoire de Mérovée et de Brunehaut devient un roman

1. Depuis M. D. a écrit une apologie de Dagobert. Cf. *Rev. hist.*, X, 392.

des plus pathétiques : « Dès cet instant, Mérovée aime Brunehaut, d'un amour immense et dévoué, sans se dissimuler vers quel abîme il penchait; pour elle il renonça à tout, à son avenir, à sa vie même. » Quant à Brunehaut, c'est une Marie Stuart, « d'un de ses mélancoliques sourires changeant le geôlier en amant. »

P. 60. Il n'est pas vrai que Chilpéric ait donné à Rigonthe (et non *Ringonthe)* plusieurs villes et cantons d'Aquitaine. Il n'est question dans Grégoire (VI, 45) que des subsides en or ou en nature que Rigonthe et sa suite avaient pu prélever sur leur passage, comme cela arriva en Poitou. Il est faux également que Chilpéric n'écouta pas les remontrances ; il promit au contraire d'y faire droit.

P. 61. La mort de Chilpéric est racontée d'après les *Gesta regum Francorum,* écrits entre 720 et 726 et dont la version est une anecdote scandaleuse sans autorité.

P. 64. M. D. nous représente Grégoire de Tours comme « un grand amateur de vaisselle plate et d'objets d'or » à cause d'un grand plat dont il parle « à diverses reprises et avec amour. » — Ce plat d'or dont Grégoire parle deux fois (VI, 2 ; VII, 4), avait bien dû le frapper, puisque Chilpéric avait pris soin de le lui montrer dans sa ville de Nogent, en lui disant : « Ego haec ad exornandam atque nobilitandam Francorum gentem feci. » C'est Chilpéric et non Grégoire qui parle avec amour de ce plat, et rien dans la vie ni les œuvres du grand évêque ne permet de l'accuser d'avoir aimé l'or et le luxe.

P. 71. La révolte de Gondovald est présentée comme le fruit des profondes combinaisons politiques de Brunehaut. Il n'est pas impossible en effet qu'elle ait trempé dans cette révolte ; mais il semble que ce fut plutôt après qu'elle avait éclaté (Grég., VII, 33). Brunehaut aurait même cherché à se faire épouser d'abord par Gondovald, puis par un de ses fils (Grég., IX, 28, 32), sacrifiant son fils Childebert à son besoin d'aventures.

P. 79 et passim. M. D. parle toujours des *Scamasaxes* pour *Scramasaxes*. P. 99 : Septimie pour Septimine.

P. 80. M. D. montre Childebert se rendant à Chalon « avec Brunehaut. » Grégoire dit expressément que Childebert vint seul et que Gontran le supplia de ne pas rejoindre sa mère (VII, 33).

P. 83. Ici, comme en beaucoup de passages, M. D. parle de Brunehaut alors que dans Grégoire de Tours il s'agit de Childebert (IX, 9).

P. 96. L'esprit de clémence de Brunehaut est une pure imagination. M. D. dit lui-même, p. 215 : « On ne peut lui reprocher qu'une chose : la passion de la vengeance. »

P. 100. « Quelque temps après... » il faut mettre : « avant. »

P. 119. M. D. prétend que la mère de Théodebert était non Faidleuba, mais une concubine de Childebert, femme d'un jardinier. Il n'y a rien de semblable dans les textes. Théodebert était fils de la femme légitime de Childebert. Autrement Grégoire de Tours, en rapportant sa naissance (VIII, 37), l'eût dit, comme il le fait dans tous les cas semblables,

et Frédégaire rapporte seulement (*Chr.* ch. 27) que Brunehaut prétendit qu'il était fils d'un adultère de la reine avec un jardinier.

P. 120 et suiv. Le chapitre VII, sur les lois et l'administration de Brunehaut, est un des plus étranges du livre. La seule base de ce chapitre est la *Decretio Childeberti* de 595, que M. D. attribue à l'influence exclusive de Brunehaut et dont il force le sens. Il y accumule à plaisir les erreurs et les contre-sens. Dans ces quinze dispositions qui venaient s'ajouter aux lois existantes, il voit un *Code de Brunehaut !* Ce code consacre les perfectionnements les plus modernes ! Il y trouve la création du jury ; il croit que Brunehaut seule inflige la peine de mort alors que toute la législation des rois mérovingiens tend à l'introduire et à la multiplier. Il est parfaitement exact que la *Decretio* est visiblement inspirée des lois romaines et que Brunehaut approuvait cette tendance, mais c'est ridiculiser une idée juste que de l'exagérer à ce point. De même pour l'organisation des *centenae*, M. D. s'imagine que Brunehaut l'a créée de toutes pièces, alors qu'elle existait dans toutes les tribus franques. Ce qui suit p. 127 et suiv. sur la politique commerciale de Brunehaut est du pur roman.

P. 145. M. D. dit en parlant des rois mérovingiens : « A trente ans *ils sont morts*, si le fer ou le poison *les a laissés vivre* jusque-là. »

P. 151. Parlant de l'élévation de Protadius, M. D. a soin de ne pas dire que, d'après Frédégaire, Brunehaut le nomma patrice « stupri gratia ».

P. 162. M. D. prétend que c'est Brunehaut qui maria Thierry à Ermenberge et que c'est malgré elle qu'il la renvoya. Or notre seule source, Frédégaire, nous dit qu'elle s'opposa au mariage et fut l'auteur de la rupture.

P. 167. Si nous ne nous trompons, la peinture de la villa de Bourcheresse est tirée d'Orderic Vital (XIIe s.). En tout cas, M. D. aurait bien fait d'indiquer sa source. L'étalage de détails archéologiques qui remplit ce chapitre inspire une médiocre confiance.

P. 171. M. D. attribue à Frédégaire ce qui est simplement transcrit du livre du moine Jonas.

P. 188. M. D. tait la cruauté brutale avec laquelle fut tué le petit Mérovée, fils de Théodebert.

P. 200. Le récit de la mort de Brunehaut est orné de détails tout imaginaires. La déposition de ses cendres à Autun n'est rien moins que certaine.

Nous pourrions multiplier ces remarques à l'infini, car le livre de M. D. tout entier n'est pas autre chose qu'un roman historique. Écrire l'histoire vraie de Brunehaut eût été une tâche plus aride, plus difficile, peut-être même impossible, car nous ne la connaissons que d'une manière incomplète. En fait de témoignages tout à fait contemporains, nous n'avons que Grégoire de Tours et quelques lettres de Grégoire le Grand et de Brunehaut elle-même. Grégoire de Tours fait son éloge au moment où elle épouse Sigebert et vante sa piété ; mais dans tout le reste de

son histoire il ne prend nulle part sa défense, il ne la plaint même pas dans ses malheurs, silence qui, de la part d'un ami du roi Sigebert, peut être interprété dans un sens très défavorable à Brunehaut. Quant aux lettres de Grégoire le Grand, elles sont remplies de formules d'admiration et de sympathie ; mais que prouvent ces formules, trop fréquentes malheureusement dans le style de la chancellerie pontificale, et qui rappellent ce que ce même saint Grégoire écrivait à Phocas, usurpateur et assassin : « Nous nous réjouissons de voir votre bonté et votre piété assises sur le trône impérial » ? Les lettres du pape prouvent que Brunehaut n'était pas une femme ordinaire et qu'elle jouait un rôle politique important ; elles ne prouvent pas qu'elle fut vertueuse. Si M. D. les avait lues avec soin, il y aurait trouvé bien des détails intéressants sur le gouvernement de Brunehaut, au point de vue des affaires ecclésiastiques en particulier ; il y aurait appris aussi que Brunehaut construisit à Autun l'église de Saint-Martin, un monastère de filles et un hôpital, renseignements précis qui ont plus de valeur que les phrases vagues et emphatiques empruntées à un auteur du XIe s., à Aimoin, phrases qui n'ont d'autre intérêt que de nous montrer à ses débuts la légende de Brunehaut : « Aedificia sane ab ipsa constructa usque in hoc tempus durantia, ostenduntur tam innumera, ut incredibile videntur ab una muliere... fieri potuisse [1]. » Ce qui paraissait incroyable à Aimoin parait très naturel à M. D. Il s'indigne qu'on attribue aux Romains les chaussées de Brunehaut. Il ne se doute pas que les innombrables attributions de monuments à la reine d'Austrasie prouvent simplement qu'elle a laissé une forte empreinte sur l'imagination populaire, comme plus tard Charles Martel, à qui on attribue une foule de châteaux et de tours du XIe et du XIIe s.

Malheureusement les lettres de Grégoire le Grand n'ont trait qu'aux questions ecclésiastiques, celles de Brunehaut et de Childebert ne donnent de renseignements que sur les relations de l'Austrasie avec l'empire d'Orient et l'Italie, et Gregoire de Tours s'arrête à 591. C'est à des documents d'une époque postérieure que nous devons nous adresser pour connaître les vingt dernières années de la vie de Brunehaut. L'appendice de Marius, écrit en 624 et en pays wisigothique, ne dit que quelques mots sur elle, mais ces quelques mots sont sévères pour elle et pour Thierry. Le moine Jonas, disciple de saint Colomban, écrivit quelques années plus tard (en 643) la vie de son maître. Sans doute Colomban, persécuté par Brunehaut, ne devait pas être impartial envers elle ; mais voir en lui, comme le fait M. D., un représentant du haut clergé irrité contre la reine qui menaçait ses privilèges, est une erreur historique. Colomban était un moine irlandais, sorte de missionnaire, d'apôtre, de prophète, qui parcourait l'Occident pour rappeler les rois à une vie plus pure et pour fonder des monastères, seuls refuges contre la barbarie et la violence. La lutte de Colomban contre Brunehaut, le

1. *De Gestis Francorum*, l. IV, ch. I.

fait que Jonas, d'après le témoignage de son maître, accuse la reine du meurtre de Didier de Vienne, sont à nos yeux le plus grave des témoignages contre elle. Reste enfin le récit de Frédégaire, par qui seul nous connaissons la suite des événements de 594 à 613. S'il est très sévère pour Brunehaut, ce n'est pas, comme le dit M. D., « pour plaire au roi régnant, » car il n'écrit pas, comme semble le croire M. D., sous Clotaire II, mais sous Childéric II (entre 663-666), et d'ailleurs la manière dont il juge Dagobert prouve qu'il ne craignait pas d'offenser les rois ; mais Frédégaire appartenait au parti austrasien, contre qui Brunehaut avait lutté, et il est probable qu'il se fait l'écho des sentiments hostiles répandus contre elle, peut-être même de certaines légendes qui, en 50 ans, avaient eu le temps de se former. Mais quel moyen avons-nous de contredire Frédégaire, puisque nous ne pouvons le contrôler que par le récit de Jonas, qui est non seulement d'accord avec lui, mais même qui a été copié en partie par Frédégaire ? Nous pouvons tout au plus exprimer une réserve générale sur l'autorité du jugement de Frédégaire. Le seul passage de son récit que nous puissions rejeter est celui qui raconte l'élévation au siège d'Auxerre d'un mendiant champenois qui avait secouru Brunehaut fugitive. Les *Gesta episcoporum Autissiodorensium* contredisent absolument cette anecdote. Mais M. D. n'a eu garde de la rejeter, car elle lui permet de donner à Brunehaut des vertus démocratiques, de montrer en elle une amie du peuple. Partout ailleurs il prend le contre-pied de ce que dit Frédégaire, ce qui est un moyen trop commode de faire la critique des textes qui gênent.

Les *Gesta regum Francorum*, qui ont été écrits entre 720 et 726, sont plus sévères encore que Frédégaire pour Brunehaut ; mais leur récit ne repose sur aucun document écrit. Il représente la tradition populaire neustrienne, dans laquelle l'histoire des descendants de Childebert, très altérée, se changeait en un drame sombre, où une Némésis vengeresse engendre une succession de crimes et où Brunehaut joue le rôle de génie du mal. M. D. repousse ces peintures, où il voit l'invention de la haine ; mais il puise largement dans les fables des *Gesta* tout ce qui peut ajouter des détails pittoresques à son roman. Toutes les vies de saints du VIIe et du VIIIe s. sont naturellement d'accord avec celle de saint Colomban dans leur jugement sur Brunehaut. On peut même affirmer que, quoi qu'en dise M. D., elle n'a jamais été populaire, que les vies de saints et les *Gesta* sont l'écho d'une réprobation universelle, et que si plus tard on lui a attribué tant de travaux et de monuments, c'est simplement parce que son nom, nom odieux, était resté plus qu'un autre gravé dans l'imagination du peuple.

Nous croyons donc que l'opinion commune qui voit dans Brunehaut une femme habile, énergique, capable de jouer un grand rôle politique, pénétrée des idées romaines, mais aussi animée des violentes passions de la société barbare, désordonnée dans ses mœurs, implacable dans ses vengeances, insatiable de domination, est juste et appuyée sur de fortes preuves.

Pour les premières années de son règne, on a dans Grégoire de Tours un terrain solide et sûr, mais à partir de 591 on ne peut se servir des documents qu'avec réserve et sous bénéfice d'inventaire. Sans doute un récit dans lequel on s'arrête à chaque pas pour faire des restrictions et des distinctions critiques, risque de manquer de vie et de couleur, et d'illustres maîtres, Augustin Thierry par exemple, n'ont pas eu ces scrupules. Les *Récits des temps mérovingiens* sont un chef-d'œuvre littéraire et une œuvre de restauration historique d'une singulière puissance; mais ils sont un modèle dangereux. Si l'on avait pu en douter encore, M. Double vient de le démontrer.

G. M.

Georg Waitz. **Deutsche Verfassungsgeschichte.** Bd. 8. (Die deutsche Reichsverfassung von der Mitte des IX bis zur Mitte des XII Jahrhunderts. Bd. 4). Kiel, Ernst Homann. 1878, in-8°, 548 p.

Avec ce 8e vol., M. Waitz termine son exposé des institutions de l'empire germanique du milieu du IXe au milieu du XIIe siècle. Il semble même qu'avec ce 8e vol., l'auteur ait voulu terminer en même temps son « Histoire des institutions germaniques », car, dit-il dans la dernière phrase du livre (p. 486), « il faut laisser à d'autres ouvrages » la tâche d'exposer le « développement ultérieur » de cette histoire des institutions allemandes.

Le vol. dont nous parlons ici traite de la justice (p. 1-94), de l'armée (p. 95-215), des finances (p. 216-414), enfin des contradictions que renferme la constitution de l'empire, et de la manière dont elle s'est transformée (p. 415-486). Comme on devait s'y attendre, l'auteur a condensé dans ces quatre chapitres une masse considérable de faits tirés des documents diplomatiques et historiques ; mais on sait d'autre part que la méthode de l'auteur consiste moins à résoudre les questions qui surgissent devant lui, qu'à préparer les éléments de la solution. Nous allons, dans ce compte-rendu, nous efforcer de développer les points les plus importants que l'on peut dégager du présent travail.

Le chapitre sur la justice donnera matière à peu de réflexions. En somme les principes de la constitution carolingienne se sont maintenus. Çà et là, on aperçoit les commencements d'un nouvel ordre de choses; ainsi par exemple, la situation privilégiée, au point de vue juridique, des vassaux et des *ministeriales,* quelquefois même des *censuales,* à la cour de leur seigneur, c'est-à-dire devant le tribunal que préside ce seigneur en personne (p. 72). Mais tout cet exposé a le défaut d'être plutôt une simple juxtaposition de faits particuliers, et l'on n'en retire pas une idée nette de l'organisation judiciaire prise dans son ensemble, ni des modifications qui commencent à s'y introduire.

Le chapitre suivant, au contraire, nous donne des institutions militaires une image très vivante. Le roi est encore, il est vrai, le chef

militaire suprême dans tout l'empire, et c'est encore dans l'armée impériale que la puissance d'action de l'Allemagne trouve sa complète expression ; mais c'est précisément aussi sur le terrain des institutions militaires qu'à côté de la puissance royale se développe déjà la puissance princière, et le conflit qui va s'engager entre le roi et ses vassaux s'annonce d'une façon manifeste. En cela, il y a un contraste évident entre les institutions militaires d'une part et les institutions judiciaires de l'autre. Sur le terrain des institutions militaires les princes sont avant tout devenus des seigneurs (*Landesherrn*). Jusqu'à la fin des Hohenstaufen, l'administration publique de la justice ne s'exerce pas uniquement à la cour du roi, mais la justice royale s'administre directement dans tous les endroits de l'empire où se tiennent les *malls*. Le Sachsenspiegel nous montre encore en pleine vigueur cette maxime juridique que le juge du véritable tribunal populaire n'est pas seulement investi par le seigneur de la terre du droit de rendre la justice, mais qu'il doit en même temps être investi par le roi du *ban*, c'est-à-dire de la puissance judiciaire. On pourrait aisément prouver (contre Waitz, p. 93) qu'au XIIe s. encore l'homme libre, non seulement en théorie, mais dans la vie réelle, considère comme un honneur qu'on ne peut lui ravir, de n'être jugé et puni, au moins en matière criminelle, que par le mandataire du roi, le comte ou le bailli avec le ban royal. (Voy. p. ex. l'ancien droit coutumier de Strasbourg au XIIe s., cap. 19, 20.) Sur le terrain des institutions judiciaires, le simple homme libre apparait encore comme sujet immédiat de l'empire, et le principe de la *supériorité seigneuriale* (Landeshoheit) n'est pas encore d'application générale. Sur le terrain des institutions militaires, au contraire, le simple homme libre dépend de son seigneur ; la médiatisation est un fait accompli. La puissance royale est encore la base et le soutien de tout l'édifice judiciaire ; les institutions militaires reposent bien plutôt sur les compromis que la puissance du roi a dû conclure avec la puissance des princes.

Le caractère le plus saillant des institutions militaires se manifeste visiblement déjà dans les principes juridiques relatifs à la déclaration (*Eröffnung*) d'une guerre d'empire. Le décret sur le *casus belli*, décidant si c'est une guerre d'empire ou non, n'est pas rendu en principe par le roi tout seul, mais par le roi et *la diète*. La guerre d'empire ne peut être déclarée par le roi qu'avec le consentement des princes (p. 98, 99). Il parait même nécessaire de donner au consentement des princes la forme solennelle du serment, et, à partir de Henri IV, le serment prêté par tous les grands présents à la diète est la forme régulièrement employée pour déclarer la guerre d'empire. Comme le roi prête serment lui aussi [1], le décret sur la guerre d'empire nous apparait sous la forme complète d'un contrat synallagmatique, bien qu'en principe les

1. Baltzer, *Zur Geschichte des deutschen Kriegswesens in der Zeit von den letzten Karolingern bis auf Kaiser Friedrich II*. Leipzig, 1877, p. 24.

princes qui étaient absents, et qui en conséquence n'avaient pu prêter serment, dussent aussi le service militaire (p. 102).

Les règles de droit relatives à la semonce, ou convocation des troupes (*Aufgebot*), sont d'une importance capitale. La semonce royale ne s'adresse encore qu'aux vassaux immédiats du roi, et, par conséquent, sans parler des *ministeriales* impériaux, elle ne s'adresse qu'aux grands barons, aux princes de l'empire (p. 107, 111) ; de là cet important principe que le prince d'empire n'est pas tenu d'amener avec lui toutes les forces militaires de sa terre, mais seulement un contingent déterminé. Depuis Otton II, c'est-à-dire depuis la fin du xe s., on peut déjà montrer les grands barons de l'empire astreints individuellement à amener à l'armée leurs contingents déterminés (p. 133). Les détails donnés par Waitz sur les rôles militaires à l'époque des Otton sont du plus grand intérêt (p. 134 et suiv.). Le chiffre total, qui ne s'applique pourtant qu'à une partie de l'empire, donne 2080 à 2090 cavaliers. Les plus gros contingents sont fournis par les princes ecclésiastiques, les trois quarts environ (1482 hommes) ; tandis que les princes laïques ne comptent que pour un quart (898-608 hommes) du nombre total. Se basant sur des données d'une autre nature, Waitz évalue (p. 139) à 30,000 chevaliers la force totale de l'armée impériale au commencement du xiie s. Si l'on ajoute à ce chiffre celui des écuyers et des valets d'armée, on arrive à la somme imposante de 100,000 hommes.

Il reste douteux si le montant du contingent était fixé une fois pour toutes, ou s'il était établi, pour chaque occasion particulière, d'après la volonté du roi. Waitz incline à se ranger à la première opinion ; mais, d'un autre côté, il y a de sérieux arguments [1] pour faire admettre que le montant du contingent pouvait toujours être fixé différemment d'après les cas particuliers. Il était dans la nature des choses que le roi, en vertu des principes de l'ancienne constitution qui n'avaient jamais été formellement abolis, dût posséder le droit de fixer le contingent dans chaque cas particulier ; mais, d'autre part, les traditions du droit féodal et l'intérêt des vassaux devaient pousser à déterminer une fois pour toutes la quotité des contingents. En tout cas, et ceci est un autre fait d'une importance capitale, le principe de la convocation de l'armée par contingents eut pour conséquence de laisser le prince libre de se procurer comme il l'entendait le nombre d'hommes qu'il devait amener à l'armée ; les simples particuliers eurent des obligations militaires à remplir, non envers l'Empire, mais seulement envers le prince (p. 143, 144). Par là, l'ancien système des institutions militaires fut entièrement aboli. La question de savoir si l'obligation du service militaire envers l'Empire, c'est-à-dire envers l'État, repose sur l'unique qualité d'homme libre ou sur la possession du sol, est devenue oiseuse à l'époque des Otton et des Henri, parce qu'elle n'a plus lieu de se poser. Le simple homme d'armes n'a plus nulle part de service militaire à rendre à

1. Baltzer, *loc. cit.*, p. 31 et suiv.; cf. aussi Waitz, p. 137.

l'Empire. Dans tout le territoire de la principauté de Cologne, l'archevêque de Cologne est le seul homme qui doive en temps de guerre le service militaire à l'Empire. Le service militaire dû par *tous* les sujets s'est changé en une obligation de payer une aide pécuniaire, « l'impôt pour l'armée » (*Heersteuer*) (p. 157), et le produit de cette aide rend possible à l'archevêque de se procurer les moyens dont il a besoin pour fournir le contingent auquel il est taxé. Ainsi l'obligation envers l'Empire du service militaire, si l'on fait abstraction des *ministeriales* impériaux, s'est restreinte aux membres de la haute noblesse; l'homme du commun, au lieu d'un service personnel, n'est plus astreint qu'à un service pécuniaire. La façon dont le prince réunit son contingent n'est pas une obligation que la loi impose à ses sujets, mais une série d'arrangements particuliers par lesquels il oblige les *ministeriales* et autres vassaux libres à lui rendre, à lui personnellement, le service militaire en cas de guerre d'empire. Les sections particulières de l'armée impériale sont enrôlées par les princes, et dans cette période déjà, le contrat féodal n'apparaît pas comme le seul moyen employé pour réunir les contingents militaires. A côté du contrat féodal, qui reste, il est vrai, la forme régulière de l'enrôlement, apparaît déjà le contrat de solde pur et simple ou contrat de louage, et déjà, depuis Henri IV, les soudoyers (*soldarii*) recommencent à jouer un rôle important (p. 166 et suiv.).

Ainsi les princes sont les propriétaires de leurs contingents. Ils sont dans la même situation que plus tard les colonels, lorsque le système des armées formées de mercenaires sera en vigueur ; et l'armée impériale se compose, si l'on peut ainsi dire, d'un certain nombre de régiments (les contingents particuliers), qui ne dépendent que de leur colonel (le prince d'empire) ; elle n'est pas formée par le roi, mais par les princes, et la fidélité du vassal envers son seigneur, que les princes doivent au roi, est le seul lien qui rattache les diverses parties de l'armée et qui en fasse un ensemble organisé.

Il n'est pas douteux le moins du monde que, comme Waitz l'a très bien remarqué p. 125, cette importante révolution a eu pour cause les progrès des institutions et de l'art militaire. Dans cette période s'est accomplie la transition par laquelle l'armée allemande, d'armée de paysans, devint une armée de chevaliers ; c'est-à-dire qu'au lieu du soldat de hasard qu'on arrache à la charrue pour l'amener sur le champ de bataille, on eut des soldats de profession pour qui le service militaire était, non une occupation passagère, mais le métier de toute leur vie. Les parties les plus difficiles du service militaire, et surtout du service que sont appelés à rendre les cavaliers, exigent un soldat instruit et rompu au métier, et par là même la division du travail qui produit bientôt la différence entre le paysan et le soldat (*Ritter*). Le développement d'une cavalerie exercée dans les règles rend l'armée impériale capable de se mouvoir et d'agir, qualité qui lui est maintenant devenue nécessaire. La cavalerie est désormais l'arme par excellence, que dis-je? l'arme unique, et en même temps s'achève la transition, qui commen-

çait déjà à l'époque franque, de l'armée de paysans telle que la dépeint Tacite, avec le service obligatoire pour tous, à l'armée réorganisée des chevaliers, avec le service militaire promis par contrat (le contrat féodal). En même temps aussi, nous voyons l'art de la fortification se perfectionner en Allemagne. Le pays, ouvert jusqu'alors, se couvre de châteaux forts, et les villes, avec leurs enceintes de murs, deviennent à la fois des centres économiques et militaires (p. 189 et suiv.). Ces progrès dans l'art militaire ont développé l'éducation du soldat et ont amené l'abolition du service obligatoire pour tous, parce que le moyen âge n'avait pas encore découvert le secret d'allier le service obligatoire avec l'institution des soldats de profession.

Si, en ce qui concerne les institutions militaires, nous avons devant nous une pensée organisatrice qui préside aux transformations qui se sont opérées au moyen âge, l'administration financière (p. 216-414), considérée dans son ensemble, nous offre au contraire l'exacte image du désordre et de la décomposition. Le revenu du roi de Germanie, vers le milieu du xe s., à l'époque d'Otton Ier, se monte à 30 livres par jour, soit 7,200 deniers d'argent par jour et environ 2,600,000 deniers par an (p. 224). Exprimée en monnaie actuelle, cette somme équivaudrait environ à 3 millions de francs, et en multipliant par 20 pour tenir compte de la valeur relative de l'argent, on pourrait évaluer à 40 millions de francs environ les revenus annuels du roi de Germanie au xe s. Ce chiffre paraît très considérable parce qu'il est destiné exclusivement à l'entretien de la cour du roi (*mensa regis*). Les dépenses publiques, au sens où nous l'entendons aujourd'ui, sont inconnues à cette époque. Il n'y a pas de corps de fonctionnaires salariés, pas d'armée permanente touchant une solde, au sens actuel du mot ; les fonctions civiles (comtes, etc.) ou militaires sont remplies par les détenteurs d'offices en vertu de leur fief, et, par conséquent, sans traitement. En d'autres termes, cette somme représente le revenu des domaines royaux qui sont encore abandonnés à la jouissance immédiate du roi. A côté de ces domaines qui rapportent annuellement environ 40 millions de francs de notre monnaie, se trouve encore cette innombrable quantité de biens d'empire qui sont concédés en fief aux grands et petits vassaux du roi. Si nous ajoutons que le roi est encore autorisé à exiger de ses sujets, pour l'entretien de sa cour et dans de très larges proportions, des redevances en nature et des prestations de logements ou procurations (p. 227 et suiv.), qu'en outre les confiscations (p. 252), l'investiture des évêques et abbés (p. 406 et suiv.), la concession de privilèges (p. 410), etc., forment encore une source, il est vrai extraordinaire, mais cependant constante d'importants revenus, il s'ensuit que les ressources financières de l'empire au xe s. paraissent réellement inépuisables. Mais il n'existe aucun ordre dans l'administration de ces finances : il n'y a pas de direction centrale des finances de l'empire (p. 218 et suiv.) ; il n'y a pas de budget qui donne au moins un aperçu des revenus (p. 223), ni de législation monétaire (p. 347), ni surtout aucun principe d'adminis-

tration financière. Tout est abandonné à l'idée et à l'impression du moment ; les seuls actes de l'administration que nous puissions voir se reproduire et se répéter uniformément, consistent en concessions, faites sans mesure et sans fin, de terres ou de revenus à des prêtres ou à des laïques. Les concessions de territoires, de domaines, d'octrois, de droits régaliens, forment l'objet sans cesse répété des diplômes royaux. Aussi voyons-nous déjà à cette époque les seigneurs posséder des droits régaliens sur la chasse, les moulins, les monnaies, etc., qui tirent leur origine des droits du roi sur la chasse, les moulins, les octrois, les monnaies (p. 287-346) ; enfin, quoique à cette même époque la prospérité des villes de l'empire ne cesse de s'accroître, la royauté ne cesse de s'appauvrir. L'abaissement de la royauté allemande n'a pas tant pour cause la révolution survenue dans les institutions militaires ou les attaques de la papauté que l'absence totale de toute politique financière.

Le seul point d'appui qui ait permis à l'Empire de se tenir debout, malgré le gaspillage des revenus et des droits royaux, ce fut les relations du roi avec les princes ecclésiastiques ; non pas seulement parce que ces princes devaient, comme nous l'avons fait remarquer, les plus forts contingents à l'armée impériale ; le roi tirait d'eux encore d'importants revenus. Les biens d'église paraissaient alors comme une sorte de biens d'empire, et les privilèges et droits souverains accumulés depuis les Otton entre les mains de l'Église semblent n'être qu'une manière particulière de conserver et d'administrer ces mêmes droits pour l'Empire. Par le droit d'investiture, le roi tenait dans sa dépendance les princes d'église, les seuls dont les biens ne se transmissent pas par voie d'héritage, et les évêques et abbés étaient les seuls véritables agents et ministres de la royauté. Ce fondement du gouvernement impérial fut ébranlé par la grande querelle des investitures, dont s'occupe particulièrement le dernier chapitre du livre de Waitz (p. 418-486). Par le concordat de Worms de 1122, le droit de nomination, joint à l'investiture royale, fut sauvé dans sa partie essentielle, parce que la consécration ne put avoir lieu qu'après la collation de l'investiture avec les droits régaliens ; le roi eut ainsi un droit réel de veto contre toute personne *minus grata*. C'est seulement après l'interrègne, lorsque la royauté avait déjà subi un naufrage irréparable, que cette force devint à son tour sans efficacité.

Si nous jetons un regard en arrière sur le spectacle du développement des institutions allemandes qu'ont déroulé sous nos yeux les volumes V à VIII de Waitz, nous voyons un empire doué d'une force vitale très puissante, avec des villes florissantes, un commerce en pleine prospérité, une grande activité industrielle, avec une noblesse orgueilleuse ayant le goût et les talents de la guerre, avec un clergé instruit, qui représente en même temps un corps bien dressé de hauts fonctionnaires, avec une royauté jeune et ambitieuse à sa tête, assez forte pour convoiter et pour conquérir, avec la domination de la Hongrie et des Slaves, la couronne impériale, et par suite l'Italie et la prééminence sur toute

l'Europe germano-romaine — et toute cette grandeur menacée dans son existence même par l'absence d'une administration intérieure.

L'ouvrage de Waitz a rendu le service et s'est acquis l'honneur durable d'avoir montré pour la première fois, à la lumière des documents, ce riche développement des institutions allemandes.

Rudolph Sohm.

Analecta Vaticana edidit Dr Otto Posse. Œniponti (Innsbruck), libraria academica Wagneria, 1878, x-220 p.

M. Posse indique brièvement dans sa préface les sources où il a puisé la matière de la présente brochure et ce qu'elle renferme. Une première partie (*Analecta Vaticana*, 1254-1287) contient des analyses ou extraits de bulles pontificales tirés d'un recueil ms. de copies exécutées au XVIIe s. par Rainaldi, d'après les registres du Vatican, et d'un ms. du XIVe s., conservés l'un et l'autre à la bibliothèque Vallicelliane, à Rome. M. P. n'a donc pas vu lui-même les registres du Vatican, mais il a relevé avec soin sur la copie de Rainaldi les indications qui permettent de retrouver dans ces registres les bulles qu'il cite. A l'aide de ces indications, et moyennant une certaine rétribution, on peut obtenir des copies de bulles des archivistes du Vatican. Les *Analecta* comprennent 1411 numéros. La seconde partie *(Acta Vaticana)* contient le texte intégral de 50 bulles « libéralement » communiqué à l'auteur. La plus ancienne est du 14 juin 1255 ; la plus récente, du 28 décembre 1372. Elles se rapportent exclusivement aux affaires d'Allemagne ; plusieurs cependant, relatives au malheureux Conradin, offrent un intérêt plus général. Les Analecta intéressent au contraire plus ou moins les divers pays avec lesquels le saint-siège était en relation au XIIIe s., et notamment l'Italie, la France et l'Angleterre.

Il faut remercier M. Posse de ce travail, qui complète, et, sur certains points, rectifie Potthast. En attendant le jour, s'il vient jamais, où les archives du Vatican pourront s'ouvrir devant les travailleurs sérieux, nous devrons nous contenter des faibles tributs que le temps et le hasard nous apporteront ; ils seront toujours les bienvenus.

M. P. nous prévient que son travail a été fait à la hâte, au milieu d'occupations différentes, qu'il n'a pu revoir lui-même, avec tout le soin désirable, les épreuves de son livre. On peut y relever, en effet, un certain nombre d'erreurs, les unes vénielles, les autres assez graves. Je renvoie non aux pages, mais au numéro des bulles : 93 « solvat pecuniam *quam* tenetur », lisez *qua*. — 281 « G. archidiacono P. mittitur, » ajoutez *qui* avant le verbe. — 295. « Ne crucesignati... trahi possunt, » lisez possint. — 344. On lit : exitens pour existens, instrusi pour intrusi. — 347. « Episcopo Parisiensi, quod excommunicatione qui ediderunt, » lisez : quod excommunicet eos qui. — 388. On lit falicem pour facilem. — 581. Alias turbatores pour alios turbatores. — 595. « De inita pace inter regem

Anglie et ejus primogenitum Gilbertum comitem Glovernie, » lisez : *et* Gilbertum. Il s'agit de la paix conclue, en 1267, entre Henri III et son fils Édouard, d'un côté, et le comte de Glocester, de l'autre. — 813. « Habetur ex ea quod, » lisez : ex eo quod. — 885. Alionoram doit être une mauvaise lecture, soit de P., soit de Rainaldi, pour Alienoram. — Wigornium (voy. à la table) n'est pas la forme latine la plus usitée pour désigner Worcester, mais Wigornia, comme Wintonia pour désigner Winchester.

Je signalerai aussi quelques erreurs de renvoi dans la table. Au mot : Simon comes Leycestrie, P. renvoie au n° 554, qui ne s'adresse pas à ce personnage, et au n° 766, qui s'adresse à une autre personne, à Edmond, second fils de Henri III, qui hérita du titre et des biens du comte tué à Evesham (cf. n° 767). Auparavant, c'est-à-dire de 1254 à 1263, Edmond n'avait d'autre titre que celui de roi de Sicile. Il n'aurait donc pas fallu mettre sous le mot « Leycestria (Eadmundus comes de) » les renvois aux nos 93 et 251 : en 1253, non plus qu'en 1256, date de ces deux bulles, on ne pouvait soupçonner qu'Edmond devint jamais comte de Leicester. La confusion est beaucoup plus grave au mot Guido de Monteforti. M. P., ou celui qui a rédigé la table, confond là, en effet, deux personnages bien distincts : Gui de Montfort, quatrième fils de Simon, dont il est question plus haut, et un Guido de Montefeltro ; ce dernier eut un fils, Hugolinus, plusieurs fois cité ici et auquel M. P. renvoie sous le mot Monsfortis. L'autre Gui, le véritable Gui de Montfort, n'eut, je crois, jamais de fils.

On pourrait sans doute augmenter encore le nombre de ces errata. Ce qui précède suffit pour montrer que M. P. a eu raison de réclamer, à l'avance, l'indulgence de ses lecteurs. Elle lui est d'ailleurs toute acquise en considération du réel service que sa publication rend aux amis des études historiques.

Ch. B.

Valfrid Vasenius. **Suomalainen Kirjallisuus. 1544-1877.** Aakkosellinen ja aineenmukainen luettelo. — La littérature finnoise, 1544-1877. Catalogue alphabétique et systématique. Helsingissæ (à Helsingfors), Suomalaisen Kirjallisuuden Seuran Kirjapainossa. 1878. 14-264 p. in-8°. Prix : 3 fr. 50.

Il y avait déjà bien longtemps que les poètes finnois composaient des chants populaires ou religieux ; que les theologiens traduisaient ou commentaient la bible ; que les pasteurs prêchaient ou écrivaient des manuels de piété en langue vulgaire ; que le législateur et les magistrats faisaient afficher la traduction finnoise des lois, ordonnances, arrêtés et avis, dont l'original était en suédois ; que les grammairiens et lexicographes avaient entrepris d'exposer les règles et les ressources de l'idiome suomalais, lorsque parut le premier *Catalogue des ouvrages*

publiés en finnois[1]. L'auteur, C. N. Keckman, employé à la bibliothèque de l'Université, sentait parfaitement qu'il restait des lacunes dans cet essai et, pour les remplir, il obtint que le chapitre de la cathédrale d'Abo invitât les pasteurs du Grand-Duché à ajouter au catalogue les titres des ouvrages omis qui pourraient se trouver dans leurs églises ou chez les habitants de leur paroisse. Il obtint par cette voie de nouveaux titres qu'il intercala dans un exemplaire de son ouvrage, mais il mourut en 1838, avant d'en avoir donné une seconde édition augmentée. Ses papiers ayant été remis au directeur de la bibliothèque de l'Université, Fr. Vilhelm Pipping, celui-ci constata que la bibliographie de Keckman ne mentionnait que peu d'ouvrages inconnus et qu'il restait à y insérer les titres d'innombrables brochures, placards, feuilles volantes, qui constituaient, pour les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, la grande majorité des publications finnoises. Mais avant tout il fallait réunir les imprimés eux-mêmes; il eut la bonne fortune d'être assisté dans cette tâche par un précieux auxiliaire, le colporteur et relieur ambulant Matts Pohto. Celui-ci offrait bien des traits de ressemblance avec l'*Archéologue septentrional,* M. F. Arendt[2], l'un des premiers amateurs sérieux des antiquités primitives; mais au lieu d'être un homme de science comme ce dernier, il savait à peine former les lettres de son nom, ce qui ne l'empêchait pas d'être doué d'un sens bibliographique très développé. Afin de satisfaire sa passion pour les livres rares, il s'imposait des courses fatigantes et les plus grandes privations. Peu vêtu, couchant dans les granges, ne vivant que de pain sec et ne buvant que de l'eau, il se procurait de vieux livres soit en les échangeant contre de nouveaux soit en les achetant avec le produit de son travail. Il parvint ainsi à réunir plus des trois quarts des articles cités par Pipping et la moitié d'entre eux étaient des raretés. Au reste ses haillons couvraient un noble cœur : nullement avare de ses richesses, il offrait généreusement à la bibliothèque de l'Université ce qui lui manquait et par son testament il lui donnait, ainsi qu'à trois autres établissements publics, la faculté de choisir dans sa collection tout ce qui leur conviendrait. Malheureusement il ne put achever son œuvre patriotique : dans le cours d'un voyage qu'il avait entrepris dans la province de Wiborg et l'Ingrie, toutes deux mal explorées, il fut lâchement assassiné pendant qu'il dormait (1851). Pipping avoue que c'est grâce aux indications de ce bibliophile persévérant qu'il a pu dresser un catalogue si complet; et ce n'est pas peu dire puisque, d'après Petzholdt, aucune autre littérature ne possède d'ouvrage aussi ample que le *Catalogue des imprimés en langue finnoise*[3]. L'auteur, en effet, y a admis non seulement les livres et les brochures,

1. *Fœrteckning â hærtills vetterligen tryckta finska Skrifter.* Abo, 1821, 12 f. in-4°.

2. Voir la chronique de mars-avril 1879, IX, 534.

3. *Fœrteckning œfver i tryck utgifna skrifter på finska,* par F.-V. Pipping. Helsingfors, 1856-57, 786 p. in-4°.

mais encore les feuilles volantes, jusqu'aux affiches imprimées. Il a suivi l'ordre chronologique et, s'il avait joint à sa table des noms d'auteurs et des ouvrages anonymes, un bref catalogue systématique, son travail ne laisserait rien à désirer, si ce n'est une continuation pour les vingt dernières années.

Avant la publication de M. Vasenius, les amateurs de littérature finnoise restaient presque sans guide dès qu'ils étaient privés des indications de Pipping : *La Bibliographia hodernia Fenniæ* de Lilja (livr. III) est de 1859; le *Coup d'œil sur la littérature finnoise* par Sv. G. Elmgren s'arrête en 1863, et les monographies d'Ahlqvist sur l'*Histoire de la linguistique finnoise avant Porthan* (1854), de Fr. Polén sur l'*Histoire de la littérature finnoise* (1858), et de Krohn sur la *Poésie finnoise au temps de la domination suédoise* (1862) ne vont même pas jusque-là.

Il restait donc une lacune de vingt années, précisément dans la période où la littérature finnoise s'est le plus rapidement développée; M. Vasenius a comblé ce vide. Non pas qu'il ait continué l'œuvre de son devancier dans les mêmes proportions; il a au contraire jugé convenable d'exclure les imprimés n'ayant qu'une feuille ou moins. C'est avec raison, croyons-nous; les chansons et feuilles volantes de quelque valeur ayant été réimprimées dans des recueils, et les affiches officielles étant aujourd'hui reproduites dans des bulletins ou des journaux; quant à celles des temps anciens, il eût été superflu de répéter Pipping. Si M. Vasenius est moins complet d'un côté, il l'est beaucoup plus de l'autre : il a en effet cherché, le plus souvent avec succès, quels étaient les originaux des traductions et les noms des écrivains anonymes; de plus, il termine par un catalogue systématique où les écrits sont classés par genres et par ordre chronologique, tandis que dans le corps de l'ouvrage, il a suivi l'ordre alphabétique par noms d'auteurs.

Il ne serait pas sans intérêt de montrer les progrès de la littérature finnoise en indiquant le nombre des ouvrages publiés dans chaque genre et la date du plus ancien d'entre eux; ce travail a été fait dans une excellente notice publiée par le *Nouveau Suometar* (26 juillet 1878); nous n'en extrairons qu'un renseignement; c'est que de 1544 à 1856, c'est-à-dire dans toute la période qu'embrasse la bibliographie de Pipping, il a paru 625 ouvrages; et de 1857 à 1877, 1219 ouvrages, c'est-à-dire une fois plus en 20 ans qu'en 312. Cette proportion est significative; elle serait encore bien plus avantageuse pour les quarante dernières années, si on les comparait avec les trois siècles précédents au point de vue de la valeur des publications. Signalons les meilleurs écrivains dans chaque genre en laissant de côté les traductions, les imitations, les manuels et les traités pour le peuple. Bien que les ouvrages de théologie forment le tiers de l'ensemble des publications finnoises depuis 1857 et près des deux tiers dans les trois siècles précédents, il n'y a d'originaux parmi eux que des prêches et quelques traités religieux. En fait d'écrits relatifs à l'histoire de l'église, il faut mentionner les monographies d'Akiander, Warelius, Murman, Heikel. —

Les lois étant en grande partie d'origine suédoise, c'est en cette langue surtout qu'elles sont promulguées et commentées; MM. Forsstrœm, D. E. D. Europæus et J. Forsman sont les seuls qui aient écrit en finnois sur des questions de droit; les terminologies judiciaire et administrative ont été l'objet de publications de MM. Strählman et Ahlqvist. — La connaissance du finnois est beaucoup plus utile pour l'étude de la géographie en général et de la topographie du Grand-Duché en particulier. MM. Y. Koskinen, Warelius, Andelin, Aspelin, Carlsson, Salenius, Genetz, Laitinen, ont publié des descriptions de paroisse; parmi les voyageurs on cite MM. Ahlqvist, Lænkelæ, Tallqvist, Tœrneroos, Skogman, Murman, Almberg, Svan, Borenius, Genetz; parmi les ethnographes, MM. Skogman, Aminoff; parmi les statisticiens, MM. Tikkanen et K. E. F. Ignatius. — Plus importants encore sont les travaux historiques en langue finnoise; sur l'histoire générale de la Finlande, il y a les ouvrages de MM. Cajan, Koskinen et Krohn; certains points d'histoire ont été traités par M. Koskinen dans sa Guerre des paysans et dans d'autres monographies; par MM. Corander, Eurén, Blomstedt, Europæus, K. A. Castrén, Bomansson, Salenius, Aspelin, Carlsson, Aminoff, Lœfgren, Reinholm, Ignatius, Tavaststjerna, Kivekæs. Depuis 1866 les sciences historiques ont un organe spécial dans les *Archives historiques,* de même que l'archéologie a le sien, depuis 1874, dans la *Revue de la Société des Antiquaires finnois.* Parmi les archéologues il faut citer MM. Koskinen, Ignatius, Calamnius, D. E. D. Europæus, Killinen, et surtout M. J. R. Aspelin qui a publié les *Premiers matériaux de l'archéologie ougro-finnoise* (1875), et qui est sur le point de terminer l'important *Atlas des antiquités du nord finno-ougrien.*

Bien que la linguistique finnoise ait été cultivée depuis le milieu du XVIIe siècle et qu'elle ait été l'objet de quelques traités en latin et en suédois, c'est seulement à partir de 1844 que le finnois a servi à l'exposition des règles de la grammaire et de la poétique, des théories sur l'orthographe, des recherches sur les dialectes, des comparaisons étymologiques. Les terminologies grammaticale, botanique, chimique, maritime, administrative, judiciaire, etc., ont été fixées; les grammaires des principales langues anciennes et modernes ont été publiées en finnois, et aux quelques dictionnaires datant des siècles précédents ont été ajoutés de précieux travaux lexicographiques, de sorte qu'il est maintenant possible aux Russes, aux Allemands, aux Français, d'apprendre directement le finnois, sans avoir à étudier préalablement le latin ou le suédois. Les principaux philologues qui ont écrit en finnois sont Lœnnrot, Gottlund, Eurén, Ahlqvist, Schildt, Corander, Reinholm, Krohn, Hahnsson, Blomstedt, Almberg, Aspelin, Aminoff, Genetz, Salonius, Geitlin, Gyldén, Cannelin, Floman, Akiander, Oppman; les lexicographes sont Juslenius, Renvall, Lœnnrot, Europæus, Eurén, Stjerncreutz, Rothsten, Ahlman, Strählman, Meurman, Godenhjelm, Aminoff.

En poésie la littérature finnoise peut se glorifier du Kalevala et de nombre de ballades et chansons populaires contenues dans le Kanteletar. Elle a aussi d'ingénieuses fables en prose, des contes pleins de charme et de beaux proverbes, le tout dû à des auteurs anonymes. Le plus ancien des poètes dont le nom nous ait été conservé est l'évêque Agricola (1542); peu après vinrent Jacob Finno et Hemming, pasteur de Masku; ils eurent de nombreux émules et, dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, il parut un grand nombre de chants religieux, de chansons historiques, de poésies de circonstance, de complaintes et même une chronique rimée. Les plus connus de ces poètes sont Calamnius, les Achrenius, Ganander, Weman, Jean Frosterus, Thomas Rogvaldsson. Dans notre siècle la poésie moderne, qui d'ailleurs est loin de tenir dans l'histoire universelle la place éminente qu'occupe la poésie populaire, a eu des représentants distingués dans Paavo Korhonen, Gottlund, Judén, Lœnnrot, Ahlqvist (Oksanen), Stenvall (Kivi), Krohn (Suonio). Le genre dramatique, récemment importé en Finlande, a été cultivé par le fécond Lagervall, qui a publié la première pièce finnoise en 1834, par Hannikainen, Warelius, Tuokko (Tœrneroos), Theodelinda Hahnsson, Jahnsson, J. H. Erko, Corander et surtout Kivi dont le drame biblique *Lea* est la première pièce finnoise qui ait été jouée (10 mai 1869). — Bien que les fictions en prose, si l'on en excepte les contes populaires, ne remontent pas au-delà de la présente génération, elles sont déjà passablement nombreuses; mais la plupart sont des traductions ou des imitations; on ne peut guère citer parmi les romanciers et nouvellistes originaux que Æjmelæus (1838), le fécond Gummerus, Nervander (Emlekyl), Mme Th. Hahnsson, Aalto, Suomalainen, Kivi. — La psychologie, la pédagogie, les mathématiques, les sciences naturelles, à l'exception de la botanique, la médecine, l'économie rurale et domestique, n'ont pas encore été l'objet d'études approfondies en langue finnoise; mais les connaissances acquises en ces matières sont mises à la portée du public finnois dans une foule de traductions, de manuels et d'abrégés. Cette manière de procéder est peut-être la meilleure pour former la langue. Celle-ci est déjà notablement assouplie et elle se prête à tous les genres : l'éloquence de la chaire et de la tribune, la poésie moderne, le dialogue dramatique, la narration historique, enfin à l'exposé des doctrines et des faits scientifiques. Par leur ténacité qui est un des caractères de la nation, les écrivains finnois, qui ont déjà obtenu de beaux résultats, finiront par doter leur pays d'une littérature complète.

La bibliographie de M. Vasenius, qui est le meilleur guide pour l'histoire de cette littérature, forme le tome 57 des *Publications de la Société de littérature finnoise*[1], recueil considérable qui se compose aujourd'hui de plus de cent volumes. L'active et féconde société mérite que l'on dise quelques mots de son histoire[2]. Fondée le 16 mars 1831 par 31 amateurs

1. *Suomalaisen kirjallisuuden Seuran toimituksia.*

2. *Les 17 premières années de la Soc. de littérature finnoise*, rapport par

de la langue nationale, elle s'est accrue à tel point que, le 16 mars 1875[1], elle comprenait 18 correspondants et 783 membres, sans compter 33 des uns et 626 des autres qu'elle avait perdus jusqu'alors. Dans les premières années de son existence elle ne publia rien et, de 1834 à 1840, elle n'édita que 3 volumes; mais à partir de 1841, elle fit paraître annuellement, jusqu'en 1860, un recueil de mémoires et de documents intitulé *Suomi,* et un, parfois même deux ou trois volumes de ses *Publications*. La seconde série de *Suomi* n'a pas paru aussi régulièrement que la première; il n'y a que 12 volumes pour la période de 1863 à 1878; en revanche, les volumes des *Publications* ont été plus fréquents; il en a paru jusqu'à huit dans la même année. Les ouvrages publiés par la société peuvent être ramenés à dix catégories : 6 recueils consacrés à la littérature populaire, chants, contes, fables, énigmes, proverbes; 3 recueils de poésies modernes et d'œuvres dramatiques, 9 ouvrages d'histoire et de topographie; 1 d'archéologie, 2 de bibliographie; 8 traitant des mathématiques et des sciences naturelles; 3 de droit; 10 dictionnaires, 4 grammaires, 4 livres de lecture traduits pour le peuple. En résumé on peut dire qu'aucune association et, à plus forte raison, aucun particulier n'a fait faire à la littérature finnoise tant de progrès que la société qui s'est appliquée à la cultiver. En nous arrêtant aux travaux de celle-ci nous ne sommes pas sorti de notre sujet qui était de faire connaître la bibliographie finnoise.

E. Beauvois.

Les Normanns, par Jean Steenstrup. T. II, les expéditions occidentales des Vikings au IXe siècle[2]. Copenhague, édité par R. Klein; imprimerie I. Cohen. 1878, 406 p. in-8°.

Après la volumineuse introduction qui a paru, il y a deux ans[3], l'auteur est entré en matière et il a traité la première partie de son sujet. C'est malheureusement la plus ingrate sous tous les rapports : outre que les événements sont monotones, décousus et pour la plupart sans relations entre eux, ils ont l'inconvénient d'avoir été rapportés trop brièvement par des écrivains de peu de valeur, qui étaient plutôt des annalistes ou des chroniqueurs que de véritables historiens. Le pittoresque manque généralement à ces récits; on ne le trouve guère (mais aussi à un haut degré) que dans des fragments irlandais, dans le poème d'Abbon sur le siège de Paris en 888 et dans quelques documents

S. Elmgren, dans *Suomi,* 1847, p. 1-45; complété par les comptes-rendus annuels publiés dans le même recueil depuis 1856.

1. *Luettelo suomalaisen kirjallisuuden Seuran jæsenistæ.* Helsingfors, 1876, in-8°.

2. *Normannerne,* af Johannes C. H. R. Steenstrup. — Andet Bind; *Vikingetogene mod Vest i det* 9de *Aarhundrede.*

3. Voy. *Rev. histor.*, 2e année, t. IV, juillet-août 1877, p. 424-30.

latins, sans parler des sources islandaises (la *Saga de Ragnar Lodbrok* et le *Krâkumâl*), que M. St. néglige dans ce volume, après avoir montré dans le précédent qu'elles sont d'accord en certains points avec des récits étrangers. Les expéditions des Vikings ne sont signalées au IXe siècle que par des massacres, des pillages, des incendies : d'un côté, la brutalité déchaînée, le triomphe de la force et de la violence ; de l'autre, des populations peu aguerries, qui se laissent égorger parce qu'elles sont désagrégées, mal gouvernées et soumises à un régime qui a détruit en elles le ressort et l'esprit d'initiative. L'auteur constate que, à force d'être pressurées par les pirates, elles apprirent à se grouper autour de chefs populaires, à construire des forteresses et à défendre les côtes de leur pays ; ce sont les seuls bons résultats de ces funestes expéditions ; les Vikings ont été utiles aux chrétiens, comme le bourreau l'est à la société ; mais c'est leur faire trop d'honneur que de les comparer à cet agent qui, pour être odieux, n'en est pas moins l'homme de la justice. Ils étaient les représentants de la barbarie, les ennemis du christianisme et de la civilisation. Leurs descendants apprirent bientôt à leurs depens ce qu'il en coûte d'être en butte à l'hostilité de payens indomptés. Ils ne surent pas mieux se garantir des incursions des Vendes que les Angles, les Celtes, les Francs, les Espagnols et même les Arabes, alors à l'apogée de leur puissance, n'avaient su détourner celles des Vikings.

Les scènes d'horreur qui remplissent, presque sans intermède, l'histoire des pirates scandinaves au IXe siècle, nous fatiguent par leur continuelle répétition. Les personnages eux-mêmes, qui sont nombreux, passent trop rapidement et ne sont pas assez caractérisés pour attirer l'attention ; chez les chrétiens, il n'y a guère que Robert le Fort, l'abbé Hugo de Tours, l'évêque Gauzlin et quelques autres qui méritent la sympathie ; encore leurs figures ont-elles trop peu de consistance pour laisser une profonde impression. Quant aux pirates, ils sont à peu près tous repoussants par leur férocité et la bassesse de leurs sentiments : l'amour du pillage est leur principal mobile. C'est seulement dans la période suivante, après leur conversion au christianisme, qu'ils rendent au monde civilisé les services qu'ils en ont reçus ; en s'établissant au milieu de populations tombées dans l'anarchie et en y introduisant l'élément de force et de cohésion qui leur faisait défaut, ils les préservent de la décomposition, les relèvent et les font marcher d'un pas rapide dans la voie de la civilisation, tant l'ordre public est fécond, alors même qu'il est maintenu par de farouches conquérants ! Aussi le volume suivant, qui sera consacré aux établissements des Scandinaves à l'étranger au Xe siècle (sauf le duché de Normandie qui fera l'objet du tome IV), promet-il d'être plus intéressant.

Au reste, ce n'est pas la faute de l'auteur si ses sources sont d'une sécheresse désolante. Pour répandre la vie et la fraîcheur dans ces champs arides, il eût fallu tout l'art d'un Augustin Thierry ; des jours ouverts de tous côtés, pour mettre en lumière les hommes et les évé-

nements ; des descriptions géographiques, pour faire connaître le théâtre de l'action ; des traits de mœurs, des détails archéologiques, pour faire ressortir la couleur locale ; jusqu'à des anecdotes plus abondantes, pour peindre le temps et les personnages. Mais, dans son désir de renfermer dans un seul volume son ample sujet, M. St. a surtout cherché la concision et il s'est volontairement privé de ressources précieuses dont l'auteur des *Récits des temps mérovingiens* aurait tiré si bon parti. Il est vrai qu'il a parfois une excuse : ainsi, il ne dit qu'un mot de Rollon, parce qu'il s'est étendu sur lui dans le volume précédent et que, dans l'histoire du duché de Normandie, il doit revenir sur les aventures de ce personnage au IXe siècle ; de même, au lieu de parler amplement de Ragnar Lodbrok et de ses fils, qui jouent un si grand rôle dans les sagas et les chroniques scandinaves, il se borne à rapporter de lui quelques faits d'armes que lui attribuent les écrivains occidentaux ; c'est qu'il avait déjà traité le sujet dans le volume d'introduction. Nulle part au contraire il ne conte la mort dramatique de Catil, qui fut tué en Aquitaine par Ingon au moment où il recevait les ablutions du baptême. Ce trait, qui nous a été transmis par Richer (L. I, ch. 8-11) et que Depping n'a pas négligé (L. III, ch. 1), tient si intimement au sujet qu'il n'aurait pas dû être passé sous silence. Ce n'est pas assez que d'y avoir fait allusion dans une note du t. I (p. 146) et, dans ce cas comme dans les précédents, il y avait inconvénient à scinder le récit. Il eût été bon aussi de rappeler, en quelques pages, les grands événements qui s'étaient passés en Norvège à la fin du IXe siècle : la réunion des tribus norvégiennes en un seul État ; la prohibition de la piraterie, au moins à l'intérieur ; l'émigration des familles de roitelets qui, n'ayant plus de retraites assurées dans leur patrie, étaient forcés de chercher de nouvelles demeures, de faire des essais de colonisation et de ménager les vaincus, toutes circonstances qui, soit en donnant de la besogne aux pirates dans leur propre pays, soit en tournant leurs efforts vers les pays inhabités du nord, laissèrent un peu de répit aux contrées plus méridionales et donnèrent un autre caractère aux expéditions suivantes.

L'auteur a condensé son sujet autant que possible ; on dirait qu'il avait hâte d'en finir avec cette période si peu attrayante et de laisser là ses héros, si l'on peut appeler ainsi des pirates qu'il ne flatte guère ; ses sympathies ne sont pas toujours pour eux, mais plutôt pour les chrétiens, lorsque ceux-ci le méritent et surtout lorsqu'ils se défendent bravement. On doit donc louer son impartialité et ce n'est pas la seule qualité qui recommande son livre. Celui-ci est l'exposé, sinon le plus détaillé, du moins le plus compréhensif des expéditions occidentales des Scandinaves au IXe siècle. M. St. a eu recours à tous les documents publiés qui s'y rapportent et qu'il regarde comme historiques ; car, aux sources latines et anglo-saxonnes que connaissaient ses prédécesseurs, il a ajouté les sources galloises, irlandaises, arabes, plus récemment mises en lumière, et une multitude de monographies locales en plu-

sieurs langues. Mais, contrairement à ce que l'on aurait attendu de la part d'un scandinave, il a éliminé systématiquement les traits fournis par les sagas et les généalogies islandaises, parce que leur authenticité lui semble douteuse en ce qui concerne cette période et surtout quant aux événements qui se sont accomplis hors des pays scandinaves. A cet égard, il est beaucoup plus sévère pour ses compatriotes du moyen âge que pour les écrivains étrangers, les Irlandais, par exemple, dont l'authenticité n'est guère mieux établie et dont beaucoup n'étaient pas non plus contemporains des faits rapportés par eux. On ne connaît par exemple que par une transcription du XVIIIe siècle les *Three Fragments copied from ancient sources by Dubhaltach Mac-Firbisigh*, édités par O'Donovan ; et pourtant, M. St. en fait beaucoup plus de cas que des documents contenus dans le *Flateyjarbok*, qui est de la fin du XIVe siècle. Il est vrai que les Irlandais avaient des ecclésiastiques qui tenaient note des événements au IXe siècle et que les *Trois Fragments* peuvent être un écho de ces annales ; mais ce n'est pas une raison pour que des hypercritiques ne soutiennent pas que ces fragments ont été arrangés d'après les faits connus.

Au reste, si M. St. n'a pas toujours appliqué sa méthode sévère et rigoureusement scientifique à l'égard d'écrivains postérieurs dont les renseignements lui étaient indispensables, constatons qu'il a de préférence utilisé les écrits contemporains ou tout au moins les plus anciens. C'est en les suivant presque exclusivement qu'il a pu nous donner un tableau fidèle des incursions des Vikings dans les diverses contrées, en Angleterre, en Irlande, sur les côtes et dans l'intérieur de l'empire franc, notamment en Frise et dans les bassins de l'Escaut, de la Meuse, de la Seine, de la Loire et de la Garonne, en Espagne et jusqu'en Afrique et en Italie, finalement en Écosse. Après avoir exposé très sobrement les faits, il les résume dans des considérations sur les conséquences de ces expéditions. Ce coup d'œil rétrospectif, où l'on retrouve la profondeur et la perspicacité dont il a fait preuve dans l'introduction, est la partie la plus originale de son travail, celle qui mérite le mieux d'être étudiée, même par ceux qui connaissent déjà les faits. Le volume se termine par un appendice où M. St. reprend contre M. Gustave Storm les polémiques qu'il n'avait fait qu'entamer dans le corps de l'ouvrage. Les deux savants soutiennent avec beaucoup de persévérance et d'érudition ces discussions qui finiront par dégager un certain nombre de faits, mais qui souvent aussi ne peuvent aboutir parce que l'on raisonne dans le vide. Il nous semble, par exemple, qu'ils attachent trop d'importance à la question de la nationalité des corsaires. Nous savons parfois où étaient nés les chefs, mais rarement d'où venait le gros de chaque troupe ; ceux qui faisaient partie d'une même bande, qu'ils fussent Danois ou Suédois, étaient plus attachés à leurs frères d'armes qu'à leurs propres compatriotes, et souvent ils rançonnaient ces derniers avec l'aide de leurs compagnons étrangers. Il faut dire qu'à cette époque et beaucoup plus tard encore le sentiment national

était peu développé et que tous les hommes de langue danoise, c'est-à-dire non seulement les habitants du Danemark, mais aussi ceux de la Suède et de la Norvège, de diverses contrées des îles Britanniques et d'une partie de la Russie, se regardaient comme frères ; on le sait par plusieurs dispositions législatives et par les fondations pieuses des rois Knud le Grand et Erik Eiegod en faveur de tous les hommes de langue danoise. Si les Scandinaves de la mère patrie étaient disposés à se présenter comme un seul peuple, au moins vis-à-vis de l'étranger, on peut croire que les Vikings, les uns bannis, les autres renégats de leur nationalité, n'attachaient guère d'importance à leur origine. De même que les corsaires barbaresques, c'était un ramassis d'aventuriers de tous les pays, même de transfuges chrétiens, comme nous l'apprennent diverses anecdotes. Il serait donc injuste d'imputer à un seul des pays scandinaves la responsabilité d'avoir produit cette tourbe malfaisante. Toutes les contrées du Nord ont fourni leur contingent ; aussi les annales islandaises disent-elles fort justement à propos de ces expéditions, sous l'année 861 : « En ce temps il y avait beaucoup de rois qui faisaient la guerre en France ; ils étaient originaires aussi bien de la Norvège que du Danemark. » (*Flateyjarbok,* t. III, p. 499.) Ainsi, les anciens Scandinaves eux-mêmes ne savaient pas distinguer leurs compatriotes dans cette cohue (M. St. a dû convenir que les Norvégiens s'appelaient parfois Danois, au moins dans le langage poétique) ; comment leurs descendants seraient-ils plus habiles ? Les écrivains contemporains étant rarement bien renseignés sur la nationalité de chaque bande de corsaires, il serait étrange que les modernes le fussent mieux avec des documents si insuffisants ! La composition de ces bandes est parfaitement définie par Helmold : « Normannorum exercitus collectus fuit de fortissimis Danorum, Sveonum et Norvegorum qui tunc fortè sub uno principatu constituti. » (Chron. Slav. L. I, ch. 7.) Le nom de Northmanni ou Nordhmen s'appliquait tantôt à tous les septentrionaux en général, tantôt aux Norvégiens en particulier. De même celui de Dani désignait tout à la fois les habitants du Danemark et les peuples soumis soit à la souveraineté soit à la suzeraineté du roi de ce pays. C'est ainsi que les Danois, après avoir été confondus aux ve et vi^e^ siècles avec les pirates saxons[1], étant à leur tour devenus les plus proches voisins de l'empire carlovingien, donnèrent leur nom aux peuples congénères de même langue et de même religion. Et nous-mêmes ne comprenons-nous pas sous la dénomination d'Anglais les Gallois, les Irlandais, les Écossais et les Norvégiens des Orcades et des Shetlands ? Nous n'ignorons pourtant pas que ces peuples diffèrent entre eux par l'origine et le langage plus que les Danois ne différaient des Norvégiens au ixe siècle. Les anciens, moins bien informés que nous, employaient sans cesse des dénominations peu exactes au point de vue ethnographique, et il n'est plus possible aujourd'hui de tirer la vérité de leurs fausses données.

1. Werlauff, dans *Annaler for nordisk Oldkyndighed*, 1836, p. 23.

A l'histoire des Vikings se rattache un court mémoire que le même savant a publié dans la *Revue historique* de Copenhague, sous le titre de *Colonies danoises en Flandre et dans les Pays-Bas au* IXe *siècle*[1]. S'appuyant sur un passage de la *Chronique de Guines et d'Ardres*, écrite en 1203 par le prêtre Lambert, et le rapprochant d'allusions contenues dans des documents plus anciens et plus authentiques, il montre fort ingénieusement qu'il y avait à Guines une colonie de corsaires danois, et que leur chef Sigfred, surnommé Dachus (Danois), à cause de son origine et de sa parenté avec le roi de Danemark (Gorm l'Ancien, père de Knud Dana-ast ?), doit être identifié avec le roi Sigfred qui, d'après la chronique anglo-saxonne, se suicida en 912 et fut inhumé à Wimborne. — Il y avait aussi à la même époque, à Utrecht, des pirates danois qui furent expulsés par les chrétiens, à la suite d'une épidémie qui les avait affaiblis. Ce sont là des faits intéressants qui trouveront sans doute place dans le t. III des *Expéditions des Vikings*, si l'auteur n'obéit pas aux mêmes scrupules exagérés qui l'ont empêché d'admettre dans le t. II certains faits relatifs aux Lodbrokides (l'expédition des fils de Ragnhall en Mauritanie, guerre contre Ella), dont il s'était efforcé de démontrer la réalité dans son travail préliminaire. Quand il y a tant de lacunes dans les documents authentiques, il est bon de les combler par des emprunts faits à des ouvrages plus discutables, mais encore dignes de foi, sauf à mettre à couvert sa conscience de critique et d'historien, en distinguant ce qui est certain de ce qui ne l'est pas.

E. Beauvois.

Les dernières années de la vie du roi Erik XIV (1568-1577). Étude historique[2] par Alfred-Gustave Ahlqvist, avec 2 portraits, 1 planche de dessins et 2 de musique. Stockholm, P. A. Norstedt et fils, 1878, 193 p. in-8°.

Les grandes infortunes, même méritées, ont toujours eu le privilège d'exciter la commisération publique ; celle d'Erik XIV est des plus pathétiques par le contraste qu'elle offre entre de brillants commencements et une fin malheureuse. Ce prince, qui était né sur les marches du trône, qui l'avait lui-même occupé, non sans distinction, pendant huit ans, en fut précipité et mis dans un cachot, d'où il ne sortit que pour être enfermé dans d'autres, de plus en plus sombres. Lui qui avait jeté ses vues sur quelques-unes des plus puissantes ou des plus belles princesses de son temps, et qui, avec un peu plus de conduite, aurait

1. *Danske Kolonier i Flandern og Nederlandene i det* 10de *Aarhundrede*, særtryk af *Historisk Tiddskrift*. IV Række, B. VI. S. 484-497. 1878, in-8°, avec un résumé de deux pages en français.

2. *Konung Erik XIVs sista lefnadsår* (1568-1577), historisk afhandling af A. G. Ahlqvist.

pu, comme Philippe II, apparier son trône avec celui d'une vraie reine, Élisabeth ou Marie Stuart, il finit par épouser Karin Månsdotter, une de ses sujettes, une fille des rues, une femme perdue. Lui qui était doué de belles et nobles facultés, il les perdit, tout en conservant, dans les intervalles lucides, la notion de l'obscurcissement de son intelligence, et; alors qu'il était hors d'état de se défendre, il voyait sans cesse le glaive suspendu sur sa tête, lui que des terreurs imaginaires avaient tourmenté au temps de sa réelle puissance. Le supplice de cet infortuné, qui n'était certes pas sans reproches, mais que la perte de sa raison devait rendre sacré comme elle l'avait fait irresponsable, est de nature à toucher les âmes les moins sensibles ; on s'intéresse aux moindres circonstances de sa captivité ; on s'associe aux conjurés qui entreprennent de le délivrer; on voudrait faciliter son évasion, non pas pour le replacer sur le trône dont il s'était rendu indigne, mais pour le conduire dans un asile sûr et l'entourer des soins que réclamait sa triste infirmité, ou tout au moins pour le remettre entre les mains de sa compagne qui, après avoir partagé sa prison, avait été séparée de lui par une cruauté bien inutile, et dont le dévouement conjugal avait fait oublier le passé de la courtisane et les torts de la reine postiche. Les péripéties de ce drame accidenté auraient certainement tout l'intérêt d'un roman, si elles avaient été contées par des contemporains ; malheureusement les Suédois n'écrivaient pas encore de mémoires historiques, branche de la littérature dans laquelle ils ne se sont distingués que plus tard, et l'ambassadeur de Catherine de Médicis à la cour de Copenhague, Carolus Danzæus (Dançai, Dançais ou Dantzai), qui aurait pu remplacer avantageusement les narrateurs indigènes, vivait trop loin des événements et ne pouvait parler en témoin oculaire. Il faut donc se contenter de brèves annotations des annalistes ou chroniqueurs, de correspondances de quelques personnages mêlés aux événements et de divers documents officiels, qui forment bien une solide charpente, mais qui ne peuvent constituer une histoire vivante, animée, où se reflètent les passions des acteurs de ce drame.

M. Ahlqvist, qui a déjà approfondi, dans cinq ou six mémoires, plusieurs points de l'histoire des fils de Gustave Vasa, et qui connait cette période comme pas un des historiens du Nord, a tiré le meilleur parti possible de ces documents fragmentaires, et cette étude substantielle, remplie de faits et de dates, est un digne pendant de celle qu'il a consacrée à Karin Månsdotter [1]. Aussi bien faut-il dire que c'est une nouvelle édition, totalement remaniée et considérablement améliorée, de son mémoire *Sur la captivité et la mort d'Erik XIV* [2]. Les propres écrits de ce prince donnent à notre auteur le moyen de constater de loin en loin l'état mental du pauvre halluciné. Les sources nombreuses auxquelles il a

1. Voy. notice sur cet ouvrage dans la *Revue historique*, 2e année, t. III, janvier-février 1877, p. 162-3.

2. *Om Erik XIVs fængelse och død.* Stockholm, 1868, in-8°.

puisé l'ont mis à même de rétablir bien des faits, pour la plupart sans grande importance historique, mais fort propres à nous faire connaître le caractère des personnages du temps. Le XVIe siècle n'a pas été moins tragique en Suède que dans les autres pays troublés par les querelles de religion. Les hommes politiques d'alors, aussi bien ceux qui soutenaient la réforme que les partisans du catholicisme, étaient à peu près dénués de sens moral. Le frère et successeur d'Erik, Jean III, théologien passionné, qui inclinait vers le papisme, moins par conviction pourtant que par politique, en vue de la couronne de Pologne, nourrissait une haine antichrétienne contre son aîné, qui avait à ses yeux le tort d'être fils d'une vraie princesse, tandis que lui il avait pour mère une simple femme noble ; tort qu'Erik aggrava en emprisonnant son frère pour crime de haute trahison et en menaçant de livrer à la convoitise d'Ivan IV la femme de Jean, la pieuse Catherine Jagellon. Mais ces griefs ne justifiaient pas les mauvais traitements infligés à un insensé à qui l'un de ses geôliers avait impunément cassé le bras d'un coup d'arquebuse ; l'auteur de cette basse vengeance, Olof Gustafsson Stenbock, n'était pourtant pas un homme du vulgaire ; il appartenait à la noblesse et il avait vécu à la cour d'Henri II. S'il pouvait alléguer pour excuse que son frère avait été mis à mort par ordre d'Erik, il devait ne pas oublier qu'il avait été lui-même gracié par ce monarque. Au reste, s'il ne fut que blâmé cette fois, il fit une triste fin : étant tombé entre les mains du duc de Sudermanie, plus tard Charles IX, le troisième des Atrides suédois, il fut attaché à un arbre et fusillé en 1599. — La raison d'État n'autorisait pas non plus Jean III à faire périr Erik ; il est vrai que plusieurs soulèvements et complots avaient eu lieu en faveur de l'infortuné prisonnier, mais celui-ci n'en était pas l'instigateur ; il ne connut même pas les derniers, notamment celui de Charles de Mornay, gentilhomme français, qui intrigua successivement pour placer le duc d'Anjou (plus tard Henri III) sur le trône de Suède et pour restaurer Erik XIV, et qui termina sur l'échafaud sa carrière aventureuse (4 septembre 1574). Cette conspiration échoua comme toutes les autres, et il n'y avait guère d'apparence, au bout de neuf ans de captivité, que de nouvelles tentatives dussent avoir un meilleur succès. Mais Jean III n'écouta que sa pusillanimité et il obtint de son Conseil d'État et des évêques protestants une sentence de condamnation à mort (10 mars 1575) contre un captif devenu depuis longtemps inoffensif. Il a paru dans ces dernières années une dizaine de mémoires où l'on discute la question de savoir si Jean III a profité de l'autorisation qui lui avait été donnée et s'il avait fait empoisonner son frère. M. Ahlqvist se prononce pour l'affirmative et, bien que les preuves directes manquent, il montre, par une argumentation serrée, que le roi Jean s'est très vraisemblablement rendu coupable de ce fratricide. C'est la conclusion de ces recherches plus intensives que compréhensives. Elles sont suivies d'un appendice contenant, avec divers documents, d'intéressantes recherches sur l'état des beaux-arts en Suède au milieu du XVIe siècle, à propos des goûts

artistiques d'Erik XIV, qui paraît avoir été le plus ancien dessinateur de ce pays ; un discours de Dançais sur la prise du roi de Suède, d'après le livre de copie de ses dépêches conservé aux archives royales de Copenhague ; morceau intéressant qui, avec plusieurs autres publiés antérieurement, fait désirer une édition complète de la correspondance de ce diplomate ; une notice sur les livres d'Erik XIV. Les deux portraits de ce prince, dont une copie lithographique accompagne le volume, ne sont pas authentiques ; une planche représente des paysages et dessins à la plume que le captif traça dans sa prison ; à la fin se trouve une composition musicale dont il est l'auteur, avec sa traduction en notes modernes. On voit, par cette analyse, que la présente monographie est riche en renseignements de toute sorte ; il faut espérer que l'auteur ne s'arrêtera pas en si bon chemin, mais qu'il continuera à éclairer les points obscurs de cette période qu'il connaît si bien.

E. Beauvois.

Finanzverhæltnisse der Stadt Basel im XIV und XV Jahrhundert, von Dr Gustav Schœnberg. Tübingen, 1879, H. Laupp'sche Buchhandlung, in-8°, xv-821 p.

Cité épiscopale, Bâle a acquis par voie de rachat, plutôt que par voie de conquête, les immunités qui en ont fait une ville libre, une commune souveraine. Vers 1360, année par laquelle débute le travail de M. Schœnberg, il avait déjà, il est vrai, son conseil élu ; il avait la gestion d'un certain nombre d'affaires communales ; il avait son ménage distinct et des finances indépendantes ; il percevait des impôts, exerçait des droits de police, pourvoyait à sa défense, contractait des alliances et faisait la guerre pour son propre compte. Sa compétence judiciaire s'étendait aux affaires de voirie, aux questions de limites, aux menues contraventions de police. Mais la supériorité territoriale appartenait à l'évêque ; la haute justice relevait de l'Empire, qui déléguait un bailli ; la justice moyenne était du ressort du prévôt épiscopal, et la commune ne pouvait pas établir de nouveaux impôts, à son profit, sans l'assentiment de l'évêque, à qui seul compétait le droit de monnaie et de péage ou tonlieu.

Bâle a passé de longues années à se mettre en possession des droits multiples qui donnaient la haute main à l'évêque. Il est remarquable qu'entre le prélat et la ville le conflit des intérêts n'ait jamais tourné en lutte ouverte. Loin d'en prendre ombrage, l'évêque avait vu, d'un œil favorable, l'accroissement de sa ville épiscopale, qui lui valait d'abord une extension de la matière imposable ; mais la prospérité matérielle ne va pas sans des garanties politiques, et, au regard de l'ancien *defensor civitatis,* les habitants quels qu'ils fussent, chanoines capitulaires, ministériaux et hommes liges du prélat, possesseurs de francs-alleux, artisans de condition libre ou servile, eurent conscience de la communauté, de la solidarité de leurs intérêts. Vers 1274 déjà,

l'évêque Henri de Neuchâtel avait dû leur octroyer une constitution fortement oligarchique ; dès 1336 ou 1338, cette charte subit des modifications dans le sens démocratique par l'accès des corps de métier dans le conseil.

A la différence des villes impériales, issues d'un domaine du fisc, Bâle n'avait pas de biens patrimoniaux ; par contre, placé comme il l'était au sommet de la vallée du Rhin, ce grand chemin de la richesse au moyen âge, il fut de bonne heure un marché considérable. L'argent, le nerf des échanges, y était abondant, et sa circulation rendait plus facile qu'ailleurs l'établissement d'impôts communaux. A une époque où les prestations en nature étaient presque partout l'unique source des revenus publics, Bâle avait déjà un système complet de contributions, au sens moderne du mot, dont les rôles de perception existent encore, et c'est là que M. Schœnberg a puisé la matière de son intéressant livre.

De 1429 à 1481, la commune s'est imposée six fois extraordinairement. Les contributions avaient pour assiette l'ensemble de la fortune des contribuables, meubles et immeubles ; mais pour en parfaire le produit, il fallut cinq fois recourir à des capitations qui atteignaient les simples prolétaires. Sauf une fois, en 1446, c'étaient des contributions par classes, proportionnelles à l'aisance de ceux qui les payaient. Les taxes n'atteignaient pas seulement les capitaux actifs, elles s'étendaient même aux objets improductifs à l'usage de la personne. Le clergé était généralement exempt, mais non la noblesse, et c'était sur sa propre déclaration, sous la foi du serment, que le contribuable était inscrit au rôle. Si les agents, répartiteurs et percepteurs, avaient sujet de révoquer la véracité du déclarant en doute, ils avaient la faculté d'user à son égard du droit de préemption.

C'est avec les ressources qu'elle tirait des impôts que la ville fit plus sûrement la guerre à ses évêques que si elle avait eu recours aux armes. Alors que leurs ouailles s'enrichissaient, les évêques s'appauvrissaient de plus en plus. Écrasés sous le poids de leur pouvoir temporel, les sources où s'alimentaient leurs finances tarirent au point qu'ils en vinrent à engager leurs possessions sans espoir de les recouvrer jamais. La Réforme aidant, ils finirent par ne plus être qu'évêques de Porentruy. Cependant, grâce au bon ordre de leur gestion, les finances de la ville inspiraient une telle confiance que, très anciennement, elle trouva convenance à faire usage du crédit. L'épargne affluait dans ses caisses et servait, comme le produit de l'impôt, d'adjuvant à ses entreprises. Le loyer des capitaux qu'on lui prêtait, à titre viager ou avec faculté de remboursement, était variable. Le taux des rentes viagères semble avoir été généralement de 10 0/0. Celui des rentes rachetables qui, au XIVe siècle, était également calculé au dernier dix, suivit une progression descendante qui, dans la seconde moitié du XVe siècle, s'arrêta à 4 0/0. Cela tient sans doute au peu d'emploi qu'en ce temps on trouvait à faire de l'argent comme instrument de travail.

Ce simple aperçu du livre de M. Schœnberg suffit pour montrer qu'il

dépasse de beaucoup la portée ordinaire des recherches de l'érudition locale. Sa monographie peut servir de type à l'histoire financière des grandes communes du moyen âge, et, à ce titre, elle mérite de prendre rang auprès des belles *Études économiques sur l'Alsace,* de M. l'abbé Hanauer, qui ont beaucoup servi à M. Schœnberg et dont il fait si justement l'éloge.

X. Mossmann.

Geschichte der Stadt Basel im Mittelalter, von Heinrich Boos. Basel, C. Detloss's Buchhandlung. 1877. In-8°, XVIII-423 pages.

L'histoire des communes constitue généralement le domaine de l'érudition locale, et rarement les savants estimables qui y vouent leurs efforts savent donner à leurs études une forme et des proportions de nature à les faire valoir au dehors du cercle plus ou moins restreint pour lequel ils écrivent. Cependant, considérées en elles-mêmes, la plupart des communes forment de véritables microcosmes, dont la formation a été régie par des lois aussi remarquables que celles qui ont présidé au développement des états, et le penseur trouve autant de profit à les connaître que s'il s'agit d'un organisme politique plus complexe. L'esquisse qui suit d'un ouvrage récent sur l'histoire de Bâle pourrait servir à prouver la justesse de l'une et de l'autre de ces deux observations.

En écrivant son livre, M. Boos semble n'avoir eu d'autre ambition que de vulgariser les résultats des dernières recherches dont l'histoire de Bâle a été l'objet. Depuis la Chronique de Vursetisen, ou d'Urstisius, qui remonte à 1580, personne n'avait plus tenté cette entreprise. Et cependant après Pierre Ochs, après Trouillat et Wackernagel, après Fechter et Hensler, après Burckard, Riggenbach et Barnouilli, le moment n'était-il pas venu de lever le voile à travers lequel le grand public entrevoyait à peine les résultats de ce fécond travail?

En les mettant en œuvre, M. Boos s'est dispensé de reproduire l'appareil scientifique et la rigueur des méthodes qui ont servi à ses devanciers. Excepté pour les guerres de Bourgogne, qu'il a été dans le cas d'étudier de près pour son propre compte, en vue de l'édition du Journal du chapelain Jean Knebel qu'il prépare, il ne travaille point d'après les sources. Il se borne à compiler, et ne cite ses auteurs que d'une manière sommaire, quelquefois une fois pour toutes. Ce ne serait là qu'un péché véniel dans un ouvrage de ce genre, si du moins l'auteur avait réduit au même point les matériaux divers qu'il employait, si l'exposition était claire et bien ordonnée, s'il faisait facilement saisir le rapport des parties entre elles et avec le tout. Mais pour les origines surtout, ces qualités font trop souvent défaut. Évidemment, avant d'écrire, M. Boos n'a pas dégagé de ses dépouillements la conception de l'ensemble : comment le lecteur pourrait-il dès lors se tracer à lui-même le plan d'un édifice dont les détails sont presque toujours dispa-

rates et incohérents, et se faire une notion claire de la marche et de la corrélation de faits qui s'emboîtent mal, et dont les articulations ne semblent pas faites pour jouer les unes sur les autres? Dans une monographie de ce genre, les faits bien étudiés et bien groupés parlent d'eux-mêmes, et les idées générales devraient couler d'abondance de la plume de l'auteur. Mais décousus comme ils sont restés, il semble que ses matériaux n'aient rien dit à l'esprit de M. Boos, ce qui l'a amené à donner aux faits spéciaux d'une histoire locale le vernis d'idées générales empruntées soit à des tendances absolument étrangères à la science, soit aux lieux communs du plus vulgaire enseignement; en même temps la pauvreté des idées propres l'a condamné à se répéter et même à se contredire[1]. Dans un ouvrage consacré à l'histoire d'une ville ou d'une province, et destiné au grand public, un peu de patriotisme local ne messied pas, si même il n'est un mérite. Eh bien! même cette qualité manque à M. Boos. Quand on a l'honneur d'être citoyen d'un pays, le premier qui, en Europe, se soit affranchi, qui ait réalisé le principe de la souveraineté du peuple, et constitué, sur une petite échelle, il est vrai, la forme fédérative du gouvernement, il faut être conséquent avec ce pays et ne pas gémir constamment sur les coups portés à l'unité, à l'intégrité, voire à la configuration de l'Allemagne. La Suisse n'a-t-elle pas été la première à entamer l'Empire et à secouer son joug? Un peu de reconnaissance serait également de mise, à l'égard des états qui ont reconnu d'abord l'indépendance des cantons et dont l'appui leur est souvent venu en aide au jour du danger. Il y a dans l'histoire une moralité, de même qu'une logique, et pour qu'elle serve de leçon aux peuples, comme elle a été jadis celle des rois, il faut que l'historien sache les y trouver.

1. L'impression, de même que la composition, se ressent de la précipitation avec laquelle M. Boos a travaillé, et il me permettra de lui signaler ici quelques inadvertances flagrantes :

P. 16. Le roi de France qui conclut un traité avec le roi des Romains Conrad II, est Henri Ier, et non Henri II. — Pp. 56 et 72. Le village de Bladolsheim n'est connu que sous le nom de Blotzheim (canton de Huningue). — P. 127. Rickweiher, lisez Reichenweier : c'est Riquewihr, canton de Kaysersberg. — P. 167. La date de 1389 appliquée à un acte de Léopold le Preux, mort en 1386, est fausse. — P. 182. Le duc de Bourgogne, frère de la veuve du duc Léopold le Superbe, est Jean Sans Peur et n'a jamais été dénommé Jean de Paris. — P. 188. L'empereur Sigismond, qui succéda à Robert Ier, était le frère germain et non le cousin du roi des Romains Wenceslas. — P. 192. Plenjouse, lisez Pleujouse. — Pp. 256, 269, Waltikofen, c'est Waltighofen, canton de Hirsingue; Dicmenach doit être Dürmenach, canton de Ferrette. — P. 413. Louis XVI, lisez Louis XII.

Enfin, pourquoi M. Boos, qui cite l'évêque Lütold comme ayant pris la croix en 1200, ne parle-t-il pas de la quatrième croisade, prêchée à Bâle par l'abbé Günther de Paeris, dont le religieux cistercien Günther nous a conservé le discours ?

Maintenant que la part de la critique est faite, je me plais à reconnaître que certaines parties ne sont pas sans mérite. Tels sont notamment l'étude sur les anciennes finances (pp. 131-139); le tableau de Bâle au temps du concile (pp. 195 et sqq., 213 et sqq.); le récit du combat de Saint-Jacques (pp. 256 et sqq.), celui des guerres de Bourgogne (pp. 276 et sqq.).

MOSSMANN.

PŒHLMANN. — **Die Wirthschaftspolitik der Florentiner Renaissance und das Princip des Verkehrsfreiheit** (gekrœnt und herausgg. von der fürstlich Jablonowskischen Gesellschaft, zu Leipzig [1]).

La Société jablonovienne de Leipzig avait mis au concours le sujet suivant : Exposer, à l'aide des sources, dans quelle mesure les principes modernes de la liberté agricole, industrielle et commerciale ont été appliqués dans l'Italie du nord et du centre vers la fin du moyen âge. Ce programme embrasse, comme on voit, une région plus étendue que celle dans laquelle se renferme le mémoire couronné de M. P. Pourquoi l'auteur, une fois décidé à se tracer des limites plus étroites que celles du programme, a-t-il choisi Florence pour étudier la question proposée, sans s'interdire toutefois des rapprochements avec certaines villes de la haute Italie, telles que Venise et Milan ? C'est, d'une part, que Florence a été le berceau de la science politique et de la statistique et qu'elle a inauguré le mouvement de la renaissance; c'est, de l'autre, que ses archives offrent à l'historien de l'économie politique des ressources qu'on chercherait vainement ailleurs.

En concentrant ses études sur Florence, M. P. n'a négligé aucun des aspects du sujet, et il s'est conformé au vœu de la Société jablonovienne en même temps qu'à la nature des choses en étudiant successivement dans l'agriculture, dans l'industrie et dans le commerce l'application souvent précaire mais toujours progressive du principe de la liberté. Ces trois grands domaines de l'activité économique lui ont fourni les trois divisions principales de son travail. Il est facile de les reconnaître dans les titres des cinq chapitres qui le composent : 1. La liberté du paysan et de la propriété foncière. 2. Le commerce des produits agricoles sous l'influence de la police des vivres (Annonarpolitik). 3. La liberté industrielle sous l'empire de la réglementation des corporations et de l'État. 4. L'influence de l'interdiction canonique du prêt à intérêt sur le droit commercial. 5. La question de la liberté commerciale. Signalons rapidement les faits les plus intéressants, les plus caractéristiques que nous offrent ces cinq chapitres.

1. *La politique économique et le principe de la liberté des échanges à Florence au temps de la Renaissance,* mémoire couronné et publié par la Société jablonovienne de Leipzig. Gr. in-8°. Leipzig, Hirzel, 1878.

L'affranchissement de la terre et de la population agricole s'accomplit en Italie plus tôt que dans les autres pays de l'Europe. Les majorats, les fidéi-commis, tout ce qui assure la formation et la conservation de la grande propriété, ne s'introduisirent en Toscane qu'avec le principat. Loin d'avoir à restreindre le développement de la grande propriété, c'était son morcellement excessif que le législateur avait besoin de prévenir. De là les deux dispositions les plus originales de la législation de la propriété : l'une qui, en cas de vente d'un fonds rural ou urbain, accordait au voisin le privilège d'en devenir acquéreur, l'autre qui établissait le droit et l'obligation, pour les propriétaires dont les fonds n'atteignaient pas une certaine contenance, de les vendre à leur voisin. On ne donnerait pas une idee complète de la propriété foncière dans la république florentine si l'on n'ajoutait qu'après avoir été affranchie plus tôt qu'ailleurs du régime féodal, la classe agricole subit certaines entraves dans l'intérêt des habitants de la capitale qui étaient devenus en grand nombre propriétaires de fonds ruraux.

Si la constitution et la législation de la propriété foncière présentent à Florence une réelle originalité, il n'en est pas de même des règlements relatifs aux produits agricoles, aux denrées alimentaires. On trouve partout la même préoccupation d'assurer l'abondance et le bon marché des vivres dans la métropole, partout des moyens analogues pour arriver à ce but. Ce qu'il y a peut-être de particulier à cette police des vivres, c'est le sans-gêne avec lequel les intérêts des pays annexés sont sacrifiés à celui de la capitale.

En cherchant à déterminer la part de la réglementation et celle de la liberté dans le domaine de l'industrie, M. P. a été, au contraire, amené à décrire une organisation industrielle nettement distincte de celle qu'on trouve partout ailleurs. Le caractère original des corporations florentines montre bien la variété d'un régime que l'on rencontre chez toutes les nations européennes et que l'on est trop porté à ramener à une uniformité artificielle. Les corporations florentines se distinguent des autres par deux traits fondamentaux : elles forment la base de la constitution politique, au point que personne ne peut participer à la vie publique sans être membre d'une corporation, et elles n'exigent pas des candidats les conditions ni les garanties dont les autres font si vite des moyens d'exclusion. A côté de ces différences fondamentales, la vie industrielle offre à Florence des particularités intéressantes, mais auxquelles les analogies ne manquent pas. Tels sont l'existence d'une population ouvrière vouée à travailler toute sa vie pour le compte des autres, les tarifs auxquels sont soumis, non les simples ouvriers, mais les petits industriels qui travaillent pour les grands fabricants, l'effort fait pour concilier la concurrence avec la confraternité et qui est poussé moins loin à Florence qu'à Venise et à Pise, etc.

On ne s'explique pas l'activité de Florence dans l'industrie, le commerce, la banque, sans le crédit, et cependant, dès le XIVe siècle, la prohibition canonique du prêt à intérêt avait, sous l'influence de Bartole,

pénétré dans la loi civile. Le développement effréné de l'usure fut, comme partout, la conséquence de cette prohibition. Subissant à la fois l'empire d'un préjugé puissant et des besoins économiques, les magistrats florentins cherchèrent à donner satisfaction à ceux-ci en créant des banques de prêt sur gages et en accordant aux Juifs le privilège de prêter à intérêt. Mais la doctrine théologique n'en conserva pas moins son empire jusqu'à la fin du xve siècle.

Dans le domaine commercial, le principe de la liberté se heurte à l'intérêt mal compris des corporations et de l'industrie nationale. Parmi les entraves qui paralysent les transactions commerciales, signalons le ministère obligatoire des courtiers, les restrictions apportées au droit de vendre à crédit et avec escompte, l'obligation de ne vendre les matières premières qu'aux corporations qui les emploient. Florence a sans doute sacrifié au système protecteur, puisqu'elle a connu les tarifs prohibitifs, mais ce système n'a pas été embrassé par elle avec suite, avec rigueur et il ne domine pas sa politique commerciale et industrielle. C'est à la fiscalité, et non à une pensée de protection pour l'industrie indigène, qu'il faut rapporter les droits souvent exorbitants qui, remarquons-le, frappent les marchandises aussi bien à l'exportation qu'à l'importation. Les douanes formaient l'un des principaux revenus de l'État, et, pour en augmenter les recettes, la république conservait les douanes particulières dont les États, qu'elle avait annexés, s'étaient entourés au temps de leur indépendance ; c'est ainsi qu'elle maintenait, après la réunion de Pise (1406), le droit d'entrée prohibitif mis par les Pisans sur les draps florentins et dont le produit entrait maintenant dans le trésor de leurs vainqueurs. Le maintien des douanes intérieures suffirait à prouver que, dans l'esprit de la seigneurie, l'intérêt fiscal l'emporte sur le système de la protection. Il n'en est pas moins vrai qu'une partie de la législation relative au commerce et à l'industrie procède de ce système. Nulle part il n'apparaît d'une façon aussi manifeste que dans les privilèges accordés à la marine marchande. L'État n'intervient pas seulement dans l'industrie des transports maritimes pour favoriser son pavillon, pour régler le chargement, le fret, le chiffre des équipages, les lieux de relâche, etc., il se réserve le monopole de la construction des vaisseaux de commerce, il se fait armateur et entrepreneur.

La situation économique de Florence à l'époque de la Renaissance offre bien d'autres contradictions que celle qui résulte de l'union du système protecteur avec un régime douanier nuisible à l'industrie nationale. Le propre d'une époque de transition, comme celle que M. P. a étudiée, c'est d'abonder en contrastes, d'être livrée à des fluctuations perpétuelles entre les traditions, les habitudes d'une part, et les idées, les besoins nouveaux, de l'autre. Ce qui contribue encore à ces fluctuations, c'est l'instabilité des institutions politiques, la rapidité avec laquelle le pouvoir change de mains, c'est aussi le goût d'innovations, la fécondité d'esprit du peuple le plus ingénieux, le plus inventif, le

plus fin qui fut jamais après les Grecs. Le grand intérêt du travail de M. P. consiste précisément dans le spectacle de ces tâtonnements, de ces essais dans lesquels le gouvernement florentin obéît tantôt au principe de la réglementation, tantôt à celui de la liberté, et au prix desquels il acquiert un sentiment de plus en plus juste des vérités économiques. Ce n'est qu'en lisant le travail de M. P. qu'on peut apprécier cet intérêt ; aucune analyse ne saurait en donner l'idée. La nôtre aura atteint son objet si elle contribue à appeler l'attention sur une étude riche de faits et d'observations et éminemment propre à éveiller la réflexion.

G. Fagniez.

Le Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre, suivi de **The Debate between the heralds of England and France, by John Coke,** édition commencée par Léopold Pannier et achevée par M. Paul Meyer. Paris, Firmin-Didot, 1877 (publié en 1879). 1 vol. in-12, de I-XLII et 1-217 pages. Prix : 8 fr.

Le *Débat des Hérauts d'armes*, opuscule anonyme et à peu près inconnu jusqu'à ce jour, n'en est pas moins l'une des plus curieuses productions de l'esprit français vers le milieu du quinzième siècle. On n'en connaît que trois copies manuscrites et quatre exemplaires imprimés antérieurs à la présente édition. En 1870, un érudit d'outre-Manche, M. H. Pyne, publia une traduction anglaise de cet opuscule d'après l'un des quatre exemplaires imprimés, celui qui est conservé au Musée Britannique. Ce fut cette publication qui donna au regrettable Léopold Pannier l'idée de mettre au jour le texte français du *Débat*. Le jeune et savant philologue consacra plusieurs mois à établir ce texte, assez court d'ailleurs, d'après les trois manuscrits qu'il avait sous la main à la Bibliothèque Nationale dont il était l'un des conservateurs. Il se préparait à y joindre la réimpression d'un ouvrage anglais publié en 1549 par un certain John Coke en réponse au *Débat* français, dont un exemplaire venait d'être gracieusement mis à sa disposition par M. James de Rothschild, lorsqu'une mort aussi soudaine que prématurée l'enleva aux lettres ainsi qu'à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

L'édition des deux *Débats*, français et anglais, devait faire partie des publications de la Société des anciens textes français. Après la mort de Pannier, un de ses anciens maîtres et de ses meilleurs amis, M. Paul Meyer, dont la compétence spéciale dans toutes les questions d'histoire littéraire anglo-française est connue de tous, fut chargé par le Conseil de cette Société d'achever l'œuvre commencée.

C'est cette œuvre qui paraît aujourd'hui après une élaboration de plusieurs années, et l'on peut dire, soit que l'on considère le texte, soit que l'on étudie les notes dont ce texte est enrichi, que jamais M. Meyer n'a

fait preuve d'une érudition plus précise, plus étendue et plus sûre. Un sentiment de piété envers la mémoire de Pannier semble avoir redoublé encore le soin scrupuleux que le savant romaniste met d'ordinaire dans ses publications.

L'auteur du *Débat* français ne s'est pas fait connaître. Le traducteur anglais, M. H. Pyne, l'attribue à Charles d'Orléans, mais M. Meyer n'a pas de peine à montrer que cette attribution ne repose sur aucun fondement solide. En revanche, la date de la composition de ce curieux opuscule peut être déterminée avec assez de précision, car on y parle de Charles VII comme du roi régnant[1] et, d'autre part, on y fait mention de la capitulation de Bordeaux. Par conséquent, le *Débat* est antérieur à 1461 et postérieur à 1453. Le but de l'ouvrage est d'établir la supériorité de la France sur l'Angleterre à tous les points de vue; on comprend que l'idée soit venue à un écrivain de développer cette thèse pendant les dernières années du règne de Charles VII. Les succès militaires et politiques de la fin de ce règne ont été la source où l'auteur anonyme du *Débat* a puisé l'inspiration de fierté patriotique qui anime toutes les pages de son livre.

Il a pour son pays un enthousiasme parfois excessif, mais, comme le fait remarquer avec raison M. Meyer, il parle de l'Angleterre et des Anglais sans haine, sinon sans partialité. S'il mesure trop parcimonieusement la parole au héraut anglais, il lui prête parfois un langage dont la justesse et la sincérité persuadent le lecteur, comme lorsqu'il dit des belles dames d'Angleterre : « Et croyez, dame Prudence (la Prudence, personnifiée suivant le goût du quinzième siècle, joue le rôle d'arbitre entre le héraut français et le héraut anglais), que ce sont les faces les plus angéliques et les plus féminines que on pourroit jamès dire. »

On voit par cette phrase que le style du *Débat* français n'est dépourvu ni de naturel ni de saveur. On retrouve cette bonne fortune d'expression dans le passage suivant où l'auteur vante les produits manufacturés de son pays : « Et si avons la plus belle honnesteté de linge que royaume peut avoir, soit à Rains, à Troye en Champagne, et generallement par tout le royaume[2]. » *La plus belle honnêteté de linge* est une expression exquise, d'autant plus exquise qu'elle est juste de tout point. Il résulte en effet d'un document daté de 1485, dont nous publions ci-après le texte, que le métier de lingerie avait alors quelque chose d'aristocratique et qu'à Paris du moins de bons bourgeois ne croyaient pas déroger en le faisant apprendre à leurs filles : « mestier de la lingerie de Paris, qui est notable, et ouquel, pour aprendre honneste maintien, l'euvre de cousture, estat de marchandise et eviter oysiveté, les gens

1. L'auteur du *Débat* devait vivre, telle est du moins notre impression, à la cour de ce prince, et à ce point de vue il n'est pas sans intérêt de faire remarquer qu'il compte Granville parmi les principaux ports de France (p. 27, § 70); or Granville est une création de Charles VII.

2. *Debat des heraulx d'armes*, p. 43, § 116.

nobles, de justice, bourgois, marchans et autres notables personnes de nostre ville de Paris mettent leurs filles[1]. »

M. Meyer loue avec raison son auteur d'avoir compté les reliques que possède notre pays parmi les sources de sa richesse. En attirant de toutes les parties de l'Europe une grande affluence de pèlerins, ces reliques contribuaient dans une certaine mesure à activer nos échanges et à assurer à nos produits le marché le plus avantageux. Seulement, le lecteur est un peu surpris au premier abord de voir l'abbaye de Charroux[2], en Poitou, figurer au premier rang de ces sanctuaires qui avaient le lucratif privilège d'exciter la vénération des fidèles, alors qu'il n'est pas même fait mention des reliques insignes conservées à la Sainte-Chapelle et à Notre-Dame de Paris. C'est que la politique, au moyen âge du moins, n'était pas sans influence sur la vogue de tel ou tel pèlerinage. Pendant l'occupation de la capitale du royaume par les Anglais, les sanctuaires parisiens avaient été forcément délaissés par les Français restés fidèles, et l'abbaye poitevine de Charroux, située dans la région où « le roi de Bourges », comme l'appelaient ironiquement ses ennemis, faisait sa résidence ordinaire, avait profité de ce délaissement. On avait remis en lumière à cette occasion la légende de cette abbaye, légende dont le superstitieux Louis XI parle en ces termes dans une donation en date du mois de décembre 1476 : « certaine grant partie du fust de la vraye et digne croix nostre seigneur Jhesu Crist que feu de bonne memoire monseigneur saint Charlemaigne, nostre predecesseur roy de France, premier et principal fondateur de la dicte eglise et abbaye de Charroux, avoit donnée et laissée à icelle abbaye, et laquelle lui vivant il portoit sur lui toutes et quantes foiz qu'il alloit en bataille contre les mescreans ou autres ses adversaires pour la conservation de sa personne, et par les vertus et merites de laquelle il fut en son dit vivant tousjours preservé et gardé de ses diz ennemys et adversaires et à l'encontre d'eulx fist plusieurs grans et belles conquestes et eut de grans victoires dignes de perpetuelle memoire, laquelle vraye croix nous avons à nostre devocion voulu avoir et la tenons continuellement près de nous pour la conservacion de nostre personne[3]. »

Où l'auteur du *Débat* français se laisse aveugler par le patriotisme, c'est lorsqu'il prétend que la France est plus riche en mines que l'Angleterre. Il ne trouve guère à citer à l'appui d'une thèse aussi paradoxale que les mines d'argent des environs de Lyon. Nous avons parlé ailleurs[4] de ces mines que Jacques Cœur avait achetées et dont il dirigeait l'exploitation dans les années qui précédèrent sa disgrâce. Comprises dans la confiscation des biens du célèbre argentier, Charles VII les fit valoir pendant quelques années pour son propre compte ; puis,

1. *Arch. Nat.*, JJ 211, n° 129.
2. *Debat des heraulx d'armes*, p. 39, § 107.
3. *Arch. Nat.*, JJ 204, n° 23, f° 15.
4. *Revue des questions historiques*, livraison du 1er janvier 1877, p. 189 à 203.

comme les dépenses excédaient les recettes, il prit le parti de les affermer. Certes, les gisements argentifères, exploités dès l'époque romaine, d'où la ville de Largentière a tiré son nom, ne pouvaient à aucun degré soutenir la comparaison avec ces inépuisables mines de plomb du comté de Derby qui ont été comme le point de départ des hautes destinées de l'industrie métallurgique en Angleterre. L'avocat de la France n'est pas mieux inspiré lorsqu'il reproche aux Anglais, comme une infériorité, de se chauffer et d'apprêter leurs viandes, non avec du bois, mais avec du « charbon de pierre[1] ». Toutefois, il ne pouvait prévoir que cette prétendue infériorité deviendrait, cinq siècles plus tard, la première des supériorités au point de vue économique.

Il adresse aux Anglais ou plutôt à leurs rois de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle une critique plus juste lorsque, faisant allusion à ces fournées de ducs, de marquis, de comtes créés par Richard II, Henri IV, Henri V et Henri VI, il se raille agréablement de ces titres nobiliaires purement honorifiques qui ne correspondent à la possession d'aucun duché, d'aucun marquisat, d'aucun comté réel. « Et les ducz que vous faites chascun jour, vous leur donnez nom, maiz ilz ne sont pas seigneurs de la ville ny du pays dont ilz portent le nom, qui est grant [folie[2]] à noblesse, car duc est le plus proche nom de roy et doit avoir grans seigneuries et grans obeissances. Et s'il n'ont point de noblesse ni de peuple soubz eulx, mais gens empruntez, c'est petite duché. Et en effect c'est comme le pape fait les evesques portatifs et comme l'on fait les heraulx. » On ne peut lire cette mordante invective sans penser aussitôt aux Beaufort, bâtards légitimés de Jean de Gand et de Catherine Swinford, aux la Pole, fils et petit-fils d'un simple marchand de Kingston-upon-Hull, créés successivement, les premiers comtes, puis marquis, puis ducs de Somerset, les seconds comtes, puis marquis, puis ducs de Suffolk, sans que les uns ni les autres eussent réellement en leur possession soit le Somerset, soit le Suffolk. Faisons remarquer à ce propos que les rois d'Angleterre, qui sont ici le point de mire de l'auteur du *Débat* français, se sont arrêtés à temps dans un gaspillage de titres où la plus fière aristocratie des temps modernes aurait perdu la meilleure part de son prestige, tandis que l'abus, une fois introduit chez nous, y a été poussé à ses dernières limites. Aujourd'hui encore, on ne compte que vingt-neuf ducs et trente-cinq marquis dans le royaume uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. En France, je ne sais pas au juste combien nous avons de ducs, mais Dieu me garde de rechercher le nombre exact de nos marquis : autant vaudrait compter les étoiles du ciel.

1. *Debat des heraulx d'armes*, p. 46, § 127 et 128.

2. *Debat des heraulx*, p. 42, § 114. J'ai substitué le mot folie mis entre crochets à « foule » qui semble être une mauvaise leçon. Outre que « foule » ne donne pas un sens satisfaisant, on lit « folie » dans le *Débat* anglais (§ 196, p. 114) où ce passage du *Débat* français est reproduit textuellement : « beyng great *folie* to noblenes ».

Comparé à l'auteur du *Débat* français, John Coke, qui a publié en anglais vers le milieu du XVIe siècle[1] une réponse à l'écrit dont nous venons de donner un simple aperçu, n'est qu'un compilateur médiocre et dépourvu d'originalité. Pour établir la supériorité de l'Angleterre sur la France, il s'est contenté de coudre des fragments, plus ou moins heureusement choisis, qu'il a empruntés à divers chroniqueurs, notamment à Hardyng, à Fabian, à Monstrelet et à Froissart. M. Meyer a indiqué avec beaucoup de soin et de précision les passages de ces chroniqueurs dont le texte de John Coke n'est souvent que la reproduction à peu près littérale. Pour accomplir convenablement cette partie de la tâche qui s'imposait à l'éditeur du *The Debate betwene the heraldes,* il fallait des connaissances bibliographiques que personne peut-être en France ne possède au même degré que M. Paul Meyer. Beaucoup de noms de lieux et de personnes ont été plus ou moins défigurés tant par John Coke lui-même, que par les chroniqueurs auxquels il a fait des emprunts. Le savant professeur du Collège de France s'est attaché, soit dans les notes, soit dans la table, à restituer la bonne forme de ces noms. Il a souvent réussi, mais ce dont il faut le louer surtout, c'est d'avoir mieux aimé s'abstenir ou poser modestement un point d'interrogation que de proposer une restitution invraisemblable ou seulement douteuse. Nous donnons ici, sous forme de notes, un certain nombre de restitutions qui ont échappé à l'éditeur de *The Debate* et que l'étude des faits dont il est question dans les passages auxquels ces restitutions se rapportent nous permet de proposer avec quelque assurance.

§ 83, p. 84, « Barbenoyer » est une mauvaise transcription du nom de l'amiral génois Pietro Barbavara (*Chron. de J. Froissart,* II, XVI, 34).

§ 87, p. 85, « Gunpré », emprunté à Hardyng, doit être identifié avec Grandpré. M. Meyer a fait cette identification (table du Débat anglais, p. 207, au mot *Grandpré*), mais la forme « Gunpre » devrait figurer à la table avec renvoi à Grandpré. Hardyng a du reste induit en erreur John Coke. Jean II du nom, comte de Grandpré, ne fut pas tué à Crécy (P. Anselme, II, 320).

§ 91, p. 85, « Joigne » est pour Joigny. Jean de Noyers, comte de Joigny, ne fut pas tué à Auray, comme le dit Coke qui fait mourir aussi dans cette journée les comtes d'Auxerre et de Tonnerre. Froissart, dont le compilateur anglais n'a pas su comprendre le texte, dit seulement que les comtes d'Auxerre et de Joigny furent faits prisonniers (*Chron. de J. Froissart,* VI, 169).

§ 92, p. 85, ligne antépénultième. La bataille de Navarrette ou de Najera fut livrée, non en 1365, ainsi que l'indique l'auteur de *The Debate,* mais le 3 avril 1367. M. Meyer, qui relève d'ordinaire dans ses notes les dates inexactes données par Coke, a omis de rectifier celle-ci.

1. A la page VI de la préface de M. Meyer, on a imprimé par inadvertance « XVe siècle ». Lisez : XVIe.

§ 96, p. 87, « Cawrell » est une forme assez altérée du nom d'un célèbre chevalier anglais du XIVe siècle que Froissart a coutume d'appeler « Cavrelée ». Hugh de Calverley, l'un des plus redoutables adversaires de Bertrand du Guesclin, tirait son nom de la seigneurie de Calverley, aujourd'hui paroisse du comté d'York, située à cinq milles au nord-ouest de Leeds, dont l'église, dédiée à saint Wilfrid, contient encore les tombeaux des principaux membres de la famille Calverley. — « Symon Brulle » est le fameux Simon Burleigh, le compagnon d'enfance du Prince Noir, le précepteur de Richard II, le protecteur de Froissart qui a raconté la mort violente de ce chevalier en 1387. — « Robert Sem » est une mauvaise leçon pour Robert Seni. La bonne forme est Cheni ou Cheney, et Thomas Cheyney, élu chevalier de la Jarretière le 23 avril 1539, dont il est question dans une des notes de M. Meyer (p. 182), appartenait à cette famille qui possédait la seigneurie de Shurland dans le comté de Kent (Camden, *Britannia*, p. 236). La forme du nom de ce chevalier dans Froissart est Ceni ou Seni (*Chron. de J. Froissart*, VI, 223, 224) dont Sem est une mauvaise lecture. Robert Chesnel est le nom sous lequel on a coutume de désigner ce chevalier dans les actes français (*Ibid.*, p. LVIII, note 3). Fait prisonnier à Cocherel, Robert Chesney fut repris en 1368 dans l'abbaye fortifiée d'Olivet et eut la tête tranchée (*Ibid.*, p. XCII, note 3).

§ 108, p. 91, « Marten in Perche » n'est autre chose que Mortagne-sur-Huisne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement de l'Orne. « Alavayle » est probablement Laval. « Pont Melancke » est bien Meulan, et M. Meyer a eu soin de faire cette identification et de l'indiquer dans la table, mais il importe de faire remarquer que c'est le pont de Meulan qui était fortifié plutôt que la ville elle-même. Pour être tout-à-fait exact, il faut donc traduire « Pont Melancke » par Pont de Meulan. « Cassons » n'est pas Cessons, en Seine-et-Oise, comme M. Meyer le propose sous forme dubitative, mais plutôt Sissonne (Aisne, arr. Laon). Il n'est fait mention nulle part, que nous sachions, de Cessons comme d'une place forte dans les chroniques du XVe siècle, tandis qu'il est souvent question dans ces mêmes chroniques, et aussi dans les documents originaux de cette période, de l'importante forteresse de Sissonne située sur une marche où les Français opposèrent une résistance opiniâtre à l'invasion anglaise.

§ 120, p. 94, « MCCCCXIX », il faut lire sans doute MCCCCXXIX. Il s'agit du couronnement de Henri VI comme roi de France, qui se fit à Paris le 6 novembre 1429.

§ 121, p. 95, le comte de « Bougham », tué à la bataille de Verneuil, est Jean Stuart, comte de Buchan. Lord « Enermeth », qui périt dans cette même journée, est Jean Stuart de Darnley, cousin du comte de Buchan. La date assignée par Coke à la défaite de l'armée franco-écossaise est fausse, et M. Meyer, contrairement à son habitude, a omis de la rectifier : l'affaire de Verneuil eut lieu le 17 août 1424, et non en 1425.

§ 129, p. 96, « Turwan » doit être identifié avec Thérouanne.

Enfin, § 52, p. 72, dans une longue énumération des conquêtes fabuleuses d'Arthur, « Lecto », bizarrement placé entre les Orcades et la France, désigne, non Lectoure, comme M. Meyer le suppose dans une note (p. 164, note 52), mais la Lithuanie. Ce pays est toujours appelé « Lecto » ou « le royaume de Lecto » dans les textes du moyen âge.

Siméon Luce.

Nos pères, mœurs et coutumes du temps passé, par le marquis de Belleval. Paris, Th. Olmer, 1879, gr. in-8° de v-759 p.

M. le marquis de Belleval, dont le nom est attaché déjà à une vingtaine de publications historiques parmi lesquelles il en est de fort importantes, déclare trop modestement (*préface*, p. III) qu'il n'est pas un savant, qu'il est tout au plus un chercheur. C'est, en tout cas, un bien zélé et bien excellent chercheur, et l'on voit clairement, dès les premières pages de son livre, qu'il n'a rien exagéré en s'exprimant ainsi (*ibidem*) : « J'ai passé les meilleures années de ma vie à recueillir tout ce qui avait trait au temps passé, armes, meubles, vêtements, manuscrits et livres. A force d'interroger nos pères dans les œuvres de leurs mains comme dans celles de leur pensée, à force de m'identifier à leurs habitudes et à leurs mœurs, de vivre de leur vie en vivant au milieu de ce qui leur a appartenu, je me suis dit qu'il ne serait pas logique de laisser disperser le fruit de patientes investigations, etc. » Il faut louer M. de Belleval d'abord d'avoir amassé avec tant de soin d'aussi considérables matériaux, et, ensuite, d'en avoir tiré si grand parti. Comme Alexis Monteil, auquel il rend (p. v) un sympathique hommage, M. de Belleval a préféré la familière causerie à la grave dissertation. Son livre se compose de quinze entretiens qui ont tous reçu un titre pittoresque, alléchant, tel que ceux-ci : *En coche et en carrosse ; Un duel sous Mazarin ; La hache et la potence ; Robes noires et robes rouges ; Vieux habits, vieux galons ; Le fond du sac*, etc. J'aurais mieux aimé, je l'avoue, des titres plus simples et une forme plus sévère[1] ; mais, le genre étant donné, je dois reconnaître que M. de Belleval n'a jamais sacrifié la solidité au désir de rendre les pages de son recueil plus accessibles à tous et plus attrayantes. S'il n'a rien négligé pour que ses récits parussent partout intéressants, il n'a rien négligé non plus pour que le fond de son livre parût partout instructif.

M. de Belleval nous donne successivement des détails très fidèles et très abondants, parfois même minutieux, sur les voitures de nos pères, sur leurs tournois, sur leurs funérailles, sur leurs duels, sur leur vie

1. M. de Belleval a peut-être trop tenu compte en tout cela de l'opinion qu'exprime si carrément un des personnages qu'il fait parler (p. 507) : « Les Français ont une maladie incurable, c'est la frivolité. »

militaire, sur les peines qui frappaient les coupables, sur les robes que portaient les magistrats, sur les revues que passait le roi, sur l'intérieur des manoirs, sur les corporations, sur Abbeville au moyen âge, sur les nobles et les vilains, sur les vêtements, sur les armes, enfin sur divers sujets traités en un même entretien (canne à épée déjà connue en 1458, veilleuse déjà connue en 1388, fauteuil d'argent, de cristal et de pierreries fabriqué pour le roi Jean en 1352[1], coffret préparé par le roi Henri II en 1556[2], tapisseries du duc de Bourgogne, selles de Charles VII, récompenses en argent accordées à de vaillants guerriers, dettes de jeu, escrime, chasse, devises, maison civile de nos rois, de Charles VI à Louis XIV, proverbes, etc.). Tous les détails réunis dans les quinze entretiens, qu'accompagne (*Appendice*, p. 789-795) un excellent *tableau comparatif de la valeur des monnaies anciennes et aux différentes époques avec le pouvoir actuel de l'argent*, ont été fournis par des lectures immenses. M. de Belleval a utilisé les meilleurs recueils d'autrefois et d'aujourd'hui ; parmi ces derniers recueils, je mentionnerai seulement l'*Histoire du costume*, par M. Quicherat, les *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, par M. Douët-d'Arc, les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, la *Revue des sociétés savantes*, etc. Mais les sources les plus précieuses de son livre sont les documents manuscrits, tant ceux qui appartiennent aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale, que ceux qui appartiennent à diverses autres collections publiques de Paris (l'Arsenal, la Mazarine) ou de la province (archives municipales d'Abbeville), ainsi qu'à diverses collections particulières (archives du château de Rambures, du château de Lignières-Châtelain, du château de Lucheux), surtout à la propre collection de l'auteur, laquelle paraît avoir une singulière importance[3]. M. de Belleval a extrait de tant de pièces inédites les plus curieuses particularités sur la vie de nos pères. Il ne se borne pas toujours à analyser les innombrables documents auxquels il a su arracher leurs secrets, il les repro-

1. M. de Belleval dit fort spirituellement de ce fauteuil (p. 741) : « Que si l'on y était royalement encadré, on y devait être bien mal assis. »

2. A propos de l'inscription du coffret : « *Rex me fecit. Amor vincit omnia,* » voici une gaie remarque de l'auteur (p. 742) : « L'amour fait faire bien des sottises, mais j'ignorais encore qu'il fît fabriquer des meubles. »

3. Cette collection ne se compose pas seulement de vieux papiers de famille d'où l'auteur avait déjà tiré les *Souvenirs d'un chevau-léger de la garde du roi* (Paris, 1866, in-12), et d'où il pourrait encore tirer — ce qu'il fera sans aucun doute, nous l'espérons bien — les mémoires inédits de François de Belleval, baron de Longvilliers, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre (XVIe siècle) ; on y remarque encore des chartes, diplômes et divers autres documents relatifs à l'histoire du Ponthieu, notamment des documents généalogiques d'une grande richesse. M. de Belleval possède aussi une admirable collection d'armes et armures, et il a pu, sans sortir de son cabinet, écrire *la Panoplie du XVe au XVIIIe siècle* (Paris, 1873, grand in-8°), comme le *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu* (Paris, 1874, in-4°).

duit parfois *in extenso*. C'est ainsi que l'on trouvera (p. 31-41) un récit des tournois de Chambly, provenant du volume 1436 du fonds français ; (p. 43-53) un récit des obsèques de Girard de Mortagne, provenant du volume 1280 du même fonds ; (p. 82) un billet du maréchal d'Hocquincourt à son gendre François de Belleval, provenant des archives de l'auteur ; (p. 102-104) divers billets du duc de Gesvres, gouverneur de Paris, écrits en 1733 au chevalier de Belleval, qui était un de ses pages, et à la mère du jeune gentilhomme (même provenance) ; (p. 107-110) l'*Inventaire et vente des effets de Monsieur le chevalier de Belleval, capitaine au régiment de Fiennes, mort de ses blessures de la bataille de Fontenoy*, du 1er juin 1745 (même provenance) ; (p. 128-129) le procès-verbal de pendaison, en 1430, à Abbeville (registres de l'hôtel-de-ville de ce chef-lieu d'arrondissement) ; (p. 134-136) le relevé des sommes dépensées pour l'arrestation, le jugement et l'exécution par le feu d'une femme qui avait excité son amant à assassiner son mari, en 1471 (original en parchemin du cabinet de l'auteur) ; (p. 356) une lettre d'Isabeau de Bavière apprenant aux « maire, eschevins, bourgeois et habitans de la ville d'Abbeville, » le 25 septembre 1386, c'est-à-dire le jour même du premier accouchement de l'odieuse princesse, que « Nostre-Seigneur, par son bon plaisir, nous a délivré d'un fil, à la soufisanche de nous et de l'enfant ; » (collection de Dom Grenier, à la Bibliothèque nationale) ; (p. 401-403) les lettres patentes d'anoblissement accordées en mars 1389 par Charles VI à Colart de May (Bibliothèque nationale. Collection de Camps) [1] ; (p. 662-665) l'inventaire de l'armurerie du château d'Amboise, du 23 septembre 1499 (Bibliothèque nationale, fonds des Blancs-Manteaux), etc.

On pourrait emprunter au recueil de M. de Belleval — ai-je besoin de le dire ? — une interminable série de citations qui piqueraient le plus vivement la curiosité. Je ne mettrai sous les yeux du lecteur qu'un seul passage de l'entretien qui porte ce titre tragique : *La hache et la potence* (p. 138-139), passage que je ferai suivre d'une des rectifications dues aux si méritoires recherches de l'auteur.

« Le crime de sorcellerie, le plus facile à supposer, mais le moins facile à prouver, entraînait toujours la peine du feu : c'était de droit. Pourtant je trouve en 1397 trois femmes de Rue qui furent simplement bannies quoiqu'elles se fussent livrées à des pratiques prouvant amplement leur qualité de sorcières : l'une d'elles avait fait réduire en poudre, dans le feu, un crapaud et avait donné à manger cette poudre dans un gâteau à un jeune homme qui se vantait de l'avoir abusée, et le jeune homme en était mort. L'autre avait donné du jus de rue dans du vin à un prêtre pour s'en faire toujours aimer. La troisième avait mis un crapaud dans une écuelle pleine d'eau en proférant d'horribles imprécations où le nom de la Vierge était mêlé à celui du démon. Elle avait

1. M. de Belleval rappelle (p. 403) que les cinq cents anoblissements que Louis XIV fit en 1696 rapportèrent à l'État quatre millions.

piqué et fouetté le crapaud avec des branches de groseiller pour lui faire épancher son venin dans l'eau qu'elle répandit à la porte d'une autre femme contre laquelle ce maléfice était dirigé, afin qu'en marchant sur cette eau elle tombât en langueur, ce qui arriva en effet [1]. »

Voici comment M. de Belleval fait réfuter, par un des interlocuteurs de l'entretien sur *Nobles et vilains* (p. 389-390), une erreur trop répandue et qui a valu à l'ancien régime des malédictions aussi injustes que retentissantes : « Notre droit de colombier est tempéré, lui, par des restrictions que vous ne connaissez plus, paraît-il ; le possesseur de fief a seul le privilège d'édifier une tour dans laquelle il met des pigeons. Au premier abord il paraît choquant que mes pigeons aillent se nourrir au loin sur les récoltes de mes vassaux. Ceux qui nous en font un crime savent-ils que le droit de colombier emporte la nécessité d'être possesseur d'une certaine quantité de terres qui sont considérées comme le pâturage dépendant du colombier ? Savent-ils que, dans plusieurs provinces, dans l'Ile-de-France, par exemple, pour avoir colombier il faut posséder cinquante arpents au moins de terres ou domaines [2] ; qu'en Bretagne, ce droit est refusé à celui qui n'a *trois cents journaux de terre au moins aux environs du pigeonnier* [3] ? Telles sont les choses réduites à leurs véritables proportions. Il paraît qu'aujourd'hui il n'est pas ou presque pas de maisons, dans ce qui fut ma seigneurie, qui n'aient un pigeonnier. Celui qui est riche comme celui qui est pauvre a des pigeons, et l'on doit remarquer que celui qui a le plus de pigeons est souvent celui qui a le moins de terres et le moins de grains pour les nourrir. Est-ce la justice, si c'est la liberté ? Était-ce bien la peine de faire tant de révolutions pour cela [4] ? »

1. Documents de la collection de l'auteur. — Un peu plus loin (p. 150), M. de Belleval, après avoir rappelé que les tribunaux, du XIIe au XVIIIe siècle, sévirent souvent contre des animaux, ajoute, d'après les registres de l'hôtel de ville d'Abbeville : « On procédait alors envers eux absolument comme envers des êtres humains, et, ainsi qu'on le fit deux fois à Abbeville à l'égard de porcs accusés et convaincus d'avoir dévoré deux enfants, on allait jusqu'à leur signifier la sentence avec toutes les formalités requises en pareil cas. L'exécution était publique et solennelle : quelquefois l'animal était habillé en homme. »

2. Coutume de Paris, art. 69 et 70.

3. Coutume de Bretagne.

4. M. de Belleval (p. 390) parle d'une façon railleuse et piquante de ce droit du seigneur contre lequel on a tant déclamé et protesté sans savoir ce dont il s'agissait, et il met dans la bouche de son *noble* cette explication : « Que ce droit ait donné lieu, dans les temps barbares, à des actes de brutalité, c'est possible ; mais ce que je sais, c'est que le jour de leur mariage, mes vassaux sont tenus de se présenter devant moi suivis de toute leur noce et de m'offrir un gâteau et un flacon de vin ; je bois à la santé des nouveaux époux qui me le rendent, et j'embrasse la mariée, si elle est jolie, en lui souhaitant beaucoup de bonheur en ménage et beaucoup de beaux enfants qui lui ressemblent. » Signalons, parmi des rectifications d'un autre genre, ce que dit M. de Belleval (p. 703) au sujet des pistolets du XVIe siècle : « Les gens qui prétendent tout savoir ont souvent

Quelques observations doivent trouver place ici. M. de Belleval analyse (p. 57-60) le compte dressé par Tanneguy du Chastel, premier écuyer du corps du roi, des dépenses faites à l'occasion de la mort et des funérailles de Charles VII, document conservé aux Archives nationales. Il a ignoré que cette pièce historique, comme il l'appelle, avait déjà été publiée en grande partie par le futur historien de Charles VII, M. de Beaucourt, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France,* année 1864 (p. 178-198), sous le titre d'*Extraits du compte des obsèques de Charles VII,* d'après deux exemplaires, dont un original, conservés à la Bibliothèque nationale. — Nous lisons (p. 115) : « En 1323, Jourdain de l'Ile, seigneur de Casaubon, assomma avec son bâton fleurdelysé, qu'il lui avait arraché, l'huissier du Parlement de Paris qui était venu lui signifier une sentence de comparution ; mais, malgré qu'il fût neveu du pape Jean XXIII, Jourdain de l'Ile fut pendu. » Jourdain de l'Isle n'était pas neveu de Jean XXIII ; il était parent par alliance d'un neveu du pape Jean XXII, lequel neveu avait épousé Marguerite, fille du comte Bernard-Jourdain IV, frère aîné de celui que les *Grandes Chroniques* flétrissent du nom de *bandit.* Ajoutons que ce ne fut pas seulement pour avoir écrasé d'un coup de masse un sergent du roi que Jourdain de l'Isle fut pendu, mais pour avoir commis une foule d'autres crimes dont le moindre entraînait la peine capitale[1]. — M. de Belleval montre (p. 380) le gentilhomme sacrifiant sa vie et souvent sa fortune « pour aller en équipage convenable soutenir l'honneur du drapeau et défendre l'intégrité de la patrie. » Il y est tenu, ajoute-t-il, « et avec le magnifique adage *noblesse oblige,* il se console de tout, de laisser sa femme veuve et ses enfants ruinés. » Ce *magnifique adage,* que M. de Belleval cite deux autres fois (p. 381), je voudrais bien savoir s'il l'a jamais rencontré dans quelque vieux texte. Ceût été une trouvaille fort intéressante, car des érudits qui connaissent à fond les livres et les manuscrits relatifs à l'ancienne France ne l'y ont point aperçu, et M. Léon de Laborde a pu affirmer que l'adage, ainsi formulé, n'est pas antérieur à notre siècle et qu'il a été pour la première fois exprimé, sous cette forme concise et frappante, par le duc de Lévis, dont les *Maximes et pensées* ont paru en 1808[2]. — M. de Belleval n'a

déclaré que les pistolets se mettaient alors à l'arçon de la selle ou à la ceinture. Je vous prouve, moi, pièces en mains, que le pistolet, et non pas les pistolets, se portait en bandoulière dans un fourreau. N'oubliez pas cela quand vous aurez à représenter le roi Henri ou quelque capitaine de son temps. » Voir encore (p. 754-757) ce que dit l'auteur du prétendu *cri de guerre* qui n'était, suivant lui, qu'un *cri d'armes,* qu'un *cri de tournoi,* opinion qu'il est prêt à soutenir, ajoute-t-il, « envers et contre tous. »

1. *Histoire de la Gascogne,* par l'abbé J. J. Montezun, t. III, p. 182-183.

2. Voir dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France,* année 1865 (p. 56-57), un article signé « le comte de Laborde » et intitulé *Le vieux dicton de nos pères : Noblesse oblige.* Un bien consciencieux érudit, partageant l'erreur générale, M. Le Roux de Lincy, a inséré, tout auprès d'adages tirés d'un

pas évité l'écueil d'une fausse étymologie contre lequel on avait déjà vu plusieurs écrivains venir se briser : il décrit (p. 509) « une jupe nouée à la taille en forme d'une cloche, d'une étoffe bien raide, qu'elles [les Françaises] appellent une *vertugale,* ce qui vient de *vertugarde,* voulant dire par là qu'une femme revêtue de cet ajustement n'a rien à craindre. » D'après les meilleurs philologues, *vertugade* vient du mot espagnol *vertugado,* bourrelet, venu lui-même de *verdugo,* baguette [1]. — On regrette de trouver (p. 581) une accusation aussi grave et aussi peu prouvée que celle de l'empoisonnement de la fille de Henri IV et de la marquise de Verneuil, Gabrielle-Angélique, par son mari, le second duc d'Épernon. Bernard de Nogaret a été soupçonné de ce crime, mais le soupçon de quelques-uns n'autorisait pas M. de Belleval à présenter comme indubitable ce qui restera douteux à jamais. — L'auteur, citant (p. 702) une lettre à Sully où le Béarnais mentionne ses *chemises toutes déchirées,* ses *pourpoints troués au coude,* sa *marmite renversée,* lettre « qui a fait le tour de l'histoire de France, » déclare qu'il ne faut pas regarder comme sérieuse cette boutade d' « un grand prince aussi brave que bon, aussi spirituel que brave, mais aussi hâbleur que tout cela ensemble. » Il ajoute (p. 703) : « Pour gage de cette détresse, qui a inspiré tant de pages émues, vous n'avez que la parole d'un Gascon, du plus gascon de tous puisqu'il en était le roi ; pour garantie de ce que je vais vous dire j'ai des documents authentiques, irréfutables, sur lesquels ni la critique ni l'histoire ne peuvent trouver à contredire : ce sont les comptes des dépenses du roi, recueillis jour par jour par son argentier, vérifiés par le grand-maître de sa maison et appuyés des mémoires de ses fournisseurs. » M. de Belleval accumule (p. 703-706) les témoignages les plus formels, et il conclut ainsi : « A quoi bon multiplier les exemples ? Ceux-là ne sont-ils pas suffisants pour prouver, les vêtements marchant de pair avec les armures dans les comptes du Béarnais, qu'il fut toujours vêtu et armé, non comme aurait pu l'être le petit roi de Navarre, mais comme il convenait au roi de France. Que l'on ne m'accuse pas d'avoir détruit la légende du roi Henri IV. Je n'admets dans l'histoire ni la fiction ni le sentiment, je n'y veux voir que la rigoureuse vérité. » Tout cela est fort bien pensé et fort bien dit ; mais ne fallait-il pas commencer par se demander si la *fameuse lettre,* comme s'exprime M. de Belleval, est d'une incontestable authenticité ? Où donc M. de Belleval a-t-il lu ce document sur la provenance duquel il ne donne pas la plus petite indication ? Ce n'est pas assurément dans les *Œconomies royales* de Sully. Ce n'est pas non plus dans le recueil de M. Berger de

recueil du XVIe siècle, le moderne et presque contemporain *Noblesse oblige* dans le *Livre des proverbes français* (seconde édition, t. II, 1859, p. 90).

1. Voir Littré, *Dictionnaire de la langue française,* aux mots *vertugade, vertugadin.* Déjà la bonne étymologie de *Vertugale* était indiquée dans le *Dictionnaire de Trévoux.* — M. de Belleval constate (p. 519) que l'on retrouve au XVIe siècle, aussi bien comme *mots* que comme *choses,* le *caban,* le *saute-en-barque,* le *veston,* etc.

Xivrey. Faute d'avoir pris l'indispensable précaution de s'assurer de l'origine du document, M. de Belleval s'est escrimé contre une pièce imaginaire. — Henri IV lui a, du reste, porté malheur, car, un peu plus loin (p. 771), est reproduit, comme un « charmant récit, » l'entretien qu'auraient eu ensemble Agrippa d'Aubigné et Jacques Nompar de Caumont, le futur duc de la Force, dans la chambre où ils couchaient avec le roi de Navarre qu'ils croyaient endormi et qui répéta tout haut le mot dit tout bas par le premier à son compagnon de lit : « Nostre maistre est un ladre vert et le plus ingrat mortel qu'il y ait sur la face de la terre. » Mais cet entretien n'est pas moins apocryphe que la lettre à Sully, et, comme l'a remarqué le premier un sagace critique, M. Ludovic Lalanne, cela a été pris dans un recueil d'anecdotes et a été ajouté par des éditeurs qui ont voulu enjoliver le texte des *Mémoires* de d'Aubigné [1]. — J'aurai épuisé la série des reproches mérités, à mon avis, par M. de Belleval, quand j'aurai relevé la malencontreuse plaisanterie finale de cette phrase sur Louis XIV, considéré comme *le plus gros mangeur de son royaume et de sa race* (p. 769) : « En lisant les mémoires contemporains on est vraiment effrayé de la quantité de nourriture qu'absorbait ce roi qui fut grand en toutes choses, jusque dans le nombre de ses purgations. »

Si M. de Belleval réimprime le livre qu'il a consacré à *nos pères*, on voit qu'il aura bien peu de choses à supprimer ou à modifier pour rendre ce livre entièrement digne des suffrages de tous les hommes de goût, comme de tous les hommes de savoir.

T. DE L.

Le cardinal de Retz et l'affaire du Chapeau, étude historique suivie des Correspondances inédites de Retz, Mazarin, etc., par R. CHANTELAUZE. Paris, Didier, 1878, 2 vol. in-8°. — **Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome,** par le même. Paris, Didier, 1879, 1 vol. in-8°.

Il y a environ cent ans, un certain abbé Joly, chanoine de Dijon et censeur royal, réunissait déjà les matériaux d'un grand ouvrage qu'il se proposait d'intituler *La Vie, l'Esprit et les Maximes du cardinal de Retz ;* mais, au fond de sa province, denué de ressources pour son travail, il finit par solliciter de Maurepas un emploi qui lui permit d'ha-

1. *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Louvre.* Paris, Charpentier, 1854, p. 350-351. L'interpolation est plus visible encore depuis que les mémoires du grand-père de Mme de Maintenon ont été publiés, d'après le manuscrit autographe de la collection de Bessinges, par MM. Eugène Réaume et de Caussade (*Œuvres complètes de Th. Agrippa d'Aubigné,* t. I, 1873. *Sa vie à ses enfans*), et qu'il n'y a pas là la moindre trace du discours nocturne saisi au vol par la fine oreille du roi de Navarre.

biter Paris. Les ministres d'alors se souciaient assez peu de la renommée du célèbre frondeur; le savant bourguignon, éconduit, interrompit ses recherches. Heureusement M. Chantelauze vient de les reprendre, avec une autorité et un bonheur tels qu'on n'est plus tenté aujourd'hui ni de plaindre l'abbé Joly, ni de blâmer Maurepas. Il s'est constitué le gardien et l'avocat de la mémoire de Retz; gardien jaloux et peu indulgent — les auteurs de thèses récentes en savent quelque chose[1] — pour ceux qui s'aventurent après lui sur ce domaine spécial où son érudition doit faire loi; avocat quelque peu sceptique, épris de son client sans l'estimer plus qu'il ne convient, combattu entre le sentiment d'une admiration bien naturelle et le désir d'un blâme non moins légitime, et laissant d'ordinaire au lecteur le soin de conclure et de juger.

Ses études datent de loin, car il y aura bientôt vingt ans qu'il publiait, en appendice au *Port-Royal* de Sainte-Beuve, son mémoire intitulé *Le Cardinal de Retz et les Jansénistes*. Depuis il a puisé largement à des sources restées jusqu'ici inconnues ou inaccessibles; les archives des affaires étrangères lui ont été ouvertes, de curieuses correspondances officielles ou privées ont passé sous ses yeux, et avec elles la plupart des événements qui ont marqué les débuts du règne de Louis XIV. Le mémoire primitif paraît devoir se transformer en une longue suite de volumes. Grouper ainsi autour d'un nom les principaux faits d'une époque est chose périlleuse, et plus d'un historien s'est abusé sur la valeur de l'homme en qui il personnifiait son siècle : toutefois nulle période plus que celle de la Fronde ne prête à ce genre de composition; Victor Cousin l'a bien prouvé dans ses études sur les femmes illustres d'alors. C'est la méthode dont s'est également servi un écrivain cher à M. Chantelauze, Sainte-Beuve, qui a bon gré mal gré mis à l'ombre de Port-Royal presque tous les grands hommes du XVIIe s.

Retz méritait-il un honneur semblable? Il en est un peu de sa renommée comme de sa vie; elle n'a pas toujours brillé du même éclat, et s'est surtout imposée aux époques de transition et de crise. On lut avec passion, sous la Régence, ses Mémoires récemment publiés; Benjamin Constant les relisait sous le Directoire, comme un des livres les mieux appropriés et à l'état de son âme, et à celui du monde où il vivait. En définitive, l'écrivain et l'observateur avaient paru bien supérieurs en Retz au politique et à l'homme d'état. Cependant ses contemporains eux-mêmes l'avaient mieux jugé, témoin le beau portrait tracé par Bossuet dans l'*Oraison funèbre de Le Tellier*. Bossuet, dont M. Chantelauze apprécie avec justice l'exactitude historique (t. I, p. 45, t. II, p. 178, 183, 242), n'a fait là aucune concession aux circonstances ou aux convenances; les expressions dont il se sert ont pu paraître d'abord excessives, mais on s'aperçoit aujourd'hui qu'il les avait mesurées avec un souci scrupuleux de la vérité. S'il dit par exemple

1. T. III, p. 261 et 368, je trouve à deux reprises, et en termes à peu près semblables, le même reproche adressé à l'un d'eux, au sujet d'une citation fausse.

que Retz devenu vieux voulut renoncer à sa dignité cardinalice « comme trop chèrement achetée », il laisse deviner les péripéties de cette *Affaire du Chapeau,* qu'après deux cents ans seulement M. Chantelauze vient de nous révéler. Sur d'autres points encore, Bossuet se trouvera justifié dans ses appréciations; car nous verrons le rival de Mazarin, et cette fois dans le détail, pendant ou après la Fronde, « se soutenir seul, et seul encore menacer le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards..... »

Si la postérité, moins perspicace que Bossuet, s'est en général trompée sur lui, Retz l'a bien voulu tout le premier. A la fin de sa carrière, il a composé le tableau de sa vie publique, en choisissant à son gré le cadre, les proportions, les couleurs; il s'est peint de profil, tout au plus de trois quarts, distribuant les ombres et la lumière, tantôt avec hardiesse, tantôt avec réserve. Diplomate et conspirateur par tempérament, il traitait un peu la vérité historique comme il avait jadis traité ses adversaires. Aussi son grand style n'en imposa guère; on soupçonna avec raison qu'après avoir agi comme le *Tartuffe* de Molière, il avait parlé comme le *Menteur* de Corneille, et l'on suspendit tout jugement sur sa mémoire, faute de pouvoir contrôler son plaidoyer : les mieux informés n'avaient pas en mains les pièces nécessaires.

Ces pièces, les voici : c'est sa correspondance, et celle des personnages publics avec qui il s'est trouvé en relations. M. Chantelauze s'en est armé avec succès contre les *Mémoires,* il a effacé les assertions dictées par la vanité ou par je ne sais quelle mauvaise honte. Tantôt il a rectifié des faits défigurés (t. I, p. 141-146, 196, 222, 224, 251, 319-321), tantôt rétabli des dates sciemment altérées (t. I, p. 113, 280, t. III, p. 150), tantôt opéré des additions utiles (t. I, p. 137). Ce commentaire critique constitue une des parties les plus piquantes du volume consacré à l'*Affaire du Chapeau.* Au contraire, dans le récit des *Missions diplomatiques,* nous avons comme un supplément aux confessions trop peu complètes du cardinal, et les volumes suivants ajouteront sans doute encore à ces corrections de détail, à ces révélations inattendues.

Une si grande richesse d'informations neuves rendrait difficile et même téméraire toute critique analytique des faits; raison de plus pour examiner de près le plan adopté et l'ordonnance des matières. La méthode suivie par M. Chantelauze est-elle celle que lui conseillait Sainte-Beuve (t. III, p. 248, en note)? Embrasse-t-il d'un coup d'œil d'ensemble cette vie si agitée et si remplie, faisant tout marcher de front à l'aide du fil chronologique? Non, il n'entend nous donner qu'une « série d'études »; au lieu de tenter un portrait définitif, il fait (qu'on me passe la comparaison) comme le photographe, qui saisit son modèle dans diverses attitudes et multiplie les épreuves afin d'obtenir une ressemblance plus complète. Les études parues pourraient s'intituler : Retz diplomate, au service de sa propre ambition, puis au service de Louis XIV. Et encore ne sont-elles pas venues à terme d'un seul effort. M. Ch. n'a pas évité certaines contradictions; il parle, par exemple

(t. II, p. 181), d'une négociation de Lionne conclue, nous dit-on, « fort heureusement », dont il avoue (t. III, p. 242) plus loin l'insuccès; il affirme (t. I, p. 274) que Guy Joly est un auteur véridique, et ailleurs il parle (t. III, p. 154) de ses fréquentes et impudentes calomnies.

Dans le premier volume, relatif à l'*Affaire du Chapeau*, l'auteur, pour ne pas sortir de son sujet, est obligé tantôt de ralentir, et tantôt de précipiter son exposition outre mesure. Je m'explique : ne voulant point raconter ici d'une seule haleine toute la vie de Retz, il a été obligé d'indiquer seulement certains points qu'il développera dans un travail ultérieur; il aiguillonne ainsi notre curiosité sans la satisfaire. D'autre part, pour être suffisamment clair, il a dû donner certains détails dont la place est pourtant marquée ailleurs. J'ignore par exemple s'il nous réserve une étude spéciale sur la jeunesse de Paul de Gondi; en tout cas le chapitre d'introduction ne me semble pas éclairer suffisamment la physionomie du personnage qui entre en scène. Il ne me suffit pas de l'entendre appeler « Italien du temps de Machiavel... nature toute méridionale... vrai Florentin » (p. 48, 54, 60). Je demande quelles sont les origines de sa famille, quelles traditions il a trouvées au foyer de ses ancêtres. Il a été l'élève de saint Vincent de Paul; dans quelle mesure a pu s'exercer sur lui cette pieuse influence? Comme coadjuteur de Paris, quel esprit, quel zèle au moins apparent a-t-il apporté dans son administration ecclésiastique? Comment a-t-il mis d'accord, au moins extérieurement, et ses passions et ses devoirs? La réponse à ces questions exigerait plusieurs chapitres, et l'introduction rapide de M. Chantelauze ajoute tout au plus quelques traits aux audacieux aveux des *Mémoires* cités p. 10.

Plus loin au contraire, l'auteur, suivant le futur cardinal au milieu de la mêlée de la Fronde, prolonge trop à notre gré des explications pourtant nécessaires. Pour faire comprendre les phases diverses de l'*Affaire du Chapeau,* il est obligé d'esquisser le récit d'événements sur lesquels il reviendra plus tard, et avant d'arriver à Rome et après en être sorti, de faire apparaître en face de Retz Mazarin, Beaufort, le duc d'Orléans, Mme de Chevreuse. Son tableau de la cour pontificale (v. surtout le chapitre IX) est piquant et satisfera plus d'une curiosité maligne; il constitue la partie vraiment originale du volume, de même que l'ambassade de l'abbé Charrier fut pour Retz candidat à la pourpre l'événement marquant et décisif de sa campagne.

Les bulletins de cette campagne, c'est-à-dire les correspondances inédites touchant l'*Affaire du Chapeau* et émanant de Retz, de ses amis ou de ses adversaires, remplissent tout le second volume. Ils sont classés en six séries, dont la plus importante comprend vingt-neuf lettres de Retz adressées à son confident Charrier. M. Chantelauze a accompagné ces documents de notes historiques et philologiques fort intéressantes; trop rares dans les dernières pages, ces notes sont en revanche un peu trop nombreuses au début; il y en a plusieurs qui sont répétées presque dans les mêmes termes à deux endroits différents

(voir p. 8 et 24, p. 10, 30 et 123, p. 109 et 119, p. 157 et 232, p. 33 et 254, p. 320 et 451, etc.).

Dans le troisième volume, consacré aux missions diplomatiques de Retz, l'unité est plus grande, les proportions mieux gardées que dans le premier; l'intérêt, portant sur des faits presque tous ignorés, se soutient davantage[1]. Cette étude doit suivre chronologiquement celles qui concerneront la Fronde parlementaire, princière ou ecclésiastique; sans cela on ne comprendrait pas pourquoi l'auteur a tenu à raconter d'abord le retour d'exil du cardinal et son accommodement avec Louis XIV. Nous le voyons ensuite consulté par le roi lors de l'affaire de la garde corse, envoyé officieusement à Rome pour y combattre la doctrine de l'infaillibilité papale, y assistant à trois conclaves, applaudissant nos comédies sur le théâtre particulier de la reine Christine de Suède, et traçant un plan de réforme du sacré collège. La religion, la politique, la littérature interviennent tour à tour dans ces recits d'une trame compliquée et néanmoins développée avec aisance et clarté; la religion surtout, puisqu'au premier rang des adversaires de Retz on trouve les casuistes alors flétris par Pascal, les ultramontains plus tard combattus par Bossuet.

M. Chantelauze s'excuse, en invoquant l'autorité même de son héros (p. 379), de ne pas donner de détails sur plusieurs affaires ecclésiastiques que Retz eut à traiter alors. Pourquoi n'avoir point fait d'exception pour l'une d'elles, à laquelle se rattache un des grands noms du dix-septième siècle, celui de l'abbé de Rancé? Il a bien lu dans la correspondance de Lionne (p. 325) que Rancé était alors à Rome, amené par une délicate négociation touchant la réforme de son ordre; mais il n'a pas cherché à éclairer cet épisode par des documents d'une autre provenance. Sans doute, quand il nous peindra le cardinal dans sa retraite de Commercy, il nous le montrera tout à coup possédé subitement du caprice plus ou moins sérieux de finir ses jours à la Trappe; et il nous expliquera par le menu ses relations avec Rancé. Toutefois il n'eût pas été hors de propos de dire dès maintenant qu'un de ses premiers soins en arrivant à Rome fut de s'informer du pieux réformateur; que celui-ci écrivait en apprenant l'arrivée du cardinal : « Vous jugez bien que c'est pour moi une consolation sensible en toutes manières », et que Retz justifia cette confiance en appuyant personnellement les demandes de Rancé auprès du pape. Cette mission officieuse de Retz valait la peine d'être rapportée, même à côté des autres.

Dans ces trois premiers volumes, enrichis d'un beau portrait et de deux *fac-similés*, M. Chantelauze n'a pas encore étudié de près les parties saillantes de la vie de Retz; il lui reste à nous le faire voir sur les barricades, en prison, en exil. En lui décernant à deux reprises le grand prix Gobert, l'Académie française a récompensé des recherches patientes,

1. Il est à regretter que ce volume ne soit point suivi, comme le premier, d'une table analytique.

une exposition claire, un style « simple, facile et animé », et elle a estimé d'avance le prix des révélations qui nous sont annoncées. En effet la « série d'études » parue ou à paraître enrichira l'histoire de la Fronde dont elle fait revivre, sous une lumière plus complète, les principaux épisodes; l'histoire du dix-septième siècle, où l'abbé de Gondi, homme d'église et de cour, politique et conspirateur, a si hardiment marqué sa place; et même l'histoire littéraire, en faisant mieux connaître, par sa correspondance et ses dépêches diplomatiques, un de nos plus grands écrivains.

L. Pingaud.

La Terreur dans le département de la Manche et en particulier les habitants de la Manche devant le tribunal révolutionnaire de Paris, étude historique par M. E. Sarrot. Coutances, imp. de Salettes; Paris, Champion, in-8° de 412 p. Prix : 7 fr. 50.

Comme le titre l'indique, l'ouvrage de M. Sarrot n'est, à proprement parler, qu'un chapitre de l'histoire du tribunal révolutionnaire de Paris. On peut multiplier à l'infini ce morcellement de l'histoire, sans profit pour personne. Un seul incident de l'histoire du département de la Manche pendant la période révolutionnaire offre un intérêt réel parce qu'il se rapporte à l'insurrection de Vendée, je veux parler de la belle défense de Granville contre l'armée vendéenne et de la commission militaire établie dans cette ville pour juger les rebelles; mais M. S. n'en dit rien ici, pour la meilleure des raisons du reste, c'est qu'il a déjà consacré une étude spéciale à la commission militaire de Granville.

Était-ce donc bien la peine de remplir tout un volume de l'analyse de ces procès obscurs, presque tous sans aucun intérêt, et qui peuvent se résumer en deux mots : cent quatre-vingts accusés traduits devant le tribunal révolutionnaire de Paris, quarante condamnations à mort? Il est vrai que l'auteur, qui ignore, il l'avoue lui-même naïvement, si le même travail a été fait pour d'autres départements, profite de l'occasion pour refaire une histoire sommaire du tribunal révolutionnaire de Paris, bien inutile après les travaux de MM. Campardon et Berriat Saint-Prix, et pour lancer dans une péroraison pleine de très bons sentiments une apostrophe ampoulée à l'égoïsme de ses contemporains. C'est la partie la plus originale, sinon la plus correcte, de l'ouvrage. L'auteur, sous forme de conclusion, fait successivement, dans un style souvent étrange, la leçon aux hommes politiques, aux partisans du droit divin, aux monarchistes, aux républicains, aux prêtres, aux dévots, aux libres penseurs, aux nobles, aux administrateurs, aux magistrats, sans oublier les avocats (M. Sarrot est avocat). Mais on se demande ce que vient faire là cette prosopopée. Il est vrai que si l'on retranchait du livre tout ce qui est superflu, il ne resterait pas grand'-

chose. Toutefois l'auteur fera bien à l'avenir, dans les autres livres qu'il annonce, d'éviter des phrases comme celle-ci, qu'il répète avec complaisance quatre ou cinq fois : « Le président sera Dumas qui, nous le savons, l'était déjà. Quant aux juges, ils seront Foucault, etc., qui l'étaient déjà... »

A-t-on le droit d'écrire dans un ouvrage qui se prétend sérieux : « Le Comité de salut public, que l'on pouvait alors plus justement appeler de la perte de tous ? » Ces citations suffiront pour donner une idée des tendances et du style de ce livre sur lequel nous n'insisterons pas davantage par égard pour l'auteur [1].

J. J. G.

Louis de Loménie, de l'Académie française. **Les Mirabeau**. Nouvelles études sur la société française au XVIIIe s. Paris, Dentu, 1879. 2 vol. in-8°.

Dans sa laborieuse carrière, trop tôt finie, M. de Loménie s'est surtout appliqué à faire revivre la société du XVIIIe siècle. Avec ces dernières études, il aborde de graves questions historiques, celles qui se rapportent à la Révolution française et à ses principaux acteurs. On a déjà beaucoup écrit sur Mirabeau; M. Lucas de Montigny, son fils adoptif, avait même rédigé, d'après des sources authentiques, des mémoires qui ne disaient cependant pas le dernier mot sur le compte du grand orateur, car ils étaient conçus dans le but avoué de le justifier. Depuis lors, la famille Montigny a fait part des documents qu'elle avait recueillis sur les Mirabeau à M. de Loménie, qui, dégagé de toute obligation, pouvait les compulser en critique impartial. Il s'est volontiers acquitté de cette tâche, sans négliger de puiser aux sources déjà connues. Ce sont d'abord les mémoires du temps, notamment ceux d'Argenson, de Grimm, de Gleichen, de Mme du Hausset, les ouvrages des Mirabeau eux-mêmes, enfin tout ce qu'on a composé sur la société et la philosophie du XVIIIe siècle, et au premier rang le volume de M. de Tocqueville [2]. Mais, à coup sûr, on ne pouvait faire une histoire définitive des Mirabeau qu'en fouillant leur correspondance jusqu'alors à peu près

1. Pour qu'on ne nous accuse pas d'exagération de sévérité, nous citerons encore une phrase qu'on s'étonne de trouver sous la plume d'un homme qui n'en est pas à son début : « Enfin le ridicule se mêlant à l'odieux et au contradictoire, on ira jusqu'à condamner des *filles publiques* pour avoir reçu chez elles des émigrés ; sans réfléchir que leur métier ne devait pas comporter de distinction de personnes, et qu'à leurs yeux tout bon payant devait être réputé un excellent citoyen. »

2. M. Taine n'est pas cité dans l'ouvrage de M. de Loménie, qu'il devait remplacer à l'Académie française. Cependant la première édition de son *Ancien Régime* est de 1876.

ignorée. Le succès vient vite à l'auteur qui écrit d'après des pièces inédites, et s'il est le seul qui en ait eu communication, la critique a sur lui peu de prise. Cette réflexion, hâtons-nous de le dire, ne diminue en rien la valeur de l'œuvre de M. de Loménie, dont la justesse historique est hors de cause ; au contraire, ceux qui connaissent le style diffus et bizarre des Mirabeau et leur manie écrivassière apprécieront plus encore le mérite du littérateur qui a su extraire de leurs manuscrits les citations les plus remarquables et des renseignements certains. Dans l'hiver de 1877, M. de Loménie corrigeait les épreuves de son travail, lorsque la maladie est venue le surprendre. Sa famille a heureusement poursuivi cette tâche, et l'œuvre, si longtemps attendue, vient enfin de paraître. Les lecteurs du *Correspondant* en ont eu la primeur dans une série d'articles qui se sont succédé de 1870 à 1874. Mais il convenait de donner au public ces études sous une forme plus commode. D'ailleurs, par suite de recherches encore plus complètes et à l'aide de documents nouveaux, M. de Loménie a pu, tout en gardant le même plan, augmenter son ouvrage du tiers de ce qu'il était d'abord. Du moins ses éditeurs le disent. Les deux volumes qu'ils nous ont donnés traitent spécialement de la première génération des Mirabeau au XVIIIe siècle, à laquelle appartient le marquis Victor, qu'on a surnommé l'Ami des hommes. Cette biographie forme sans doute le corps de l'ouvrage, mais elle est comme encadrée dans le tableau de la société contemporaine. En outre, M. de Loménie a pris soin de corriger les erreurs qui se sont glissées dans les travaux écrits sur cette époque ; il est amené par conséquent à entrer dans de longues considérations d'histoire générale. Comme il est fin observateur et qu'il aime « l'exactitude jusqu'à la minutie, » il analyse, il disserte en toute conscience, reprenant avec justice les uns et les autres, scrutant à fond les faits et les idées. Si bien que sa persévérance semble parfois excessive ; mais on se laisse gagner au charme d'un style facile, original et souvent familier, et l'on suit aisément l'auteur dans ses patientes recherches.

A peine entré dans son sujet, M. de Loménie prend à partie le marquis Victor lui-même, qui, dans une notice, copiée et encore amplifiée par son fils le tribun révolutionnaire, célèbre outre mesure la distinction de sa maison. Malgré leurs prétentions nobiliaires, M. de Loménie nous démontre, par de bonnes preuves, que les Riquet, dits Riqueti de Mirabeau, étaient d'origine modeste et natifs de Digne. Enrichis par le commerce et illustrés par des charges de judicature, ils prirent pied parmi les familles notables de la Provence, et, tenus pour nobles au XVIe siècle, ils firent, au XVIIe, ériger en marquisat leur terre de Mirabeau. C'était une race hautaine et pleine d'originalité, ardente et généreuse, au tempérament méridional. Ainsi se présente-t-elle à nous dans une série de portraits où M. de Loménie nous peint les premiers Mirabeau, avant de s'arrêter aux deux figures les plus marquantes de la famille au commencement du XVIIIe siècle : le marquis Victor et le bailli, son frère cadet.

Brave marin, d'abord au service de la France, puis de l'ordre de Malte, le bailli (né en 1717, mort en 1794) avait acquis, malgré sa vocation peu sédentaire, une érudition variée et libérale. Il y joignait du bon sens, de la droiture. Attaché tout à la fois au bonheur du peuple et aux souvenirs du moyen âge qui disparaissaient de plus en plus, il blâmait avec sévérité les mœurs frivoles de la société d'alors ; nous avons affaire, comme s'exprime notre auteur, à une sorte d'Alceste féodal. Son frère et lui, élevés par des parents austères, avaient conservé de cette éducation des sentiments d'honneur et de fierté dont on regrette l'absence chez les Mirabeau de la génération suivante. De plus, le bailli eut le privilège — rare dans sa famille — de ne pas se compromettre dans des scandales et d'être le seul qui inspirât à son neveu, l'orateur, un respect inaltérable. Nommé par le roi gouverneur de la Guadeloupe (1753), il fit preuve, dans son administration, de désintéressement et d'humanité, particulièrement à l'égard des esclaves, dont il eût voulu briser les chaînes. Poussé par son frère, il se laissa présenter au ministère de la marine ; mais il était incapable, dit M. de Loménie, « de se plier aux habiletés et aux dissimulations qu'exige un rôle politique. » Il est vrai qu'à cette époque l'habileté politique consistait à plaire à la favorite. Se retournant alors vers l'ordre de Malte, il accepta du grand-maître les fonctions de général des galères (1763). Son frère aîné, tout embarrassé qu'il était en ce moment, fournit aux frais considérables de représentation qu'entrainait cette charge ; il le faisait par spéculation, il spéculait sans cesse ; ce fut même la seule affaire qui lui réussit. Le généralat de Malte, en effet, emportait l'acquisition de riches commanderies, et les revenus qu'en tira plus tard le bailli servirent à l'entretien du marquis, que ses malheureuses entreprises avaient réduit à la misère. Jamais le cadet ne se décidait sans consulter son frère, quoiqu'il fût plus pratique que lui et qu'il gardât toujours son indépendance de jugement. Rien d'intéressant comme l'intimité qui les unit toute leur vie ; en trente-six ans, ils ont échangé plus de quatre mille lettres où sont traités quantité de sujets. « Il nous paraît très douteux, remarque M. de Loménie, qu'on rencontre, de nos jours, deux hommes disposés à dépenser, uniquement l'un pour l'autre, tant d'idées, tant de verve et tant d'encre. Dès qu'ils seraient capables de disserter si amplement sur toutes choses, ils réserveraient leur prose pour le public et ils s'écriraient au plus quatre pages sur du petit papier. »

Le marquis Victor (né en 1715, mort en 1789) occupe le centre du récit ; esprit puissant, mais mal équilibré, il est célèbre à double titre. Il s'attira d'abord la faveur générale par ses essais économiques, surtout par son célèbre ouvrage *l'Ami des hommes*, avec lequel il se fit un nom ; puis cet enthousiasme se changea en aversion au moment de ses querelles avec sa famille. Avant d'exposer les procès qui en résultèrent, M. de Loménie nous avertit que ce n'est pas en romancier, mais en juge qu'il les racontera. En effet, nous assistons là à un drame domestique qui nous laisse sous une pénible impression. Désireux de relever

la considération de sa race par l'étendue de ses domaines, et « de faire d'une maison en Provence une maison en France, » le marquis dilapida son bien en continuels achats et ventes de terre ; et, dans l'idée hypothétique de rétablir ses affaires, il épousa, avant de la connaître, une femme sans tenue et sans principes, violente et ridicule, qui, avec l'espérance d'un riche héritage, lui apporta peu de dot et des tracas de toute espèce (1743). « Il devait apprendre à ses dépens, observe son biographe, que, s'il est quelquefois dangereux d'épouser une femme uniquement pour la fortune qu'elle a, il est souvent encore plus dangereux de l'épouser pour la fortune qu'elle aura. » Néanmoins le marquis chercha longtemps à faire apprécier sa femme par son entourage, qui la tenait en petite estime. Puis, lorsque l'incompatibilité d'humeur et aussi l'infidélité réciproque des époux les obligèrent à se séparer après vingt ans d'union, il fit tout pour éviter une rupture éclatante. Il n'y réussit pas. La question d'argent vint mettre le feu aux poudres. Malgré des compromis antérieurs par lesquels la marquise devait, moyennant une pension, céder sa fortune à son mari, elle quitta tout à coup Limoges, où elle était retirée, et, aidée de la dot d'une de ses filles qui n'avait aucun motif de haine contre le marquis, elle vint bruyamment plaider à Paris pour réclamer l'héritage de sa mère (1773). Ce procès eut des péripéties nombreuses. Le comte de Mirabeau, le futur orateur de la Constituante, qui devait déjà quelque célébrité à sa mauvaise conduite, prit le parti de la marquise pour en avoir de l'argent, et, de la Hollande, où il était alors réfugié, répandit les libelles les plus injurieux pour son père. Harcelé par sa famille, le marquis se défendit à coups de lettres de cachet et parvint enfin à s'assurer un peu de repos en faisant enfermer au couvent sa femme et sa fille, au donjon de Vincennes son fils, qu'un arrêt du bailliage de Pontarlier avait d'ailleurs condamné à mort pour avoir enlevé une femme de qualité. En 1781 on arrive à un dénouement plus légal sinon plus juste. Le comte avait obtenu sa grâce un an auparavant, en promettant de réconcilier ses parents ; mais la marquise, après de nouvelles plaidoiries où son fils cette fois l'insulta publiquement, réussit à recouvrer sa liberté et son héritage, qu'elle alla manger en province avec des procureurs. Elle mourut en 1794, à Paris, dans la misère et l'abandon.

Ce procès, on le connaissait par les pamphlets du comte de Mirabeau, et comme il survint au moment où les doctrines économiques du marquis étaient tombées dans le discrédit, il en est résulté une légende où toutes les fautes ont été mises sur son compte. Mais M. de Loménie est un redresseur de torts et il instruit l'affaire à nouveau. Sans doute, le marquis n'est pas à l'abri des reproches, et « son inconduite personnelle, en compromettant son autorité comme chef de famille, le rendit, jusqu'à un certain point, responsable des désordres de sa femme et de ses enfants. » Sans doute, ses idées sont en contradiction avec ses actes : il enseigne l'économie, et il se ruine en gérant sa fortune ; il prêche l'humanité, et il lance contre sa famille dix-sept lettres de cachet. Mais

s'il abusait de ce moyen commode de répression, c'est qu'on le poussait à bout ; de sa nature il était bon. Du reste, nous ne devons pas juger, avec nos idées modernes, des habitudes qui paraissaient légitimes avant la Révolution. Quand nous voyons la dureté avec laquelle la femme, les enfants du marquis le blessèrent dans ses sentiments, quand nous comparons leurs attaques odieuses à la bonne foi, à la dignité, un peu exagérée il est vrai, qu'il garda toujours, nous avons peine à ne pas prendre son parti. L'estime dont l'entourèrent, malgré tout, les esprits distingués de son temps, augmente notre sympathie à son égard. Vauvenargues était son ami, ainsi que Lefranc de Pompignan, le duc de Nivernais, Mme de Rochefort, Mme de Pailly enfin, femme gracieuse et dévouée, qui ne fut pas pour rien dans ses misères domestiques. Il n'est pas jusqu'à Jean-Jacques Rousseau qui n'ait eu des rapports avec lui ; ce philosophe, qui habita un peu chez tout le monde, fit aussi un court séjour dans une des terres du marquis.

M. de Loménie se retrouve dans son élément avec cette société du XVIIIe siècle qu'il a décrite ailleurs [1]. Cependant, comme nous l'avons déjà remarqué, il a fait entrer dans son récit des chapitres consacrés à des questions spéciales, qui peuvent paraître des digressions, mais qui fournissent d'utiles renseignements à l'histoire générale. Ainsi, dans le premier volume de l'ouvrage, la décadence de la marine et des colonies à la veille de la Révolution, les abus de l'administration royale et la corruption où était tombé l'ordre de Malte, qui servait alors uniquement à recueillir et à enrichir les cadets de famille, nous sont dévoilés par la correspondance du bailli de Mirabeau. Au commencement du second volume se place une dissertation sur les droits féodaux. Quoique tirée des écrits de Boncerf, d'Argenson et des meilleurs feudistes du temps, comme Henrion de Pansey, Renauldon et Fremonville, cette étude intéresse plus par ses vues générales qu'elle n'instruit dans le détail des faits ; en cette matière, M. Taine seul nous donne des renseignements complets. Cependant les idées de M. de Loménie ont droit à une sérieuse attention. S'il tend à atténuer l'énormité des privilèges aristocratiques, notre écrivain, fidèle à son rôle de rectificateur, a du moins le mérite de relever certaines confusions qui ont cours à ce sujet. Suivant lui, les violences de la Révolution auraient été prévenues, si l'autorité centrale avait mis plus d'énergie à réaliser des réformes nécessaires et si l'aristocratie avait eu la sagesse de les appuyer. Mais, dans son avidité pour les faveurs pécuniaires et honorifiques, la noblesse française négligea les droits de justice et de patronage que Richelieu et le régime des intendants lui avaient laissés. De leur côté, les paysans, échappant à sa direction, pressurés par la censive — perpetuel sujet de chicanes, — irrités enfin de supporter presque seuls la charge écrasante des impôts, se soulevèrent avec furie contre leurs seigneurs et ne remplirent pas les obligations que la Constituante leur avait imposées pour le rachat de

1. Voir *Beaumarchais et son temps; la Comtesse de Rochefort et ses amis.*

droits légitimes. M. de Loménie remarque que les paysans, en ne tenant pas compte de ces conditions, firent perdre quatre cents millions de rentes foncières à l'État, qui s'était attribué le domaine royal et les biens du clergé ; et, voyant dans cette première violation de la propriété l'origine du communisme actuel, il ajoute : « Les plans d'une seconde et plus large liquidation sociale, qu'on présente aujourd'hui aux regards effrayés des hommes qui, après avoir trop admiré peut-être la première, jugeaient cependant qu'elle était bien suffisante, ont précisément, suivant nous, leur origine dans les injustices et les fraudes dont celle-ci fut accompagnée. » Le rapprochement n'est-il pas un peu hardi, et ne semble-t-il pas que M. de Loménie, en général, mette trop d'insistance à rechercher dans le passé des allusions aux circonstances actuelles [1] ?

Cet éloignement, où la noblesse française se tenait des affaires, affligeait le marquis de Mirabeau, qui lui adressait de pressants appels dans son *Testament politique* (1747) : c'était un plan de restauration aristocratique, que, chose curieuse, il destinait à son fils. La centralisation administrative lui paraissait aussi un danger pour le royaume, et, « le premier de son siècle, » il souleva contre elle l'opinion publique, en défendant le système des états povinciaux. Le mémoire qu'il composa à leur sujet (1750) nous donne d'intéressants détails sur cette institution telle qu'elle subsistait dans plusieurs provinces. Mais il devait développer dans l'*Ami des hommes* (1756) toutes ses vues humanitaires et économiques, pour recommander l'agriculture et « rétablir le règne de la fraternité universelle. » Il atteignit alors à l'apogée de sa réputation. Le médecin de Mme de Pompadour, Quesnay, voulut le connaître, lui imposa un système, et, à eux deux, ils fondèrent l'école physiocratique, à laquelle le marquis, dès lors dégagé de tout préjugé féodal, voua sa plume intarissable. Pour avoir défendu les principes de cette secte dans son traité sur *la Théorie de l'impôt* (1760), il se fit pendant quelque temps emprisonner à Vincennes, puis exiler loin de Paris. M. de Loménie, après avoir repris les définitions diverses données par les modernes au physiocratisme, nous a laissé un aperçu clair et complet des théories souvent obscures de cette école. Loin de se borner aux progrès purement économiques, les physiocrates s'occupèrent aussi de philosophie et de politique, de même que les encyclopédistes leurs rivaux. Recherchant, comme leur nom l'indique, le système de gouvernement le plus conforme aux lois de la nature, ils ne parvenaient à trouver leur idéal que dans le céleste empire de la Chine. Pour eux, le bonheur reposait sur l'intérêt bien entendu ; en économie, ils regardaient l'agriculture comme la source des richesses ; et en politique, tout en soutenant le despotisme contre la division des pouvoirs, ils donnaient l'influence administrative aux propriétaires fonciers, qui, seuls, devaient payer l'impôt. Ce dernier principe était un grand pas dans la voie des réformes. Le respect de la justice et

1. II, 60. Voir aussi I, 357, n. II, 145, 163, n. 323.

de la propriété les distingue à la fois des utilitaires, des absolutistes et des socialistes, avec lesquels ils semblent partager quelques doctrines, ou mieux quelques utopies. Ils parvinrent au pouvoir avec Turgot (1774-1776), dont M. de Loménie discute sévèrement le programme des réformes, en particulier le projet d'enlever au clergé la direction de l'instruction publique. A la chute de ce ministre, les physiocrates perdirent leur crédit ; néanmoins leurs idées sur l'inviolabilité de la propriété et de la liberté, idées qui leur étaient particulières, furent reprises par les hommes de 89.

La société du temps prévoyait-elle les bouleversements qui devaient signaler la fin du siècle ? Assurément la Révolution est annoncée par plusieurs personnages [1], mais leurs biographes sont tentés d'exagérer la portée de leurs prévisions. Les esprits frondeurs prédisent volontiers de grands troubles sociaux : ils ne risquent guères de se tromper, car on en compte à chaque siècle. C'est ainsi qu'on s'attendait à un changement quelconque, mais dont les conséquences étaient prévues d'une manière vague et même contradictoire. En 1747, le marquis de Mirabeau croyait plutôt à un retour au régime féodal ; le bailli, en 1778, présageait, non sans justesse, qu'avec la ruine de la hiérarchie sociale, on marcherait au despotisme ou à la république ; mais, par despotisme, il entendait l'autorité sans contrôle que Turgot attribuait au roi pour imposer ses réformes égalitaires. En définitive, la société du XVIIIe siècle devinait peu les surprises que lui réservait la Révolution. Le comte de Mirabeau, qui devait y jouer un si grand rôle, figure déjà dans les querelles de ses parents ; et, si pour juger un homme, il est bon de connaître ses ancêtres, M. de Loménie nous a rendu un grand service pour l'étude de ce personnage extraordinaire. On retrouve chez Mirabeau l'exagération et la prodigalité, l'amour de l'indépendance et les idées humanitaires qui distinguent sa race. Le triste spectacle que ses parents lui ont donné, leurs scandales, auxquels il fut mêlé, enfin la privation d'un foyer paternel, servent à expliquer sa détestable éducation. Curieux mélange de fougue et de fourberie, plagiaire dès qu'il se mêla d'écrire, libertin impudent, il manqua de dignité pendant toute sa vie. Pour le moment, il paraît donc à nos yeux sous un triste jour ; dans un autre volume, M. de Loménie se proposait de nous le montrer à l'époque où l'éclat de son rôle politique et la grandeur de son ambition lui méritent notre intérêt. La mort si regrettable de l'academicien a interrompu cet ouvrage ; mais il est assez avancé pour qu'on nous en promette la publication ; nous l'attendons avec impatience afin d'apprécier le génie de l'homme d'État, qui, plus que tout autre membre de sa race, a illustré en France le nom de Mirabeau.

Francis Degrue.

1. Notamment par d'Argenson avec une précision singulière. Cf. Fr. Béchard, *la Préface de la Révolution*, dans la *Revue de France* du 15 novembre 1878.

Maret, duc de Bassano, par le baron ERNOUF. Paris, Charpentier. In-8°, 1879.

« Il est des branches de cette histoire impériale, dit Sainte-Beuve à propos de M. Thiers, pour lesquelles il n'a pas tout fait : la diplomatie par exemple. » Sur quel historien, j'entends des plus récents, ne doit-on pas émettre la même idée dès qu'il s'agit de Napoléon et de ses successeurs ? Les documents diplomatiques sont encore pour la plupart sous la garde jalouse d'archivistes qui ne connaissent que leur consigne, et celle-ci est sévère. La correspondance impériale est, on le sait, assez incomplète et, d'ailleurs, elle ne saurait tenir lieu de tout, donner réponse à tous les doutes ; il y a beaucoup à prendre, mais aussi beaucoup à laisser dans ces gros volumes de lettres, de dépêches et de bulletins. L'empereur s'y montre moins drapé que dans ses confidences de Sainte-Hélène, mais que de pièges néanmoins tendus à la bonne foi du lecteur ! Il faut sans cesse contrôler, et c'est à quoi servent utilement les mémoires posthumes ou non des principaux collaborateurs de Napoléon.

Maret, duc de Bassano, n'a pas, à proprement parler, laissé de mémoires, mais on a trouvé dans ses papiers, outre sa correspondance, certaines notes laconiques, destinées sans doute à fixer son propre souvenir sur les crises diplomatiques où il joua son rôle. Tels sont les documents qui ont servi à M. le baron Ernouf pour publier un ouvrage apologétique sur l'ancien secrétaire d'État impérial. Par tradition de famille, l'auteur est impérialiste. Il a consacré plusieurs années de sa vie à parfaire la publication de « l'Histoire de France sous Napoléon, » par M. Bignon, son beau-père. Les vues et les intérêts de Bignon et de Maret furent les mêmes ; ils avaient des ennemis communs, entre autres Talleyrand, dont on sait le sarcastique propos : « Je ne connais pas de plus grande bête au monde que M. Maret si ce n'est le duc de Bassano. » Voici un dernier lien dans la destinée de ces deux diplomates : ils se présenteront désormais devant les lecteurs, introduits par le même panégyriste.

Jusqu'ici, il faut le reconnaître, l'opinion régnante n'était pas des plus favorables à Maret. On se le représentait volontiers comme un serviteur dévoué et laborieux, mais faible en face du maître et manquant d'initiative. M. Thiers a contribué plus que tout autre à faire adopter ce jugement, et, malgré lui sans doute, l'illustre historien était encore sur ce point, comme sur d'autres, entraîné par Talleyrand : il a fort atténué sans doute les reproches amers, les accusations passionnées que portait l'irascible diplomate contre son rival ; mais il a eu beau se défendre de toute animosité, il est resté quelque chose dans son esprit des conversations de la rue Saint-Florentin.

M. Ernouf a-t-il réussi à confondre sur tous les points les ennemis de son héros ? Le parti pris en histoire est une terrible chose, et tel saisit la plume pour redresser une injustice, qui devient à son tour,

par trop de complaisance pour les accusés, agressif, défiant et parfois même injuste pour les autres. Ne parlons pas des démêlés entre M. de Talleyrand et le duc de Bassano : les torts furent réciproques ; mais qu'a fait le pauvre Caulaincourt pour mériter les dures paroles que je trouve à son adresse à propos du congrès de Châtillon : « Bonaparte eût sauvé Napoléon, s'il n'avait eu affaire qu'aux ennemis étrangers ? » On lui reproche amèrement de n'avoir pas signé la paix avec la carte blanche que lui fit passer Napoléon le 6 février ; mais oui, il en fit usage, et c'est Napoléon lui-même qui l'atteste : « Je vous ai donné carte blanche... si les ennemis eussent accepté vos propositions, il n'y aurait pas eu de bataille. » Les alliés, au fond, ne voulaient pas la paix, et pendant les conférences comme avant ils auraient pu se dire : « Nous nous sommes assez longtemps joués de Caulaincourt. » (Lettre de sir Charles Stewart.) Mais tout autre diplomate eût été aussi malheureux que lui. Pourquoi le rapprocher des traîtres ?

Ces récriminations sont comme un écho des disputes suprêmes où chacun se renvoyait la responsabilité des désastres. Le vrai coupable est celui que nul n'osait accuser même en confidence, et que tous maudissaient tout bas, même ceux qui gardaient alors et ont conservé depuis les apparences de la plus entière soumission. La vie de Maret nous permet de préciser sur certains points restés encore obscurs la raison « de derrière la tête » qui entraîna Napoléon, ou la manière exacte dont se dénouèrent certaines crises, surtout depuis 1809. Pourquoi, près Wagram, l'empereur se montra-t-il si rigoureux envers l'Autriche ? Pourquoi ne se contenta-t-il pas d'exiger l'abdication de François au profit de son frère l'archiduc Ferdinand ? Cela eût été d'une excellente politique ; mais il fallait de l'argent pour la guerre d'Espagne et l'Autriche fut rançonnée. Qu'on lise, au sujet du mariage autrichien, le dialogue curieux entre Semonville et Floret, à la dérobée, en descendant un escalier ; ce fragment du comte Daru est un piquant tableau de mœurs diplomatiques. Quelles bonnes pages aussi sur les affaires de Pologne ! L'auteur ne cache pas ses sympathies pour cette noble race polonaise. Il n'a pas voulu raconter les intrigues diplomatiques qui s'agitaient autour de Napoléon ou d'Alexandre ; d'autres l'ont fait : ainsi M. de Senft, qui joua son rôle avec quelque succès, et M. de Pradt, l'archevêque Turpin et Turlupin, dit Sainte-Beuve, qui manqua le sien. Le côté neuf et instructif du livre qui nous occupe, c'est l'exposé des moyens pratiques employés pour préparer la seconde guerre de Pologne. Même dans ses folies, Napoléon procédait avec méthode. Dans cette immense plaine de la Vistule et du Niémen, en présence des agents russes et vis-à-vis d'une armée déjà prête à entrer en campagne, il fallait organiser des magasins, dresser des tableaux de statistique dont on n'avait pas le moindre élément, créer une police, enfin surexciter le sentiment national. Bignon s'y employait de son mieux sous la haute direction de Maret, mais Pradt gâtait les affaires les mieux lancées par sa manie de faire de la littérature. Cet homme de goût trouvait les

proclamations polonaises trop provinciales. Il avait horreur de la couleur locale, et le ministre était obligé de modérer son zèle de correcteur classique par des notes assez piquantes. La rage d'écrire ne se guérit pas plus que la peur et « l'aumônier du dieu Mars » ne pouvait s'empêcher ni d'écrire ni de trembler. Les lettres inédites de Maret achèvent de nous édifier sur ce triste personnage ; mais plus son indignité éclate à nos yeux, moins nous comprenons que le ministre se soit laissé imposer un tel collaborateur. Il faut bien le dire, ce fut une faiblesse coupable. La clairvoyance du duc de Bassano fait honneur à son esprit, mais non à sa fermeté. Puisqu'il ne fut pas la dupe de M. de Pradt, il fut, dans une mesure aussi faible que l'on voudra, mais enfin il fut son complice.

Nous touchons là le grand grief des historiens du premier empire, et, malgré ses habiles plaidoyers, M. Ernouf n'a pas réussi à l'écarter complètement. Oui, Maret fut dans plusieurs circonstances capitales trop complaisant, trop faible. Ainsi, lorsqu'après l'entrée en Russie il se laissa accabler des devoirs multiples d'une véritable vice-royauté à Wilna, n'a-t-il pas là encore cédé mal à propos au terrible maître? Diplomatie, approvisionnements, levées de troupes, administration et même surveillance des opérations militaires à l'arrière-garde de la grande armée, Maret avait tout endossé. Un homme pouvait-il suffire à cette tâche ? Il est malheureux pour sa mémoire que le duc de Bassano n'ait pas eu la force de rester exclusivement diplomate. Il est juste aussi d'ajouter que, cette grande faute commise, il fait tout ce qui était humainement possible pour éviter les désastres. M. Ernouf semble croire que Napoléon aurait pu réparer la catastrophe de Moscou en proclamant la liberté des serfs. Comme si l'abolition de l'inquisition avait rallié l'Espagne à l'empereur.

On a fait, dans un précédent numéro (VII, 2), l'éloge de la manière dont ont été exposées par M. E. les négociations de 1813. Maret s'y retrouve avec toutes ses qualités de conseiller sûr et pénétrant, de travailleur infatigable : on l'admire, mais on le plaint dans ce rôle pénible de Cassandre. On suit avec anxiété les péripéties émouvantes des événements. Le récit prend par malheur un peu trop souvent la froide allure d'un plaidoyer ; mais néanmoins telle est la valeur des documents nouveaux mis au jour par M. le baron Ernouf, qu'on se surprend à lire les pages qu'il consacre aux campagnes de 1813 et de 1814 avec l'intérêt le plus poignant et la curiosité la plus vive. On sait d'avance quel cours ont suivi les événements, on connaît les dates fatales qui ont été comme les étapes de Napoléon vers l'exil, et pourtant on douterait presque contre l'évidence historique, ainsi que ces vieux soldats de l'empire qui, se rappelant leurs victoires, ne pouvaient s'expliquer les désastres et se croyaient parfois sous le coup d'une cruelle illusion.

Louis Bougier.

PROKESCH-OSTEN. **Mein Verhæltniss zum Herzog von Reichstadt.** Zwei Sendungen nach Italien. Stuttgart, 1878. Spemann. In-8°, 240 p.

Le comte de Prokesch-Osten, l'auteur bien connu de l'histoire de l'émancipation de la Grèce, a été l'un des diplomates les plus actifs et les plus répandus de son temps. M. de Prokesch-Osten fils, à qui nous devons déjà la publication des lettres de Gentz aux hospodars de Valachie, nous dit que son père a laissé un grand nombre d'esquisses, de notes et de lettres et qu'il compte en tirer une série de monographies. Ce sera une grande ressource pour l'histoire politique de ce siècle. Les trois morceaux qui composent ce volume avaient été écrits et terminés par M. de Prokesch-Osten : on n'a point eu à les modifier, mais l'éditeur y a joint des correspondances qui les complètent. Le premier : *Mes relations avec le duc de Reichstadt,* est le plus intéressant. Cette ombre mélancolique de la grande épopée napoléonienne y apparaît sous la forme la plus attachante et la plus sympathique. Il est impossible, devant cette peinture d'une jeunesse systématiquement efféminée et étiolée, de ces révoltes du sang de César et de la consomption qui dévore cette nature frêle et nerveuse, il est impossible de ne pas évoquer le souvenir classique qui s'imposait à Napoléon aux jours qui précédèrent le naufrage de Fontainebleau. C'est bien Astyanax; mais où est Andromaque? C'est le côté faible du tableau, et le poème tombe ici dans le roman bourgeois. L'auteur passe rapidement sur Marie-Louise et toute la dynastie morganatique des Neipperg. Il fait bien. Le roi de Rome est relevé par ses conversations avec Prokesch-Osten. L'histoire impartiale en devra tenir compte. Que ne rêva pas cet adolescent étouffé et étriqué dans l'uniforme autrichien? Régner sur la France, devenir le duc de Bordeaux de la quatrième dynastie, concilier le relèvement de l'empire avec la coalition; à défaut de cette gloire, régner sur la Grèce, régner sur la Pologne régénérée, au moins devenir pour l'Autriche un second prince Eugène de Savoie? Autre détail intéressant. M. de Prokesch assure qu'il était d'une grande réserve sur l'article des femmes, et que tout ce qu'on a raconté à ce sujet est pour le moins exagéré. L'auteur n'insiste pas sur la manière dont le prince était élevé; il pallie ce vilain épisode de l'histoire de la cour de Vienne; cela se comprend de la part d'un ancien représentant de l'empire d'Autriche, mais il montre les résultats, et l'impression qui en reste est bien sévère. — Le récit des deux missions de M. Prokesch en Italie en 1831 et 1832 est intéressant et utile à consulter pour l'histoire du commencement de la révolution d'Italie.

A. S.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Bibliothèque de l'École des chartes**, 1879. 4e liv. — N. Valois. Établissement et organisation du régime municipal à Figeac (très intéressant art. sur les luttes des consuls avec l'abbé, et sur les efforts de Guill. de Nogaret pour arriver à un accord avec les consuls quand Philippe IV acheta en 1302 les droits de l'abbé. Ce ne fut qu'en 1318 que le régime municipal fut définitivement organisé par lettres patentes de Philippe V. Analyse des privilèges de la commune). — Saige. De la condition des Juifs du comté de Toulouse avant le XIVe s. (suite des pièces, 1251-1303). — J. de Backer et Ch. de Smedt. Note sur un ms. renfermant les actes des évêques de Cambrai (découverte très importante d'un texte que l'on croyait perdu, dans un ms. du collège Notre-Dame à Anvers. Il contient la partie des *Gesta pontificum Cameracensium* qui s'étend de Gérard II (1076-1092) à Nicolas I (1137-1169) ; en particulier le texte latin en quatrains rimés de vers de huit syll. des Actes de Gaucher I et Manassès (1092-1105), connus seulement par une traduction française, les Actes d'Odon en prose, une double histoire de Burchard (1114-1130) dont la première se retrouve dans la traduction française, les Actes de Liéthard (1131-1137) et ceux de Nicolas I. Le ms. vient d'être acheté par le duc de La Trémoille pour la Bibl. nat.). = Comptes-rendus. Cartularium sive Terrarium Piperacensis monasterii p. p. J. D. *Payrard* (ce cartulaire de Pibrac, Haute-Loire, publ. dans les *Tablettes hist. du Velay*, est important pour l'Auvergne et le Velay). — Titres de la commanderie de Haute-Avesnes ant. à 1312, p. p. le comte Ch. d'Héricourt. Arras, Courtin, 1878. — *Clédat*. Du rôle hist. de Bertrand de Born (art. imp. de M. Thomas). — Medii aevi bibl. patristica ab a. 1216 ab conc. Tridentinum. — Honorii III opera t. I et II, p. p. M. Horoy (publication faite avec beaucoup de négligence).

II. — **Cabinet historique**. Juill.-août 1879. — Document inédit sur la bataille de Dreux, 1562, p. p. M. Paillard (dépêche de Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, ambassadeur de Philippe II à la cour de France, à Marguerite de Parme). — E. Rey. La société civile dans les principautés franques de Syrie : régime de la terre, la noblesse franque, les bourgeois, les indigènes (ce travail est extrait d'un ouvrage que prépare M. R. sur les colonies franques du Levant). = Comptes-rendus. *L. Paris*. Hist. de l'abbaye d'Avenay, 2 vol. in-8. Paris, Picard (nombreux et importants documents). — *U. Robert*. Inventaire des armoiries des villes, bourgs, etc., cont. dans l'armorial de d'Hozier (fin). — *A. Molinier*. Inventaire de la coll. Joly de Fleury (3e art., suite

en sept.). = Sept.-oct. Lettres écrites de Madrid en 1666 et 1667 par Muret, p. p. A. Morel-Fatio (fin; très piquants détails sur les mœurs espagnoles, sur les promenades, la justice, le jeu, les cérémonies religieuses, la résidence du *Retiro*, les processions et les désordres qu'elles amenaient, les habitudes des femmes, etc. On y voit que l'esclavage domestique existait encore à Madrid). — Mémoires de Carorguy (suite, 1591-1592).

III. — **Revue critique**. Nos 43 et 44. — *Skeat*. Notes to textes A, B and C of the vision of William concerning Piers the Plowman (art. important de M. Jusserand avec de nombreuses indications historiques sur les règnes de Richard II et Édouard III). = N° 45. *Brugsch*. Dict. géographique de l'ancienne Égypte (remarquable, insuffisant comme renvoi aux sources). = N° 46. *Brückner*. Iwan Possochkov (important pour les mœurs et les idées sous Pierre le Grand). — *Knothe*. Gesch. des oberlausitzer Adels von XIII. bis gegen Ende des XVI. Jahrh.) = N° 47. *Riant*. Alexii I Comneni ad Robertum I epistola (art. de M. G. Paris qui prouve que cette lettre, dont M. R. a démontré la fausseté, a été écrite en 1090 et non en 1098-1099, comme le croit M. R., et n'est pas l'œuvre de Robert le moine). = N° 48. Corpus inscriptionum indicarum, p. p. Cunningham (1er vol. cont. les inscriptions du temps d'Açoka et de sa dynastie). — *Welzhofer*. Thucydides u. sein Geschichtswerk (imp. art. de M. Perrot). — *D'Elissal de Castremont*. Hist. de l'introduction du christianisme en Russie et vie de sainte Olga (très superficiel).

IV. — **Journal des savants**. Oct. — Giraud. Le maréchal de Villars (commencement d'une étude sur la belle Mlle de Varangeville qui épousa en 1701 le quinquagénaire Villars ; M. G. défend sa vertu contre les médisances de Saint-Simon).

V. — **Nouvelle revue historique du droit.** Sept.-oct. 79. — Poisnel. Recherches sur les sociétés universelles chez les Romains. — Le Blant. Les *Acta martyrum* et leurs sources (prouve qu'il existait des procès-verbaux des débats judiciaires et montre comment les chrétiens se procuraient les actes qui ont fait le fond des *Acta martyrum*). — Pignot. Chasseneuz et le Parlement de Provence (détails intéressants sur les abus qui régnaient dans le Parlement de Provence au moment où Chasseneuz y arriva, sur les réformes de l'édit de Joinville de 1535 auquel il collabora, sur son rôle dans la triste affaire de la condamnation des Vaudois. M. P. va publier chez Larose un livre important sur Chasseneuz). = Comptes-rendus. *H. Loubers*, Jean Domat, philosophe et magistrat.

VI. — **Revue générale du droit**. Sept.-oct. 79. — Sumner Maine. De l'organisation juridique de la famille chez les Slaves du sud et chez les Radjpoutes (fin). — Bonsergent. La législation sur la presse en Angleterre (fin). — Desazars. De la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, ses principes, ses origines et sa situation (suite). — Callery. Histoire des attributions du parlement, de la cour des aydes

et de la chambre des comptes (cf. *Rev. hist.* XI, 478. M. Callery entreprend sur les divers points de l'organisation financière de l'ancienne France une série d'études sur lesquelles nous reviendrons). = Comptes-rendus. *M. de Croos.* Hist. du droit criminel dans le comté de Flandre.

VII. — **Revue historique nobiliaire**. Juillet et Août. — De Riocour. Liste des demoiselles nobles de la maison de Saint-Cyr. — De Marsy. Les décorations militaires du musée d'artillerie. — Recueil historique des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. — Comte de Sornay. Épigraphie héraldique de la Nièvre; suite. — Sandret. Fondation d'une maison de secours et d'une école à Croissy-sur-Marne en 1735. — Id. Répertoire généalogique et héraldique ; suite.

VIII. — **Revue du Lyonnais**. Oct. — Inventaire des biens de Jean de Bellora, curé de Vaise, dressé le 10 juillet 1374. — Arrest contenant le jugement de mort prononcé contre le comte de Monte Cucullo (extrait des registres du Grand Conseil à Lyon le 7 oct. 1536).

IX. — **Revue de Gascogne**. Oct. — Colombier. A propos du livre de M. Bonneau-Avenant sur la duchesse d'Aiguillon (publie plusieurs pièces tirées de la collection Clairambault, et que M. B. n'a pas connues). — Abbé Ducruc. Les archiprêtres de Gabarret et de Barbotan. — Bernadou. L'origine bayonnaise et l'histoire vraie de Pès de Puyane (prouve que ce vaillant était bien de Bayonne et de famille bayonnaise, donne quelques détails sur le trop fameux vicomte d'Orthe qu'une lettre de d'Aubigné, à propos de la Saint-Barthélemy, a rendu célèbre). — T. de L. Une lettre du maréchal de Roquelaure à Marie de Médicis, 19 sept. 1611, au sujet d'un duel entre deux gentilshommes gascons. — C. du P. Jugements de maintenue de noblesse.

X. — **Revue des Deux Mondes**. 15 oct. — Mémoires de Madame de Rémusat, 1804. Procès du général Moreau. La cour impériale. Les fêtes du couronnement (fragment du second volume, plein de curieux détails. Le 3e vol. paraîtra en janvier. Le récit de la grâce faite à M. de Polignac — le duc Armand, et non Jules-Auguste, comme nous l'avons dit à tort dans une note — concorde avec le récit de Sismondi que nous avons publié *Rev. hist.* IX, 372). — Cucheval-Clarigny. Lord Beaconsfied. II. La jeune Angleterre (suite le 1er nov. ; le ton de partialité presque courtisanesque de ces art. leur ôte beaucoup de leur valeur). — Jurien de la Gravière. La marine de Syracuse (I, les Quinquérèmes de Denys l'Ancien ; 15 nov. II, l'expédition d'Agatocle). = 1er déc. La coalition européenne en 1813 et 1814 (fragment tiré des mémoires du prince de Metternich ; lourdement écrit, d'une fatuité sans bornes, montre le peu de bonne foi des propositions de paix faites par les alliés à Napoléon, propositions que M. Thiers a crues sincères). — Laugel. Les guerres de religion (bonne critique du livre de M. de Meaux).

XI. — **La nouvelle Revue**. 1er nov. — De Gubernatis. La fille de la République de Venise (très intéressant résumé des recherches de M. Saltini sur Bianca Capello, qui sortira entièrement réhabilitée du

livre approfondi que M. S. a sous presse en ce moment). = 15 nov. Gilbert Thierry. La conspiration du 12 mars 1814 (suite le 1er déc.; soi-disant étude historique sur Bordeaux pendant les dernières années de l'empire, presque incompréhensible à force de bizarrerie). — Gebhart. La vérité sur une famille tragique (analyse du livre si curieux de M. Bertolotti, *Francesco Cenci e la sua famiglia,* qui réduit à néant la légende de l'inceste et montre en Béatrice une criminelle parricide, digne par sa sauvagerie de son père et de ses frères).

XII. — **Revue de France.** 1er nov. — E. Ollivier. Thiers dans l'histoire (extrait d'une brochure parue sous ce titre : *M. Thiers à l'Académie et dans l'histoire.* Quelques anecdotes curieuses, quelques justes remarques sur les petits côtés du caractère et de l'esprit de M. Thiers, mais dénigrement systématique de toutes ses intentions et de tous ses actes, attaques aussi dénuées de bon sens que de bon goût, et apologie de la déclaration de guerre de 1870 qui restera un monument du degré d'aveuglement et d'oubli dont un homme politique est capable). = 15 nov. et 1er déc. Join-Lambert. Un concordat au XIIe s. (hist. des luttes de saint Anselme avec les rois d'Angleterre jusqu'à l'accord de 1107). — A. Leroy-Beaulieu. Les jésuites, l'Église et les philosophes au XVIIIe s. (jugements équitables sur une question souvent controversée).

XIII. — **Correspondant.** 10 oct. — Duc de Broglie. Les préliminaires de la guerre de Sept-Ans (remarquable art. où M. de B. montre ce qu'il faut penser de Bernis, dont MM. Masson et de Pontmartin ont voulu faire un grand politique et un homme presque austère ; il analyse avec sagacité les raisons qui justifièrent en 1756 l'alliance avec l'Autriche sans excuser la légèreté avec laquelle elle fut conclue et mise en œuvre). — Imbert de Saint-Amand. La dernière année de Marie-Antoinette (suite les 25 oct., 10 et 25 nov. ; sans valeur). — Lescure. La vie et la mort de Chamfort (fin le 25 nov.; intéressant). — Ch. de Lacombe. Le comte de Serres ; suite.

XIV. — **Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux.** 3e fasc. — Luchaire. La question navarraise au commencement du règne de François I, 1516-1519 (montre que, menacée par la France et l'Espagne, la Navarre ne pouvait espérer de maintenir son indépendance). — Homolle. Décrets de Délos (relatifs à des étrangers qui avaient bien mérité du peuple de cette île). — Vidal-Lablache. Notes sur un passage de Marco Polo (ce qu'il dit de Bagdad et du royaume de Mossoul ne mérite que peu de créance, parce que le célèbre voyageur vénitien n'en parle que par ouï-dire).

XV. — **Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.** Seconde série, t. VII. — P. Raymond. Enquête sur les serfs de Béarn au XIVe s. (document de 1388, publié avec une traduction et un vocabulaire).

XVI. — **Mémoires de l'Académie delphinale.** T. XIV, 1879. — P. Thibaud. Étude sur l'histoire de Grenoble et du département de

l'Isère pendant la Terreur. — De Taillas. Étude historique sur le pouvoir temporel des évêques de Gap.

XVII. — **Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.** 1879. 3e trim. — Ledain. Les inscriptions des autels de Saint-Savin-sur-Gartempe. — Mowat. Le nom de *Belgium* dans une inscription romaine découverte à Saint-Pierre-les-Églises (Vienne). — Bonvallet. Montre et revue de cent hommes de guerre au service de la ligue à Rochefort-sur-Loire le 30 juin 1593.

XVIII. — **Archives des missions scientifiques.** T. VI, liv. 1. — Molard. Essai sur l'origine de l'organisation de la banque de Saint-Georges (à Gênes; intéressant, mais ne donne aucune indication sur les documents qui servent de base au travail).

XIX. — **Revue d'Alsace.** Oct.-déc. 1879. — Frantz. Deux lettres inédites d'Alex. Beauharnais (du 3 et 5 août 1793 à la Convention et aux administrateurs du Bas-Rhin pour résigner les fonctions de général ; très nobles sentiments). — Tuefferd. Notices sur Lefèvre, duc de Dantzig, Jean Rapp et l'amiral Bruat. — Reuss. L'Alsace pendant la Révolution (suite de la corresp. des députés de Strasbourg à l'Assemblée nationale, du 2 sept. au 1er oct. 1789, très intéressant). — Mossmann. Matériaux pour servir à l'hist. de la guerre de Trente-Ans, suite, 4 sept. 1635 au 31 août 1636. — Barth. Notes biogr. sur les hommes de la Révolution à Strasbourg (suite). — A. Engel. Étude sur les grandes collections numismatiques de l'Allemagne (fait l'éloge de la faveur dont les études numismatiques jouissent dans ce pays, et du bon ordre des collections).

XX. — **Historische Zeitschrift.** Janv. 1880. — Schrœder. Les origines des Franks (importantes recherches historiques, ethnographiques et philologiques qui se rattachent de près à celles de Müllenhof sur les Sicambres dans *Zeitsch. f. d. Alterth.* XXIII, 26, et au récent écrit de M. Sch. *Untersuchungen zu den fraenkischen Volksrechten.* Les Franks *Saliens* ont reçu ce nom de leur établissement au bord de la mer, ils ont été formés des Bataves, des Cugernes et des Canninefates dont la commune tige, ainsi que celle des Chattuariens, est le peuple des Chattes ; les Franks ripuaires ont pour point d'origine centrale les Bructères et englobent les Chamaves et les Ampsivariens. Intéressante détermination de l'étendue du territoire salien. Les Franks de la Moselle étaient saliens. La loi salique a été rédigée par les tribus réunies sous les ordres de Clovis après la conquête du pays entre Seine et Loire. *Dispargum* est Duysburg près Bruxelles). — R. Koser. Frédéric le Grand jusqu'à la paix de Breslau (d'ap. sa correspondance, dont les t. III et IV sont sous presse. Apologie sans réserve de la mauvaise foi apportée par Frédéric dans sa politique et de l'abandon qu'il fit de ses alliés en 1742 en concluant une paix séparée avec l'Autriche).= Comptes-rendus. *Beloch.* Campanien, Topographie, Geschichte u. Leben der

Umgebung Neapels im Alterthum (insuffisant). — *Brenner*. Nord u. Mittel Europa in den Schriften der Alten bis zum Auftreten der Cimbern u. Teutonen (utile). — *Mayer*. Gesch. der geistigen Kultur in Niederœsterreich. I. Der Kultus; Unterricht u. Erziehung (immense amas de matériaux). — *Schlesinger*. Ueber die Abstammung der Deutschbœhmen. — *Gareis u. Zorn*. Staat u. Kirche in der Schweiz (nombreuses erreurs historiques). — *Wolynski*. Nuovi Documenti inediti del Processo di Galileo Galilei (art. très intéressant de Reusch; les documents les plus importants p. p. W. ne sont pas relatifs à Galilée, mais au pontificat d'Urbain VIII en général, tirés des dépêches de l'ambassadeur toscan Niccolini. Reusch rend compte aussi de la nouvelle édit. corrigée du livre de Berti, 1878). — *Ranke*. Zur Venetianischen Gesch. (contient un essai nouveau : Venise au xvie s. et au comm. du xviie). = En appendice se trouve une polémique entre MM. Riezler et Bachmann au sujet du travail de ce dernier : Die Einwanderung der Baiern.

XXI. — **Neues archiv.** T. V, Fasc. 1. — Mommsen. Les sources de l'*Historia Langobardorum* de Paul Diacre (laisse de côté les emprunts à Grég. de Tours et à Frédégaire; pense que Secundus de Trente a été sa principale source pour l'histoire des Lombards et que l'*Origo gentis Langobardorum* est un extrait de Secundus auquel a été ajoutée une brève continuation ; pour ce qui touche l'histoire de l'empire romain, il a eu à sa disposition des annales qui contenaient des faits relatifs à l'Italie et à l'empire d'Orient, annales qu'Isidore, Bède, le contin. de Prosper-641, ainsi que les auteurs du *Liber pontificalis* ont aussi connues ; il a transcrit avec une remarquable fidélite tout ce qu'il a trouvé dans le *Catalogus provinciarum Italiae* et recueilli avec soin ce qu'il pouvait trouver sur l'étymologie des noms. Les compilations conservées à Bamberg, E. III, 14, et au Vatican, 1984, contiennent les notes qui avaient été recueillies par Paul pour son ouvrage. *Landulfus Sagax* a eu sous les yeux non seulement les écrits de Paul Diacre tels que nous les possédons, mais aussi ces notes ou la compilation faite d'après elles. M. M. pense que Paul D. s'est souvent trompé, mais toujours de bonne foi). — Waitz. Sur les *Gesta Ludovici VIII* (n'y trouve pas une œuvre originale, mais un travail de Guillaume de Nangis fait en partie d'après Vincent de Beauvais. M. F. Delaborde nous communique ses doutes sur les conclusions de M. W. Après avoir montré la très grande analogie qui existe entre les *Gesta Ludovici VIII* et les passages correspondants de Vincent de Beauvais, M. W. prouve clairement que celui-ci n'a pas pu copier les *Gesta*. Le récit de ceux-ci est plus étendu et plus riche en détails et M. W. conclut de cette analogie dans les faits en même temps que de cette différence dans le style, que l'auteur des *Gesta* a eu sous les yeux Vincent et un autre texte plus complet ; cet auteur, il croit l'avoir trouvé dans Guillaume de Nangis dont la chronique semble en certains endroits avoir été compilée d'après Vincent et les *Gesta*. M. Waitz suppose donc que pour combler la lacune qui existait entre les *Gesta Philippi Augusti* de

Guillaume le Breton et ses propres biographies de saint Louis et de Philippe le Hardi, G. de Nangis aura fait un travail analogue à celui qu'il a fait pour ces biographies, c'est-à-dire qu'il aura pris le texte de Vincent pour base et qu'il l'aura grossi des renseignements qu'il avait recueillis pour sa chronique, tout en ajoutant les amplifications de style que réclamaient le caractère de cette narration et la pénurie de faits que pouvait contenir un règne de trois ans. Malgré la haute autorité de M. Waitz en ces matières, nous nous permettrons d'être d'un avis différent. — 1° Si les *Gesta Ludovici VIII* étaient de G. de Nangis, il serait bien étonnant qu'on ne les trouvât pas joints aux vies de saint Louis et de Philippe le Hardi dans le ms. de Londres (Reg. 16 B III), ms. du xve siècle, bien complet, et dont la miniature initiale nous a été conservée ainsi que les deux dédicaces successives à Ph. le Hardi et à Ph. le Bel. — 2° G. de Nangis avait l'habitude de se nommer au commencement de tous ses ouvrages ; il n'y a pas la moindre indication d'auteur dans les *Gesta Ludovici VIII*. — 3° Si l'auteur des *Gesta* avait eu Vincent sous les yeux, comment se fait-il qu'il ait négligé de grossir son maigre récit de passages comme celui-ci qui n'ont pas d'équivalent dans son ouvrage « Comes Campanie ducit in uxorem « filiam Guichardi de Bellojoco cognatam regis Francie, etc. Restitution des châteaux de Montreuil et de Bray » (Vincent, p. 1275)? — 4° Il y a un passage cité par M. Waitz lui-même (p. 116) qui suffirait à prouver que G. de Nangis n'est pour rien dans la composition des *Gesta*, car il n'est pas admissible que Guillaume ait à plaisir, et surtout dans une œuvre de ce genre, raccourci le texte de sa chronique de façon à le rendre presque inintelligible. — Enfin, le *Chronicon Turonense* présente pour certains passages une bien plus grande analogie avec les *Gesta* que Vincent et que G. de Nangis, car il leur est souvent littéralement identique. Or le *Chron. Turonense* est certainement antérieur à Vincent de Beauvais. Ne serait-il pas plus probable de supposer que les auteurs de tous ces travaux ont puisé à une source commune qui doit être celle qu'on a déjà signalée bien des fois, ces notes de Saint-Denis qui ont fait le fond des compositions de Primat, de G. de Nangis, etc.? Un anonyme qui pourrait bien être celui qui a compléte le ms. lat. 5925 par des cahiers nouveaux, n'ayant pas de récit du règne de Louis VIII, aura simplement transcrit les notes qu'on avait recueillies sur ce règne, et comblé ainsi la lacune qui aurait existé dans son recueil de biographies royales entre l'œuvre de Guillaume le Breton et celle de G. de Nangis. — H. F. D.). — Mayr. Analyse de mss. de Vienne intéressant l'hist. de Bavière. — Koenig. Sur l'ouvrage attribué à Guillaume de Mayence (Jacob de Mayence, notaire du Prieur de Saint-Victor, Werner von Bolanden, a composé une compilation qui ajoute à la chronique de Martin de Troppau un récit d'un habitant de Worms sur la bataille des Goellheim (Gesta Adolfi et Alberti), une vie de Henri VII composée d'après le récit d'un Allemand témoin oculaire (Vita Henrici VII) et trois poèmes en latin sur l'empe-

reur. Un Jacob de Mayence, peut-être le même, a composé en outre un ouvrage qui a servi à Nauclerus et qui contenait des extraits de la *Vita Henrici*, de Mathias de Neubourg continué et des parties originales). — Bresslau et May. Remarques sur le texte de Wipo. — Grandaur. Rectification de la chronologie de Benoît IX et de Silvestre III (la deuxième expulsion de Benoît IX a eu lieu à la fin de 1044 et non au commencement, comme l'a dit Jaffé). — Heydenreich. Un nouveau fragment de ms. du *Liber pontificalis* (servant de couverture à un livre de comptes conservé au tribunal de Freiberg en Saxe). — Mayr. Notes historiques pour le couvent d'Aschbach. — Loserth. Variantes du ms. du chanoine Franz de Prague (à Bresslau, bibl. de la ville, 199). — Arndt. Sur quelques mss. de Saint-Pétersbourg (nous y remarquons une Vita Audomari, ixe s., le plus ancien ms. de la *Vita Hludovici*). — Waitz. Sur la *Vita Anselmi Lucensis*. (Le texte publ. dans les *Monum.* SS. XX, 693, n'est pas la source, mais un extrait du texte qui se trouve au t. XII, p. 13.)

XXII. — **Mittheilungen des Vereins für Geschichts- u. Alterthumskunde zu Kœhla und Roda.** Bd. 2. Heft 1. 1879. — Loebe. Le couvent des religieuses cisterciennes à Roda (fondé vers 1240 et supprimé après 1550. Tableau de la vie économique et morale du couvent, qui, à ce dernier point de vue, donna lieu à la fin du xve s. à des plaintes nombreuses). — Lommer. Matériaux sur les familles nobles du cercle de la Saale. I (s'occupe, d'après des documents originaux, de 44 familles).

XXIII. — **Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens.** Bd. 14. Heft 2. 1879. — Grünhagen. Conférences diplomatiques dans le couvent des capucins de Neisse en 1741 (d'après des pièces des archives d'État de Berlin, de Vienne et de Londres. Le 17 septembre 1741 eut lieu dans ce couvent entre le feldmaréchal autrichien Neipperg et le comte de Goltz, aide-de-camp du grand Frédéric, une conférence où Goltz ne voulut rien rabattre des prétentions de son maître sur la Basse-Silésie avec Glatz et Neisse et déclara qu'après la conclusion de la paix le roi ne pouvait promettre que sa neutralité et non son alliance contre la Bavière et la France. Le 25 septembre eut lieu à Neisse une seconde conférence, à laquelle prit part également l'ambassadeur d'Angleterre à la cour de Prusse, lord Hyndford. Bien que l'Autriche offrît cette fois à Frédéric la Basse-Silésie jusqu'à Neisse et le rasement des fortifications de Neisse pour prix, non plus de son alliance, mais seulement de sa neutralité, la conférence n'eut pas de résultat). — Reimann. L'entrevue de Frédéric II et de Joseph II à Neisse en 1769 (s'appuyant sur des études approfondies, l'auteur présente les événements qui ont amené l'entrevue d'une façon très différente de Ranke. Tandis que Joseph II, après ce rendez-vous, s'exprimait avec beaucoup d'amertume sur la duplicité de Frédéric et que Kaunitz n'éprouvait aucune confiance dans les conventions arrêtées à Neisse, Frédéric se considérait comme lié par un traité de neutralité et comme engagé à ne pas attaquer les possessions de l'Au-

triche dans l'éventualité d'un conflit en Pologne. On ne peut douter de la justesse des appréhensions exprimées par Fréderic II dans cette circonstance au sujet de l'extension de la puissance russe). — Oelrichs. Législation et institutions administratives de la Silésie au siècle dernier. — Dove. La pragmatique sanction en Silésie (l'auteur s'est servi d'un écrit anonyme important dont on n'avait pas encore tenu compte et qui est intitulé : *Schlesische Kriegs-Fama*. Frankfort et Leipzig 1741, ainsi que des documents des archives d'État de Breslau. Appréciation de la pragmatique-sanction au point de vue du droit public et exposé des négociations qui ont précédé sa proclamation en Silésie). — Schimmelpfennig. La duchesse Barbara de Liegnitz-Brieg (l'auteur présente, d'après des lettres et autres documents, un tableau intéressant pour l'histoire de la civilisation, de la cour et du gouvernement de la duchesse de 1586 à 1595). — Krebs. La visite du prince Ernest d'Anhalt à la cour des Piastes de Brieg (contient un grand nombre de lettres très intéressantes pour l'histoire politique de 1618 à 1621). — Schoenborn. La seigneurie de Wartenberg possédée par le duc Biron de Courlande et le feld-maréchal Münnich (1741-1764. Fournit des renseignements sur les tendances des deux hommes d'État russes et sur les rapports de Frédéric II avec la cour de Saint-Pétersbourg). — Herquet. Données pour l'itinéraire de Charles IV (la *Prise d'Alexandrie* de Guillaume de Machaut récemment publiée par M. de Mas-Latrie établit que Pierre I, roi de Chypre, vint rendre visite à l'empereur Charles IV à Prague en 1464, l'accompagna, en passant par Breslau et Posen, jusqu'à Cracovie où il eut une entrevue avec les rois de Pologne et de Hongrie, qu'il exhorta également à entreprendre une croisade). — Schuch. La châtellenie de Sandewalde et sa germanisation. — Meisner. Un poème sur la guerre de Liegnitz en 1581 (publication d'un poème de 44 strophes composé selon toute apparence par Hanns Liebig, chef des cuisines du duc Henri XI de Liegnitz).

XXIV. — **Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landes Kunde.** Neue Folge. Bd. 8. Heft 1 et 2. 1879. — Bücking. Études pour servir à l'histoire de Marbourg. — Duncker. Études sur le *limes transrhenanus* dans le bassin inférieur du Main et la Wetterau. (1. Description complète du castellum romain de Grosskrotzenburg, près Hanau sur le Main. 2. La théorie d'un second *limes*, d'un *limes* extérieur établi par l'empereur Probus est erronée. 3. Les recherches faites jusqu'ici sur la direction du *limes* dans la Wetterau sont tout à fait insuffisantes.) — Gross. Du sort des anciens mss. de la bibliothèque de Fulda. — Schneider. Deux souverains de Fulda de la maison de Dalberg (1. Le prince abbé Adolphe, 1726-1737. 2. Charles Théodore, prince primat d'Allemagne). = Supplément du même recueil. VI, 1878. — Pinder. Rapport sur les antiquités païennes des anciennes provinces de la Hesse électorale (avec une énumération des fouilles entreprises depuis 1874 et trois planches de reproductions).

XXV. — **Zeitschrift des historischen Vereins für Nieder-**

sachsen. Jahrgang 1878, 1878. — Hasselblatt. La ville de Gœttingen et le duc Erich le Vieux de Wolfenbüttel (La ville, mise au ban de l'Empire à cause de sa résistance contre le duc en 1504, fut soutenue par le landgrave de Hesse, l'évêque d'Hildesheim et d'autres princes. Réconciliée après une longue lutte avec son adversaire, elle perdit de plus en plus son indépendance). — Koecher. Souvenirs de la duchesse Éléonore de Zelle (1639-1722. Les sources de cette biographie complète et qui met en lumière les dissensions de la maison des Guelfes, sont : 1° une biographie de la duchesse, biographie inconnue jusqu'ici et composée à sa suggestion en 1679 ; 2° les mémoires de la princesse Sophie de Hanovre). — Koecher. Chronique de la ville de Hanovre de 1635 à 1652. — Harland. « Bier-streit » de la ville d'Einbeck avec le duc Philippe de Grubenhagen (1574-1579). — Deiter. La bataille d'Hastenbeck, 1557 (d'après la relation ms. d'un contemporain). — Dürze. Les terres en friche du cercle d'Holzmindern. — Bodemann. La consécration du duc Henri-Jules de Brunswick comme évêque d'Halberstadt. (Le duc protestant dut, en 1578, se faire consacrer d'après le rite catholique, ce qui produisit une vive agitation parmi ses coreligionnaires. Renseignements importants sur les luttes qui furent la suite de cet événement et sur la situation des princes de Brunswick parmi les princes protestants). — Chant populaire sur la bataille de Lutter, en 1626. Publié par Bodemann. — Bodemann. Le recrutement pour la guerre d'Amérique en Brunswick, 1776 (donne d'après un ms. contemporain l'état nominatif d'une division brunswickoise embarquée à Stade).

XXVI. — **Rheinisches Museum fur Philologie.** Neue Folge. Bd. 34. Heft 3, 1879. — H. Haupt. Les préliminaires du procès d'Harpale. (Démosthènes était déjà, avant 330, brouillé avec Hyperides qui, contrairement à la politique de temporisation de Démosthènes, voulait profiter de la première occasion favorable à un soulèvement contre Alexandre le Grand. Le refus de Démosthènes d'employer l'argent reçu par Harpale à exciter une révolte immédiate de toute la Grèce amena une rupture complète entre les deux orateurs.) — Usener. Études chronologiques (1. L'ennéadécaétéride et le cycle de Méton à Athènes. L'adoption du calendrier de Méton à Athènes n'a pas supprimé les irregularités du comput athénien. 2. La troisième décade lunaire. 3. Le jour que les mois *caves* ont en moins est le second jour du dernier tiers du mois).

XXVII. — **Neue Jahrbücher fur Philologie und Pædagogik.** Bd. 119. Heft 7. 1879. — Müller-Strübing. Sur la bataille de Marathon. (La phylé Oineis était à l'aile droite, tandis que Miltiade se plaça au centre. Hérodote s'est trompé en disant que les Athéniens retournèrent à Athènes le soir de la bataille pour repousser les Perses qui venaient du sud sur leurs vaisseaux.) — Dederich. Sur le livre XXI de Tite Live. (Critique du texte et explication de nombreux passages.) = Heft 3. Compte-rendu critique : *A. v. Cohausen u. L. Jacobi.* Le *castellum* romain de Saalburg (discussion très favorable).

XXVIII. — **Vierteljahrschrift für Volkswirthschaft, Politik und Kulturgeschichte.** Jahrgang XV. Bd. 3. 1878. — Bauer. La culture classique en Allemagne dans la deuxième moitié du XVIIIe s. (donne des portraits de jurisconsultes et d'hommes d'État éminents). = Jahrgang XVI. Bd. 1, 1879. Bauer. Développement du commerce et de l'industrie de Hambourg depuis le déclin de la Hollande jusqu'à la fin du XVIIIe s. (retrace l'émigration des industriels néerlandais et de la civilisation néerlandaise à Hambourg et les rapports de cette ville avec l'intérieur de l'Allemagne).

XXIX. — **Theologische Studien und Kritiken,** 1879. Heft 4. Koestlin. Dernières relations de Luther avec Staupitz. — Comptes-rendus : *Schrader*. Inscriptions et recherches historiques cunéiformes (le critique adhère aux idées de l'auteur). — *Wieseler*. Sur l'histoire des Galates de l'Asie-Mineure et du peuple allemand dans les temps primitifs (critique défavorable).

XXX. — **Theologische Quartalschrift,** 1879. Heft 1. Funk. Scipio Maffei et la prohibition canonique du prêt à intérêt. — Pfahler. Saint Boniface et l'élévation de Pépin au trône. (Il n'existe pas de preuve que Boniface ait manifesté aucune hostilité contre les Mérovingiens ; mais, après que la sentence du pape eut condamné Childéric III à perdre son trône, ce fut vraisemblablement Boniface qui sacra Pépin.) — Funk. Le rescrit d'Hadrien à Minucius Fundanus (c'est à tort que son authenticité est contestée). = Comptes-rendus : *Demetriades*. Le gouvernement et l'orthodoxie de l'empereur Constantin le Grand (ne fait pas avancer la science). = Heft 2. Lütolf. De la véritable époque de saint Bernard de Menthon et des sources relatives à cette question (contient des documents pour l'histoire de Henri III et de Henri IV. La réunion d'un synode à Pavie en avril 1081, contestée par Giesebrecht, est très vraisemblable). — Funk. Le célibat n'est pas prescrit par les apôtres (il ne s'est introduit que dans le cours du IVe s.). — Brüll. L'épiscopat et les lettres d'Ignace. — Gams. Nécrologes des couvents de Bénédictins et de Prémontrés de Wurtemberg supprimés en 1802 et 1803. — Funk. Le 17e canon du synode d'Ancyre de 314. = Heft 3. Nürnberger. Les trois premiers conciles nationaux de l'Allemagne (le concile connu sous le nom de *Germanicum I* eut lieu le 31 avril 742 sur la convocation de Carloman. Le second concile est celui de Leptines, de l'an 743, qui, continuant l'œuvre du premier, formula ses décisions et celles du précédent dans un capitulaire. Le troisième, tenu à Soissons en 747, fut une assemblée composée d'ecclésiastiques et d'*optimates*, et qui eut un caractère politique remarquable. Recherches intéressantes sur les rapports du royaume des Francs avec la curie romaine et sur la politique ecclésiastique de saint Boniface). — Gams. Nécrologes. = Heft 4. Funk. Titus Flavius Clemens (le consul de ce nom, cousin de Domitien, est un personnage différent de l'évêque de Rome du même nom ; rien ne s'oppose au contraire à ce qu'il ait été chrétien et martyr). — Compte-rendu critique : *Boehmer*. Regesta

archiepiscoporum Moguntinensium publiés par Will. Bd. 1 (remarquable).

XXXI. — **Archiv für Katholisches Kirchenrecht,** 1879. Heft 2. — Grashof. Le patriciat de l'empereur d'Allemagne, sa portée et son histoire (le patrice doit être considéré comme le représentant de l'empereur, il supplée dans la protection de l'église et du peuple de Rome (peculiaris ecclesiae S. Petri populiis) à l'inaction des empereurs d'Orient ; l'élévation des Carolingiens à la dignité de patrice n'enleva pas aux empereurs d'Orient leur attribution de protecteurs suprêmes de l'Église).

XXXII. — **Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine.** Bd. XXXIII. Heft 1, 1879. — Ebeling. Aperçu des opérations militaires des 16, 17 et 18 juin 1815. — Campagnes d'Alexandre le Grand dans l'Asie-Mineure rapprochées des opérations des Anglais dans l'Afghanistan.

XXXIII. — **Historische politische Blætter für das Katholische Deutschland,** hg. von E. Joerg und Fr. Binder. Bd. 83, 1879. — O. Klopp. Innocent XII et Charles II d'Espagne (l'idée que le pape a conseillé la désignation du duc d'Anjou comme héritier de la monarchie espagnole a été mise en circulation, dans un but intéressé, par le cardinal de Forbin-Janson). — Extraits des notes du comte de Montgelas, ministre d'État bavarois (documents pour servir à l'histoire de la confédération du Rhin et de la politique de la Bavière de 1805 à 1815). — Tableau de mœurs tirés de l'histoire moderne du pays de Münster (le prince électeur Maximilien-François de Cologne dans ses rapports avec son vicaire général François de Furstenberg depuis 1786). — La politique ecclésiastique de la Prusse jusqu'en 1740. — Aperçu critique des publications récentes relatives à l'histoire de la Bavière et de l'ancienne Franconie.

XXXIV. — **Zeitschrift für deutsches Alterthum und Deutsche Litteratur.** Neue Folge. Bd. 11. Heft 4. 1879. — Stejskal et Zingerle. Fragments de la chronique universelle de Rodolphe d'Ems (traitent d'histoire biblique).

XXXV. — **Mittheilungen des deutschen archaelogischen Instituts in Athen.** Jahrg. 4. Heft 2. Athen, 1879. — Koehler. Documents sur les prytanes de l'Attique (texte et commentaire complet d'une inscription trouvée dans l'étendue de l'ancien agora. A côté des dêmes riches et prospères il y avait dans l'Attique un petit nombre de communes pauvres et éloignées, qui n'en avaient pas moins la qualité de dêmes, mais dont les membres n'avaient ni le loisir ni l'éducation nécessaire pour prendre part à la direction des affaires publiques. Ce n'était pas seulement les phylés, mais aussi la plus grande partie des dêmes de l'Attique, qui étaient représentés dans le conseil athénien). — Lolling. L'archipel hermionique (identification des noms anciens. L'ancienne Hiliussa est aujourd'hui Porto-Cheli). — Nouvelles archéolo-

giques et épigraphiques sur Smyrne et sur le Péloponèse. — Hamatakis. Drachme d'Alexandre de Pheres.

XXXVI. — **Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich**, hergg. v. Benndorf u. Hirschfeld. Jahrg. 11. 1879. — Goose. Inscriptions de la Transylvanie. — Hirschfeld. Fouilles de Carnuntum. — Majonica et Schneider. Rapport sur un voyage dans la Hongrie occidentale. — Hübner. L'*umbo* romain (depuis la guerre de Domitien contre les Daces, le côté extérieur du bouclier romain ne porta plus que la marque de la légion ou de la cohorte, tandis que sur le côté concave étaient inscrits le nom du soldat, celui de sa centurie et celui de sa cohorte). — Nouvelles archéologiques et épigraphiques d'Autriche et de Hongrie.

XXXVII. — **The Academy**. 4 oct. — *G. Shea*. The Life and Epoch of Alex. Hamilton (peu de choses nouvelles ; beaucoup d'erreurs). — *H. Trail Simpson*. Archaeologia Adelensis (histoire d'Adel près Leeds). = 11 oct. *Matzen*. Kjœbenhavns Universitets Retshistorie 1479-1879. — *A. Ch. Ewald*. Representative Statesmen (Strafford, Halifax, Walpole, Chatham, impartial). = 18 oct. *R. W. Eyton*. A key to Domesday ; *id.*, The Court, Household and Itinerary of Henry II (deux ouvrages de premier ordre, d'une utilité très grande ; M. E. a analysé en détail le *Dorset Survey* dans le *Domesday B*. Pour le Dorsetshire l'accroissement, de 1086 à 1871, a été pour la population de 500 0/0, pour le prix des céréales de 3,500 0/0, pour le prix de la vie en général de 6,000 0/0 et pour les revenus de la terre de 24,000 0/0). — *Payne*. Critique sur le *Burke* de M. Morley. = 25 oct. *S. Raine*. The historians of the Church of York and its Archbishop. Vol. I. — *Ch. Rogers*. Chartulary of the Cistercian Priory of Coldstream. = 8 nov. Calendar of Documents relating to Ireland preserved in the Public Record office 1285-1292, ed. by M. S. Sweetman (très important). = 15 nov. *A. Twyford et A. Griffiths*, Records of York Castle. = 22 nov. *Boultbee*. A History of the Church of England. Prereformation period (insuffisant).

XXXVIII. — **The Athenaeum**. 4 oct. — *Farrar*. The Life and Work of St Paul, 2 vol. — *E. Peacock*. Notes on the Life of Thomas Rainborowe (amiral et colonel au service du Parlement, en 1647-1648, qui fut assassiné par les milices du Yorkshire). = 11 oct. *Leland*. Abraham Lincoln. — *D. Elwes* et *C. Robinson*. A History of the Castles, Mansions and Manors of Western Sussex. = 25 oct. *Spenser St John*. The Life of Sir James Brooke, Rajah of Sarawak (très bon). = 1er nov. *J. Shearman*. Loca Patriciana or localities visited by St Patrick and his assistant Missionaries. = 22 nov. England in the Reign of Henry VIII. Part I. Starkeys Life and Letters, ed. by Sidney *Hertage* (important. Starkey était chapelain d'Henri VIII). = 29 nov. Members of Parliament. Part I. Parliament of England 1213-1702 (très précieuses listes dressées par ordre de la Chambre des Communes).

XXXIX. — **Archivio storico italiano**, 1879, 5e fasc. — Minieri-Riccio. Le règne de Charles d'Anjou ; suite, du 10 janv. 1282 au 31 décembre 1283. — L. Leonij. Jean XXIII et la commune de Todi. (Documents relatifs aux rapports de ce pape avec une petite commune de l'Ombrie.) — E. Greppi. Documents sur le règne du roi de Naples Ferdinand IV, tirés d'une correspondance privée. (Lettres de l'abbé Casti au comte Ant. Greppi et lettres de Greppi au précédent.) — Le P. Tonini. Huit sceaux de Cortona conservés au musée national de Florence. — L. Banchi. Piccinino dans l'État de Sienne et la ligue italienne, 1455-1456. — A. Cosci. Jérôme Savonarole et les nouveaux documents qui le concernent (intéressant. Dégage les renseignements contenus dans les documents publiés depuis l'ouvrage de Villari). — Comptes-rendus : Statuti Volterrani (1463-1466), publ. p. *A. Cinci*. (Il est regrettable que l'éditeur n'ait pas publié de préférence les statuts les plus anciens et qu'il n'ait accompagné le texte d'aucune note). — Studii di *C. Troya* intorno agli Annali d'Italia del Muratori. Vol. II (additions utiles à la partie des annales comprise entre 220 et 400). — *A. O'Byrn*. Camillo Graf Marcolini, K. Sæchsischer Cabinetsminister, etc. (art. de pure analyse). — *R. Bonghi*. Bibliografia storica di Roma antica (quelques omissions).

XL. — **Archivio storico lombardo,** 30 septembre 1879. — *G. B. Intra*. Un épisode de l'histoire de Mantoue en 1633 (se rattache à la lutte de la France et de la maison d'Autriche à Mantoue). — C. Cantù. Le couvent et l'église des Grâces et le saint-office (l'inquisition, qui avait fleuri dans le Milanais pendant la domination espagnole, disparut au XVIIIe s. sous le gouvernement autrichien). — Chroniques du marquis de Mantoue (fin. Biographie de Jean-François de Gonzague, 1484-1519, marquis de Mantoue, faite pour lui par un de ses secrétaires. Intéressant pour les guerres d'Italie au temps de Charles VIII et Louis XII). — A. Portioli. Un épisode de la guerre de Trente ans (arrestation de Daniel de Saint-Vincent à Mantoue par les ordres de Richelieu. C'était un ingénieur français au service de la Suède. A propos de l'*Histoire de la guerre de Trente ans* de M. Charveriat, que M. E. loue beaucoup tout en l'appelant *Charreriat*, comme il appelle M. C. Rousset *Russlet*). — M. Formentini. Reddition de compte des dépenses faites pour la réception à Tortone et le voyage à Milan et à Come du conseiller Bernardino Mendozza en 1356. — S. Davari. Documents sur le tribunal de l'inquisition à Mantoue. — Catalogue des mss. relatifs à l'histoire lombarde qui se trouvent à la bibliothèque Brera. — Lettre de Ludovic le More à Celso Maffei. — A. Rusconi. La Novara de Sicile et la Novara cisalpine (traces du séjour des Lombards en Sicile). — B. Biondelli. Notice nécrologique sur C. Annoni.

XLI. — **Archivio della Societa romana di storia patria.** Vol. III, 1 et 2 fasc. Les fasc. 3 et 4 du tome IV nous étant parvenus en retard, nous en donnerons l'analyse dans notre prochain numéro. —

G. B. Beltrani. Felice Contelori et ses études dans les archives du Vatican (fin). — Giesebrecht. D'un poème sur Frédéric Barberousse récemment découvert (l'auteur était Bergamasque et en rapport avec le chancelier Rainaldo de Dassel, il écrivait entre 1162 et 1166. Observations sur ce précieux document découvert par M. Monaci). — O. Tommasini. Documents relatifs à Stefano Porcari (à propos de l'édition du *Dialogon de conjuratione porcaria* de Pietro de Godi, publiée par M. Perlbach. M. P. n'a pas consulté le ms. du Vatican). — G. Tomasetti. La campagne romaine au moyen âge (suite). — U. Balzani. Une ambassade anglaise à Rome ; Henri VII et Innocent VIII, 1487 (ambassade envoyée au pape par le nouveau roi d'Angleterre pour le remercier de la dispense qui avait rendu possible le mariage de l'héritier de Lancastre avec Élisabeth d'York et pour protester de son dévouement au Saint-Siège). — G. Cugnoni. Notes du commentaire de Fabio Chigi (Alexandre VII) sur la vie d'Agostino Chigi (suite). = Variétés : Compromis entre les châteaux d'Aspra et de Roccantica. = Bibliographie : *O. Posse.* Analecta Vaticana (ce recueil contient l'analyse de 1411 bulles pontificales et la transcription de 50 autres. Les analyses ne sont malheureusement pas faites d'après les originaux, elles ne font que reproduire celles que Rainaldi avait rédigées à la hâte en vue de la continuation de Baronius). — *V. Nemec.* Papst Alexander VI (apologie qui repose sur celle du P. Ollivier). — *L. Duchesne.* La date et les recensions du *Liber pontificalis* (exposé des conclusions auxquelles les objections de Waitz ont amené l'abbé Duchesne. *Revue hist.* Cf. XI, 478). — *Ph. Woker.* Das Kirchliche Finanzwesen der Papste. (L'auteur s'est servi principalement de Ranke, de Moroni et de Meier). — Codex diplomaticus Cavensis, t. V. — *Bonghi.* Bibliografia storica di Roma antica.

XLII. — **Rivista Europea.** 1er octobre. — E. M. Clerke. L'Angleterre en Asie ; les premières conquêtes, suite le 16 octobre : l'armée indigène ; fin le 1er novembre : l'empire actuel. — G. Silingardi. Mantoue et les guerres mémorables dont la vallée du Pô a été le théâtre (à propos des *Considérations historiques et militaires* de Lodi Maggiore). = 16 octobre. F. Bariola. Cecco d'Ascoli et l'Acerba ; suite le 1er et le 16 novembre, fin le 1er décembre. = A. Ademollo. Barthelemy Intieri, l'abbé Galiani et Bottari en 1754 (quelques lettres inédites de Galiani). = 1er décembre. G. Capasso. Fra Paolo Sarpi et l'interdit de Venise (fait en partie sur des documents nouveaux mais complètement muet sur la médiation de la France et de l'Espagne. Peut-être l'auteur réserve-t-il pour l'article suivant ce côté de la question).

XLIII. — **Rassegna Settimanale.** 10 août 1879. — Malfatti. Les Druses et leurs relations avec les grands-ducs de Toscane (alliance de Ferdinand Ier avec Ali Giambulad, de Côme II avec Fakhr-Eddin, chapitre important de l'histoire de la politique et de la marine toscanes). — Comptes-rendus : *G. Arrivabene.* Memorie della mia vita 1795-1859. = 31 août. Comptes-rendus. *H. Ch. Coote* The Romans of Britain (relève

l'importance de la domination romaine en Grande-Bretagne). = 7 sept. Franchetti. Joachim Murat d'après les documents des Archives de Vienne (à propos du livre d'Helfert). = 28 sept. Ruggiero. La Campanie (d'après le livre de *Beloch*, Topographie, Geschichte und Leben der Umgebung Neapels im Alterthum. Berlin, 1879). = 12 oct. Gentile. Aspasie. — Guerrini. La Chronique de Dino Compagni (relève les grossières et nombreuses erreurs que M. Del Lungo n'arrive pas à pallier, ne regarde pas comme résolue la question de l'authenticité). = 26 oct. Ricca Salerno. De l'impôt progressif dans la république florentine (la *decima scalata* proposée en 1497, appliquée en 1499). = 2 nov. D'Ancona. Nouveaux documents sur Charles Albert (à propos des *Scritti e lettere* publiés par N. Bianchi, Turin, 1879 ; et des *Informazioni sul Ventuno* d'Antonio Manno. Florence, 1879). = 16 nov. Bertolotti. L'esclavage à Rome du xvie s. à la fin du xviiie (apporte de nouveaux faits jusqu'à 1794 et 1795 sur les esclaves du pape). = 23 nov. Guerrini. Ser Piero Giardini (preuves de l'existence de ce notaire ami de Dante dont V. Imbriani avait révoqué l'existence en doute). — Molmenti. La mort de l'abbé Brandolini (qui fut cause de l'interdit jeté par Paul V sur Venise, 1606 ; il fut tué par ses cousins Sigismond, Jacques et Jean-Paul, le 25 mai 1616, à Cison). = 30 nov. Neri. La vie privée d'un lettré à Florence au xve s. (Ant. Ivani, auteur d'un *Commentariolus de bello Volterrano*). = 7 déc. Comptes-rendus : *Kaltenbrunner*. Pabsturkunden in Italien (ce travail, publié dans les Actes de l'Académie de Vienne, quoique incomplet, ajoute 329 pièces aux *Regesta Pontificum* de Jaffé).

XLIV. — **R. deputazione di storia patria** (Bologne). Séance du 25 mai. — A. Cosci. Étude critique sur les nouveaux documents relatifs à Jérôme Savonarole ; suite le 8 juin, fin le 22 (parle des brefs d'Alexandre VI contre Savonarole et des dernières années de la vie du célèbre moine).

XLV. — **Commissione municipale di storia patria** (La Mirandole), 26 juin. — Ceretti. Mémoire sur le capitaine Claudio Maffei et ses descendants (xviie s.).

XLVI. — **R. Istituto lombardo** (Milan). 31 juillet. — C. Cantù. Le couvent delle Grazie à Milan et le saint-office (fait l'histoire de l'inquisition, surtout en Lombardie, depuis l'époque des communes jusqu'aux réformes de Marie-Thérèse).

XLVII. — **R. Accademia di scienze e lettere** (Modène), 25 mai. — Bortolotti. Mémoire sur la guerre pour la succession d'Autriche, dans laquelle fut enveloppé François III d'Este, et spécialement sur le siège et la prise de Modène en 1742, par les Austro-Sardes.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — La *Bibliothèque de la ville de Paris* est ouverte depuis le 1er octobre au public (de 10 heures à 4 heures en hiver, de 11 heures à 5 heures en été).

— La *Bibliothèque Sainte-Geneviève* vient d'installer une table de lecture des Revues françaises et étrangères. Nous applaudissons à cette innovation, depuis longtemps réclamée.

— La *Revue alsacienne*, qui a commencé sa troisième année au mois de novembre dernier sous la direction de M. E. Seinguerlet (Paris, Berger-Levrault, 10 fr. par an), nous promet d'intéressants travaux historiques sur notre province perdue, entre autres un écrit posthume de Ch. Gérard, intitulé : *Deux souvenirs de l'histoire d'Alsace*, deux travaux de M. A. Weiss sur le Conseil souverain d'Alsace, et sur la correspondance administrative du comte d'Angervilliers, etc. Nous souhaitons le meilleur succès à l'œuvre si digne de sympathie entreprise par M. Seinguerlet.

— M. Ch. Nisard a fait tirer à part les intéressants articles qu'il a donnés à la Revue de France sur *Guillaume du Tillot, sa disgrâce, sa chute et sa mort*. On y trouvera les plus curieux renseignements inédits sur ce ministre du duché de Parme (1745-1771) et sur les infants Ferdinand et Marie-Amélie.

— Notre collaborateur M. Paul Guiraud vient d'être nommé maître de conférences à la Faculté des lettres de Douai.

— Signalons à la Faculté des lettres de Paris les cours de M. Fustel de Coulanges sur les *Origines du système féodal* et sur les *Sources de l'histoire de France du IVe au VIIe s.*, et celui de M. Bouché-Leclerc sur la *Démocratie athénienne;* au Collège de France ceux de M. Alfred Maury sur l'*Histoire d'Angleterre aux XVIe et XVIIIe s.* et sur la *Grèce primitive;* à l'École des hautes études les conférences de M. Monod sur la *Compilation dite de Frédégaire* et sur les *Sources de l'histoire de France du Ve au Xe s.;* celles de M. Roy sur les *Sources de l'histoire de France au XIIIe s.* et sur la *Juridiction ecclésiastique en France du IXe au XIIIe s.;* celles de M. Thévenin sur les *Sources germaniques du droit français* et sur la *Condition civile des femmes dans le droit germanique;* celles de M. Longnon sur l'*Onomastique géographique* et sur la *Géographie de la France aux époques mérovingienne et carolingienne;* enfin celles de M. Giry sur les *Institutions municipales du Midi de la France au moyen âge* et sur la *Diplomatique des deux premières races.*

— La *Société de Littérature chrétienne de Saint-Paul* à Lille propose

un prix de 1,500 fr. pour une étude philologique et historique sur Prudence. Terme : 15 novembre 1881.

— M. Magen a réimprimé avec avertissement et notes la *Briefve narration de ce qui s'est passé à la ville d'Agen depuis la déclaration d'icelle au parti de la Sainte-Union* (Bordeaux, Lefebvre).

— M. H. Pignot va faire paraître un volume intitulé : *Barthélemy de Chasseneuz, premier commentateur de la Coutume de Bourgogne et président du Parlement de Provence, sa vie et ses œuvres.*

— Les renseignements incomplets que nous avons donnés dans notre dernière livraison (XI, 496), au sujet d'un recueil de fac-similés destiné à servir à l'étude de la paléographie, s'appliquaient non à la publication entreprise par la Société de l'École des chartes, mais à celle dont cette École même a pris l'initiative, et dont le premier fascicule vient de paraître (Paris, Picard). Il contient 36 documents et 20 pl. Chaque document est précédé d'une analyse et de quelques lignes de transcription. Il n'en reste pas moins vrai que la Société des anciens élèves de l'École des chartes prépare, elle aussi, sous le titre de *Recueil de documents relatifs à l'histoire de France reproduits en fac-similés,* une publication dont le premier fascicule est sous nos yeux. Ce fascicule, entièrement consacré à des reproductions de pièces, est composé de la manière suivante : Diplôme de Childebert II; diplôme de Charlemagne du 31 août 790; le testament de Suger (1137); deux documents de 1216 et de 1226 relatifs à la réunion du comté de Toulouse à la couronne; un fragment des Coutumes de Sens (1223); une page des *Olim*; le premier codicille de saint Louis; des lettres-patentes de Charles X, roi de la Ligue; l'édit de Nantes et l'édit qui l'a revoqué; la déclaration de 1682. Les reproductions du second fascicule seront exclusivement faites d'après des mss. Toutes les reproductions seront accompagnées de transcriptions, d'analyses, de notices et de notes.

— M. Sandret prépare, aux frais du duc de La Trémoille, la publication des lettres de la princesse des Ursins, liée, comme on sait, aux La Trémoille par des liens de parenté.

— M. Louis Audiat, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, vient de publier un intéressant *Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*; on y trouve de curieux renseignements sur les œuvres de Bernard Palissy, sur la première édition de l'*Hist. universelle* de d'Aubigné et sur beaucoup d'autres éditions anciennes.

— On annonce la publication (Dallet, éditeur à Langres) d'un *Journal de ce qui s'est passé de mémorable à Langres et aux environs depuis* 1628 *jusqu'en* 1658, par Clément Macheret, chapelain de Saint-Pierre de Langres. Ce journal formera 2 vol. in-8°, paraissant en 4 fasc., au prix de 3 fr. chacun.

— M. Ul. Robert, directeur du *Cabinet historique*, prépare un *Catalogue des mss. relatifs à la Franche-Comté qui sont conservés dans les bibliothèques de Paris.*

— Le second volume des *Mémoires de Madame de Rémusat,* qui vient de paraître, sera suivi dans un délai très rapproché du tome IIIe et dernier, qui paraîtra en janvier; ces curieux mémoires vont jusqu'à l'époque du divorce.

— Le volume des Mémoires de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, qui est sous presse, contiendra : Documents sur la guerre des farines en 1775, publiés par M. Gazier. Le voyage de l'Anglais Coriate à Paris au commencement du XVIIe s., publié par M. R. de Lasteyrie. L'hôtel royal de Saint-Paul, par M. Bournon. La colonne astronomique de l'hôtel de Soissons, par M. An. de Barthélemy. Deux épisodes de la vie de François de Montmorency, gouverneur de Paris, par M. A. de Ruble. Documents sur la famille d'Étienne Marcel, publiés par M. S. Luce. Le tombeau de Robert l'Enfant, fils d'Othon de Bourgogne et de Mahaut d'Artois, par M. J.-M. Richard.

— On annonce la publication de la 2e partie du 1er volume de *Itinera Ierosolomitana latina*. L'édition préparée par le regretté T. Tobler a été achevée par M. A. Molinier. Elle sera accompagnée de deux cartes dressées par M. A. Longnon.

— M. Longnon a fait aussi un plan de Jérusalem à l'époque des croisades pour le 2e vol. du Guillaume de Tyr que la maison Didot va publier et dont le texte, comme on sait, a été établi par M. P. Paris.

— Le P. de Smedt va publier pour la Société de l'Histoire de France les *Gesta Pontificum Cameracensium* récemment retrouvés. Voyez plus haut, p. 225.

— M. Baschet va publier un document inédit sur Richelieu du plus haut intérêt, daté de 1609 : « Maximes que je me suis données pour me conduire à la cour. »

— Notre collaborateur, M. Beauvois, a découvert le nom de l'auteur d'un poème en l'honneur de la Vierge, intitulé le *Mirouer des Dames* (bibl. roy. de Belgique, no 10557); c'est Claude Bouton, seigneur de Corberon, près Beaune, mort en 1556; il prépare sur ce personnage une notice d'après des documents tirés des archives de Dijon, de Bruxelles et de Lille; cette notice paraîtra en tête d'une édition du *Mirouer des Dames*.

— M. H. Cochin vient de publier (chez Charavay frères) un charmant volume contenant la traduction de la ravissante nouvelle de Luigi da Porta, *Romeo e Giulietta*, avec une introduction et des notes historiques sur Vicence, Bembo, etc.

— La brochure de M. U. Chevalier sur les *Pestes de Romans du XIVe au XVIe s.* (Valence, 31 p. in-8o) renferme de nombreux et curieux documents inédits.

— M. A. Seguin, éditeur à Montpellier, vient de réimprimer les *Antiquités d'Arles* de J. Seguin, publiées à Arles par A. Mesnier en 1687.

— M. A. Guillaumot (42, rue de Moscou, à Paris) a fait paraître les

deux premières livraisons d'une étude archéologique sur *les Portes de l'enceinte de Paris sous Charles V,* ornées de vingt-deux planches à l'eau-forte.

— M. E. Hardy a consacré à l'histoire de l'art militaire trois intéressantes monographies : *L'Art de la guerre chez les Anciens: les Armées féodales; la guerre de Cent ans* (Paris, Dumaine).

— M. L. Pingaud a publié un intéressant récit des voyages en Westphalie et en Hollande, en 1794, de l'abbé *Sanderet de Valonne* (Poligny, imp. Mareschal), récit rédigé par l'abbé Gaurard, d'après les lettres adressées par Sanderet aux évêques français réfugiés à Soleure.

— M. Berlioux a fait paraître une nouvelle édition augmentée de sa brochure sur les *Anciennes explorations et les futures découvertes dans l'Afrique centrale* (Lyon, Lecoffre), avec une carte indiquant les anciennes routes.

— M. P. Marchegay (aux Roches-Baritaud, Vendée) vient de faire paraître plusieurs parties nouvelles du *Cartulaire de Saint-Florent de Saumur*, qu'il publie, comme on sait, d'après un classement topographique et non d'après l'ordre chronologique. Ce sont les *Chartes bordelaises de* 1080 *à* 1185; *les prieurés anglais de Saint-Florent près Saumur,* 33 numéros, auxquels il faut joindre 25 chartes du *Prieuré de Monmouth* qui dépendait aussi de Saint-Florent; enfin le *Cartulaire du prieuré bénédictin de Saint-Gondon-sur-Loire* (866-1172) qui avait été donné à Saint-Florent par Charles le Chauve.

— M. G. Larroumet a fait paraître (Paris, Thorin) sa biographie de *Lord Brougham,* couronnée par la commission du centenaire de Lord Brougham.

— La librairie Hachette vient d'entreprendre la publication d'une série de petits livres historiques relatifs à la France, qui seront d'une grande utilité pour les études d'histoire dans les lycées. Ils se composent d'extraits des sources contemporaines reliés entre eux par de courtes transitions, accompagnés de notices littéraires et biographiques, et illustrés de gravures représentant des objets anciens ou des sites réels. Les jeunes gens peuvent ainsi, sans se livrer à des recherches qu'ils n'ont pas le temps de faire, prendre une idée juste des sources historiques. Cette collection, dirigée avec intelligence par M. Berthold Zeller, compte déjà 4 vol. in-32 : *La Gaule et les Gaulois, la Gaule romaine, la Gaule chrétienne, les Invasions barbares.*

— Nous avons déjà recommandé à nos lecteurs les ouvrages de M. de Ribbe intitulés : *Une famille au XVIe s. Le Livre de famille* (Tours, Mame). Le même auteur vient de faire paraître le 1er vol. de la 4e édition, considérablement augmentée, de son livre sur *Les familles et la société en France avant la Révolution* (Mame). Ils y trouveront des tableaux de mœurs d'une vérité incontestable, tirés des anciens *Livres de raison*, et qui contrastent avec les récits des chroniques scandaleuses où l'on cherche d'ordinaire trop exclusivement l'image du passé.

— La publication du *Chansonnier historique du XVIIIe s.* (Quantin), entreprise par M. E. Raunié, sera accueillie avec joie par tous les amis de notre littérature et de notre histoire. Elle contiendra non seulement les pièces recueillies par Clairambault jusqu'à 1789, mais sera complétée jusqu'en 1789 par d'autres chansonniers imprimés et manuscrits. Le premier volume, seul paru jusqu'ici, ne contient, outre la préface et l'introduction de M. Raunié, que l'année 1715. Nous reviendrons avec plus de détails sur cette intéressante et belle publication, exécutée avec le soin et le goût qui distinguent les impressions de M. Quantin.

— M. Ch. Lenthéric, qui s'est fait connaître comme géographe-ingénieur-archéologue, par ses ouvrages sur les *Villes mortes du golfe de Lyon* et sur *la Grèce et l'Orient en Provence,* vient de compléter cette série d'études par un agréable et instructif volume sur la *Provence maritime ancienne et moderne* (Paris, Plon).

Allemagne. — Le 18 juillet est mort à Loschwitz, près Dresde, à l'âge de 74 ans, Carl von Weber, directeur des Archives centrales d'État de Saxe, directeur de l'*Archiv für sæchsische Geschichte.*

— Le 5 août est mort le pasteur J. K. Seidemann, connu par ses recherches sur l'histoire du protestantisme.

— Le 21 août est mort à Lietzen, en Styrie, Carl Foltz, collaborateur de la partie diplomatique des *Monumenta Germaniae historica.*

— Le 16 août est mort W. Moll, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Wurzbourg.

— La collection d'*Histoires des États européens* de Herren et Uckert, dirigée aujourd'hui par M. de Giesebrecht, a fait paraître l'index de l'*Histoire de la Grèce* de Hertzberg, le 2e vol. de l'*Histoire de France depuis* 1830 de K. Hillebrand, le 1er vol. de l'*Histoire des Pays-Bas* de M. Wenzelburger. Elle annonce pour 1880 un nouveau vol. de l'*Histoire d'Espagne* par M. Schirrmacher, le 1er vol. de l'*Histoire des États de l'Église* par M. Brosch, le 1er vol de l'*Histoire de Wurtemberg* de M. Staelin. M. Huber prépare une *Histoire d'Autriche,* en 6 vol.; M. Thomas une *Histoire de Venise.*

— M. de Druffel vient de publier une étude des plus intéressantes sur les relations d'Ignace de Loyola avec la Curie romaine (*Ignatius von Loyola an der römischen Curie;* München, Verlag der Akademie), d'après sa correspondance dont 3 vol. ont paru à Madrid, depuis 1874 (*Cartas de San Ignacio de Loyola.* Madrid, Aguado), et dont un 4e vol. reste à paraître. On y voit Loyola suivant une politique non seulement indépendante de celle des papes Paul III et Jules III, mais souvent opposée à la leur; soutenant, malgré Paul III, les violences de l'Inquisition espagnole, s'abaissant à des capitulations de conscience pour maintenir l'influence des Jésuites comme confesseurs des princes, réussissant à force d'habileté à introduire les Jésuites en Allemagne, travaillant à se concilier Charles-Quint, même aux dépens du pape, arrivant à ses fins par un mélange de patience, de ruse et d'apparente

souplesse unie à une ténacité invincible; justifiant enfin le mot de Juan de Regla sur les Jésuites : « Es orden de negocios ».

— Le nouveau livre de M. Gregorovius : *Urban VIII im Widerspruch zur Spanien u. den Kaiser* (Stuttgart, Cotta), contient les détails les plus curieux sur l'opposition du pape à la politique des Habsbourg. On y voit qu'il était informé d'avance de l'invasion de Gustave-Adolphe.

— La 3e édit. du 1er vol. de la *Verfassungs Geschichte* de Waitz vient de paraître (Kiel, Homann).

— On trouve dans les souvenirs du diplomate J. G. Rist (*Rist's Lebenserinnerungen*. Bd. I. Gotha, Perthes) le récit intéressant de ses négociations avec Canning au moment du bombardement de Copenhague et une peinture curieuse de Paris à l'époque du Consulat.

— Les *Monumenta Germaniæ* ont publié le t. XXIV des *Scriptores* et le 1er fasc. du t. I des *Diplomata* des rois et empereurs allemands, comprenant les diplômes de Conrad Ier et Henri Ier.

— M. Bucholz dans sa dissertation sur *Die Würzburger Chronik* (Leipzig) restitue la partie perdue de ces annales de 1058-1101 et les *Annales S. Albani* de 1102-1115.

— M. V. Huyskens dans sa dissertation sur *Alberon de Montreuil*, archev. de Trèves (Münster), critique les *Gesta Alberonis*.

— M. C. Peters vient de publier à Hanovre son travail couronné par l'Académie de Berlin : « *Untersuchungen zur Gesch. der Frieden von Venedig.* »

— Le *Neues Archiv* indique la découverte de deux mss. de la chronique de Guy de Bazoches, faite à Luxembourg, par M. van Werveke. Ces mss. ont déjà été, nous semble-t-il, signalés par M. Paul Riant.

— M. H. Müller vient de publier (Halle, Waisenhaus) une étude sur les sources de la première partie des *Annales de Hirschau* par Tritheim.

— Une nouvelle édition de la *loi Salique* vient d'être donnée par M. Holder chez Teubner à Leipzig.

— M. Ficker vient de faire paraître (Innsbruck) le 1er fasc. du remaniement des *Regesta imperii* de Bœhmer, de Philippe de Souabe à Richard de Cornouailles.

— La commission historique de l'Académie des sciences de Bavière a tenu du 2 au 4 oct. dernier sa réunion annuelle.

Elle a publié, en 1879, le t. XV des chroniques des villes allemandes : *Chroniques des villes bavaroises*; *Lothaire de Supplinbourg*, par A. Bernhardi; *Annales du règne de Conrad II*, par G. Bresslau. Le t. XVI des chroniques municipales contiendra les *Chroniques de Brunswick*; M. Pœhlmann publiera la *Chronique de Magence*, du xve s.; M. Koppmann les chroniques de Lubeck. Le t. VIII des *Reichstagsakten* est très avancé, ainsi que le t. V des *Hanserecesse*. M. Steindorff va donner le t. II des *Annales du règne de Henri III*, et M. Meyer de Knonau s'est chargé de

celles du règne de Henri IV et Henri V. M. de Bezold a achevé de réunir la *Correspondance du comte Palatin Jean-Casimir*. Le t. II des *Briefe u. Akten zur Gesch. des XVIten Jahrh.*, préparé par M. de Druffel, est sous presse. M. Stieve achève le t. IV des *Briefe u. Akten zur Gesch. des dreissigjährigen Krieges*. Les livraisons XXXVII à XLII de la *Deutsche Biographie* ont paru.

— L'admirable collection entreprise par la librairie Grote, de Berlin, confiée à la direction de M. Oncken, *Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*, est parvenue aujourd'hui à sa dixième livraison. Les livr. 3, 4, 6, 8 contiennent l'*Histoire de la Grèce antique*, par M. Hertzberg; le même auteur a commencé dans la liv. 9 l'*Histoire de Rome*; les liv. 5 et 7 sont consacrées à une partie de l'*Histoire de Pierre le Grand*, par M. Brückner; dans la livr. 10, M. Philippson commence un ouvrage sur le *Siècle de Louis XIV* qui promet d'être un des plus intéressants de la collection. Texte, illustration, impression, tout est également soigné dans cette belle publication, qui, bien que destinée au grand public, se compose d'œuvres originales et d'une grande valeur scientifique.

Alsace. — On annonce la mort de M. Spach, décédé à Strasbourg le 17 oct. dernier. Il avait été archiviste du département du Bas-Rhin, puis directeur des archives de la Basse-Alsace. Il a publié un certain nombre d'études sur l'histoire de son pays, entre autres l'*Histoire de la Basse-Alsace et de la ville de Strasbourg* (1859), et l'*Inventaire sommaire des archives départementales du Bas-Rhin antérieures à* 1790; l'*abbaye de Wissembourg* (1857); l'*abbaye de Marmoutier et le couvent de Sindelsberg* (1861); *Mélanges alsatiques* (1867); *Biographies alsaciennes*, etc. Voir l'analyse complète de ces publications dans le *Polybiblion* de nov. dernier.

Angleterre. — Le 14e rapport annuel du *Deputy keeper of the Public Records* contient en appendice un important catalogue des dépositions reçues par la cour de l'Échiquier sous la République et pendant le règne de Charles II et Jacques II. Un second appendice contient des notes diverses du *Queen's Remembrances*. Suivent des catalogues des documents relatifs à Durham et à Lancaster.

— M. K. Hillebrand a donné en mai et juin dernier à la *Royal Institution* de Londres six conférences sur l'Allemagne de 1750 à 1850. Elles ont été publiées chez Longmans sous le titre de : *Lectures on German Thought*.

— MM. Longmans annoncent : la *Correspondance de Gilbert Elliot*, Earl of Minto, gouverneur général de l'Inde de 1807 à 1814; une *History of ancient Egypt*, par le prof. Rawlinson; *Fifty years of English Constitution*, par Sheldon Amos, le t. IV de l'*History of England* de Spencer Walpole; la 3e partie des fac-similés des manuscrits nationaux d'Irlande de 1380 à la fin du règne d'Henri VIII, p. p. M. Gilbert.

— La *Society for promoting Christian Knowledge* a chargé M. James Gairdner de composer un manuel sur les historiens anglais du moyen

âge ; ce manuel, intitulé *Early chronicles of England* et qui s'étend de Gildas à Holinshed, est fait avec grand soin.

— MM. Macmillan et Cie annoncent : le 4e et dernier vol. de l'*History of the English People* de M. Green ; le 6e et dernier vol. de la *Life of Milton,* de D. Masson, une *History of the Huguenots of the Dispersion,* par Reginald Lane Poole.

— Le second volume de l'*History of Ireland* de M. Standish O'Grady's vient de paraître.

— La *Irish Archaeological and Celtic Society* de Dublin va faire paraître une histoire inédite contemporaine des affaires d'Irlande depuis le soulèvement de 1641 jusqu'à l'écrasement des royalistes en 1652. L'éditeur est M. Gilbert.

— M. J. Herbert Cooke a découvert et va publier (Goldin et Lawrence) une conversation entre le duc de Luxembourg et le comte de Solms fait prisonnier par les Français, renfermant des détails importants pour la campagne de Guillaume en Flandre en 1692-1693.

— M. J. Daniel Leader va publier (G. Bell et Sons) un nouvel ouvrage sur Marie Stuart d'après des documents inédits : *Mary Queen of Scots in captivity : a narration of events from jan.* 1569 *to sept.* 1584. — M. W. Berry va publier avec des notes et additions une trad. de la *Vie de Bothwell* de M. Schiern.

— MM. Trübner et Cie annoncent : le t. IV de l'*History of India from the earliest Ages* par J. Talboys Wheeler, consacré à Aureng-Zeb.

— M. Hill Burton vient d'achever une importante *Histoire du règne de la reine Anne.*

— MM. Bemrose et fils annoncent : *Chronicles of the Collegiate Church or Free Chapel of all Saints, Derby,* p. I. Ch. Cox et W. H. St. John Hope ; *How to write the History of a Parish* par I. Ch. Cox.

— M. Hodgkin va publier (Clarendon press) un grand ouvrage sur les invasions en Italie : *Italy and its Invaders.* Les deux premiers vol. traitent des Wisigoths, des Huns et des Vandales (376-476).

Belgique. — L'*Acad. royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique* a mis au concours pour 1881 les questions suivantes : Faire l'histoire des finances publiques de la Belgique depuis 1830. — Faire l'histoire de l'échevinage dans les anciennes provinces belges et dans la principauté de Liège. — Exposer l'origine et les développements du parti des Malcontents et l'influence politique qu'il a exercée. — Quelle influence politique la France essaya-t-elle d'exercer dans le pays de Liège, depuis Louis XI jusqu'à la fin du règne de Louis XIV ? Quelle fut, pendant la même période, l'attitude des souverains des Pays-Bas ? Chacune de ces questions comporte un prix de 1,000 fr. (terme utile, le 1er fév. 1881).

L'Académie a mis en outre au concours : 1° pour le prix Stassard

une notice sur Simon Stevin (prix de 600 fr.), et un mémoire sur la question suivante : apprécier l'influence exercée au xve s. par les géographes Mercator et Ortelius (prix 3,000 fr., terme utile le 1er février 1881).

2° Pour le prix Antoon Bergmann, la monographie en flamand d'une ville ou d'une commune comptant au moins 5,000 habitants, et appartenant à la province d'Anvers (prix 2,500 fr., terme utile le 1er fév. 1887).

— La *Société des bibliophiles d'Anvers* a fait paraître récemment (Anvers, chez Kockx) le *Journal de Moretus*, doyen de la corporation de Saint-Luc de sept. 1616 à sept. 1617 ; les *Processions et cortèges à Anvers* au xive et au xve s. ; un recueil de documents sur les *frères Van de Voort et le soulèvement de* 1475-1478, p. p. M. Génard.

— Une commission s'est formée à Anvers pour la publication d'un *Codex diplomaticus Rubenianus*.

— M. Potvin a examiné à nouveau l'énigme posée à la postérité par l'auteur de *Li Ars d'amour, de vertu et de boneurté*. De même que M. J. Petit, il accepte comme auteur Jean d'Arckel, év. d'Utrecht (1342-1364), mais il croit que l'ami à qui l'œuvre est dédiée est non Jean le Bel, mais Jean de Saint-Venant. Voy. *Bull. de l'ac. roy. de Belgique*, 2e série, t. XLVIII, n° 4.

— M. Gachard vient de publier le 5e volume de la correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas. Le vol. contient 224 lettres (3 nov. 1576 à 14 juillet 1577) et trois appendices, le 1er donnant la correspondance de don Juan avec le conseil d'État, le 2e les négociations avec les États généraux avant l'arrivée de don Juan, et le 3e des pièces diverses sur le gouvernement de don Juan.

Espagne. — Notre collaborateur M. Alfred Morel-Fatio vient de publier avec D. Antonio Rodriguez Villa, sous les auspices du ministère de *Fomento*, la relation d'un voyage de Philippe II dans les provinces du nord de l'Espagne, en 1592, composée par un archer hollandais, Henri Cock de Gorcum (*Jornada de Tarazona hecha por Felipe II en* 1592, *pasando por Segovia, Valladolid, Palencia, Burgos, Logroño, Pamplona y Tudela, recopilado por Enrique Cock*. Madrid, 1879, in-8°). Cette curieuse narration est accompagnée d'extraits d'un épistolaire de Cock, où se trouvent de précieux détails sur divers érudits belges de la cour de Philippe II, tels qu'André Schott et Pierre Pantin. Cock est l'auteur d'un autre voyage de Philippe II, effectué par ce souverain en 1585 en Aragon et en Catalogne pour marier sa fille Catherine au duc de Savoie et assister aux cortès de Monzon. Ce premier ouvrage a été publié par les mêmes éditeurs, aux frais du gouvernement espagnol (voy. *Rev. hist.*, t. III, p. 406).

Hollande. — M. A. Wybrands a publié à Lauwarden une édit. des *Gesta abbatum Orti S. Marie* (Mariengarten) qui contient une 1re partie inédite, absente de l'éd. du t. XXIII des *Monumenta*.

Italie. — Au mois de sept. dernier est mort à Palerme le prof. Diego Orlandi, auteur de plusieurs travaux sur l'histoire du droit en Sicile.

— Dans les derniers jours de sept. est mort à Florence le comm. Ermolao Rubieri, auteur de plusieurs ouvrages historiques, parmi lesquels une *Apologia di Giovanni da Procida*, une *Storia della poesia popolare italiana* (1877), *Francesco Sforza, duca di Milano* (1878).

— Le comm. Emilio Frullani, mort à Florence le 24 oct., a laissé par testament sa riche collection d'autographes, mss. et livres rares à la bibliothèque Moreniana de la province de Florence. Parmi les mss. légués se trouve un précieux exemplaire de la Divine Comédie, des dernières années du xive s.

— Le 4 nov. 1879 a été inaugurée la nouvelle année scolaire de l'Institut des études supérieures de Florence. Le discours d'ouverture a été lu par M. Bartolomeo Malfatti, qui a parlé de la part prise par les Toscans au moyen-âge et dans les temps modernes aux progrès de l'érudition géographique.

— Le *R. Istituto veneto* a mis au concours le sujet suivant : histoire des finances publiques dans la république de Venise (prix, 1,500 l. ; terme utile, 31 mars 1881).

— On lira avec curiosité une brochure d'érudition humoristique intitulée *Il Natale di Roma*, par Bruto Amante (Roma, Manzoni), non à cause des deux premiers chapitres consacrés à la fondation de Rome (M. B. accepte les hypothèses de Mommsen) et à la date de cette fondation (21 avril 753), mais à cause des indications recueillies dans les trois autres chapitres sur la célébration de l'anniversaire de la fondation de Rome depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

— M. C. Casati vient de faire paraître (Milan, Galli) le premier volume des *Lettere e scritti inediti di Pietro ed Alessandro Verri*, important pour la guerre de Sept ans. Pierre Verri était aide de camp du maréchal Daun.

— M. Rugg. Bonghi a publié une brochure pour demander que le gouvernement italien favorise la publication d'une *bibliographie historique de Rome ancienne*. Nous nous associons de tout notre cœur à ce vœu.

— M. Nic. Bianchi vient de publier les *Scritti e lettere di Carlo Alberto* (Turin, Bocca). M. Manno a mis également au jour des *Informazioni sul ventuno in Piemonte* tirées des écrits de Charles Albert, C. Balbo et autres (Florence, typ. de la *Gazzetta d'Italia*).

— M. I. de Corcina a publié à Udine pour les noces Porrenta-Totto des *Aggiunte inedite al Codice diplomatico Istro-Tergestino* de Jopp.

— La *Società Romana di storia patria* promet la publication des Regestes de Subiaco pour faire suite à ceux de Farfa. Le *Regestum Sublacense* sera édité par Dom L. Allodi.

— Il y avait de grandes lacunes dans l'histoire, si intéressante pour nous, de l'Italie et surtout de l'Italie moderne. Les archives n'étaient point ouvertes et, avant 1859, les Italiens n'avaient guère le droit d'écrire l'histoire de leur pays. Il était fâcheux d'être obligé de recourir à des écrivains étrangers à l'Italie ou à des ouvrages trop sommaires, comme celui de Cantù, ou trop anciens, comme celui de Botta. Les publications de détail faites en Italie même, quand il avait été possible de connaître les documents et de les produire, avaient besoin d'être rassemblées. Les Italiens ont à honneur de rattraper le temps perdu, et le mouvement historique est très actif en Italie. Le volume de M. Franchetti, qui présente l'histoire générale de l'Italie depuis 1789 (*Storia d'Italia dopo il* 1789, par A. Franchetti. Milan, Vallardi, in-8°, fait partie de la coll. intitulée : *Storia generale d'Italia,* scritta... sotto la direzione di P. Villari), a une importance toute particulière pour le public français. L'auteur a fait de très vastes recherches, il a puisé aux archives et mis à profit les travaux publiés sur l'époque qui l'occupe dans tous les pays étrangers. Il ne se contente pas au début d'une bibliographie sommaire, il cite des sources qui sont aussi nombreuses que variées et ajoute en outre aux extraits cités dans le texte et dans les notes des pièces justificatives.

Suisse. — L'Université de Bâle vient de mettre au concours l'histoire de l'Université pendant le premier siècle qui a suivi sa réorganisation en 1532 (Prix 2,000 fr., terme utile : 31 déc. 1882).

— M. Adrien Naville vient de publier la biographie d'un homme excellent qui a joué un rôle important dans les affaires genevoises de ce siècle, *M. Jean-Jacques Rigaud, ancien premier syndic de Genève,* 1825-1841 (Genève, Georget Cherbuliez). Cette biographie avait été écrite, il y a vingt-cinq ans, par M. Auguste Cramer, ami de Rigaud et qui avait partagé sa carrière politique.

— La librairie H. Georg vient de mettre en vente le tome II de l'*Histoire de la Confédération suisse,* par M. A. Daguet (7e édition revue et considérablement augmentée).

— La Société d'histoire de Saint-Gall vient de publier deux nouvelles livraisons du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Gall,* par M. H. Wartmann, et le tome III des *Œuvres historiques de Joachim de Watt (Vadian),* par M. E. Gœtzinger. La partie la plus intéressante de ce dernier volume est celle qui renferme les éphémérides de Vadian pour les années 1529-1533. La *Revue* aura peut-être l'occasion d'y revenir.

— M. le pasteur Émile Egli vient de publier, sous les auspices du gouvernement zurichois, une importante collection de documents relatifs à l'histoire de la Réforme : *Actensammlung zur Geschichte der Zürcher Reformation in den Jahren* 1519-1533, un volume grand in-8 de VIII-947 pages. Cette collection, qui renferme le texte ou le résumé de plus de 2,000 pièces, est, pour l'histoire intérieure de Zurich durant ces quatorze années, le pendant exact de ce que le travail de M. l'archiviste

Strickler *(Actensammlung zur Schweizerischen Reformationsgeschichte in den Jahren* 1521-1532) est pour l'histoire de la Confédération tout entière. Quand M. Strickler aura lui-même achevé son œuvre, et le chancelier M. de Stürler terminé la publication des *Documents officiels de la Réformation bernoise,* on possédera dans ces différents recueils, comme dans les volumes correspondants des *Recès fédéraux,* une masse énorme de matériaux qui permettront à la critique d'étudier enfin *sine irâ et studio* les origines, les progrès, les conquêtes et les revers de la Réformation au temps de Zwingli.

— M. E. Lüthi vient de publier une deuxième édition de sa brochure sur la *Politique de Berne pendant les guerres de Cappel* (1529-1531).

— M. le Dr Auguste de Gonzenbach vient de publier le tome I d'une biographie de Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach, et l'un des lieutenants les plus distingués de Bernard de Saxe-Weimar. Les documents dont ce volume est accompagné fournissent une intéressante contribution à l'histoire de l'Allemagne occidentale pendant les années 1637-1639.

— M. L. Ruffet, professeur d'histoire ecclésiastique à l'école libre de théologie de Genève, vient de réunir en un joli volume quatre *Récits d'histoire de l'Église,* parmi lesquels il faut citer en première ligne le morceau qui traite de la vie et de l'œuvre d'Ulrich de Hutten. Les lecteurs français qui ne connaissent le célèbre agitateur que par le travail déjà un peu ancien de M. V. Chauffour, trouveront ici un excellent résumé des recherches de D.-F. Strauss et de Kampschulte, et pourront ainsi apprécier d'une manière plus complète les services que Hutten a rendus à la cause de la Réforme.

— M. Albert Rilliet vient de publier, sur le *Rétablissement du catholicisme à Genève il y a deux siècles* (1679), un très curieux volume qui remet en lumière la crise provoquée par la célébration de la messe dans l'hôtel du premier résident de France, M. de Chauvigny, et témoigne en même temps du tact que Louis XIV a montré dans cette circonstance. Le roi pouvait, sans contredit, faire alors à Genève tout ce qui lui plaisait; mais heureusement pour la république, il ne lui plaisait pas de dépasser une certaine limite, et s'il était résolu à faire observer en sa faveur les règles du droit des gens, il n'était pas moins décidé à respecter les prérogatives souveraines du microscopique état avec lequel son envoyé était, pour ainsi dire, chaque jour aux prises. C'est ce que Chauvigny, qui était, au fond, l'homme de l'église bien plus que celui du roi, avait beaucoup de peine à comprendre, et ce qu'il fut pourtant forcé de reconnaître, lorsqu'après mainte mésaventure, il reçut enfin l'annonce indirecte, mais on ne peut plus claire, de son prochain rappel. Arrivé à Genève le 26 octobre 1679, il en partait le 15 juin 1680, ne laissant de son court passage que le plus triste souvenir; mais il avait assez fait parler de lui pour que les renseignements tirés par M. Rilliet des archives de Genève et de celles du ministère des affaires étrangères

à Paris constituent, sous la plume de l'habile historien, un récit aussi piquant qu'instructif.

Russie. — Le 4/16 octobre 1879 est mort à Moscou le célèbre historien russe Soloviev. Sa mort a péniblement impressionné tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Russie, car c'était un savant remarquable, qui à de vastes connaissances sur le passé de la Russie joignait un esprit profond, un grand tact critique et une application, une énergie vraiment inépuisables. Très versé dans l'histoire de sa patrie, il était loin de se borner à sa spécialité : il avait étudié avec soin les œuvres classiques de l'histoire politique et littéraire de l'Europe dès l'époque la plus ancienne jusqu'à nos jours, et continuait à s'intéresser vivement à tout ce qui paraissait sur l'histoire, la géographie, l'ethnographie. C'est ainsi que dans l'étude des conditions de la vie russe il avait pu apporter des connaissances autres que celles qu'on tire des documents d'archives et qu'il disposait de tous les éléments nécessaires à des études comparatives. C'était un savant d'un esprit sévère, bien réglé, parfois rude, qui ne sacrifiait jamais la vérité aux exigences du patriotisme ou aux goûts frivoles du public, ce qui le faisait passer souvent pour un historien sec.

Soloviev naquit en 1820 ; il était fils d'un archiprêtre, professeur d'histoire sainte à l'école commerciale de Moscou. Il étudia d'abord au lycée, et ensuite à l'Université de Moscou, où il entra en 1839, comme étudiant de la faculté des sciences historiques et philosophiques, car dès son enfance il professait un amour profond pour l'histoire. Après avoir fini ses études, il fut envoyé pour deux ans à l'étranger, où il continua à s'occuper avec zèle d'études historiques. Après son retour, il obtint à l'Université de Moscou la chaire d'histoire russe, qu'il occupa plus de 30 ans, jusqu'au moment où un incident regrettable, dont l'Université eut à souffrir, le força à refuser d'abord la charge de recteur, et ensuite à donner sa démission comme professeur.

La première œuvre de Soloviev, *Les relations de Novgorod avec les grands-ducs de Moscou,* parut en 1845 ; c'était sa thèse de professeur. Elle éveilla l'attention et fut une des causes de sa nomination au professorat. En 1847 il publia sa thèse de doctorat : *Histoire des relations entre les princes russes de la maison de Rurik.* Ce livre montrait une connaissance vaste et profonde des sources ; il expliquait beaucoup d'événements et d'institutions des x-xiiie siècles, qui jusqu'alors avaient présenté aux yeux des historiens un amas confus de faits, sans liaison aucune. Ce fut une révolution dans l'histoire, qui créa une école nouvelle dans la science historique russe et fit naître une série d'études très ingénieuses de Kavéline et d'autres érudits. Mais son ouvrage le plus important, celui qui lui attira le plus de gloire, c'est l'*Histoire de la Russie dès l'époque la plus ancienne.* Le premier volume parut en 1851, et depuis ce temps chaque année, à la même époque, le public recevait un nouveau volume avec une exactitude qui ne fut même pas interrompue par la maladie dont il devait mourir. Le 29e volume était presque ter-

miné quand la mort nous ravit Soloviev. Le dernier événement raconté est le supplice de Pougatchev. L'histoire de la Russie de Soloviev était fondée sur des bases tout à fait nouvelles et différait beaucoup des ouvrages de ses devanciers. Quelques-uns se bornaient à amasser des matériaux, sans essayer de les classer, de les éclairer ; d'autres, comme par exemple Karamsine, attribuaient une trop grande importance à l'activite individuelle, de sorte que les personnages historiques et les passions humaines jouaient un rôle trop prépondérant dans leurs récits. Soloviev fut le premier qui dans son grand ouvrage montra le développement graduel des faits de l'histoire russe, prouva que les différents états sociaux dépendent directement les uns des autres, qu'un fait a toujours un antécédent, et que les personnages historiques ne sont que des représentants de l'état social de leur temps et ne peuvent faire que ce qui est possible dans les conditions sous lesquelles ils agissent. Voici en quels termes Soloviev, dans sa préface, détermine le caractère de son ouvrage : « Le devoir de l'historien dans le temps présent est non de diviser l'histoire russe en plusieurs parties distinctes, mais de les lier, d'observer surtout la connexion des événements, la succession directe des formes de la vie historique ; non d'étudier isolément les faits capitaux de l'histoire, mais de les étudier dans leur réciprocité et d'expliquer chaque fait avant tout d'après ses causes intimes. » C'est en suivant ce programme que Soloviev, après avoir critiqué une masse de sources historiques concernant l'histoire du peuple russe depuis la moitié du IXe jusqu'à la fin du XVIIIe s., put jeter de nouvelles lumières sur l'histoire ancienne de la Russie et expliquer les conditions qui assurèrent aux princes moskovites leur supériorité. C'est ainsi également qu'il sut expliquer l'époque de l'interrègne et démontrer sa connexion avec les événements précédents de l'histoire russe. En un mot, Soloviev lia tous les faits séparés de la vie russe, tous les fragments isolés des monuments historiques, et en fit un tableau suivi et bien coordonné.

Comme nous l'avons déjà dit, Soloviev s'était donné pour tâche d'expliquer les faits historiques d'après leurs causes intimes ; voilà pourquoi il avait dû prêter une grande attention aux conditions sociales. Nous trouvons en effet, dans son histoire, un tableau détaillé des mœurs, des croyances et des coutumes du peuple russe, des études soignées sur la littérature russe et sur l'état de la civilisation à chaque époque. On ne peut affirmer que tous ces côtés de la vie russe aient reçu dans son ouvrage une explication vraie et nette. Loin de là. Mais ce n'est pas l'auteur qui en porte la responsabilité. Beaucoup de ces questions, par exemple les conditions juridiques et économiques, n'ont commencé que depuis peu à être analysées et n'étaient pas à l'époque où il écrivait assez bien éclaircies pour être exposées dans leur ensemble avec exactitude. Soloviev voyait lui-même les défauts de son œuvre et ne les cachait pas. S'il n'avait pas assez de renseignements pour résoudre complètement une question, il aimait mieux s'attirer les reproches de la critique que de se servir d'une conjecture qui aurait pu faire croire

que la question était résolue et qui aurait arrêté le libre cours des investigations ultérieures.

L'histoire de la Russie de Soloviev a été écrite très consciencieusement et est d'une grande importance pour la critique des matériaux. L'auteur avait beaucoup travaillé dans les différentes archives de la Russie, et nous trouvons dans ses livres une masse d'extraits et d'indications précieuses qui sont d'un grand intérêt pour ceux qui désirent exploiter les richesses accumulées dans ces archives. Les remarques de Soloviev sur les sources des chroniques sont d'une exactitude vraiment surprenante. Les notes sur les renseignements fournis par les chroniques, les confrontations des différents récits d'un même événement, sont tout aussi importantes.

Outre ce grand ouvrage et l'*Histoire de la Pologne,* publiée en 1863, Soloviev fit paraître une série d'articles dans différentes revues, les *Mémoires de la patrie,* le *Messager de l'Europe,* etc. Nous citerons les plus remarquables : *Étude sur le clergé dans la Russie ancienne,* l'*Europe orientale au XVII*e *s., Pierre le Grand sur la mer Caspienne, Études sur la vie historique des peuples,* etc. Il publia, de plus, un *Manuel d'histoire russe* pour les écoles. L.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Chéruel. Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV, t. III. Paris, Hachette, 1880. In-8°, 432 p. — Demay. Le Costume d'après les sceaux. Paris, Dumoulin, 1880. In-8°, 496 p. — Mémoires-Journaux de Pierre de L'Estoile, t. VII. Journal de Henri IV (1594-1601). Paris, Libr. des Bibliophiles, 1879, in-8°, 15 fr. — A. Loth. Saint Vincent de Paul et sa mission sociale. Paris, Dumoulin, 1880. In-8°, 525 p. — Moulencq. Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne, t. I. Montauban, 1879. — A. du Sein. Histoire de la Marine. 2 vol. in-8°, Paris, Didot, 1879.

Becker. Gesch. u. Theorie der Pariser Kommune 1871. Leipzig, Wigand, 1879. In-8°, 412 p. — Brunner. Das franzœsische Inhaber papier des Mittelalters. Berlin, Weidmann, 1879. 3 fr. 75. — Bresslau. Jahrbücher des d. Reiches unt. K. Conrad II. T. I. Leipzig, Duncker et Humblot, 1879. In-8°, 489 p. — Buser. Lorenzo de' Medici. Leipzig, Duncker et Humblot, 1879. In-8°. 6 fr. — Franken. Das franzœsische Pfandrecht im Mittelalter. 1. Th. Berlin, Weidmann, 1879. In-8°. 11 fr. 75. — Gmelin. Beitræge z. Gesch. der Schlacht bei Wimpfen. Karlsruhe, Braun, 1880. In-8°, 173 p. — Hagenmeyer. Peter der Eremite.

Leipzig, Harrassowitz, 1879. In-8°, 401 p. — HARTTUNG. Diplomatisch-historische Forschungen. Gotha, Perthes, 1879. In-8°, 400 p. — HINSCHIUS. Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland. III. Bd. I. Th. Berlin, Guttentag, 1880. In-4°, 325 p. — HOFFMANN. Patricische u. pleibeische Curien. Vienne, Konegen, 1879. In-8°, 80 p. — VON INAMA STERNEGG. Deutsche Wirthschaftgesch. bis zum Schluss der Karolingerperiode. Leipzig, Duncker et Humblot, 1879. In-8°, 527 p. — KAUFMANN. Deutsche Geschichte 1. Bd. Die Germanen der Urzeit. Leipzig, Duncker et Humblot, 1880. In-8°, 360 p. — V. von KRAUS. Maximilian's I Beziehungen zu Sigmund von Tirol. Vienne, Hœlder, 1879. In-8°, 58 p. — C. MÜLLER. Der Kampf Ludwigs des Baiern mit der rœmischen Curie. I. Bd. : L. d. B. u. Johann XVII. Tubingue. Laupp, 1879. In-8°, 407 p. — NEMEC. Papst Alexander VI. Linz, Ebenhœck, 1879. — RANKE. Ursprung u. Beginn der Revolutionskriege. Leipzig, Duncker et Humblot, 1879. In-8°, 302 p. — ROCHOLL. Der Feldzug des grossen Kurfürsten gegen Frankreich 1674-1675. Berlin, Mittler, 1879. In-8°, 64 p. — SCHULTE. Das hœfische Leben zur Zeit der Minnesinger. I. Bd. Leipzig, Hirzel, 1879. In-8°, 520 p. — P. SCHEFFER BOICHORST. Die Neuordnung der Papstwahl durch Nikolaus II. Strasbourg, Trübner, 1879. In-12, 146 p. — STREHL. Die chronologischen Daten bei Polybius. Berlin, Mayer et Müller, 1879. In-8°, 44 p. — TOLLIN. Servet u. die Oberlœndischen Reformatoren. Bd. I. : Servet u. Bucer. Berlin, Mecklenburg, 1880. In-8°. — TREITSCHKE. Deutsche Gesch. in XIX. Jahrh. I. Bd. Leipzig, Hirzel, 1879. — WOLF, OEsterreich u. Preussen 1780-1790. Vienne, Hœlder, 1880.

FREEMANN. Historical Essays, 3e série. Londres, Macmillan, 1879. — GEDDES. History of the Administration of John de Witt. Vol. I. Londres, Kegan Paul, 1879. In-8°, 463 p. — J. MACDONELL. France since the first Empire. Londres, Mac Millan, 1879. In-8° de 300 p.

KOSKINEN. Les Idées dirigeantes dans l'histoire de l'humanité. Helsingfors, 1879.

NŒLDEKE. Gesch. der Perser u. Araber zur Zeit der Sasaniden. Leyde, Brill, 1879. In-8°, 503 p.

VIGO. Uguccione della Faggiuola. Livorno, Vigo, 1879. In-8°, 201 p.

HEDING. Franska Revolutionens Qvinnor. Fasc. 1 et 2. Stockholm, Fritze, 1879. In-8°, 160 p. — STEENSTRUP. Danske og norske Rieger paa de Brittiske OEer i danevaeldens Tidsalder. 1re p. Copenhague, Klein, 1879.

ERRATUM.

P. 191, l. 8, *au lieu de :* Detloss, *lisez :* Detloff.
— l. 25, — Hensler, — Heusler.
— l. 25, — Barnouilli, — Bernouilli.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, Imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LE PROCÈS DE C. RABIRIUS

LE GOUVERNEMENT ET L'OPPOSITION DÉMOCRATIQUE

AU DÉBUT DU CONSULAT DE CICÉRON

Quand on parle du consulat de Cicéron, ce n'est guère que pour rappeler la défaite de Catilina et l'exécution de ses complices. Il semble que les premiers mois de l'année 691 aient été à peu près vides d'événements et que le consul, comme un auteur de tragédies qui sacrifie à l'effet du dénouement tout le reste de la pièce, ait ménagé ses efforts et son activité au début de sa magistrature, pour la terminer par un coup de théâtre éclatant. C'est un peu la faute de Cicéron lui-même, qui a célébré si souvent et en termes si pompeux sa victoire sur Catilina ; mais c'est aussi notre faute à nous, qui, dans l'histoire ancienne surtout, allons droit aux situations dramatiques et négligeons volontiers les autres. En réalité, bien que la pensée de Catilina et de la conjuration ait occupé dès le commencement l'esprit de Cicéron, il a dû, pendant son consulat, soutenir des luttes nombreuses contre plus d'un adversaire. Il énumère, dans un passage de son discours contre Pison[1], les services qu'il a rendus à la République, et la liste n'est pas complète, puisqu'il ne mentionne pas le procès de Muréna, où il a défendu l'aristocratie contre elle-même, alors qu'elle se divisait en face du péril et risquait, par l'accusation que Caton et Sulpicius avaient soulevée si mal à propos, d'affaiblir le gouvernement. Dans cette énumération, il a soin de rappeler que, avant de découvrir et de réprimer le complot de Catilina, il avait fait rejeter la loi agraire de Rullus, qu'il avait

1. *In Pis.* 2. Cf. sur la politique de Cicéron dès le début de son consulat : « Tenebam memoria, nobis consulibus, ea fundamenta jacta ex kalendis Januariis confirmandi senatus... » (*Ad div.* I, 9).

plaidé dans l'affaire de C. Rabirius, qu'il s'était opposé avec succès à l'abrogation de la loi de Sylla sur les fils des proscrits, enfin qu'il avait détaché son collègue Antonius du parti de la révolution.

De tous ces actes de Cicéron, le seul qu'on se propose d'étudier ici est son intervention dans le procès de C. Rabirius. MM. Mommsen et Merivale ont bien montré l'importance de cet épisode, qui est, sans contredit, un des plus curieux de la lutte engagée alors entre la démocratie et l'aristocratie. La question mérite cependant d'être reprise. Certains détails, que les deux éminents historiens ont dû passer sous silence ou traiter fort rapidement, demandent à être mis en lumière. Ce plaidoyer est un des plus courts que l'orateur ait jamais prononcés ; il ne nous est arrivé qu'incomplet, mais il fournit des renseignements précieux sur la politique et le caractère de Cicéron, sur ses relations avec l'aristocratie, dont il sert les intérêts avec tant de dévouement, après les avoir longtemps combattus. On peut même y recueillir à l'avance quelques indications sur la conduite que tiendra le consul, lorsqu'il se sera assuré de la personne de Lentulus et de ses complices et devra décider de leur sort.

I.

L'année 690 est une date importante dans la vie de Cicéron. C'est le moment où il accomplit son évolution politique, abandonnant le parti populaire, dont il avait été l'orateur le plus brillant, pour s'attacher au parti sénatorial. Par un renversement de rôles assez singulier, Cicéron se trouve être, à ce moment, le candidat de la noblesse, dont sa naissance et son passé le séparaient, tandis que les démocrates soutiennent Catilina et C. Antonius, qui tous les deux étaient des transfuges de l'aristocratie, préférant ainsi ces ouvriers de la onzième heure à l'homme qui leur avait prêté un concours si efficace, lorsqu'il s'était agi de battre en brèche la constitution de Sylla. On doit reconnaître que Cicéron avait hésité, avant d'accepter le patronage de l'aristocratie. Sûr des suffrages de l'ordre équestre et de l'appui de Pompée, il semble s'être demandé de quel côté il irait chercher l'appoint qui était nécessaire au succès de sa candidature. Il n'aurait pas été éloigné de s'adresser aux chefs de la démocratie ; on sait que, en 689, il fut sur le point de plaider pour Catilina, accusé de concussion par P. Clodius. « J'espère, s'il est acquitté, écrit-il

alors à Atticus, l'avoir pour allié dans ma candidature[1]. » Cette intention ne fut pas suivie d'effet ; mais, ce qui n'est pas moins remarquable, Cicéron, cette même année, défendait l'ancien tribun de 687, C. Cornelius. Quelques fragments seulement de cette défense sont venus jusqu'à nous ; mais il est évident, par le témoignage des anciens et de l'orateur lui-même[2], que ce plaidoyer avait une importance considérable. C. Cornelius était un des chefs les plus ardents de l'opposition démocratique. Pendant son tribunat, il avait proposé coup sur coup plusieurs mesures dirigées contre le sénat ; il avait même excité une sédition, au milieu de laquelle C. Calpurnius Piso, l'un des consuls, avait été gravement insulté. Pour le défendre, Cicéron avait fait un magnifique éloge de la puissance tribunitienne ; il en avait rappelé l'origine[3] et célébré les bienfaits ; il avait dénoncé avec colère l'orgueil et l'humeur tyrannique de la noblesse[4]. Ainsi, à cette date, il retrouvait encore en lui cette passion démocratique qui avait animé son éloquence dans le *Pro Roscio Amerino* et dans les *Verrines*.

Presque au lendemain de ce discours, quand personne n'avait eu le temps d'oublier ces paroles véhémentes, il était difficile à Cicéron de mettre en pratique les conseils de son frère Quintus. Celui-ci lui recommande de chercher à se concilier tous les partis. Un candidat qui veut réussir doit être l'ami de tout le monde. Cicéron a déjà pour lui, outre la bienveillance de Pompée que Quintus mentionne soigneusement à plusieurs reprises, l'ordre des chevaliers, la nombreuse clientèle des accusés qu'il a défendus et sauvés, les jeunes gens, qui sont les admirateurs de son talent, le peuple, qui conserve le souvenir de ses discours politiques et de ses plaidoyers. Il lui reste à gagner les sympathies de la noblesse. Ici, la tâche était délicate, mais Quintus n'était pas homme à se laisser embarrasser. « Il faut persuader aux chefs de la noblesse que, dans les affaires publiques, nous avons toujours eu la même opinion que l'aristocratie et que nous n'avons été, en aucune façon, les amis du peuple. Si parfois, dans nos discours, nous avons caressé le parti populaire, c'était dans l'intention de nous

1. « Spero, si absolutus erit, conjunctiorem illum nobis fore in ratione petitionis. » (*Ad Att.* I, 2.)

2. Tacite, *Dial. des Orat.* 39 ; Quintilien, IV, 3 ; V, 13 ; VI, 6 ; VII, 4, etc.; Cic. *Orat.* 29, 30, 67, 70.

3. Pro C. Cornelio, *de majestate, orat. prima*, fr. 23 et 24 (éd. Reinhold Klotz).

4. *Ibid.*, fr. 40 ; *orat. secunda*, fr. 1.

ménager l'alliance de Pompée[1]. » Malgré la souplesse de l'esprit de Cicéron, il est permis de douter qu'il soit jamais venu à bout d'une pareille entreprise. A moins d'avoir la mémoire bien courte et l'esprit bien complaisant, la noblesse romaine ne pouvait oublier les attaques que l'orateur avait dirigées contre ses privilèges, en particulier contre les cours de justice sénatoriales. Quintus est égaré par un zèle excessif; il a trop bonne opinion de l'adresse de son frère, à laquelle il propose un problème à peu près insoluble, et trop mauvaise opinion d'une éloquence qui avait laissé des souvenirs plus durables qu'il ne paraît le croire. Mais les nécessités politiques devaient mieux servir la candidature de Cicéron que toutes ces petites habiletés. Du même coup elles allaient imposer à l'aristocratie l'obligation de travailler au succès d'un candidat que dans toute autre circonstance elle aurait combattu, et pousser Cicéron, jusqu'alors hésitant, à rompre les liens qui l'attachaient encore au parti démocratique.

Parmi les sept compétiteurs qui se disputaient le consulat en 690, trois, P. Sulpicius Galba, Q. Cornificius, C. Licinius Sacerdos, étaient d'honnêtes gens, personnages inoffensifs et par suite peu redoutables[2]; un quatrième, L. Cassius Longinus, était un être lourd et grossier, « iners ac stolidus, » qui n'avait aucune chance de parvenir[3]. La lutte était donc circonscrite entre Cicéron, Catilina et Antonius. Que pouvait faire l'aristocratie? Elle ne comptait dans ses rangs personne qui voulût se charger du pouvoir dans des circonstances aussi critiques; des trois candidats qui restaient seuls en présence, deux étaient ses ennemis mortels, le troisième était un homme nouveau, qu'elle n'aimait pas et qu'elle n'avait aucune raison pour aimer. Forcée de choisir entre deux maux, elle se décide pour celui qui lui paraissait le moins dangereux. De son côté Cicéron, abandonné par ses anciens amis, n'avait pas d'autre ressource que d'accepter la situation qui lui était faite et de s'allier avec ses adversaires de la veille. Nous savons, par les fragments du discours *in toga candida*, qu'il flétrissait la coalition d'Antonius et de Catilina. Il est vraisemblable qu'il ne ménageait pas non plus le tribun Q. Mucius Orestinus, qui, dans l'intérêt des deux associés, s'était opposé aux mesures prises par le sénat pour réprimer la brigue. C'était, à

1. *De Petit. Cons.* 1.
2. Ascon. *Ad Or. in toga candida.*
3. Ascon. *ibid.*

une année de distance, la contre-partie des éloges qu'il avait décernés au tribun Cornelius, et en même temps un gage de reconnaissance et de dévouement qu'il donnait à ses nouveaux patrons.

Il serait injuste d'ailleurs de ne voir dans cette affaire qu'une question mesquine d'ambition personnelle. La rupture qui se produisait alors était amenée par des causes plus sérieuses et plus lointaines. Unis pour renverser la constitution de Sylla, les chevaliers et les démocrates devaient tôt ou tard se diviser après la victoire. En 684, les premiers avaient obtenu ce qu'ils désiraient ; par le vote de la loi Aurelia, ils avaient repris leur place dans les tribunaux et leur influence dans l'Etat. En même temps, il est vrai, la puissance tribunitienne avait été rétablie ; mais ce succès, pourtant si considérable, ne suffisait pas aux démocrates. Excités par ce premier avantage, ils poursuivaient avec plus d'acharnement la lutte qu'ils avaient entreprise contre le parti aristocratique ; M. Mommsen les compare aux soldats du train, « qui se jettent sur le camp après qu'il a été pris. » Ils ne voulaient pas s'arrêter avant d'avoir abattu complètement leurs ennemis. Les chevaliers, moins ardents et dont l'ambition était satisfaite, continuaient à marcher d'accord avec eux, mais par habitude plutôt que par conviction, persévérant mollement et presque à regret dans une opposition dont ils avaient déjà recueilli les résultats et dont ils n'attendaient guère de nouveaux profits. Les caractères et les intérêts étant ainsi différents, il était évident que les deux partis reprendraient leur liberté d'action, dès que l'occasion s'en présenterait. Chacun irait alors où l'appelaient ses instincts naturels, les démocrates ne reculant pas devant une alliance avec les anarchistes et l'ordre équestre se rapprochant de l'aristocratie.

On voit quelle était la situation politique au commencement du consulat de Cicéron. A vrai dire, il n'y avait eu ni vainqueurs ni vaincus dans les comices de 690. Si Catilina avait été écarté une troisième fois de la magistrature suprême, C. Antonius, le second candidat de la démocratie, avait été élu. La partie était donc loin d'être perdue pour les chefs populaires. Ils trouvaient plutôt dans ce demi-succès qu'ils avaient obtenu, un encouragement à poursuivre la lutte. C'est ainsi qu'on les voit harceler le gouvernement et le tenir continuellement en haleine. En revanche, à chaque pas qu'ils font en avant, ils rencontrent Cicéron

qui s'efforce de les arrêter. Élu grâce aux suffrages de l'aristocratie, le consul tenait à ne pas se montrer ingrat. C'est avec un zèle de néophyte et de converti qu'il défend les intérêts du sénat; le jour même où il prend possession du consulat, aux calendes de janvier, il prononce son premier discours contre la loi agraire de Rullus. Il était impossible de mettre plus d'empressement à s'acquitter de ses dettes, et la noblesse avait lieu d'être satisfaite de son choix. Elle dut s'en applaudir encore davantage lorsque, quelque temps après, C. Rabirius fut accusé.

II.

Par les explications qui précèdent, il est facile de se rendre compte des dispositions et des sentiments de Cicéron pendant toute la première partie de son consulat. S'il avait voulu ou s'il avait pu examiner froidement la situation, il aurait vu que, en somme, il n'était pas tenu à tant de reconnaissance envers l'aristocratie. C'était la force même des circonstances, bien plus que le choix volontaire et les sympathies de la noblesse, qui avait assuré le succès de sa candidature. Mais, naturellement, il ne songeait pas même à cette explication, qui flattait moins sa vanité, et il aimait mieux croire que les voix qui s'étaient portées sur lui avaient été données librement, de plein gré, à son mérite personnel. Il en résultait qu'il se considérait comme l'obligé d'un parti auquel, en réalité, il ne devait rien et qui avait été trop heureux de se servir de son nom pour faire échec aux candidats de la démocratie[1]. De plus, avec tout son esprit, Cicéron a toujours eu, dans ses rapports avec la noblesse, quelque chose d'un parvenu. Quand il est brouillé avec l'aristocratie, il lance ses épigrammes les plus acérées contre ces gens « à qui les premières dignités de l'État arrivent en dormant[2], » ou bien, avec un juste sentiment de fierté, il s'oppose, lui, homme nouveau, qui n'a que son éloquence et son mérite, à ces nobles corrompus et incapables qui déshonorent la mémoire de leurs ancêtres[3]. Quand l'aristocratie lui

1. C'est ce qui a été très bien mis en lumière par M. Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 53, 54.

2. « Quibus omnia populi romani beneficia dormientibus deferuntur. » *In Verr.* act. secunda, V, 70.

3. « Non idem mihi licet, quod iis, qui nobili genere nati sunt... » *Ibid. loc. cit.*

fait quelques avances, il n'est pas de complaisance et de flatterie qu'il ne prodigue à ses nouveaux amis. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il se soit porté avec empressement au secours du sénat, dès qu'il vit que son autorité était menacée par la poursuite intentée à Rabirius.

En chargeant un de ses agents d'accuser Rabirius, César continuait audacieusement la campagne qu'il avait entreprise contre le gouvernement de la noblesse. Neveu par alliance de Marius, gendre de Cinna, il avait travaillé de bonne heure à devenir le chef du parti populaire. Ses débuts au barreau présentent quelque analogie avec ceux de Cicéron. Comme l'accusateur de Verrès, il s'était fait l'avocat des provinciaux, moins par sympathie pour leurs souffrances qu'afin de trouver l'occasion de flétrir l'administration des sénateurs et la façon dont ils rendaient la justice. En 677, il avait traduit devant les tribunaux, pour crime de concussion, le consulaire Cn. Cornelius Dolabella ; un peu plus tard, il avait accusé C. Antonius, celui-là même qui devait être le collègue de Cicéron. En 686, à la mort de sa tante Julie, veuve de Marius, il avait exposé, au milieu des images de ses ancêtres, le buste du vainqueur des Cimbres, de l'homme dont la mémoire était restée si chère au peuple et que l'aristocratie exécrait et redoutait encore après sa mort. Edile en 689, il avait relevé au Capitole les trophées de Marius et l'aristocratie, malgré ses répugnances et l'opposition déclarée de Catulus, avait dû subir cet outrage. L'année suivante, président d'un tribunal criminel, il avait autorisé les poursuites contre les assassins des proscriptions, au mépris de l'impunité et de l'exemption particulière que Sylla leur avait accordées. C'est ainsi que L. Bellienus et L. Luscius avaient été condamnés ; il paraît que Catilina lui-même avait été accusé, et, s'il a échappé, c'est que le chef de la démocratie voulait ménager un homme dont l'audace pouvait être utile à ses desseins. Le procès de Rabirius se rattache étroitement à ces premières tentatives de la politique de César. Ses succès précédents lui ayant donné la mesure de ce qu'il lui était permis d'oser, ce n'est plus seulement la mémoire de Sylla qu'il attaque, mais le sénat lui-même et ses décrets.

Le crime dont Rabirius était accusé était déjà ancien. On le traduisait en justice pour avoir tué, trente-sept ans auparavant, en 654, le tribun Saturninus. Ce Rabirius, qui appartenait à l'ordre des chevaliers, était un homme dur et violent ; propriétaire

dans l'Apulie et dans la Campanie[1], il semble s'être fait redouter de tous ses voisins par la rudesse et la brutalité de son caractère[2]. Mais, quelle que fût sa vie privée, il n'avait pas commis l'acte qui lui était imputé. Il était avéré que le meurtrier de Saturninus était un esclave du nom de Scæva, auquel on avait accordé une récompense publique[3]. Tout ce que l'on pouvait dire de Rabirius c'est qu'il était au premier rang de ceux qui avaient attaqué Saturninus et ses adhérents, après qu'ils avaient été enfermés dans le palais du sénat sur l'ordre de Marius, qui leur avait promis la vie sauve et voulait les mettre à l'abri de la fureur du peuple[4].

D'ailleurs, depuis 654, Rome avait été le théâtre de bien d'autres scènes sanglantes. Saturninus et ses meurtriers étaient à peu près oubliés de tout le monde, lorsque le souvenir de cette affaire fut réveillé par Labiénus. T. Attius Labiénus, tribun du peuple en 691, était le neveu d'un certain Q. Labiénus, qui avait suivi le parti de Saturninus et avait été massacré en même temps que lui. On aurait tort cependant de croire que, en attaquant Rabirius, il était poussé uniquement par le désir de venger la mémoire de son oncle. Avant de le féliciter d'avoir eu cette délicatesse si grande sur tout ce qui touchait à l'honneur de sa famille, il convient de se rappeler qu'il était un des agents de César. Il le sert alors devant les tribunaux, comme il le servira plus tard sur les champs de bataille, dans les Gaules, où il sera son meilleur lieutenant, jusqu'au moment où il le trahira, au début de la guerre civile.

Si l'on s'en tient aux apparences, on trouvera que César et Labiénus ont étrangement choisi leur point d'attaque. Aller chercher, dans un passé aussi lointain, le souvenir de Saturninus, c'était presque exhumer une curiosité archéologique. Cette première impression est encore fortifiée, si l'on considère la procédure que suit l'accusateur. Rabirius n'est pas cité devant une cour de justice ordinaire ; il est accusé de haute trahison (perduellio) et traduit devant les duumvirs, cet antique tribunal, qui, d'après la

1. On voit, par un passage d'une lettre de Cicéron, qu'Atticus avait voulu acheter une maison que Rabirius possédait à Naples (*ad Att.* I, 6).

2. Cic. *Pro. C. Rab.* 3.

3. *Ibid.* 11.

4. Sur les circonstances du meurtre de Saturninus, voy., outre le plaidoyer de Cicéron, Appien, *de Bell. civ.* I, 32.

tradition, aurait jugé Horace, meurtrier de sa sœur Camille. Le châtiment que Labiénus prétend lui faire appliquer a également quelque chose de suranné. Cicéron est tout étonné que l'on ose encore invoquer dans Rome les termes de cette vieille formule : « Va, licteur ; attache-lui les mains ; voile-lui la tête ; suspends-le à une croix[1]. » Il s'imagine être reporté au temps de Tarquin le Superbe et refuse de rien comprendre à cette évocation du passé.

Il ne faut pas s'y tromper cependant, c'est le présent, c'est la politique de son temps qui occupe Labiénus. D'abord cette procédure oubliée qu'il ressuscite, il l'accommode, par un léger changement, à ses intérêts et à ses passions. Les duumvirs qui jugeront Rabirius ne sont pas choisis par le peuple, suivant l'ancienne coutume, mais désignés par le préteur. Et sur qui se porte le choix du magistrat ? Précisément sur César et son parent Lucius, un des consuls de l'année précédente[2]. Ensuite, mettre en cause le meurtrier de Saturninus, c'était proclamer une fois de plus l'inviolabilité de la puissance tribunitienne et venger, par un exemple éclatant, les droits de la magistrature populaire ; c'était aussi attaquer l'autorité du sénat, dont le décret avait armé les consuls de 654 contre le séditieux tribun, et restreindre les effets de la fameuse formule : « Videant consules ne quid detrimenti respublica capiat, » en montrant que les pouvoirs extraordinaires qu'elle conférait ne devaient pas justifier les illégalités et les violences commises en son nom[3]. Enfin cette accusation, qui semblait ne porter que sur le passé, paralysait, pour l'avenir même, l'action du gouvernement. Elle le désarmait à l'avance devant les entreprises de Catilina. Il y a en effet une certaine analogie entre les circonstances où périt Saturninus, et l'exécution de Lentulus, de Céthégus et de leurs complices. Dès les premiers mois de 691, il était facile de prévoir qu'il se présenterait sans doute quelque occasion où le sénat et le consul seraient forcés de prendre des mesures extrêmes pour le salut de l'État. En poursuivant Rabirius, César et Labiénus les avertissaient qu'il était dangereux de sortir de la légalité et jetaient l'inquiétude dans leur esprit.

Toute la conduite du procès prouve que César voulait obtenir

1. « I, lictor, colliga manus ; caput obnubito ; arbori infelici suspendito. » (*Pro C. Rab.* 4.)

2. Dion Cass. XXXVII, 27.

3. Dion, XXXVII, 26, fait bien ressortir l'importance du procès intenté à Rabirius et la consternation qu'il jeta dans les rangs des sénateurs.

un succès politique, qu'il se souciait fort peu de la personne de Rabirius et qu'il lui suffisait d'intimider le sénat. L'accusé fut condamné par les duumvirs et il ne lui restait plus d'autre ressource que d'en appeler au peuple. Mais, comme satisfait de ce premier avantage, César, qui avait montré d'abord une animosité extrême contre Rabirius[1], semble avoir renoncé subitement à pousser jusqu'au bout les conséquences de sa victoire. Quand l'affaire arrive devant le peuple, il ne s'agit plus de savoir si Rabirius, conformément à l'ancienne législation, sera attaché à une croix ; il n'est plus question que de lui infliger une amende[2]. Dans l'intervalle des deux jugements, Cicéron et le sénat étaient intervenus pour faire adoucir la forme de l'accusation. Il n'y avait donc plus lieu de craindre pour la vie de Rabirius, mais le débat politique restait toujours aussi grave. Aussi on s'explique que Cicéron ait accepté, de concert avec Hortensius, de défendre l'accusé. Il ne pouvait guère se promettre un grand triomphe oratoire, — Labiénus avait imposé à chacun des avocats l'obligation de ne parler que pendant une demi-heure[3] ; — mais, puisque l'intérêt du sénat et les droits mêmes du gouvernement étaient en jeu, le consul avait le devoir de plaider pour eux.

III.

Hortensius, en portant la parole dans ce procès, était fidèle à tous ses antécédents. Depuis ses débuts au barreau, il avait toujours été l'avocat du parti aristocratique. De tout son plaidoyer,

1. Suétone, Cæs. 12.

2. « Nam de perduellionis judicio, quod a me sublatum esse criminari soles, meum crimen est, non Rabirii... Quid enim optari posset, quod ego mallem, quam me in consulatu meo carnificem de foro, crucem de campo sustulisse. » (*Pro C. Rab.* 3.) — Sur ce point obscur et controversé, je suis l'opinion de Niebuhr, qui a été adoptée par M. Mommsen. La version de Merivale est moins nette. Pour expliquer comment la forme de l'accusation a pu être adoucie dans l'intervalle des deux jugements, Niebuhr rappelle très justement le commentaire qui nous est parvenu sur un des fragments du discours « in Clodium et Curionem (V de l'édition R. Klotz). Il s'agit du procès intenté à P. Appius Claudius Pulcher après la défaite de Drépane. « Postea tribuni plebis intercesserunt, ne iidem homines in eodem magistratu perduellionis bis eumdem accusarent. Itaque, actione mutata, iisdem accusantibus, multa irrogata, populus eum damnavit. » Cicéron et le sénat auraient obtenu pour Rabirius, à ce qu'il semble, le même adoucissement que les tribuns du peuple dans l'affaire de P. Claudius Pulcher.

3. *Pro C. Rab.* 2.

il ne nous est parvenu que deux mots : « cicatricum mearum[1], » qui paraissent appartenir à la péroraison. Par un mouvement familier aux orateurs romains, il invoquait la pitié du peuple en rappelant les blessures que Rabirius avait reçues en combattant pour la République. Antoine, le premier, avait usé de ce moyen dans l'affaire de M. Aquillius[2] ; il avait fait école, et ce pathétique un peu vulgaire avait trouvé de nombreux imitateurs. Hortensius d'ailleurs s'était borné à traiter la question de fait. Il avait établi, par les dépositions des témoins, que son client n'était pas l'auteur du meurtre de Saturninus[3].

Malgré la découverte de Niebuhr, le plaidoyer de Cicéron reste incomplet. Cependant, tel qu'il est, il nous permet d'apprécier l'argumentation de l'orateur et le rôle qu'il a cru devoir prendre. De son aveu même, Cicéron s'était attaché surtout au côté politique du procès. « Dans l'affaire de C. Rabirius, accusé de haute trahison, il s'agissait de l'autorité même du sénat qui était intervenue quarante ans auparavant ; je l'ai maintenue contre des attaques malveillantes et je l'ai sauvegardée[4]. » Cette tâche était plus difficile que celle qu'Hortensius s'était réservée. Le souvenir du *Pro Cornelio* et de tant d'autres discours où il avait flatté le parti populaire était gênant pour l'avocat. Mais il avait assez d'habileté pour sauver au moins les apparences et échapper aux reproches que ce démenti, donné à ses anciennes opinions, risquait de lui attirer.

A ce point de vue, l'exorde du *Pro Rabirio* est admirable[5]. L'orateur se représente comme le défenseur du gouvernement et de son autorité ; il ne sert pas un intérêt de parti, mais un intérêt social, supérieur à toutes les dissensions politiques. Il n'est pas l'avocat d'une faction ; il plaide la cause de la République elle-même, qui périra si on lui enlève les moyens dont elle dispose pour se défendre contre ses ennemis. Quel que soit le parti qui est

1. Meyer, *Orat. rom. fragm.* LXV, 13.
2. Cic. *de Orat.* II, 28 ; *in Verr.* act. secunda, V, 1.
3. *Pro C. Rab.* 6.
4. *In Pis.* 2.
5. Merivale, qui d'ordinaire est plutôt favorable à Cicéron, me paraît juger le *Pro Rabirio* avec trop de sévérité (tome I, p. 126 de la trad. fr.). Ce n'est pas le discours, on le verra, qui a sauvé Rabirius, mais le consul a fait tout ce qu'il pouvait faire dans une pareille circonstance. Son attitude a été, à la fois, énergique et habile ; cette conclusion me paraît ressortir de la lecture attentive du plaidoyer.

aux affaires, démocratie ou aristocratie, il y a des nécessités dont tout homme de gouvernement doit tenir compte ; il y a des pouvoirs indispensables qu'il n'est pas permis de contester à l'État. C'est sur ce terrain de la conservation sociale que se place Cicéron, et il invite tous les bons citoyens, sans distinction d'opinions, à venir l'y rejoindre. Ces idées, l'avocat les développe dans un magnifique langage. Après avoir énuméré les raisons qui l'ont déterminé à se charger de la cause de Rabirius, sa vieille amitié, un sentiment naturel d'humanité et les souvenirs de toute sa vie consacrée à la défense des accusés, il continue en ces termes : « De plus, si j'ai embrassé cette tâche avec tant d'ardeur, c'est que j'y ai été contraint par les intérêts de la République, par mon devoir de consul, par cette magistrature même que vous m'avez confiée avec le salut de l'État. C. Rabirius a été accusé d'un crime capital,... parce qu'on voulait ravir à la République cette arme que nos ancêtres nous ont transmise et qui est la garantie suprême de notre majesté et de notre empire ; parce qu'on voulait ruiner désormais et l'autorité du sénat, et le pouvoir des consuls, et l'accord de tous les gens de bien réunis contre ces séditieux qui sont le fléau et la perte de l'État. En conséquence, s'il appartient à un consul, qui comprend son devoir, lorsqu'il voit que tous les appuis de la République sont attaqués et ébranlés, de venir au secours de la patrie, de chercher à sauver la vie et les biens de tous les citoyens, d'adresser un appel au dévouement de tous, de faire passer son propre salut après le salut commun, il appartient à des citoyens honnêtes et courageux, tels que vous vous êtes toujours montrés dans toutes les circonstances politiques, de ne pas laisser une seule brèche par où les séditions puissent s'introduire, de fortifier les remparts de la République et de juger que, lorsqu'il faut agir, le pouvoir suprême est aux mains des consuls et que, lorsqu'il faut délibérer, la suprême autorité réside dans le sénat[1]. » Un peu plus loin, l'orateur exprime encore à peu près la même idée lorsqu'il s'adresse aux dieux immortels, à Jupiter très bon et très grand, et les supplie de faire en sorte que « ce jour soit un jour de salut, non seulement pour l'accusé, mais pour la République[2].

Ce qui nous importe ici, c'est moins de faire ressortir la force

1. *Pro C. Rab.* 1.
2. *Ibid.* 2.

et la gravité de ce langage que d'en indiquer exactement la portée politique. L'accusation intentée à Rabirius n'était pas seulement une attaque dirigée contre le sénat, c'était aussi un piège tendu au consul. César, qui était un homme d'esprit en même temps qu'un chef de parti, se donnait le plaisir de jeter Cicéron dans l'embarras, de le forcer à rompre ouvertement avec la démocratie, qu'il aurait voulu ménager, tout en passant dans le camp opposé. Déjà, au moment de la discussion sur la loi agraire de Rullus, Cicéron avait été mis en demeure de se prononcer entre le parti populaire, qui soutenait la proposition, et l'aristocratie, qui la repoussait. Il s'était tiré très adroitement de cette première épreuve ; les arguments qu'il avait employés pour combattre la loi n'étaient pas de ceux qui devaient déplaire à la plèbe de Rome[1]. Placé de nouveau dans la même situation, il sait encore déjouer les calculs de ses adversaires. Il n'accepte pas les termes du débat tels qu'ils ont été posés. Il refuse de se laisser enrôler dans aucune des factions qui divisent la ville ; il semble se mettre en dehors et au-dessus d'elles pour se préoccuper uniquement du péril public. L'avocat de la noblesse disparaît ; on ne voit, on n'entend que le consul, qui ne veut point laisser périr dans ses mains les intérêts généraux dont il est le gardien.

Cette intention de Cicéron se révèle dans le discours à plusieurs reprises. Il est si éloigné de se donner comme le champion du parti sénatorial, qu'il cherche à battre Labiénus sur son propre terrain, en se faisant plus populaire que lui. Labiénus flattait le peuple, en choisissant un mode d'accusation qui remettait la décision, en dernier ressort, à l'assemblée des citoyens, dont il proclamait ainsi la souveraineté. Il est curieux de voir par quels arguments Cicéron critique cette procédure. « Allons, Labiénus, lequel de nous deux est le meilleur ami du peuple[2] ? » Cette manière d'agir, que l'on voudrait présenter comme un hommage rendu au peuple, il la dénonce comme un vestige de la royauté, de ce temps odieux où Rome ne connaissait pas encore la liberté[3].

1. V. notamment *de Leg. Agr.* II, 27. — M. Belot (*Hist. des chevaliers romains depuis le temps des Gracques jusqu'à la division de l'emp. romain*, p. 305) fait très bien remarquer que le meilleur commentaire des arguments que Cicéron met ici en avant serait peut-être le vers d'Horace : « Fornix tibi et uncta popina Incutiunt urbis desiderium. »

2. *Pro C. Rab.* 4.

3. « Non tribunitia actione, sed regia. » *Pro C. Rab.* 5.

Pour la flétrir, il invoque le souvenir de ces hommes vraiment populaires, de ces tribuns qui ont adouci successivement la rigueur de la législation primitive, répudié l'héritage de l'antique cruauté et assuré l'inviolabilité de la personne du citoyen romain. Il parle et de la loi porcienne, si chère aux Romains, et de C. Gracchus, « qui aurait enduré mille fois la mort la plus affreuse plutôt que d'introduire le bourreau dans une assemblée qu'il aurait convoquée[1]. » Il met une sorte d'affectation à prononcer, en l'accompagnant d'éloges, ce nom de C. Gracchus. Il est heureux de placer l'opinion qu'il soutient sous le patronage de cette gloire démocratique et de défendre la cause de la noblesse avec des arguments que les consuls n'avaient guère, jusqu'à lui, l'habitude d'employer.

Quelquefois, il est vrai, Cicéron semble abandonner ce rôle qu'il s'est donné. Ainsi, au début de la narration, dans un mouvement de fierté, qui fait songer par avance à l'argumentation de la Milonienne, il s'écrie : « Vous prétendez que C. Rabirius est l'assassin de L. Saturninus... Pour moi, si la question était encore entière, j'accepterais l'accusation, j'avouerais le fait, je le proclamerais hautement. Plût aux dieux que ma parole fût libre dans ce procès et que j'eusse le droit de m'écrier : Oui, c'est de la main même de C. Rabirius que L. Saturninus, l'ennemi du peuple romain, a été tué[2]. » Et, quand cette déclaration a excité quelques murmures, l'orateur impose sévèrement silence aux mécontents et continue sans tenir aucun compte de leurs protestations. Mais, lorsqu'il parle de la sorte, Cicéron a bien soin de montrer que Rabirius a pris les armes contre le tribun de 654, non pas dans l'intérêt de l'aristocratie, d'une classe particulière de citoyens, mais dans l'intérêt de la République tout entière. La victoire remportée sur Saturninus n'a pas été la victoire d'un parti ; elle a été obtenue par le soulèvement unanime des honnêtes gens de toutes les opinions. Par deux fois[3] l'orateur rappelle que les sénateurs avaient à côté d'eux tout ce qu'il y avait à Rome de bons citoyens, les chevaliers surtout, qu'il se garderait bien d'oublier. « Parlerai-je de ces hommes si honorables, de ces excellents citoyens, de ces chevaliers romains qui, alors, en compagnie des

1. *Pro C. Rab. loc. cit.*
2. *Ibid.* 6.
3. *Ibid.* 7 et 9.

sénateurs, défendirent le salut de la République? Parlerai-je des tribuns du trésor et des hommes de toutes les conditions qui prirent alors les armes pour la liberté de tous? »

Il y a autre chose ici qu'une habileté oratoire, et Cicéron songe bien moins au passé qu'au présent. Il désirerait reformer contre Catilina, contre le péril prochain et imminent, la coalition qui a triomphé autrefois de Saturninus. Dans ce procès où, sinon la vie, du moins la fortune et l'honneur de Rabirius sont en cause, sa personne n'est qu'un objet très secondaire pour ceux qui l'accusent aussi bien que pour ses défenseurs. On parle des événements de 654; mais, des deux côtés, c'est de l'année présente, c'est de 691 qu'on se préoccupe, des conflits dans lesquels on est engagé, et des luttes, plus graves encore, que chacun prévoit. En apparence, Labiénus travaille à réhabiliter la mémoire de Saturninus; son but véritable est d'inquiéter le sénat et de faire naître dans l'esprit du consul des craintes qui gêneront son action, lorsqu'il faudra combattre Catilina. De même Cicéron, en célébrant les heureux effets qu'a produits dans le passé l'accord de tous les ordres de l'État réunis dans un effort commun, indique aux Romains le moyen qui conjurera, s'ils le veulent, les dangers dont ils sont menacés. Il se prépare des alliés pour la lutte qu'il doit soutenir. C'est toujours la même pensée qu'il avait exprimée avec tant de force au début de son discours. Ses adversaires voudraient isoler et affaiblir le gouvernement; il leur répond en cherchant à constituer, pour venir au secours de l'autorité du sénat et des consuls, le grand parti des honnêtes gens. Il s'adresse à tous ceux qui mettent le salut de l'État au-dessus de leurs préférences personnelles; il leur ouvre les rangs de l'armée conservatrice, il les exhorte à y prendre place, de manière à ne laisser en dehors que les ennemis de la paix sociale, les anarchistes décidés à tout bouleverser. On a reproché au discours de Cicéron d'être un appel aux passions bien plus qu'au jugement et à l'équité des auditeurs [1]. Le reproche serait fondé, s'il s'était agi uniquement d'établir l'innocence de l'accusé; mais du moment que le débat était tout politique, que l'autorité même du gouvernement et l'étendue de ses droits étaient mises en discussion, en quoi le consul est-il coupable d'avoir essayé de déjouer la tactique des accusateurs, d'avoir restitué au procès son véritable caractère? Il se sentait attaqué; ne lui était-

1. Merivale, ouvr. cit., tome I, p. 125, note 2.

il pas permis, au lieu de se renfermer dans un examen aride et minutieux de témoignages qui n'intéressaient personne, de défendre ses actes et ses intentions, de revendiquer pour l'avenir le libre exercice de ce pouvoir que ses adversaires se proposaient de restreindre et de désarmer ?

IV.

Cependant sur un point important, le plus important de tous peut-être, Ciceron a manqué de clairvoyance ou d'énergie. Pris dans son ensemble, le discours est bien celui d'un magistrat qui est résolu à remplir tous ses devoirs et à ne reculer devant aucune responsabilité ; ces engagements, il est juste de reconnaître que Cicéron les a tenus et qu'il s'est opposé aux desseins de Catilina avec toute l'activité, toute la fermeté que la République pouvait demander à son défenseur. Il n'a hésité que dans une seule circonstance, lorsqu'il a fallu statuer, après leur arrestation, sur le sort de Lentulus et des autres complices de Catilina. Il a remis au sénat le soin de décider et, dans la délibération même, n'a joué qu'un rôle assez effacé, abandonnant à Caton la première place et la direction du débat. Or, il se trouve qu'une phrase, jetée en passant par l'orateur dans le *Pro Rabirio* et dont il n'avait certainement pas calculé la portée, laisse pressentir cette faiblesse.

Lorsque Saturninus et ses amis, assiégés dans le Capitole par Marius, s'étaient vus forcés de se rendre, il semble qu'une convention ait été conclue entre eux et le consul. Marius leur aurait garanti qu'ils auraient la vie sauve, et les aurait fait entrer dans le palais du sénat pour les protéger contre les colères du peuple. Ignorant les clauses de la capitulation ou peu soucieuse de les respecter, la foule s'était précipitée sur le palais, en avait enlevé les tuiles et, avec les armes qu'elle s'était ainsi procurées, avait mis à mort Saturninus et ceux qui l'accompagnaient[1]. On comprend sans peine combien cette circonstance est importante. Quelle était la valeur des engagements pris par Marius ? A vrai dire, c'est là qu'est tout le procès. Suivant la réponse que l'on fait à cette question, Rabirius est innocent ou coupable. Si l'engagement pris par Marius est nul, le massacre des séditieux est légitime et Rabirius est le ministre, l'exécuteur irresponsable de

1. Appien, *de Bell. civ.* I, 32.

la vindicte publique ; si l'engagement est valable, il n'est plus qu'un assassin vulgaire qui mérite d'être puni. Devant un tribunal moderne, on peut dire que ce point de droit aurait seul exigé une discussion approfondie, puisque la question de fait avait été traitée par Hortensius.

Il est complètement sacrifié par Cicéron. C'est à peine si l'avocat y fait une allusion rapide et dédaigneuse, trouvant plus commode sans doute de nier la valeur de l'objection que de la réfuter. « S'il y a eu un engagement de pris avec Saturninus — et c'est un argument sur lequel vous revenez sans cesse — ce n'est pas Rabirius qui a donné sa parole, mais Marius, et c'est lui qui est coupable s'il n'a pas tenu sa promesse. D'ailleurs, cet engagement, Labiénus, comment a-t-il pu être pris sans l'intervention du sénat? Êtes-vous donc assez étranger dans cette ville, assez ignorant de nos traditions et de nos coutumes pour ne pas connaître cette règle ? On dirait que vous êtes de passage dans une cité qui n'est pas la vôtre, et non pas que vous exercez une magistrature dans votre propre patrie[1]. » On reconnaît le raisonnement qu'employait le consul Sp. Posthumius après le désastre des Fourches Caudines : « J'affirme que, sans l'autorisation du peuple, on ne peut conclure aucune convention qui constitue pour le peuple un engagement véritable[2]. » C'est un moyen facile pour s'affranchir de l'obligation de tenir sa parole ; mais, au moins, faudrait-il apporter des preuves. Dans l'espèce, sans examiner la question en général, il est évident que Marius n'avait pas excédé les limites de son droit. Il avait été armé par le sénat d'un pouvoir extraordinaire ; il lui appartenait donc de prendre toutes les mesures qu'il jugeait utiles au salut de l'État. Que le sénat eût des raisons sérieuses pour se défier de Marius, que l'ancienne liaison du consul avec les aventuriers politiques qu'il était chargé de punir pût être suspecte, que sa conduite, dans ce moment même, fût indécise et équivoque[3], c'est un autre ordre d'idées dans lequel il était possible à Cicéron d'aller chercher des arguments pour démontrer l'innocence de son client. Mais, en contestant que Marius eût le droit d'agir par lui-même, il affai-

1. *Pro C. Rab.* 10.
2. Tit. Liv. IX, 9.
3. « ὁ Μάριος ἀχθόμενος ὅμως ὥπλιζέ τινας σὺν ὄχνῳ · καὶ βραδύνοντος... » (Appien. *de Bell. civ.* I, 32).

blissait, à son insu, l'autorité qui devait lui être confiée, quelques mois plus tard, contre Catilina.

Assurément on ne saurait songer un seul instant à blâmer Cicéron d'avoir tenu ce langage. Plaidant pour Rabirius, il a résolu la question de droit de la manière qui était la plus favorable à son client, et n'a pas eu d'autre préoccupation. Il est assez curieux, cependant, de l'entendre ainsi exposer, dans ce plaidoyer, une théorie qu'il appliquera lui-même à la fin de son consulat. On ne se trompe pas, je crois, en pensant que cette indication n'a pas échappé à César. S'il est vrai que, en faisant accuser Rabirius par un de ses agents, il ait voulu troubler le sénat et mettre le consul à l'épreuve, il a dû recueillir avec soin tout ce qui pouvait le renseigner sur les dispositions de ses adversaires politiques. Il avait besoin de savoir jusqu'à quel point il lui était permis de pousser ses attaques contre le gouvernement de la noblesse et le degré de résistance qu'il rencontrerait. Après le discours de Cicéron, il était éclairé. Il avait reconnu qu'il avait devant lui un magistrat, dévoué à la cause de l'aristocratie, bien décidé à la soutenir et assez habile pour s'assurer, dans les luttes qui se préparaient, le concours de l'ordre équestre. En se rapprochant du sénat, le consul avait encore conservé toute son influence sur les chevaliers, ses anciens alliés, et il les avait entraînés à sa suite dans son évolution. Loin de se laisser isoler, il était devenu le chef d'une coalition qui réunissait autour de lui, pour la défense des intérêts communs, les deux ordres privilégiés, effrayés également par les menaces de Catilina. Mais, en même temps, César avait surpris chez le consul une marque de faiblesse. Avec les intentions les plus droites et les plus généreuses, il était aisé de prévoir que Cicéron hésiterait avant de prendre des résolutions extrêmes, qu'il chercherait à s'abriter derrière le sénat au lieu de le diriger, comme il en avait le droit et le devoir, et qu'il serait toujours tenté de délibérer dans les circonstances où il faudrait agir.

César jugea sans doute que l'expérience était suffisante. Rien ne lui était plus facile que de perdre Rabirius ; il préféra l'épargner, après l'avoir conduit jusqu'au bord du précipice. On aimerait à croire que l'accusé dut son salut à l'éloquence de son avocat ; malheureusement cette opinion est démentie par les faits. Le procès de Rabirius devait conserver jusqu'à la fin le caractère qu'il avait eu au début, et la procédure surannée que Labié-

nus avait tirée de l'oubli allait être terminée par l'exhibition d'une vieille coutume, qui n'avait plus sa raison d'être. Malgré les efforts d'Hortensius et de Cicéron, Rabirius était sur le point d'être condamné et il était impossible de se méprendre sur les dispositions hostiles de l'assemblée, lorsque Métellus Celer, qui était alors augure et préteur, enleva l'étendard qui flottait sur le Janicule. Jadis, dans les premiers temps de Rome, c'était un signal d'alarme qui avertissait les citoyens de l'approche des ennemis. Ils devaient alors courir aux armes en abandonnant brusquement la délibération commencée[1]. Cet ancien usage ne signifiait plus rien, maintenant que les frontières de l'empire avaient été portées au loin ; il s'imposait encore cependant au respect des Romains. L'assemblée se sépara immédiatement et, grâce à cette fiction dont personne n'était dupe, le procès fut terminé. Il ne fut plus question de l'amende que Labiénus prétendait faire infliger à l'accusé.

On a insinué que Métellus Celer était d'accord avec les auteurs de la poursuite[2]. Le fait n'est pas prouvé, et la conduite du préteur dans les événements qui suivirent viendrait plutôt contredire cette assertion[3]. Ce qu'il y a de certain, — Dion le dit en termes formels[4], — c'est que le procès aurait pu être repris et que Labiénus se désista volontairement. César et lui avaient obtenu à peu près ce qu'ils désiraient. Ils avaient agité l'opinion ; ils avaient démontré, par une manifestation audacieuse, que la démocratie, loin d'abdiquer, était résolue à fatiguer le sénat par ses attaques et à lui chercher querelle sous tous les prétextes, même les plus imprévus ; ils avaient rappelé au consul et au gouvernement qu'il fallait compter avec une opposition, sinon bien redoutable, du moins importune et provocante. Dès lors, à quoi bon s'obstiner à réclamer la condamnation de Rabirius et s'acharner sur une victime qui, au fond, leur était complètement indifférente ?

1. Dion Cassius, XXXVII, 27-28.

2. Merivale, ouv. cit., tome I, p. 127.

3. Dans les lettres mêmes qui furent échangées, au commencement de l'année suivante, entre Cicéron et Métellus Celer, il est facile de voir, malgré le refroidissement qu'avait amené entre les deux correspondants le discours prononcé par Cicéron contre Métellus Nepos, que le préteur de 691 avait prêté au consul un concours actif et dévoué (*Ad. div.* V, 1 et 2).

4. « ... ὁ Ραβίριος ἐσώθη · ἐξῆν μὲν γὰρ τῷ Λαβιήνῳ καὶ αὖθις δικάσσθαι, οὐ μέντοι καὶ ἐποίησεν αὐτό » (XXXVII, 28).

Quand on étudie cette affaire, il y a une conclusion qui se présente d'elle-même et qu'il est difficile de ne pas indiquer. Cicéron a joué dans ce procès un rôle de dupe. Il s'est mis très inutilement en frais d'éloquence et d'indignation, puisque son discours n'a exercé aucune influence sur le sort de l'accusé. Depuis le commencement jusqu'à la fin, les événements sont dirigés par la volonté de César, toute-puissante pour mettre Rabirius en péril et pour le sauver au dernier moment. C'est sa main qui tient tous les fils de cette comédie politique, au milieu de laquelle Cicéron parle et s'agite, mais dont il n'a pas le secret. Tandis qu'il est sur le devant de la scène, haranguant le peuple et ne ménageant, pour l'attendrir, aucune des ressources de son éloquence, l'intrigue de la pièce se noue et se dénoue derrière lui, sans sa participation et à son insu.

On aurait tort, cependant, de s'en tenir à cette première impression. Si l'on veut aller au fond des choses, on verra que la victoire de César est plus apparente que réelle. Il importe assez peu que Rabirius ait été sauvé par Cicéron ou sans lui ; ce qui est intéressant, c'est l'attitude du consul et de ses adversaires, c'est la lutte qui se poursuit entre eux et dont cette affaire est un des épisodes les plus remarquables. Les deux politiques en présence s'y accusent nettement. Quoi qu'en puissent penser les détracteurs de Cicéron, son élection au consulat avait été un événement considérable. En acceptant, en patronnant la candidature d'un homme nouveau, de celui que son éloquence et ses services passés avaient mis à la tête de l'ordre équestre, le parti aristocratique s'était fortifié et, en quelque sorte, rajeuni. Il avait compris, devant les menaces de Catilina, que son isolement était une cause de faiblesse ; la peur avait fait fléchir son orgueil et il avait appelé à lui des alliés que, en toute autre circonstance, il aurait repoussés. Dès lors le gouvernement n'était plus le gouvernement d'une coterie, mais il était protégé par la popularité de Cicéron et appuyé par le dévouement des chevaliers [1]. Grâce à ce concours, il avait acquis une force de résistance qu'il ne possédait pas auparavant, et était devenu capable de faire tête à ses ennemis.

1. Parmi toutes les circonstances qui témoignent de l'ardeur avec laquelle les chevaliers soutinrent le gouvernement en 691, une des plus remarquables est celle-ci : le sage et prudent Atticus lui-même s'était enrôlé dans la troupe des chevaliers qui veillaient aux portes du sénat et formaient la garde du corps de Cicéron (*Ad Att.* II, 1).

César s'en était bien aperçu ; aussi à peine cette union était-elle formée qu'il essaya de la rompre. De là ces attaques, sans cesse renouvelées, qui ont pour but de diviser les partis coalisés en ravivant le souvenir de leurs anciennes discordes. Le consul, de son côté, n'a pas de plus grande préoccupation que de maintenir cet accord, qui est moins son œuvre personnelle peut-être que l'œuvre des circonstances, mais qui s'est fait sur son nom et qu'il considère comme le triomphe de sa politique. Il est tellement convaincu de cette nécessité qu'il lui sacrifie jusqu'à son passé, reniant ses opinions d'autrefois pour mieux servir les intérêts du moment, comme dans son discours *de proscriptorum filiis,* et confondant, comme dans le *Pro Rabirio*, la cause du sénat avec celle de la République tout entière.

La victoire finira par rester à César, mais plus tard seulement, quand le chef de la démocratie, à son retour d'Espagne, sera devenu un personnage considérable avec lequel Pompée lui-même devra compter, et quand la maladresse de Caton aura brouillé l'ordre équestre avec le sénat[1]. Alors le premier triumvirat sera formé et la puissance de l'aristocratie définitivement abattue. Mais, dans les premiers mois de 691, les tentatives de César, si bien conduites qu'elles aient été, devaient être impuissantes parce qu'elles étaient prématurées. Les chevaliers et les sénateurs, dont les intérêts matériels, non moins que l'influence politique, étaient menacés par les projets de Catilina, ne pouvaient pas commettre la faute de se diviser en face de l'ennemi commun. Le grand mérite de Cicéron est d'avoir défendu cette union contre toutes les attaques, tout au moins d'en avoir exposé la nécessité et les bienfaits chaque fois qu'elle était mise en péril, et de n'avoir pas permis un seul instant à la discorde de se glisser dans les rangs de l'armée conservatrice. C'est pour cette raison que les commencements de son consulat méritent d'être étudiés. Le triomphe qu'il a remporté sur Catilina, il l'avait préparé de longue main par une vigilance attentive. Ce dénouement brillant, un peu théâtral même si l'on veut, et qu'il a eu le tort de célébrer trop indiscrètement, a été la récompense d'une suite d'efforts patients et laborieux. Si ce point de vue est vrai, nous avons le droit de restituer à son rôle dans le procès de Rabirius une importance qu'on est tenté, au premier abord, de lui refuser. Il n'a

1. *Ad Att.* II, 1.

point fait acquitter l'accusé, qui a été sauvé par d'autres moyens ; mais, sur le fond même du débat, sur la question politique qui s'y trouvait engagée, son intervention n'a pas été inutile, puisqu'il a su profiter de l'occasion pour démontrer, une fois de plus, les avantages de l'union des deux ordres et faire passer dans l'esprit de ses auditeurs la conviction qui l'animait. Le plaidoyer de l'avocat a pu rester sans effet ; les déclarations de l'homme d'État n'en conservent pas moins leur valeur. Elles étaient de nature à être comprises par tout le monde, par les adversaires du gouvernement aussi bien que par ses amis : aux premiers, elles signifiaient que le consul ne se laisserait pas déconcerter par leurs manœuvres ; aux seconds, elles indiquaient où était le salut et la voie dans laquelle il fallait persévérer, éclairant ainsi l'opinion publique et lui montrant les principes qui devaient la diriger.

R. LALLIER.

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

ET L'ESPAGNE

DE 1792 A 1796.

II. — LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC DE L'AN III ET L'ESPAGNE.

I.

Comment la paix avec l'Espagne entrait dans le plan de guerre et de diplomatie du Comité de salut public. — Instructions générales du Comité en vue de cette paix.

Janvier-mars 1795.

Au commencement de 1795, les armées françaises avaient repoussé les Espagnols et envahi l'Espagne à l'est et à l'ouest des Pyrénées. L'Espagne recherchait la paix, et le cabinet de Madrid avait à diverses reprises essayé de nouer des négociations par l'entremise des généraux qui commandaient l'armée des Pyrénées-Orientales. Les généraux et les représentants délégués auprès d'eux avaient refusé de s'y prêter : c'étaient les instructions formelles qu'ils avaient reçues du Comité de salut public, mais ils avaient informé le Comité des propositions qui leur étaient faites, et le Comité jugea opportun de les écouter. Il était en effet décidé à entrer avec l'Espagne dans la voie des négociations.

Les services diplomatiques étaient organisés depuis le 14 octobre 1794[1]. La correspondance future avec l'Espagne avait été placée dans les attributions de la première division, qui avait pour chef

1. Voir pour l'ensemble la *Revue*, tome VI, p. 30 et suiv.

de bureau Louis-Guillaume Otto. Après avoir accompagné M. de la Luzerne en Bavière et aux États-Unis en 1777 et 1779, Otto avait été nommé secrétaire de légation et avait géré les affaires de France aux États-Unis en 1785, 1786 et 1790. Nommé premier commis aux affaires étrangères en janvier 1792, en remplacement de Maret; placé en 1794, lors de l'organisation de la Commission exécutive, à la tête de la première division politique; arrêté quelques jours en vertu d'un mandat décerné le 8 thermidor, Otto reprit dans les bureaux diplomatiques du Comité de salut public les fonctions qu'il remplissait dans la Commission exécutive[1]. Comme ses collègues Reinhard et Miot, Otto était destiné à faire dans la diplomatie une brillante carrière et à occuper des postes importants. Il était instruit, rédigeait bien et connaissait les affaires. On ne peut déterminer exactement la part qu'il eut dans les négociations avec l'Espagne, mais il résulte de l'examen des minutes des dépêches du Comité de salut public, que le rôle des bureaux fut plus actif dans cette négociation qu'il ne l'a été dans celle de la paix avec la Prusse. Les membres du Comité qui suivirent la correspondance d'Espagne, Merlin de Douai, au début, puis à la fin et dans la période la plus active, Sieyès, faisaient souvent préparer les dépêches et se bornaient à les corriger avant de les soumettre au Comité ou d'après les observations présentées en séance par leurs collègues. Otto fut certainement pour eux un conseiller éclairé et un collaborateur utile: il est permis de supposer que le concours de cet ancien secrétaire de légation contribua beaucoup à mettre les membres du Comité au fait des anciennes relations de la France avec l'Espagne et des principes qui dirigeaient de ce côté la politique de l'ancien régime.

Le 14 frimaire an III (4 décembre 1794), Merlin de Douai avait lu à la Convention le rapport qui fut en quelque sorte la déclaration publique des vues du Comité sur la paix et le programme ostensible de ses négociations. L'Espagne y était fort ménagée, et cette partie du rapport pouvait à juste titre passer pour une invitation indirecte au gouvernement de Madrid d'ouvrir les pourparlers :

« Certes il ne peut être éloigné ce temps où, éclairés par la foudre

1. Masson, *Le département des affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 243, 313, 320, 328.

républicaine qui les a frappés tous à la fois, plusieurs de ces gouvernements, ameutés contre nous par l'Angleterre, ne pourront fixer sans effroi l'abime dans lequel cette odieuse puissance a pensé les précipiter, où l'Espagne, par exemple, ouvrira les yeux sur les projets ourdis par le cabinet de Saint-James; où elle remarquera la constante assiduité avec laquelle ce gouvernement étudie la mer du Sud, tous les soins qu'il met à consolider sa puissance dans l'Inde pour se ménager de là furtivement une route vers l'Amérique, tomber à revers sur le Mexique et le Pérou que convoite depuis si longtemps son insatiable cupidité et s'en emparer à force ouverte dès qu'il le pourra sans danger; où, calculant enfin ses véritables intérêts, elle reconnaîtra que l'Angleterre est la seule et véritable ennemie, et que, de tous les dangers qui la menacent, il n'en est pas de plus redoutables pour elle que ceux qui peuvent naître de la confiance dans une aussi perfide alliée. »

Le Comité de salut public, qui commençait alors à négocier sérieusement avec la Prusse, voulait concentrer toutes les forces de la République dans une lutte décisive avec l'Angleterre et l'Autriche. Isoler l'Angleterre, lui enlever ses alliés maritimes et ses relations continentales, abattre la puissance autrichienne, assurer à la France la frontière du Rhin, conserver la Savoie, donner le Milanais au roi de Sardaigne, pacifier ainsi l'Italie et y établir l'influence française, tel était, dans ses grandes lignes, le dessein qu'il poursuivait. Pour y réussir il fallait rassembler toutes les troupes disponibles en Allemagne et en Italie et attaquer l'Autriche à la fois sur le Rhin et au pied des Alpes. Mais les armées, l'armée d'Italie surtout, étaient très affaiblies; on ne pouvait songer à faire de nouvelles levées d'hommes, et loin de songer à renforcer l'armée des Pyrénées, on pensait à en détacher les meilleures troupes pour les envoyer à l'armée des Alpes. C'est ainsi que dans le temps même où l'Espagne, par tant de considérations différentes, était portée à demander la paix, la France était portée à l'offrir. Mais de part et d'autre on ne voulait pas faire les premiers pas et l'on répugnait aux avances, au moins aux avances directes. L'Espagne avait chargé le général Urrutia de tâter le terrain sous sa responsabilité personnelle; le Comité de salut public s'adressa au Danemark, qui s'était souvent offert pour servir d'intermédiaire ou même de médiateur. On avait éprouvé la bonne volonté de cette puissance lors des premières ouvertures des négociations avec la Prusse;

dès le mois de décembre 1793, elle avait offert ses bons offices pour rapprocher la France de l'Espagne. Le Comité écrivit à Grouvelle, ministre de la République à Copenhague, le 30 nivôse an III (19 janvier 1795), pour lui exposer l'état des négociations avec la Prusse[1]; il ajoutait :

« Tandis que nous chercherons ainsi à concentrer la guerre continentale contre l'Autriche seule, nous tâcherons d'isoler d'un autre côté notre ennemie maritime l'Angleterre. Tout le monde est convaincu que la guerre contre l'Espagne est contraire aux intérêts des deux nations. Il est impossible que le ministère de ce pays puisse se méprendre sur cette vérité. Les propositions qu'il a faites il y a plus d'un an n'ont point été renouvelées; c'est ce qui nous étonne; c'est ce que nous ne pouvons attribuer qu'à l'erreur où il est sur nos intentions et à une sorte de désespoir qui ne s'attend pas à trouver de la générosité dans la République si gratuitement outragée. Tu sauras, citoyen, insinuer indirectement à M. Muzquiz[2] des réflexions dans le genre de celles que nous venons de te communiquer, et, dans le cas où l'Espagne demanderait à traiter, elle doit nous proposer pour les négociations un endroit plus rapproché que Stockholm ou Copenhague, ou plutôt il convient qu'à l'exemple de la Prusse, elle s'adresse directement au Comité de salut public. »

Ce qu'il invitait Grouvelle à insinuer à Copenhague, le Comité chargea l'un de ses membres, Boissy d'Anglas, de le déclarer à la tribune. Le 11 pluviôse (30 janvier 1795), Boissy prononça un discours dont la rhétorique ampoulée trahissait à chaque phrase l'imitation de Raynal. Il découvrait dans ses traits principaux les plans du Comité, et invitait l'Espagne à négocier la paix :

« Qu'attendez-vous, Espagnols incertains? Si le sort trompait notre courage, si, persistant dans votre inconcevable coalition, vous paralysiez nos efforts contre votre ennemie implacable, et que, s'affermissant dans nos colonies, elle détruisît l'aliment de notre marine, ne la voyez-vous pas déjà s'emparant de vos galions, exploitant vos mines, vous arrachant l'empire du Mexique, celui du Pérou, Porto-Rico, Cuba, vous chassant de toutes les mers, et, du haut des murs

1. Voir la *Revue*. T. VI, p. 328.

2. Ancien ministre d'Espagne à Copenhague, nommé à Stockholm, et qui, en 1793, avait noué des relations avec Grouvelle.

de Gibraltar, insultant à vos malheurs et jouissant de votre misère?.... Réveillez-vous donc au cri de la vérité; appréciez à leur juste valeur les calomnies répandues contre nous. Non seulement il est sûr, il est honorable de traiter avec nous, mais cette mesure devient indispensable à votre salut. »

Le Comité écrivit deux jours après aux représentants de l'armée des Pyrénées, 13 pluviôse an III (1er février 1795) :

« Il nous a paru, citoyens collègues, que le langage extrêmement mesuré du général espagnol décelait moins le dessein d'ouvrir directement une négociation que de la préparer par des insinuations pour lesquelles il est à présumer qu'il avait des ordres ou l'aveu de la cour de Madrid. Sous ce point de vue, il aurait peut-être été à désirer que la réponse de Pérignon n'eût pas été conçue de manière à ôter au général ennemi toute envie de continuer une correspondance dont l'objet pouvait être de faire pressentir les dispositions de son gouvernement et de s'éclairer sur les nôtres. Les négociations entre gouvernements sont ordinairement précédées de ces démarches indirectes auxquelles rien n'empêche qu'on se prête, surtout dans la position avantageuse où nous nous trouvons relativement à l'Espagne. Nous vous engageons donc, citoyens collègues, à ne plus éviter, en pareille circonstance, les communications qui pourraient vous être faites directement ou aux généraux qui sont sous vos ordres, et à nous en donner connaissance sur-le-champ. Il n'y aurait même pas d'inconvénient à ce que la correspondance que le général espagnol se proposait d'entretenir avec Pérignon pût être reprise, en prenant à cet effet les mesures que vous jugerez compatibles avec la dignité de la République; dans ce cas, il est bien entendu que Pérignon vous communiquerait toutes les lettres qu'il recevrait, n'en écrirait aucune sans votre aveu et que vous nous donneriez avis de tout. »

Craignant sans doute que les représentants à l'armée des Pyrénées n'apportassent pas assez de souplesse dans la négociation, le Comité leur indiqua le moyen de renouer la correspondance si maladroitement rompue par eux. Ce moyen, la lettre du duc de Crillon le présentait. Crillon avait demandé que son fils, prisonnier de guerre à Montpellier, fût renvoyé sur parole en Espagne. Le Comité fit conduire le jeune Crillon auprès des représentants et les en informa le 15 pluviôse (3 février 1795)[1]. Cette dépêche

1. Minute de Merlin de Douai.

expliquait très nettement les motifs qui poussaient le Comité à négocier avec l'Espagne :

« En regrettant toujours, chers collègues, que vous ayez laissé échapper l'occasion que la lettre du général espagnol à Pérignon nous offrait pour lier avec l'Espagne une négociation dont nos besoins incalculables en tout genre de fournitures et d'approvisionnements nous font sentir chaque jour l'impérieuse nécessité, nous nous occupons des divers moyens qui peuvent faire renaître cette occasion sans compromettre la dignité du peuple français. Parmi ces moyens, il en est un que nous a offert la lettre de Crillon à son fils, prisonnier de guerre à Montpellier. En consentant à la demande de Crillon on rendra hommage au passage de la lettre sur la paix et sur la ligue contre les ennemis communs, ou plutôt contre « l'ennemi du genre « humain, l'Angleterre. » On fera entendre à Crillon qu'il doit dire à Madrid que la France, « toute triomphante qu'elle est, ne se refuse « point à donner la paix à ses ennemis, notamment à l'Espagne, « qu'elle ne veut point détruire celle-ci, mais au contraire lui rendre « une existence qu'elle est à la veille de perdre. » On s'accordera si l'Espagne veut sincèrement traiter et ne reproduit pas les *ridicules propositions* d'il y a quelques mois. Les représentants près l'armée des Pyrénées doivent saisir cette occasion ou toute autre qui se présenterait pour s'exprimer en ce sens. Ne perdez pas de vue que la paix avec l'Espagne nous est nécessaire, si nous voulons préserver le Midi de la famine et de toutes les horreurs qui marchent à sa suite, rasseoir dans l'intérieur les esprits agités, terminer irrévocablement la funeste guerre qui déchire encore plusieurs de nos départements, diminuer nos dépenses dont le monstrueux excès nous conduit journellement à notre perte et nous mettre à même de réunir contre nos ennemis naturels la masse des forces nécessaires pour les écraser en peu de temps. »

Cette lettre mettait à nu les plaies secrètes et la désorganisation intime de ce gouvernement qui faisait alors trembler l'Europe; elle explique l'impatience du Comité de salut public à entreprendre l'Espagne de tous les côtés à la fois pour l'inviter à rouvrir les pourparlers de paix. Le 18 pluviôse (6 février 1795), le Comité écrivit à Barthélemy, ambassadeur de la République en Suisse, qui depuis le 22 janvier était officiellement en négociations avec les représentants de la Prusse[1] :

1. Minute de Merlin de Douai.

« Il est « inconcevable » que dans l'état où est l'Espagne, elle n'ait pas encore fait de démarches officielles et prononcées pour obtenir de la France, « dont elle n'aurait jamais dû se séparer, » la paix et une alliance offensive contre l'Angleterre qui, faisant semblant de la défendre, menace sourdement ses plus riches possessions d'Amérique. « Il n'y a assurément qu'une sorte de vanité et la crainte d'être rebutée qui l'empêche de nous faire directement et officiellement les ouvertures que son salut lui commande..... Dans ces circonstances, il est digne de la grandeur du peuple que nous représentons de faire connaître à l'Espagne que, loin de chercher à la détruire, nous voulons raffermir son existence; que si elle veut traiter de bonne foi avec la République, nous sommes tout prêts, et que, pourvu qu'elle ne nous représente pas les ridicules propositions qui nous ont été faites pour son compte, quoique sans son aveu formel, nous serons vraisemblablement bientôt d'accord. » C'est ce que Barthélemy doit insinuer discrètement au ministre d'Espagne en Suisse, si ce ministre vient à lui ou lui envoie un tiers. Il proposerait, le cas échéant, pour le siège des conférences, Bayonne, Perpignan, Gênes ou tout autre ville qui paraîtrait plus convenable. »

Des instructions analogues furent envoyées le même jour à Lallemant, ministre de la République à Venise. Les avances de l'Espagne, disait le Comité, « étant mal adressées, n'ont pu être accueillies comme il aurait été dans l'intention du gouvernement français qu'elles le fussent[1]. » Enfin le Comité fit venir de Nevers, où il s'était retiré et où il remplissait les fonctions de maire, Bourgoing, le dernier ministre de France en Espagne, qui avait conservé dans ce pays de nombreuses et excellentes relations[2]. On l'invita à écrire, sous un prétexte purement personnel, des lettres à deux diplomates espagnols de ses amis, MM. d'Ocaritz et Yriarte : il devait leur insinuer que la France était disposée à négocier. Ces lettres, dit Fain[3], furent écrites « sur la table même du Comité » le 19 pluviôse (7 février 1795). Il s'agissait de les faire partir sans compromettre le Comité et en leur laissant un caractère privé. On s'adressa au ministre des États-

1. Le Comité à Lallemant, 18 pluviôse (6 février 1795). Minute de Merlin de Douai.

2. Bourgoing avait publié en 1789 un ouvrage estimé des contemporains. — *Nouveau voyage en Espagne ou Tableau de l'état actuel de cette monarchie*, 3 vol. Voir la correspondance de Grimm, année 1789.

3. *Manuscrit de l'an III*, p. 89.

Unis, Monroë, qui s'y prêta volontiers. Il écrivait le 7 février, « l'an XIX de la République américaine, » au Comité de salut public :

« Je profite avec plaisir de l'occasion qui se présente d'écrire au ministre américain à Madrid. Je lui transmets également avec plaisir celles que renfermait votre dernière, ne doutant jamais que tout ce qui me vient de votre part ne serve les intérêts des deux républiques. »

Le pli adressé au ministre des États-Unis à Madrid fut expédié le jour même aux représentants en mission, avec ordre de le faire passer de suite par un trompette au général en chef espagnol[1]. Le représentant qui reçut cette lettre était Goupilleau-Fontenay, thermidorien déclaré, arrivé depuis peu à l'armée des Pyrénées. Les dépêches lui parvinrent le 15 février ; il fit adresser à Urrutia, par Pérignon, le pli de Monroë. Pérignon y joignit les discours de Merlin de Douai du 14 frimaire et de Boissy d'Anglas du 11 nivôse. « Tu y trouveras, disait-il, la proclamation des principes de notre gouvernement... » Le général français, tout en rappelant qu'il n'était à l'armée que pour se battre, exprimait le désir de « dissiper les préventions injustes » répandues par l'Angleterre sur le compte de la France ; il indiquait discrètement sa disposition à renouer la correspondance en demandant à Urrutia de lui accuser réception de son courrier[2]. Urrutia répondit dès le lendemain. Il avait expédié à Madrid par courrier extraordinaire le pli de Monroë et les lettres particulières qui y étaient jointes : « Je crois, disait-il, que les généraux, ainsi que tous les hommes, doivent s'occuper à servir le dieu de l'humanité. Je suis ici pour faire la guerre et je la ferai avec générosité. Mais... je souhaite la paix avec plus d'ardeur que de gagner des batailles. Plût au ciel que je pusse contribuer à lier par une amitié ferme et stable ceux qui se regardent à présent comme ennemis et qui se préparent à consommer leur ruine réciproque[3]. » La correspondance était reprise, et Goupilleau-Fontenay put annoncer le 28 pluviôse (16 février 1795) au Comité de salut public que ses premières instructions étaient exécutées.

Crillon, qui avait été mandé au quartier général à Figuières,

1. Le Comité aux représentants, 19 pluviôse (7 février 1795).
2. Pérignon à Urrutia. Voir le texte dans Fain, p. 91.
3. Urrutia à Pérignon, 16 février 1795. Voir le texte dans Fain, p. 106.

y arriva le 19 février, et Goupilleau-Fontenay lui annonça qu'il allait être renvoyé en Espagne sur sa parole d'honneur de rentrer en France au premier ordre qui lui serait adressé, et lui fit comprendre que cette mesure avait été inspirée par les vœux que son père manifestait en faveur de la réconciliation des deux pays[1]. — « Je suis trop jeune, répondit Crillon, pour être versé dans la politique des gouvernements ; mais j'aime mon pays ; j'aime la France en l'admirant ; je vais vous parler avec la franchise que vous avez droit d'exiger de moi d'après la générosité avec laquelle le Comité de salut public en agit à mon égard. Je suis étonné que l'Espagne n'ait encore fait aucune démarche pour la paix. Tout ce qui est dit dans le discours de Boissy d'Anglas relativement à l'Angleterre et à ses projets de domination me paraît de la plus grande évidence. Le gouvernement espagnol, qui doit sentir cette vérité, ne doit pas perdre de vue encore que si ses armées ont été battues lorsqu'elles étaient composées de vieilles troupes et lorsque la France ne leur opposait que des hommes sans expérience, il ne doit pas espérer de succès militaire dans un temps où ses armées, inférieures en nombre et composées de nouvelles levées faites avec les plus grandes difficultés, ont à combattre des troupes accoutumées à la victoire et convaincues de leur supériorité. Ce qui retient l'Espagne, c'est qu'elle craint que la coalition ne s'aperçoive de ses démarches pour la paix, et si la négociation venait à manquer, elle se trouverait dans une position très critique avec la coalition. » Goupilleau-Fontenay assura que si l'Espagne désirait sincèrement la paix, on s'accommoderait aisément. Cela conduisit à parler des moyens. « Je dois, reprit alors Crillon, vous faire part d'une réflexion de mon père qui, conversant avec moi sur les moyens, me disait : Hé bien ! si les ministres ne sont retenus que par la crainte que le secret de leurs démarches ne soit connu de la coalition, que l'on me nomme général en chef de l'armée, qu'on me donne des pleins pouvoirs de traiter avec la France, j'irai faire une reconnaissance militaire, je me ferai prendre prisonnier, on me conduira à Paris ; là, je ferai usage de mes pouvoirs, je traiterai, et la coalition ne le saura que lorsque tout sera conclu. C'est sous le secret,

1. Ces détails et la conversation qui suit d'après le rapport de Goupilleau-Fontenay au Comité, 3 ventôse (21 février 1795).

poursuivit Crillon, que je vous fais cette confidence : mon père serait compromis si ce que je vous rapporte était divulgué. — L'Espagne, répondit le conventionnel, ne pourrait pas choisir un envoyé plus agréable à la République. — La France, reprit Crillon, voudrait-elle prendre des territoires, conquérir par exemple Roses et Figuières? » — Goupilleau-Fontenay n'était pas en mesure de répondre avec précision ; il ne put que s'inspirer du discours de Boissy d'Anglas. « La République, dit-il, a moins le projet d'étendre ses limites que de se renfermer dans celles que la nature semble avoir placées pour sa sûreté et le maintien de son indépendance. » C'était, au moins en ce qui concernait l'Espagne, indiquer que l'on s'en tiendrait au *statu quo ante* et à la frontière des Pyrénées. La conversation se répandit ensuite et très librement sur les hommes politiques de Madrid, puis Crillon partit, dit Goupilleau-Fontenay, « plein de reconnaissance, avec la plus haute idée de notre gouvernement, et le plus vif désir de voir la paix rétablie et d'y concourir. »

L'arrivée de Crillon, ses discours et la lecture du rapport de Boissy d'Anglas produisirent l'effet qu'on en attendait[1]. Le 26 février, un officier espagnol se présenta au camp français. Il était porteur d'une lettre très cordiale d'Urrutia, datée du 25. « Mes désirs vont être comblés, disait-il, et je ne suis plus retenu que par faute de savoir à qui l'on doit s'adresser[2]. » L'officier espagnol fut admis à conférer avec Goupilleau-Fontenay et Pérignon ; il insinua l'idée d'une suspension d'armes comme un préliminaire utile. Les armistices n'étaient point du goût du Comité de salut public ; les Français firent d'ailleurs observer que ce ne serait pas le moyen de tenir la négociation secrète. La lettre d'Urrutia et la conversation de son envoyé laissaient l'impression que l'opinion publique en Espagne était entièrement modifiée depuis le 9 thermidor et que l'on y était très porté à la paix. On parla beaucoup de se « lier pour abaisser l'Angleterre, l'ennemie commune, » et l'Espagnol se retira en faisant espérer la prochaine arrivée d'un plénipotentiaire[3].

Le Comité de salut public attendait avec impatience le résultat des insinuations qu'il avait prescrites aux représentants à l'ar-

1. Urrutia à Pérignon, 21 février 1795. Fain, p. 108.
2. Voir ce texte dans Fain, p. 108-110.
3. Goupilleau-Fontenay au Comité, 9 ventôse (27 février 1795).

mée des Pyrénées. Il s'était, à tout événement, préoccupé de choisir des négociateurs et il avait naturellement songé à Bourgoing. Cet ancien diplomate se tenait à la disposition du Comité[1]. Le 13 ventôse (3 mars 1795), Cambacérès prononça sur la politique extérieure un discours qui confirmait les déclarations précédentes du Comité de salut public. Il y établissait avec fermeté le système des « limites naturelles », et ce système semblait de nature à rassurer l'Espagne. « La République, disait Cambacérès, a ses limites naturelles dans les Alpes et les Pyrénées. » Le rapport de Goupilleau-Fontenay arriva à Paris le 6 mars 1795; il décida le Comité à désigner les négociateurs et à préciser ses vues sur la paix avec l'Espagne. Il régnait encore parmi les conventionnels une grande méfiance contre la *diplomatie* et les *diplomates*. Le Comité ne songea point à nommer un *plénipotentiaire* aux Pyrénées comme il avait été, un peu à son corps défendant, amené à le faire à Bâle. Il n'avait pas d'ailleurs à sa disposition sur cette frontière un diplomate aussi éprouvé que Barthélemy. Il prit le parti d'envoyer deux négociateurs, l'adjudant-général Roquesantes et Bourgoing : Roquesantes suivrait la négociation si elle était engagée par la voie militaire, Bourgoing la suivrait si les Espagnols accréditaient un diplomate; Roquesantes et Bourgoing seraient placés tous les deux sous la direction supérieure de Goupilleau-Fontenay et contrôleraient l'un l'autre leurs démarches. C'était l'application à la diplomatie du système de la pondération et, pour mieux dire, de la suspicion réciproque, des pouvoirs qui occupait alors tant de place dans l'esprit des législateurs[2]. Le 7 mars 1795, le Comité fit savoir à Bourgoing qu'il « était mis en réquisition pour une mission importante dont on avait jugé à propos de le charger. » Bourgoing devait se mettre immédiatement en route pour les Pyrénées et garder le plus grand secret sur sa mission. Goupilleau-Fontenay lui ferait à son arrivée connaître avec plus de détail les intentions du Comité[3]. C'est en effet dans une dépêche adressée à ce représentant que le Comité de salut public exposa les principes qui formèrent le fond de toutes les instructions des négociateurs français avec l'Espagne. Cette dépêche porte la date du 17 ventôse

1. Bourgoing au Comité, 11 ventôse (1er mars 1795).
2. Voir Fain, p. 112.
3. Le Comité au citoyen Bourgoing, maire de la commune de Nevers, 17 ventôse an III. Minute de Merlin de Douai.

(7 mars 1795). L'état général de la République et les desseins que poursuivait le Comité de salut public y sont résumés sous une forme énergique. C'est un des documents les plus intéressants pour l'histoire politique de cette époque. La minute est de Merlin de Douai[1].

« Le Comité n'a reçu qu'hier, cher collègue, ta dépêche du 3 de ce mois; celle du 9 lui était parvenue la veille. Elles lui ont, toutes deux, paru mériter le plus vif intérêt, et toutes deux l'ont confirmé dans l'idée qu'il avait de ton zèle et de tes talents : il eût été difficile en effet de tirer un meilleur parti des circonstances pour amener d'une manière grande et digne du peuple français le gouvernement espagnol à une négociation qu'il désire, mais qu'une fausse honte l'empêchait de demander directement. Il s'agit maintenant de mettre la main à l'œuvre et de profiter des occasions que tu as fait naître.

« Nous devons commencer par te confier une grande et triste vérité. C'est que si, dans le plus bref délai, il n'y a pas une paix conclue avec quelques-unes des puissances marquantes de la coalition, la République pourrait courir les dangers les plus effrayants, peut-être même se perdre sans retour. Rien de plus critique que notre position. Les subsistances manquent sur une infinité de points de la République, et la famine menace de toutes ses horreurs les communes les plus peuplées. Paris même, l'objet de nos principales sollicitudes en ce genre, n'est pas à l'abri du péril, et son état à cet égard devient d'autant plus inquiétant, que déjà des révoltes ouvertes ont éclaté dans plusieurs communes pour arrêter et enlever les grains destinés à son approvisionnement. Pour remédier autant que possible à ces maux qu'ont accumulés sur nous les actes ineptes ou perfides du gouvernement de l'année dernière, rien n'a été négligé de notre part, et diverses mesures ont été prises; des marchés ont été faits en pays étrangers et des quantités considérables de grains sont attendues dans nos ports. Nous sommes d'ailleurs convaincus que si la méfiance répandue dans les campagnes n'y retenait pas les grains dans des dépôts secrets, nous en tirerions des ressources à peu près suffisantes pour arriver à l'époque de la moisson. Ainsi, faciliter la navigation pour nos approvisionnements, principalement pour ceux que nous envoient l'Italie et le Levant, diminuer nos consommations, réduire nos dépenses, ranimer le crédit par la confiance des citoyens dans la

1. Le Comité, renouvelé le 15 ventôse, était ainsi composé : Merlin de Douai, Bréard, Fourcroy, Boissy d'Anglas, Dubois, Dumont, Maret, Chazal, Lacombe, Laporte, Sieyès et Rewbell.

stabilité de la République, prévenir la lassitude et le désespoir du peuple, voilà ce que nous devons chercher, voilà ce qui fait l'objet continuel de nos méditations, et voilà ce que nous pouvons obtenir par quelques traités de paix honorables et avantageux.

« Tu sens d'après cet exposé, confié à ta discrétion, combien il importe que nous traitions avec l'Espagne, et que, pour le faire promptement, nous profitions de l'état de détresse où nos victoires l'ont réduite. Si dans quinze jours nous pouvions proposer à la Convention nationale la ratification d'un pareil traité, le salut et la gloire de la République seraient à jamais assurés. C'est t'en dire assez pour te déterminer à déployer ici toute ton activité, et à faire toujours marcher la chaleur de ton zèle de pair avec ta sagesse et ton attention à ne jamais compromettre la dignité du peuple français.

« Pour te seconder dans cette grande opération, nous te dépêchons deux hommes qui connaissent parfaitement l'Espagne. L'un est Bourgoing qui y a été employé comme ministre de la République, qui s'y est bien conduit et qui a su s'y faire considérer. Il est actuellement maire de Nevers, nous lui envoyons l'ordre de se rendre sur-le-champ près de toi, et d'agir d'après tes instructions. L'autre est l'adjudant général Roquesantes qui, après le siège de Gibraltar, a passé quelque temps à la cour de Madrid, dont il connait particulièrement les principaux personnages, et sur les talents, le zèle et le patriotisme duquel il nous a été rendu des témoignages très avantageux. Ils sont tous deux à même de te fournir les renseignements dont tu pourras avoir besoin. Peut-être jugeras-tu à propos, dans les premiers moments surtout, de les consulter et de les entendre, chacun séparément, afin que l'un soit pour l'autre une sorte de contrôleur. Nous ne pouvons sur cela comme sur les moyens à employer pour qu'au besoin ils se surveillent mutuellement, que nous en rapporter à ta prudence et à ta dextérité. Ce n'est pas que nous ayons sujet de nous défier d'eux; nous ne te les enverrions point, si nous en étions réduits là; mais dans une matière aussi grave et aussi délicate, il n'est point de précaution inutile.

« Quant à la manière de les employer, voici quelles sont nos vues :

« Si à leur arrivée il avait déjà paru un plénipotentiaire espagnol pour traiter, Bourgoing seul devrait figurer officiellement, et il ouvrirait de suite les conférences. Nous joignons ici, à cet effet, un pouvoir dont nous laissons la date en blanc, afin que tu en puisses mettre une qui soit postérieure à celle des pouvoirs venus de Madrid.

« Dans ces conférences, Bourgoing ne serait que ton organe, et il suivrait en conséquence de point en point les instructions que tu lui donneras, d'après celles que tu trouveras ci-après; une fois d'accord,

tu lui ferais de suite signer le traité, s'il était conforme à nos demandes, sinon tu nous dépêcherais à l'instant un courrier extraordinaire pour nous faire part du projet.

« Dans le cas où les choses ne seraient pas aussi avancées à l'arrivée de Bourgoing et de Roquesantes, le grade militaire de celui-ci pourrait le servir utilement pour accélérer l'ouverture des négociations. Il pourrait, par exemple, comme adjudant général, être envoyé en parlementaire au quartier général ennemi; il ne s'agirait pour cela que de trouver un de ces prétextes dont on n'est pas embarrassé dans les armées. Tu pourrais même l'envoyer à Madrid avec la mission apparente de traiter de l'échange des prisonniers (échange dont il faut pourtant bien se garder). Un pareil voyage produirait peut-être d'heureux effets, par les renseignements nombreux et de tout genre qu'il te procurerait. Mais cette idée a besoin d'être mûrie par toi, tu la combineras avec les circonstances et tu agiras à cet égard comme en toute autre chose, pour le plus grand avantage de la République.

« Nous croyons inutile de te recommander de ne consentir à aucun armistice; outre que l'Espagne elle-même a le plus grand intérêt d'écarter tous les préliminaires qui pourraient reculer l'ouverture des négociations, il est bien clair que c'est en pressant vivement les opérations militaires, que nous éveillerons la lenteur espagnole, et que ce n'est que par la peur que nous pouvons la rendre active. Rien n'empêche au surplus qu'en rejetant les propositions qui te seraient faites à cet égard, tu ne fasses assurer le général espagnol que même de nouvelles victoires de notre part ne nous feraient pas rompre les négociations une fois qu'elles seraient entamées, pourvu que le cabinet de Madrid y mît de son côté autant de bonne foi, de loyauté et d'activité que nous.

« Au fond, tu dois attendre les propositions de l'Espagne avant d'en faire aucune. Quand l'Espagne aura fait les siennes, voici celles que tu mettras en avant :

« 1° Paix, amitié et bonne intelligence entre la République française et le roi d'Espagne. 2° Promesse par le roi d'Espagne de ne faire désormais aucun acte contraire, ou (ce qui vaudrait mieux quant à la rédaction) révocation par le roi d'Espagne de tous actes d'adhésion, consentement ou accession à la coalition armée contre la République française. 3° Offre, de notre part, d'une alliance offensive et défensive contre l'Angleterre. 4° Obligation pour l'Espagne de fournir à la République française, pour continuer la guerre contre l'Angleterre, 20 vaisseaux de ligne et 20 frégates, qui seront commandés par des Français et dont les équipages seront mi-partis.

5° Restitution par la République française de toutes les conquêtes qu'elle a faites sur l'Espagne à l'exception du Port-du-Passage, de Saint-Sébastien et de Fontarabie et de leurs dépendances[1]. 6° Abandon par l'Espagne de tout le terrain qui, avant la guerre actuelle, était devenu litigieux entre les deux nations, d'après les diverses interprétations données de part et d'autre au traité des Pyrénées. 7° Restitution par l'Espagne de tout ce qui a été confisqué par le gouvernement espagnol sur les citoyens français; faculté à tous négociants français de reprendre en Espagne leurs établissements de commerce et d'en former de nouveaux suivant leurs convenances. 8° Obligation par l'Espagne de fournir dans le délai d'un an à la République française une quantité que tu détermineras, de juments, de brebis et de béliers (mérinos) espagnols, si mieux elle n'aime en permettre la libre exportation à tout Français pendant cinq années consécutives. 9° Promesse réciproque de réviser incessamment les traités de commerce qui existaient à l'époque de la guerre entre les deux nations, et de les remettre en vigueur après y avoir fait de communs accords et les changements que les circonstances peuvent exiger. 10° Cession par l'Espagne à la République française de la partie espagnole de Saint-Domingue.

« *N. B.* — Il faut insister le plus que tu pourras sur cet article, sans cependant le regarder comme la condition *sine qua non.* Nous serions plus rigoureux si la paix nous était moins nécessaire. Au reste, il y aurait peut-être un moyen de rendre le gouvernement espagnol très facile sur ce point comme sur les autres, ce serait de lui faire entendre que s'il connait assez bien ses intérêts pour réduire le Portugal à son ancien état, c'est-à-dire pour en faire une province espagnole, le gouvernement français s'engagerait volontiers à l'aider dans la conquête de ce pays : 1° Parce qu'en cela la nation française ne ferait que combattre une des puissances liguées contre elle, et qu'en la combattant, elle aurait le droit de la détruire; 2° parce qu'en abattant le gouvernement portugais, nous aurions l'avantage d'enlever à l'Angleterre une de ses plus précieuses provinces (car le Portugal n'est plus réellement qu'une province anglaise). Tu peux encore ajouter, sans cependant prendre aucun engagement formel à cet égard, que notre grand objet étant d'affaiblir l'Angleterre, il entrera sûrement dans nos vues de lui ôter Gibraltar pour la restituer à l'Espagne.

« Tu remarqueras aisément que parmi tous ces articles, il en est quelques-uns que l'intérêt des deux nations obligera peut-être de

1. C'est-à-dire la province de Guipuscoa.

tenir secrets, au moins pendant quelque temps; il faudra les détacher du traité ostensible.

« Voilà, cher collègue, le canevas de tout ce que tu as à faire. Tu vois, en résumé, que notre but principal doit être de devenir maîtres de la Méditerranée, d'en chasser les Anglais, d'augmenter nos forces sur l'Océan, d'ouvrir à nos approvisionnements, à notre commerce et à notre industrie les débouchés les plus avantageux. Nous comptons sur ton ardent amour pour la liberté, sur ton dévouement absolu à la République, sur la sagesse de tes vues et sur l'activité de ton zèle.

« Nous t'invitons à nous tenir au courant de tout ce qui se passera. On nous assure que les Catalans s'insurgent contre leur gouvernement. Ne néglige rien pour les mettre bien avec nous. C'est un des plus puissants moyens que tu puisses employer pour hâter la conclusion de la paix. Salut et fraternité. »

La rude précision de ce document rend superflu tout commentaire. Le futur comte Merlin trace déjà les instructions de Goupilleau-Fontenay dans la forme péremptoire, avec la crudité et le réalisme implacable qui seront quelques années plus tard le caractère des écrits diplomatiques de Napoléon. De même qu'il est utile de faire ressortir le lien qui rattache la diplomatie espagnole du Comité de salut public à celle de l'ancien régime, il est intéressant de montrer ici comment, sous les mains de ces conventionnels, sous l'influence de ces esprits entiers et absolus, la diplomatie de l'ancien régime se transforme, se déforme et, en s'exagérant, prépare les violents paradoxes de l'Empire. Ils n'ont qu'une loi : la souveraineté du but, et qu'un but : la puissance de la patrie. Ces rationalistes ne connaissent d'autre principe que la raison d'État. Il faut vaincre l'Angleterre et la dominer, le Portugal est un allié de l'Angleterre, le Portugal disparaîtra. Que l'alliance anglaise soit une nécessité pour les Portugais, il importe peu : la nation portugaise n'existe pas pour ces révolutionnaires. Ils entendent la souveraineté nationale de la République comme Louvois entendait la souveraineté du droit divin de Louis XIV, et ils y subordonnent la souveraineté des autres nations. « La nation française, écrivait Merlin de Douai, ne ferait que combattre une des puissances liguées contre elle, et en la combattant elle aurait le droit de la détruire. » Napoléon écrivait le 12 octobre 1807 à ce même roi d'Espagne, auquel le Comité de salut public offrait dès 1795 de réduire le Portugal à son ancien état de province espagnole :

« Le Portugal offre depuis seize ans la scandaleuse conduite d'une puissance vendue à l'Angleterre..... Je m'entendrai avec Votre Majesté pour faire de ce pays ce qui lui conviendra, et, dans tous les cas, la suzeraineté lui en appartiendra, comme elle a paru le désirer. Nous ne pouvons arriver à la paix qu'en isolant l'Angleterre du continent..... Il est indispensable de forcer l'Angleterre à la paix pour donner la tranquillité au monde. »

On sait que le traité de partage fut signé à Fontainebleau le 27 octobre 1807, et que le 20 décembre Napoléon écrivait à Junot : « Faites ôter partout les armes de la maison de Bragance et expliquez-vous comme considérant cette maison comme ayant signé. » Ce coup d'œil jeté sur l'avenir et sur les perspectives, revenons aux origines et au Comité de salut public.

II.

Tergiversations du cabinet de Madrid. — Négociations dilatoires avec Bourgoing.

Mars-mai 1795.

Bourgoing et Roquesantes arrivèrent le 17 mars 1795 au quartier général de l'armée des Pyrénées-Orientales à Figuières. En attendant que le gouvernement espagnol leur fît une avance qui permettrait d'ouvrir les négociations, ils discutaient avec Goupilleau-Fontenay les instructions du Comité[1]. Le 26 mars, Bourgoing n'avait encore reçu aucune réponse aux lettres particulières qu'il avait adressées à Ocaritz et à Yriarte. Il commençait à douter de la bonne volonté des Espagnols et il pensait que s'il ne recevait pas une réponse encourageante, il devrait s'éloigner, car sa présence trahirait de la part de la France un désir de traiter dont profiteraient les Espagnols[2]. De son côté, Goupilleau se plaignait de cet armistice déguisé qui nuisait aux opérations de guerre, et pendant lequel l'armée se désorganisait ; il demandait des renforts et déplorait d'être réduit à la défensive[3]. Les

1. Goupilleau-Fontenay au Comité, Bourgoing au Comité, 30 ventôse (20 mars 1795).
2. Bourgoing au Comité, 6 germinal (26 mars 1795).
3. Goupilleau-Fontenay au Comité, 27 ventôse et 9 germinal an III.

représentants du peuple et les négociateurs français n'étaient pas au terme de leurs incertitudes. Pour s'expliquer la lenteur du cabinet de Madrid et bientôt après ses irrésolutions, il leur aurait fallu connaître ce qui se passait à la cour d'Espagne, et il leur était difficile de deviner pour quels singuliers motifs on leur fit attendre si longtemps une négociation qui devait être purement dilatoire.

Les lettres de Bourgoing à Ocaritz et à Yriarte étaient arrivées à Madrid. Ocaritz communiqua la lettre à Godoy; quant à Yriarte, nommé en 1793 ministre d'Espagne en Pologne, il était alors en route pour revenir en Espagne. Godoy ouvrit la lettre. Il ne lui était plus permis de douter des intentions du gouvernement français. Un conseil de cabinet se réunit le 22 mars et l'on y décida de négocier sérieusement. Mais par un reste d'hésitation dont on ne voulait point se départir, pour se ménager au besoin les moyens de rompre les pourparlers et de recommencer la guerre, pour tromper la surveillance jalouse et menaçante de l'Angleterre et échapper à une discussion avec les représentants du peuple dont on redoutait l'arrogance et l'inflexibilité, on se résolut à prendre la voie la plus lente et la plus embarrassée; ce fut Yriarte que l'on chargea d'entamer la négociation véritable. Comme on ne savait pas au juste à quel point de son voyage il se trouvait, on lui expédia un courrier qui devait le rejoindre en chemin. Ce courrier lui portait la lettre de Bourgoing et un mémoire de Godoy destiné à lui servir d'instructions. On lui ordonnait de s'aboucher avec celui des représentants de la République qui se trouverait le plus à sa portée et qui lui paraîtrait le plus propre à engager cette grande affaire. Si l'agent français répondait aux ouvertures indirectes qui lui seraient faites et était autorisé à traiter, des pleins pouvoirs seraient aussitôt envoyés à Yriarte[1]. Le voyage de Varsovie à Madrid était long, et l'état de guerre, qui obligeait à passer par Vienne, Venise et la mer, le compliquait encore.

Pendant que la diplomatie espagnole accomplissait ce mouvement tournant, Ocaritz était chargé d'occuper les Français par une fausse attaque de front et des feintes, destinées à leur faire prendre patience et même, s'il était possible, à leur faire découvrir

1. Cf. Baumgarten, 553-555. — Fain, 168. — Barthélemy au Comité, 16 et 17 floréal an III.

leurs desseins. C'était en effet sur ce point que portait surtout la première lettre qu'Ocaritz écrivit à Bourgoing : Il ne pourrait, disait-il, parler de paix au duc de la Alcudia (Godoy) que s'il avait à proposer *des bases plus solides que les bruits qui courent; il faudrait préalablement connaître les intentions du gouvernement français*[1]. Cette lettre parvint à Figuières le 27 mars. Bourgoing y répondit le 28 : Il était aux Pyrénées pour des affaires personnelles, disait-il, mais il pourrait se flatter d'être écouté par son gouvernement si *une personne chargée d'une commission officielle présentait des propositions propres à servir de bases aux négociations de la paix.* Il resterait dix jours encore à la frontière; s'il pouvait auparavant recevoir une réponse d'Ocaritz, le hasard qui l'avait amené pourrait servir les deux gouvernements. — Pour être plus sûr que cette lettre serait comprise comme elle devait l'être, Roquesantes la porta lui-même au quartier général espagnol. Roquesantes constata, ce que l'on savait déjà, qu'Urrutia et son entourage inclinaient à la paix et se « prononçaient hautement contre l'Angleterre et particulièrement contre Pitt ». Il en concluait que si la paix se faisait, l'alliance suivrait bientôt[2]. Mais la paix ne semblait pas prochaine, à en juger du moins par la réponse d'Ocaritz, qui arriva le 12 avril. Elle était datée du 6 : elle insinuait que si Bourgoing était autorisé à résider à Figuières, s'il avait des pouvoirs et indiquait le mode de traiter, « les états pourraient se rapprocher[3]. »

Cette réponse dilatoire, qui ramenait les choses aux préliminaires mêmes de la négociation, irrita et inquiéta les représentants du peuple. Ils y virent de la part de l'Espagne l'intention de temporiser pour pousser les armements sous le couvert d'une négociation simulée. « J'ai pensé, écrivait Goupilleau-Fontenay au Comité, le 24 germinal (13 avril 1795), que depuis trois mois et plus, que les premières démarches ont été faites de la part du gouvernement espagnol, il était temps de s'expliquer franchement si on voulait la paix. C'est dans cette vue que j'ai cru devoir autoriser le citoyen Bourgoing à répondre catégorique-

1. Fain, p. 116.
2. Goupilleau-Fontenay au Comité, 9 et 10 germinal; Bourgoing au Comité, 10 germinal; Bourgoing à Ocaritz, 8 germinal. Cf. Fain, p. 117.
3. Fain, p. 162.

ment à Ocaritz en lui indiquant le mode d'entamer les négociations par une conférence. » Ce fut l'objet de la lettre que Bourgoing écrivit le 12 avril à Ocaritz : Le Comité de salut public, disait-il, peut traiter directement ou par des fondés de pouvoir, il peut signer des articles secrets, et les représentants du peuple à l'armée des Pyrénées ont tous les pouvoirs nécessaires[1].

Les appréhensions des représentants étaient fondées. Tandis que, négligée par le Comité de salut public qui voulait la paix, et ne pensait dans tous les cas à pousser la guerre que du côté du Guipuscoa et de la Navarre, l'armée des Pyrénées-Orientales s'affaiblissait par les maladies et par les désertions[2], l'armée d'Urrutia se renforçait tous les jours. Elle atteignit à la fin d'avril l'effectif de 50,000 hommes et 7,000 chevaux, plus 20,000 recrues que l'on exerçait. Les Français ne pouvaient y opposer que 40,000 hommes découragés, se croyant abandonnés par la Convention, énervés par l'approche de la paix, « la plupart valétudinaires et tous en proie aux plus cruels besoins[3]. » Le savait-on à Madrid? En tout cas, faute de recevoir des nouvelles d'Yriarte que le courrier n'avait pas encore trouvé, sous l'influence des soupçons menaçants de l'envoyé d'Angleterre, dans le doute où l'on était de pouvoir se rapprocher de la Prusse et dans l'espoir de voir une triple alliance se reformer entre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, un nouveau revirement s'était produit et l'on recommençait à parler de guerre. « On vous dira que les pourparlers de paix ne sont que suspendus, écrivait l'agent prussien dans les derniers jours d'avril ; n'en croyez rien. L'irrésolution, la confusion et toutes les terribles fluctuations recommencent ; on veut la paix, mais on n'a ni la fermeté ni l'adresse politique qu'il faudrait pour la conclure à un moment donné. Maintenant on attend l'issue des négociations de la Prusse, on attend la conclusion d'une triple alliance, bref on attend que quelque miracle fasse tomber la paix des nues[4]. »

1. Cf. Fain, p. 163.

2. « L'indiscipline et la désertion firent des progrès effrayants..... se croyant dégagés de leurs serments depuis la délivrance du territoire, les réquisitionnaires de la levée en masse rentraient en foule dans l'intérieur..... En trois mois il y eut 13,000 absences..... Les ravages du typhus augmentaient tous les jours. » Fervel II, p. 270.

3. Fervel II. Campagne de 1795, ch. I.

4. Baumgarten, p. 555-557.

La correspondance d'Ocaritz se ressentit de ces dispositions nouvelles. Le 16 avril il insinua la proposition d'un armistice; le 18 il annonça qu'il était sur le point d'obtenir la permission de se rendre à Figuières si la négociation avait des chances d'aboutir, et il indiquait comme une des conditions essentielles la restitution des enfants royaux détenus au Temple[1].

Si le gouvernement espagnol désirait irriter les Français et les amener à recommencer la guerre, il atteignit son but. Goupilleau-Fontenay vit dans la proposition d'armistice une preuve certaine du peu de sincérité des Espagnols[2]; il ne vit dans la demande relative aux enfants de Louis XVI qu'un renouvellement des « prétentions ridicules » qui avaient déjà l'année précédente fait rompre la négociation. Malgré les représentations de Bourgoing, il n'hésita pas à décider la reprise des hostilités. « Ce n'est qu'à Barcelone qu'on dictera la paix, » écrivait-il. Il déclara à Bourgoing et à Roquesantes que les instructions du Comité étaient formelles, qu'elles défendaient d'écouter l'Espagne si l'Espagne revenait sur l'article des enfants de Louis XVI; qu'en conséquence les deux négociateurs n'avaient plus qu'à se retirer : leur séjour sur les frontières pouvant donner lieu à des interprétations fâcheuses. Bourgoing essaya vainement d'obtenir un peu plus de patience et de modération, il représenta qu'il conviendrait au moins d'en référer au Comité de salut public. Goupilleau-Fontenay fut inébranlable. Bourgoing avait écrit le 23 avril à Ocaritz pour repousser l'idée d'un armistice, mais il avait ajouté qu'on était toujours disposé à ouvrir des conférences[3] : il eut ordre d'adresser le 8 floréal (27 avril) à son correspondant espagnol la lettre suivante :

« Je suis fâché, mon cher Ocaritz, que votre lettre du 18 avril en réponse à la mienne du 23 germinal, présente des difficultés insurmontables qui s'opposent à l'accomplissement de vos vœux et des miens. Je dois vous déclarer qu'à dater de ce moment toute correspondance entre nous ne peut plus avoir lieu et que, mes affaires dans les départements méridionaux de la République étant terminées, je suis déjà loin de Figueras lorsque ma lettre vous parviendra. Je ne

1. Cf. Fain, p. 164-165.
2. Goupilleau-Fontenay au Comité, 4 floréal an III.
3. Goupilleau-Fontenay au Comité (8 floréal). Bourgoing à Ocaritz (4 floréal). Fain, p. 164-166.

puis désormais en recevoir de vous ni vous écrire sous quelque prétexte que ce soit. »

Les hostilités avaient déjà recommencé sur la Fluvia. Le 24 avril, Augereau tenta un mouvement; le 16 floréal (5 mai 1795), les Espagnols attaquèrent. Le même jour, le Comité dépêchait un courrier à Bourgoing pour lui ordonner de rester et de reprendre la correspondance. Bourgoing était déjà parti; mais la veille, 15 floréal (4 mai 1795), Yriarte était enfin arrivé à Bâle et présentait à Barthélemy l'occasion d'ouvrir une négociation qui cette fois devait être définitive. Comme les précédentes, elle ne devait aboutir qu'après de longs tâtonnements. C'est que le Comité de salut public, désirant la paix tout autant et même plus vivement peut-être que l'Espagne, n'était pas plus que le gouvernement espagnol décidé à prendre l'initiative et à proposer des conditions qui rendissent possible la prompte conclusion d'une paix durable. Les hésitations qui se dissimulaient sous la fermeté des dépêches politiques du Comité méritent d'être étudiées, et il importe de suivre, à travers ses fluctuations secrètes, la diplomatie de ces hommes d'état improvisés.

III.

Prétentions du Comité de salut public. — Les vieilles ambitions et les principes nouveaux. — Question de la Louisiane, arrière-pensées politiques qui s'y rattachent.

Mars-mai 1795.

Bourgoing n'avait pas eu l'occasion de se servir des instructions que le Comité de salut public avait envoyées le 17 ventôse à Goupilleau-Fontenay, mais il les avait examinées, et après avoir communiqué ses observations au représentant en mission, il les avait adressées au Comité. Bourgoing n'avait ni l'étendue d'esprit, ni la tenue d'idées, ni l'autorité de Barthélemy; mais c'était un diplomate de profession, un honnête homme, un esprit droit: il avait de l'expérience, il connaissait l'Espagne, et il est utile de mettre ses critiques en regard des conceptions politiques de Merlin de Douai, de Boissy d'Anglas, de

Rewbell et de Sieyès. Il écrivait au Comité le 30 ventôse (20 mars 1795) :

« Je suis affligé de ne m'être pas trouvé en mesure de discuter vos instructions avec vous de vive voix avant mon départ. Une correspondance par écrit, quelque détaillée qu'elle puisse être, suppléera imparfaitement, je le crains bien, à ce moyen prompt et facile de m'entendre avec vous..... Le gouvernement d'un peuple libre aime la vérité. Ses agents la lui doivent. C'est pour remplir ce devoir que je vais vous exposer franchement mes idées, dussent-elles même se trouver en contradiction avec les vôtres. Je vous avouerai donc, citoyens représentants, que les bases sur lesquelles vous désirez qu'il s'entame une négociation avec l'Espagne, ne me paraissent pas de nature à opérer un prompt rapprochement. » On est en droit et en position de dicter à l'Espagne une paix onéreuse, mais elle n'est pas assez épuisée pour subir les sacrifices que le Comité songe à lui imposer. Il lui faudrait éprouver de nouveaux revers pour céder le Guipuscoa; elle tient à cette province et la perte l'en affaiblirait, ce qui n'est pas l'objet que poursuit la France. Les Guipuscoans sont attachés à leurs libertés; ils murmurent facilement contre leur gouvernement, mais « ils ne sont pas mûrs pour la liberté telle que nous la concevons. » Ils feraient de mauvais citoyens français. « Leurs mœurs, leur langage, leurs préjugés rendraient leur amalgame avec la République fort difficile, pour ne pas dire impossible, et il est dans nos principes de consulter et non pas de forcer les peuples pour les incorporer à nous. » D'ailleurs les ports du Guipuscoa font avec Bayonne un commerce frauduleux qui est tout à notre avantage. Ces ports cédés, l'Espagne songerait toujours à les reprendre et il s'en suivrait des querelles. Enfin le Guipuscoa est en dehors des limites naturelles dont le Comité de salut public vient de poser le système.

La conquête du Portugal n'offrirait à l'Espagne qu'une compensation incertaine pour une perte réelle. L'Espagne est épuisée; voudra-t-elle se jeter dans une guerre nouvelle? car le peuple portugais la hait et le Portugal résistera.

« Croyez-vous d'ailleurs, citoyens, que Charles IV, qui est aussi honnête homme que peut l'être un roi, voulût rompre, *sans autre motif que la convenance,* avec une puissance qui est en ce moment son alliée? » Ce serait détrôner sa propre fille, qui a épousé l'héritier présomptif du Portugal. Il faudrait des circonstances nouvelles, qui sont possibles du reste, pour que Charles IV « et son épouse (le véritable souverain d'Espagne) se familiarisent avec une idée aussi révoltante au premier aspect. » Pour amener ces circonstances, il

conviendrait d'insérer dans le traité une clause d'alliance défensive éventuelle contre l'Angleterre. L'Angleterre attaquerait probablement; si le Portugal l'abandonnait, ce serait un succès pour la politique française; s'il la soutenait, il y aurait là un prétexte de guerre et de conquête[1]. Dans cette hypothèse on pourrait ajouter au traité un article secret par lequel on s'engagerait à faire restituer Gibraltar à l'Espagne en échange du Guipuscoa. Mais il serait préférable de ne stipuler que la neutralité parfaite en ce moment, et, pour le cas où l'Angleterre attaquerait, la combinaison des forces navales. — La cession de Saint-Domingue sera, dans tous les cas, moins pénible à l'Espagne que le sacrifice du Guipuscoa.

« Je me permettrai une dernière réflexion : si nous avons, comme je l'infère de vos dépêches, l'intention bien prononcée de nous réconcilier au plus tôt avec l'Espagne, pour diminuer la masse de nos troupes et de nos dépenses, pour soulager les embarras extrêmes et vraiment alarmants de nos départements méridionaux, vous croirez peut-être que nous ne devons pas nous montrer exigeants avec une puissance qui, en aucun cas, ne peut être redoutable et qui, traitée avec les ménagements que permet la dignité de la République, peut nous devenir très utile. »

Cette dépêche faisait honneur au sens politique et au patriotisme de Bourgoing; il pouvait croire sans doute que le Comité de salut public ne prendrait point sa franchise en mauvaise part et pèserait ses raisons; mais le Comité même tremblait devant la Convention, et sous le règne despotique et ombrageux de cette assemblée, la critique la plus réservée, la contradiction la mieux motivée, étaient encore, en ventôse an III, de la part des dépositaires et des agents du pouvoir, un acte de courage. Goupilleau-Fontenay qui, en matière de guerre et de diplomatie, était de l'école de Merlin de Thionville, ne laissa pas cependant d'être frappé des arguments de Bourgoing au sujet du Portugal, et il se rallia sur ce point à l'opinion de l'ancien diplomate : il pensait comme lui qu'il convenait d'abord de faire la paix; l'alliance se négocierait ensuite, et si, comme on pouvait l'attendre, l'Angle-

1. Jean de Bragance, héritier présomptif et régent au nom de sa mère depuis 1793, avait épousé en 1784 Charlotte de Bourbon, fille de Charles IV. — Les « circonstances nouvelles » se présentèrent en 1807 et l'on sait comment Charles IV et « son épouse » se « familiarisèrent avec cette idée révoltante ». L'alliance contre l'Angleterre qui fut signée en 1796 contribua sans aucun doute à préparer les voies à cette ténébreuse négociation.

terre attaquait l'Espagne, cette puissance serait la première à réclamer l'alliance : on stipulerait alors ce que l'on voudrait au sujet du Portugal, si le Portugal s'obstinait à soutenir l'Angleterre. Quant à l'annexion du Guipuscoa, le représentant du peuple n'avait été ébranlé par aucun argument. « Quelque nécessaire que nous soit cette paix, écrivait-il au Comité, vous examinerez dans votre sagesse, si on peut présenter comme une paix honorable à la République un traité par lequel elle restituerait à l'Espagne toutes les conquêtes qu'elle a faites sur cette dernière puissance, sans aucun dédommagement des dépenses que nous a occasionnées la guerre injuste qu'elle nous a suscitée[1]. »

Les conseils de Goupilleau-Fontenay répondaient bien mieux que ceux de « l'honnête Bourgoing[2] » à l'esprit qui dominait à Paris. Cet esprit s'était déjà manisfesté dans la négociation avec la Prusse; il avait été alors tempéré par la nécessité de ménager un état qui avait en définitive peu souffert de la guerre, qui possédait une puissante armée et dont la défection brisait dans une de ses parties essentielles la coalition de 1793[3]; mais avec l'Espagne on ne croyait pas avoir les mêmes précautions à garder. Bien que la paix avec les Espagnols parût impérieusement commandée par les circonstances, on se flattait de pouvoir les réduire à merci. La *diplomatie à la Popilius*, qui était alors l'idéal de Cambacérès, semblait entièrement de mise avec le cabinet de Madrid. Mais si l'on était d'accord pour le traiter en vassal révolté, on l'était beaucoup moins sur le chapitre des satisfactions que l'on en prétendait exiger. Et comme on avait une égale impatience d'amener l'Espagne à demander la paix et de la lui dicter, on variait les exigences suivant que l'on se figurait que les Espagnols auraient plus ou moins de répugnance à les subir. Quant au principe des limites naturelles, qui avait été posé à la tribune même de la Convention avec tant de solennité, les ministres de la politique nouvelle n'en étaient point embarrassés. Les légistes des *Chambres de réunion* de Louis XIV avaient trouvé des accommodements entre les prétentions du roi très chrétien et les droits des souverains ses frères en droit divin; les docteurs du Comité en

1. Goupilleau-Fontenay au Comité, 30 ventôse an III (20 mars 1795).
2. Fain, p. 114.
3. Voir la *Revue*, t. VII, I et II, passim et surtout p. 40, 58, 350.

trouvaient de tout aussi subtils avec les lois de la nature. On en peut juger par les *Observations sur la lettre de Bourgoing* qui furent soumises au Comité[1].

« Je pense comme Bourgoing que l'Espagne ne renoncera pas sans peine à la possession du Passage, de Saint-Sébastien, Fontarabie et de leurs dépendances; mais ce n'est pas une raison pour se désister du projet de les conserver. Elle eut la même répugnance le siècle passé à nous céder la Franche-Comté et le Roussillon. La terreur et l'impuissance l'y contraignirent. L'impuissance est au moins la même. La terreur est facile à augmenter; j'en proposerai les moyens..... *L'affaiblissement de l'Espagne ne doit pas entrer dans les vues de notre gouvernement, si nous ne l'affaiblissons qu'au profit d'une autre puissance;* mais c'est la France qui en profitera..... Les Pyrénées sont des limites naturelles; mais la possession du Guipuscoa ne nous les donnent pas en entier : elles s'étendent bien au delà. Après tout, ne vaut-il pas mieux posséder que partager la ligne qui forme la limite? » Il convient donc de prendre le Guipuscoa. L'argument tiré de la fraude est immoral : d'ailleurs ce n'est pas sur ce point que la fraude pourrait être le plus profitable. La combinaison relative au Portugal est justement critiquée. « Je pense comme Bourgoing sur la moralité de Charles IV; il est inutile de lui proposer une entreprise qui n'aurait d'autre motif que la convenance. On ne vaincrait pas ses scrupules. » On le tenterait plus aisément avec Gibraltar. Mais il serait imprudent de s'engager, car on n'est pas sûr de pouvoir donner cette place à l'Espagne.

Le Comité[2] renonça sans beaucoup de peine à ce projet de conquête et d'échange du Portugal. Instruit par un rapport des représentants en mission en Hollande, que le ministre de Portugal à La Haye semblait disposé à agir sur l'Espagne en faveur de la paix[3], le Comité avait repoussé cette ouverture qui contrariait ses projets et dans laquelle il voyait un piège destiné à forcer la France à découvrir son jeu[4]. Il changea d'avis, et écrivit le 30 germinal (19 avril 1795) aux représentants en mission en Hollande[5] :

1. Note anonyme.
2. Composition du Comité du 15 germinal au 15 floréal : Merlin de Douai, Fourcroy, Sieyes, Rewbell, Maret, Bréard, Chazal, Lacombe, Laporte, Cambacérès, Creuzé, Gillet, Le Sage, Roux, Aubry, Tallien.
3. Les représentants en Hollande au Comité, 29 ventôse (19 mars 1795).
4. Le Comité aux représentants en Hollande, 4 germinal (24 mars 1795).
5. Minute de Merlin de Douai.

Le Comité revient sur ses pas. Il a appris que l'Angleterre intrigue et qu'il existe entre l'Espagne et le Portugal des liaisons très intimes. Il croit utile de renouer avec l'ambassadeur de Portugal, mais avec dignité. « La paix avec l'Espagne nous serait infiniment utile; nous devons même dire qu'elle est nécessaire à la République; mais il faut qu'elle soit honorable. Ce seul mot dit tout et trace la route que vous avez à suivre. » On est prêt à conférer en Hollande, à Bâle ou en tout autre endroit, soit de la France, soit des pays étrangers, qui serait proposé.

Le Comité n'avait pas alors grand espoir dans les négociations tentées par Bourgoing; il voulait atteindre l'Espagne d'un autre côté, et tout en élevant ses exigences sur les conditions de la paix, tout en avouant que cette paix était nécessaire, il prétendait plus que jamais amener l'Espagne à la solliciter et éviter toute démarche qui trahirait de la part de la France le désir de traiter. Il écrivit le 28 germinal (17 avril 1795) aux représentants en mission à l'armée des Pyrénées[1], que pour ménager l'amour-propre des Espagnols il conviendrait de stipuler les cessions que l'on exigerait, non à titre d'indemnité, mais à titre de compensation; que pour cela, il faudrait poser en principe préliminaire que l'Espagne devait à la France les frais faits pour elle en 1790 et la valeur des 13 vaisseaux *volés* dans le port de Toulon. On ajouterait que d'ailleurs la République se montrerait disposée à aider l'Espagne dans la défense de ses possessions des deux Indes contre l'Angleterre, ce qui est dans les intérêts de la France, car elle ne doit pas souffrir que l'Angleterre s'empare des colonies espagnoles. Ainsi on ne parlerait plus d'alliance; on attendrait sur ce point l'initiative de l'Espagne. Le Comité persistait dans les articles 6, 7, 8 et 9 des instructions du 17 ventôse[2]; il modifiait ses instructions sur les points suivants : 1° Au lieu du concours de 20 vaisseaux et de 20 frégates en cas d'alliance, demander la restitution des 13 vaisseaux que l'Espagne avait contribué à brûler ou voler à Toulon; 2° insister pour la cession du Guipuscoa; 3° tâcher de conserver la vallée d'Aran; 4° au lieu de la partie espagnole de Saint-Domingue, demander la restitution de la Louisiane, qui vaudrait même mieux que le Guipuscoa.

1. Minute de Merlin de Douai.
2. Cf. ci-dessus.

« Nous insistons sur la conservation du Guipuscoa. C'est pour la République un objet du plus grand intérêt, et vous savez d'ailleurs que les montagnes qui sont au sud de ce petit pays forment une limite *plus naturelle* que la ligne de l'ancienne frontière sur ce point là..... Mais nous ne prétendons pas faire dépendre la paix de la totalité de ces quatre derniers articles. Nous les mettons en avant. Ce sera à vous de faire l'impossible pour les obtenir au moins en partie. Mais dans l'état de détresse où se trouvent les deux armées des Pyrénées et vu l'extrême difficulté de les renforcer en hommes et en transports, nous vous le disons avec autant de franchise que de douleur, il faut que nous fassions la paix, dussions-nous n'obtenir pour indemnité des frais de la guerre que ce que nous estimons le moins après la vallée d'Aran, c'est-à-dire la partie espagnole de Saint-Domingue.....

« En entrant dans tous ces détails, chers collègues, nous supposons que l'Espagne aura fait, lorsque cette lettre vous parviendra, quelques démarches officielles pour entrer en négociation. Dans le cas contraire, il serait essentiel que vous déclarassiez en notre nom, au citoyen Bourgoing, que la prolongation de son séjour à Figuières devant naturellement faire penser aux Espagnols que nous avons un extrême besoin de la paix et que nous les recherchons avec avidité, il convient qu'il n'accrédite pas plus longtemps des idées aussi désavantageuses à la République et qu'il aille reprendre ses fonctions à Nevers. »

Le Comité voulait annexer le Guipuscoa. Il était au moins décent de se préoccuper des dispositions de ce petit pays, si attaché à ses traditions nationales et à ses immunités politiques. On ne s'en était guère inquiété jusque-là. Le Guipuscoa avait été traité non seulement en pays conquis, mais en pays mis à sac. Le peuple avait d'abord paru voir sans trop d'effroi l'invasion française : il en attendait, sur la foi des discours et des proclamations, la restitution de ses franchises. Il fut cruellement désabusé. Les agents de la Convention firent arrêter et transporter les membres de l'assemblée provinciale, y substituèrent un comité choisi par eux et très mal choisi ; les prêtres et les religieuses furent arrêtés, maltraités, déportés. Le viol et les exécutions sommaires jetèrent la terreur dans le pays[1]. Le Comité de salut public comprit la nécessité de mettre fin à ces excès et de rassurer ces Espagnols

1. Rapport de Tallien à la Convention, 27 germinal an III.

dont il voulait faire des Français. Les Thermidoriens avaient en pareil cas une excuse toujours prête : c'était de rejeter les abus et les crimes sur « les derniers tyrans ». Tallien se chargea sans scrupule de ce désaveu d'un gouvernement dont il avait été en son temps l'agent trop zélé. Le 27 germinal (16 avril 1795), la Convention décréta sur son rapport qu'elle désavouait « les cruautés et les injustices » commises dans le Guipuscoa, que les auteurs en seraient punis et qu'une proclamation *humaine* serait adressée aux habitants. Cette proclamation est datée du 1er floréal (20 avril 1795), elle indiquait « les principes d'après lesquels le gouvernement français régénéré se dirige »; et la nécessité même où l'on était de proclamer ces principes montre, mieux que tout autre document, à quel terrible régime avait été soumis ce pays conquis.

« Les traités, capitulations et conventions arrêtés entre les agents du gouvernement et les pays conquis doivent être religieusement observés.

« Toutes les propriétés particulières sont sacrées, celui qui y porte atteinte est un brigand et doit être puni comme tel.

« Les habitants des pays conquis continuent d'être jugés selon leurs lois et coutumes, il ne doit y être fait aucune innovation.

« Le peuple français ayant proclamé la liberté de culte, n'attente point en pays conquis à celui qu'il y trouve établi; il veut que les opinions politiques et religieuses soient respectées.

« Le peuple français honore la vieillesse, protège l'enfance, respecte la foi conjugale et les mœurs; il fait punir avec sévérité ceux qui les outragent.

« Tels sont les principes du peuple que la Convention nationale représente.

« S'ils sont violés dans les pays conquis, les habitants sont invités à faire connaître les coupables aux représentants du peuple en mission près les armées et ils peuvent être assurés que justice leur sera faite. »

Cependant les nouvelles qui arrivaient de Figuières et les premières lettres d'Ocaritz à Bourgoing ne pouvaient que confirmer le Comité dans ses appréhensions sur le peu de succès de la mission de ce diplomate. On se demanda alors, en voyant les Espagnols hésiter à prendre l'initiative d'une négociation publique, s'il ne serait pas opportun de leur envoyer un agent secret et d'en user avec eux comme les Prussiens en avaient usé

avec le Comité de salut public, lorsqu'il s'était agi de nouer les premières négociations de Bâle. On songea à prendre la même voie, et Rewbel proposa de faire partir l'adjudant général Roquesantes pour Madrid, en couvrant sa mission réelle du prétexte ostensible d'un échange de prisonniers[1]. En attendant qu'il prît une décision sur ce point, le Comité continuait à délibérer sur les conditions de la paix, et parmi tant de conceptions singulières et de prétentions impolitiques, on voit s'affermir une idée aussi sage que pratique, et dont les historiens ont souvent et avec raison loué le Comité de salut public. Il écrivit le 1er floréal (20 avril 1795) aux représentants de stipuler, dans l'intérêt de l'agriculture ruinée par la révolution et par la guerre, la cession en cinq ans de 1,000 béliers, de 6,000 brebis et de 100 étalons andalous. Cette proposition occupe d'ailleurs peu de place dans la correspondance : il était inutile de la légitimer et elle pouvait être exposée en peu de mots. Il n'en était pas de même des prétentions territoriales, et sur ce point le Comité de salut public était encore loin d'être arrivé à des idées nettes, à des idées modérées surtout et politiques. Le 28 germinal il avait posé comme un extrême *minimum* la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue et de la vallée d'Aran ; il avait, en passant, suggéré l'idée d'une restitution de la Louisiane qui, disait-il, vaudrait même mieux que le Guipuscoa.

Cette idée d'une restitution de la Louisiane était une idée très répandue, même avant la révolution[2] : la cession de cette colonie aux Espagnols avait été très douloureuse à la France, et il était naturel que le Comité de salut public, préoccupé de détourner vers l'extérieur et de satisfaire par la gloire et les conquêtes la nation énervée et désabusée par les révolutions intérieures, eût adopté avec ardeur le dessein très sage et très patriotique de rendre à la France cette admirable colonie. Mais d'autres motifs moins élevés et moins nobles, sinon moins politiques, amenèrent le Comité à insister sur cette idée et à s'y attacher avec obstination. C'est là un point à relever, car il jette un peu de lumière sur les pensées intimes, si obscures et si peu connues, des hommes qui gouvernaient alors la France. Ils n'ont laissé que des témoignages très incertains

1. Fain, p. 163.
2. Cf. ci-dessus.

et très incomplets sur la suite et les transformations de leurs idées. Leurs actes remplissent l'histoire, on en ignore la plupart du temps le motif. Les causes échappent et il faut les deviner. « A quoi bon? disait Sieyès pendant son exil à Bruxelles, notre œuvre est assez grande pour se passer de nos commentaires ; nos actes instruiront ceux qui auraient la curiosité de connaître nos pensées[1]. » Absorbés par l'action, ils n'ont pas eu le temps d'écrire au moment où ils agissaient; plus tard, soit par mépris de leurs contemporains, soit par respect de la postérité, soit que l'étonnement qu'ils éprouvaient en considérant leurs étranges carrières les eût en quelque sorte rendus muets sur leur passé et sur eux-mêmes, ils ont négligé de s'expliquer, et ils ont laissé aux historiens le soin difficile de retrouver le lien entre leurs pensées et de rétablir l'unité de leur caractère sous la surprenante diversité de leurs paroles et de leurs actes. On n'y parviendrait pas si de temps à autre un jalon et un point de repère ne s'offraient aux regards et ne marquaient les tournants et les lignes de partage. C'est le cas ici, et c'est sous ce rapport que la négociation relative à la Louisiane mérite une attention particulière.

Les membres du Comité de l'an III prétendaient finir la Révolution, et ce qu'ils entendaient par là, c'était, comme l'avaient entendu tous ceux qui depuis 1791 prononçaient les mêmes paroles, assurer la sécurité de leurs personnes, la domination de leurs idées et le gouvernement de leur parti. Une paix glorieuse et fructueuse était un des moyens, — le plus sûr peut-être, et certainement le plus patriotique, — d'atteindre leur but ; ils y travaillaient avec une ardeur dont l'incohérence même de leurs efforts était une preuve. Mais la paix faite, ils comprenaient qu'il y aurait à l'intérieur un règlement de comptes très difficile et, comme on dit aujourd'hui, — le terme convient bien à ces politiques réalistes et à ces gens d'affaires, — une terrible liquidation politique et sociale. La révolution ne pouvait finir que comme elle avait commencé, par des *journées ;* le parti des révolutionnaires modérés et pratiques, qui dominait dans le Comité, ne pouvait assurer son règne que par les moyens qui avaient anéanti en 1792 et 1793 les modérés d'alors : des coups de force. Mais le temps n'était plus à la force sanglante. La France avait la nausée de l'échafaud. Les membres du Comité l'avaient vu de trop près pour n'en avoir

1. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi.* V. article Sieyès.

point horreur. Et cependant, par une conséquence implacable du système politique dont ils avaient été les complices avant d'en être les destructeurs, il n'existait pour eux qu'un moyen d'établir et de maintenir leur pouvoir, — la suppression des dissidents. Comme les mœurs s'étaient adoucies, la peine de mort s'effaçait peu à peu et disparaissait des lois : on la remplaçait par l'exil. La loi du 1er germinal (21 mars 1795), *loi de grande police pour assurer la garantie de la sûreté publique et du gouvernement républicain*, maintenait encore, en certains cas, la peine capitale, mais y substituait la déportation pour la plupart des crimes d'état. L'émeute du 12 germinal fournit à la Convention l'occasion d'appliquer la législation nouvelle : dix-sept députés furent arrêtés, et les auteurs du complot furent déportés. « Nous avons condamné Billaud, Collot, Barère et Verdier à la déportation, s'écriait Fréron ; par ce seul fait la peine de mort est abolie pour tous les crimes révolutionnaires. » On attendait de nouvelles émeutes plus graves peut-être ; il fallait se préparer à de nouvelles proscriptions[1]. Il importait de réserver aux proscrits une terre où l'exil ne fût point, comme il le devint sous le Directoire à Sinnamari, l'hypocrite substitution de l'empoisonnement à l'échafaud. Ils jugeaient un exutoire nécessaire ; ils le voulaient décent. Enfin, si la paix se rétablissait, — et ils la croyaient indispensable, — que deviendraient les armées et que ferait-on de tant d'hommes habitués à la vie des camps, aux grandes aventures et aux grandes licences de l'invasion et de la conquête? Une colonie ouvrirait un champ indéfini à leur activité, et peut-être, comme les presbytériens émigrés d'Angleterre, ces soldats de la révolution relèveraient-ils un jour la puissance coloniale des Français? Tous ces problèmes se posaient en germinal an III, le Comité les agitait ; c'est ainsi et par ces raisons complexes qu'il fut amené à attacher de plus en plus d'importance à la reprise de la Louisiane. Il découvrit toute sa pensée à cet égard dans une lettre adressée le 4 floréal (23 avril 1795) aux représentants aux Pyrénées. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le principal auteur du 18 fructidor, Rewbell, siégeait alors au Comité, et que la minute de la dépêche est de la main du ministre qui eut le gouvernement de la justice après ce coup d'état, Merlin de Douai :

1. 62 représentants furent proscrits après le 1er prairial (mai 1795).

« Il faut vous dire notre dernière pensée, la voici : La restitution de la Louisiane est de toutes les conditions que nous avons proposées, celle à laquelle nous attachons le plus de prix, et que l'Espagne doit naturellement céder avec le moins de répugnance. 1° *Il nous importe plus même qu'on ne peut le dire dans une lettre d'avoir une colonie continentale à la fin d'une révolution.* 2° La Louisiane nous serait de la plus grande importance, soit pour l'approvisionnement de nos îles, soit pour notre contact politique avec les États-Unis. 3° Quant à l'Espagne, elle croira son honneur moins compromis à faire une *restitution* qu'à céder une partie quelconque de son territoire. 4° Elle doit sentir d'ailleurs qu'il est de son intérêt d'avoir une barrière entre elle et les États-Unis. »

Le 8 floréal (27 mai 1795), le Comité revenait sur cette idée, et après avoir annoncé aux représentants aux Pyrénées la conclusion de la paix avec la Vendée, il ajoutait[1] :

« Nous revenons encore à la Louisiane. Une considération importante que vous devez mettre en avant pour amener l'Espagne à nous la restituer en échange de nos conquêtes, c'est l'attachement que les Louisianais ont conservé à la France..... Vous savez probablement que les États-Unis négocient en ce moment avec l'Espagne pour obtenir la navigation du Mississipi, et qu'aujourd'hui plus que jamais ils espèrent y réussir parce qu'ils comptent que cette puissance, trop affaiblie par la guerre, n'aura pas le courage de la leur refuser. Il faut profiter de cette circonstance. L'Espagne doit naturellement préférer de nous abandonner, comme moyen de négociation et à titre d'échange, ce qu'elle serait forcée d'abandonner gratuitement aux États-Unis. » Encore un point essentiel : La cession, si elle a lieu doit être secrète pour que l'Angleterre ne s'empare pas de la Nouvelle-Orléans, dont il serait difficile de la chasser. « Tâchez, chers collègues, de terminer promptement cette négociation majeure. Nous ne pouvons trop vous répéter qu'elle est de la plus haute importance pour le salut de la République. »

Le 10 floréal (29 avril 1795), insistant une fois encore, le Comité[2] ajoutait, comme s'il ne l'avait pas encore exposé assez clairement, qu'il tenait moins à la partie espagnole de Saint-Domingue qu'à la Louisiane. Tandis que le Comité pressait ainsi les représentants du peuple à l'armée des Pyrénées, ceux-ci,

1. Minute de Merlin de Douai.
2. Minute de Merlin de Douai.

prenant à la lettre le post-scriptum de la dépêche du Comité du 28 germinal, rompaient la négociation[1]. Le Comité reçut le 16 floréal (5 mai 1795) la lettre de Bourgoing, datée du 8, et par laquelle il annonçait son retour. Ce fut une déception pour le Comité. Les deux conventionnels qui apportaient le plus de rigueur et d'âpreté dans les négociations, Rewbell et Sieyès, étaient partis la veille pour dicter la paix à la Hollande. L'influence de Merlin de Douai, qui avec eux, Cambacérès et Boissy, formait en quelque sorte le sous-comité diplomatique du Comité de salut public, devint prépondérante; l'on jugea que Goupilleau-Fontenay avait été trop vite et trop loin et que Bourgoing, qui lui avait conseillé d'attendre et de continuer la correspondance, avait, mieux que le représentant, compris les intentions du gouvernement. En sa qualité de *diplomate*, il avait d'abord excité quelque méfiance; le Comité désormais n'hésita plus à lui confier la négociation[2]. « Il est fâcheux, écrivait le Comité[3], que les négociations, qui paraissaient prêtes à s'ouvrir d'après sa correspondance avec M. Ocaritz, se soient tout à coup rompues par un incident inattendu, et il est naturel de les renouer incessamment. » En conséquence Bourgoing eut ordre de se rendre à Bayonne, où il serait sur la route directe de Madrid et où il agirait avec plus d'indépendance. A son arrivée il écrirait à Ocaritz, annoncerait qu'il avait à Bayonne une mission analogue à celle qu'il avait eue à Figuières, exprimerait le regret que la négociation eût été dérangée par une *proposition intempestive* et ferait entendre que, bien que cette proposition ne fût pas de nature à être adoptée, du moins quant à présent, elle ne devait pas cependant être un obstacle à l'ouverture des conférences. Des instructions et des pleins pouvoirs seraient adressés sous peu de jours à Bourgoing, et pour le rassurer sur ses relations avec les représentants en mission, le Comité ajoutait : « Les représentants du peuple, à qui tu voudras bien communiquer cette lettre, prendront sans difficulté les mesures nécessaires pour faire parvenir ta lettre à Ocaritz. »

Merlin de Douai se mit immédiatement à l'œuvre; dès le lendemain les instructions étaient prêtes et elles furent adressées à

1. Cf. ci-dessus.
2. Fain, p. 166-167.
3. 16 floréal (5 mai 1795). Minute de Merlin de Douai. Cf. Fain, p. 167.

Bourgoing avec les pleins pouvoirs. Les représentants en mission en furent instruits[1]. Mais à ce moment Bourgoing était déjà de retour à Nevers et la négociation eût éprouvé de nouvelles lenteurs, si, au moment où le Comité s'efforçait de la renouer aux Pyrénées, elle ne se fût offerte à lui à Bâle et dans les meilleures conditions qu'il pût souhaiter.

Albert Sorel.

(*Sera continué.*)

1. Le Comité à Bourgoing, 17 floréal; aux représentants en mission, 18 floréal (6 et 7 mai 1795).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UN CORSAIRE NORMAND.

MÉMOIRES DE JEAN DOUBLET, DE HONFLEUR.

II.

Au demeurant le commerce était un pis-aller pour Doublet; il ne pouvait guère lui offrir des compensations à son gré, en échange de la vie de corsaire qu'il aimait. Ce qui le prouve, c'est qu'aux premiers bruits de guerre il rentrait sans tarder au port d'où l'on pouvait tenter les entreprises les plus avantageuses. C'était le temps des grands préparatifs pour la lutte depuis longtemps projetée contre la Hollande et contre l'Angleterre, où venait de débarquer Guillaume d'Orange (octobre 1688). Doublet devait donc être servi à souhait. En effet, dès le commencement des hostilités, le roi avait autorisé les particuliers à armer en course; le ministre, de son côté, avait expédié aux intendants des instructions réitérées et pressantes afin d'échauffer le zèle des armateurs et le courage des capitaines. Il s'agissait de ruiner la marine marchande des Hollandais, de capturer leurs navires venant de Russie, de la mer Baltique, de la Norwége et encore ceux de leurs vaisseaux qui venaient du Levant ou qui y allaient en passant derrière l'Irlande. Nul port plus que Dunkerque, « situé sur le passage de plusieurs commerces », ne pouvait en temps de guerre servir mieux ce dessein. C'est dans ce port qu'il était urgent de posséder une flotte de corsaires permanente et solidement constituée.

Seignelay y donna ses soins. Il se fit adresser des mémoires sur les croisières à tenir dans le Nord et sur ce qui se pouvait entreprendre contre les Hollandais. Sauf quelques circonstances exception-

nelles, il était fort aisé d'interrompre leur navigation, parce qu'ils voyageaient avec de très petits convois. Se fournissant dans le Nord de mâts, chanvres et goudrons sans compter les blés, leurs flottes étaient nombreuses. Pour détruire ce commerce, quatre bons vaisseaux de 50 pièces de canon avec quelques frégates légères devaient suffire. Seignelay préféra faire armer un plus grand nombre de navires et les équiper d'un moins grand nombre de canons. Il engagea les capitaines à se servir de vaisseaux portant 26 à 30 canons et 150 hommes d'équipage au plus. Les croisières furent établies ainsi : pour les navires venant de la Moscovie, depuis le cap Nord jusqu'à l'Islande; pour ceux venant de la mer Baltique où les Hollandais naviguaient toute l'année, il fallait les attendre devant le Sund et à la côte du Jutland, et croiser à la côte de Norwége pour chasser ceux qui venaient de ce pays; enfin, l'on pouvait encore aller au Groenland pour y prendre les pêcheurs de baleine, « leurs navires étant ordinairement de valeur[1] ».

Toutefois, l'exécution des ordres expédiés pour hâter les armements était compromise par les dispositions et les tendances des marins dunkerquois, qui, bien que l'autorité du ministre fût toute-puissante, ne secondaient pas toujours ses vues. C'est ainsi qu'ils accueillaient à regret l'obligation d'user de frégates d'un fort tonnage. Ils n'avaient coutume de croiser qu'à la hauteur du Texel et à l'embouchure de la Meuse, où ils étaient toujours sûrs de faire quelques prises. Encore n'obtenaient-ils qu'un demi-succès. Les côtes étaient gardées par de fins voiliers qui les contraignaient, le plus souvent, d'abandonner la prise amarinée. Aussi ne se servaient-ils que de barques longues, de petites frégates de 6, 10 et 12 pièces de canon, allant parfaitement à la voile et propres à serrer la côte. Ces navires n'étaient bons pour la course que pendant l'été; les Dunkerquois se servaient de dogres pêcheurs[2] pendant l'hiver; ils les équipaient en guerre et allaient croiser dans le Nord.

Changer la forme, le tonnage et l'équipement des navires, soumettre à un choix sévère le recrutement des équipages, organiser un corps de corsaires pour le service, enjoindre aux matelots de s'embarquer sur les vaisseaux, les y engager par l'appât de récompenses et la promesse de bons traitements, telles étaient les recommandations que Seignelay adressait à M. Patoulet[3], intendant à Dunkerque,

1. Arch. de la marine, Campagnes, 1688-1689.

2. Navires ronds soutenant parfaitement bien la mer dans les plus rudes tourmentes.

3. Commissaire général de la marine à Rochefort le 15 août 1676, fut nommé

dans des circulaires remarquables par leur netteté. Mais tout engagé qu'il fût dans les armements en course, Dunkerque marquait peu d'empressement et demandait des délais[1]. La difficulté du recrutement ordinaire, les traditions, le tempérament des marins de ce port qui s'accommodaient mal de la rigueur de la discipline, le peu de justice que les armateurs apportaient dans le règlement des prises, avaient compromis jusqu'alors la réussite des projets du ministre.

« L'esprit des matelots, disoit Mr Patoulet, est difficile à gouverner. Il n'y a qu'une grande liberté et un gain apparent qui les puisse arrester. Ils sont de tous pays et ne demeurent qu'où ils se trouvent le mieux. L'expérience a fait connoistre qu'ils sont venus en grande quantité à Dunkerque dans les guerres passées, attirez par les proffits qu'il y avoit à faire et parce qu'ils n'estoient contraints en aucune manière, autrement ils passent pour la moindre chose à Ostende, car dans toutes les villes estrangères, les matelots n'ont ny prisons à craindre ny le caprice des commissaires à essuyer. Autrefois que Dunkerque estoit la moitié moins grand qu'il n'est à présent (1690), n'y ayant point encore de basse ville, ses habitans n'ont pas laissé de faire des actions incroyables, allant jusques dans les ports d'Hollande arracher les bastiments et entreprendre de faire la guerre aux Saletins; en ce temps les matelots n'estoient pas rares quoyqu'il y eût près de 40 vaisseaux armez, et on ne leur donnoit que 8 à 10 escus, à présent on a peine à y armer 10 à 12 bastimens et un matelot ne veut point s'engager qu'on ne luy donne 20 ou 22 escus, sçachant bien qu'on ne trouve pas et craignant fort les prisons des ennemis où ils souffrent beaucoup et restent longtemps sans estre eschangez[2]. »

Aux plaintes des armateurs et de l'intendant, le ministre répondait qu'il était nécessaire, pour attirer les matelots, de fixer avant le départ le droit de chacun en cas de prise et d'en mettre le détail au greffe de l'amirauté; de laisser aux capitaines la liberté d'augmenter la paye des officiers ou des matelots « qui auront fait de belles actions »; de rétablir l'ordre et d'accorder aux blessés des récompenses[3].

intendant aux Isles le 1er avril 1679 et à Dunkerque le 1er juin 1693. Il mourut dans cette ville le 8 avril 1695.

1. Arch. de la Marine, Campagnes. Lettres de M. Patoulet des années 1688, 1689 et 1690.

2. *Mémoires des armateurs de Dunkerque, du* 10 *janvier* 1690. Arch. de la Marine, service général.

3. Arch. de la Marine, service général, 19 décembre 1688.

Avant de connaître les intentions du ministre, l'armateur payait au corsaire, outre « l'argent sur la main », ses journées depuis le jour où il commençait à armer jusqu'au jour où il sortait du port, suivant le prix qu'ils convenaient ensemble. L'armateur payait « toutes les buvettes »; il déchargeait de tous frais l'écrivain établi « au *foyeux* », sorte de cabaret où s'opérait l'enrôlement des matelots[1]; il accordait, suivant l'usage, au capitaine tout ce qui se trouvait dans les chambres du navire capturé, ainsi qu'une gratification sur le produit de la prise; le tiers de ce produit était liquidé au profit de l'équipage. Les expéditions étaient ordinairement de six semaines, mais Jean Bart, à la suite d'une campagne prolongée au delà de ce délai, en avait pris occasion pour obtenir de les poursuivre pendant deux mois et demi[2].

La guerre, nous l'avons vu, venait d'être déclarée et l'on suivit à Dunkerque, du moins dans une certaine mesure, les instructions de Seignelay. Quatre frégates furent équipées; c'étaient : *la Railleuse*, *la Tempête*, *la Serpente* et *la Sorcière*, portant chacune 132 hommes d'équipage, savoir : 4 officiers majors, 16 officiers mariniers, 104 matelots et 8 mousses. Le total de la dépense par navire s'élevait à 9,056 livres. En voici le détail : argent sur la main, 4,716 livres; payes en cas de prise, 907 livres; vivres pour deux mois et demi à raison de 132 rations par jour à 4 livres 8 deniers par ration, 2,310 livres; vivres pour les rafraîchissements de l'équipage et pour la nourriture des quatre officiers majors, 1,123 livres[3]. A ces quatre frégates vinrent se joindre six vaisseaux de guerre pour garder l'entrée du détroit et favoriser la course. Doublet nous apprend qu'à la première heure de ces armements il ne trouva à commander qu'une corvette de 4 canons, *la Princesse de Conti*, « qu'un nommé capitaine « Laurens[4], anglais de nation, avoit amenée de la Jamaïque, lequel « assuroit qu'elle étoit fine de voiles ». Ce fut sur ce faible bâtiment qu'il prit la mer et qu'après avoir croisé dans la Manche, il fut assez heureux pour capturer, dans le port de Saltash[5], sous le feu des batteries des forts, un vaisseau hollandais de 6 à 700 tonneaux et armé

1. Arch. de la Marine, service général, 19 décembre 1688.
2. Arch. de la Marine, service général, 8 octobre 1688.
3. Arch. de la Marine, service général, 8 octobre 1688.
4. Le 20 août 1690, ce même capitaine, à la tête de 300 flibustiers français, s'empara, aux environs de la Jamaïque, d'une frégate anglaise de 24 canons très richement chargée.
5. Saltash, port d'Angleterre, en Cornouailles, sur la rivière Tamer, à 2 milles marins au-dessus de Plymouth.

de 40 canons. Il va nous raconter lui-même cet épisode important de sa vie :

« Deux jours après cette rencontre[1], ne trouvant rien, je fus mouiller l'ancre vis-à-vis d'un petit bourg situé au bord de la mer et sans forteresse, ayant le pavillon d'Ostende déployé. Nos échappés nous reconnurent bien, et vivoient audit bourg nomé Ramshed[2], où sont tous françois réfugiés, et (ils) ne nous décelèrent aucunement. Sur les trois heures du soir, il me prit fantaisie d'aller avec deux hommes dans notre petit bateau à terre, et moy déguisé en bon et simple matelot, voulant m'informer adroitement s'il n'y avoit pas dans les ports quelques navires holandois prêts à en partir. Lorsque je mis pied à terre, je trouvay le capitaine Roc et son fils qui me disoient mille bénédictions, et me voulurent convier à boire de la bierre, et les priay de m'en dispenser et que je serois fasché d'estre connu de d'autres; et leur déclaray le subjet de ma descente. Ils me dirent qu'au nord du cap Ouastre, il y avoit un houcre holandois de dix canons venant d'Espagne richement chargé et que ce seroit bien mon fait s'il sortoit en mer, mais qu'ils avoient appris qu'il n'en sortiroyt sans avoir un convoy; et que dans le port du Saltache il y avoit une grande pinasse de six à sept cents tonneaux de port, ayant 40 canons et peu d'hommes à proportion et que les canons de sa batterye de bas ne pouvoient jouer, estant embarrassés par des ballots de laine d'Espagne, mais que nous avions trop peu de force pour y attenter. Je quittay mes deux amis et fus au bourg de Saltache dans un cabaret demander une pinte de bierre. J'y rencontray le capitaine de ce navire, lequel je reconnus à son nez extraordinairement long et avec lequel j'avois autrefois bu en Portugal, mais il ne me reconnut pas. Et il me questionna d'où j'étois et ce que je faisois. Je luy dis que j'étois de Bruges en Flandre et que j'avois fait naufrage sur une belandre chargée de vins et eau-de-vie, et avions esté pousses par tempeste sur la coste de Gandetur, et que je cherchois passage pour retourner au pays, et luy demanday passage pour Holande qui en est proche. Il me dit : « Mon camarade je ne say quand je partiray d'icy et ne le feray sans un convoy, car mon navire vaut plus de quatre cents miles florins. » Je luy dis : « Vous avez bien du canon. » — « Ouy, dit-il, mais mon plus fort est embarrassé, et je n'ay que trente et huyt hommes. » La nuict s'approchoit; je n'en voulus savoir davantage et je me retiray promptement à mon bord avant qu'il fust nuict. Et les bateaux venant de la pesche se retiroient au port. Il y en eut un qui passa proche de nous. Je luy fist demander par le capitaine Laurens[3] s'il vouloit nous vendre du poisson. Ils

1. Il avait fait rencontre d'un navire de La Rochelle transportant en Angleterre neuf ou dix familles de religionnaires.

2. Ramehead, pointe à l'ouest de la baie de Plymouth.

3. Capitaine anglais embarqué comme second sur *la Princesse de Conti*.

répondirent que ouy, et pendant qu'il venoit à notre bord je racontay en peu ce que j'avois appris à terre, et représentay la faiblesse de nostre bastiment[1], où nous avions échappé un grand péril, et que nous courions risque d'en essuyer d'autres dont peut-être nous n'échapperions pas, et que nostre fortune étoit dans le port de Saltache dans cette mesme nuictée dont les vents et ce batteau nous estoient favorables. Les s^rs Laurens et Welkisson trouvèrent la chose faisable, et ils la firent gouster à nostre équipage. On acheta tout le poisson de ce basteau où ils n'étoient que trois, le maistre étoit âgé de plus de soixante années et son fils environ de 30 à 35 ans. Nous les conviasmes d'entrer dans notre cahute de chambre pour leur faire boire de l'eau-de-vie de France : ils nous croyoient d'Ostende. Et ayant eu la teste échauffée de la liqueur qu'ils aiment passionnément, ils jasoient avec mes deux Anglois qui se conservoient sur la boisson. Le vieillard disoit beaucoup de louanges du gouvernement de M. le prince d'Orange[2] qui alloit exterminer tous les chiens de papistes français, etc.; pour finir, on les saoula si plains qu'ils tombèrent à beste morte dans la chambre. Nous avions mis au mesme état le troisième et le plus jeune dans son bateau et on l'embarqua dans nostre bord. Nous nous munismes de dix-huit pistolets et autant de sabres et de vingt-quatre grenades, de six bonnes haches de charpente, ne devant faire qu'un prompt coup de main. Et sur la minuit, nous nous embarquasmes en tout vingt-huit de l'élite de nos hommes et partismes sourdement, avec ordre d'un grand silence, et qu'il n'y auroit que le s^r Laurens qui répondroit à ceux qui demanderoient d'où est le batteau. C'étoit entrant au 26 de novembre (1688). Et en passant près du châleau de Rat[3], une des sentinelles ne manqua pas de crier : d'où est le bateau? Laurens répondit : *A fischer boat*, qui veut dire batteau pescheur. Il en arriva autant passant soubs la citadelle et au fort à l'entrée de Saltache. Nous y entrasmes sans aucun contredit et fusmes droit aborder le Holandois au travers de ses grands haubans; nous grimpasmes tous excepté un seul pour la garde de nostre bateau. Il se trouva un seul Hollandois sur le pont, qui d'un levier cassa un bras d'un de nos matelots qui étoit de Calais. Nous nous emparasmes de toutes les portes des dunettes et des gaillards de proüe et de poupe, ainsy que de toutes les écoutilles, et avec les haches on enfonça la dunette où l'on se saisit de trois officiers qui y reposaient. Dans le milieu de cette dunette, il y avoit une écoutille qui communiquoit dans la grande chambre où reposoit le capittaine qui, entendant le bruit, se préparoit à faire un mauvais spectacle. Mais par un bonheur tout extraordinaire mon charpentier, qui avoit foncé la dunette, nommé Jacques Férand, de la ville de Caen, ayant entré dans ladite dunette, tomba dans la grande chambre sur le dos du capitaine

1. *La Princesse de Conti*, corvette de 24 canons et de 32 hommes d'équipage.
2. Guillaume III, roi d'Angleterre de 1688 à 1702.
3. Dans l'île de Saint-Nicolas.

holandois et Férand, se sentant avec un homme criant quartier, en ruant de sa hache blessa au bras le pauvre capitaine. Ledit Ferrand cherchant à tatons la porte de la grande chambre, l'ouvrit et cria : « Qu'on apporte vite de l'eau, tout est icy plein de poudre répandue soubs mes pieds et qu'on n'approche pas aucun feu. » Je fis apporter force sceaux d'eau qu'on jetta partout dans ladite chambre, et il n'arriva aucun accident car le coquin de capitaine advoua qu'il aloit battre du feu pour faire périr son navire et généralement tout. Je fis rassembler autant que nous peusmes trouver gens de son équipage et les fis enfermer dans le gaillard d'avant et garder par deux de nos gens armés, et n'en peusmes trouver que vingt-six : les autres s'estoient cachés parmy les balles de laine. Ce navire avoit ses deux vergues majeures amenées tout bas. Ce fut un gros et long travail pour les reguinder pour pouvoir appareiller le navire avec le peu de monde que nous étions, dont quatre étoient occupés en sentinelle à garder les sorties. Je fus prendre dix de nos enfermés et les fis aider à guinder avec nos gens. Et quand le tout fut bien préparé pour apareiller, et mesme les deux huniers furent déployés et guindés, je fis renfermer mes dix prisonniers, et crainte qu'ils ne tirassent quelque canon de gaillard où ils estoient je fus à tastons en oster les amorces. Et fis couper les deux cables sur les écubiers; il étoit à ma montre un peu plus de cinq heures. Quand le vent fut dans nos voiles, je fis déployer la misenne, la tenant toute preste à la laisser aussy déployer. Le capitaine Laurens connoissoit parfaitement le port. Pour nous éviter de passer entre la citadelle, le fort et le château de Rat, il nous fit sortir par la passe de l'Ouest quoyque très-dangereuse par les rochers et qu'il n'y passe presque que quelques moyens navires. Il hasarda le tout pour le tout, cependant sans nous rien arriver. Comme nous passions à portée d'un moyen pistolet du costé du chasteau de Rat, une des sentinelles cria en anglais : « Où va le navire? Avez-vous vos despesches? » Laurens répondit que ouy et que les courants nous forçoient de passer au risque par cette passe. Et nous sortismes très-heureusement que le jour commençoit à pointer, et nous amarinasmes nostre belle prise. Je laissay le capitaine Laurens et Walkisson pour la conduire, avec une copie de ma commission et vingt de nos meilleurs hommes. Et dans le bateau anglois je m'embarquay avec le reste de nos gens, le capitaine holandois et vingt-quatre de ses gens et les conduisis au bord de ma corvette quoyque plus en nombre que nous n'estions. Je trouvay nos trois Anglois encore endormis et eusmes de la peine de les réveiller pour se rembarquer. Je leur payai grassement leurs poissons et les fis boire chacun un verre d'eau-de-vie et je leur dis : « Voilà mon câble et mon ancre que je vais laisser, je vous les donne. » Car étant foible de mon monde je ne pouvois les lever sans perdre bien du temps. Et ma prise étoit déjà de plus de 5 lieues de l'avant. Mes trois Anglois se trouvant trop foibles pour lever mon ancre furent prier des bateliers qui aloient à la pesche pour leur aider, qui apprirent à nos yvrongnes que j'avois

enlevé le gros navire holandois et que tout étoit en rumeur dans la ville et les forteresses dont les sentinelles furent tous emprisonnés, disant qu'il y avoit connivence avec moy. Nos prisonniers en disoient autant. Mais depuis j'appris qu'il y eut trois sentinelles de pendues, et le vieux batelier et son bateau et le câble brullé par le bourreau et l'ancre jetté dans le passage où j'avois sorty..... Le 30 novembre nous entrasmes dans les jettées de Dunkerque ayant cependant abordé en entrant la jettée du fort Vert, que je creus la prise preste à couler au pied, mais il n'y en eut que le haut d'endomagé. Et un chacun fut surpris de voir une soury avoir enlevé un elléfant. Je fus caressé, et des louanges entières, puis on me pria de sortir en mer pour achever d'y consommer le restant des vivres de l'armement : ce qui fait connoistre que l'homme avide n'est jamais content des biens du monde[1]. »

Le nom de Doublet était déjà bien connu, ce dernier exploit mit le comble à sa réputation. Nulle part l'effet qu'il produisit ne fut plus vif que sur les côtes normandes. Tandis que Doublet reprenait la mer « pour contenter son petit équipage » qui disait ne rien craindre sous sa conduite, et qu'il filait à petite voilure, poussant vers l'ouest de la Manche, les officiers du département maritime de Cherbourg débitaient mille récits sur les circonstances de la prise du hollandais. Dans le dernier mois de l'année 1688, Doublet atteignit ce port. Sollicité aussitôt de raconter son action, il put établir comment sans secours d'aucune sorte, sans même avoir senti le danger, il avait mené à bien une entreprise jugée téméraire. Par une faveur insigne, il fut invité chez M. de Fontenay, gouverneur, à en raconter les péripéties au ministre de la marine en personne, à Seignelay qui, sans méconnaître la hardiesse, la prudence et l'énergie déployées par Doublet, ne laissa pas que de se montrer surpris de tant de témérité. Toutefois il voulut le récompenser. « Je vous ordonne, lui dit-il, de « retourner à Dunkerque et d'y désarmer votre navire. J'escris à « l'intendant de la marine de vous employer au service du roy, en ce « que je luy indiqueray. » A son retour, il reçut le commandement de deux barques longues, *la Sans-Peur* de 8 canons et *l'Utile* de 6 canons, montée chacune par 45 hommes d'équipage.

Il lui importait de maintenir dans des dispositions bienveillantes le ministre qu'il venait de saluer à Cherbourg; c'est à quoi il ne manqua pas les mois suivants. Seignelay s'était rendu à Brest pour surveiller les armements destinés à aider la restauration des Stuarts. Une grosse escadre y était réunie sous le commandement du comte

1. Cette expédition, qui fait le plus grand honneur à la hardiesse et au sang-froid de Doublet, a été racontée par C. de Renneville dans son *Inquisition française ou Histoire de la Bastille*, t. II, p. 325.

de Châteaurenault, récemment promu au grade de vice-amiral. Une dépêche expédiée de Versailles (24 février 1689) à M. Gabaret, chef d'escadre, portait ordre d'appareiller « aussytôt que le roy d'Angleterre seroit embarqué » et de se rendre dans un port d'Irlande; l'escadre pouvait arborer le pavillon royal d'Angleterre au grand mât du vaisseau que monterait le roi[1]. Parti de Paris à la fin de février, Jacques II arriva à Tours le 1er mars; le 2, il partit pour aller coucher à Angers et il continua de là sa route vers Nantes, la Roche-Bernard et Brest où il arriva le 5 mars; le 7, il s'embarquait sur *le Saint-Michel* commandé par M. Gabaret[2].

La campagne qui préoccupait le monde politique commençait; on pressait les armements; « c'étoit, nous dit Doublet, un fracas terrible dans le port de Brest, jour et nuit. » Son témoignage est confirmé par un officier de la marine, M. de Beaujeu, qui écrivait : « c'est une confusion qui passe l'imaginaire. » Doublet avait été appelé à la suite de l'armée navale, et comme on était dans l'attente de la flotte de Tourville, partie de la rade d'Hières, il fut employé, en compagnie de M. de Beaumont et du chevalier de Levy, à naviguer entre Glenan, Penmark et Belle-Isle pour la découvrir[3]. Les pages qui suivent, extraites du journal de Doublet, se rattachent à cette époque :

« Mr de Seignelay sitôt son arrivée à Brest fit empresser l'armement de tous les vaisseaux de haut bord et des fregates et brulots et flutes de transport; c'étoit un fracas terrible dans le port de Brest jour et nuit. Sa Grandeur nous ordonna à tous les capitaines des barques longues et corvettes d'aler croiser. Mon quartier fut devers Bellisle, et aussitôt je remis en mer 30 à 40 lieues au large, où je fis rencontre de Mr le chevalier de Levy[4], lieutenant de haut bord, qui commandoit une barque longue de 4 canons; nous nous joignismes quelques jours ensemble. C'étoit un officier d'un grand esprit mais bien débauché et satirique. Il me dit : « Le ministre ne sait comment se défaire de ma personne que par me faire commander cette coque de noix, mais il ne sait donc pas que les ivrognes ont leurs dieux et que je ne crains pas l'eau salée. Effectivement son bastiment n'estoit pas capable de résister au moindre coup de vent. Puis nous retournasmes à Brest pour reprendre des vivres et y recevoir nouvelles ordres. En entrant à la baye de Brest, entre le Conquest et Bertheaume, nous y trouvasmes partye de nostre armee mouillee l'ancre, et Mr de Seignelay étoit sur le *Soleil Royal*[5].

1. Arch. de la Marine, Ordres du roi, 23 et 24 février 1689.
2. Levot, *Histoire de la ville de Brest*, II, p. 30.
3. Arch. de la Marine, Ordres du roi, 14, 15, 24, 26, 30 et 31 juillet 1689.
4. Capitaine de brûlot en 1673, fut aide-major en 1676 et devint capitaine de vaisseau en 1689. Il mourut le 26 janvier 1703.
5. Les ordres expédiés par Seignelay pendant le mois de juillet 1689 sont

L'ayant salué il nous ordonna de n'estre qu'un jour à recevoir nos vivres et aussitôt de retourner tous en mer, chascun de nostre costé, sans nous fixer les hauteurs, afin d'aler à la rencontre et tascher de découvrir l'armée de Mr le chevalier de Tourville qu'on atendoit venir de Toulon pour faire l'adjonction des deux armées[1], dont le ministre étoit impatient d'avoir des nouvelles. Nous étions déjà au 2e may[2]. Je fus seul à 80 lieues de la mer, puis je fus chercher la hauteur du cap Finistère toujours à cette distance, et le 13e may j'aperceus une frégate qui avoit pavillon anglois. J'eus crainte d'être pris. Elle ne tint pas compte de nous et je repris ma route. Une demie heure après mon homme à la découverte, du haut du mât cria : « Voilà une armée de gros vaisseaux qui viennent à nous. » J'amenay mes voiles pour les attendre et les reconnoistre, et lors que je fus certain je poussay à toute voile sur l'admiral, et en étant proche je le saluay de sept coups de canon. Aussitôt un canot avec un aide-major vint m'ordonner d'aler au bord. J'y fus et Mr de Tourville m'ayant demandé sy Mr de Seignelay était en santé et en quelle disposition étoit l'armée à Brest et luy ayant répondu sur tout, je le priay de me donner un mot de sa main pour le ministre et que je voulois retourner sur le champ suivant mes ordres. Il écrivit : « Les vaissaux de Sa Majesté sont en bon état; tout se porte bien et suis ravi d'en avoir autant apris de vous auquel je suis respectueusement, le chevalier de Tourville. » Et sans fermer son billet, (il ajouta) au bas : « à Mr de Seignelay, secrétaire et ministre d'État. » Aussitost je retournay sur mes pas à toute force et sur les 7 heures du soir j'eus ratrapé la vedette qui m'avoit mis pavillon anglois. Pendant toute la nuictée je forçay de voile à faire trembler mon équipage et j'arrivay à Bertheaume au vaisseau où étoit le ministre le 18e may[3]. Il étoit encore endormy et l'on me faisoit signe de ne faire aucun bruit. Mais quand j'eus dit à Mr de Perinet[4], commandant du pavillon, que j'aportois à Sa Grandeur les nouvelles de Mr de Tourville, il dit : « C'est un bon réveil, je vais l'advertir. » Et aussitost je l'entends crier : « Qu'on me fasse entrer cet officier. » Je fais mon compliment en lui donnant le billet ouvert. Il me le redonne disant : « Lisez car j'ay encore les yeux fermez. » Et après la lecture il receu

datés de Brest, « à bord du *Souverain* ». Arch. de la Marine, Ordres particuliers de Mgr.

1. Ordre du Roy (26 juillet 1689) au s. Doublet de sortir des rades de Brest et d'aller naviguer pendant trois jours entre Glenan et Penmark pour découvrir si les ennemis naviguent dans ce parage. Arch. de la Marine.

2. Nous croyons devoir prévenir que les dates sont erronées dans tout ce fragment. Il s'agit du mois de juillet 1689 et non du mois de mai 1690 comme le porte le ms. original.

3. Il faut lire : vers la fin du mois de juillet 1689.

4. Barthélemy-Alexandre de Perrinet fut fait lieutenant de vaisseau le 26 avril 1675 ; capitaine de vaisseau le 5 janvier 1682 ; décédé le 10 janvier 1705. Arch. de la Marine.

sa robe de chambre et m'atira au balcon où il me questionna où je l'avois laissé et quand je croyois qu'il pouroit arriver. L'ayant satisfait en luy disant que dans un ou deux jours s'il n'arive de contre-temps qu'ils ariveroient. Il dit : « Qu'on donne à déjeuner à cet officier. » Je m'y arrestay très peu et je fus luy demander ses ordres. Il me fit donner un billet d'ordonnance de cent pistoles sur le trésor royal de Brest, et il m'ordonna de retourner en mer au devant de Mr de Tourville[1] et qu'aussitôt que je l'aurois découvert que je repris les devants pour revenir luy dire où je les aurois rencontrés. Le lendemain de mon départ de Bertheaume, je trouvay l'armée à 18 lieux au ouest de l'isle de Groys et je n'eus loisir que d'estre arivé à Bertheaume que sept heures avant ladite armée. Et se fit l'adjonction[2]. Et Mr de Seignelay quitta le vaissaux sur lequel il étoit et se fit porter à celuy de Mr le comte de Tourville nommé *le Conquérant*, monté de 90 canons, et le mesme soir il ordonna à Mr de Moyencourt[3], aide-major de l'armée, de s'embarquer avec moy pour aler croiser dans nostre Manche jusqu'au travers de Pleimuts pour y pouvoir découvrir les armées d'Angleterre et de Hollande.

« Lorsque je remis Mr de Moyencourt près du ministre, on n'avoit jusqu'alors pu apprendre le nombre ny les forces des ennemis. Mr de Seignelay dit hautement : « En vérite, Messieurs, je vois que le Roy est très mal servy, ayant autant de ces frégates légères et barques longues bien équipées, et qui vont aux descouvertes, quil ny en aye pas une qui luy donne nouvelle des armées ennemies ny seulement quils luy ayent amené quelque bateau anglois pour en aprendre quelques nouvelles. » Un chacun gardoit le silence. Je m'aprochay de Mr le chevalier de Venise[4] qui étoit le capitaine du pavillon du *Conquérant* et je luy dis que sy Monseigneur de Seignelay vouloit me donner une commission portant les ordres de faire des descentes et d'y enlever sur les costes ennemies ce qui peut susister (?) par les loix de la guerre, que je me hasarderois dans peu de temps de luy amener quelques prisonniers anglois, qui informeroient mieux Sa Grandeur que ne le pou-

1. Ordre (31 juillet 1689) pour le s. Doublet, commandant *la Sans-Peur*, entre Glenan et Penmark, de revenir au port de Brest pour y recevoir d'autres ordres qui luy seront donnez pour le service de Sa Majesté. Arch. de la Marine.

2. L'escadre de la Méditerranée arriva à la hauteur d'Ouessant le 29 juillet 1689. D'après *la Gazette*, elle entra dans la rade de Brest le 30 du même mois. M. Eug. Sue (IV, 346) indique le 4 août.

3. Le comte de Moyencourt, volontaire du 9 mars 1682, fut nommé enseigne de vaisseau le 1er janvier 1684; aide-major le 10 janvier 1687; capitaine de vaisseau le 1er janvier 1703; major le 1er novembre 1705; gouverneur de la Grenade le 1er août 1717; de la Guadeloupe le 1er novembre 1717; mort à Paris le 2 septembre 1728. Arch. de la Marine.

4. De Venize, enseigne de vaisseau depuis le 28 décembre 1671; lieutenant de vaisseau le 7 février 1678; capitaine de vaisseau le 1er novembre 1689; mort à la Havane, sur *le Superbe*, le 11 mai 1702. Arch. de la Marine.

roit un maître ou matelot de barque ou d'un pescheur. Mr de Venise fit ce recit au Ministre qui me fit apeler et me questionna comme je m'y prendrois, et luy ayant dit à peu près il me fit délivrer ma commission ample comme je la souhaitois, signée Louis, dabtée de Versailles, et au bas, Colbert; et il me promit que sy j'étois pris quil me feroit délivrer le plutôt possible, dont plusieurs officiers s'entredisoient : « Voilà une entreprise d'étourdy qui ne manquera pas d'estre pris et peut estre pendu, » ce qui ne m'ébranla aucunement. Je party sur le champ et fus aterrer à Montbay en Angleterre. J'en fus chassé par un gardecoste, et m'échapay au travers des rochers du cap Lézard. Je costoyois ladite coste jusqu'à Portland, et fus au matin mouiller l'ancre devant le port de Oüesmuths ayant un pavillon d'Ostende arboré, et ne fis paroistre que dix à douze hommes de mon équipage et le surplus en bas de la calle avec le chevalier Daumonville, mon lieutenant, pour les faire contenir dans un silence et en état de monter au premier coup de pied que je fraperois. Il ne manqua pas de venir une chaloupe venant de terre avec six hommes me demander d'où j'étois et sy je voulois entrer dans le port. J'attiray le maistre et luy fis boire un coup d'eau-de-vie qu'il reconnut bien estre de France, et me demanda sy j'en aurois à vendre. Je luy dis en avoir plusieurs pièces avec d'autres marchandises qui ont esté prises sur les François, et, comme cest contrebande en Angleterre, que je voudrois qu'il vint en rade quelqu'un avec lequel j'en pus traiter. Il me dit : « Je vais vous envoyer un brave homme et vous pourez vous accomoder ensemble. » Il s'en alla. Et bien une heure et demie après, il vint une belle chaloupe peinte voguant à huit rames et un officier en manteau rouge, lequel s'embarqua et dit : « Où est le maistre? » Je luy dis que c'étoit moy et le fis entrer dans ma chambre et je frappay du pied sur le tillac. Le chevalier Daumonville, au moment, fit monter mon équipage et luy. Ils sautèrent une partie dans la chaloupe pour piller les matelots anglois. Je quitté ma compagnie à mon hoste qui fut tout troublé et j'empeschay la pillerie et fis rendre ce qu'on avoit pris et fis lever nostre ancre et appareiller nos voiles et changeay de pavillon, ce qui consterna mon hoste et ses gens. Il me pria de luy dire quy j'étois et que je luy donnast lieu d'écrire à son épouse. Je luy dis n'avoir ce loisir et je me nommay et que j'étois pour le Roy de France, et qu'il ne luy seroit fait aucun mal ny tort, et congédiay ladite chaloupe et les 8 hommes, et fis ma route pour gagner nos costes. En arrivant en vue de l'isle de Bats en Bretagne, je fus rencontré par deux frégattes de Flessingues, qui me donnèrent la chasse et à grands coups de canon. Je me sauvay entre les rochers et mouillay devant Roscof où je débarquay avec mon hoste. Et trouvay Mr Le Roy de la Potterie[1] commissaire de la marine, auquel je dis de me faire donner des chevaux de poste pour conduire

1. Écrivain principal de la marine à Roscoff, le 20 juillet 1694; à Port-Louis en 1696; nommé contrôleur au Canada le 1er mai 1698.

plus seurement mon cavalier à Brest où estoit encore l'armée à Berteaume[1]. M. de la Potterie nous fist servir à manger pendant la recherche de trois chevaux, mais mon anglois ne peut que boire un verre de vin et moy je fis très-bien le devoir de table. Et puis montasmes à cheval et arivasmes le mesme soir, 29 may, à Brest et fusmes descendre à l'Intendance, où Mr Descluseaux[2], intendant, me fit donner une chaloupe bien équipée et de bon vin pour nous rendre à Berteaume, où j'arrivay sur les 4 heures du matin, 30e (de mai), au bord du *Conquérant* où Mr de Tourville me receut très-gracieusement sachant ma capture, et fut éveiller Mr de Seignelay qui en robe de chambre me fit entrer et mon anglois auquel il fit bien des honnestetez, en le rassurant que sy il luy disoit vérité à ses demandes il le renvoiroit en peu de temps à son pays. Puis il luy demanda son nom, son employ et comme je l'avois enlevé et sy je ne l'avois point maltraité ny pillé. Sur quoy il tira une belle montre et une bourse bien garnie et son diamant au doigt et dit : « J'ay offert tout cecy à vostre capitaine afin qu'il me laissast retourner dans ma chaloupe, et (il) a tout refusé. Je me nomme Thomas Fijous. Je suis le colecteur ou receveur des deniers royaux de la ville et dépendance de Œsmuths ; que souhaitez-vous de moy? » Alors le Ministre luy dit : « Je vous demande en toute sincérité que vous me declariez le nombre et qualitez des vaisseaux de l'armée du Roy de la Grande Bretagne et aussy des vaisseaux Holandois, et de quel temps la disjonction s'en fit. » Il resta une pose sans répondre et jetant un grand soupir et puis il dit : « Seigneur, je serois perdu en vous le disant et passerois pour traistre à l'État. » Le Ministre le voulant rassurer luy promettoit le secret. Mais il dit : « Si vostre capitaine eût été un pillard ou qu'il m'eût ou fait fouiller, il auroit trouvé ce que vous demandez. » Le Ministre entendit à son discours et se retira au balcon et me fit venir. Il me dit : « Vous n'avez fouillé ny fait faire à votre prisonnier ? » Je dis : « Non, en vérité, Monseigneur. » — « Allez le fouiller et lui oster son portefeuille et tous les papiers et me les apportez. » Je me mis à l'effet dans la chambre du conseil, où plusieurs officiers furent surpris de me voir faire, en disant : « Tenez-vous, voilà le Ministre qui vous voit. Pourquoy n'avez-vous fait cela étant dans vostre bord ? » Je pris son portefeuille n'ayant trouvé d'autres papiers. Je le porté au Ministre, et à l'ouverture nous trouvasmes deux pancartes où étoit en la plus grande le dénombrement des vaisseaux des deux armées[3], bien désignées, les

1. La pointe de Bertheaume forme la baie de ce nom, en dehors du goulet de Brest.

2. Hubert de Champi, chevalier, seigneur Desclouzeaux, conseiller d'État, fut nommé intendant au port et arsenal de Brest, le 12 décembre 1683. Il avait précédemment été commissaire général de la marine à Rochefort en 1675 ; au Havre en 1676 ; à Dunkerque en 1680. Il décéda à Brest le 6 mai 1701. Arch. de la Marine.

3. La flotte anglaise et la flotte hollandaise.

noms de chaque vaisseau et [celui] des commandants, le nombre des canons d'un chascun et des équipages, ainsy de ceux d'Holande, avec les divisions et les ordres de la marche de bataille au cas de rencontre et aussy tous les signaux. Sur quoy Mr de Seignelay fit venir Mr de Tourville et luy dit : « Je n'en désire pas davantage. » Mais ces deux seigneurs furent bien surpris que la deuxième pancarte que j'ouvris contenait les véritables portraits et nombre et les forces et signaux de notre armée. Et fort étonné le Ministre dit : « Nous n'avons plus de secrets en France; elle est trahie de tous costés. » Et [il] me dit : « Allez à vostre bord jusqu'à (nouvel) ordre et j'auray soin de vous. »

Le ministre tint parole. Quelques jours après, alors que Doublet « s'estimoit hors d'espérance de quelque gracieusetez », il reçut en présent soixante louis et on éleva ses gages de cent à deux cents livres par mois. C'était beau, mais un brevet d'officier de haut bord aurait mieux fait son affaire. En effet, s'il y avait un rêve flatteur pour lui, c'était d'entrer dans le cadre des lieutenants de frégate, où l'on cherchait à introduire des capitaines marchands habiles et du premier ordre. Ses connaissances exactes de pilote, sa longue pratique, sa fermeté et aussi sa valeur dans les entreprises de mer devaient lui assurer l'obtention de ce brevet. Ce qui recula sa nomination, ce fut la mort de Seignelay, arrivée au mois de novembre 1690 : « Peu « après que le grand ministre fut à la cour, il mourut et je fus mis « aux oubliettes. »

Privé de cet appui et ne comptant plus que sur lui-même, Doublet jugea qu'il lui fallait de nouveau payer de sa personne. Aussi accueillit-il avec joie les ordres qu'il reçut de M. Patoulet au commencement de l'année 1691. L'intendant de Dunkerque lui déclara qu'il entendait l'employer à une mission mystérieuse, du succès de laquelle dépendait l'avenir qu'il avait souhaité. Cette mission consistait dans le transport en Écosse d'un ingénieur que le duc de Gordon, qui tenait bon dans le château d'Édimbourg pour le roi Jacques II, attendait impatiemment, comme aussi dans la remise à ce même seigneur d'un paquet de la cour de France. Voilà notre marin dépositaire d'un secret d'État; le voilà sur le chemin des honneurs ou de la potence, suivant l'issue de sa mission. Il était sans doute plein de ruse et fort adroit, mais la prudence normande lui fit prendre d'utiles précautions, car le plan proposé ne devenait réalisable qu'autant que l'agent ne serait pas démasqué. En homme de sens, « il remontra avec de belles raisons et autorités » les dangers de l'entreprise, l'imprudence d'aborder une affaire où le roi n'aurait pas l'avantage et la rupture qui s'en suivrait. Quelques pages de ses *Mémoires* font bien ressortir la courageuse réserve dont il fit preuve en cette circonstance :

« Le 17e (janvier 1691) j'arrivay à Versailles et receus audience du ministre[1] le mesme soir, lequel m'ordonna de partir pour me rendre à Dunkerque où je trouverois mes ordres chez M. Patoulet, intendant de marine. Je fis connoistre avoir besoin d'argent ayant deux chevaux et un valet et que je priois Sa Grandeur de m'acorder deux jours de résidence à Paris. Il me remit au lendemain à sept heures du matin. M'y estant rendu, il me fit entrer en son cabinet et me fit compter cinq cens livres et me dit de ne pas retarder à Paris plus de deux jours; il me repeta : « Vous trouverez vos ordres à Dunkerque. » Je fus disner à Paris d'où je partis le 21e et arrivay à Dunkerque le 27e (janvier) sur les cinq heures du soir chez Mr l'intendant, qui m'attira en particulier pour me dire qu'il y avoit une affaire d'importance pour le service du Roy, ce qui feroit mon advancement. Le secret consistoit à pouvoir conduire en Écosse un ingénieur au duc de Gordon[2] qui tenoit bon pour le roy d'Angleterre Jacques second dans le château d'Edembourg, capitale du royaume d'Écosse, comme aussy de faire tenir en seureté un paquet de la Cour audit seigneur duc de Gordon. Je répondis : « Cela méritte bien des attentions et des réflections puisque Mr le prince d'Orange[3] par ses troupes est déjà en possession de la ville d'Edembourg[4] et de la ville de Leict[5] qui en est le port de mer, et je n'ay aucune personne de connaissance en ces deux villes avec lesquelles il faudroit prendre les mesures et qu'il falloit quelqu'un en crédit ou quelque autorité, et un moyen bastiment qui ne parut pas être disposé pour la guerre. » — Je fis choix d'un gros basteau pescheur de harans et demandait qu'on m'y donnât quelqu'un pour bien m'interpréter les langues anglaise et écossoise. L'on m'accorda un jeune irlandois nommé le sr Welchs, et Mr l'ingénieur devoit être déguisé en gros marin et passeroit pour mon pilote, n'ayant belle perruque ny habits galonnés afin de n'estre reconnu de mon équipage qui seroit composé de dix matelots flamands, et l'on me muniroit d'un passeport d'Ostende remply de mon nom sans le changer parceque j'étois fort connu en bien des endroits. Ce fut une difficulté que ce passeport étant en guerre avec Ostende où j'étois entièrement connu. Cependant le chevalier Géraldin[6] ayant écrit à ses amis en obtint un et l'emplacement du nom étoit en blanc que nous remplismes du mien. Ensuite il fut question de quel prétexte se servir pour l'introduire[7]. Je dis : « Il faut

1. M. de Pontchartrain.

2. Le duc de Gordon-Oneill, fils du général Félix Oneill et petit-fils d'Henriette Stuart, de la famille de Balzac d'Entragues. Après la bataille d'Aghrim et la prise de Limerick (1691), il passa en France avec son régiment.

3. Guillaume III.

4. Il s'en était emparé en 1689.

5. Leith, dans le golfe de Forth, à 3 kilomètres d'Édimbourg.

6. André de Géraldin était capitaine de brûlot le 1er janvier 1691 ; capitaine de frégate le 1er janvier 1703 ; capitaine de vaisseau le 23 avril 1708. Arch. de la Marine.

7. Pour introduire l'ingénieur.

faire charger dans ce bateau pour 25 à 30 pistoles de pommes rainettes dont on fait cas en Écosse, et il me faut une lettre de credit de cinq à six mil livres sur quelque banquier de la ville d'Edembourg. » Mr Géraldin se trouvoit embarrassé, cependant en trois jours il obtint cette lettre de credit en ma faveur, ainsy qu'il avoit obtenu le passeport de Mr Hamilton, consul des Anglois en Ostende, toujours bien zélé pour son véritable roy. Enfin m'étant déterminé à cette entreprise en vue de rendre mes services aux deux testes couronnées, le Roy nostre maistre et le Roy Jacques, desquels on me flatoit d'avoir de grosses récompenses en advançant dans la marinne, me fit partir avec courage, le 6 février, avec mon ingénieur sans autre nom que Claes Dromer et passant pour mon pilote. J'avois dans le bord deux caisses de fusils et deux ballots d'habits de soldats pour les délivrer au fort de la Basse à l'embouchure du fleuve Edembourg[1]. Enfin, au 23e, j'arrivay en rade de Leict et descendis avec mon pilote, tous trois habillés à la matelotte. A l'abord les soldats me conduisirent à Mr de Makay[2] qui m'ayant questionné d'où j'étois et venois et leu mon passeport, me dit : « Allez et faites vostre négoce. » Je luy demanday s'il nous seroit permis d'aller à Edembourg. Il dit : « Allez partout, excepté autour de mon camp. » Et nous fusmes tous trois à pied à Edembourg qui n'est que demie lieue au dessus de Leict où est port et forteresse. Nous fusmes chez un libraire, faisant semblant d'y marchander un petit livre pour nous aprendre les marées et dangers du pays. Je luy glissay une petite lettre de son Roy Jacques, qui l'instruisit de nostre voyage et du paquet que nous avions pour l'introduire à Mr le duc de Gordon, ainsy que notre ingénieur. Mais par crainte de sa femme, des enfants et de la servante, il dit : « Allons boire un verre de bonne bière. » Sa femme dit : « N'en avez-vous pas icy ? » — « Ouy, mais j'en connais de meilleure. » Et nous fusmes dans un cabaret où nous (nous) entretinmes sur les moyens ; je luy délivray mon paquet et nous (nous) separasmes, Welsch et moy, luy laissant le prétendu pilotte, et retournasmes à Leict pour retourner à notre bord. Le lendemain l'après midy sur une heure, nous entendismes plusieurs coups de canon partir du château. Mr de Makay et tous ses officiers ne seurent que penser sur cet état. Il dit aparamment que Mr de Gordon a receu quelque espérance d'un prompt secours ; il faut que cette barque luy ayt fait tenir quelque paquet, que l'on m'équipe une chaloupe avec six grenadiers et qu'on m'amène les premiers de cette barque. Sur les cinq heures du soir, nous fusmes conduits Welchs et moy dans un corps de garde où étoit déjà mon prétendu pilote, et nous étions fort observés en toutes nos actions et nous n'osions nous entre parler. Sur les neuf heures on nous mena au château devant Mr de Makay qui étoit environné d'un grand nombre d'officiers. Puis il demanda : « Qui est le maître de cette

1. La rivière de Leith.
2. Commandant les troupes du prince d'Orange.

barque? » — Je dis : « C'est moy. » — « Qui sont les autres ? » — Je répondis : « Voilà mon pilotte et mon contre-maître. » — « D'où êtes-vous partis? » — « D'Ostende. » — « Donnez votre passeport. » On l'examina et je fus interrogé sur tout. Puis il ne manqua pas de demander sy je n'avois pas d'autre chargement que des pommes et ce que je prétendois remporter. Je dis : « Du charbon de terre et du plomb et que pour l'effect j'étois porteur d'une lettre de crédit sur un monsieur nommé Charter, maire d'Edembourg. Il me demanda : « Le connoissez-vous? » — Je dis : « Non. » — « Pourquoy ne l'avez-vous pas esté trouvé hier ? » — Je dis que je différois jusqu'à sçavoir ce que je pourois vendre mes pommes pour me régler. Il me demanda : « Avez-vous sur vous cette lettre de crédit? » Je la présentay à Mr de Makay qui la redonna à un Mr proche de luy, qui la leus puis me dit : « Cets sur moy quelle est tirée; j'y feray honneur quant vous souhaiterez. » Et on nous aloit renvoyer quand par malheur un nommé Richard Kintson, marchand, que j'avois connu en Espagne me reconnut. On luy demanda où il m'avoit veu. Il dit : « A Cadix; nous avons beu ensemble; il commandoit une jolie frégatte françoise. » On dit : « Quoy, il est françois et se dit d'Ostende! » Puis un autre nommé Smits me vinrent prendre la main en me demandant encore de ma santé. On luy demanda aussy d'où la connoissance ? « O diable! que trop, c'est Doublet qui me prits il y a un an devant le port d'Ostende et me mena mon navire à Dunkerque. » Cela nous pensa perdre. »

Doublet et son interprète furent jetés dans un cachot et étroitement gardés jusqu'au lendemain, où ils comparurent devant le général anglais pour la seconde fois. Notre marin ne fut pas moins bien inspiré dans ses réponses. Il y mit une telle précision, il sut leur donner une couleur si franche, un air si naturel, que les officiers y ajoutèrent foi et lui donnèrent l'ordre de faire entrer son navire dans le port. Ce n'était point là ce qu'il voulait, mais il feignit d'y consentir. Il avait déjà arrêté le projet de gagner la haute mer et avisé aux moyens de se sauver. Voici, suivant son récit, le stratagème fort ingénieux qu'il imagina :

« Lorsque je fus sur le quay pour m'embarquer dans mon petit canot, où il y avoit seulement deux rameurs qui étoient venus aprendre de mes nouvelles, — Welchs étoit avec moi, — il se présenta à moy un joly cavalier de 15 à 16 ans, bien équipé, le plumet blanc au chapeau qui me dit : « N'êtes-vous pas le marchand de ces pommes? Madame ma chère mère en voudroit de belles avant que vous les vendiez. » Je pensois que c'étoit l'ange que Dieu m'envoyoit à mon dessain, et luy dit : « Monsieur, venez avec moy. » Il étoit déjà dans mon canot, quand un brutal maistre des quaix le fit débarquer, disant qu'il avoit ordre de ne laisser aller personne à mon bord. Je fus déconcerté, et, en allant, je fis d'autres projets. A peine je fus arrivé à mon bord,

qu'il y vint une chaloupe avec six matelots dont le chef étoit le pilote royal du port, lequel me dit : « Je viens icy pour vous guider dans le port et il faut avant une heure lever l'ancre. Je réponds, toujours par Welchs mon contre-maître que, à la bonne heure, à la bonne heure! Et Welchs en françois me disoit : « Egorgeons tous ces b.... là. » Je luy dis : « Tout beau, nous ne le saurions faire sans bruit. Voilà une frégatte angloise proche de nous qui nous perdera. Sy je ne puis nous en défaire par un autre voye, nous en viendrons là. Et ne dites mot. » Je m'approche de ce pilotte et luy demanday son nom. Il me dit : « Willelm Fischer. » Je luy demanday s'il ne boiroit pas bien un petit doigt de brandevin de France. Il parut content. Puis, par Welchs, je luy fis dire qu'il étoit bien tard pour nous entrer dans son port tout bordé de rochers. Il répondit : « Ne craignez pas, je suis seur de mon fait. » Je luy fis encore dire que j'avois peur et que s'il vouloit me faire plaisir que d'atendre au matin et qu'il restât à mon bord la nuictée qui est très courte, et qu'il renvoyât sa chaloupe et ses gens dire à Mr Makay qu'il étoit trop tard pour m'entrer, qu'il envoyeroit de nos pommes à sa femme avant que les autres en eussent. Il tomba dans mon piège. Je leur laissay prendre des pommes tant qu'ils voulurent, et Welchs me disoit : « Faisons main basse. » Je luy résistois fortement. Enfin la chaloupe partit, et lorsqu'elle fut partye, je le conviay dans ma cahute de chambrette pour boire du brandevin. Il n'eut sitôt beu que je sorty et l'enfermay à la clef. Je fis déployer les voiles et couper le câble, et forçois à toute voille, et par un bonheur extrême les vents étoient très favorables. Je coupay la corde de ma petite chaloupe et la laissay en dérive. Et la frégatte croyoit que j'allois entrer dans le port; et mon Willem fit un grand cry. J'entrouvis la porte et lui présentay un grand couteau proche de son estomac. Il se teut et s'agenouilla. Mais ladite frégatte, lorsqu'elle m'aperçeut ayant bien dépassé le port, me lascha un coup de canon qui creva ma grande voile, et un moment après les canons des forts de Leict tiroient à boule vue. J'échappay avec mon hoste en la place de celuy que l'on m'avoit retint, et fut droit au nord vers la Norvesgue ou Danemark neutre, et en six jours j'arrivay à Suinneur proche de Derneuf où étoit le chevalier Jean Bart, chef d'escadre, et je fus par là en seureté. J'avois eu l'honneur d'avoir esté son lieutenant..... Il me munit de bonnes provisions de table et je party avec luy et nous arrivasmes à Dunkerque au seize avril (1691). »

A force d'habileté, Doublet avait su se tirer d'affaire, mais il ne put à son retour éviter les reproches de l'intendant, et il s'entendit interroger non sans aigreur. « Vous étes perdu, s'écria M. Patoulet, « qui voyait déjà le pauvre ingénieur à un gibet. — Suspendez votre « jugement, répondit Doublet, je n'ay jamais craint le bruit des « canons et des mousquets, mais vous m'avez exposé à la potence « par vos belles promesses. Je vous amène un prisonnier qui « répondra de la vie de votre envoyé. » Et, quelques jours plus tard,

lorsque l'intendant lui remit, au nom du roi, une gratification de cinquante pistoles, Doublet ne voulut rien entendre, disant : « Don-« nez à vos laquais cette belle récompense. Vous m'avez promis au « nom de la cour mon avancement et j'ay couru plus de dangers « qu'en mille combats. Je chercheray ailleurs mon parti. » Des aigres propos on passa bientôt aux propositions aimables. L'intendant et le ministre firent les premiers pas et montrèrent qu'ils ne seraient pas éloignés de contenter leur émissaire. En effet, un brevet de lieutenant de frégate lui fut expédié[1] ; il reçut au même moment le commandement de deux frégates, *la Sorcière* et *la Serpente*.

Ces deux navires équipés, Doublet fit voile de la rade de Dunkerque, avec ordre de débarquer deux officiers écossais, d'éviter toutes rencontres et de se rendre dans la mer du Nord pour escorter la flûte *la Dieppoise* qui chargeait à Dantzick et à Elseneur des fournitures de câbles, acier, cuivre et fer-blanc pour les arsenaux de Brest. A peine son escorte avait-elle pris fin que Doublet entreprit de nouvelles croisières. Il captura, en vue d'Ostende, trois navires anglais et attaqua, sous le feu des forts de Scarborough, une moyenne frégate de 160 tonneaux et de 12 canons, l'enleva à l'abordage et la rançonna pour 10,000 livres. Ce dernier coup de main lui avait coûté assez cher. Il compta 28 matelots tués sur place, 6 estropiés et 16 blessés. Continuant sa croisière sur le travers du Texel, il se rendit maître d'une galiote richement chargée, d'une grosse flûte hollandaise portant 24 canons et de deux autres moyens navires. La campagne semblait heureuse, mais « les joyes de ce monde, dit mélancoliquement Doublet, sont de peu de durée ». Comme il cinglait vers le port de Dunkerque avec sa dernière prise, d'une valeur au-dessus de cent mille livres, un pilote malhabile jeta sur les bancs la frégate et la flûte, l'une s'échoua à la côte, l'autre s'emplit d'eau ; il périt 85 hommes de *la Serpente* et 16 Hollandais de la prise ; Doublet fut recueilli, au milieu de la nuit, sur une épave entraînée à la dérive. La perte de la frégate amena Doublet à Versailles pour se justifier. Il prouva au ministre qu'il avait fait tout ce qu'humainement il avait pu faire, de sorte que les conséquences du désastre pesèrent sur le pilote pour lequel il y allait de la peine de mort. Mais il se trouva fort heureusement que ce malheureux était le parent et le filleul de Jean Bart. C'est ainsi que l'affaire n'eut pas de suite et que M. de Pontchartrain fit grâce au pilote, en considération de son valeureux et intrépide parrain.

1. D'après les répertoires du ministère de la marine, Doublet fut promu au grade de lieutenant de frégate le 1er janvier 1693 ; son brevet fut rayé et biffé la même année.

Parmi les traits de caractère de Doublet où se peint sa fermeté, il en est que nous ne voulons pas oublier.

L'article des saluts était un objet important dans la marine, il avait donné lieu à des règlements multipliés, était différemment soutenu suivant les circonstances, soulevait des querelles et des difficultés qui n'étaient souvent vaincues que par la force[1]. En général, la France avait toujours prétendu exiger le salut des autres nations à pavillon égal, mais cette possession n'avait jamais été bien constante. Les Anglais étaient les seuls avec qui l'on était convenu de ne se rien demander de part et d'autre; ils portaient leurs prétentions plus loin et entendaient se faire saluer les premiers dans les mers qu'ils appelaient de leur domination, depuis le nord jusqu'au cap Finistère, ce qui avait toujours été refusé par la France. Des conventions particulières avaient été conclues avec les autres puissances pour les honneurs à rendre au pavillon français.

Sur ce point, Doublet exigeait toute satisfaction et il obtenait des soumissions éclatantes. Deux vaisseaux et deux frégates de Portugal, portant ensemble 192 canons, l'ayant rencontré sur la côte du Maroc, prétendirent visiter son navire et le contraindre à abaisser sa flamme. Il refusa. Plutôt que de se soumettre à une demande qu'il regardait comme une offense, il arme ses matelots, les aligne sur le pont, dispose les mèches, les pots de feu et les grenades, monte sur le gaillard d'arrière et se prépare au combat. En présence d'une attitude aussi résolue, les Portugais ne renouvelèrent pas leur prétention. Un autre jour, dans le Sund, « passant à portée d'un bon pistolet » de navires hollandais, il les somma d'amener leurs huniers et leurs flammes par respect pour le pavillon de France. Ils hésitèrent et furent un peu lents à lui répondre. Déjà il se préparait à les couler à fond lorsqu'ils le saluèrent de sept coups de canon.

Cette fermeté maintenue dans une juste mesure ne lui faisait jamais défaut. Quand sa prérogative, quand sa dignité personnelle était en jeu, alors et surtout quand il représentait le roi très chrétien, il se montrait intraitable. Nous l'avons vu refuser le salut aux Portugais et l'exiger des Hollandais, nous allons le voir venger les injures adressées à son maître et ne pas souffrir que le grand conseil de Danemark l'interroge comme un valet, c'est-à-dire debout. L'aventure forme un épisode des plus curieux.

1. Le 2 décembre 1687, le commandant Du Méné attaqua, près d'Alicante, un vaisseau espagnol et un vaisseau anglais qui lui refusaient le salut. Après un combat de trois quarts d'heure, le vaisseau espagnol *la Conception*, monté par 300 hommes d'équipage, sauta en l'air; trois hommes seulement parvinrent à se sauver. Arch. de la Marine.

Dans les premiers mois de 1692, Doublet commandant la flûte *le Profond*, de 40 canons et de 200 hommes d'équipage, partit de Dunkerque, le 21 mars, et fit voile vers le nord, pour y croiser pendant un mois, puis atteindre Dantzick où des ordres l'attendaient. Avec lui était sorti un autre corsaire de 12 canons, avec lequel il avait donné la chasse à une frégate anglaise sans pouvoir l'aborder. Sur sa route, il n'avait capturé qu'un flibot écossais, avant de mouiller à l'embouchure de la Vistule. Cependant de graves événements s'étaient accomplis pendant sa croisière. Louis XIV avait voulu tenter une descente en Angleterre avec 15,000 hommes et 300 bâtiments de transport; deux flottes avaient été réunies, l'une à Toulon et l'autre à Brest. Sur un ordre de la cour, cette dernière, qui ne comprenait que 44 vaisseaux et 11 brûlots, alla chercher la flotte anglo-hollandaise forte de 88 vaisseaux, 12 frégates et 37 brûlots. La bataille engagée en vue de La Hougue, le 29 mai 1692, à dix heures du matin, n'avait cessé qu'à dix heures du soir. Tourville n'y avait perdu aucun vaisseau et s'y était couvert de gloire. Mais les suites de ce combat avaient été bien funestes. Douze vaisseaux réfugiés à La Hougue et trois à Cherbourg avaient été incendiés. La nouvelle de ce désastre s'était bientôt répandue parmi les équipages anglais en station, comme Doublet, sur la rade de Dantzick. Les victorieux avaient insulté les vaincus et on en était venu aux coups. C'est à la suite de cette rixe que notre corsaire dut comparaître devant le sénat de Copenhague. Un extrait de ses *Mémoires* fera connaître les particularités de l'affaire.

« Mr Durand mon segond nous raconta que, amenant notre compagnie[1] à notre bord, on apprit la nouvelle que notre armée navalle avoit este battue et deffaitte à la Hougue et que, au bas de la rivière de Dantzik, il avoit rencontré un moyen navire de six canons qui leur dit mille insolences, criant : « chiens de François, votre armée est détruite, » et montrant leur derrière à nud à toutes les dames qu'ils apeloient p..... Cela diminua beaucoup les dispositions que nous nous étions proposées. Mr l'ambassadeur, par une prudence achevée, remit un peu la compagnie en disant qu'il pouvoit y avoir quelque disgrâce de guerre, mais jamais si grand que les ennemis le publioient et qu'il ne falloit pas paroistre déconcertés.

« L'on disna bien, et sur les six heures il falut reporter à terre notre compagnie, et Mr Durand avoit eu la prévoyance d'embarquer plusieurs menues armes dans ma grande chaloupe sans le faire paroistre. En entrant dans la rivière il ne put éviter de passer proche le navire anglois qui nous avoit insultés, lequel ne manqua pas de recommencer.

1. Le comte de Rancey et le vidame d'Enneval, ambassadeur à Varsovie.

Lorsque Mr Durand eut tout débarqué et qu'il revenoit pour se rendre à bord, passant proche ledit anglois qui récidiva en luy jettant des pierres, il prit les armes, fit sauter nos hommes avec luy à l'abordage; l'anglois tira un coup de canon qui passa par dessus nos gens, lesquels d'estoc et de taille, à coups de sabre, se ruèrent sur ce qu'ils rencontroient. En ayant mis 8 à 10 sur le carreau, ils se rembarquèrent, et étant à bord firent le récit à Mr l'ambassadeur, qui y étoit encore sur les neuf heures et nous dit qu'on avoit bien fait. . . . . .

« J'arrivay le 16e (juillet 1692) à Copenhague. Je fus trouver Mr le marquis de Mortangis notre ambassadeur qui à l'abord me reçeut froid, ayant reçeu des plaintes pour ce navire anglois, et que cela avoit fait bien du bruit à la cour de Dannemark par les ambassadeurs d'Angleterre et d'Hollande qui demandoient que je fusse arresté avec mon vaisseau jusqu'à avoir une satisfaction. Et me doutant de l'affaire, j'avois eu la précaution d'aporter mon journal où j'avois dressé le procès-verbal de tout ce qui s'étoit passé envers ledit anglois et que j'avois fait attester véritable par tous les messieurs et dames qui avoient reçeu les insolences lorsqu'ils vindrent et se débarquèrent de mon vaisseau, dont le greffier du sénat et Mademoiselle son épouse étoient du nombre. Lorsque M. de Mortangis en prit lecture il fut fort content et me fit mettre avec luy dans son carrosse et son secrétaire, et nous fusmes trouver Mr Bielks grand amiral pour le prévenir. Il fut content de ma précaution et il nous dit qu'il alloit se rendre au Conseil qui s'assembloit pour ce subject où seroient les ambassadeurs d'Angleterre et d'Hollande, et que Mr de Mortangis n'avoit besoin d'y paroistre puisque j'étois muni de si bonnes défenses. Mr l'Ambassadeur me conduisit à l'hôtel du Conseil où il me laissa avec Mr Besé son secrétaire et retourna à son hostel, m'ayant dit qu'il me renvoirroit chercher pour aler disner avec luy. L'on nous fit entrer dans une antichambre du Conseil, et peu après l'on m'y fit entrer seul et l'on ne voulut pas que Mr Besé y entrât. Je vis tous les seigneurs autour d'une grande table couverte d'un velours vert et Mr l'admiral au haut bout soubs un daix, et les deux ambassadeurs un à chaque de ses costés, tous assis en fauteuils. Je les saluay tous; et puis un de l'assemblée me demanda mon nom et celuy de mon vaisseau en langue françoise. Je ne fis aucune responce. Il recommença et demanda pourquoy je ne répondois pas. Je dis appartenir à un trop grand maistre pour que son officier fût traité avec autant de mépris d'estre comme un valet interrogé sur pied lorsque toute l'assemblée étoit assise; et l'on m'aprocha un fauteuil, où avant de m'asseoir je saluay tous ces messieurs. Puis je dis : « Ce seroit trop vous fatiguer et par trop ennuyeux à une si honorable assemblée de faire un long interrogatoire et recevoir mes responces. Voici au net tout le procès-verbal de ce qui s'est passé et bien vérifié. Examinez les plaintes de mes partyes, je n'ay autre chose à vous répondre, et sur quoy il vous plaise rendre votre bonne justice. » Et l'ambassadeur anglois présenta son mémoire de plainte et dans lequel il y avoit beau-

coup d'exagérations outrées, disant n'avoir pas insulté qui que ce soit et que mes gens n'avoient eu d'autres intentions que de piller ce qui étoit dans le dit navire et de le faire périr à la coste pour que l'on ne s'aperceut d'un vol fait, ayant enlevé plus de 25 mille florins d'espesses d'or et d'argent. L'on leut tout au long mon procès verbal et les témoignages. Il n'y eut d'autres répliques à me faire que sur le prétendu vol. Alors je repris le discours : qu'il n'est pas surprenant que l'auteur d'une querelle dise beaucoup de faussetées pour se disculper et pour agraver sa partie; que l'on examine sur les factures sy l'on y a rien pris..... et quant aux espèces il n'est nullement probable que l'on en remporte de ce pays..... Après quoy l'on me dit : « Mr, passez dans l'antichambre et l'on vous rendra vostre journal. » Je rejoignis le secrétaire de son Excellence et luy conté comme j'ai abregé matière et comme j'avois agi à l'entrée. Il en fut très content et dit : « Dans peu nous saurons ce qui va estre jugé. » Et un quart d'heure après les deux ambassadeurs sortirent par notre antichambre et celuy d'Angleterre me dit : « Monsieur, vous devez estre content. Vous avez trop bien défendu vostre cause; j'ay connu que l'on ne m'a pas acusé juste et suis vostre serviteur. » Le Holandois me dit : « Tous les capitaines n'ont tant de précautions que vous. » Et le Conseil se sépara. On me rendit mon journal sans me rien dire. Et au sortir nous trouvasmes le carrosse de Mr nostre ambassadeur où étoit Mr De Cormaillon qui nous attendoit pour me dire que M. Bezé retournoit à l'hostel et que nous alions chez le Roy[1] où Mr de Mortangis étoit. Nous atendismes que leurs Majestés eussent commencé à disner et que le roy fût informé du résultat du Conseil. Il dit tout haut à son Excellence : « Mr, je suis bien aise que vostre capitaine se soit sy bien justifié avec applaudissement mesme de ses ennemis. » Et la Reine[2] dit : « J'en suis bien aise et je vais boire à sa santé. » Je répondis par de grandes humiliations. Et puis on se retira. Et je fus disner chez son Excellence avec Mr de Cormaillon, homme de qualité de France qui s'étoit battu en duel avec Mr le comte de Chapelle et de Montmorency et se sauva en Dannemark où il a esté fait lieutenant géneral des armees, ayant le cordon de l'ordre de l'Eléphant blanc et promit de ne jamais lever les armes contre le Roy de France et a este fort estimé. Je fus étonné de voir venir disner avec nous Mr l'admiral Bielks, qui fit mes éloges sur les manières du soutient d'honneur pour ma séance. Et l'après disner son Excellence me promena à toutes les curiosités de plaisances de cette cour, où il n'y a rien qui mérite récit que la tour pour l'observatoire[3]. Je prits congé de son Excellence, qui fit embarquer dans ma chaloupe 24 grands jambons de Mayence dont douze m'estoient présentés par la

1. Christian V.

2. Charlotte-Amélie, fille de Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel.

3. Il s'agit de la tour de l'église de la Trinité, dite *Tour-Ronde*, bâtie en 1642, et où l'on peut monter par une allée en spirale.

Reine avec un flacon d'or pour l'eau de Hongrie et dont le pied étoit tout à vise en boite remplie d'un excellent beaume. »

Peu de temps après, Doublet était de retour à Brest, où il remettait à l'intendant sa cargaison de mâts, de cordages et de bois destinée aux arsenaux et quittait la flûte *le Profond*, dont Duguay-Trouin avait reçu le commandement avec ordre de l'armer en course.

La guerre continuait sur mer contre les Anglais; tout projet de descente n'ayant pas été abandonné, il paraissait utile de tenter une attaque du côté de l'Écosse, dès le commencement de l'année 1693. A ce projet on attachait quelques chances de succès, parce que la plus grande partie de la noblesse et du clergé, qui donnait le mouvement à la nation écossaise, était demeurée inébranlable dans sa fidélité pour Jacques II. Les Écossais, amis fidèles et sincères de la France, recevraient avec joie les troupes; il y avait dès lors toute apparence qu'en cas de débarquement les deux nations se prêteraient un mutuel secours. L'entreprise pouvait, disait-on, être exécutée avec peu de dépense et de risque. Il s'agissait de réunir 8,000 hommes, des munitions et fusils pour 8,000 Écossais, de retenir dans le port de Dunkerque le plus grand nombre possible de navires de transport, et si les frégates de la flotte n'étaient pas jugées suffisantes pour escorter, on pouvait ordonner aux meilleures frégates malouines de les aller joindre[1].

Cette entreprise, d'où l'attention du roi devait être bientôt détournée par de plus graves objets, reçut un commencement d'exécution. Alors qu'il était nécessaire de mettre en état de tenir la mer les croiseurs les plus rapides, l'ordre fut adressé à Doublet de reprendre le commandement du *Profond;* l'équipage de ce navire, composé de Flamands, refusait de servir sous Duguay-Trouin. Doublet s'étant rendu à Brest, on lui proposa à son arrivée de s'embarquer sur ce même navire comme capitaine en second. Pour des motifs qu'il serait intéressant de connaître, mais qu'il n'a pas dévoilés, Doublet montra le même mauvais vouloir que les Flamands et opposa le même refus. « Il me survint ordre, dit-il, de me rendre « à Brest pour recommander *le Profond,* sur ce que l'équipage que « j'avois amené étoient tous Flamands et qui ne vouloient servir « soubs M. Dugué. Et lorsque je fus arrivé on me proposa de m'em- « barquer pour segond soubs luy et je n'en voulus point et retournay « à Saint-Malo. » Alors il prit une frégate de 18 canons, de marche rapide, et il se tint prêt à jouer un rôle dans l'action dont nous avons

1. Arch. de la Marine, Campagnes, 1692-1693.

exposé la préparation et dont nous n'entreprendrons pas d'expliquer l'abandon. L'année suivante il montait une autre frégate, *le Comte de Revel,* de 36 canons et de 220 hommes d'équipage; ce beau bâtiment, d'une élégance presque coquette pour l'époque, avait été équipé par M. Bertrand Dufresne, sieur du Demaine, quatre années auparavant[1]. Il prit la mer sur ce bâtiment, avec *le Saint-Antoine* de 52 canons et *le Prudent* de 44 canons, et établit ses croisières au nord du cap Lézard et des Sorlingues. Après deux mois de courses infructueuses il rentrait à Saint-Malo. Cette ville était devenue sa seconde patrie; en 1692 il s'y était marié à Françoise Frossard, sœur de François Frossard, sieur Desmaretz, capitaine marchand et corsaire[2], sous les ordres duquel Duguay-Trouin, âgé de dix-sept ans, avait brillamment fait ses premières armes[3]. Son *Journal* peut nous fournir sur ce port des renseignements curieux à consulter pour les historiens bretons et dont l'exactitude, partout où l'on peut la contrôler, est conforme aux témoignages des documents officiels.

III.

La marine française infligeait aux Anglais et aux Hollandais des pertes incalculables. En octobre 1692, Jean Bart avait incendié plus de quatre-vingts navires marchands. Le mois suivant (16 novembre), après un combat contre trois vaisseaux escortant une flotte marchande de la Baltique, il avait amené à Dunkerque pour 400,000 livres de prises[4]. Au mois de décembre, le marquis de Nesmond avait coulé à fond, en vue du cap Lézard, un vaisseau hollandais de 52 canons et capturé plusieurs bâtiments dont l'un était estimé 300,000 livres. Les corsaires de Dunkerque et de Saint-Malo avaient

1. Ch. Cunat, *Saint-Malo illustré par ses marins*, p. 87.

2. L'acte du mariage de Doublet est du 14 octobre 1692. Reg. de l'état civil de *Saint-Malo*.

3. *Saint-Malo illustré par ses marins*, p. 91, 104 et 175.

4. « A Dunkerque, le 24e novembre 1692. — M. Bart, Monseigneur, est entré dans le port avec plusieurs prises, je ne puis précisément vous en dire le nombre parce que tout est entré en grande confusion à cause de la violence du vent; il y en a 14 ou 15 la pluspart chargées de bled, graine de chanvre et de lin, bray, goldron, potasse et laine de Sigovie, avec un convoy de 16 canons..... Il y aura de quoy dédommager gracement le Roy de toutte la despence de son armement. »

« A Dunkerque, le 2e décembre 1692. — Si Mr Bart avoit seulement eu une escadre cette année comme celle de l'année passée, il auroit détruit une flotte de quatre-vingt-quinze ou cent vaisseaux, dont la perte auroit peut-estre mis la disette en Hollande. » (Arch. de la Marine. Campagnes, 1692-1693.)

détruit plus de deux cents navires en deux mois[1]. Les Anglais furent exaspérés et leur colère ne connut plus de bornes après la bataille de Lagos (côte du Portugal), où la flotte du maréchal de Tourville attaqua une flotte anglo-hollandaise de 27 vaisseaux escortant un convoi de 250 voiles destiné pour Cadix, l'Italie et le Levant. La bataille dura deux jours; près de 100 navires furent détruits et les pertes de l'ennemi s'élevèrent à quarante millions. Les Anglais s'abattirent alors sur nos côtes et sur nos colonies qu'ils ravagèrent.

Leur première attaque fut dirigée contre Saint-Malo, port que sa situation exposait à une descente ou à un bombardement. La descente pouvait se faire du côté de Dinard, depuis le cap Frehel jusqu'à la rivière de Pontbrian, ou du côté de la ville même, c'est-à-dire vers la rade de Cancale, où les vaisseaux pouvaient approcher fort près de la grande anse, ou enfin vers Dôle, quoique la plage soit très plate. De ces trois points, l'ennemi gagnait aisément Saint-Malo. Mais le siège de la ville était moins à craindre qu'un bombardement. En effet, l'accès en était fort difficile. On n'en pouvait approcher que par une langue de terre qu'on appelait *le Sillon* et tout le long de laquelle il y avait des moulins à vent, « à demie portée de mousquet les uns des autres », placés à merveille pour faire des retranchements. D'un autre côté, cette chaussée était battue par les vaisseaux embossés le long de la plage et par le fort de l'Islet. Il était donc constant que si les Anglais devaient venir ce ne serait que pour bombarder[2].

Le principal moyen que l'on eût pour empêcher cette action était d'employer des galères qui, appuyées par des doubles chaloupes, par des frégates et des brûlots, se placeraient en face des galiotes à bombes, les attaqueraient et les enlèveraient. Il était en conséquence urgent d'envoyer les deux galères qui venaient d'être construites au Havre. Il ne l'était pas moins d'achever le fort de la Conchée, de placer deux mortiers dans ce fort et dans le fort Royal, de changer tous les canons pour des canons de plus gros calibre, de 48 au moins. Dans les batteries du Château, de la Hollande, du Rempart, de la tour Bidoüane, de la place Saint-François, de l'Éperon et du Colifichet, on comptait 41 pièces de divers calibres; dans les forts du Grand et du Petit-Bé, de la Conchée, de l'Islet, etc., 98 pièces étaient en batterie; aucune n'était supérieure au calibre de 36 livres[3].

Les préparatifs de défense étaient terminés, lorsque, le 26 novembre 1693, dans l'après-midi, on vit paraître douze vaisseaux, autant

1. Arch. de la Marine, Campagnes et service général, 1692 et 1693.
2. Mémoires sur Saint-Malo, aux arch. de la Marine. Doc. hist. des ports.
3. Mémoires sur Saint-Malo. Arch. de la Marine.

de frégates avec deux galiotes et plusieurs chaloupes. On crut d'abord que c'était une flotte marchande, mais sur les trois heures on reconnut que c'était une escadre anglaise. Ce fut alors une confusion inexprimable dans Saint-Malo. Le passage qui suit, extrait des *Mémoires* de Doublet, raconte l'arrivée de la flotte et l'effet du bombardement :

« Le 26e sur les deux heures de l'après-midy je fus à la promenade sur les remparts proche de la porte de Saint-Thomas avec plusieurs messieurs de la ville. L'on aperceu au large de la Conchée[1] une flotte qui s'en approchoit. La plupart de nos messieurs pensoient que c'étoit une flotte du party des gabelles qui venoit d'Honfleur, et nous la regardions avec des lunettes d'approches. Je dis : « Ce n'est nullement une flotte de navires marchands, ce sont vaisseaux de guerre. » Et il y eut presque un pary entre Mr de La Motte-Gaillard et moy. Il se fondoit que la saison étoit trop advancée et j'opinay toujours que c'étoit des vaisseaux de guerre jusqu'à payer dix pistoles de gageures. Et sur les 4 heures, ils mouillerent leurs ancres en dedans de la Conchée à la fosse aux Normands. Je quitay ma compagnie en leur disant qu'ils feroient bien d'ordonner de préparer les forteresses pour les deffenses de la ville, et que j'alois changer d'habit pour m'y disposer. Je fus chez moy très embarrassé pour advertir mon épouse qui étoit sur son huitiesme mois de sa première grossesse et pour l'envoyer à la campagne de sa mère et j'étois encore plus embarrassé comment la quitter. Je dis à son frère de l'aler conduire et que je ne le pouvois pas crainte que l'on ne m'accusât de lascheté. Elle consentit de partir avec son frère. Et je fus au fort Royal où il n'y avoit rien de préparé aux batteries des canons. Et les ennemis se postèrent ayant des pavillons blancs, ce qui faisoit encore doubter que fût des François. Lorsqu'ils eurent bien placé deux galiotes à bombes, sur les 5 heures, ils envoyèrent plusieurs grosses bombes qui par un bonheur outrepassoient de beaucoup la ville sans faire aucun dommage, et alors les portes se trouvoient trop petites pour passer l'affluence du monde qui se vouloit sauver. Nous leur envoyasmes plusieurs coups de canons sans nous apercevoir leur avoir fait dommage. La nuit survint et l'on cessa de tirer de part et d'autre.

« Nous avions deux mortiers au pied du glacis sous la guérite du bastion du fort Royal. Au lendemain nous les mismes en estat de les faire jouer, mais il n'y avoit pas gens expérimentes pour cela. Je m'y offris, sachant le fait. Mais Mr le Camus, escrivain principal, qui représentoit la place de Mr le Commissaire [de la marine] qui étoit à Paris[2] m'osta cette pratique, la croyant mieux savoir que moy[3]. Puis se

1. Le fort de la Conchée, situé au nord-quart-nord-ouest de la partie la plus septentrionale de Saint-Malo, fut commencé en 1689 et achevé en 1707. C'est un des chefs-d'œuvre de Vauban.

2. Dans une lettre du 25 novembre 1693, M. Le Camus annonce le départ de M. Des Gastines pour Paris. Arch. de la Marine, serv. général.

3. « Je me rendray demain avec M. Doublet, écrivait M. Le Camus, à la batterie

voyant sans réussitte il m'abandonna les mortiers. Et avec l'assemblée nous aperçeumes que lorsque les galiotes avoient envoyé leurs bombes elles changeoient de leur place pour n'estre pas endomagées par les nostres. Je proposay que si l'on ne me vouloit pas troubler, je ferois crever toutes les bombes en l'air, et que par les éclats épars de tous costez nous pourions par ce moyen plustôt incomoder lesdites galiotes. Je commençay pour mettre le feu à la fusée de chaque bombe et puis, à une distance de deux *Ave Maria*, je fis mettre feu à l'amorce des mortiers; le mât d'hune de la galiote la plus éloignée fut emporté et [elle] se retira de sa place. De ma seconde volée la poupe de l'autre galiotte fut fort endommagée et [je] mis le feu à un baril de poudre qui fit bien du fracas, et [elle] se retira au large, dont j'eus bien des applaudissements. Lorsque j'eus cessé, je montay au Fort-Royal pour découvrir d'où provenoit des pierres de taille qui nous tomboient proche de nostre batterie et qui risquoient de nous blesser. Je remarquay que c'étoit la guérite du bastion qui tomboit par l'effort de nos mortiers. Je fis achever d'abattre ladite guérite et y fis porter une pièce de canon de 36 livres de boulet et [elle] fit bon effet et nos ennemis ne tirèrent plus que très lentement..... Sur les huict heures du soir, on se croyoit tranquille pour la nuit. J'étois à souper en bonne compagnie lorsqu'il se répandit comme un terrible coup de tonnerre, que l'on creut la ville entièrement abismée; chacun regardoit sy sa maison subsistoit. Nous courusmes vers le Fort-Royal où avoit esté le grand effort, et on aperceut un navire échoué derrière les murs, qui avoit sauté par une quantité de poudres et d'artifices, dont les murs de la ville du mesme costé étoient entr'ouverts. Au jour on ne remarqua que très peu de maisons endommagées mais presque tous les vitrages, et des églises, entièrement fracassés. Le lendemain l'ennemi voyant la ville encore debout se retira sans bruit; et les gens de ce navire furent trouvés écrasés et brisés. C'étoit cette fameuse machine infernale dont les gasettes avoient fait mention et que l'on la composoit dans la tour de Londres. Sy les soldats ne nous eussent dépossédez du Fort-Royal [1], nous aurions coulé à fonds cette machine avant qu'elle eut approché de la ville : c'est un hasard comme elle (la ville) n'en a esté ruinée.....

« Peu de jours ensuitte, Mr le duc de Chaulnes, gouverneur et admiral de la Bretagne, vint faire sa demeure à St Malo. Il fut informé comme j'avois agy au bombardement et comme j'avois enlevé corps à corps un vaisseau de guerre plus fort que n'étoit le mien. Il dit : « Cela mérite une récompense. » Et il me fit venir devant luy et me fit présent d'une épée à garde et poignée d'argent doré et un beau ceinturon brodé, et dit : « Je veux prendre intérêt avec vous dans le garde coste

des mortiers pour bombarder les ennemis. » Arch. de la Marine, serv. général, 26 novembre 1693.

1. Pendant le bombardement, une compagnie d'infanterie était venue prendre possession de ce fort; Doublet et ses compagnons avaient dû en sortir.

qve vous avez pris, et le nommerez de mon nom. » Je le remerciay humblement des bontés de Sa Grandeur et de l'honneur qu'il me faisoit. »

Les traits principaux de ce curieux fragment trouvent leur confirmation dans des documents du temps, en ce qui touche l'état du fort Royal, la batterie de mortiers, la machine infernale et l'insuccès du bombardement.

« J'ay fait convenir l'inspecteur des fortifications de Bretagne et l'ingénieur de Saint-Malo, écrivait le chevalier de La Pailletrie[1], qu'il y a quelque chose à changer à la disposition du fort Royal pour en tirer tout l'avantage possible, et l'un et l'autre sont demeurés d'avis que leur batterie de mortiers estoit mal placée, ils la changeront incessamment. Il est constant, Monseigneur, que si les ennemis avoient bien bombardé comme nous, la ville auroit esté consommée en peu de temps, mais heureusement leurs bombes sont trop espoisses, d'un fer trop liant et contiennent trop peu de poudre pour les faire crever, voilà ce qu'il l'a sauvée[2]. »

De son côté, le commis de la marine écrivait au ministre en lui rendant compte de l'effet de la machine infernale :

« A Saint-Malo, le 30e novembre 1693. — La nuit du dimanche au lundy, 8 heures du soir, ils firent crever un bastiment d'environ 160 thonneaux remply d'artiffices et de bombes pour brusler et renuerser toute la ville, ce qui a fait icy beaucoup de tort. Toutes les bombes qu'ils avoient mis dans ce bastiment, grâce au ciel, n'ont pas sauté dans cette ville, il en est resté enuiron deux cents sur la grèue[3]. »

La flotte anglaise en reprenant la mer se rapprocha de la côte de Normandie. Le 18 décembre 1693, elle bombarda le petit port de Granville pendant six heures. L'année suivante, sous le commandement de lord Barckley, elle débarqua neuf cents hommes dans la baie de Camaret et tenta de surprendre Brest. A la suite de cette tentative sans effet et après avoir relâché à Plymouth, les Anglais parurent devant Dieppe, bombardèrent la ville pendant vingt heures et la brûlèrent (22 juillet 1694). Le 3 août, Tourville écrivit à M. de Pontchartrain :

« Je ne suis point surpris que les ennemis ayent bombardé Dieppe,

1. Le chevalier puis bailly de la Pailletrie avait servi sept ans dans un régiment de cavalerie avant d'entrer dans la marine. Il fut nommé lieutenant de la galère réale le 1er janvier 1685; capitaine de galère le 1er mai 1690; chef d'escadre le 11 juillet 1702; décédé le 5 octobre 1719. Arch. de la Marine.

2. Arch. de la Marine, Campagnes, 1er décembre 1693.

3. Arch. de la Marine, service général.

ils ont toujours esté les maîtres de le faire quand mesme nous aurions eü une grande armée devant ou après nostre armement ou désarmement. J'ay eü l'honneur d'en dire plusieurs fois mon sentiment au Roy. Je n'ay point sceu la quantité de mortiers qu'il y avoit dans la ville pour répondre aux leurs qui est la seulle deffence qu'elle pouvoit avoir estant scituée comme elle est. Dans toutes les places maritimes il devroit y avoir au moins quinze mortiers et vingt bombardiers. Je suis persuadé qu'il n'y en a aucune qui n'en fist la despence avec plaisir pour tascher d'interrompre le feu des ennemis et se mettre à couvert de l'insulte des bombes [1]. »

A peine son œuvre de destruction accomplie, lord Barckley appareilla, le samedi 24 juillet, jeta l'ancre à la rade du Havre le même jour et commença à couvrir cette ville de projectiles le lendemain matin. Dans l'espace de cinq à six jours, les Anglais lancèrent quatre mille bombes environ, mais le Havre ne souffrit aucun dommage. Toutefois, suivant un témoin oculaire, « si les ennemis avoient eu « de bons espions pour les informer de l'estat des affaires et qu'ils « eussent mis dès le dimanche au soir, seullement 500 hommes de « pied à terre proche les tuilleries [2], ils se fussent rendus les maistres « de toutes les batteries et de la porte du Perey, n'y ayant dans tous « ces endroits là que quelques invalides soubs les armes qui « n'eussent pas tenu [3]. »

Le 22 septembre 1694, soixante bâtiments de guerre anglais, aux ordres du chevalier Showel, mouillaient devant Dunkerque qu'ils bombardèrent; le 27, ils jetaient l'ancre en vue de Calais, passaient à portée de canon et lançaient un millier de bombes; quatre bombes seulement tombèrent dans la ville. La campagne de 1694 était finie et elle n'avait pas eu tous les résultats sur lesquels on avait compté. Il fallait recommencer.

Au mois de juillet 1695, une flotte de 70 voiles, dont 30 vaisseaux de guerre portant 70 à 80 pièces de canon, 20 ou 25 galiotes à bombes, 4 ou 5 machines infernales et plusieurs autres bâtiments, frégates et flûtes, se dirigeait vers Saint-Malo en ordre de bataille. Doublet, qui avait pris la mer depuis quelques jours sur la frégate *le Duc-de-Chaulnes*, se trouvait à trois ou quatre lieues au large de ce port, lorsque la vigie signala des bateaux pêcheurs à l'horizon. Doublet monta tout de suite dans la hune du grand mât, et les bateaux

1. Arch. de la Marine, Campagnes, 1694.

2. Établissements qui existaient dès l'année 1524 « près et joignant » Sainte-Adresse, sur l'ancienne paroisse de Sanvic.

3. Lettre d'Hamel, major de la côte, du 4 août 1694. Arch. de la Marine, service général.

pêcheurs aperçus devinrent bientôt, dans sa lunette d'approche, de gros vaisseaux naviguant en bon ordre. Il revira de bord aussitôt, rentra à la rade et courut porter la nouvelle au gouverneur, M. de Polastron[1]. Le lendemain (13 juillet 1695), la flotte était en vue; le surlendemain, dans la matinée, passant au nord du fort de la Couchée et ayant manœuvré pour prendre une position définitive et se rapprocher de la ville, elle mouilla ses ancres et commença le feu quelques heures après.

Aux différentes relations que l'on a du second bombardement de Saint-Malo, ajoutons le récit de Doublet, simple dans la forme, mais intéressant par le fond, en y joignant le texte de deux documents inédits, écrits peu de jours après ceux où se passèrent les faits :

« Lorsque nous fusmes trois ou quatre lieues en mer, j'envoyay un homme au haut du mât pour faire la découverte. Sitôt qu'il fut en haut il cria qu'il voyoit plusieurs batteaux qu'il croyoit estre des pescheurs. J'envoyay en haut un de nos enseignes lequel me cria aussy que c'étoit des batteaux, cependant qu'il y en avoit quelqu'uns qui paroissoient plus gros. Je montay aussitost sur la hunne du grand mât et me servit de moyennes lunettes d'approche pour mieux examiner. J'aperceus que c'etoit de gros vaisseaux qui venoient vers nos rades allant dans un bon ordre. Je redescendis et dis : « Quelle diable de méprise de prendre des vaisseaux de guerre pour des bateaux pescheurs! Il faut que nous les remarquions de plus près afin de les mieux connoistre. » Comme ils venoient de nostre côté, ils s'aprochèrent en très peu de temps et nous aperçeurent. Il y en eut deux qui me donnèrent la chasse et je vis que le plus gros de ces vaisseaux portoit à son grand mât un grand pavillon rouge. Je fis revirer de bord pour rentrer à la rade de Rancée[2] devant la ville. Il y avoit une grande quantité de monde sur la Hollande et sur les remparts à nous regarder. Les uns croyoient qu'il se seroit ouvert quelque voye d'eau à nostre vaisseau, et on ne savoit que présumer, car on ne voyoit pas de la ville les vaisseaux qui m'avoient obligé de rentrer. C'est que la marée baissoit et le vent cessa qui les obligea de reculer plutôt que d'avancer. L'on m'envoya un bateau de la ville pour s'informer de ce qui pouvoit estre arrivé. J'avois défendu à tout mon equipage de ne rien dire, et je dis aux gens du bateau que j'allois descendre à terre. J'ordonnay à mon segond capitaine de ne laisser approcher aucun bateau de nous et je m'embarquay dans mon canot avec Mr De La Motte-Nepveu, mon premier lieutenant, et luy ordonnay qu'aussitots que j'aurois débarqué à terre qu'il eut à retourner à nostre bord et ne pas déclarer à qui que

1. Officier général, commandant supérieur des compagnies de marins tirées des vaisseaux pour la défense des côtes de Bretagne.

2. Embouchure de la rivière qui forme la rade de Saint-Malo.

ce fût ce que nous avions veu. Mes intéressés et amis se trouvèrent à mon débarquement, étant très inquiets, et m'empressoient de leur déclarer le subjet de ma relasche sy précipitée. Je les priay de ne me pas obliger à parler devant une sy grande quantité de monde et que j'alois chez Mr le comte de Polastron qui étoit le comandant et que là ils sauroient toutes choses. Lorsque j'entray, je dis : « Monsieur, que j'aye s'il vous plaist l'honneur de vous entretenir un moment en particulier avec Mrs mes intéressés. » Et il nous fit entrer dans une autre chambre gardée par deux sentinelles. Je déclaray ce que nous avions veu et le prevint que s'il ne le voyoit pas que c'étoit la marée qui les avoit empeschées d'avancer et que j'avois compter jusqu'à quarante vaisseaux de guerre, qu'infailliblement ils venoient pour attaquer la ville et qu'il donnât les ordres pour les deffences. Il me prit par la main et me dit : « Allons chez Mr le commissaire, nous y trouverons tous les officiers. » Nous y fusmes, et je le priay de me laisser pour un moment aller chez moy advertir mon épouse et famille pour mettre ordre aux affaires de ma maison. Et il me dit : « Je vous prie de ne vous pas séparer de moy. Vous allez estre accablé de questionneurs et ne pourrez vous en débarrasser. Cette affaire est de toute importance. »

« Nous fusmes chez Mr Desgastines[1], commissaire. Je fus retenu pour estre du conseil et j'étois très faible par la faim. Je priay que l'on me donnât du pain et du vin, mais l'on me servit une petite table avec du dindonneau froid et je mangeois et buvois d'un grand apétit. Il fut résolu qu'on feroit sonner le tocsin dans toutes les paroisses voisines pour assembler du monde pour les deffances de la ville. Je dis que autant de matelots que l'on pourroit trouver qu'il falloit les porter dans nos deux frégattes[2] où je les norirois et que j'aurois soin d'envoyer 50 hommes et un chirurgien et des poudres pour défendre le fort de la Conchée et autant au fort de l'isle Erbout. L'on m'aprouva et l'on me pria encore d'envoyer six barils de poudre au fort Royal, ce que je fis. Mrs de la Palletrie et de Langeron[3], commandant les gallères se préparèrent, et il y eut douze chaloupes armées avec chacun un canon comme les gallères et [elles] étoient bien matelassées et commandées par des enseignes de vaisseaux du Roy et des gardes marinnes. Et je priay Mrs les commandants d'avoir la bonté puisque je ne pouvois agir de faire conduire mon épouse et ma belle-mère du costé de St Servant, et Mr de Gastinnes me promit de se charger de ce soin et qu'il les

1. Bigot Des Gastines était commissaire général de la marine à Saint-Malo de 1693 à 1699; à Brest de 1699 à 1703; il fut fait intendant à Dunkerque le 15 juillet 1703. Il se retira le 1er décembre 1704 et fut nommé inspecteur des Échelles du Levant et de Barbarie. Arch. de la Marine.

2. Le *Duc de Chaulnes* et le *Comte de Revel.*

3. Le marquis de Langeron, embarqué comme enseigne en pied sur *le Henri*, le 1er février 1671, fut fait capitaine de vaisseau le 2 novembre 1671; chef d'escadre le 1er novembre 1689; lieutenant général le 1er avril 1697; mort à Sceaux, le 28 mai 1711. Arch. de la Marine.

alloit faire porter dans son canot, ce qu'il fit faire, et je fus à mon bord pour satisfaire à ce que j'avois promis. Mrs les comtes de Verus et Kailus[1], de Mailly et Hautefort placèrent leurs régiments le long de la plage et sur les remparts, et les portes de la ville se trouvoient étroites pour sortir les femmes et familles, dont il y en eut plusieurs étoufés. Mais au lendemain matin les vaissaux ne paroissoient encore pas. Le murmure du peuple me calomnioit, disant que j'étois aparemment saoul et que j'avois pris des bateaux pescheurs pour des navires de guerre et mille imprécations, désirant me tenir pour me lapider, et ce qui les confirma d'autant plus est que sur les 6 à 7 heures il entra une frégatte de dix huipt canons avec une prise holandoise, laquelle n'avoit pas veu l'armée. Je me tins à mon bord tranquille, me doutant de tout ce murmure, et toute la populace rentroit avec leur rage dans la ville. Mais sur les huipt heures et demie, les ennemis parurent venir en bon ordre, et un chacun reprenoit la fuitte et je fus dans tous les applaudissements que c'étoit pour moy la 2e fois que je sauvois la ville et la populace. Les ennemis passèrent par la Conchée et mouillèrent à la fosse aux Normands et attachèrent à ladite Conché un gros navire remply de poudre et d'artifice où ils mirent le feu sans beaucoup d'effect[2]. J'y perdis mon contre-maistre et un matelot. Les 3 galiottes à bombes se postèrent en moins d'une heure et envoyèrent leurs bombes qui outrepassoient de beaucoup la ville. Les deux gallères et les chaloupes furent sur les ennemis qui estoient à l'ancre et leur envoyèrent plusieurs décharges de leurs canons en les attaquant en poupe et immanquablement les incommodèrent fort et leur tuèrent bien de leurs hommes puisque les ennemis abandonnèrent et ne firent aucun domage à la ville ny aux forteresses. Il y eut le soir une de leur galiote à bombe qui prit en feu et nous n'avons seu si c'étoit par nos bombes à feu[3], et étant presque bruslée elle alloit en dérive et nos chaloupes furent s'en saisir et la conduisirent à la plage, et on y trouva deux beaux mortiers de bronze montés sur des pivots[4]. Et il n'y a aucuns de ce temps qui puisse dénier que sans moy on étoit surpris[5]. »

1. Les comtes de Verrüe et de Caylus.

2. « Ils détachèrent au fort, dit M. Des Gastines, deux de leurs machines infernalles dont une ne fist pas grand effet, ayant eschoué sur un rocher; l'autre s'attacha au corps du fort contre lequel elle creva avec quelque bruit sans luy faire d'autre mal. » Arch. de la Marine.

3. « Nous vismes, écrit M. Des Gastines, à l'entrée de la nuict une de leurs galliottes en feu qui brusla toute entière et qui fust échouer toute allumée à la coste de Saint-Lunaire où iay envoyé pour sauver ses deux mortiers. » Arch. de la Marine.

4. M. Des Gastines écrivait : « Ce sont deux fort beaux mortiers montés de bronze avec leur plaque de mesme métal, leurs pivots et leurs roues. » Arch. de la Marine.

5. D'après une dépêche de M. de Nointel, intendant de Bretagne, ce fut M. le chevalier de Cargrées de Tracy qui apporta la première nouvelle de la venue

Aussitôt après le départ de la flotte anglo-hollandaise, le chevalier de Hautefort, capitaine de vaisseau, commandant un bataillon de la marine, vint à Versailles rendre compte du bombardement. Il était porteur d'une dépêche de M. des Gastines relatant les principales circonstances de l'affaire et des correspondances du gouverneur et du maire. Pour compléter le récit de Doublet, nous leur emprunterons quelques détails nouveaux. Voici en premier lieu le passage d'une lettre, datée du 20 juillet 1695, de M. de Polastron :

« A Saint-Malo, le 20e juillet. — Nous avons employé, Monseigneur, pendant le bombardement 447 bombes et l'on a tiré 189 coups de canon presque tous de 36 livres de balles; tout cela nous a employé 35 milliers de poudre. Vous trouveré, Monseigneur, que c'est beaucoup pour un jour et sy les ennemis avoit resté longtemps, nous aurions peu en manqué [1]. »

Le commandant du fort de la Conchée, de son côté, exposa le rôle qu'avait joué la machine infernale destinée à ruiner l'œuvre de Vauban.

« Ils me vinre canonner avec leurs gros navire, dit-il, et manvoyère à la faveur de la fumée un brulot. Il vint à la portée du fusil sans que je peux tirer dessus, venent du costé que ie naues point de canon. Ils y mire le feu et lanvoyerent vent arriere au pied des baterie avec des ancre pendente pour acrocher la roche. Il vint au pied, le feu dedent et une sy grosse fumée qu'il estot impossible de se voir, le vent la poussant auec la flame dans nos embrasures avec une grande violance. Cet une nouvele machine inventée en Holande pour empescher des baterie de tirer et de voir. Dans ce tems-là, il envoyèrent un autre bâtiment rembly d'artifice et de marchine à feu pour mestre le feu aux baterie quil saves que les platte forme estés de bois. Ce navire mit le feu de mesme que le premier mes le courant le fit passer de lautre costé du fort où il sauta après avoir touché et ouver contre une roche ce quy empescha son grand effet. Il ne nous laissa pas de nous remplir dartifice, de mestre le feu aux logements quy nestes couvert que de prelats goderonez et extrêmement combustible [2]. »

Enfin le maire de Saint-Malo, dont la conduite avait été très bril-

des Anglais : « La première nouvelle que l'on en eut fut par le sr de Kergrée, capitaine de frégate légère, lequel revenant de la découverte aprit à la fosse d'Amonville qu'on les avoit veus six lieües au large; il fut envoié le mesme jour pour avoir des nouvelles plus certaines et en effet il aperceut les vaisseaux ennemis faisant voile vers Saint-Malo. » Arch. de la Marine, Campagnes, 1695.

1. Arch. de la Marine, Campagnes, 1695.

2. *Lettre de M. de La Marguerie*, 17 *juillet* 1695. Arch. de la Marine, Campagnes.

lante, fit le récit de l'entreprise dans deux dépêches datées des 17 et 24 juillet 1695 ; nous avons choisi la dernière pour la citer tout au long et apporter ainsi un nouveau témoignage à la fidélité des souvenirs de Doublet.

« A Saint-Malo, le 24e juillet. — Je pris la liberté descrire à vostre Grandeur le 17 du courant et linformay de ce qui sestoit passé le 14 et 15 du présent, jours que nous avons esté bombardés. Le domage que la ville a souffert vat du moins à trois cent mil liures; je suis à trauailer pour en faire un estat exact.

« Les ennemys cessairent le bombardement le 15 sur les cinq à six heures du soir. Ils nous ont tiré enuiron 15 à 1600 bombes dont cinq à six cents sont tombés en ville. Il y a eu sept maisons bruslés et plusieurs dendomagés et huit personnes tués tant sur les forts que dans la ville. Si les ennemys auoient continué de la mesme force la nuit du vendredy au samedy et un jour ou deux ils auroient désolé quelque ordre qu'on eu pu apporter.

« Monsieur le comte de Polastron a fait tout ce qui se peut faire au monde par les bons ordres qu'il a donnés; tous les commandans des forts ont agy auec vigueur et prudence et particulièrement celuy de la Conchée. Mrs de la Palterie et de Langeron, capitaines des gallères ainsy que ceux des chaloupes sy sont portés avec une générosité qui ne peut s'exprimer.

« Les ennemys qui estoient mouillés à la portée du canon de lylet y ont beaucoup souffert et auroient souffert dauantage si nos poudres auoient esté bonnes mais elles ne valloient rien.

« Cette expédition nous a fait connoistre que sil y auoit une batterie basse de 18 à 20 cannons de 36 ou 48 au fort de lislet, ils ne se seroient pas si fort aprochés. De plus il seroit encore à propos de faire un fort sur une roche qui découvre beaucoup qu'on appelle les Hongruaux. Après quoy ils nozeroient venir mouiller où ils ont mouillé et jusque à ce nous nous trouuerons tousiours exposés à la fureur des ennemys quelque ferme resolution que nous ayons pour nous deffendre. Jay bien des grâces à rendre au Seigneur estant tombé sept bombes à mes pieds et plus de 20 à dix pas de moy dans le temps que je parcourois la ville; vn chascun sy est bien comporté et fait de son mieux. Monsieur le comte de Polastron à qui nous auons les dernières obligations vous aura sans doute informé de tout et de ma conduite. Permettés moy je vous supplie de prandre la qualité respectueuse, Monseigneur, de vostre, etc. — Aumaistre, maire[1]. »

Nous ne pouvons poursuivre dans tous ses détails le récit de faits qui sont les fragments d'une histoire qui n'a pas encore été écrite. Mais rien n'empêche, à la rigueur, de se contenter des témoignages

1. Arch. de la Marine, Campagnes, 1695.

rapportés ci-dessus et puisés dans la correspondance officielle ou privée et de conclure que nos ports et nos rades étaient restés dans un état défectueux de défense, malgré les grands travaux exécutés par Vauban. On s'explique dès lors les soins apportés par Colbert et Seignelay à la fortification des villes maritimes et les ordres multipliés dont Dunkerque, Dieppe, le Havre, Saint-Malo, Brest, Bayonne et Toulon furent l'objet pendant la seconde moitié du dix-septième siècle. En ce qui concerne Saint-Malo, les ingénieurs furent employés à modifier les plans des fortifications primitivement dressés. « Il ne « faut pas tromper Votre Majesté, écrivait le maréchal de Choiseul, « si le second bombardement eût duré un peu plus de temps, Saint-« Malo basty comme il est avoit besoin de gens pour relayer et si à « peine auroit-on pu le sauver. J'ay mandé à M. de Vauban ce que « ie pense là-dessus[1]. » Pénétré de l'importance militaire et maritime de la ville, Vauban arrêta de vastes projets qui comportaient la construction de nouveaux forts; il rêvait de faire de Saint-Malo et de Saint-Servan le boulevard de la Bretagne[2].

IV.

Après les récits d'histoire, les anecdotes. Nous venons de voir que l'histoire générale peut faire son profit des relations de Doublet et de ses confidences sur lui-même; il y a dans ses *Mémoires* une autre partie intime que l'on étudiera avec fruit, c'est la partie anecdotique. Ses voyages étaient en effet une mine inépuisable de souvenirs. Après avoir complaisamment raconté ses armements, ses croisières et ses stratagèmes, énuméré ses prises, exposé ses entrevues avec Engil de Ruyter, le duc d'York, Jean Bart, Tourville, Seignelay, Vauban, le roi de Danemark et tant d'autres personnages dont il s'honorait d'avoir conquis l'amitié; après avoir rappelé ses expéditions et s'être étendu avec une infatigable prolixité sur son séjour à Québec et à Londres, à Ténériffe et à Copenhague, à Lisbonne et à Édimbourg, Doublet s'est plu à mêler à son récit une série d'anecdotes où le bon sens et la malice pétillent. Telles sont ses aventures avec le trésorier de la Santa Cruzada et avec la veuve de M. Raphaël Thierry, les pirates de Salé, le sieur Pletz de Dunkerque, l'abbé d'Oliva, etc., etc. D'autres nouvelles sont retracées non sans

1. Lettre du 27 juillet 1695. Arch. de la Marine. *Documents historiques des ports.*

2. *Mémoire de M. de Vauban ou projet définitif de Saint-Malo.* Arch. de la Marine.

émotion; telle est celle du martyre d'une jeune Espagnole qui n'échappa au sérail de l'empereur du Maroc qu'en se mutilant le visage.

« Je repris ma route le long des costes de Barbarye pour me rendre à Saley y recueillir nos effets que Mr Frossard y pouvoit avoir négossier, et arrivay en la rade le 26 novembre (1694) et j'y trouvay encore l'escadre portugaise qui devoit se retirer à cause de l'hiver, et avant d'en partir ils (les Portugais) voulurent le lendemain de mon arrivée canonner la ville de Saley; ils n'y firent que brusler leurs poudres aux moineaux; le vaisseau Ste Claire s'estant approché de la Barre y pensa périr et toucha par plusieurs fois, et par un bonheur tout extraordinaire il s'en retira, il avoit 60 canons et 300 hommes d'équipage. Mr Frossard m'envoya[1] plusieurs bateaux avec des cires, du cuivre tangoul, des laines grasses, des cuirs en poil, des cuirs de chèvre et des amendes cassées. Dans l'un des bateaux, il vint un espagnol nommé Don Antonio de Garcia qui étoit avec toute sa famille esclave de l'empereur du Maroc, lequel l'avoit député pour venir au bord du commandant portugais affin qu'il pût faire quelqu'échange de plusieurs captifs des deux nations. Je le fis conduire par mon canot au bord du portugois, qui le receut bien quoyque pauvrement habillé, et il pria le sieur commandant de diférer son départ de trois à quatre jours pour atendre les instructions de son ambassade et les présents de l'Empereur pour le Roy de Portugal, lesquels présents étoient de deux chevaux barbes, un lion, un tigre, quatre autruches et six béliers à six cornes, le tout de très peu de valeur, à l'ordinaire des Affriquains pour recevoir au quadruple.

« Ce Dom Garcia revint à mon bord souper et coucher, et il m'entretint du commencement de son malheureux esclavage et de son épouse et que son père étoit le lieutenant du Roy de la place de Larache, coste d'Affrique, et qu'elle avoit été subjuguée par les armes du Maroc qui avoit manqué au traité de la capitulation ayant promis de mettre en liberté et de renvoyer tous les prisonniers, au contraire il les avoit rendus tous esclaves, et son père en mourut de chagrain peu après, et qu'après une rude servitude luy et sa femme furent affectionnés de l'Empereur qui les mis ensemble dans le grand jardin de Fez où étoient des bains et un serail, ils estoient posés concierges des bains et vivoient des fruits du jardin d'une vie assés paisible. De leur mariage étoit issu une fille puis un garçon et une autre fille. Sa première fille ayant atteint l'âge de quinze ans, l'Empereur la demanda à Dom Garcia pour son serail. Dom Garcia luy répondit que Dieu l'avoit fait maistre de leurs personnes et non de leurs âmes et que l'enfant appartenoit à la mère. Le Roy luy dit : Je t'ordonne de me l'envoyer dès ce soir à un tel bain. » Garcia tout affligé le fut dire à son épouse; elle en

1. De Salé.

tomba en foiblesse, et lorsqu'elle en fut revenue elle dit à sa fille sy elle n'aimeroit pas mieux souffrir le martyr et mourir en la foy de Jesus Christ plutôt que de renier son Dieu et se faire mahométante. Elle dit : « Chère mère, tuez-moy plutost vous-mesme avant que pareil malheur m'arive, peut-être ne serois-je pas maîtresse de résister aux menaces ou tourments. » Et la mère qui estoit munie d'un gros canif coupa et tailla en divers endroits le visage de sa fille en luy disant : « Soufre pour Jésus-Christ. » Et la pauvre fille sans se plaindre ny crier disoit : « Encore, ma chère mère, encore. » Et elle fut toute défigurée. Ce qu'ayant su, l'Empereur fit donner cent coups de baton sur la plante des pieds à Dom Antonio et deux cents coups sur le ventre de la mère dont elle expira sous les coups. La fille cadette qui prenoit dix années leur fut ostée et mise au serail; elle mourut de chagrin peu de jours après y estre enfermée. Six mois après ces malheurs le Roy le reprit en amitié et luy redonna sa première office dans le jardin et luy permit d'élever son fils avec les missionnaires servant d'interprètes. C'étoit pour la troisiesme foys qu'il le députoit pour traiter des échanges d'esclaves; effectivement ce Dom Garcia étoit homme d'esprit et bien prudent. »

Dans les historiettes de Doublet, il y en a d'un ton plus gai ; il y en a où sa bonhomie goguenarde se donne carrière à propos des gens de justice, juges, procureurs et avocats, dont il connaît toutes les ruses de métier et sur lesquels il s'égaie par de légères épigrammes. Terminons nos emprunts à ses *Mémoires* par la curieuse anecdote qui suit :

« Un nomé Gottreau de la Rochelle n'étant qu'un tonelier de profession, sans savoir ny A ny B, avoit hérité d'une belle succession avec une terre et sucrerie et plus de 50 neigres travaillants et il vivoit honorablement [1]. Par amys il obtint une charge de conseiller qui l'anoblit. Mrs ses confrères l'ayant receu et ayant enregistré ses provisions luy defferèrent de rendre un rapport sur un procès qui étoit assés d'importance et que l'on creut bien luy estre donné par dérision. Il n'y avoit ny procureur ny advocat pour se consulter. Il me vint chercher dans son carosse me disant que je luy fisse l'honneur de passer quelques jours avec luy et il m'emena. Le premier jour il ne me parla de rien. Et le lendemain, au lever, il me fit apporter par un jeune commis qu'il avoit à gages deux sacs de papiers du procès qu'il avoit à raporter. Et [il] débuta : « Vous qui estes de Normandie debvez estre au fait des affaires; je vous prie de m'aider. » Je luy dis : « Je n'y suis pas plus savant que vous. J'ay esté en mer dès ma tendre jeunesse et ne me suis attaché qu'à la navigation. » Il me répartit : « Vous savez sy bien lire et écrire, peut estre comprendrez-vous le fort de cette affaire. » Et

1. A Saint-Domingue.

pour le contenter j'examiné les écritures du premier sac. Je trouvois que cette partie avoit grande raison dans ses demandes. Quelques jours après que j'eus veu les pièces du deffendeur, je trouvay qu'il avoit encore plus de raison. Mr Gottreau se prit à rire et à dire : « Qui diable a le plus de raison? Parbleu, je say bien pour me débarrasser ce que j'ay à faire. » Je demandé : « Hé quoy, mon amy? » — « Il m'est venu une bonne pensée. J'ay toujours oüy dire que la Justice avoit des balances en main et les yeux bandés, je les ay puisque je ne vois goute en cette affaire, ma foy je vais peser les deux sacs et celuy qui pesera le plus je luy donne le gain de sa cause avec depends. » Et je ne pus m'empescher de rire tout mon saoul. Il dit : « Riez sy vous voulez, je ne saurois me tirer de cette affaire que par là. Mrs mes confrères me l'ont remise pour se moquer de moy, et je me moqueray d'eux. Tout ce qui en peut arriver est que le perdant pourra en appeler au Conseil de Paris, et il se passera plus d'un an avant que l'on sache rien, mais je vous prie de me garder le secret. » Ce que je luy promis et tenu. Après avoir pesé, il fut question de dresser le rapport, et il m'en pria. Je luy dit n'y entendre rien non plus. Il fut chercher un rapport qui avoit esté rendu pour luy au subject de sa succession; nous travaillasmes dessus à changer quelques termes avec les noms des parties, et je luy dis de le faire copier pour que mon écriture ne parût pas, ce qu'il fit par son comis. Et il demeura content et il le porta dès la première audience. Le perdant ne manqua pas d'en apeler. Mais on aprit ensuite que le jugement avoit esté aprouvé au Conseil de Paris. Il en fut sy aise qu'il divulgua comme il avoit fait. Aussi a-t-on pris à proverbe sur les affaires embarrassantes : il faut faire un jugement à la Gottreau. »

Nous ne nous étendrons point davantage sur les *Mémoires* de Doublet, document d'ordre secondaire si l'on veut, mais infiniment précieux, vraiment neuf, d'une vérité directe, immédiate dans son ensemble. Les tirer de l'ombre et seconder ainsi le savant archiviste, M. de Beaurepaire, qui les a sauvés de la destruction, appeler sur eux l'attention des historiens, des érudits, des géographes et des marins, en extraire les fragments les plus intéressants afin qu'il fût possible au lecteur de se faire une idée de ce qu'ils sont, tel a été simplement notre but. Nous sentons qu'une publication plus étendue pourrait seule donner toute leur valeur à ces récits qui valent mieux, malgré leur décousu, que des généralités brillantes. Il nous reste maintenant à dire comment prit fin la carrière de notre corsaire.

De 1702 à 1706, Doublet, détourné de ses expéditions en course et attaché à la fortune de grandes compagnies, navigua à Terre-Neuve[1],

1. Il s'était intéressé dans la compagnie de l'île Percée et exécuta plusieurs voyages pour le compte de cette société.

à la côte de Guinée et aux Antilles. Il prit à Rochefort le commandement de quatre vaisseaux « pour porter aux isles de l'Amérique M. Deslandes, intendant » et faire aussi le négoce des nègres, c'est-à-dire la traite, « quoy qu'il eût appris, dit-il, que tous ceux qui faisoient ce commerce n'en tiroient aucun profit. » C'était son malheur, ajoutait-il plus tard, d'y être entré. Ses affaires, en effet, malgré sa fermeté et sa constance, allèrent de mal en pis. Le mauvais vouloir des colons, l'inertie, l'ignorance, la mauvaise foi des traitants, la concurrence des compagnies étrangères, les naufrages et la maladie furent autant de causes d'insuccès. Contrarié de cette impuissance, Doublet effectua son retour en France au mois de mai 1706. Mais se condamner au repos répugnait à son caractère. Après une année d'inaction, passée en partie à Paris, il accepta le commandement d'un vaisseau armé à Marseille pour un voyage de découvertes dans les mers du Sud, *le Saint-Jean-Baptiste*, portant 36 canons et 175 hommes d'équipage. L'expédition dura plus de trois années et se termina, le 22 avril 1711, par le retour du *Saint-Jean-Baptiste* au Port-Louis. Une note adressée par M. Clairambault au ministre de la marine fait connaître que le navire contenait, tant en barres qu'en argent monnayé, la quantité de 635,000 piastres qui furent portées dans les hôtels des monnaies[1]. Il avait à son bord, parmi plusieurs personnages de distinction, un seigneur espagnol nommé Don Manuel Feyro de Fossa, porteur de riches présents offerts à la reine d'Espagne par un évêque du Pérou[2]. Quant à Doublet, « s'étant résolu à ne plus retourner sur la mer où « il avoit commencé d'aller en février de l'an 1663, » il se retira à Honfleur, se fit pourvoir d'une charge de capitaine-exempt des gardes-suisses du duc d'Orléans et vécut encore une vingtaine d'années, se complaisant à s'échauffer au récit de ses campagnes[3].

Ch. Bréard.

1. Arch. de la Marine, service général, 22 avril 1711.
2. Arch. de la Marine, service général, 4 mai 1711.
3. Reg. des délib. munic. 29 septembre 1711, 15 février 1712, 4 septembre 1725, 9 décembre 1726 et 18 décembre 1728.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI LOUIS.

III.

1809 — Mai 1810.

En 1809, tandis que Napoléon battait l'Autriche sur les bords du Danube, que le prince Eugène faisait en Italie et en Hongrie les brillantes campagnes qui illustrèrent son nom, que le roi Joseph luttait contre les Anglo-Espagnols, souvent avec succès, le roi Louis s'efforçait de vaincre les répugnances d'une nation stationnaire et de lui procurer les bienfaits d'une administration analogue à celle de la France, et cependant en rapport avec les mœurs et les coutumes des habitants. Le 13 janvier, il proposa au Corps législatif un projet de loi relatif à l'introduction d'un système uniforme de poids et mesures, basé sur celui de l'Empire français ; il fit adopter un nouveau code criminel qui devait avoir force de loi à dater de février 1810. Apprenant qu'une inondation terrible ravageait la Hollande, il se rendit sur les lieux pour s'assurer de la situation des choses, s'exposant à de véritables dangers pour porter des secours et juger des mesures à prendre. A Gorcum, à Nimègue, il paya de sa personne, étudiant avec soin le système d'endiguement qui fait la sauvegarde du pays ; il visita, non seulement les villes, mais encore les plus pauvres villages de cette partie de la Hollande ; il distribua des décorations et des récompenses à plusieurs ministres de la religion, qui tous étaient à leur poste ; il fit surseoir à la perception de tous les impôts dans les districts inondés, forma un comité central du Watterstadt, comité qu'il composa des plus habiles ingénieurs pour conférer avec eux sur les moyens de dresser un plan général d'amélioration pour préserver les pays les plus exposés. Louis visita ensuite les digues du Leek, et ne rentra à Amsterdam qu'après avoir pris connaissance de tous les travaux à effectuer. Il s'occupa aussi d'un travail important sur les cultes[1].

1. Voici un trait qui peint la bonté et l'esprit philosophique du roi Louis. Un

Au commencement de mars, le roi fit un voyage dans le département de l'Over-Yssel. Son but était d'inspecter le pays pour un grand projet du Watterstadt (l'agrandissement du lit de l'Yssel), d'examiner l'état des finances communales et d'aplanir certaines difficultés entre les catholiques et les protestants, pour la possession des églises. Pendant cette tournée dans ses états, il reçut à l'improviste de l'empereur le décret qui disposait du grand-duché de Berg en faveur du prince royal de Hollande, Napoléon-Louis. Ce décret se terminait ainsi : « Nous nous réservons le gouvernement et l'administration du « grand-duché de Berg et de Clèves, jusqu'au moment où le prince « Napoléon-Louis aura atteint sa majorité ; nous nous chargeons dès « à présent de la garde et de l'éducation dudit prince mineur, con- « formément aux dispositions du titre 3 du 1er statut de notre maison « impériale. » Le roi fut content de cette donation, parce qu'il crut y voir l'intention secrète de son frère d'en faire jouir la Hollande ; cependant il ne put s'empêcher d'être blessé de n'avoir pas été prévenu et d'avoir appris la cession par une simple lettre d'avis ; mais ce qui lui fit un chagrin profond, c'est de voir que sans son consentement, on séparait à jamais son fils de lui, privant ainsi un père de ses droits de tutelle et de surveillance. Il ne témoigna à l'empereur que sa gratitude, espérant voir luire des jours plus heureux pour lui et pour son peuple. Lors de son retour à Amsterdam, il réunit le Corps législatif en session extraordinaire, et l'on s'occupa d'un projet de loi relatif à la noblesse, projet de loi qui fut adopté. Il différait des lois françaises en ce que toute l'ancienne noblesse du pays fut reconnue, en ce que la nouvelle n'eut pas de majorat, et enfin en ce que le roi faisait ériger un certain nombre de terres en comtés ou baronnies, et qu'il se réservait le droit de les donner aux personnes qui mériteraient ces récompenses, à condition que ces domaines rentreraient à la couronne dans le cas où la succession directe viendrait à manquer. C'est cette dernière disposition que le roi regardait comme la seule et véritable base constitutionnelle de la noblesse, dans un gouvernement monarchique, mais libre. Il voulait même qu'à la mort d'un homme ayant bien mérité de la patrie, et qui avait obtenu un comté, une baronnie, ce comté, cette baronnie fissent retour à la couronne, ne pouvant passer en la possession du fils sans une nou-

jeune prêtre s'était permis contre un de ses actes une sortie des plus violentes, des plus ridicules et des plus injustes. Tout le monde demandait une punition exemplaire. Le roi le fit venir, exigea qu'il lui répétât les propos qu'il avait tenus, puis il le fit asseoir et lui exposa les motifs de la conduite de son gouvernement. Le jeune prêtre le quitta confus et persuadé. « Il m'importait plus de le convaincre que de le punir », dit le roi à ceux qui demandaient son châtiment.

velle donation du roi, faite à la majorité de ce fils, s'il en paraissait digne. « La noblesse n'est honorable et réelle, disait le roi Louis, que « lorsqu'elle s'unit au mérite personnel. Le fils du gentilhomme doit « être préféré à tout autre pour succéder à son père, à mérite égal, « jamais sans mérite et sans autre titre que celui de la naissance. « Seule la famille régnante doit être exceptée, parce qu'elle n'est pas « établie pour l'intérêt et l'avantage des membres de cette famille, « mais pour l'utilité de la société ; c'est donc, dans ce cas, une espèce « de magistrature. » Telles étaient les idées de Louis sur la noblesse, et nous les trouvons bonnes et rationnelles. « La noblesse, prétendait « plaisamment le roi, ressemble à l'empreinte des monnaies, qui est « réelle si le métal qu'elle couvre a une valeur intrinsèque, mais qui « est nulle et sans prix si le métal est faux. »

Le 10 avril, après la session extraordinaire du Corps législatif, le roi partit d'Amsterdam pour visiter le Brabant et la Zélande. Dans un des villages où il se rendit, régnait une maladie contagieuse qui répandait la désolation. 140 maisons sur 180 étaient atteintes du fléau. Louis entra dans toutes les demeures infectées par la contagion, adressant des paroles d'encouragement aux malheureux habitants, distribuant lui-même des secours ; puis il ordonna de faire venir à la hâte tous les médicaments nécessaires, et il quitta ce malheureux village en disant au curé : « Disposez sans ménagement de tout ce « qui est en ma puissance, quelque chose qu'exige la maladie. » Pendant tout son long voyage, comme dans ceux qui l'avaient précédé, le roi fit un bien immense aux pays qu'il visita, et se fit adorer de tous les habitants, qui ne pensèrent jamais à lui attribuer les malheurs résultant pour eux du système impérial. Il revint à Amsterdam par Berg-op-Zoom, le 20 mai. Cependant, ainsi qu'on l'a vu plus haut, la France et l'Autriche étaient de nouveau en guerre. Tandis que la grande armée de Napoléon s'emparait de Vienne (mai 1809), les Hollandais poursuivaient dans le nord de l'Allemagne le partisan prussien Schill et le duc de Brunswick-Oels, qui avait formé un corps d'armée en Bohéme, d'où il s'était jeté en Westphalie où régnait, depuis Tilsitt, Jérôme, le plus jeune des frères de Napoléon. Les troupes hollandaises se mirent à la poursuite de Schill qui, après plusieurs marches et combats, se réfugia dans Stralsund. La ville fut enlevée et le partisan prussien y trouva la mort et la fin de ses aventures singulières. Après cette expédition, une partie de l'armée hollandaise quitta Stralsund pour se joindre aux troupes du roi Jérôme et combattre le duc de Brunswick. Les Hollandais formèrent l'avant-garde de l'armée de Westphalie et montrèrent dans ces deux courtes campagnes le plus brillant courage. Pendant que la Hollande

envoyait ses enfants combattre pour la cause française, des articles violents et injustes étaient insérés contre elle dans les journaux de France. Louis s'en plaignit à l'empereur, qui lui répondit, le 17 juillet, de Schœnbrunn :

Mon frère, je reçois votre lettre du 1er juillet. Vous vous plaignez d'un article du journal . . . . . c'est la France qui a sujet de se plaindre du mauvais esprit qui règne chez vous. Si vous voulez que je vous cite toutes les maisons hollandaises qui sont les trompettes de l'Angleterre, ce sera fort aisé. Vos règlements de douane sont si mal exécutés, que toute la correspondance de l'Angleterre avec le continent se fait par la Hollande. Cela est si vrai que M. de Staremberg, envoyé d'Autriche, a passé par ce pays pour se rendre à Londres..... La Hollande est une province anglaise.

Il y avait du vrai dans ces reproches de l'empereur, mais les reproches de Napoléon auraient dû s'adresser moins à son frère qu'à la nation hollandaise, dont les intérêts étaient trop en souffrance pour qu'elle ne cherchât pas à éluder les dispositions des décrets impériaux qui ruinaient son commerce.

L'Autriche, battue à Raab en Hongrie, à Wagram près de Vienne, traita de la paix, qui fut conclue le 15 octobre. L'empereur revint à Paris, et y convoqua les souverains alliés de la France. Le but ostensible de cette réunion était le couronnement solennel des rois créés par le traité de Presbourg. Louis résolut de ne pas s'y rendre, craignant qu'une fois en France on ne le laissât plus revenir dans ses états.

Tout à coup, l'amiral Werhuell arriva à Amsterdam, disant n'avoir d'autre mission que de parler à son souverain de la position particulière du pays, et cela de son propre mouvement ; mais bientôt il chercha à décider le roi à se rendre à Paris, et laissa percer ainsi le véritable motif de son voyage. Les rois alors dans la capitale de la France étaient ceux de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, de Westphalie, de Naples et le vice-roi d'Italie. Louis refusa, prétextant qu'on ne l'avait pas engagé. Quelques jours après, il reçut une invitation formelle de l'empereur. Le moment était critique ; il était dangereux de rien refuser à Napoléon, il paraissait dangereux à Louis de quitter la Hollande, car les troupes françaises s'avançaient de plus en plus de la Zélande sur le Brabant, s'établissant dans le pays. Il fallait donc, ou lever le masque et préparer la défense du territoire contre un ennemi qui faisait trembler l'Europe entière, ou essayer de prolonger une existence pénible, en se pliant à la nécessité. Le roi consulta ses ministres ; un seul, celui de la guerre, fut d'avis d'opposer une légitime défense. L'armée semblait disposée à ce parti violent.

Pour combattre avec quelque chance de n'être pas écrasée, la Hollande devait forcément s'allier avec l'Angleterre, et jouer en désespérée son existence politique. Le roi était fort embarrassé ; ses ministres le pressèrent, le conjurèrent de céder, de partir pour la France. Il céda, leur déclarant que c'était contre son opinion.

Avant de se rendre à leurs vœux, il convoqua le Corps législatif, qu'il laissa assemblé pendant son absence, afin que la nation fût prête à tout événement. Dans son message, il développa la situation du pays, et annonça son départ. Il se mit en route le 27 novembre, emmenant son ministre des affaires étrangères, son grand maréchal, un de ses aides de camp, deux écuyers et un chambellan. En passant à Bréda, il donna l'ordre *écrit* aux gouverneurs de cette place, de Berg-op-Zoom et de Bois-le-Duc, de n'obéir qu'à un *ordre signé par lui-même* et de n'admettre aucune troupe étrangère. On a vu que l'année précédente, l'empereur avait proposé la cession par la Hollande du Brabant et de la Zélande, contre de grands dédommagements en Allemagne, et qu'ensuite, sur le refus du roi Louis, Napoléon avait paru abandonner ce projet. Il n'en était rien, ainsi que la suite le prouva. Dès les premiers jours de 1810, l'annexion de la Hollande était résolue, et le ministre de la guerre recevait l'ordre de former l'armée du nord. Plein d'une défiance fort bien justifiée contre le gouvernement français, le roi convint secrètement, avec ses ministres, que tout acte, toute pièce qui ne se terminerait pas par quelques mots hollandais ou par la devise de l'ordre de l'Union, serait regardée comme nulle. Louis arriva à Paris, le 1er décembre 1809. Sa première entrevue avec son frère fut orageuse. Il était descendu chez sa mère, au faubourg Saint-Germain. Il semblait en disgrâce, très peu de personnes eurent le courage de le venir voir. La session du Corps législatif allait être ouverte par l'empereur. Le roi ne fut pas engagé à y paraître avec les autres princes de la famille impériale. Le lendemain, il connut le passage du discours relatif à la Hollande. « La Hollande, avait dit Napoléon, placée entre la France « et l'Angleterre, en est également froissée ; elle est le débouché des « principales artères de mon empire. Des changements deviendront « nécessaires, la sûreté de mes frontières et l'intérêt bien entendu des « deux pays l'exigent impérieusement. » Le ministre de l'intérieur fut plus explicite, il s'exprima ainsi devant le même Corps législatif : « La Hollande n'est réellement qu'une portion de la France... la nul- « lité de ses douanes, les dispositions de ses agents, et l'esprit de ses « habitants qui tend sans cesse à un commerce frauduleux avec l'An- « gleterre, tout fait un devoir de lui interdire le commerce du Rhin « et du Weser... Il est temps que tout cela rentre dans l'ordre natu-

« rel. » En lisant ces passages, le roi comprit que son voyage était une faute. Il voulut cependant profiter de son séjour à Paris pour obtenir, de concert avec la reine Hortense, une séparation de corps. Le conseil de famille refusa. On demanda au roi son consentement à la dissolution du mariage de Napoléon avec Joséphine; il voulut refuser, puis il céda; il eut même la faiblesse de paraître à la cérémonie du mariage de Napoléon avec Marie-Thérèse, ainsi qu'à la fête d'adieu donnée par la ville de Paris. Il se trouva aussi à la cérémonie du 1er janvier 1810, mais à partir de ce jour, il ne parut plus en public pendant les cinq mois qu'il resta à Paris. Alors commença pour le malheureux roi de Hollande un véritable esclavage. Il fut emprisonné dans la capitale de la France. En vain, il chercha à s'échapper pour retourner en Hollande, en vain il essaya quelques courses à sa terre de Saint-Leu; il était bien et dûment prisonnier, gardé à vue, sous la surveillance d'une police qui faisait chaque jour son rapport sur lui. Avant de quitter la Hollande pour se rendre à Paris, Louis, agité de funestes pressentiments, craignant, une fois aux mains de son frère, d'être privé de son libre arbitre, ainsi que cela arriva en effet, avait remis au ministre de la marine, Van der Heim, président du conseil, l'ordre formel ci-dessous :

M. Van-der-Heim, ministre de la marine et des colonies, je m'absente pour quelques jours et juge convenable de vous laisser la présidence du corps des ministres. La manière dont les affaires doivent se traiter est réglée par les deux décrets de ces jours; mais il reste un objet qui a besoin d'un ordre secret et confidentiel, et c'est le but de cette lettre.

Je rends les ministres et vous et celui de la guerre particulièrement, responsables si des troupes françaises entrent dans Amsterdam, ou si ma garde et le 5e régiment d'infanterie, destinés à la garde de ce poste important, n'y restent pas constamment employés. Le ministre de la guerre commandera pendant l'absence des généraux *Tarrayre* et *Travers*, toutes les forces militaires d'Amsterdam. Le général *Verdooren* sera sous ses ordres; ne pouvant jamais donner un ordre que d'autres troupes que des troupes hollandaises occupent ma capitale et le palais, je vous ordonne de n'obéir à aucune sommation que l'on pourrait vous faire pour occuper *Amsterdam* et ses lignes, Naarden y comprises, et de donner au ministre de la guerre l'ordre de l'empêcher par tous les moyens qui sont en son pouvoir, et de signifier à ceux qui pourraient tenter d'y vouloir pénétrer par force qu'ils sont reponsables des conséquences, et vous leur ferez connaître que *je ne le veux point*; qu'on ait la *certitude* des ordres *que j'ai* donnés à cet égard. Si de même on veut occuper une autre partie quelconque du territoire, je vous ordonne de n'y consentir que sur un ordre écrit de ma main en entier, signé en hollandais finissant par un ou deux mots : *doc Wel en Zic nict om.* Faites connaître aux ministres que chacun est responsable pour sa partie, pour

tout ce qui ne pourrait pas avoir été prévu avant mon départ, et qu'on doit regarder tout *acte* de ma part comme nul, s'il n'est signé en hollandais et finissant par la devise : *doc Wel en Zic nict om.*

Cet ordre n'était pas resté longtemps un secret pour l'empereur, car la division française du général Maison s'étant présentée pour entrer à Berg-op-Zoom, l'entrée lui avait été refusée. (*Lettre du duc de Feltre au roi Louis*, 20 janvier 1800.)

Indigné de la conduite qu'on tenait à son égard à Paris, Louis fit porter par un de ses écuyers, M. de Bilandt, l'ordre formel et réitéré de défendre le pays au moyen des inondations, et surtout d'empêcher l'occupation d'Amsterdam. Napoléon en fut informé, manda son frère et eut avec lui une altercation violente. Le roi maintenant les ordres qu'il avait envoyés, l'empereur changea de ton, et lui dit froidement : « Eh bien ! choisissez : ou contremandez la défense d'Amsterdam, « destituez Krayenhoff et Mollerus (ministres de la guerre et des « affaires étrangères), ou voici le décret de réunion que je fais partir « à l'instant même, et vous ne retournerez plus en Hollande ; il m'est « indifférent que l'on me taxe d'injustice et de cruauté, pourvu que « mon système avance : vous êtes dans mes mains. » A ces mots, à la vue du décret, Louis sentit qu'il ne pouvait se tirer de ce mauvais pas qu'en gagnant du temps. Il réfléchit un instant, et prit la résolution de céder, puis de s'évader pendant la nuit; mais à peine rentré dans l'hôtel de Madame mère, il vit arriver jusque chez lui des gendarmes d'élite, chargés de ne pas le perdre de vue. Toutes les mesures pour l'empêcher de retourner en Hollande étaient prises. Le ministre de la guerre, alors duc de Feltre, vint à son tour se plaindre de ce que les commandants des places fortes en avaient refusé l'entrée aux troupes françaises, et sur le refus du roi de donner des explications, il se retira en disant : « Ainsi votre Majesté déclare la « guerre à la France et à l'empereur. — Pas de mauvaise plaisanterie, « répondit Louis, un prisonnier ne déclare pas de guerre. Que l'em- « pereur me laisse en liberté et alors il fera ce qu'il voudra. » Ce même jour, 18 janvier 1810, le ministre écrivit au roi une lettre par laquelle il le prévenait que l'empereur avait donné ordre que les pays entre l'Escaut et la Meuse fussent occupés militairement par le duc de Reggio, et qu'on fît passer par les armes quiconque y apporterait la moindre opposition. Forcé dans ses retranchements, le roi permit aux troupes françaises de cantonner provisoirement dans les places, mais il ordonna de protester contre toute usurpation de pouvoir ou d'autorité. Bientôt on commença à annoncer la réunion du Brabant et de la Zélande à la France, ensuite on en prit possession militairement. Le 24 janvier, Bréda et Berg-op-Zoom furent occupées par deux bri-

gades françaises. Les autorités hollandaises protestèrent vainement; quelques jours après, les autres places furent également occupées et on exigea le serment de fidélité à l'empereur. Les Hollandais le refusèrent partout, bravant les menaces et les mauvais traitements. Les journaux français ne tarissaient pas en invectives contre la Hollande, en reproches adressés au roi. Ce dernier fit un message au Corps législatif de Hollande, pour lui exprimer son chagrin et sa position. Voici ce document, daté de Paris, 1er février 1810.

Le roi de Hollande, au Corps législatif.

Messieurs, j'ai été trompé dans mon attente de revenir avant le 1er janvier; par les pièces ci-jointes du *Moniteur* d'hier (c'est celui du 31 janvier, et les pièces se trouvent dans la *Gazette royale* des 5 et 6 février, n° 31-32), vous verrez que l'issue des affaires est subordonnée à la conduite que tiendra le gouvernement anglais.

Le chagrin que j'ai ressenti a été bien augmenté par la fausse accusation que l'on nous a faite, d'avoir trahi la cause commune, c'est-à-dire de n'avoir pas fidèlement rempli nos engagements; et je vous écris ceci pour diminuer l'impression qu'une accusation si injuste et si criante fera naître dans vos cœurs et dans ceux de tous les véritables Hollandais.

Tandis que pendant les quatre années qui se sont écoulées depuis le commencement de mon règne, la nation entière, et vous surtout, appelés à veiller à ses intérêts, avez supporté avec peine et patience l'augmentation des impositions, le redoublement de la dette publique tout aussi bien que les préparatifs de guerre beaucoup trop grands en proportion de la population et de la situation du royaume, nous pensions peu qu'on nous accuserait d'avoir trahi nos devoirs et de n'avoir pas assez fait; et cela dans un moment où la situation des affaires sur mer nous opprimait plus que tous les autres pays ensemble, et que pour surcroît de malheur, nous avions encore à endurer un blocus du continent. C'est le sentiment intérieur de ceci qui doit, Messieurs, nous animer à la docilité, jusqu'au moment où la justice de S. M. l'empereur, mon frère, nous délivrera d'une accusation que nous sommes si loin de mériter.

Je ne puis encore calculer combien de temps je serai empêché de voir s'accomplir le premier et le plus ardent de mes souhaits : celui de retourner dans ma capitale et de me trouver au milieu de vous dans ces moments critiques. Quelque éloigné que soit ce moment, soyez assurés que rien ne sera en état de changer mon attachement pour la nation, mon zèle à travailler pour son intérêt, ni mon estime et ma confiance en vous.

LOUIS.

Vers la même époque, le gouvernement français essaya par la Hollande de faire une tentative auprès de l'Angleterre pour l'ouverture

d'une négociation. Le ministre de France, M. de Champagny, duc de Cadore, après avoir assuré le roi Louis que l'empereur n'avait nulle envie de réunir la Hollande à l'empire, qu'il ne voulait pas même prendre le Brabant et la Zélande; que, loin de là, il augmenterait son royaume du grand-duché de Berg, ajoutant que s'il voulait faire preuve d'une obéissance aveugle aux volontés de Napoléon, tout changerait; que Napoléon, mécontent de la conduite de son frère, demandait pour première preuve que ce dernier était décidé à suivre désormais la politique de la France, de se prêter à un stratagème qui consistait à envoyer quelqu'un en Angleterre pour voir si l'appréhension de la réunion de la Hollande ne déterminerait pas cette puissance à entrer en pourparlers pour la paix. Alors M. de Champagny mit sous les yeux du roi le modèle d'une lettre que Louis devait écrire à un de ses ministres. Louis rejeta d'abord avec indignation cette rédaction, parce qu'on lui faisait dire qu'il était convaincu de la nécessité de la réunion, puis sur les instances qu'on fit auprès de lui, sur l'assurance qu'on lui donna que tout cela n'avait d'autre but que de faire bien comprendre aux Anglais l'imminence d'une réunion, il se décida à rédiger dans ce sens une lettre à ses ministres.

Nous allons donner toutes les pièces, tous les documents relatifs à cette haute comédie politique imaginée par Napoléon et dans laquelle le roi Louis, alors sous l'entière dépendance de l'empereur à Paris, fut contraint, bien malgré lui, de prendre un rôle. Comme nous venons de le dire, le tout-puissant souverain de la France, à l'apogée de son pouvoir et désireux de la paix maritime, crut, au moyen d'une mise en scène habile, en faisant craindre au gouvernement britannique une réunion prochaine de la Hollande à son vaste empire, arriver à l'ouverture de négociations pour la cessation de la guerre. Louis rédigea un projet de lettre destiné à ses ministres en Hollande, lesquels devaient se réunir pour élaborer une sorte de procès-verbal à expédier au président du conseil en Angleterre, sir Arthur Wellesley, afin de prévenir le gouvernement du danger qui menaçait les Iles britanniques si l'empereur Napoléon donnait suite au projet qu'il semblait prêt à exécuter, de réunir la Hollande à ses états et d'en faire un département français. En effet, cela doublait la puissance maritime de l'empire. Or, rien ne pouvait empêcher cette réunion si Napoléon l'ordonnait. L'indépendance de la Hollande ne pouvait être indifférente pour l'Angleterre, et dans ces conditions une paix maritime pouvait être avantageuse pour la France, pour la Hollande, et pour l'Angleterre elle-même. Telle était l'opinion de l'empereur.

Le 9 janvier, le roi Louis écrivit donc de Paris la lettre ci-dessous.

Louis à ses ministres.

Messieurs,

Depuis six semaines que je suis auprès de l'empereur, mon frère, je me suis constamment occupé des affaires du royaume. Si j'ai pu effacer quelques impressions défavorables ou du moins les modifier, je dois avouer que je n'ai pu réussir à concilier dans son esprit l'existence et l'indépendance du royaume avec la réussite et le succès du système continental, et en particulier de la France contre l'Angleterre. Je me suis assuré que la France est fermement décidée à réunir la Hollande malgré toutes les considérations, et qu'elle est convaincue que son indépendance ne peut plus se prolonger si la guerre maritime continue. Dans cette cruelle certitude, il ne nous reste qu'un espoir, c'est celui que la paix maritime se négocie; cela seul peut détourner le péril imminent qui nous menace. On propose la cession du Brabant et de la Zélande, de fournir 14 vaisseaux et 25,000 hommes, et j'ai la certitude que même après cela le reste de la Hollande serait bientôt demandé. Ainsi l'intention claire et formelle de la France est de tout sacrifier pour acquérir la Hollande et augmenter par là, quelque chose qui doive lui en coûter, les moyens maritimes à opposer à l'Angleterre. Je suis obligé de convenir que l'Angleterre aurait tout à craindre d'une pareille augmentation de côtes et de marine pour la France. Il est donc possible que leur intérêt porte les Anglais à éviter un coup qui peut leur être aussi funeste. Faites donc en sorte, de vous-mêmes, sans que j'y sois nullement mentionné, que le ministère anglais soit prévenu du danger imminent de votre pays. Mais il n'y a pas de temps à perdre. Envoyez de suite quelqu'un du commerce, sûr et discret, en Angleterre, et envoyez-le-moi de suite dès qu'il sera de retour. Faites-moi savoir l'époque à laquelle il pourra l'être, car nous n'avons pas de temps à perdre, il ne nous reste plus que peu de jours. Deux corps de la grande armée marchent sur le royaume. Le maréchal Oudinot vient de partir pour en prendre le commandement. Faites-moi savoir ce que vous aurez fait en conséquence de cette lettre et quel jour je pourrai avoir la réponse de l'Angleterre.

Sur ce, Messieurs, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Projet de lettre jointe à celle du roi, et devant être adressée au marquis de Wellesley :

Quelque étrange que puisse paraître la démarche d'une nation qui, pour se sauver d'un péril imminent qui la menace, croit ne trouver d'autre moyen de salut qu'en s'adressant à la puissance même avec laquelle cette même nation se trouve en état de guerre ouverte, tel est cependant le résultat des circonstances qui ont amené l'état actuel des choses sur le continent, que cette démarche extraordinaire est devenue indispensable pour ceux qui, pendant l'absence de leur souverain, composent le gouvernement de Hollande.

Si d'une part ce n'est pas sans peine (pourquoi le déguiserions-nous?)

que nous nous voyons réduits à une démarche à laquelle aucune autre considération que celle de la perte de notre existence politique n'aurait été capable de nous engager; d'un autre côté, ce n'est que dans la conviction la plus intime d'agir conformément au plus sacré des devoirs politiques que nous devons croire pouvoir nous y déterminer et passer sur toutes les raisons qui ont pu nous arrêter un instant, au risque même de voir notre conduite désavouée, pour ne pas dire davantage, par le monarque même dont la conservation en fait un des principaux motifs, mais dont l'urgence du danger ne nous a point permis de demander l'approbation.

En effet, M. le marquis, il ne s'agit dans ce moment de rien moins que la Hollande soit rayée de la liste des nations et d'en faire une province de la France.

Depuis longtemps, un orage nous menaçait, et le roi, convaincu que le seul moyen de l'écarter était une entrevue avec son auguste frère, n'a pas hésité un seul instant de se rendre auprès de lui, lorsqu'il voyait toute autre tentative inutile. Mais quelqu'aient été les efforts qu'il a employés, les sacrifices auxquels il a voulu se résigner, rien n'a été capable de concilier dans l'esprit de l'empereur Napoléon l'existence et l'indépendance de la Hollande avec la réussite du système continental.

Les nouvelles informations officielles qui nous sont transmises de Paris nous assurent que la France est fermement décidée à réunir la Hollande, et que l'époque de ce grand événement n'est éloignée que de quelques jours. Déjà, le maréchal destiné à l'exécution de ce plan, vient de partir. Déjà l'armée sous ses ordres paraît s'approcher de nos frontières, sans qu'aucune instance de notre part soit capable d'en arrêter les progrès. Dans cette cruelle certitude, un seul espoir nous reste, c'est celui d'une prompte négociation de paix entre la France et l'Angleterre. Cela seul peut détourner le péril qui nous menace, et sans la réussite de ces négociations, c'en est fait de l'existence politique de la Hollande, qui, une fois perdue, ne saurait lui être rendue sans un bouleversement total de l'ordre actuel des choses sur le continent, circonstance à laquelle il nous paraît aussi difficile de croire qu'impolitique de la désirer. Il est possible que nous nous faisions illusion, mais l'expérience du passé nous engage à croire que toutes les puissances, surtout l'Angleterre, sont intéressées à la conservation de notre existence politique et à ne négliger aucun moyen convenable pour parer le coup qui nous menace. La Hollande, puissance indépendante, ne pourra jamais porter le moindre ombrage à la grande force à laquelle l'Angleterre a su s'élever ; réunie au contraire à la France, et les grandes forces qu'elle possède encore mises à la disposition du monarque qui gouverne ce vaste empire, et dont Votre Excellence est trop juste elle-même pour ne pas reconnaître le génie transcendant, la Hollande pourra donner indubitablement à la France les moyens de prolonger encore bien longtemps une lutte qui a déjà trop duré pour le malheur des nations.

Ce n'est pas tout : l'indépendance même de l'Angleterrre dans ses relations directes avec le continent nous paraît menacée pour toujours du moment que la Hollande sera irrévocablement réunie à la France, et l'Angleterre par conséquent réduite à l'alternative de ne cultiver ses relations que par des voies longues et détournées ou de se soumettre à tous les inconvénients que pourra éprouver son commerce, en prenant par les états de la puissance la plus prépondérante du continent.

Pardonnez, M. le marquis, notre zèle nous emporte trop loin, mais nous croyons qu'il est d'un intérêt si majeur pour l'Angleterre de ne point voir la Hollande devenir province française, que nous osons demander en considération sérieuse à Votre Excellence de contribuer, pour tout ce qui dépend d'elle, à prévenir ce désastre par une prompte ouverture de négociations de paix. Nous sentons qu'une pareille démarche peut paraître au premier abord contraire à la juste fierté du gouvernement anglais, mais lorsque nous considérons que la première base sur laquelle reposeront ces ouvertures serait d'exiger formellement que tout restât relativement à la Hollande sur le pied actuel, nous pensons, au contraire, que bien loin de blesser la fierté de votre gouvernement, des ouvertures de paix de sa part ne sauraient que lui être glorieuses.

Voilà ce que le désir de notre conservation nous a suggéré de soumettre immédiatement à Votre Excellence. Nous aurions pu sans doute nous étendre davantage, si nous n'eussions craint de faire tort à sa pénétration, en entrant dans des développements ultérieurs.

Au cas où Votre Excellence penserait que ce que nous avons dit mérite quelque attention du gouvernement anglais, qu'elle veuille bien se persuader qu'il n'y a pas de temps à perdre, chaque instant est infiniment précieux.

Nous terminerons cette lettre par l'expression de l'espoir que nous aurons pour opérer auprès de Votre Excellence la même conviction qui réside auprès de nous à l'égard du contenu.

Cela étant, nous aimons à nous flatter du plus heureux succès, la sagesse connue de Votre Excellence nous est le sûr garant qu'elle saura trouver les moyens de conduire l'important ouvrage dont il s'agit à une fin heureuse. Et après une gloire militaire acquise à si juste titre, quelle ne serait pas la satisfaction pour Votre Excellence elle-même de voir pendant son ministère actuel luire le jour heureux à l'humanité souffrante, dont la justice ne saurait manquer de reconnaître en elle un des grands hommes d'état auxquels il était réservé de réaliser l'espoir des nations.

L'empereur, peu satisfait de ce projet de lettre, écrivit à ce sujet le lendemain, 17 janvier, au duc de Cadore :

Monsieur le duc de Cadore, vous trouverez ci-joint une lettre du roi de Hollande avec un projet de dépêches au ministre des affaires étrangères d'Angleterre. Vous ferez connaître au roi que je n'approuve point

ce projet de dépêche, et que je n'approuve point non plus qu'il retourne en Hollande. Cela serait contraire aux circonstances actuelles. Mes troupes ont déjà reçu l'ordre de se diriger sur Dusseldorf et d'entrer en Hollande. Je vous envoie ci-joint trois pièces : 1° un projet de note que vous remettrez à M. de Roëll, le ministre des affaires étrangères de Hollande; 2° un projet de procès-verbal d'une séance du conseil de Hollande; 3° un projet de lettre du président de ce conseil au président du conseil d'Angleterre.

L'empereur attachait une telle importance à cette affaire, que lui-même fit écrire, sous sa dictée, la note ci-dessous :

Note dictée par l'empereur et sans date.

Je pense qu'il est convenable que quinze ou vingt des plus notables de la nation hollandaise se rendent à Paris. Là, on leur fera connaître la situation des choses et la volonté où je suis de réunir leur pays, en leur disant tout ce que j'ai fait pour leur bien-être.

Si la guerre maritime dure encore, l'indépendance de leur pays est impossible, mais que l'empereur demande que cette démarche soit faite, pour faire connaître la position de la Hollande au gouvernement anglais. Enfin, si on veut faire la paix ou plus tôt ou plus tard, la paix se fera. En la faisant aujourd'hui, la Hollande conservera son indépendance.

Cette démarche aussi peut frapper Londres, et mettre dans l'embarras les ministres anglais.

Que le Corps législatif fasse faire des démarches en Angleterre pour faire connaître que la paix peut conserver l'indépendance de la Hollande.

Il faut pour cela que le discours soit fait de façon à prouver que la Hollande sent l'impossibilité de conserver son indépendance si la guerre dure. La réunion du Brabant est indifférente à l'Angleterre.

Causer de cela avec le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur, et voir le parti à prendre.

Que la Hollande se donnera franchement à la France si on ne fait rien avec l'Angleterre.

Alors le duc de Cadore fit rédiger un second projet, qui, revu avec beaucoup de soin et corrigé de la main de l'empereur, fut envoyé de Paris à MM. Van der Heim, Mollerus et autres ministres de Hollande.

Voici ce document :

Projet de procès-verbal.

Que si l'Angleterre connaissait le sort qui menace la Hollande, ce pourrait être pour la Grande-Bretagne une occasion de se relâcher de ses mesures et d'ouvrir au moins une négociation provisoire par laquelle la France serait engagée à renoncer aux décrets de Berlin et de Milan, et l'Angleterre à ses ordres du conseil et à ses prétentions relatives aux droits de blocus; et que ce simple arrangement rendant à

la guerre le caractère qu'elle avait il y a trois ans, la Hollande pourrait en conséquence exister comme elle existait alors, en commerçant avec les neutres, sans nuire aux intérêts du continent : que les Anglais jugeraient peut-être que le moment est favorable pour entamer les négociations d'une paix qui serait utile à l'Angleterre, Sa Majesté assurant l'indépendance d'une nation dont le voisinage lui est si avantageux, et qui est la plus directe et la plus courte communication avec le continent; que dans ces circonstances il est évident que des négociations de paix ou du moins des arrangements provisoires peuvent seuls conserver à la Hollande son existence politique, et qu'en conséquence il sera envoyé le plus promptement possible auprès du gouvernement anglais un agent secret chargé de lui faire connaître la situation de la Hollande, et de lui communiquer la note du ministre des relations étrangères de France et le présent procès-verbal. Que si l'Angleterre ne consentait pas à profiter de cette circonstance pour faire des ouvertures de paix, elle pourrait, du moins, rétablir les choses telles qu'elles étaient avant les ordres du conseil et s'entendre pour une négociation relative à l'échange des prisonniers de guerre; et que par là elle rendrait à la guerre actuelle le caractère d'une guerre ordinaire, et éviterait les malheurs qui menacent la Hollande. Que si, au contraire, l'Angleterre est inaccessible à ces considérations, la nation hollandaise n'aura pas d'autre parti que de se soumettre avec dévouement au grand homme qui veut la réunir à son empire, en lui laissant son organisation intérieure et en ouvrant à son commerce tout le continent européen.

Quelques députés au Corps législatif et autres personnes notables pourront être convoqués à ce conseil et signer ce procès-verbal.

Le roi Louis, qui avait voulu d'abord décliner toute participation dans ce projet et refuser un rôle dans cette haute comédie politique, circonvenu, avait fini par se rendre, comme on l'aura vu, et était devenu l'âme de l'affaire. Il fit passer en Hollande le projet de lettre ci-dessous, à joindre avec les dépêches à expédier en Angleterre.

Projet de lettre que le président du conseil des ministres de Hollande devra écrire au président du conseil d'Angleterre :

J'ai l'honneur de vous envoyer une note du ministre des affaires étrangères de France, ainsi que le procès-verbal d'une séance du conseil tenu en conséquence. Votre Excellence reconnaîtra trop bien par le but de ma démarche, pour que j'aie besoin de lui dire à quel point l'indépendance de la Hollande est menacée; et elle sait combien la réunion de la Hollande à la France serait funeste pour l'Angleterre. Les résolutions de l'empereur ne peuvent être détournées que par un traité de paix, où l'on mettrait pour condition qu'il ne serait rien fait de nouveau à l'égard de la Hollande; où, par une négociation provisoire relative à l'échange des prisonniers de guerre, et à la suppression des

décrets de Berlin et de Milan, et des ordres du conseil d'Angleterre, l'on mettrait également pour condition qu'il ne serait rien fait de nouveau à l'égard de la Hollande. Si les deux puissances ne voulaient pas s'entendre pour rendre la paix et le bonheur à l'humanité, elles pourraient, du moins, par un arrangement, établir des principes sur le commerce des neutres et l'échange des prisonniers, ce qui ôterait à la guerre ce caractère farouche et désespéré qu'elle a pris depuis quelques années : arrangement d'autant plus avantageux pour l'Angleterre qu'il sauverait l'indépendance de la nation hollandaise. Mais si tant de considérations d'humanité et de politique ne peuvent rien sur le gouvernement britanique, il ne nous restera qu'à nous rallier de bonne foi au grand empereur qui veut nous admettre dans son empire, et reconnaître que les actes qu'il fait contre notre indépendance ne sont point le résultat du caprice et de l'ambition, mais celui de l'inflexible nécessité.

Il me reste à vous prier de ne donner aucune communication de cette lettre, afin qu'elle ne parvienne pas aux oreilles de notre souverain. J'espère, lorsque j'aurai reçu la réponse de Votre Excellence, lui faire agréer la démarche que je fais dans ce moment. Sa Majesté reconnaîtra la pureté de mes motifs, mais encore est-il convenable qu'elle ne l'apprenne pas par d'autre que moi-même.

Enfin, le 24 janvier 1810, un troisième projet de note fut remis au baron de Roell. L'empereur avait revu avec soin cette note, dont l'original porte des corrections de sa main. Voici ce dernier projet qui fut confié à un Hollandais, M. Labouchère, et porté par lui à Londres :

24 janvier 1810.

Le soussigné, ministre des relations extérieures de France, est chargé de faire connaître à Son Excellence M. le baron de Roëll, ministre des affaires étrangères de Hollande, la détermination à laquelle la situation actuelle de l'Europe oblige Sa Majesté impériale. Si cette détermination est de nature à contrarier les vœux d'une partie de la nation hollandaise, si elle afflige le cœur de son roi, l'empereur en est fâché sans doute, et ne le prend qu'avec regret, mais l'impitoyable destinée qui préside aux affaires de ce monde et qui veut que les hommes soient entraînés par les événements, oblige Sa Majesté de suivre d'un pas ferme les mesures dont la nécessité lui est démontrée, sans se laisser détourner par des considérations secondaires.

Sa Majesté impériale, en plaçant un de ses frères sur le trône de Hollande, n'avait pas prévu que l'Angleterre oserait proclamer ouvertement le principe d'une guerre perpétuelle, et que, pour la soutenir, elle adopterait pour base de sa législation les monstrueux principes qui ont dicté ses ordres du conseil de novembre 1807. Jusqu'alors son droit maritime était sans doute combattu par la France et repoussé par les neutres ; mais enfin il n'excluait pas toute navigation et laissait encore une sorte d'indépendance aux nations maritimes. Il y avait peu d'incon-

vénient pour la cause commune à ce que la Hollande commerçât avec l'Angleterre, soit par l'entremise des neutres, soit en employant leur pavillon. Marseille, Bordeaux et Anvers jouissaient du même avantage. L'Angleterre avait encore à ménager les Américains, les Russes, les Prussiens, les Suédois, les Danois, et ces nations formaient une sorte de lien entre les puissances belligérantes.

La quatrième coalition a détruit cet état de chose. L'Angleterre, parvenue à réunir contre la France la Russie, la Prusse et la Suède, ne s'est plus vue obligée à tant de ménagements; c'est alors qu'abusant et des mots et des choses, elle a élevé la prétention de faire taire et disparaître tous les droits des neutres devant un simple décret de blocus. L'empereur s'est vu forcé d'user de représailles, et, à son arrivée à Berlin, il a répondu au blocus de la France par la déclaration du blocus des Iles britanniques. Les neutres et surtout les Américains demandèrent des explications sur cette mesure. Il leur fut répondu que, quoique l'absurde système de bloquer un état tout entier fût une usurpation intolérable, l'empereur se bornerait à arrêter sur le continent le commerce des Anglais; que le pavillon neutre serait respecté sur mer; que ses bâtiments de guerre et ses corsaires ne troubleraient point la navigation des neutres, le décret ne devant avoir d'exécution que sur terre. Mais cette exécution même, qui obligeait de fermer les ports de la Hollande au commerce anglais, blessait les intérêts mercantiles du peuple hollandais et contrariait ses anciennes habitudes. Première source de l'opposition secrète qui commença d'exister entre la France d'un côté, et de l'autre le roi et la nation hollandaise. Dès lors Sa Majesté entrevit avec peine que le moyen qu'elle avait choisi entre des partis extrêmes, pour concilier l'indépendance de la Hollande avec les intérêts de la France, ne remédierait à rien et qu'il faudrait un jour étendre les lois françaises aux débouchés de la Hollande et réunir ce royaume à l'empire. La paix de Tilsitt eut lieu. L'empereur de Russie, provoqué par les outrages que l'Angleterre avait faits à son pavillon pendant qu'il combattait pour elle, et indigné de l'horrible attentat de Copenhague, fit cause commune avec la France.

La France espéra alors que l'Angleterre verrait désormais l'inutilité d'une plus longue lutte et qu'elle entendrait à des paroles d'accommodement; mais ces espérances s'évanouirent bientôt. En même temps qu'elles s'évanouissaient, l'Angleterre, comme si l'expédition de Copenhague lui eût ôté toute pudeur et eût brisé tous les freins, mettait ses projets à découvert et publiait ses ordres du conseil de novembre 1807, acte tyrannique et arbitraire qui a indigné l'Europe. Par cet acte, l'Angleterre réglait ce que pourraient transporter les bâtiments des nations étrangères, leur imposait l'obligation de relâcher dans ses ports, avant de se rendre à leur destination, et les assujettissait à lui payer un impôt. Ainsi, elle se rendait maîtresse de la navigation universelle, ne reconnaissait plus aucune nation maritime comme indépendante, rendait tous les peuples ses tributaires, les assujettissait à ses lois, ne leur per-

mettait de commercer que pour son profit, fondait ses revenus sur l'industrie des nations et sur les produits de leur territoire, et se déclarait la souveraine de l'Océan, dont elle disposait comme chaque gouvernement dispose des rivières qui sont sous sa domination.

A l'aspect de cette législation, qui n'était autre chose que la proclamation de la souveraineté universelle, et qui étendait sur tout le globe la juridiction du Parlement britannique, l'empereur sentit qu'il était obligé de prendre un parti extrême et qu'il fallait tout employer plutôt que de laisser le monde se courber sous le joug qui lui était imposé. Il rendit son décret de Milan, qui déclare dénationalisés les bâtiments qui ont payé le tribut à l'Angleterre qui était imposé. Les Américains, menacés de nouveau de se trouver soumis au joug de l'Angleterre, et de perdre leur indépendance si glorieusement acquise, mirent un embargo général sur tous leurs bâtiments et renoncèrent à toute navigation et à tout commerce, sacrifiant ainsi l'intérêt du moment à l'intérêt de tous les temps, la conservation de leur indépendance.

Le succès des vues de l'empereur dépendait surtout de l'exécution universelle et sans exception de ses décrets. La Hollande a été un obstacle à cette exécution. Elle ne s'est soumise qu'en apparence à ces décrets. Elle a continué de faire le commerce interlope avec l'Angleterre. De fréquentes représentations ont été faites au gouvernement hollandais; elles ont été suivies de mesures de rigueur qui attestaient le mécontentement de l'empereur. Deux fois les douanes françaises ont élevé une barrière entre la France et la Hollande. L'empereur voulait tout tenter avant de se résoudre à détruire l'indépendance d'une nation qu'il avait protégée et favorisée, en lui donnant pour souverain un prince de son sang. Il a cherché à épuiser tous les moyens de conciliation, afin de pouvoir se rendre ce témoignage qu'il ne cédait qu'à l'impérieuse nécessité.

Le moment est venu de prendre un parti. Déjà l'empereur a fait connaître à la nation française, à l'Europe, la nécessité d'apporter quelques changements à la situation de la Hollande, puisque la nation hollandaise, loin d'avoir le patriotisme dont les Américains ont fait preuve, ne paraît guidée que par une politique purement mercantile et l'intérêt du moment présent. C'est de la part de l'empereur une résolution inébranlable que de n'ouvrir jamais ses barrières au commerce de la Hollande; il croirait les ouvrir au commerce anglais. La Hollande peut-elle donc exister dans cet état d'isolement, séparée du continent et cependant en guerre avec l'Angleterre?

D'un autre côté, l'empereur la voit sans moyens de guerre et presque sans ressources pour sa propre défense. Elle est sans marine, les seize vaisseaux qu'elle devait fournir ont été désarmés. Elle est sans armée de terre. Lors de la dernière expédition des Anglais, l'île de Walcheren, Bath et le Sud-Beveland n'ont opposé aucune résistance. Sans armée, sans douane, on pourrait presque dire sans amis et sans alliés, la nation hollandaise peut-elle exister? Une réunion de commerçants,

uniquement animée par l'intérêt de leur commerce, peut former une utile et respectable compagnie, mais non une nation. L'empereur est donc forcé de réunir la Hollande à la France, et de placer ses douanes à l'embouchure de ses rivières. Laisser les embouchures du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut à la Hollande, n'est-ce pas les livrer au commerce anglais, et ces grands fleuves ne sont-ils pas les artères de la France, comme la Hollande est une alluvion de son territoire?

Sans les ordres du conseil de novembre 1809, la France se serait plu à maintenir l'indépendance de la Hollande, parce qu'elle était compatible avec la sienne; mais depuis lors, rien de ce qui favorise le commerce anglais n'est compatible avec la souveraineté et l'indépendance des puissances du continent.

Sa Majesté désire la paix avec l'Angleterre. Elle a fait à Tilsit des démarches pour y parvenir, elles ont été sans résultat. Celles qu'il avait concertées avec son allié à Erfurth, l'empereur de Russie, n'ont pas eu plus de succès. La guerre sera donc longue, puisque toutes les démarches tentées pour arriver à la paix ont été inutiles. La proposition même d'envoyer des commissaires à Morlaix pour traiter de l'échange des prisonniers, quoique provoquée par l'Angleterre, est restée sans effet, lorsqu'on a craint qu'elle pût amener un rapprochement.

L'Angleterre, en s'arrogeant par ses ordres du conseil de 1807 la souveraineté universelle, et en adoptant le principe d'une guerre perpétuelle, a tout brisé et a rendu légitimes tous les moyens de repousser ses prétentions. Par sa réunion avec la France, la Hollande s'ouvrira le commerce du continent, et ce commerce utile à la cause commune deviendra une source de richesses pour ses industrieux habitants.

Deux voies se présentent pour opérer cette réunion : la négociation ou la guerre. L'empereur désire s'entendre avec la nation hollandaise, lui conserver ses privilèges et tout ce qui, dans son mode d'existence, serait compatible avec les principes qu'il a constamment soutenus, et ne pas être *réduit à fonder son droit sur les plus légitimes de tous : la nécessité et la conquête.*

En exécution des ordres du roi Louis, les ministres du gouvernement hollandais envoyèrent M. Labouchère à Londres, avec mission de faire connaître au ministère britannique l'état des choses, de lui faire envisager combien il serait avantageux à l'Angleterre que la Hollande ne fût pas réunie à la France, enfin de l'engager à entrer en négociation pour une paix générale.

M. Labouchère, riche et honorable commerçant très connu et très estimé à Londres, devait envoyer le récit détaillé de ses démarches, des réponses qui lui seraient faites, et revenir en Hollande avant de se rendre à Paris près du roi. Les instructions données à M. Labouchère sont libellées en date du 1er février. Le 12 du même mois, sir Arthur Wellesley répondit : que l'Angleterre compatissait aux maux

de la Hollande, que la mission de M. Labouchère n'était pas de nature à donner lieu à aucune observation sur une paix générale ; que la France n'avait encore manifesté aucun symptôme, ou d'une disposition à la paix ou d'une tendance à se départir de ses prétentions, prétentions qui jusqu'alors avaient rendu nulle la volonté si bonne du gouvernement de la Grande-Bretagne pour mettre fin à la guerre.

En recevant cette réponse à Londres, M. Labouchère s'empressa de rendre compte au gouvernement hollandais de l'inutilité de ses démarches et de la persuasion où il était que toute tentative échouerait.

Ainsi se termina ce singulier épisode politique. On voulut essayer de le reprendre, et le 20 mars l'empereur écrivit à son frère de renvoyer à Londres M. Labouchère, non plus au nom du ministère hollandais, mais en son nom, avec une note non signée et non d'une écriture connue. Cette note, jointe à la lettre de l'empereur, se trouve à la page 319 du 20e volume de la correspondance de Napoléon Ier. Vers cette époque on répandit en Hollande le bruit de la mort du roi et de la régence de la reine. Ce bruit venait de ce que Louis, dont la santé était fort délabrée déjà, n'avait pu subir toutes les vexations auxquelles il avait été soumis sans tomber sérieusement malade. Il fut retenu assez longtemps au lit par une fièvre nerveuse. Tous les souverains et les princes alors à Paris s'empressèrent de le venir voir. Napoléon seul s'en abstint quelque temps. Il parut enfin un beau matin, brusquement, en se rendant à la chasse. La conversation des deux frères fut assez amicale. Ni l'un ni l'autre n'aborda la question des grands intérêts politiques. Pendant la maladie du roi, les troupes françaises continuaient à s'approcher d'Amsterdam. Louis trouva moyen d'envoyer encore des ordres formels pour qu'on mît cette capitale dans le plus imposant état de défense[1]. Une fois à peu près rétabli, il voulut s'assurer par lui-même s'il était encore prisonnier en France. Il se rendit à son château de Saint-Leu. Le doute ne lui fut pas permis. On n'avait pas encore arraché à ce malheureux prince toutes les concessions que l'on désirait. On ne tarda pas à lui faire à cet égard des ouvertures qu'il commença par repousser, comme d'habitude, et puis qu'il finit par écouter, attendu qu'il ne pouvait faire autrement sans mettre dans le plus grand péril l'indépendance de la Hollande. Or, Louis espérait toujours que de la force du mal naîtrait le bien, que les mesures du blocus poussées à l'extrême amèneraient une paix maritime, que lors de cette paix la Hol-

1. L'empereur fut bientôt informé des projets du roi.

lande pourrait sortir de ses ruines. Il voulait donc gagner du temps pour atteindre à cette paix. La question la plus importante, à ses yeux, c'était de faire vivre de la vie politique, et à l'état de nation, un royaume à qui la France enlevait chaque jour un lambeau. Pour maintenir les Hollandais sur le tableau des puissances européennes, le roi consentit à tout ce qu'on voulut, à l'exception de la conscription, coutume qui répugnait par trop à son peuple, et de l'imposition sur la rente, mesure qu'il considérait comme équivalente à une banqueroute. Interdiction de tout commerce et de toute communication avec l'Angleterre, mise sur pied, entretien d'une flotte considérable, d'une armée de terre de 25,000 soldats, suppression de la dignité du maréchalat, destruction de tous les privilèges de la noblesse contraires à la constitution donnée par l'empereur, tout fut accordé.

Le 21 février 1810, avait paru au *Journal officiel* un article virulent contre la Hollande. Le roi en fut très affecté et chargea Werhuell d'en parler au duc de Cadore, et de prier ce dernier de demander à l'empereur de faire connaître ses intentions pour que le gouvernement hollandais accédât à ses désirs, si la chose était possible. Werhuell écrivit dans ce sens au duc de Cadore, et dès le lendemain le roi Louis reçut de son frère un projet de traité.

En marge de ce traité le roi Louis écrivit : « *Je consentirai à tous les sacrifices que l'empereur exigera, pourvu que je puisse tenir les engagements que je contracterai ; pourvu encore que le reste de la Hollande puisse exister, et surtout si ces sacrifices ôtent tout sujet de mécontentement de la part de mon frère et me donnent la possibilité de regagner son amitié et sa bienveillance ; et c'est par cette raison que je désirerais qu'on omît des considérants ces mots : différents survenus entre eux.* Je n'ai pas d'autre différent que la peine de voir l'empereur et mon frère fâché contre moi. »

Ce traité se composait de 15 articles, pour quelques-uns desquels le roi demanda des modifications. Il proposa ensuite neuf articles additionnels. L'empereur consentit à quelques-unes des modifications proposées par son frère et rejeta les autres.

Daté du 16 mars, ce traité contenait en outre les quatre articles secrets suivants :

1° Le roi ne s'oppose pas à ce que le corps de 18,000 hommes du deuxième article soit commandé par un général nommé par l'empereur.

2° Il consent à ce que les bâtiments chargés de contrebande qui arriveraient dans les rades de Hollande y soient arrêtés et déclarés de bonne prise, et toutes les marchandises anglaises et coloniales confisquées, sans égard à aucune déclaration.

3° Qu'il est dans le projet du roi d'éloigner de sa personne les

ministres qui ont eu l'intention de défendre Amsterdam, et n'ont pas craint de provoquer la colère de la France. Sa Majesté veillera à ce que dans aucun discours ou publication quelconque il n'y ait rien qui tende à favoriser les sentiments haineux de la faction anglaise contre la France.

4° Sa Majesté s'engage à cesser insensiblement d'entretenir des ministres en Russie et en Autriche, de manière à ce que cette mesure ne soit pas un sujet de remarque et que les cours ne puissent s'en formaliser.

Après être tombé d'accord sur le traité avec son frère, le roi Louis envoya à ses ministres en Hollande la lettre ci-dessous, qui fut lue en séance du Conseil d'état, en présence de tous les membres du cabinet, par le vice-président du Conseil.

Paris, 21 février 1810.

Le roi au Conseil d'état.

Quoique le troisième mois après mon départ tire déjà à sa fin, il n'y a encore rien de décidé au sujet de l'état de nos affaires. Je ne puis cependant mieux employer le premier moment de ma guérison qu'en vous renouvelant l'assurance que j'emploierai continuellement tous les moyens possibles pour conserver l'existence de ce royaume. Il ne faut pas le feindre, ceci nous coûtera des sacrifices grands et pénibles; mais s'il y a seulement une lueur de possibilité qui nous assure la continuation de l'existence de la Hollande après tout ce qu'on exige d'elle, je n'hésiterai pas un moment de me reposer sur la magnanimité de l'empereur mon frère, dans l'espoir que les raisons de mécontentement une fois remédiées, nous obtiendrons le dédommagement que nous pouvons prétendre à si bon droit et dont nous aurons besoin plus que jamais.

Mon intention, en me conformant à tout ce que l'empereur, mon frère, exigera de nous, est de lui montrer que nous avons beaucoup d'ennemis, que nous sommes la victime du vice, de viles passions et d'intérêts; mais que nous n'avons cessé de continuer toujours d'admirer l'empereur et de nous comporter comme des amis et des alliés fidèles de la France, et éprouvés par mille sacrifices. Si, comme j'ai raison de me flatter, je puis réussir dans mes intentions réelles, le reste suivra de soi-même, tandis que ce doit être l'intérêt et le désir de la France de protéger et d'agrandir la puissance de ses amis, au lieu d'y apporter atteinte. Je vous invite ainsi de réunir tous vos efforts pour prévenir les émigrations dans les pays étrangers ou autres démarches désespérées et d'animer la nation à attendre, avec la modération qui fait le fond de son caractère, et convient à sa juste cause, le décret que l'empereur donnera pour notre sort. Il ne m'est pas inconnu tout ce que chacun souffre. J'ai fait pour plaider notre cause tout ce qui était en mon pouvoir; ni la perte de mon temps, ni la mauvaise réussite de

mes peines n'ont pu me décourager, aussi ai-je tout *espoir d'espérer* que si nous pouvons faire un arrangement qui n'exclue pas entièrement la possibilité de notre existence, la Hollande pourra encore échapper à cette tempête, surtout si après tout cela il ne reste, non seulement aucun sujet de mécontentement, mais aucun prétexte de mésentendu ou de mécontentement, et c'est à quoi je tâche de faire aboutir tous mes efforts.

Votre roi,
LOUIS.

Cet acte, connu du maréchal Oudinot, fut envoyé par lui au major général, le 3 mars, de Bois-le-Duc, avec la lettre suivante :

Monseigneur, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence copie de deux lettres [1] du roi de Hollande, au Corps législatif et au Conseil d'état de son royaume. En lisant ces lettres, Votre Excellence ne sera point surprise des obstacles que l'on m'oppose et des espérances des Hollandais. Il n'est pas douteux qu'outre ces lettres, le roi n'envoie des ordres secrets pour qu'il soit pris des mesures qui reculent le moment de notre entrée en Hollande, et pour que les magistrats se refusent à tout ce qui aura l'air de prise de possession.

La tranquillité continue de régner dans le Brabant, mais le pays n'est pas riche ; il a souffert par les inondations dans les années précédentes, et l'armée ne pourra guère y vivre qu'au jour le jour.

J'attends toujours une décision relativement au séquestre des caisses publiques et aux hussards hollandais qui sont à Bréda et dont le corps est en Espagne.

P.-S. — Je reçois à l'instant un rapport de M. le général Dessaix, qui m'annonce que quelques troupes hollandaises sont sur la rive droite du Wahal et ont ordre de ne laisser passer aucun militaire étranger.

Leurs hussards bordent la rive droite et paraissent destinés à observer nos mouvements, et à en donner la nouvelle.

J'ai ordonné que l'on mît en état le pont volant qui est à Nimègue ; il peut porter 300 hommes à la fois.

Les eaux de la Meuse ont considérablement augmenté cette nuit et l'on ne peut communiquer que très difficilement avec Bommel et Gorcum.

Lorsque Napoléon eut obtenu tout ce qu'il désirait pour l'instant, la surveillance qui pesait sur le roi cessa par son ordre, et lui-même chercha à rétablir entre eux des rapports d'amitié. L'empereur lui témoigna même le désir qu'il fût jusqu'à Soissons au-devant de l'archiduchesse Marie-Louise, pour l'accompagner au château de Compiègne. Louis, dont la santé s'était un peu améliorée, se livra à

1. Lettres datées de Paris, 1er et 21 février 1810.

quelques distractions et assista à une partie des fêtes qui eurent lieu à l'occasion du mariage de Napoléon, bien qu'il fût loin d'approuver le divorce, car il aimait beaucoup l'impératrice Joséphine. Arrivé à Compiègne le 24 mars, dans la matinée, le roi apprit bientôt que ses appartements étaient contigus à ceux de la reine Hortense. On semblait vouloir exiger un rapprochement qui n'était pas dans ses idées. Pour éviter toute discussion à cet égard, le 30 mars, deux jours après que l'empereur et l'impératrice furent au château, il donna ordre de préparer ses équipages pour son départ la nuit même. Un incendie, qui eut lieu au moment où il allait s'éloigner, le retint encore quelques jours. Enfin, le 8 avril, après une dernière entrevue avec son frère, entrevue dans laquelle Napoléon annonça à Louis que la reine le suivrait dans ses états avec le prince royal, le roi de Hollande put quitter la France. Il se dirigea sur Amsterdam par Aix-la-Chapelle, tandis que Hortense prit la route ordinaire. Le retour du roi causa la plus vive sensation dans tout le pays, surtout lorsqu'on sut que la reine allait arriver également. On adorait cette princesse et l'on espérait que la bonne intelligence ne serait plus troublée entre les deux époux. Hortense arriva en effet avec le prince royal; mais, par ordre de Louis, toutes les communications entre les appartements de cette princesse et les siens furent murées, la séparation de corps fut rendue ostensible, le roi même sembla prendre à tâche de prouver son éloignement pour la reine, en sorte que les courtisans ne savaient plus s'ils avaient tort ou raison, dans leur intérêt, d'aller rendre leurs hommages à Hortense. Cette contrainte ne dura pas longtemps, Hortense résolut de quitter la Hollande, mais son mari ne lui en laissa pas d'abord la possibilité. Il fit pour elle ce que l'empereur avait fait pour lui, tout récemment, à Paris. Ce ne fut que quelque temps après, en employant la ruse, après un court séjour au château de Lao, en laissant son fils qu'elle adorait, que la reine put s'échapper. On crut que le roi serait furieux en apprenant son départ ou plutôt sa fuite; il n'en fut rien. Il se montra très calme, ne parla pas d'Hortense, et ne quitta plus le jeune prince royal. En vertu du traité du 16 mars 1810 entre la France et la Hollande, traité imposé au roi, signé par Werhuell, et ratifié conditionnellement par Louis, qui avait ajouté de sa main : *autant que possible*, les troupes françaises, vers la fin d'avril, occupèrent Leyde et La Haye. D'autres troupes furent dirigées sur la Frise, et le duc de Reggio, commandant en chef, établit son quartier général à Utrecht. Il était clair qu'on voulait s'emparer du pays, mais qu'opposer aux volontés de Napoléon? la raison du plus fort n'est-elle pas toujours la meilleure? Le roi, indigné des usurpations d'autorité qui se renouvelaient sans cesse,

se plaignit au maréchal. Ce dernier répondait en montrant les ordres de l'empereur[1].

Le 29 avril, Napoléon et la nouvelle impératrice se rendirent à Bruxelles, pour gagner de là les frontières enlevées à la Hollande et nouvellement annexées à la France. Louis quitta Amsterdam le 4 mai pour être le 5 à Anvers et les y recevoir. Sa visite faite, il repartit. Chacun voyait bien que sa couronne chancelait sur sa tête. Il n'était plus qu'un semblant de roi. Le maréchal exerçait, au nom de l'empereur, une puissance absolue. Napoléon écrivit à cette époque (20 mai)[2] une lettre tellement forte à son frère, que l'idée d'abdiquer ou de se défendre dans la capitale de ses états commença à germer en son âme. Un événement presque ridicule précipita la crise devenue imminente. Un cocher de l'ambassadeur de France eut une dispute suivie d'une rixe dans la rue près du palais de l'ambassade. M. de la Rochefoucauld jeta feu et flammes, demanda une réparation ostensible; l'empereur prétendit qu'on avait insulté son ambassadeur en insultant sa livrée, et prétexta de là pour écrire au roi une nouvelle et dernière lettre plus dure encore que la précédente, et qui se trouve également à la page 276 de l'ouvrage de M. Rocquain.

Le roi venait à peine de recevoir cette lettre, lorsqu'il apprit à son pavillon de Haarlem, où il se trouvait alors, que le duc de Reggio demandait l'occupation de la capitale et l'établissement de son quartier général à Amsterdam[3]. A cette foudroyante nouvelle, Louis, frémissant d'indignation, résolut de défendre sa capitale jusqu'à la dernière extrémité. Il comptait sur le peuple et sur l'armée, mais pour exécuter un semblable projet, il fallait d'abord inonder le pays, exposer les habitants à toutes les horreurs, et sans espoir de ne pas succomber un jour. Les ministres, les généraux furent d'un avis opposé au sien; lui-même, naturellement d'un caractère doux et bon,

1. Le maréchal duc de Reggio, comme le duc de Plaisance plus tard, montra dans sa difficile mission un tact, une convenance, dont le roi et les Hollandais lui furent toujours reconnaissants.

2. Cette lettre n'est pas dans les lettres publiées sous le second empire, mais elle se trouve à la page 273 du livre de M. Rocquain (*Napoléon Ier et le roi Louis*).

3. Le bruit de cette nouvelle exigence du gouvernement français s'était répandu déjà depuis quelque temps. Le roi avait demandé une explication catégorique à M. Serrurier, chargé d'affaires de France. M. Serrurier avait répondu le 16 juin, à M. Roell, ministre des affaires étrangères de Hollande, qu'il était chargé par l'empereur de désavouer le dessein de mettre une garnison française à Amsterdam, mais que toute attitude hostile serait considérée comme une déclaration de guerre. Dans cette même lettre, le chargé d'affaires revenait sur la demande de réparation de l'outrage fait au cocher de l'ambassadeur.

lorsqu'il envisagea froidement les conséquences de sa résolution extrême, sentit son cœur touché de compassion pour ses peuples. Il crut donc faire mieux en abdiquant en faveur de ses enfants, sous la régence de la reine, assistée d'un conseil de régence.

Je vais mettre, dit-il, l'empereur au pied du mur, et le forcer de prouver à la face de l'Europe et de la France le secret de sa politique envers la Hollande et envers moi, depuis cinq années. Je mets mon fils à ma place. Si toutes les querelles faites à moi et à mon gouvernement sont véritables, il reconnaîtra mon fils, qui lui laissera tous les moyens de faire tout ce qu'il veut relativement au commerce et à l'Angleterre, puisque, par la constitution du royaume, à mon défaut, la régence lui appartient de droit.

Si, au contraire, il profite de mon abdication pour s'emparer de la Hollande, il sera prouvé incontestablement aux yeux de tous les Français que toutes les accusations étaient des querelles d'Allemand, que c'était là où l'on en voulait venir ; et du moins ni le droit de conquête, ni une cession, ni une soumission quelconque, ne donneront la moindre ombre de légalité à cette usurpation de la Hollande; je ne craindrai plus que l'on se serve de mon nom pour s'en emparer avec quelque apparence de droit.

Le roi rédigea ensuite de sa main un message au Corps législatif. Ce message était violent : c'était l'histoire des griefs de la Hollande contre la France. Il était de nature à exaspérer l'empereur, à nuire au pays, à la régence de son fils : toutes ces considérations l'engagèrent à en rédiger un autre. Il écrivit aussi son acte d'abdication et une proclamation au peuple. Dans son message à l'Assemblée législative, il laissa deviner qu'il abdiquait parce qu'il n'avait pu se défendre ; dans son acte d'abdication, il eut la générosité de se laisser envisager comme le seul obstacle au bonheur de la Hollande ; dans sa proclamation au peuple, il annonça l'entrée des Français à Amsterdam, en recommandant de voir en eux des amis. Pour éviter qu'on ne cherchât à s'emparer de sa personne, le roi voulut que tous ces actes, datés de Haarlem le 1er juillet 1810, ne fussent publiés qu'après son départ.

Il mit ensuite ordre à ses affaires d'intérêt, puis à minuit, après avoir inondé son fils de ses larmes, il sortit de son pavillon à pied, par le jardin, pour gagner sa voiture. Il fit une chute dans le fossé, chute qui faillit l'empêcher de partir. Enfin, ce bon et malheureux prince quitta la Hollande, regretté de tout le monde. Il informa l'empereur de sa résolution extrême. Napoléon, sans précisément regretter l'abdication de son frère, fut péniblement affecté de son départ, qui n'était nullement dans sa politique. Les troupes françaises entrèrent à Amsterdam, et le 11 juillet la Hollande fut réunie à la France.

Lorsque Louis Bonaparte était monté sur le trône de Hollande, de par la volonté de Napoléon, le pays avait une population de 2,100,000 habitants. Après le traité du 16 mars 1810, ayant perdu le Brabant hollandais, la Zélande, y compris l'île de Schouwen, la Gueldre située sur la rive gauche de la Meuse, elle avait été réduite à 1,667,000 habitants, et son territoire s'était trouvé diminué de 1322 lieues carrées.

Voilà quel avait été, en définitif, l'avantage que ce pays avait retiré du protectorat de la France. On comprend que, dans d'aussi tristes conditions, le roi Louis ait cru devoir faire le sacrifice d'une couronne qu'il avait acceptée parce qu'il ne pouvait faire autrement, et avec l'intention formelle d'être utile à sa nouvelle patrie.

Baron du Casse.

(*Sera continué.*)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — Quoique M. Ernest Bersot ait rarement écrit sur des sujets historiques, il a joué un rôle trop important dans notre enseignement public pour que nous passions sa mort sous silence. De même qu'en philosophie il joignait à un sérieux attachement aux principes traditionnels du spiritualisme une liberté d'esprit qui lui faisait accueillir les nouveautés, fussent-elles aventureuses, non seulement sans hostilité, mais même avec une curiosité sympathique ou tout au moins indulgente; de même il avait su, comme directeur de l'École normale, tout en restant fidèle aux traditions universitaires qui considèrent les qualités littéraires et artistiques comme le but principal de l'enseignement classique, comprendre l'importance des travaux d'érudition vers lesquels la jeunesse studieuse se sent aujourd'hui de plus en plus entraînée. S'il paraissait parfois établir un injuste antagonisme entre l'érudition et la culture littéraire, il avait raison de mettre en garde les futurs professeurs contre la préoccupation exclusive d'une étude spéciale, et de leur rappeler de ne pas perdre dans des recherches de détail le souci des vues d'ensemble, de la composition et du style. Les membres de l'Université qui ont passé par la section d'histoire de l'École normale n'oublieront pas que M. Bersot a été le premier des directeurs de l'École qui ait pris vraiment intérêt à leurs travaux, qui les ait encouragés à entrer dans des voies nouvelles, qui ait témoigné pour le labeur obstiné, pour l'esprit d'investigation et d'initiative dont la section d'histoire est animée, la sympathie et la sérieuse estime que méritent ces qualités. Ils n'oublieront pas qu'ils lui ont dû, en grande partie, le choix de deux des meilleurs professeurs que l'École ait recrutés dans ces dernières années, et la création d'un cours de paléographie et de diplomatique, si utile aux futurs historiens; qu'il les a aidés à compléter leur éducation historique en leur procurant des missions à l'étranger, en choisissant souvent parmi eux les candidats aux écoles de Rome et d'Athènes. Ils se souviendront aussi, comme tous ceux qui ont eu

le privilège de se trouver sous sa direction, du dévouement infatigable avec lequel il a surveillé leurs études, il s'est enquis de leurs aptitudes et de leurs désirs, il a préparé et facilité leur carrière. Mais nous n'aurions parlé que des moindres mérites de M. Bersot si nous nous bornions à rappeler le tact, la mesure, la haute raison avec lesquels il dirigeait le développement intellectuel de ses élèves, sans faire jamais violence à leur originalité et à leurs goûts, et la sollicitude affectueuse et active qu'il déployait pour eux en toute occasion. Des circonstances douloureuses lui ont de plus permis d'exercer autour de lui une influence morale exceptionnelle. Un mal affreux supporté avec un courage qui ne s'est pas démenti une minute, et qui loin d'arrêter son activité n'a fait que l'accroître en lui inspirant la volonté de rendre aussi utile que possible une vie dont tous les instants étaient comptés, a fait des huit dernières années de M. Bersot un enseignement quotidien de fermeté et d'élévation morales. Dans cette espèce de couvent laïque qui est l'École normale, ce philosophe ennemi de toute phrase vaine et de toute affirmation hasardée, par son doux stoïcisme, par sa résignation silencieuse, toujours illuminée d'un sourire de sagesse et de bonté, a donné les leçons les plus éloquentes et les plus persuasives de vertu, de force d'âme et d'abnégation. Ce souvenir ne s'effacera pas et cet exemple ne sera pas perdu.

Enseignement. — A l'heure où ces lignes paraîtront, le nouveau conseil supérieur de l'instruction publique sera constitué, ou sur le point de l'être. Quelque spécieux que soient les arguments par lesquels on justifiait la présence, dans les précédents conseils, de membres étrangers à l'enseignement et représentant, comme on dit, « la grande famille française », l'expérience a prouvé qu'un conseil ainsi constitué était aussi inerte qu'incompétent, et qu'il devenait ou un instrument passif entre les mains du ministre comme au temps de l'Empire, ou un obstacle à toute réforme comme de 1873 à 1877. Le nouveau conseil, entièrement composé de membres de l'enseignement, sera, nous le croyons, plus compétent, plus actif, plus libéral et, quoi qu'on en ait dit, plus indépendant que ceux qui l'ont précédé. Son organisation offrira sans doute de nombreuses difficultés; le système de l'élection, qui est le principe de son recrutement, soulève d'assez graves objections pratiques, surtout au point de vue de la discipline universitaire; on doit regretter que le Sénat, en refusant d'y admettre des représentants de l'École des Hautes-Études, ait ainsi écarté l'élément le plus jeune et le plus vivace de notre enseignement supérieur; mais quels que puissent être les regrets, les difficultés et les *desiderata*, nous avons

le ferme espoir de voir se constituer un conseil animé d'un esprit sagement progressif, aussi respectueux des droits de tous que soucieux de ceux de l'État, disposé à toutes les innovations utiles, tout en tenant grand compte des traditions auxquelles l'Université doit en partie sa force et son autorité. Grâce à l'élection, à celle en particulier des huit agrégés de l'enseignement secondaire, grâce aussi aux choix que fera le ministre lui-même, la jeune Université se trouvera, nous l'espérons, largement représentée et prendra place à côté des chefs de nos grandes Écoles, de doyens de nos facultés, dans le nouveau conseil, où les aspirations vers l'avenir se trouveront heureusement combinées avec les souvenirs et les traditions du passé.

Un des premiers objets qui seront présentés aux délibérations du Conseil supérieur sera la réforme des examens. Pour la licence ès-lettres, d'où dépend en partie l'avenir de l'enseignement de nos Facultés, sa tâche sera singulièrement facilitée par le travail fait par la *Société d'Enseignement supérieur,* travail qui représente la moyenne des vœux des professeurs de nos Facultés. On est tombé d'accord pour demander la conservation d'une licence unique, mais où, à côté d'épreuves communes à tous les candidats et portant sur les connaissances nécessaires à tout homme vraiment lettré, prendrait place une série d'épreuves dont les sujets varieront au choix du candidat et porteront sur des questions philologiques, historiques, ou philosophiques, suivant la spécialité et les goûts de chacun d'eux. Les matières de ces épreuves facultatives devront être choisies dans les sujets traités par les professeurs des Facultés; leur enseignement aura dès lors une efficacité pratique et ils seront assurés d'avoir des élèves sérieux. La réforme du baccalauréat sera sans doute soumise au Conseil en même temps que celle de la licence. La Société de l'Enseignement supérieur vient d'en aborder l'étude, qui sera entreprise parallèlement par une société nouvelle créée à l'imitation de la première, la *Société pour l'étude des Questions d'enseignement secondaire.* Nous ne doutons pas qu'elle ne rencontre un accueil aussi favorable que son aînée, et que son activité ne soit aussi féconde. Nous engageons vivement tous ceux qui ont à cœur les progrès de notre enseignement à apporter leur concours à ces deux sociétés[1].

1. Le siège des deux sociétés est 15, rue des Saints-Pères. M. Lavisse est secrétaire général de la Société d'enseignement supérieur et M. Pigeonneau secrétaire général de la Société d'enseignement secondaire. La cotisation annuelle est de 15 fr. pour les membres résidant à Paris et de 10 fr. pour les membres résidant en province. On est membre fondateur en versant une fois pour toutes une somme de 500 fr. Chacune des deux sociétés publie un bulletin. Celui de la Société d'enseignement supérieur forme déjà deux forts volumes in-8°.

Publications de documents. — Le second volume des *Extraits des auteurs grecs*, publié par M. Cougny pour la Société de l'histoire de France, contient, outre les importants extraits de Polybe, de Denys d'Halicarnasse, de Diodore, de Memnon d'Héraclée qui se trouvaient dans D. Bouquet, des fragments intéressants d'Hérodote, de Thucydide, de Xénophon, d'Ephore, de Parthenios, etc. On s'étonnera peut-être d'y trouver un long texte latin emprunté à Ammien Marcellin, mais M. Cougny a cru devoir le placer parmi les auteurs grecs, parce que ce n'est en réalité qu'un extrait de Timagène remanié et corrigé. La traduction qui accompagne les textes est faite avec le même soin que dans le précédent volume; mais bien que M. Cougny ait pris soin de défendre, dans une nouvelle préface, son système de transcription des noms propres, il ne nous a pas convaincu. Ce système, bizarre en lui-même et appliqué avec de fréquentes inconséquences, nous paraît gênant et inutile; un calque pur et simple des mots grecs nous eût paru préférable et les *Helvettioi* nous choqueraient moins que les *Helvetties*.

Le 1er fascicule du *Recueil de Fac-similés* à l'usage de l'École des chartes (Picard, éditeur, prix 21 fr.) est aussi remarquable par l'exécution des héliogravures, qu'intéressant par le choix des pièces qui s'étendent du xe au xve s. La reproduction des documents est d'une fidélité qui fait illusion. Les textes sont très variés, diplômes royaux, bulles pontificales, chartes allemandes du xiiie s. tirées du fonds de Montbéliard des Archives nationales, fragments de chansons de geste et de poésies des troubadours, minutes de notaires, mandements, actes de vente, aveux, etc., etc. Les textes tirés de livres manuscrits sont peu nombreux, mais sans doute ils seront plus largement représentés dans les livraisons suivantes, et d'ailleurs s'ils sont d'une importance capitale pour l'histoire de l'écriture, ils n'offrent pas les difficultés de l'infinie variété des actes diplomatiques ou notariés. On aurait tort de regretter que les pièces ne soient classées ni dans un ordre chronologique, ni dans un ordre méthodique; comme elles sont sur des feuilles séparées, chaque professeur de paléographie qui en fera usage pourra leur donner le classement qui lui paraîtra préférable; et s'il en est qui suivent l'ordre chronologique dans leurs cours, il en est d'autres qui pensent plus convenable de commencer par l'époque des plus belles écritures du xie au xiiie s. pour remonter et descendre de là aux écritures plus difficiles des premiers et des derniers temps du moyen âge.

Le second volume de la belle édition du texte français de *Guillaume de Tyr*, par M. Paulin Paris (Didot; cf. *Rev. Hist.*, XI, 97), a rapidement suivi le premier; le texte en est bon; les notes se bornent

en général à signaler les divergences de la traduction de Guillaume de Tyr et du texte latin, sauf dans quelques cas où M. Paris a cru devoir critiquer l'historien des croisades, Michaud, qui ne mérite pas cet honneur. On ne comprend pas pourquoi M. Paris a fait suivre la chronique de Guillaume de Tyr de la description de Jérusalem et des lieux saints tirée de la continuation d'Ernoul. La présence de ce morceau indique-t-elle que l'édition promise de *Guillaume de Tyr et de ses continuateurs* va se borner à Guillaume de Tyr? Nous regretterions qu'il en fût ainsi; car les continuateurs, qui sont une œuvre originale, ont une bien plus grande importance que la traduction de Guillaume de Tyr, et les éditions qui en ont été données jusqu'ici laissent encore plus à désirer que celles de Guillaume de Tyr.

La Société des Anciens Textes français vient de distribuer à ses souscripteurs un volume d'un intérêt exceptionnel, la *Chronique du Mont Saint-Michel* (1343-1468), publiée par M. Siméon Luce, avec notes et pièces diverses relatives au Mont Saint-Michel et à la défense nationale en Basse-Normandie, pendant l'occupation anglaise (F. Didot). Cette chronique, déjà signalée par La Porte Du Theil et par MM. Delisle et Quicherat, se compose jusqu'à 1468 de notes brèves écrites à diverses époques au Mont Saint-Michel, et recueillies, non sans quelque désordre, par un annaliste qui a continué à noter avec plus de détails les événements survenus jusqu'en 1468. Les notes très nombreuses et très développées de M. Luce, qui forment un commentaire perpétuel du texte, en mettent en pleine lumière l'importance pour l'histoire de la Normandie au xve s. La profonde connaissance que possède M. Luce de tous les documents d'archives relatifs à cette époque, son zèle d'érudit accru par l'enthousiasme que lui inspirent les hauts faits de sa patrie normande et les malheurs de la patrie française, le rendaient plus propre que tout autre à cette tâche. Les notes surtout, pour la première partie de la chronique, sont aussi intéressantes, plus même parfois, que le texte. Quant au recueil de documents qui forment un appendice beaucoup plus considérable que la chronique elle-même et qui rempliront encore un volume entier, il nous fournit un tableau minutieusement fidèle et vivant de l'occupation anglaise en Normandie et des efforts faits pour en délivrer la province. Les 127 pièces publiées jusqu'ici nous conduisent du 4 sept. 1418 au 25 juillet 1432 et sont surtout abondantes pour les années 1424 et 1425.

Le *Recueil des documents relatifs à l'histoire des monnaies depuis Philippe II jusqu'à François Ier*, publié par M. de Saulcy, dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France (t. I, Imp.

nationale, 1879), rendra aux érudits le service de leur permettre de consulter, sans quitter leur cabinet, une masse considérable de documents dispersés dans un grand nombre de fonds de la Bibliothèque nationale et des Archives, et d'une lecture souvent difficile; mais M. de Saulcy ne les a point aidés à les interpréter. Aucune note ni sur les personnages cités, ni sur les termes employés, aucun renseignement même sur les manuscrits mis à contribution, ne vient éclairer les textes, et les deux tables des noms propres et des ateliers monétaires sont insuffisantes pour retrouver dans cette masse de documents ce qu'on y cherche. Ce recueil pourra néanmoins avoir son utilité. Après une série de documents généraux relatifs à la nature et à la valeur des monnaies du XIIIe au XVIe s., les documents datés sont publiés dans leur ordre chronologique. Ceux que contient ce premier volume vont de 1180 à 1357.

Le second volume des *Mémoires de madame de Rémusat* (Lévy, cf. *Rev. Hist.*, XII, 99) ne le cède pas en intérêt au premier. S'il ne contient pas d'épisode aussi dramatique que l'assassinat du duc d'Enghien, il nous donne des détails sur de graves événements historiques, sur le procès de Moreau, sur le sacre, sur l'organisation de la cour impériale, sur le camp de Boulogne et la campagne d'Austerlitz; il nous montre le développement graduel et fatal du caractère de l'empereur, son égoïsme, sa dureté, son humeur quinteuse et despotique, son mépris des hommes s'exagérant chaque jour; surtout il est plus riche encore que le premier volume en portraits, en peintures de mœurs. Toute la cour de Napoléon revit dans ces pages pleines de finesse et de malice, avec son mélange de grandes dames ralliées par besoin ou par vanité au régime impérial et de bourgeoises vulgaires affublées des titres ducaux ou princiers conquis par leurs maris sur les champs de bataille. Les gaspillages de Joséphine, les bizarreries de Louis, l'ambition méchante et sans scrupule des sœurs de Napoléon, la grâce d'Hortense Beauharnais, la servilité de Maret, la rigide fidélité de Duroc, la bassesse d'âme de Savary si naturelle et si parfaite qu'elle paraissait naïve et inconsciente; tous ces traits de caractère sont touchés d'une main sûre et légère, d'un crayon fin et ineffaçable. Au centre du tableau, Napoléon domine tout, excitant, exploitant la servilité de ses courtisans et l'avidité de ses généraux, décourageant les dévoûments éclairés et sincères, qui voulaient rester libres et dignes, pour n'accepter que les dévoûments aveugles ou affectés, croyant qu'on ne peut conduire les hommes que par leur vanité, leurs faiblesses et leurs vices. Au milieu des esquisses vives et légères se détachent plus nettement des portraits plus achevés et que l'histoire ne pourra désormais négliger, ceux de Talleyrand et

de Fouché que Mme de Rémusat, avec une délicatesse de touche tout féminine, a su flatter sans les fausser, ceux de Chateaubriand et de Mme de Staël, pour qui elle est sévère sans qu'on puisse l'accuser d'être injuste.

En lisant les *Mémoires du prince de Metternich*[1] on est étonné de voir à quel point les qualités de pénétration psychologique, de fine appréciation des hommes et des choses, qui brillent chez Mme de Rémusat, ont été absentes chez un des plus fameux et des plus heureux diplomates de notre siècle. On voit ici comment en politique de fortes traditions de gouvernement et de famille, le fait d'avoir été élevé dès sa tendre jeunesse pour le service de l'État et dans les secrets d'État, une imperturbable confiance en soi, des idées simples mises en pratique avec persévérance, peuvent avec l'aide de circonstances heureuses donner à un homme habile les apparences du génie. Dans ses *Mémoires*, lorsqu'il confond Stein et Hardenberg avec le général Laharpe, et la Révolution française avec la réorganisation de la Prusse, lorsqu'il met au même rang Richelieu, Capo d'Istria et Haugwitz, lorsqu'il parle toujours du vrai sens de la Révolution qu'il a seul compris et qu'il n'explique jamais, lorsqu'il juge Napoléon et Alexandre avec une clairvoyance dédaigneuse, lorsqu'il raconte les grands événements qui ont préparé la chute de Napoléon, sans émotion, sans éclat, d'un style terne et terre à terre, il nous apparaît comme un esprit médiocre, incapable de juger la vraie valeur des hommes et des choses. Quand il nous dit que son système « est l'application des lois qui régissent le monde », on ne sait de quel terme qualifier un jugement qui, formulé par un historien ou un philosophe, à propos de Metternich ou de tout autre politique, paraîtrait une sottise et un non-sens. Ce qui ôte à cette autobiographie de Metternich une partie de l'intérêt et du piquant qu'on espère y trouver, c'est précisément cette vanité de tout rapporter à des conceptions vastes et profondes qui ne sont en réalité que des phrases creuses et sonores; c'est que Metternich semble ignorer lui-même quels ont été les vrais mobiles, très simples et très sensés de sa politique, ou du moins se refuse à les avouer. Ces mobiles très simples, que Metternich a poursuivis avec une opiniâtreté qu'aucun revers ne pouvait affaiblir, se réduisent à deux : considérer l'Autriche comme le centre de l'équilibre européen et ses intérêts comme ceux

1. *Mémoires, Documents et Écrits divers* laissés par le prince de Metternich, chancelier de cour et d'État, publiés par son fils le prince Richard de Metternich, classés et réunis par M. R. de Klinckowstrœm. Première partie : depuis la naissance de Metternich jusqu'au congrès de Vienne, 1773-1815. Paris, Plon, 1880. 2 v. in-8 de XIV-372 et 545 p.

mêmes de la civilisation; faire de l'empire d'Autriche le représentant de toutes les idées rétrogrades en religion et en politique, de l'absolutisme monarchique et de l'ultramontanisme clérical, dans un moment où un esprit de réaction soufflait sur l'Europe entière. En dépit de 1830 et de 1848, Metternich, mourant en juin 1859, pouvait croire qu'aucun démenti ne serait donné à ses prévisions, et que son œuvre était durable; mais, pour la bien juger, il faut comme nous avoir connu le quadruple épilogue de la guerre d'Italie, de la guerre du Danemark, de la guerre de Bohême et de la guerre de France, et avoir vu l'État reconstitué par Metternich devenir le protégé de l'État réorganisé par Stein. Les diplomates diront qu'à leurs yeux cinquante ans de succès sont un beau triomphe pour un homme d'État. D'accord; mais ne dites pas alors que vous appliquez « les lois éternelles qui régissent le monde », quand vous ne faites qu'appliquer à une situation donnée les mesures les plus opportunes et que vous faites de la politique au jour le jour. Malgré tout ce que nous venons de dire, les volumes publiés par M. de Klinckowstrœm offrent un puissant intérêt par la grandeur des événements qu'ils racontent d'abord, et aussi par l'énergie et la souplesse que déploya Metternich dans sa lutte contre Napoléon. Sa fatuité même prend parfois de la noblesse en présence d'un tel rival. Les révélations historiques abondent dans ce récit où l'on voit les alliés poursuivant, avec une volonté implacable, la ruine complète de Napoléon et ne faisant étalage d'une feinte modération que parce qu'ils le savaient incapable d'accepter des propositions de paix qu'il n'avait pas dictées. — Dans ses mémoires diplomatiques et ses lettres, où Metternich se trouve aux prises avec les faits et où il n'a pas à parler de ses grands principes ni des lois éternelles, il est supérieur à ce qu'il est dans ses *Mémoires* où il arrange son rôle. On verra du reste, en comparant les Mémoires et les Documents, qu'il a moins prévu qu'il ne veut bien le dire, que sa grande habileté a été de diriger toujours la politique de l'Autriche en vue de la double éventualité de succès ou de défaites de Napoléon, et qu'il a dû son triomphe, moins à une tactique combinée longtemps à l'avance, qu'à une série de circonstances heureuses. Nous n'admettrons jamais que lorsque Metternich contribua au mariage de Marie-Louise avec Napoléon, il prévît 1813 et Leipzig.

Le comte Raczynski et Donoso Cortès, dont on vient de publier la correspondance[1], appartenaient, comme Metternich, au parti ultra-

1. *Deux diplomates. Le comte Raczynski et Donoso Cortès, marquis de Waldégamas.* Dépêches et correspondance diplomatique, 1848-1853, publiées et

conservateur, mais à la fois avec plus d'esprit et moins de sens pratique. Tous deux et surtout le marquis de Valdégamas étaient des politiques de la famille de Joseph de Maistre, c'est-à-dire des pessimistes humoristiques, qui ne voyaient autour d'eux que les sottises et les faiblesses de tous les partis, et pour qui l'admiration fanatique et exclusive du passé était un thème et un point de vue commodes pour justifier leur attitude purement critique. Le rôle de Jérémie est un rôle facile; il prête à l'éloquence, à la poésie et à l'esprit; et comme le monde ne marche pas sans secousses et sans catastrophes, on a bien des chances d'être bon prophète quand on a prédit toujours des malheurs. Tandis que l'optimisme et l'espérance risquent toujours de passer pour de la naïveté ou de la duperie, le pessimisme et la méfiance ont un air de supériorité et sont pris d'ordinaire pour de la profondeur et de la pénétration. Malgré la différence des points de vue, il y a plus de ressemblances qu'on ne croit entre un Joseph de Maistre ou un Donoso Cortès, et un prédicateur socialiste comme Proud'hon. Ce sont de purs critiques, impuissants pour l'action. Il est facile de dire *raca* au monde moderne, au nom du passé ou au nom de l'avenir; ce qui est difficile, c'est de se servir des éléments qui le composent pour conserver ce qui est ou créer ce qui doit être; cela prête moins aux effets littéraires et aux pointes humoristiques, mais cela vaut mieux pour la société. Des hommes qui prolongent pendant quarante ans la vie d'un système politique ébranlé, comme Metternich, ou qui, comme Cavour, rendent l'existence nationale à un peuple affaibli et divisé, méritent plus la reconnaissance de leurs concitoyens que de brillants et inutiles prophètes tels que de Maistre et Donoso Cortès.

Antiquité. — M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, après avoir raconté ses propres campagnes navales, consacre ses studieux loisirs à étudier l'histoire de la marine. Malgré les progrès qui ont été faits dans cette branche de l'érudition, depuis que M. Jal a donné à la fois un répertoire général de toutes les notions et de tous les termes relatifs à la marine, dans son *Glossaire nautique*, et un excellent exemple de monographie, dans son *Abraham du Quesne*, il s'en faut encore de beaucoup que tous nos historiens de la marine comprennent les exigences d'un travail vraiment scientifique et soient dégagés de l'esprit de compilation et de routine. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les deux gros volumes que M. Du Sein a consacrés à l'*Histoire de la Marine chez tous les peuples* (Firmin Didot). M. Jurien de la

mises en ordre par le comte Adhémar d'Antioche. Paris, Plon, in-8 de xxxii-334 p.

Gravière consulte les sources; mais il ne les cite guère, aussi bien n'est-ce pas au point de vue de l'érudition historique qu'il se place. L'intérêt de son ouvrage sur la *Marine des Anciens*[1], comme de celui dont nous avons déjà parlé sur la *Marine du XVe et du XVIe siècle* (*Rev. hist.*, IX, 413), réside tout entier dans les appréciations de la tactique et de l'armement anciens, faites par un homme du métier d'aujourd'hui, instruit, intelligent et compétent. Les historiens y trouveront beaucoup d'éclaircissements que la pure érudition serait impuissante à leur fournir.

Il y a au contraire grand appareil et grand étalage d'érudition dans le livre de M. E. Ferrière sur *les Apôtres*[2], mais en dépit des promesses du titre, nous ne saurions y reconnaître l'application de la méthode scientifique ni de la critique historique. Cet ouvrage n'est qu'un pamphlet mêlé de passion haineuse et de frivolité polissonne, destiné à montrer que la plus grande dépravation de mœurs a régné dans l'église chrétienne dès l'époque apostolique. Assurément des désordres moraux se sont produits dans le sein des communautés chrétiennes, dès leur origine, et en aucun temps le clergé n'a été exempt des vices inhérents à la nature humaine; il est vrai également que le *concubinat*, admis comme forme légale du mariage à Rome, ne pouvait exciter, dans l'église primitive, la réprobation dont a été frappé plus tard le *concubinage ;* mais il faut beaucoup d'aveuglement et de fanatisme, sinon de mauvaise foi, pour ne pas reconnaître que les chrétiens ont conçu, prêché et dans une certaine mesure pratiqué, un idéal moral bien supérieur à celui du monde dans lequel ils vivaient, et que malgré ses vices, le clergé catholique des premiers siècles du moyen âge a lutté avec une admirable énergie pour maintenir des pratiques de pureté et de vertu que, sans lui, la barbarie aurait fait entièrement disparaître. Il y a d'ailleurs de singulières contradictions dans le livre de M. Ferrière. Il soutient à la fois que le concubinat était une situation tout à fait naturelle aux yeux des chrétiens sujets de l'empire romain, et que les chrétiens ont déployé une abominable hypocrisie pour cacher le « fumier de leurs origines ». Il condamne les mœurs des chrétiens d'après les éloquentes invectives des prédicateurs chrétiens contre les mauvaises mœurs; mais ce qu'il faudrait prouver, c'est que la société païenne valait mieux que la société chrétienne, et c'est le contraire qui est évidemment vrai.

1. *La marine des Anciens.* La bataille de Salamine et l'expédition de Sicile. Paris, Plon, 1880. 300 p. in-8.

2. *Les Apôtres.* Essai d'histoire religieuse d'après la méthode des sciences naturelles. Paris, Germer-Baillière. 468 p. in-18.

Les livres semblables à celui de M. Ferrière, bien loin d'atteindre le but qu'ils se proposent et de détruire les préjugés religieux, ne peuvent que discréditer les travaux de critique religieuse et les méthodes scientifiques dont ils prétendent à tort donner des modèles. Ni Auguste Comte, ni M. Littré n'ont apporté ces procédés et cet esprit dans leurs jugements sur l'histoire de l'Église.

Histoire du moyen age. — Après avoir signalé l'érudition de mauvais aloi, c'est avec un sentiment de vive satisfaction que nous appelons l'attention de nos lecteurs sur un livre comme celui de M. Aimé Chérest sur *Arnauld de Cervolle*[1], un des plus fameux chefs de bandes sous Jean II et Charles V. Cette excellente et instructive étude peut être placée sans désavantage à côté du Rodrigue de Villandrando de M. Quicherat (voy. *Rev. hist.*, XI, 119). M. Chérest n'a pas eu sans doute le mérite de tirer pour ainsi dire du néant, à force de sagacité et de recherches, un personnage presque inconnu; il n'a pas visé à composer une narration à laquelle la justesse savante des proportions et le soin du style donneraient la valeur d'une œuvre littéraire; mais il a, grâce à de nombreux documents inédits, et à la sûre critique qu'il applique aux textes des chroniques, renouvelé le sujet qu'il traitait, révélé un Arnaud de Cervolle très différent de celui que la tradition nous montrait et écrit un mémoire d'érudition qui abonde en renseignements neufs et intéressants sur la vie militaire et féodale du xive s., sur la situation et l'administration des provinces françaises sous Jean II, et en particulier sur la Bourgogne au moment de la création de l'apanage de Philippe le Hardi. Arnaud de Cervolle n'était jusqu'ici qu'un aventurier pillard et déloyal. Grâce à M. Chérest, tout en conservant sa physionomie rude et sauvage et en gardant plus d'un méfait sur la conscience, il devient un chef militaire, de bonne maison par sa naissance et ses alliances, estimé pour sa bravoure et ses talents, dévoué à la royauté et à la maison de Bourgogne, et qui n'était pas indigne de partager avec Du Guesclin le commandement des troupes royales.

Nous sommes heureux d'avoir pu signaler un travail aussi remarquable, dû à un savant de province, et nous voudrions pouvoir toujours renseigner nos lecteurs sur les œuvres de valeur qui paraissent dans les départements; mais en dépit de tous nos efforts, il nous est bien difficile d'obtenir, soit des éditeurs, soit des auteurs, les livres qu'ils ont publiés. Ils aiment mieux se contenter, ceux-là du

1. L'*Archiprêtre*, épisode de la guerre de Cent Ans au xive s., par A. Chérest, vice-président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, conservateur du musée d'Auxerre. Paris, Claudin. iv-412 p. gr. in-8.

bénéfice que leur assure le public restreint des sociétés savantes des départements, ceux-ci de la notoriété modeste qu'ils acquièrent au milieu de leurs collègues de l'académie locale, plutôt que d'affronter des critiques qu'ils jugent à tort devoir être dédaigneuses ou sévères.

Aussi, malgré le Comité des travaux historiques, malgré les congrès de la Sorbonne, malgré la Revue des sociétés savantes, n'existe-t-il aucun lien réel et constant entre les travailleurs de province et ceux de Paris. Les premiers se privent volontairement de conseils, d'encouragements et de critiques qui pourraient leur être très utiles, et à Paris on ignore souvent des publications importantes et même des découvertes du plus vif intérêt[1]. Nous voudrions contribuer à changer un si regrettable état de choses, faire disparaître cette indifférence et cette ignorance réciproques, mais jusqu'ici nos efforts ont été assez stériles. Aussi renouvelons-nous l'appel que nous avons déjà adressé aux sociétés savantes, aux éditeurs, aux érudits de province, et les prions-nous instamment de nous envoyer leurs publications, de nous signaler tout ce qui leur paraît digne d'être porté à la connaissance de ceux qui s'occupent d'histoire. Nous serons heureux de leur servir d'intermédiaires, et ils trouveront en nous des juges, sinon toujours favorables, du moins toujours sympathiques.

Nous ne ferons que signaler, faute d'avoir pu en prendre connaissance, l'*Histoire de l'abbaye d'Avenay* par M. Louis Paris; le premier vol. de l'*Histoire de l'Église de Montauban* par M. Daux; l'*Histoire de Niort* par M. Favre; les *Otages de Saint-Omer* (1360-1371) par M. Lauwereyns de Roosendalle; l'*Armorial historique et archéologique de la Nièvre* par M. le comte de Soultrait; l'*Étude sur les anciennes compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers* par M. Delaunay[2].

Nous avons reçu par contre l'*Histoire de Péronne* de M. J. Dournel (Péronne, Quentin; Paris, Dumoulin), qui présente un tableau animé des vicissitudes par lesquelles a passé la ville picarde, depuis l'époque mérovingienne jusqu'à l'invasion de 1870. Malheureusement,

1. C'est ainsi que M. Siméon Luce en écrivant sur Arnaud de Cervolle et son ouvrage sur Du Guesclin ignorait que M. Dessalles eût publié en 1848, dans le *Calendrier des corps administratifs et militaires du dép. de la Dordogne*, une notice sur l'archiprêtre pleine de faits nouveaux.

2. Il en est de même des publications relatives à l'histoire de la Révolution en province, sur lesquelles il est si important d'être exactement renseigné. Tout récemment M. Le Duc a publié le 1er vol. d'une *Histoire de la Révolution dans* l'Ain, M. Ramon 2 vol. sur la *Révolution à Péronne*, l'abbé Deniau 6 vol. sur l'*Histoire de la Vendée*.

sans parler de quelques erreurs relatives à l'histoire générale, M. Dournel a le tort de ne pas indiquer nettement ses sources, de ne pas distinguer ce qu'il ajoute aux historiens antérieurs de Saint-Quentin de ce qu'il leur emprunte, de ne pas même noter la provenance de ses pièces justificatives, dont il a le tort de rajeunir le style. On peut reprocher la même faute à M. F. Cassany de Mazet, dont la petite *Histoire de Villeneuve-sur-Lot* jusqu'à 1789 (Villeneuve-sur-Lot, Chabrié, éditeur) a de l'intérêt et en offrirait beaucoup plus si l'auteur avait appuyé ses dires sur des renvois précis aux sources et aux documents.

Si le livre de M. Dournel est avant tout une publication de luxe destinée à réjouir l'œil des bibliophiles, la publication qu'entreprend M. F. Moulenq, sur l'histoire ecclésiastique de Tarn-et-Garonne, sera accueillie avec reconnaissance par tous les historiens. Cette publication n'est pas, comme le titre pourrait le faire croire[1], un recueil de documents, mais une sorte d'inventaire analytique des documents qui nous permettent de reconstituer l'histoire ecclésiastique du diocèse actuel de Montauban. C'est un chapitre du *Gallia christiana* développé, corrigé et complété. L'histoire des évêques, des abbés, des doyens des chapitres, est appuyée pour chaque fait par un renvoi au texte où il est puisé ; des index copieux permettent de consulter commodément ce vaste répertoire[2]. L'histoire des fiefs laïques trouvera sans doute sa place dans la suite de l'ouvrage. M. Moulenq a donné dans ce livre un excellent exemple, et indiqué aux érudits de province une des voies les plus fécondes où ils puissent diriger leurs travaux. Si nous possédions pour tous nos diocèses des répertoires semblables, l'histoire ecclésiastique et féodale de l'ancienne France aurait accompli un progrès important. Nos sociétés savantes devraient, au lieu de laisser se disperser les efforts dans des recherches de détail souvent insignifiantes, provoquer des enquêtes méthodiques sur l'histoire de nos anciennes provinces, et préparer ainsi les matériaux indispensables pour refaire l'histoire générale sur des bases sûres.

Nous devons à MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy un travail analogue pour la Bretagne[3], ou, pour mieux dire, pour le

1. *Documents historiques sur l'histoire de Tarn-et-Garonne*, diocèse, abbayes, chapitres, commanderies, églises, seigneuries, par F. Moulenq, secrétaire général de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne. T. I. Montauban, imp. Forestié. XIV-506 p. in-8.

2. Nous regrettons que l'index des noms de lieu ne contienne que les formes françaises des noms ; il faudrait y trouver aussi les formes latines.

3. *Anciens évêchés de Bretagne*. Histoire et Monuments. T. V et VI. Bretagne féodale et militaire. Saint-Brieuc, Guyon. XVI-377 et 436 p. in-8.

département des Côtes-du-Nord, car nous ne trouvons dans les deux volumes consacrés à la *Bretagne féodale et militaire* que l'histoire du Penthièvre. Le chapitre des ordres militaires s'étend seul à toute la Bretagne. Par contre, le cadre adopté par les deux auteurs [1] est à la fois plus large et moins méthodique que celui de M. Moulenq. A une véritable histoire où ne manquent ni les ornements littéraires ni les récits pittoresques, et où la description des restes archéologiques du moyen âge se mêle aux tableaux de la vie féodale, s'ajoute un recueil important de pièces justificatives. D'autre part, les auteurs ne se sont pas astreints à donner à toutes les parties de leur œuvre un égal développement, car ils l'ont surtout destinée à compléter et à rectifier les histoires bénédictines de D. Lobineau et de D. Morice.

A mesure que l'histoire se renouvelle par une étude de plus en plus exacte, minutieuse et complète des pièces d'archives, elle trouve aussi un précieux secours dans les renseignements que lui fournissent les sciences auxiliaires, telles que l'archéologie et la numismatique. C'est ainsi que tous ceux qui s'occupent de l'histoire des croisades consulteront avec fruit le bel ouvrage que M. Schlumberger a consacré à la *Numismatique de l'Orient latin* [2]. Les monnaies reproduisent les cadres de la société féodale créée par les croisades, par la fondation du royaume de Jérusalem et par la conquête de Constantinople ; elles fournissent parfois des noms de personnages qui sans elles auraient échappé à l'histoire ; elles apportent des indices utiles sur l'état politique et social des diverses principautés ; elles reflètent le curieux mélange des civilisations grecque, sarazine et latine dans les pays orientaux. M. Schlumberger a mis en pleine lumière l'importance historique de son travail en faisant précéder chacun de ses chapitres de numismatique d'un exposé historique qui résume avec soin tout ce qu'on sait actuellement sur chaque royaume et chaque fief et sur les personnages qui les ont gouvernés. Il aurait encore accru l'intérêt de ces résumés historiques si, au lieu de classer ses chapitres d'après la date de création des fiefs, des principautés et des royaumes, il avait mis en tête des deux grandes divisions de son ouvrage les rois de Jérusalem et les empereurs de Constantinople et groupé autour de ces deux centres, d'après leur importance politique et géographique, les fiefs qui en dépendaient. Il n'aurait pas dû négliger non plus le royaume chrétien d'Arménie. Le succès

1. M. Geslin de Bourgogne est malheureusement mort avant d'avoir pu terminer son œuvre. M. de Barthélemy a seul achevé le recueil des pièces justificatives.

2. Publiée sous les auspices de la Société de l'Orient latin. Paris, E. Leroux, 1878. XII-506 p. gr. in-4 av. 19 planches.

mérité qui a accueilli le beau et vaste travail de M. Schlumberger lui permettra sans doute d'en donner bientôt une édition complétée et corrigée.

M. G. Demay consacre depuis de longues années tous ses soins à l'étude de la sigillographie et il a acquis en cette matière une compétence universellement reconnue. Jusqu'ici il n'avait traité que des points de détail ; mais il vient de donner un travail d'ensemble qui montre quelle richesse de renseignements peut fournir une étude spéciale, conduite avec méthode et poursuivie avec persévérance. Le livre de M. Demay sur le *Costume au moyen âge d'après les sceaux* (Dumoulin, 406 p. gr. in-8°) est en quelque sorte dans sa partie principale un recueil des preuves à l'appui du livre de M. Quicherat sur l'histoire du costume. Sur certains points les représentations fournies par les sceaux n'ont pas une grande valeur parce qu'elles reproduisent des types conventionnels, par exemple pour les formes de navires ; mais, d'autre part, on est émerveillé de voir tout ce que les sceaux peuvent nous apprendre sur l'habillement chevaleresque, sur l'armement, sur les coiffures civiles ou militaires ainsi que sur les vêtements sacerdotaux. La dernière partie de l'ouvrage, consacrée à la représentation des trois personnes divines et des saints, n'a pas une moindre importance au point de vue de l'iconographie religieuse et l'on y trouve plus d'une addition précieuse à l'*Histoire de Dieu* de M. Didron. M. Demay a mis en tête de son travail un excellent aperçu sur la sphragistique en général, sur la nature des sceaux et leur valeur comme signe d'authenticité des documents.

Temps modernes. — Le 3e volume de l'*Histoire de France* pendant la minorité de Louis XIV, par M. Chéruel [1], surpasse encore en intérêt les volumes précédents. Nous y trouvons en effet le récit de la Fronde parlementaire et du traité de Westphalie, et les débuts de la Fronde des princes. C'est pour cette période critique de la carrière politique de Mazarin que les documents mis en œuvre pour la première fois par M. Chéruel et tirés des carnets et de la correspondance du cardinal fournissent les plus vives lumières. L'ouvrage de M. Chéruel est avant tout, il ne faut pas l'oublier, une *Histoire du ministère de Mazarin*. Il pouvait difficilement en être autrement, et en présence de toutes les choses neuves et curieuses que nous trouvons dans ces volumes, nous ne songeons guère à regretter que l'histoire des provinces soit traitée si rapidement et que les côtés pittoresques et vivants de la Fronde soient relégués au second plan.

1. Paris, Hachette, 432 p. in-8. Voy. sur les deux premiers vol. *Rev. hist.*, X, 121.

L'éditeur de la correspondance de Mazarin devait s'occuper avant tout de Mazarin, et sans se faire son apologiste de parti pris il relève singulièrement sa stature d'homme d'Etat et de premier ministre. La sagesse, la modération, l'intelligence des vrais intérêts de la France sont toujours du côté de celui qu'on voulait exclure des affaires comme étranger, tandis que ses adversaires se montrent oublieux de la patrie et du bien public, préoccupés de leurs seules et mesquines passions au point d'être indifférents ou hostiles quand la France impose la paix à l'Europe, et d'exciter la guerre étrangère au secours de la guerre civile. Les prétendues terreurs et tergiversations de Mazarin disparaissent devant l'irrécusable témoignage des carnets qui montrent avec quelle sagacité, quelle adresse, quelle persévérance il sut, sans amis, sans ressources pécuniaires et militaires assurées, sans autre appui fidèle que celui de la reine mère, travailler sans relâche au rétablissement de l'autorité royale. Le cardinal de Retz est, à chaque pas, convaincu d'erreur et d'erreur volontaire, et à côté de tant de mémoires où la passion et l'incertitude des souvenirs altèrent la vérité, Mazarin, dans ses écrits quotidiens, apparaît comme le témoin le plus clairvoyant à la fois et le plus véridique de cette époque troublée.

Le nom de saint Vincent de Paul est étroitement uni au souvenir des misères qui ont accablé la France pendant la minorité de Louis XIV. Il a commencé sa carrière de dévouement et de charité avec le XVIIe s. et il l'a achevée au moment où Mazarin mourant remettait à Louis XIV un royaume agrandi, pacifié et prospère. Si un homme mérite une biographie détaillée et complète, c'est assurément le fondateur des prêtres de la Mission, des Filles de la charité, des Enfants-trouvés, le consolateur de la Lorraine ravagée, le prêtre simple et sans lettres que Bossuet écoutait avec déférence et dont Mazarin et Anne d'Autriche prenaient les conseils pour le gouvernement de l'Eglise. Le splendide volume que vient de publier la librairie Dumoulin[1] est malheureusement loin de répondre à ce qu'exigeait un pareil sujet. Si l'on en excepte quelques belles gravures et une préface éloquente de M. L. Veuillot, le livre est sans valeur. M. Loth ne s'est pas donné la peine de renouveler son sujet en cherchant les nombreux documents qui se trouvent dans les dépôts publics comme dans des collections privées. Il a répété ce qui traîne partout et son ouvrage est très inférieur à la bibliographie d'Abelly, qui a l'avantage d'avoir connu son héros, d'en parler avec une émotion personnelle, à qui

1. *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*, par A. Loth. Introduction par L. Veuillot. Paris, D. Dumoulin, 1880, in-4 de 525 p.

l'on pardonne volontiers son manque de critique et de sens historique, et qui ne mêle pas à son admiration pour le saint l'expression de sentiments haineux et fanatiques. Il n'est pas jusqu'aux légendes des gravures du livre de M. Loth qui ne soient des diatribes contre les protestants, les philosophes, la révolution, l'antiquité, contre Aristote et Saint-Cyran. Mais que dire au point de vue historique d'un auteur qui vous apprend qu'en 1657 Louis XIII donna des lettres patentes à la confrérie des Filles de la charité et qu'Anne d'Autriche les fit confirmer en 1668 par le pape? que Montmorency fut exécuté pour avoir enfreint la loi sur les duels? qui déplore la politique de Richelieu et la paix de Westphalie? qui ne voit dans Mazarin qu'un simple intrigant? Ce livre puéril, inexact et violent, mais qui a joui de la vogue que donne la réclame aux livres de luxe, empêchera, nous le craignons, que saint Vincent de Paul ait de longtemps une biographie digne de lui.

Le livre de M. d'Arbois de Jubainville sur les *Intendants de Champagne*, d'après les archives du département de l'Aube (Paris, Champion), est plein de renseignements précis et bien classés sur l'administration sous l'ancien régime et en même temps de vues originales sur les causes de la chute de la monarchie des Bourbons. On y trouve à la fois d'utiles additions à Tocqueville sur les ressemblances de l'ancienne administration et de la nôtre, et d'autres non moins utiles à M. Taine sur les abus et les défauts de cette ancienne administration. La partie la plus intéressante du volume est celle qui est relative aux impôts. Elle contient sur ce point les données les plus détaillées, et la différence constatée entre le revenu imposable et le revenu réel nous donne une juste idée de la quotité des impôts qui, dans les évaluations de M. Taine, s'élevait à un taux tout à fait inadmissible. On regrettera que, puisque M. d'Arbois de Jubainville avait jugé à propos de rééditer à part ce travail, publié primitivement comme préface de l'Inventaire des Archives de l'Aube, il n'ait pas étendu son travail à toute la Champagne. Prendre un département moderne comme cadre d'un travail sur une ancienne province a quelque chose de factice et de faux; à plus forte raison ne doit-on pas se borner aux documents d'un seul dépôt d'archives départementales quand il y a dans la même province, si nous ne nous trompons, à Châlons, des documents plus nombreux sur le même sujet. On regrettera aussi que M. d'Arbois de Jubainville ait donné une forme aussi absolue et paradoxale aux idées intéressantes et neuves contenues dans sa préface. Il a raison de montrer comment Louis XVI a lui-même hâté la Révolution en renforçant les abus de l'ancien régime tout en détruisant le système administratif qui faisait sa force, et en créant des corps électifs qui

furent des agents de dissolution sociale. Mais de là à conclure que « la Révolution est *avant tout* un phénomène administratif », il y a loin. La Révolution est un phénomène moral et social qui n'a pas eu pour cause les seules fautes de Louis XVI, ni pour théâtre la France seule, ni pour seuls auteurs les révolutionnaires français. C'est un phénomène qui s'est produit dans l'Europe entière à différentes époques et sous diverses formes. La Révolution française n'en est que l'épisode le plus caractéristique, le plus théâtral et le plus violent. Mais la preuve que ce n'est pas un simple phénomène administratif, c'est que, comme le montre M. d'Arbois de Jubainville, les intendants ont ressuscité dans les préfets. Dira-t-on cependant que l'ancien régime existe encore ?

M. E. de Goncourt vient d'achever la réimpression des œuvres historiques entreprises avec son frère en publiant une 4e édition de l'*Histoire de la société française pendant la Révolution et le Directoire* (Charpentier, 2 vol. in-18). Quelques-uns de ces ouvrages, en particulier les 3 volumes sur les maîtresses de Louis XV, ont été refondus et très améliorés. Nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui ne voient dans ces livres que le déballage d'un magasin de curiosités, des comptes de tapissiers, de tailleurs et de perruquiers. Que ce ne soit pas de la grande histoire, nous le voulons bien ; mais c'est de l'histoire vivante, c'est la vie familière d'une époque et d'une société ; c'est un côté de la réalité qu'on ne saurait négliger sans perdre la couleur vraie des temps et des événements. MM. de Goncourt ont fait revivre tout un côté du XVIIIe siècle que les historiens étaient trop disposés à négliger, ils ont montré le prix de sources trop discréditées et ils ont fourni sous une forme spirituelle, piquante, un peu papillotante et désordonnée comme le XVIIIe siècle lui-même, des documents dont la grande histoire fera désormais son profit.

Il ne faudrait pas se laisser tromper par le titre du nouveau volume de G. Sand qui vient d'être publié : *Souvenirs de* 1848. Ce n'est qu'un recueil d'articles dont la plupart sont récents et dont 15 seulement sont datés des cinq premiers mois de la république de 1848. Ils s'arrêtent avant les journées de juin, ce cruel démenti donné aux prédictions idylliques de G. Sand. On relira avec curiosité ces articles où l'enthousiasme généreux, crédule et déclamatoire des révolutionnaires *sans le vouloir* et surtout *sans savoir pourquoi* de 1848 s'exprime sous une forme poétique et charmante. Ce qui paraîtra peut-être dur aux admirateurs de G. Sand, c'est qu'un tiers du volume est rempli par un écrit de Mazzini, *République et royauté en Italie*, dont G. Sand n'a été que la traductrice. Ce morceau, capital

pour l'histoire de la révolution italienne, est d'ailleurs la partie la plus intéressante de ce recueil.

Le titre donné par M. Hanssen à l'histoire de ses pérégrinations et de ses déceptions diplomatiques causera aussi quelque déception à ses lecteurs. *Les coulisses de la diplomatie* ou quinze ans à l'étranger, 1864-1879 (Paris, Baudry), ne nous apprennent pas beaucoup de choses nouvelles, tant les diplomates ont été indiscrets depuis dix ans. M. Hanssen a bonne volonté de l'être ; mais il n'a eu guère que des missions officieuses, sans grande autorité, et couronnées d'ordinaire de résultats tout négatifs, de sorte que le récit de ses espérances et de ses échecs n'a pas une grande importance pour la politique générale. Néanmoins l'intérêt qui s'attache à la question danoise est pour nous si vif et si poignant que l'on en relira avec sympathie les péripéties dans le récit honnête et attristé de M. Hanssen.

Le livre de M. A. Lefèvre, l'*Homme à travers les âges*, essais de critique historique (Paris, Reinwald), n'est qu'un recueil d'articles, mais d'articles reliés entre eux par une même idée philosophique et qui forment comme les jalons d'un tableau de l'histoire universelle telle que la peut concevoir un homme pénétré des méthodes des sciences positives et qui est à la fois philologue et historien. Ces essais sur les origines indo-européennes, sur les diverses phases de la vie hellénique, sur la société dans l'Inde, à Rome et dans la Gaule barbare, sur les lettres, le commerce, la vie municipale au moyen âge, sur les grandeurs et les hontes de l'ancien régime, sur l'épopée impériale et sur la banqueroute de l'éclectisme et du romantisme après 1840 sont les fragments détachés d'une histoire de la civilisation, fondée sur les connaissances spéciales les plus précises, inspirée par des vues générales bien nettes, écrite dans un style sobre et viril. On s'étonne qu'une œuvre aussi forte, aussi instructive, aussi bien proportionnée ait pu sortir de notre presse quotidienne, où la critique littéraire est abandonnée au hasard et à l'improvisation. On le doit sans doute à la manière dont la *République française*, où ces articles ont paru, avait naguère organisé ses feuilletons, en particulier sa Revue des sciences historiques. C'est un honneur pour elle d'avoir su réagir seule contre la frivolité publique. On regrette qu'elle ait cédé au courant général et supprimé une innovation qui lui assignait un rang à part dans la presse française.

Commissions historiques. — Deux commissions importantes viennent d'être organisées ou plutôt réorganisées. L'une instituée par le Ministre de l'instruction publique, et intitulée *Commission de géographie historique de l'ancienne France*, remplace la Commission de topographie des Gaules. Elle se compose de MM. H. Martin, L. Renier,

A. de Barthélemy, A. Bertrand, A. Maury, F. de Saulcy, Ch. Robert, E. Desjardins, A. Longnon, H. de Villefosse, Dr Hamy, G. de la Noë. Elle a pour mission d'exécuter les cartes de la Gaule et de la France du moyen âge, d'achever le catalogue des monnaies gauloises et d'éditer la *Notitia Galliarum*. On ne peut qu'approuver le choix des membres qui composent cette commission; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire observer que lorsqu'il s'agit, comme c'est ici le cas, de faire exécuter un travail déterminé, il serait bien préférable, au lieu de constituer une commission nombreuse, formée d'hommes occupés à d'autres travaux et à des fonctions absorbantes, de désigner un savant, ou au besoin deux ou trois savants, qu'on chargerait spécialement de ce travail, sous leur responsabilité personnelle, en les obligeant d'y consacrer la majeure partie de leur temps, et en les rémunérant de façon à ce qu'ils pussent s'y donner tout entiers et prendre s'il le fallait des collaborateurs. La Commission de topographie des Gaules, dont les membres étaient payés, mais trop peu pour leur créer des obligations étroites, a entraîné pour l'État une dépense considérable, nullement en rapport avec le travail qu'elle a fourni. Aucun traitement n'est attaché à la qualité de membre de la nouvelle commission; pour qu'elle rende des services et ne laisse pas languir son œuvre, il faudra qu'elle choisisse dans son sein deux ou trois savants chargés de s'occuper activement des travaux projetés, rémunérés largement de leur peine, et devant en avoir l'honneur comme la responsabilité.

La seconde commission est instituée pour la surveillance des *Archives diplomatiques* au ministère des Affaires étrangères. Elle se compose de MM. H. Martin, E. Arago, comte d'Haussonville, E. de Rozière, Maze, A. Proust, Spuller, Renan, C. Rousset, Geffroy, Hauréau, Maury, Picot, Boutmy, G. Monod, Rambaud, A. Sorel, de Courcel, Guéroult, Girard de Rialle. Les observations que nous faisions au sujet de la précédente commission ne peuvent s'appliquer à celle-ci, qui n'a pas pour mission de faire ou de diriger des publications, mais de régler la communication aux travailleurs des documents conservés dans les archives des Affaires étrangères. On sait à quel arbitraire et à quelle mauvaise volonté se sont souvent heurtés jusqu'ici ceux qui ont voulu profiter de ces incomparables trésors. La faute n'en était pas, comme l'ont dit certains journaux mal informés, à la commission instituée par le duc Decazes. Cette commission s'est toujours montrée parfaitement libérale et nous sommes heureux que le ministre en ait conservé les membres les plus éminents, sans se préoccuper d'opinions politiques qui n'avaient jamais joué aucun rôle dans leurs décisions. Par malheur, la commission n'était presque

jamais convoquée et son action était presque nulle. L'homme distingué qui dirigeait les archives, M. Faugère, habitué aux traditions d'un autre âge, ne pouvait se résoudre à considérer ce dépôt, qu'il aimait d'un amour jaloux, comme un dépôt de documents historiques que le public a le droit de consulter quand l'intérêt de l'État ne s'y oppose pas ; il le considérait comme un dépôt de secrets diplomatiques, dont la communication est une faveur accordée à des privilégiés. De là ces lenteurs qui décourageaient bien des impatiences, des silences qui irritaient, des refus injustifiables à côté d'extrêmes complaisances. Nous savons que les nouveaux directeurs des archives, MM. Guéroult et Girard de Rialle, ont sur ce sujet des idées tout différentes, et veulent que tous les historiens sérieux de France ou de l'étranger soient sûrs de trouver à Paris le même accueil et les mêmes facilités qu'ils trouvent à Vienne, à Londres, à Berlin ou à Turin. Ils trouveront dans la commission l'appui le plus dévoué, et nous ne doutons pas que par leurs soins il ne soit pris sans retard toutes les mesures propres à assurer à la fois la communication régulière et commode des documents des archives et leur conservation. Car l'ancien système, fait d'exceptions, d'irrégularités et de faveurs, de défiances exagérées et de confiances imprudentes, a compromis plus d'une fois l'intégrité du dépôt. La publicité, l'ordre et le contrôle sont les meilleures conditions pour la conservation des dépôts publics.

G. Monod.

DERNIÈRES PUBLICATIONS ALLEMANDES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA RÉFORME.

Il y a peu de temps, la *Revue historique* consacrait un article spécial aux publications allemandes relatives à l'histoire de la Réforme (1877, sept.-oct., p. 126-153). Depuis lors une série de nouvelles publications étant venue s'adjoindre à celles dont il a été question, nous attirons derechef l'attention du lecteur sur ce sujet. Nous sommes obligés de nous limiter dans notre examen ; il n'est pas toujours possible de se procurer tous les livres parus, et il nous est impossible de tenir compte de tous les travaux sur la matière qui se trouvent dispersés dans les revues historiques et théologiques.

Si nous commençons notre examen par les publications relatives à l'Humanisme, ici, comme dans notre premier article, nous avons à citer en première ligne le nom de M. Horawitz. Ce savant laborieux a publié dernièrement des matériaux pour servir à l'histoire de

Reuchlin[1]. Les documents qu'il nous fait connaître sont tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de Munich qui contient la correspondance de l'humaniste Hummelberger. Le procès de Reuchlin à Rome, où se trouvait Hummelberger en 1515 et 1516, est tout particulièrement pris en considération et accompagné de communications intéressantes. La publication de M. Horawitz peut être regardée comme un supplément à la correspondance de Reuchlin, recueillie et publiée par M. Louis Geiger. A notre avis, M. Horawitz aurait bien fait de suivre l'exemple de M. Geiger, de ne reproduire mot à mot que le plus important et de résumer ce qui n'offrait qu'un intérêt secondaire[2].

Un autre érudit du temps de la Réformation dont on s'est occupé dernièrement, est Conrad Pellican[3]. Les deux publications relatives à ce savant ont été écrites à l'occasion du jubilé de l'Université de Tubingue. Pellican s'est rendu célèbre surtout comme professeur d'hébreu. Son écrit *De modo legendi et intelligendi hebraeum*, dont l'édition originale ne nous est parvenue que dans deux exemplaires, a été réimprimé à titre de curiosité littéraire et annexé à la *Margarita philosophica* de Grégoire Reysch. Cette édition, comme l'a démontré M. Geiger dans les *Gœttinger gelehrte Anzeigen*, n'est pas exempte de fautes. L'autobiographie de Pellican, dont l'original latin n'avait pas encore été publié, sans être un modèle de style biographique est néanmoins un livre intéressant. Elle nous fait connaître non seulement les vicissitudes de sa vie, mais aussi ses études ; le zèle et la modestie de l'auteur nous remplissent d'admiration.

L'histoire de l'Université de Vienne à l'époque de l'Humanisme mérite également d'être mentionnée[4]. L'auteur de ce livre, toujours actif malgré son grand âge, a rassemblé les biographies des hommes qui, à cette époque, étaient la gloire de l'Université de Vienne. Par sa disposition l'ouvrage a, il est vrai, une valeur plutôt lexicographique qu'historique. Aucun lien n'unit les différentes biographies.

1. *Horawitz. Zur Biographie und Correspondenz Reuchlins.* Wien, 1877. Gerold's Sohn (Sitzungsberichte der Wiener Academie, Band 85).

2. Nous mentionnons encore de M. Horawitz : *Erasmiana I*, Wien, Gerold, 1879 (Lettres d'Erasme tirées des bibliothèques de Vienne, Dresde, Leyden, etc.). En outre : *Analecten zur Geschichte der Reformation und des Humanismus in Schwaben.* Vienne, 1878.

3. *Conradi Pellicani de modo legendi et intelligendi Hebraeum.* Zur vierten Jubelfeier der Universitæt Tübingen 1877 durch Lichtdruck neu herausgegeben von Dr. Eberhard Nestle. Tübingen, 1877. *Das Chronikon des Konrad Pellican.* Zur vierten Sækularfeier der Universitæt Tübingen herausgegeben durch *Bernhard Riggenbach.* Basel, 1877.

4. *Die Wiener Universitæt und ihre Humanisten im Zeitalter Kaiser Maximilian's* von Joseph Ritter von Aschbach. Vienne, Braumüller, 1877.

Il eût été à désirer que M. Aschbach eût donné des analyses plus détaillées des savants travaux des auteurs dont il s'occupe. Le plus célèbre de ces érudits est Conrad Celtès. On sait que M. Aschbach a voulu lui attribuer la paternité des poésies connues sous le nom de Hrosvitha. Les réfutations non équivoques qui lui ont été opposées ne l'ont pas encore rendu à l'évidence. Il ne peut également pas se résoudre à admettre l'authenticité du Ligurinus, qui a été pourtant démontrée surabondamment par M. Pannenborg et M. G. Paris.

Passons à l'histoire proprement dite de la Réforme. Nous avons à citer en première ligne une nouvelle revue qui, quoique d'origine toute récente, a déjà publié plusieurs travaux importants sur le sujet. Nous voulons parler de la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, dirigée par M. le docteur Théodore Brieger, en collaboration avec MM. W. Gass, H. Reuter, A. Ritschl [1]. M. Brieger s'était déjà fait connaître sous un jour très favorable par plusieurs travaux parmi lesquels je me contenterai de citer son ouvrage sur Gasparo Contarini et l'œuvre de concorde de Ratisbonne, en l'année 1541 (Gotha, Perthes, 1870). Dans le premier volume de la nouvelle revue il a publié entre autres une étude ayant pour titre : *Le prétendu nouveau rapport sur le colloque de Marbourg*, dans lequel il démontre que les *Acta colloquii Marburgensis in causa sacramentaria*, qu'a reproduits dernièrement Schirrmacher, avaient été imprimés il y a fort longtemps et qu'ils avaient été mis largement à profit par Abraham Scultetus. M. Ritschl, un des collaborateurs, traite *de l'origine de l'église luthérienne* et de l'abjuration de Georges Witzel. Christian Meyer reproduit quelques pièces tirées de la correspondance de Melanchton et du Markgraf Jean de Brandebourg qui font partie des archives de Berlin. Max Lenz a écrit sur les rapports de Zwingli et du Landgraf Philippe de Hesse, dont il a enrichi la correspondance de quelques pièces nouvelles. Victor Schultze reproduit 13 dépêches envoyées de Ratisbonne (1541) par Contarini au cardinal Farnese, elles ont été trouvées dans le Grande Archivio de Naples. H. Ulman, auteur d'une biographie de Sickingen, nous donne une étude très intéressante sur *Maximilien Ier et son plan d'une réforme religieuse en Allemagne en l'an 1510*. Le travail le plus important qui ait paru dans cette nouvelle revue est certainement celui de M. O. Waltz : *Epistolae Reformatorum*. Il a eu la chance de mettre la main sur un certain nombre de lettres confidentielles et autres pièces datant de l'époque de la Réforme, qui se trouvaient faire partie des manuscrits de la ville de Dorpat et qui paraissent provenir de la succession de Nicolas de Amsdorf. L'his-

1. *Zeitschrift für Kirchengeschichte*. 1877 seq. Gotha, F. A. Perthes.

toire de la réformation en Allemagne doit beaucoup à M. Waltz ; il nous a fait connaître des pièces précieuses et y a ajouté quelques lettres de Spalatin et d'autres, tirées des archives de Weimar et de la bibliothèque de Gotha. M. Waltz complète ainsi les collections de lettres et d'actes qui ont paru jusqu'à nos jours et corrige certains détails. Personne ne lira, sans y prendre intérêt, une lettre d'Erasme, dans laquelle celui-ci parle de ses rapports avec Luther. Nous retrouvons même dans cette nouvelle publication plusieurs pièces importantes inédites de Luther et de Melanchton, en outre, de Georges Major, Martin Butzer, Jean-Frédéric de Saxe, etc. Il nous sera permis de rendre le lecteur particulièrement attentif à une longue lettre des *frères évangéliques du Vénitien,* adressée à Luther et datant de l'année 1543. M. Waltz se propose de publier en entier ou en abrégé plus de 50 lettres des années fatales de 1548 et 1549[1].

Nous devons au même auteur quelques petits travaux de valeur devant servir à la critique de la légende de Luther ; ils sont également insérés dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte.* Ces travaux ont tous pour point de départ la biographie de Luther faite par M. Kœstlin, biographie dont on ne saurait contester le grand mérite, malgré les erreurs qui s'y trouvent. Des erreurs que M. Waltz réfute avec succès nous n'en relèverons qu'une : M. Kœstlin regarde comme authentique le bref papal du 23 août 1518. Ranke, dans son histoire de l'Allemagne à l'époque de la Réforme, en avait déjà rejeté l'authenticité. Néanmoins les théologiens, tous sauf un seul, persistaient dans l'avis contraire.

Un autre collaborateur de la *Zeitschrift für Kirchengeschichte,* M. Th. Kolde, dans son travail intitulé : *Agitations au sein de l'ordre des Augustins en Allemagne et voyage de Luther à Rome*, se rattache également à l'ouvrage de Kœstlin. Il cherche à fixer avec plus de précision que cela n'avait été fait la date et les motifs de ces événements. Dans un second travail sur *Luther et le général de son ordre à Rome dans les années 1518 et 1520*, il reproduit entre autres une lettre du général des Augustins qui date de 1518 et qui se trouve dans un manuscrit de Munich. Dans cette lettre, le général donne ordre au provincial de Saxe de s'emparer de Luther et de le tenir enchaîné. On a voulu contester l'authenticité de cette lettre curieuse ; mais M. Kolde, dans une seconde étude de grande valeur, l'a démontrée

1. Nous ajouterons en passant que M. Waltz a commencé la publication d'un *Essai sur Luther*, qui paraît dans la Revue historique de Sybel. Il a également entrepris d'élaborer pour l'*Allgemeine Geschichte,* qui paraît chez Grote à Berlin, l'histoire de la Réforme en Allemagne.

d'une façon tout à fait péremptoire [1]. Cette nouvelle étude de M. Kolde a pour but d'étudier le milieu où Luther s'est formé, ou, si l'on veut, d'étudier l'histoire de l'ordre des Augustins. Il y établit bien des faits nouveaux, d'autres qui paraissaient acquis à la science y sont réfutés. S'appuyant sur ses connaissances approfondies en fait d'ancienne littérature théologique, sur les documents qu'il a recueillis dans 28 archives, M. Kolde expose les efforts tentés avant l'apparition de Luther pour réformer l'ordre des Augustins et les idées sur la religion et l'église qui avaient cours dans cet ordre vers la fin du xve s. Il faut avouer que Luther, au moment d'entreprendre sa guerre contre la curie romaine, avait à tâche de s'émanciper plutôt de ces idées que de chercher à s'en prévaloir.

On sait que de tous les membres de cet ordre aucun n'a eu une influence aussi directe sur la vie de Luther que le vicaire des Augustins en Allemagne, Jean de Staupitz. M. Kolde s'occupe tout spécialement de la biographie de ce personnage. Il décrit son activité dans l'ordre, les mérites qu'il s'est acquis lors de la fondation de l'Université de Wittemberg, ses rapports avec Luther. Les renseignements qu'il nous donne sur les dernières années de Staupitz sont d'un très grand intérêt. L'auteur a pu utiliser un manuscrit des sermons de Staupitz et quelques-unes de ses lettres qui sont conservées aux archives de Saint-Pierre à Salzbourg. Les *Beilagen* du volume contiennent en outre des pièces intéressantes telles que la correspondance d'André Proles, des lettres de Jean de Staupitz, tirées des archives de Weimar, Nüremberg, Colmar, etc., un registre des couvents des Augustins dans les quatre provinces allemandes jusqu'à l'époque de la Réforme.

Nous retrouvons la biographie de Luther par Kœstlin que nous venons de citer dans l'ouvrage d'Auguste Bauer sous forme de résumé [2]. A vrai dire, l'auteur n'a pas la prétention d'avoir fait des recherches originales ; il se contente de tirer parti des résultats de la science moderne. Il montre une certaine habileté dans le choix, le groupement, l'exposition des faits. Il fait ressortir que ce qui séparait Luther de la papauté, c'était moins la façon différente de concevoir le dogme que celle de comprendre l'Église et ses institutions. Il combat avec succès ceux qui cherchent à rapetisser l'importance patriotique

1. *Die deutsche Augustiner-Congregation und Johann von Staupitz.* Ein Beitrag zur Ordens und Reformationsgeschichte nach meistens ungedruckten Quellen, von D^r Th. Kolde, Docent der Kirchengeschichte an der Universitæt Marburg. Gotha, Perthes, 1879.

2. *Martin Luther.* Ein Lebensbild entworfen von August Bauer, Pfarrer in Sontheim. Tübingen (L. F. Fues'sche Sortimentsbuchhandlung, 1878).

du réformateur. Les dernières années de Luther sont traitées beaucoup plus brièvement que les premières, où il s'agissait de représenter le développement de son génie. Le travail consciencieux de M. Bauer n'est pas exempt d'erreurs. Il ne peut pas se résoudre, par exemple, à admettre que la célèbre phrase finale du discours de Luther avant la diète de Worms ne saurait être authentique. A la page 320 il exprime l'opinion que le premier des douze articles des paysans de l'année 1525 « a été probablement rédigé par Jean Heuglin, » opinion qui repose sur une méprise et qui ne sera plus guère partagée par aucun autre historien. Nous ne parlerons pas des travaux de H. Tollin sur Michel Servet, auxquels la *Revue historique* a déjà consacré un article (voir Ch. Dardier : M. Servet, d'après ses plus récents biographes. *Rev. hist.*, X, 1). Par contre, nous ne saurions passer sous silence une publication qui a trait à un personnage vivant à l'époque dont nous nous occupons. Il s'agit de Nicolas Manuel, dont les œuvres poétiques ont été publiées avec grand soin par un savant suisse, M. Jacques Baechtold [1]. Nous possédions déjà un ouvrage de Grüneisen intitulé *Niklaus Manuel. Leben und Werke eines Malers und Dichters, Kriegers, Staatsmannes und Reformators im sechzehnten Jahrhundert,* 1837. Tout disposé que soit M. Bæchtold à reconnaître le grand mérite de son prédécesseur, personne ne saurait contester le progrès que marque son édition. Se basant sur les nombreux matériaux qu'il a recueillis, il nous décrit, dans une introduction détaillée, la vie de ce Bernois qui, par l'étendue de son talent, rappelle les grands représentants de la renaissance en Italie. Il nous donne une analyse de ses poèmes, tandis que M. le professeur Vœgelin, de Zurich, consacre au peintre Manuel un chapitre spécial. Puis vient une nouvelle édition des œuvres poétiques de Manuel, qui renferme plusieurs pièces inédites. On est heureux d'y trouver également quelques échantillons des poésies de Manuel fils, dont le talent, à vrai dire, n'est pas comparable à celui de son père. Pour ce qui concerne le père, il ne peut être placé à côté de Ulrich de Hutten ; mais on se fera une idée nette de son importance en lisant ce que dit de lui l'éditeur savant dans le parallèle qu'il établit entre ces deux hommes : « Tandis que Hutten, dans ses éloquents écrits, montre le côté brillant de l'humaniste et s'adresse avant tout jusque vers la fin

1. *Bibliothek älterer Schriftwerke der deutschen Schweiz und ihres Grenzgebietes.* Herausgegeben von Jakob Baechtold und Ferd. Vetter. Zweiter Band. *Niklaus Manuel.* Frauenfeld, J. Huber, 1878. Je remarque en passant que M. Baechtold et M. le prof. Rettig de Berne ont eu une polémique dans l'*Anzeiger für Schweizerische Geschichte* au sujet de l'un des tableaux de Nicolas Manuel, polémique dans laquelle la vérité me paraît être plutôt du côté de M. Baechtold.

de sa carrière aux gens instruits de sa nation, Manuel, lui, reste populaire, quoique lettré, barbare dans son style, ne s'élevant jamais au-dessus du niveau du peuple en qui il reconnait son plus puissant allié. Tandis que Hutten grince les dents, frappe de son épée des coups qui portent aussi loin que s'étendent les bornes du christianisme, Manuel cache sa noble colère sous un visage radieux, agite son fouet au-dessus des têtes les plus haut placées ou saisit son pinceau. Et tandis que le chevalier noble, ennemi de Rome jusqu'à son dernier souffle, vient mourir, impuissant et poursuivi par ses ennemis, sur une petite île en Suisse, sans avoir entrevu la terre promise, des cris de joie retentissent dans tous les cantons de l'Helvétie et célèbrent la première action audacieuse de Manuel (ses deux comédies du carnaval de 1522), et il fut donné à ce dernier de faire preuve de sa sagesse et de sa modération dans les hautes fonctions qui lui furent confiées, d'introduire la réforme à Berne et de l'y implanter à jamais. »

Pour apprendre à connaître le fond politique sur lequel se détache la vie de Nicolas Manuel, on fera bien de recourir en première ligne à la grande collection d'arrêtés fédéraux. La *Revue historique* a déjà eu l'occasion de reconnaître les titres que s'est acquis M. le docteur Strickler, archiviste de l'État à Zurich, en publiant ceux des arrêtés qui concernent l'époque de la Réforme. Les matériaux qu'il a entre les mains sont si nombreux qu'il a résolu de publier séparément une partie des documents qui ne trouveraient pas facilement place dans la collection des arrêtés. Donnant suite à cette idée, il a fait paraître deux volumes qui, à côté de pièces sans valeur, en contiennent d'autres qui ont de l'intérêt[1]. L'exemple donné par M. Strickler va être suivi par un autre amateur de l'histoire suisse. M. H. Egli, auteur d'un ouvrage sur les anabaptistes de Zurich à l'époque de la Réforme (Zurich, Schultheiss, 1878), a fait distribuer un prospectus qui annonce la publication d'une *Aktensammlung zur Züricher Reformationsgeschichte*. Cette collection rangée par ordre chronologique, contiendra toutes les pièces relatives à l'époque de la Réforme qui se trouvent à Zurich. L'éditeur croit pouvoir promettre que près d'un tiers des pièces qui doivent être publiées fournira un texte qui n'est pas encore connu ou du moins qui n'a pas été utilisé. Nous sommes prêts à reconnaître ses efforts, néanmoins nous craignons qu'il ne reproduise souvent ce qui a déjà été publié dans d'autres collections, car les archives de Zurich, depuis bien des années, ont

1. *Aktensammlung zur schweizerischen Reformationsgeschichte* in den Jahren 1521-1532 im Anschluss an die gleichzeitigen eidgenössischen Abschiede bearbeitet und herausgegeben von Dr J. Strickler. Band 1. 2. Zurich, 1877-1879.

été fouillées par les historiens. En général, on est trop porté de nos jours à faire paraître des éditions de documents, alors qu'il n'est presque plus possible de se familiariser avec la masse de celles qui existent déjà quand il s'agit d'en tirer parti.

Reportons-nous de nouveau en Allemagne. Nous avons à parler de plusieurs publications ayant trait à l'histoire de la guerre des paysans. A titre de curiosité littéraire nous mentionnerons en passant un ouvrage de M. A. Bebel [1], qui nous a été envoyé. M. Bebel appartient, comme on le sait, aux chefs de la démocratie sociale en Allemagne. On ne s'étonnera donc pas de trouver dans ce livre tous les caractères d'un écrit de tendance. L'auteur l'a rédigé en prison, où il n'avait pas à sa disposition les ressources nécessaires; il se base presque uniquement sur l'histoire de la grande guerre des paysans, de W. Zimmermann, et ne fait aucun cas des modifications apportées par la critique aux faits contenus dans ce livre. On ne saurait du reste nier le talent oratoire de l'auteur, talent que ne contestent pas même ses ennemis, pas plus que son talent d'écrivain dont le présent livre nous donne un échantillon remarquable. Les travaux sur la guerre des paysans que nous devons à l'infatigable docteur Baumann, secrétaire des archives de Donaueschingen, ont une grande valeur. Il n'y a peut-être pas d'érudit qui connaisse aussi bien que lui les sources à étudier pour la connaissance de l'histoire de ces événements mémorables. Dans notre précédent article (*Rev. hist.*, t. V, 1, p. 144) nous n'avons pu consacrer que quelques lignes au compte-rendu de l'une de ses publications; il y reproduit quelques documents imprimés fort rares et beaucoup de notes manuscrites, provenant de la Haute Souabe, et a rendu un service signalé aux savants qui s'occupent de l'histoire de la Réforme. Il a publié depuis deux nouveaux travaux qui ont tous les mérites du premier [2]. Il a fouillé avec grand soin une quantité d'archives de l'Allemagne méridionale, en particulier celles de Kempten, Memmingen, Weingarten, Carlsruhe. Les « articles » des paysans occupent la partie la plus considérable du volume, plusieurs étaient inédits. Rien ne peut mieux nous faire connaître la situation et les vœux de la population agricole de l'Allemagne que ces programmes d'origine locale qui disparurent devant

1. *Der deutsche Bauernkrieg* mit Berücksichtigung der hauptsæchlichsten socialen Bewegungen des Mittelalters von A. Bebel. Braunschweig, Druck und Verlag von W. Bracke junior 1876.

2. *Acten zur Geschichte des deutschen Bauernkrieges aus Oberschwaben.* Herausgegeben von Dr F. L. Baumann. Freiburg im Breisgau. Herder'sche Verlagsbuchhandlung, 1877. — *Quellen zur Geschichte des Bauernkrieges aus Rotenburg an der Tauber* (Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart, 1879).

le manifeste des douze articles. C'est également à M. Baumann que nous sommes redevables de cette édition modèle de deux sources de l'histoire de la guerre des paysans provenant de Rotenburg. La chronique de Thomas Zweifel, greffier de la ville, qui en fait partie, avait été mise plus d'une fois à contribution, mais n'avait jamais été publiée. M. Baumann a aussi écrit un travail qui nous donne des renseignements sur une source historique du XVIe siècle que l'on croyait perdue [1], la chronique de Kempten. Depuis quelque temps on n'en avait plus entendu parler, ce n'est que dernièrement qu'elle a été retrouvée dans la bibliothèque de la ville de Kempten. Elle renferme des rapports intéressants de l'époque de la guerre de Trente ans, un exposé des comptes de la ville et du chapitre de Kempten de l'année 1525 et l'histoire du pasteur Mathias Waibel qui, après avoir été un des chefs intellectuels de la révolte des paysans, périt martyr de la foi évangélique en 1525, dans le territoire de Kempten. Un chant populaire qui manque dans la collection de M. H. de Liliencron célébrait sa mémoire. M. Baumann a saisi cette occasion pour donner une critique détaillée de cette tradition poétique.

La chronique de Lorenz Fries occupe une des premières places parmi les sources à consulter pour l'histoire de la guerre des paysans. Lorenz Fries n'a pas été appelé à tort « le père de l'histoire de la Franconie. » Il était secrétaire privé de Conrad III, évêque de Würzbourg, ne l'a pas quitté pendant toute la durée de la guerre et était chargé de toute la correspondance diplomatique. En cette qualité, il était l'homme propre à écrire une histoire des événements contemporains. A vrai dire, son récit n'est pas un chef-d'œuvre d'historiographie, ce n'est guère qu'un recueil d'actes que ne relie qu'un lien fort lâche ; en outre, le chroniqueur ne s'est guère inquiété que de la Franconie. Mais ses connaissances, la confiance qu'on peut lui accorder, donnent à cet ouvrage une grande valeur. Jusqu'à présent nous n'en possédions qu'un résumé ; l'ouvrage complet n'avait pas encore paru. Deux savants de Würzbourg, M. Schæffler et M. Henner, publient le manuscrit original de Fries [2]. A cette occasion on a retrouvé par ci par là un supplément sur lequel le chroniqueur a

1. *Ueber die Stædtische Chronik von Kempten.* Ein Beitrag zur Geschichte des Bauernkrieges und des Meistergesangs. Von Dr F. L. Baumann (Aus der Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg IV).

2. *Die Geschichte des Bauernkrieges in Ostfranken von Magister Lorenz Fries.* Herausgegeben mit Unterstützung des hohen Landrathes von Unterfranken und Aschaffenburg im Auftrage des historischen Vereins von Dr August Schæffler, kgl. Kreisarchivar, und Dr Theodor Henner, Privatdocent der Geschichte in Würzburg. Bis jetzt drei Hefte, 1876-78. Druck der Theinschen Druckerei.

attiré lui-même l'attention dans la marge de son livre. Dans l'un de ces suppléments il y a une scène dans laquelle le chevalier Florian Geyer, que l'on considérait jusqu'à présent comme l'un des chefs les plus avancés de la révolte, joue un tout autre rôle. Il est inutile de dire que nous rencontrons assez souvent dans la chronique de Fries le nom de Gœtz de Berlichingen.

On sait que la ville de Memmingen a joué un rôle important pendant la guerre des Paysans. L'ancien bibliothécaire de cette ville a utilisé une foule de documents manuscrits et imprimés, et a publié un volume dans lequel il trace l'histoire de Memmingen à l'époque de la Réforme [1]. La première partie traite de *Christophe Shappeler, le premier réformateur de Memmingen.* L'auteur, et il n'est pas le seul, est porté à croire que Schappeler est l'unique rédacteur des douze articles. Il ne nous est pas possible ici d'avancer nos preuves en faveur d'un avis opposé à celui de l'auteur. Nous nous permettons de le renvoyer à un article qui se trouve dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte* (vol. XII) ; cet article ne paraît pas avoir été connu de lui (Cf. Gœttinger Gelehrte Anzeigen, 1877, p. 925). La seconde partie du volume traite de *la réformation à Memmingen sous la répression de la ligue souabe de* 1525 *à* 1529 ; dans la troisième et quatrième, l'auteur reproduit les lettres intéressantes qu'écrivait l'ambassadeur de Memmingen lors de la diète de Spire, en 1529, et d'Augsbourg, en 1530 ; la cinquième partie enfin s'occupe de *la Réforme à Memmingen, l'entrée de cette ville dans l'alliance de Schmalkalden jusqu'à la paix de religion de Nuremberg,* 1531-32.

Sauf la guerre des paysans, il n'y a pas de période dans l'histoire de la Réforme en Allemagne qui ait été étudiée avec plus de zèle que la guerre de Schmalkalde. Toute catastrophe analogue a un intérêt dramatique qui augmente toujours plus, à mesure qu'on est mieux à même de reconnaître les motifs qui font agir les personnages. Dans notre premier article nous avons déjà parlé des travaux de M. A. von Druffel, de Munich, qui a jeté tant de lumière sur cette époque. Depuis, il a poursuivi ses études avec un zèle infatigable et a de nouveau fait preuve de son talent à retrouver des matériaux importants, à les recueillir et à les publier, ce talent que depuis tant d'années il a mis au service de ce sujet. Citons en première ligne le journal de Viglius de Zwichem [2], dont l'original se trouve aux archives de l'État à

1. *Memmingen im Reformationszeitalter* nach handschriftichen und gleichzeitigen Quellen. Von Friedrich Dobel, vormaligen Stadtbibliothekar zu Memmingen. Augsburg, Lampart et Cᵉ, 1878.

2. *Des Viglius van Zwichem Tagebuch des Schmalkaldischen Donaukriegs.*

Bruxelles. Ranke l'avait déjà eu entre les mains, mais n'en avait communiqué que quelques passages dans son histoire de la Réformation en Allemagne. M. Druffel ne s'est pas seulement contenté de déchiffrer ce manuscrit difficile à lire, renfermant des phrases latines, allemandes, françaises, flamandes, jetées négligemment sur le papier; mais il y a ajouté des commentaires détaillés, où, avec les connaissances bibliographiques que nous lui connaissons, il pèse les différents rapports des sources diverses et fixe ce qui est vrai. Son introduction s'étend sur les sources de l'histoire de la guerre de Schmalkalde et complète pour bien des points l'étude bien connue de Georges Voigt sur le même sujet. Une esquisse de la disposition des troupes à Ingolstadt, faite par M. le lieutenant Louis de Langlois, est un supplément bienvenu. Comme Viglius appartenait aux conseillers les plus nobles de Charles-Quint et qu'il se trouvait à ses côtés quand il écrivit son journal, comme en outre il prenait ses notes pour lui sans esprit de tendance, nous avons affaire à un témoin des événements à qui l'on doit prêter la plus grande attention après Avila et les Commentaires de Charles-Quint.

M. v. Druffel a encore publié quelques travaux plus récents qui sont en rapport plus ou moins étroit avec l'histoire de la Réforme en Allemagne dans cette période critique. Il faut citer parmi ces travaux l'édition des lettres du moine augustin Jean Hoffmeister au général de l'ordre, Jérôme Seripando [1]. Jean Hoffmeister se rendit célèbre par le zèle et l'ardeur qu'il mit à défendre la foi catholique contre Luther; on faisait tel cas de lui dans l'ordre auquel il appartenait qu'il devint le chef des couvents des Augustins en Allemagne. Il souhaitait une réforme dans le sein de l'église catholique, mais ne voulait entendre parler de schisme. Invité par le général de l'ordre des Augustins, Jérôme Seripando, à prendre part au concile de Trente, il déclina cette invitation; néanmoins il entretint avec lui une correspondance qui, à vrai dire, ne nous apprend rien de nouveau concernant les délibérations du concile, mais qui contient des jugements intéressants sur l'état de l'Allemagne à cette époque.

Il a paru du même auteur une étude sur les manuscrits de Melanch-

Nach dem Autograph des Brüsseler Staatsarchivs herausgegeben und erläutert von August von Druffel. München, 1877. Rieger'sche Universitæts Buchhandlung.

1. *Der Elsæsser Augustinermœnch Johannes Hoffmeister* und seine Korrespondenz mit dem Ordensgeneral Hieronymus Seripando (Aus den Abhandlungen der k. bayerischen Akademie der Wissenschaften, III Classe, XIV Band, I Abtheilung). München, 1878.

ton qui se trouvent dans la bibliothèque Chigi à Rome[1]. Ce travail est également le fruit de recherches faites en Italie.

Comme M. Wilhelm Meyer l'avait déjà reconnu, les manuscrits en question proviennent de la succession de Camerarius. Si on les compare avec le recueil de lettres de Melanchton mises au jour par Camerarius en 1569, on est étonné de voir que ce dernier s'est permis d'apporter à son texte toutes sortes de modifications, d'additions et d'omissions. Il a même retranché des lettres entières. A en juger d'après les échantillons que nous communique M. von Druffel, les déviations du texte original sont telles qu'il importe que nous ayons bientôt une édition complète de toutes les pièces à corriger et à compléter. Citons en passant l'étude du même auteur qui a pour sujet les relations du duc Hercule de Ferrare avec le prince électeur Maurice de Saxe et les Jésuites, quoiqu'elle concerne plutôt l'histoire de l'Italie que celle de l'Allemagne[2].

Tout en poursuivant la publication des *Lettres et actes pour servir à l'étude de l'histoire du XVIe siècle*, M. von Druffel a commencé à exposer les rapports de Charles-Quint avec la curie romaine dans les années 1544 à 1546[3]. Dans le premier chapitre il traite de *l'intervention du pape dans la guerre de Charles-Quint avec la France*, dans le second, de *la diète de Spire*, dans le troisième, de *la campagne en France et de la paix de Crespy*, dans le quatrième, du *bref de réprehension*, dans le cinquième, de *Calvin et Luther en opposition avec le pape* et de l'*action exercée sur Luther par l'attitude de Granvelle*, dans le sixième, de *l'attitude de Charles-Quint vis-à-vis de la France et de l'Angleterre et de la politique française et impériale dans la question du concile*. Ce travail témoigne des vastes connaissances que s'est acquises l'auteur; il ne s'est pas contenté d'utiliser tous les documents imprimés, mais il a eu encore connaissance d'un certain nombre de pièces inédites. Dans l'appendice de son étude il a mis au jour un choix des actes qu'il a dépouillés, des lettres de Charles-

1. Sitzungsberichte der k. bayerischen Acad. der Wissensch. Historische Classe. Sitzung vom 1 Juli 1876.

2. *Herzog Herkules von Ferrara und seine Beziehungen zu dem Kurfürsten Moritz von Sachsen und zu den Jesuiten* (Separatabdruck aus den Sitzungberichten der k. bayerischen Akademie der Wissenschaften, 1898. München, Akademische Buchdruckerei von F. Straub.

3. *Kaiser Karl V und die Rœmische Curie* 1544-46. Erste Abtheilung. Vom Speirer Reichstag bis zur Berufung des Trienter Concils (Aus den Abhandlungen der k. bayerischen Akademie der W. III Cl. XIII Bd. 2 Abtheilung. München 1877, Verlag der k. Akademie.

Quint, du duc Guillaume de Bavière, etc. L'exposé de M. von Druffel vient compléter singulièrement le tableau historique que nous avait donné Ranke dans ses œuvres, et plus d'une indication due à M. Gachard y est rectifiée. On se fait une idée très nette de la politique de Charles-Quint qui, sans cesser d'être fervent catholique, n'hésitait pas à faire cause commune avec Henri VIII d'Angleterre et avec les protestants en Allemagne, lorsque le pape ne s'opposa pas aux entreprises des Français et des Turcs. Les négociations secrètes des princes allemands nous permettent de juger des dissensions fatales qui désolaient l'Allemagne. L'auteur a parfaitement dévoilé les desseins et les passions de Paul III, du cardinal Farnese, de Marguerite, fille de l'empereur et femme d'Octavio Farnese. Ce n'est pas sans étonnement que nous apprenons que le ministre de l'empereur, Granvelle lui-même, avait remis entre les mains de Luther un bref papal qui attaquait fort vivement l'empereur et qu'il avait fourni au réformateur les pièces nécessaires pour le défendre.

Nous nous dispenserons de parler de l'étude de Louis Müller (*Die Reichsstadt Nœrdlingen im Schmalkaldischen Kriege*, Nœrdlingen, 1877), la *Revue historique* en ayant déjà donné une critique, tome VII, 1, page 184. Nous mentionnerons par contre l'excellent travail de Max Lenz sur la bataille de Mühlberg[1]. Cette bataille, qui fut une défaite définitive pour les adversaires de Charles-Quint en Allemagne, a été l'objet de recherches consciencieuses dans le livre de Georges Voigt sur le duc Maurice de Saxe. Grâce à des documents nouveaux qui lui sont parvenus des bibliothèques de Marbourg, de Strasbourg et de Dresde, M. Lenz a pu compléter et rectifier çà et là le travail de M. Voigt. Les archives de Marbourg, qui dans ces derniers temps ont fourni à la science tant de trésors, sont la source la plus féconde à laquelle ait puisé l'auteur. Une longue lettre de Henri Lersener, secrétaire du landgrave Philippe, témoin oculaire à la bataille de Mühlberg, quelques lettres de la correspondance du landgrave Philippe au duc Maurice de Saxe, proviennent de ces archives et ont été reproduites par l'auteur. Une relation intéressante de cette bataille, conservée dans les archives de Strasbourg, est le document historique sur lequel se base le récit de Hans Baumann et la description de Sleidan, ainsi que le démontre M. Lenz. La critique des documents imprimés fait foi de la méthode excellente de l'auteur. Il nous donne ensuite une description de la bataille : les péripéties de cette bataille y sont étudiées minutieusement. Ce que l'on savait déjà et ce qui s'y trouve

1. *Die Schlacht bei Mühlberg.* Mit neuen Quellen. Von Dr Max Lenz. Gotha, F. A. Perthes, 1879.

confirmé à nouveau, c'est que les causes qui faisaient la faiblesse du protestantisme allemand en lutte avec la monarchie universelle des Habsbourg, le morcellement des forces, l'insubordination, l'inconscience du danger, une passivité flegmatique, furent également celles de cette défaite.

On sait que l'issue de la guerre de Schmalkalde mit fin à la tentative faite par un archevêque de Cologne pour introduire le protestantisme dans son diocèse. Hermann de Wied, ce singulier personnage qui menaçait d'enlever à l'église catholique ses boulevards les plus importants en Allemagne, était un sujet de monographie très intéressant. Ce sujet a tenté M. le curé H. G. Drouven, dont le travail a déjà été mentionné par la *Revue historique*. Le même sujet a été traité d'une façon beaucoup plus sérieuse par M. C. Varrentrapp, professeur à Marbourg[1]. M. Varrentrapp a consacré beaucoup de temps à son travail et chaque chapitre porte la marque d'un zèle minutieux et d'un esprit critique. On n'a jamais fouillé autant d'archives que ne l'a fait l'auteur pour un travail monographique de ce genre. Les archives de Bruxelles, de Düsseldorf, Neuwied, Weimar, Vienne, Marbourg, sont les plus importantes, mais non pas les seules qui aient été mises à contribution. Les archives de Marbourg en particulier ont fourni à l'auteur des matériaux de grande valeur, la correspondance du réformateur Martin Butzer et du landgrave Philippe de Hesse entre autres, dont l'auteur nous donne quelques fragments. Cette correspondance, du reste, sera publiée in-extenso par M. H. Lenz dans le grand recueil qu'organise le directeur des archives de Prusse. Dans quelques-unes des bibliothèques qu'il a visitées, M. Varrentrapp a fait des découvertes qui lui permettent d'établir que plusieurs documents publiés par M. Drouven d'après des copies de manuscrits ont été imprimés il y a longtemps. Dans une introduction excellente, il décrit les affaires ecclésiastiques de l'archevêché de Cologne avant l'avènement de Hermann de Wied, esquisse la vie de ce dernier, ses relations avec les chefs de l'humanisme et les princes protestants, ses tentatives de réforme dans son archevêché et les obstacles qu'il rencontra en voulant réaliser ce projet. Il poursuit ensuite les rôles de Butzer et de Melanchton à Bonn, analyse le projet de réforme qu'ils élaboraient ensemble et raconte enfin les événements qui amenèrent l'abdication de l'archevêque et l'écroulement de son projet de réforme. Quoique plein de sympathie pour son héros, M. Varrentrapp sait

1. *Hermann von Wied und sein Reformationsversuch in Kœln.* Ein Beitrag zur deutschen Reformationsgeschichte. Leipzig, Verlag von Duncker und Humblot, 1878.

garder l'objectivité nécessaire dans un sujet pareil, qualité précieuse que l'on ne retrouve pas chez tous les auteurs. Il ne conteste pas les côtés faibles du parti protestant et il leur attribue en grande partie l'insuccès des efforts tentés par Hermann de Wied. Il se fait l'apologiste de Martin Butzer, attaqué par Dœllinger, et de Philippe de Hesse, attaqué par M. Voigt ; mais il rend également justice aux adversaires de la Réforme. La seconde partie de cette monographie renferme quelques éclaircissements critiques et une série d'actes importants. Un index excellent termine le volume. Le seul reproche que l'on puisse faire à l'auteur, c'est d'être parfois trop minutieux, de peindre en miniature, d'accumuler trop de détails à la fois, ce qui nuit à l'ensemble et en détruit l'effet. Il paraît lui-même avoir reconnu ce défaut (voir p. 93) ; mais ce défaut résulte d'une qualité, du désir de vouloir être aussi consciencieux que possible et de donner au lecteur les moyens de contrôler ce qu'il lit.

On ne saurait s'occuper d'un sujet quelconque touchant à l'histoire de la Réforme en Allemagne sans se voir obligé d'en appeler à Jean Sleidans, le plus connu des historiens contemporains. Tandis que ses *Commentarii de statu religionis et reipublicae Carolo V Caesare* ont eu plus de quatre-vingts éditions et ont été traduits dans la plupart des langues européennes, sa propre vie est loin de nous être suffisamment connue. Cependant, comme il avait une correspondance étendue, nous pouvons espérer qu'une fois recueillie, celle-ci nous fournira des matériaux importants pour sa biographie et pour l'histoire de la Réforme en général. M. Hermann Baumgarten, professeur à Strasbourg, s'occupe depuis longtemps de ce sujet et expose les résultats de ses recherches dans une brochure qui a droit à toute notre reconnaissance[1]. Quoiqu'il fût secondé par plusieurs érudits, son travail n'a pas été couronné d'un succès qui le satisfasse lui-même. L'aperçu qu'il nous donne des lettres publiées et inédites ne contient pas plus de 152 pièces qui se répartissent très inégalement sur toutes les époques de la vie de Sleidan. Cependant M. Baumgarten parle trop modestement des résultats de son travail qui contient bien des pièces inédites et il aurait bien fait de les publier *in extenso*. Les historiens et archivistes de France rendraient un grand service à la science en recherchant dans les archives et bibliothèques de leur pays ce qu'elles peuvent cacher de la correspondance de Sleidan, cet homme qui mit son talent au service de la politique française. L'exemple de M. Louis Geiger, qui a découvert à la Bibl. nat. de Paris (mss. lat. 8584)

1. *Ueber Sleidan's Leben und Briefwechsel.* Mit einem Facsimile. Strassburg, K. J. Trübner, 1878.

dix-huit lettres de notre historien allemand adressées au cardinal du Bellay (cf. *Forschungen zur deutschen Geschichte X*), est là pour les encourager. La seconde partie de la brochure de M. Baumgarten contient une petite biographie du célèbre historiographe allemand, dans laquelle il corrige et complète diverses assertions de ses prédécesseurs. L'histoire de l'origine des Commentaires nous apparaît sous un tout autre jour. Nous souhaitons vivement que la prière que l'auteur adresse à tous ses collègues de lui envoyer des matériaux ultérieurs soit entendue et qu'il lui soit de cette manière permis de continuer son travail qu'il ne considère lui-même que comme un fragment.

Comme nous l'avons déjà dit au commencement de cet article, il ne nous est pas possible de rendre attentif à toutes les dissertations universitaires et à tous les articles de revues historiques qui traitent de sujets spéciaux touchant à l'histoire de la Réforme en Allemagne. Chaque année le nombre de travaux de ce genre augmente. Nous n'en citerons qu'un seul qui, il est vrai, s'élève bien au-dessus du niveau ordinaire : c'est une brochure qui a paru à Strasbourg et qui traite de la diète de Spire en l'an 1544[1]. L'auteur, qui a fait des recherches dans les archives, démontre que les résultats obtenus à cette diète étaient beaucoup moins favorables aux protestants qu'on est généralement porté à croire à la suite de Ranke. Les *Forschungen zur deutschen Geschichte* contiennent presque dans chaque volume quelques articles qui touchent à notre sujet[2]. L'*Alemannia* (*Zeitschrift für Sprache, Literatur und Volkskunde des Elsasses, Oberrheines und Schwabens*, herausgegeben von A. Birlinger. Bonn, bei Adolphe Marcus) a trouvé en M. H. Weinkauff un collaborateur qui met tous ses soins à élaborer une *Biographie du célèbre Sébastien Franck de Donauwerth*. Dans le quatrième volume de la revue citée, M. Weinkauff reproduit deux lettres de cet écrivain du XVIe siècle resté si longtemps méconnu ; dans le cinquième volume il publie quelques articles sur Sébastien Franck qui ont le but de nous préparer à recevoir un travail plus volumineux sur le même sujet. Malheureusement le savant auteur en est réduit, pour ce qui concerne les

1. *Beitræge zur Geschichte des Speirer Reichstages vom Jahre* 1544. Inaugural-Dissertation von Albert de Boor. Strassburg, Buchdruckerei von J. Schneider, 1878.

2. Nous mentionnerons : *Zur Geschichte des Schmalkaldischen Krieges* von Dr C. Meyer ; *Die* 12 *Artikel der Bauern niederdeutsch* von Dr Hœhlbaum, dans le vol. XVII ; *Kurfürst Joachim II von Brandenburg im Schmalkaldischen Kriege* von Dr C. Meyer ; *Berichte über Franz von Sickingen's Ende* von F. v. Weech, dans le vol. XVIII ; *Zur Geschichte der Lochauer Verhandlungen* von Dr C. Meyer, dans le vol. XIX.

années de jeunesse de son héros, à faire des hypothèses. A cette occasion l'auteur fait quelques digressions sur les écoles au commencement du XVIe siècle, digressions dans lesquelles nous le suivons volontiers vu l'intérêt qu'elles présentent.

En dernière ligne, avant de terminer cet aperçu, nous avons à faire mention d'une tentative faite de réunir en un ouvrage tout ce que l'on sait de la Réforme en Allemagne[1]. Je veux parler du livre de M. Janssen, dont la première partie a déjà été critiquée dans cette *Revue* (1876, t. II, 2, p. 615-618). L'auteur de cette critique n'a peut-être pas suffisamment relevé les qualités que possède le livre de M. Janssen ; quant aux reproches qu'il lui adresse, ils me paraissent tous justifiés. Il est donc superflu de répéter que le livre de M. Janssen est un ouvrage à tendance et qu'il est loin d'être exempt des défauts que l'on retrouve généralement dans les compilations. Mais le grand succès qu'a eu cet ouvrage ne saurait être uniquement attribué à l'accueil sympathique que lui ont fait ceux qui partageaient les idées politiques et religieuses de l'auteur. Quoique souvent il ne remonte qu'à des sources de seconde main, ce travail repose sur une étude consciencieuse ; l'auteur donne de la vie à son exposé en y intercalant une foule de détails intéressants, de traits caractéristiques ; il s'efforce de mettre en lumière les périodes de l'histoire que l'on a généralement l'habitude de traiter d'une façon un peu superficielle. Le second volume de M. Janssen est bien loin d'avoir la valeur du premier. Il me paraît avoir été élaboré à la hâte. L'auteur y prend trop rarement la parole, et suit trop souvent des autorités contestables. M. Janssen prend par trop ses aises lorsqu'il intercale dans son récit de longs passages tirés de la chronique de Lorenz Fries. Pour savoir de quelle façon il sait décrire un grand événement de l'histoire de la Réforme, il suffira de lire le récit qu'il donne de la diète de Worms en 1521. Nous nous abstenons de critiquer ce second volume en détail. Malgré ses graves défauts, nous l'avons trouvé instructif.

Alfred STERN.

1. Janssen : *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters.* Bd 1. Deutschlands allgemeine Zustænde beim Ausgang des Mittelalters. 1876-79 (plusieurs éditions consécutives ont été rapidement épuisées). Bd 2. Zustænde des deutschen Volkes seit dem Beginn der kirchlich-religiœsen Revolution bis zum Ausgang der socialen Revolution von 1525. Freiburg im Breisgau, Herder, 1879.

PAYS-BAS.

Sociétés savantes et publications périodiques. — En 1879 a paru le second volume des *Contributions et communications* (voyez la *Revue hist.*, juillet-août 1879, p. 415) de la Société historique d'Utrecht[1]. Il comprend : un mémoire du capitaine de vaisseau Verhuell sur son voyage aux Indes orientales avec son escadre en 1784-85; ce mémoire a été communiqué par M. H.-C.-A. Verhuell; — un article de M. S. Muller sur l'institution d'un conseil de ville ou commune (vroedschap) à Utrecht; — un grand nombre de pièces se rapportant à l'histoire de la marine, datées de 1618, 1684, 1673, publiées par M. P. A. Leupe; — un procès-verbal de ce qui s'est passé à Delft lors de l'élection du stadhouder Guillaume-Charles-Henri Friso, prince d'Orange, en 1747, présenté par M. J. Soutendam; — des papiers laissés par un gouverneur de la compagnie des Indes orientales, traitant des événements dans le Bengale en 1763; — divers documents provenant des archives de Hilten [2], parmi lesquels on trouve une description détaillée de la situation de quelques capitaineries ou provinces du Brésil septentrional dans la première moitié du XVIIe siècle, des actes relatifs aux Indes orientales et une énumération des questions que les chambres de la compagnie des Indes occidentales furent appelées à examiner et à résoudre dans leur réunion du 1er mars 1640, à Amsterdam; — un rapport présenté au roi par Aubery du Maurier à son retour de Hollande en 1624, rapport publié par M. W.-H. de Beaufort; — enfin une étude de M. J.-H. Hofman sur le banquet où se réunissait annuellement, au mois de juin, la confrérie des vicaires des cinq églises collégiales d'Utrecht. Arrêtons-nous un instant aux deux articles de ce recueil qui paraissent devoir intéresser le plus les lecteurs de la *Revue*.

Après avoir rappelé que trois collèges, le conseil, celui des échevins et celui des anciens (oudermannen) des corps de métier, partageaient entre eux le gouvernement de la ville d'Utrecht; qu'un bourguemestre était préposé et au conseil et au collège des échevins, tandis que l'assemblée des anciens avait deux présidents; que ces

1. *Bijdragen en mededeelingen van het historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht*, Tweede deel, Utrecht, Kemink en zoon, 1879.

2. Hilten succéda, comme on sait, en 1618 à Ledenberg, secrétaire d'état (autant que grand-pensionnaire) de la province d'Utrecht.

quatre supérieurs avaient l'administration proprement dite des affaires publiques; enfin, que les corps de métier avaient le droit d'élire les membres de ces trois collèges, l'auteur de l'article sur l'érection du conseil de ville à Utrecht rapporte que, lors de la cession du pouvoir séculier par l'évêque Henri de Bavière à Charles-Quint, en 1528, ce régime démocratique fit place à un autre, par lequel tous les droits des corps de métier furent concédés au prince souverain ou à son gouverneur. Pendant les années 1577-1618 mainte tentative fut faite pour introduire des changements dans cette organisation municipale; mais on n'y réussit que pour peu de temps. On voit seulement que les états de la province appelés à donner leur avis au gouverneur avaient exercé pendant cette courte période une grande influence sur les élections. Ce n'est qu'en 1618 que le gouvernement reçut une organisation nouvelle. De concert avec le prince Maurice on statua que dorénavant la charge de conseiller de ville serait héréditaire; qu'en cas de vacance le gouverneur aurait la nomination, mais qu'il serait tenu d'élire une des deux personnes proposées par le conseil, et qu'il en serait de même pour les charges de bourguemestre et d'échevin. En général le gouvernement de la ville est resté sur ce pied-là aussi longtemps que la République a existé. Les seules modifications qu'il a subies après consistent en ce que dans les périodes où il n'y avait pas de gouverneur, on remplaçait le système d'élection par la cooptation, et que depuis 1674 la pratique de la présentation de deux noms au gouverneur vint à tomber en décadence.

Le rapport d'Aubery du Maurier communiqué par M. Beaufort est très remarquable. L'ambassadeur apprend au roi de France que jamais les Provinces-Unies ne s'étaient trouvées dans une situation plus critique, tant par suite de l'agression étrangère que des divisions intérieures. Les états eux-mêmes ayant mandé au roi tout ce qu'il y avait à dire sur le premier point, l'ambassadeur ne l'aborde pas et ne s'étend que sur le second. Il commence par une légère esquisse des disputes, qui avaient causé la scission des Arminiens et de leurs adversaires, et parle de la mission de Boissise, qui était restée sans résultat. Ensuite il passe à la destitution des anciens magistrats par le prince Maurice et à leur remplacement dans plusieurs villes des provinces de Hollande et d'Utrecht, et montre qu'il serait utile, non seulement à ces pays-ci, mais aussi à la France, de réintégrer les anciens magistrats et de les réunir avec les nouveaux dans un seul corps. Il laisse Louis XIII juge de l'opportunité de conseiller aux États généraux l'application de cet expédient et pro-

pose au roi d'assister les Provinces-Unies de secours d'argent, soit sous forme de prêt, soit, ce qui serait préférable, sous forme de don, parce que sans cela elles ne pourront mettre de troupes en campagne. Aubery du Maurier n'opine pas pour le renouvellement de l'alliance avec la République des Pays-Bas, mais appelle l'attention du roi sur les transgressions que les Hollandais font à la convention, qui leur défendait de transporter des armes ou des munitions hors de leurs frontières, et sur leurs nombreuses pirateries aux dépens des sujets du roi.

Indépendamment de ce second volume de *Contributions et communications*, la Société historique d'Utrecht a publié les *Lettres écrites par Jean Thierry van der Capellen van de Poll et celles qui lui sont adressées*, éditées par M. W.-H. de Beaufort, et le *Bellum Trajectinum auctore Henrico Bomelio*. L'auteur de ce dernier opuscule, né à Bommel, en Gueldre, était d'abord prêtre catholique, ensuite pasteur réformé, et mourut en 1570. Son ouvrage, qui est celui d'un témoin oculaire, contient un aperçu des événements les plus importants qui arrivèrent à Utrecht du temps de l'épiscopat de Henri de Bavière, l'histoire de la guerre entre cet évêque et le duc Charles de Gueldre et celle de la translation du pouvoir temporel d'Utrecht à Charles-Quint. Gérard Geldenhauer avait déjà publié cet ouvrage en 1542 dans sa collection d'auteurs relatifs à l'histoire de la Germanie, intitulee « Germanicarum historiarum illustratio nunc primum excusa ». C'est d'après cette édition, devenue très rare, et un manuscrit ayant appartenu autrefois à M. Lap van Waveren, que M. le baron B.-J.-L. de Geer, professeur à l'Université d'Utrecht, a publié de nouveau cette chronique avec une notice sur la vie et les écrits de l'auteur et de Gérard Geldenhauer.

La première des publications de la Société historique que nous avons signalées consiste, comme nous l'avons dit, dans la correspondance de Jean Thierry van der Capellen van de Poll [1]. L'auteur de ces lettres, baron et membre de l'ordre équestre des états d'Overysel au dernier quart du siècle passé, était grand partisan des idées révolutionnaires. En 1778 il présenta aux états d'Overysel une remontrance pour l'abolition des corvées, dues annuellement par quelques paysans au drossart ou bailli et qui étaient rachetables en argent. Les états, choqués de quelques expressions de son écrit, l'exclurent de leur assemblée. En 1782 il y reparut et triompha

1. *Brieven van en aan Joan Derck van der Capellen van de Poll*, uitgegeven door Mr. W.-H. de Beaufort, Utrecht, Kemink en zoon, 1879.

bientôt de ses adversaires, car l'année suivante les états votèrent la suppression de ces corvées.

La correspondance de J. Th. van der Capellen est écrite partie en hollandais, partie en français, partie enfin en anglais. Ses correspondants sont son beau-frère C.-W. Bentinck; Pierre Paulus, l'auteur de l'ouvrage sur l'union d'Utrecht; Franklin, ministre plénipotentiaire des États-Unis de l'Amérique à Paris; Jonathan Trumbull, gouverneur de Connecticut; Richard Price, pasteur dissident et auteur des « Remarques sur la nature de la liberté civile, sur les fondements du gouvernement et sur l'équité et la politique de la guerre contre l'Amérique », ouvrage traduit en hollandais par Capellen; le commodore américain Paul Jones; Robert Gaspard van der Capellen van de Marsch, membre des états de la Gueldre et ardent fauteur des principes démocratiques; Adams, envoyé des États-Unis de l'Amérique septentrionale près les États généraux; le duc de la Vauguyon, ambassadeur de France dans les sept Provinces; Corneille de Gyselaar, pensionnaire à Dordrecht, imbu des mêmes principes que les deux van der Capellen, etc. Les sujets traités dans ces lettres sont de diverse nature. Tantôt elles s'occupent des affaires intérieures de la République des Pays-Bas et des différends avec le stadhouder, tantôt des affaires d'Amérique, tantôt d'un projet d'alliance à conclure avec la France.

Conformément au système de la Société historique, l'éditeur n'a ajouté à la collection de lettres qu'un nombre très restreint de notes. Deux observations pour finir. Par cette publication importante pour l'histoire du siècle dernier les deux arrière-petits-fils de van der Capellen, la Société historique et M. Beaufort se sont créé des titres à notre reconnaissance, mais on ne peut s'empêcher de regretter que l'éditeur n'ait pas, à l'instar de M. Vreede, fait connaître dans une introduction les lumières nouvelles fournies par ces lettres et qu'il ne les ait pas fait suivre d'un index alphabétique et analytique.

Une autre société, établie pareillement à Utrecht, la Société des arts et des sciences, vient de publier un mémoire couronné par elle. C'est un travail en latin sur l'autorité et les sources de Polybe [1]. L'auteur est J.-M.-J. Valeton. Voici les titres des chapitres : 1° Studia poetarum, historiae, philosophiae; 2° De aliquot partibus quae ad certos quosdam

1. *De Polybii fontibus et auctoritate disputatio critica.* Scripsit J.-M.-J. Valeton, Phil. theor. mag. litt. hum. dr. Edidit Societas artium disciplinarumque Rheno-Trajectina. Trajecti ad Rhenum. 1879.

auctores referri possint; 3° Quibus fontibus usus sit Polybius; 4° Quem locum inter discidia partium occupaverit Polybius, quam aeque de iis iudicet. Suit un appendice, intitulé: Excursus de tempore quo scripserit Polybius. L'auteur s'occupe des sources dans l'ordre suivant : Vita, amici, Itinera, Scriptores, Acta publica Graeca, Foedera, inscriptiones latina et graeca, Acta latina. M. Valeton connaît bien les travaux de ses prédécesseurs. Les études de Borger, de de Vries, de Lucas, de Brandstæter, de Nitzsch, de la Roche, de Markhauser sont citées. Mais il n'en est pas de même des ouvrages de van Goudœver, *Disputatio philologica de historicis Polybii laudibus*, 1809, et de Pichler, *Polybius' Leben, philosophie, staatslehre.*

Qui dit Polybe dit genre pragmatique. C'est là un point qui me paraît être traité un peu trop brièvement par l'auteur. L'emploi de ce terme a presque toujours, si je ne me trompe, amené un certain malentendu. Selon M. Valeton, ce que Polybe entend par la « ratio pragmatica », c'est : « non solum rerum cognitionem, sed utilitatem historiae finem esse », p. 234. Or je doute que cette explication réponde bien à l'idée de Polybe. L'auteur grec indique clairement que le terme « pragmatique » ne détermine pas la manière d'écrire l'histoire, mais le genre d'histoire, la matière historique que l'historien se propose de traiter. Il y a, dit-il, IX, c. 1 et 2, trois sortes d'histoire, l'histoire généalogique; celle qui a pour objet les colonies, les fondateurs de villes et d'états, etc.; l'histoire des gestes des peuples et de leurs chefs. Cette troisième sorte d'histoire est celle dont Polybe a fait choix. Il la nomme « l'histoire pragmatique ». Casaubon[1] et Reiske[2] ont cru que l'essence de cette histoire réside dans l'indication des causes, dans la recherche de l'enchaînement des faits historiques. Schweighæuser les a réfutés. Il montre que l'addition du mot « pragmatique » au mot « histoire » dans Polybe ne sert qu'à distinguer le genre d'histoire que Polybe a le dessein d'écrire, tant de l'histoire naturelle que de l'histoire généalogique et de celle des colonies. Par conséquent l'histoire pragmatique n'est guère autre que celle qui s'appelle ordinairement l'histoire, que l'histoire proprement dite. « Equidem, » ainsi s'exprime M. Schweighæuser, « repetita cura inter se conferens loca omnia quibus πραγματικὴν ἱστορίαν dicit Polybius, plane intellexisse mihi videor, nihil aliud ista denominatione designatum voluisse hunc scriptorem, nisi

1. *Dedicatio ad Henricum IV*, édition de Polybe, 1764, tome III; *Commentarius, ibid.*, I, p. 720 suiv.

2. *Praefatio ad Polybiana*, réimprimée dans l'édition de Polybe de Schweighæuser, VIII (2), p. L.

rerum gestarum historiam; rerum, inquam, in hominum vita ac praecipue in republica sive domi sive bello gestarum enarrationem adeoque nomen illud nihil amplius sonare, quam quod nos civilem vel politicam historiam appellare consuevimus[1]. »

Pour ce qui regarde la manière dont Polybe pense s'acquitter de sa tâche, il la qualifie d' « ἱστορία ἀποδεικτικὴ, d'histoire démonstrative ». C'est elle qui marquera le caractère de son ouvrage, IV, c. 40, § 1. Son histoire sera « ἀποδεικτικὴ », parce qu'elle a été rédigée « μετ' ἀποδείξεως », III, c. 1, § 3. Ce qu'il entend par là, il l'explique plus amplement, III, c. 31, § 11 suiv., où il fait voir que les causes, les conséquences, enfin aucun détail ne doivent être omis. La digression que je me suis permise met, ce me semble, en évidence comment il s'est fait qu'on s'est accoutumé à tort à caractériser la manière d'écrire l'histoire de Polybe, qui attachait tant d'importance à ce que les causes et les effets fussent mis en lumière, comme le genre pragmatique.

En général, je ne sais si l'examen auquel l'auteur a soumis les maximes, les règles fondamentales qui ont guidé Polybe en écrivant l'histoire, n'eût pas requis un peu plus de soin. Il remarque, il est vrai, que l'histoire de Polybe diffère essentiellement de celles de ses prédécesseurs, qui n'ont écrit que des histoires particulières, en ce qu'elle est une histoire universelle, p. 13. Il n'oublie pas non plus de nous rappeler que, d'après la conception de Polybe, les principes éternels de la vérité et de l'utilité doivent être le pivot sur lequel toute l'histoire doit tourner, p. 234, 260. Mais la démonstration aurait pu être plus profonde et plus développée. Le fondement sur lequel repose le monument historique élevé par Polybe est sans aucun doute l'universalité de la vérité, de l'utilité de l'histoire. C'est là le principe auquel tout se réduit chez cet historien, qui régit toute son œuvre, auquel on a chaque fois à recourir en sondant la valeur de son ouvrage. On pourrait citer une infinité de passages pour appuyer cette thèse. Si ce chapitre avait été traité avec plus d'extension, l'auteur eût fixé aussi l'attention sur le singulier précepte de l'écrivain grec, que, dès que les intérêts d'un roi sont en jeu, il est permis de taire une partie de la vérité.

Au lieu de s'étendre sur ce point, qui est capital à mes yeux, l'auteur s'efforce de démontrer que Polybe a surtout adopté pour principe de ses jugements les règles de la morale : « Disciplinam honesti rerum gestarum summam judicem esse voluit », p. 234, 235, principe que

1. *Édit. de Polybe*, V, p. 127 suiv.

M. Valeton trouve à juste titre trop étroit. Je ne nie point que çà et là Polybe ait fondé sur ces règles son approbation ou sa condamnation (cf. p. 259 de la dissertation); mais je ne crois pas qu'il leur ait donné une si large place parmi les principes d'après lesquels l'historien doit traiter sa matière. Quoi qu'il en soit, la dissertation « de Polybii fontibus et auctoritate » contribuera dans une large part à faire prévaloir une saine appréciation de l'historiographe grec.

L'année 1879 n'a vu paraître qu'un seul fascicule des *Contributions à l'histoire et aux antiquités nationales*, savoir le second tome du deuxième volume de la nouvelle série[1]. Il ne se compose que de trois articles : 1° Le double reflux de l'an 1672 par M. R. Fruin; 2° des notes d'Amsterdam, rédigées en 1672, publiées par M. J.-F. Gebhard; 3° le Lijmers par M. L.-Ph.-C. van den Bergh. L'étude de M. Fruin est née d'un livre ancien dont le même auteur a fait paraître récemment une nouvelle édition et dont je parlerai bientôt. Cette étude traite de la question de savoir s'il y a eu en 1672, sur les côtes de la Hollande septentrionale, un reflux extraordinaire de douze heures. Une tradition qui remonte jusqu'au XVIIe siècle l'affirme. Le premier auteur qui en fasse mention est Valckenier, dans son « Europe en état de confusion (*Verwerd Europa*) », 1675, I, p. 809. Quant aux historiens et aux écrivains du XIXe siècle, les uns nient la véracité du phénomène et le regardent comme un miracle; les autres y croient. La date qu'on assignait généralement à l'événement était le mois de juillet 1672. Mais voilà que M. Fruin découvre dans le livre dont je parlerai tout à l'heure que, selon l'auteur, le reflux a eu lieu le 2 août 1673, date qui est confirmée aussi bien par le Mercure hollandais de cette année que par un poème d'Overbeke, composé en 1673 ou en 1674 et intitulé : « La joyeuse entrée du prince d'Orange (à La Haye) après la prise de Bonn. »

Le contenu du second article consiste en extraits d'un mémoire, rédigé par un bourgeois armé d'Amsterdam, et d'un autre de la main de Jean Bontemantel, échevin de cette ville et partisan de Jean de Witt[2]. Les notes sont relatives à ce qui s'est passé de plus important à Amsterdam depuis le 26 juin de l'année 1672 et peuvent servir à éclaircir et à mieux approfondir plusieurs événements imparfaitement connus. — « Lijmers » est le nom d'un district du ci-devant comté de Zutphen. Les recherches de M. van den Bergh ont pour

1. *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, verzameld en uitgegeven door Dr. R. Fruin, nieuwe reeks, tiende deel, tweede stuk. 1879.

2. Ce dernier a été cité plus d'une fois par Wagenaar.

but de déterminer l'étendue et le ressort de ce district au moyen âge.

Ouvrages en cours de publication. — Nous n'avons à signaler sous ce chef que l'*Histoire générale de la patrie* de M. van Vloten et les *Lectures sur l'histoire des Pays-Bas* de M. Brill. M. van Vloten a publié la livraison 22e et les suivantes du second tome du quatrième volume[1], qui finit par la paix d'Utrecht en 1713. Les principales matières traitées dans ces livraisons sont : le voyage du czar Pierre le Grand ; — la paix de Ryswick ; — le testament et la mort du roi d'Espagne Charles II ; — la grande alliance ; — le décès de Guillaume III ; — la guerre de la succession d'Espagne ; — le congrès de Geertruidenberg ; — la conversion qui se fit ensuite dans les vues du cabinet d'Angleterre ; — la mort de l'empereur Joseph et le trépas malheureux et subit du gouverneur de Frise Jean Guillaume Friso ; — les négociations de la paix d'Utrecht et des traités subséquents. Les affaires extérieures ne sont pas les seules qui aient occupé l'auteur. Dans son exposé il fait aussi une large part aux dissensions politiques, aux querelles religieuses, p. ex. à celle des Jansénistes et des Jésuites, aux calamités publiques, à tout ce qui a trait à l'histoire dite de la civilisation, aux Indes orientales et occidentales, aux mœurs et coutumes de la nation, à la littérature, à Bayle et à Spinosa, etc. Les portraits qu'on y trouve sont ceux de Pierre le Grand, de Charles II, roi d'Espagne, du grand-pensionnaire Heinsius, du stadhouder Jean Guillaume Friso, de Spinosa et d'autres. Selon son habitude, M. van Vloten interrompt de temps en temps sa narration pour insérer des fragments des pamphlets contemporains. Il fait usage tant des sources plus anciennes que des écrivains plus récents, tels que von Noorden, Arneth, Giraud, Droysen, etc.

Le 1er tome du 3e volume des *Lectures sur l'histoire des Pays-Bas*[2] de M. Brill est entièrement rempli par une dissertation sur la cause de l'attentat des nobles contre Florent V, comte de Hollande. Deux poemes de vieille date se rapportant à cet événement y sont ajoutés en guise de pièces justificatives. Une des causes de l'attentat fut, d'après l'opinion vulgaire, l'outrage fait par le comte à la femme

1. La partie de cette histoire, originairement intitulée « *Algemeene Geschiedenis des Vaderlands door Arend,* » etc., qui est le travail exclusif de M. van Vloten, a pour titre spécial : « *Histoire du peuple et de l'état des Pays-Bas depuis leur affranchissement en* 1648. »

2. *Voorlezingen over de Geschiedenis der Nederlanden* door Dr. W. G. Brill, Hoogleeraar te Utrecht, Derde deel, eerste stuk, Leiden, Brill, 1879.

de Gérard van Velzen. S'appuyant sur le silence de plus d'un auteur contemporain, de Melis Stoke, de Guillaume Procurator, de Beka, M. Brill s'attache à prouver que Florent ne s'est pas rendu coupable du fait que quelques-uns lui ont imputé. Pour lui il cherche la cause du coup de main surtout dans le changement de politique de Florent V qui, en s'alliant à Philippe le Bel, abandonna l'alliance anglaise. L'argumentation de M. Brill, au cours de laquelle il examine la politique générale du comte, est très ingénieuse. Nous verrons, s'il a réussi à convaincre M. van den Bergh, qui récemment a cherché à maintenir une opinion directement opposée à celle de M. Brill.

La feuille périodique *le Guide* (de Gids) renferme deux articles historiques, tous les deux de la main de celui qui signe ce bulletin. Le titre de l'un est « Les grands et les petits desseins de Henri IV [1] », celui de l'autre « Le caractère de Henri IV, roi de France, et sa conversion à l'Église catholique [2]. » Le but que l'auteur s'est proposé dans la première de ces études est de démontrer, contrairement à l'opinion de MM. Ritter et Philippson, que, quoi qu'on puisse rabattre de l'importance du « grand dessein », Henri IV et Sully n'en avaient pas moins conçu des projets analogues à ceux qu'on leur a prêtés; que l'existence de ce dessein est attestée par de trop bonnes sources pour qu'on puisse le nier; que la situation de la France et de l'Europe était de nature à faire naître de telles idées; que très certainement il y a de la connexité entre le grand dessein et les amours du roi pour la princesse de Condé. La seconde étude a pour objet de prouver qu'il n'y a nullement lieu d'ajouter foi au mot attribué à Henri IV « Paris vaut bien une messe » ; que le roi avait de bonnes raisons pour ne pas changer de religion en 1589 ; qu'au contraire, en 1593 tout, ses idées sur la religion aussi bien que son devoir de sauver la France, devait l'amener à faire cet acte d'abnégation qu'il avait longtemps reculé et qui lui coûtait beaucoup.

On trouve dans plusieurs livraisons d'une feuille périodique, appelée *le Miroir du temps* (de Tijdspiegel), des comptes-rendus critiques de quelques livres récents. M. J.-A. Wijnne a parlé, dans la livraison du mois de mai 1879, de l'Histoire des Pays-Bas de M. Wenzelburger, et, dans celle de novembre, du poème de Droste. Un anonyme, qui signe des initiales F.-A.-E.-P.-R.-E., traite, dans la

1. Dr. J.-A. Wijnne, *De groote en de kleine plannen van Hendrik IV*, Gids, Juni, 1879.

2. Dr. J.-A. Wijnne, *Het karakter van Hendrik IV, koning van Frankrijk, en zijn overgang tot de katholieke kerk*, Gids, September, 1879.

livraison de décembre, de l'ouvrage de M. Vreede : « La Souabe après la paix de Bâle ». Dans celle de novembre M. Wijnne a tenté de prouver que le jugement de M. Fruin sur la conduite de Montbas, au début de la guerre de 1672, pèche par trop d'indulgence; que Montbas a commis une faute grave en abandonnant son poste à un moment critique et en renvoyant le canon et la plus grande partie de ses troupes dans la direction de Nymègue, ce qui était faire le contraire de ce que portaient ses ordres.

Dans le *Miroir du temps* de mai M. Wijnne a démontré que l'édition originale de M. van Kampen (voyez la *Revue hist.* de juillet-août 1879, p. 426, 427) a sur celle de M. Wenzelburger le grand avantage de se référer continuellement aux sources et aux auteurs antérieurs ; qu'en plusieurs endroits M. Wenzelburger n'a pas poussé les recherches aussi loin que la nature du sujet l'exigeait ; que par suite son récit ne semble pas toujours être à la hauteur de la science ; que son exactitude prête à plus d'une critique. M. Wenzelburger, blessé de cette appréciation, a fait insérer dans le *Miroir du temps* de juillet une réponse dans laquelle il déclare avoir étudié toutes les sources et tâche de réfuter quelques-uns des reproches qu'on lui avait adressés. Il prétend que dans la préface de son livre il a voulu dire qu'il n'avait pas étudié des documents d'archives, tandis qu'on y lit — ce qui, selon lui, est un « lapsus » — qu'il n'a pas étudié les sources. Puis, pour justifier son silence sur presque toutes les sources, il déclare que les collaborateurs de la collection de Heeren et d'Ukert sont convenus entre eux de ne citer qu'une fois les auteurs où ils auront puisé. Cette justification n'est pas très juste. En feuilletant d'un bout à l'autre le volume de M. Wenzelburger on ne découvre, à une ou deux exceptions près, guère qu'un ou deux renvois à des sources proprement dites. On en trouve seulement par ci par là à des écrivains relativement récents. L'ouvrage lui-même dément l'assertion de son auteur.

Quant aux observations de détail faites par M. Wijnne, M. Wenzelburger passe sur la plupart. Là où on lui a reproché de ne pas avoir approfondi la question, il répond qu'il l'a touchée en passant. Il ne veut reconnaître aucun des défauts de son œuvre, et, après avoir fait quelques maigres répliques, s'écrie d'un ton triomphant que maintenant il a réfuté les objections de la critique. Ce qui étonne le plus chez M. Wenzelburger, c'est le changement subit de ses sentiments envers l'auteur qui s'est permis de le critiquer. Dans l'avant-propos de son livre il professe une estime reconnaissante pour cet auteur. Dans son article du *Miroir du temps* il accumule

les récriminations contre les ouvrages de M. Wijnne, qu'il avait loués dans son avant-propos et dont du reste il n'était là aucunement question, et il y ajoute des attaques personnelles et odieuses qui ne méritent que le mépris.

Signalons la thèse latine de doctorat ès lettres de M. W.-G.-C. Bijvanck sur l'histoire de Tiberius Gracchus[1]. M. Bijvanck a fait choix d'un passage d'Appien relatif au meurtre de Tiberius Gracchus, pour l'expliquer à fond et le compléter. Citons ses propres paroles : « Explicare conabor, quae aut nondum aut perperam explicata sunt, et demonstrabo, ubi narrationi quae nobis tradita est lacunae insint atque eas explere suscipiam additis quibusdam, quae ad universam rationem Ti. Gracchi historiae a VII[i] saeculi auctoribus scriptae pertinent. » Le passage qu'il veut est *Appien, de bell. civ.*, I, c. 15 et 16. En l'éclaircissant à l'aide de Plutarque et d'un endroit des « Rhetoricorum ad Herennium », l'auteur tend à conclure que la liaison intime entre le récit d'Appien et celui de Plutarque trahit l'identité de la source, dont ils se sont servis, et que cette source doit avoir été un auteur latin qui a vécu avant la fin du VIIIe siècle.

En livres nouveaux la moisson de l'année écoulée n'est pas abondante. M. Vreede a publié *La Souabe après la paix de Bâle, recueil de documents diplomatiques et parlementaires concernant les négociations avec la République française et la lutte des états de Wurtemberg contre Frédéric II, dernier duc-électeur* (1795-1805), publié avec *plusieurs dépêches antérieures de Charles-Eugène* (1785-1790), *d'après les autographes laissés par M. Conrad d'Abel, ministre-résident des villes Hanséatiques en France, ancien syndic des états de Wurtemberg*, Utrecht, 1879. Ayant vu (*Rev. hist.*, juillet-août 1879, p. 514) qu'il en a été déposé un exemplaire au bureau de la *Revue*, je me bornerai à n'en dire qu'un mot. L'éditeur ouvre son remarquable ouvrage, hommage rendu à la mémoire de son aïeul maternel, M. von Abel, par une introduction de 144 pages, dans laquelle il commente les documents publiés à la suite. Les pièces diplomatiques et parlementaires du recueil sont au nombre de 127, les dépêches de Charles-Eugène au nombre de 31. La table de ces pièces précède le discours préliminaire. L'ouvrage est accompagné de deux portraits

1. *Studia in Ti. Gracchi historiam, specimen literarium inaugurale, quod pro gradu doctoratus summisque in philosophiae theoreticae et literarum humaniorum disciplina honoribus ac privilegiis in Academia Lugduno-Batava rite et legitime consequendis facultatis examini submittet* Guilielmus Geertruides Cornelis Bijvanck, 26 sept. 1879.

de M. Abel, qui le représentent à l'âge de 30 à 35 et à l'âge de 50 ans. Le livre est dédié à M. O.-G. Hora Siccama, président de la chambre des comptes à La Haye, mort récemment. Félicitons-nous que M. Vreede, quoique septuagénaire et ayant quitté depuis quelques mois la chaire de droit qu'il a illustrée pendant 38 ans, soit encore à même de donner des preuves si incontestables d'érudition et d'activité et souhaitons-lui l'*otium cum dignitate*, auquel il a tout droit.

Un livre qui mérite une mention spéciale est celui de M. R. Fruin, dont j'ai parlé tout à l'heure en passant. C'est l'autobiographie de Conrad Droste, contemporain des frères de Witt et de Guillaume III. En voici le titre un peu prolixe : *Fragments de mémoire des incidents les plus mémorables de la vie du seigneur Conrad Droste, qui prit part à des batailles par mer et par terre, à des sièges et à diverses entreprises, livre qui contient aussi ses visites à plusieurs cours étrangères et en différents pays*, troisième édition, publiée avec des notes par la Société de littérature néerlandaise, 2 volumes[1]. La biographie est rimée et compte plus de 7,700 vers. L'ouvrage a été imprimé deux fois du vivant de l'auteur. Malgré cela il était devenu si rare, que l'éditeur, M. R. Fruin, a rendu un service éminent à la littérature et à l'histoire nationale en le faisant réimprimer, et surtout en l'enrichissant d'un grand nombre de notes importantes. L'auteur et le héros du poème, issu d'une famille distinguée de Dordrecht, naquit en 1642 et mourut vers 1734. Il fréquenta l'Université de Leyde pendant quelques années et servit ensuite la République dans l'armée et dans la marine. Il assista aux batailles de Chatham, de Solebay, de Seneffe. En 1676 il se démit de son grade et fixa sa demeure à La Haye. Privé de la protection de ses parents et de ses amis, appartenant au parti des états, il avait compris qu'il devait renoncer dorénavant à toute perspective d'avancement. Dès ce moment il vivait entièrement à sa guise, ne se refusait aucun genre d'amusement et s'occupait à composer des poésies, à lire et à former une collection de tableaux. Il voyageait souvent et visita la Belgique, l'Angleterre, la France.

Ce ne sont pas les talents militaires de l'auteur qui ont amené

1. *Overblyfsels van geheugchenis der bisonderste voorvallen in het leeven van den Heere Coenraet Droste. Terwijl hij gedient heeft in veld-en zeeslaagen, belegeringen en ondernemingen. Als vok mede syn verdere bejegeningen aan en in verscheyde vreemde hoven en landen*, derde druk, uitgegeven van wege de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde, met aanteekeningen, 2 dl., Leiden, E.-J. Brill, 1879.

M. Fruin à mettre de nouveau au jour l'œuvre de Droste. Ce qui fait l'intérêt de cette autobiographie, c'est qu'elle peint la manière de vivre d'un homme riche et de bonne famille au temps de Guillaume III. La valeur de l'ouvrage, disons-le encore, est doublée, triplée par les annotations que M. Fruin y a ajoutées.

Jetons d'abord un coup d'œil sur le poème lui-même. Nous avons déjà vu ci-dessus quel parti l'éditeur en a tiré pour déterminer l'époque du reflux extraordinaire de 1672. Les grands événements dont il fait mention sont, sans compter les batailles précitées, la ruine des frères de Witt; le mariage de Guillaume III avec Marie, fille de Jacques II, roi d'Angleterre; les événements militaires de la guerre de la succession d'Espagne; les deux voyages de Pierre le Grand dans les Provinces-Unies, etc. Il faut regretter qu'au lieu de réserver la première place aux faits importants de l'histoire, Droste se soit plu à remplir son poème de mille incidents insignifiants. C'est par là que son livre ressemble beaucoup au journal de Constantin Huygens (voyez la *Revue hist.* de janvier-février 1878, p. 166, et celle de nov.-déc. 1878, p. 385, 386). Il faut avouer, toutefois, que Droste a le talent de décrire ces minuties d'une manière très plaisante.

Les notes de M. Fruin servent à expliquer une foule de mots et de passages obscurs, à compléter le poème sur les points qu'il n'a fait qu'effleurer, à rectifier ses erreurs. M. Fruin corrige par exemple ce que le poète dit de la rupture de la chaîne de la Tamise lors de l'expédition de de Ruyter contre Chatham et de l'époque du départ de Pierre le Grand de ces contrées.

Parmi les annotations qui enrichissent l'histoire nationale il faut signaler en particulier le commentaire sur l'attitude de Montbas en présence de l'invasion de l'armée de Louis XIV ; celui qui est consacré aux personnages et à la vie de Muys de Holy et des Halewijn ; celui qui a pour but de purger la mémoire de Jean de Witt et de réfuter le roman de van Lennep, intitulé : « Elisabeth Musch », en ce qui touche le caractère du greffier des États-Généraux, Corneille Musch, et la conduite de sa fille, la dite Élisabeth, veuve de Buat; celui enfin dans lequel l'éditeur recherche quelle a été la triste fin de la vie du célèbre van Benningen. Tous ces articles n'occupent pas moins de 538 pages, c'est-à-dire plus que le double de l'autobiographie.

Parmi les manuels et les livres destinés à l'enseignement, qu'on nous permette de mentionner de nouvelles éditions des ouvrages de l'auteur de ce bulletin : la septième édition de l'*Histoire universelle*

(temps modernes)[1] ; la neuvième de l'*Aperçu de l'histoire universelle*[2] ; la cinquième de l'*Histoire de la patrie*[3] ; la cinquième de l'*Histoire succincte de la patrie*[4] ; la quatrième du *Manuel de l'histoire universelle*[5].

J.-A. Wijnne.

1. Dr. J.-A. Wijnne, *Algemeene Geschiedenis*, Derde deel, Nieuwe Geschiedenis, zevende omgewerkte druk, Groningen, J.-B. Wolters, 1879.

2. Dr. J.-A. Wijnne, *Overzicht der Algemeene Geschiedenis*, negende druk, Groningen, J.-B. Wolters, 1879.

3. Dr. J.-A. Wijnne, *Geschiedenis van het Vaderland*, vijfde druk, Groningen, J.-B. Wolters, 1879.

4. Dr. J.-A. Wijnne, *Beknopte Geschiedenis van het Vaderland*, vijfde herziene druk, Groningen, J.-B. Wolters, 1879.

5. Dr. J.-A. Wijnne, *Handboek der Algemeene Geschiedenis*, vierde druk, Groningen, J.-B. Wolters, 1879.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

W. Vischer. **Kleine Schriften**, zweiter Band, Archæologische und Epigraphische Schriften, herausgegeben von Dr A. Burckhardt. Leipzig, Hirzel, 1878. 1 vol. in-8° de LXVI-669 p.

Déjà M. Gelzer avait publié les écrits historiques de W. Vischer. Le volume que nous devons aux soins de M. Burckhardt nous donne aujourd'hui les mémoires que l'ancien professeur de Bâle avait composés sur différentes questions d'archéologie et d'épigraphie. Nous possédons ainsi au complet ses opuscules, et l'on doit remercier les deux éditeurs pour la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche. — Le second volume ne le cède en rien au premier. Il est précédé d'une vie de Vischer, due au professeur A. de Gonzenbach, un de ses meilleurs et plus anciens amis. Il est enrichi de vingt-six planches lithographiques et se termine par un index très bien fait et très détaillé. On y trouvera de plus une liste complète de tous les ouvrages de Vischer. — Malgré l'importance de cette publication, il ne serait pas à propos ici d'en parler longuement. Très utile aux archéologues de profession, aux philologues même[1], elle n'a pas le même intérêt pour les historiens. Je ne trouve guère à signaler à leur attention qu'une étude sur Bâle à l'époque romaine (p. 391-406).

Ouspenski. **Obrazovanie vtorago bolgarskago tsarstva**. Un vol. in-8° de 256-91 pages. Odessa, 1879. (Formation du second empire bulgare.)

M. Théodore Ouspenski a pris, fort jeune encore, une place des plus honorables parmi les jeunes historiens russes. En 1872 le comité slave de Saint-Pétersbourg a couronné sa dissertation sur les *Premières monarchies slaves du nord-ouest ;* depuis il s'est tourné vers les études byzantines, si indispensables d'ailleurs aux études slaves, et il a présenté pour l'examen de *magister* un travail sur Nicétas Akominatas, chroniqueur fort précieux pour la période des Comnènes et de la domination latine à Constantinople. Le present travail appartient au même ordre

1. L'éditeur a compris dans le volume deux dissertations sur le Mythe de Prométhée dans Eschyle (p. 605-631) et sur l'Antigone de Sophocle (p. 632-644).

de recherches ; c'est une thèse de doctorat soutenue par l'auteur devant la faculté de Pétersbourg.

La faculté de Paris, si on lui avait présenté ce volume, lui aurait assurément reproché d'être mal composé — et elle aurait eu raison. Malgré l'excellente histoire des Bulgares, de M. Constantin Jireczek, et bien que cette histoire ait été traduite en russe, le public russe n'est pas tellement au courant des faits qu'on puisse l'entraîner brusquement *in medias res,* sans lui avoir rappelé au moins en quelques mots la situation antérieure. Le livre s'ouvre brusquement par un chapitre intitulé : Situation de la Bulgarie sous la domination byzantine ; ce chapitre renferme tout simplement l'analyse ou la traduction d'un certain nombre de lettres de Théophylacte, qui fut archevêque de Bulgarie au début du XIIe siècle ; ces lettres sont assurément curieuses ; mais, vu la manière dont elles sont mises à profit, il semble que le livre débute par un appendice. L'auteur avoue (p. 1) qu'il avait l'intention de commencer son livre à l'année 1185, date de la première révolte des Bulgares, mais qu'il n'a pas voulu priver le lecteur des renseignements qu'il a découverts dans la correspondance, jusqu'ici fort mal éditée et très peu lue, de Théophylacte ; l'intention est excellente, mais la forme littéraire est mauvaise. Ce n'est pas dans le corps d'un recit historique, mais dans l'introduction ou dans les notes qu'il faut discuter les éditions ou les manuscrits de l'auteur sur lequel on s'appuie. Une circonstance peut seule justifier M. Ouspenski ; en Russie les thèses de doctorat ne sont pas, comme chez nous, tenues d'être inédites ; ce sont le plus souvent des tirages à part de travaux publiés dans les Mémoires de telle ou telle Université. Le travail de M. Ouspenski est en effet extrait des Mémoires de l'Université d'Odessa. Il aura paru, à divers intervalles, par articles séparés ; de là ce défaut de composition et d'unité.

Rappelons brièvement les faits antérieurs au moment où M. O. commence son récit : l'État bulgare est fondé vers la fin du VIIe siècle (679) dans la Mésie, déjà colonisée par les Slaves ; les conquérants, slavisés peu à peu, étendent au siècle suivant leur domination, de Constantinople jusqu'à la Tisza ; vers la fin du neuvième, ils se convertissent au christianisme sous le règne de Boris ; le tsar Siméon (888-927) amène l'empire bulgare au plus haut point de prospérité ; il décline sous ses successeurs et se divise en deux États : Bulgarie orientale, Bulgarie occidentale. La Bulgarie orientale est soumise, en 971, par Jean Zimiscès, la Bulgarie occidentale succombe à son tour (1018). Cet asservissement dure jusqu'à 1186. Sur cette période on sait peu de chose ; M. Jireczek lui consacre à peine une trentaine de pages. Il n'ignore pas la correspondance de Théophylacte et en cite quelques fragments. M. Ouspenski, dans le premier chapitre de sa monographie, a dépouillé cette correspondance avec plus de soin que ses prédécesseurs. Elle est curieuse assurément ; mais nous apprend-elle beaucoup de faits nouveaux ? Le trait saillant des lettres de Théophylacte, c'est la répugnance de l'évêque hellène, exilé chez les Barbares, pour son troupeau ; c'est

la rapacité de l'église byzantine, plus âpre au gain que zélée pour le salut des âmes. Dans un style fleuri, parsemé de citations bibliques et classiques, l'archevêque épanche sans relâche sa douleur. On croirait entendre les plaintes d'Ovide exilé sur les bords du Pont-Euxin. Par ci par là on peut glaner quelques détails précis sur la condition du clergé, sur les couvents. Le plus souvent ils sont noyés sous les fleurs de rhétorique. Quelques extraits curieux du traité d'Eustache de Thessalonique, *De Emendanda vita monachica,* nous montrent que la décadence morale des moines d'Orient avait précédé de plusieurs siècles celle des moines d'Occident. Ces détails seraient mieux à leur place dans une histoire de l'église byzantine.

C'est au chapitre II (la lutte pour l'indépendance) que l'ouvrage commence réellement. M. Ouspenski étudie d'abord les conditions ethnographiques des pays bulgares ; il fait comprendre l'importance qu'avaient acquises parmi les populations slaves les Polovtses et les Cumanes d'une part, les Roumains de l'autre ; à propos des Roumains il résume, dans une discussion peut-être un peu trop longue, les théories qu'ont présentées sur leurs origines MM. Rœssler, Jung et Tomaschek. Notons ici une réflexion fort juste : les historiens antérieurs font jouer aux Roumains (Valaques, Βλαχοί) un rôle très considérable dans le rétablissement de l'empire bulgare. On a supposé que les restaurateurs de cet empire, Asen et Pierre, étaient des Valaques. Notre auteur explique ingénieusement ce phénomène. Du jour où les Byzantins avaient soumis les Bulgares, ils avaient affecté de les considérer comme un peuple complètement disparu. Les actes officiels, les chroniqueurs ne parlent plus des Bulgares et ne connaissent que des Βλαχοί. C'est ainsi que de notre temps les Alsaciens-Lorrains sont devenus dans la presse allemande les habitants du nouveau Reichsland, et les Polonais, dans la presse russe, les habitants des *Provinces vistuliennes.* Il va de soi que cette comparaison, dont nous revendiquons toute la responsabilité, ne se rencontre pas dans le volume extrait des Mémoires de l'Université d'Odessa.

Le chapitre III est consacré à l'examen des documents concernant les débuts de l'insurrection bulgare. Ces documents sont malheureusement fort peu nombreux et laissent une large place à l'hypothèse. Les deux chefs Pierre et Asen lèvent l'étendard de la révolte avec le concours des hordes Polovtses ou Cumanes (1186-1187). Les Byzantins considèrent cette révolte comme le mouvement isolé de quelques factieux et négligent d'occuper les villes et les points fortifiés (chap. IV). Les insurgés appellent à leur aide les Polovtses d'outre-Danube. Ces intrépides cavaliers poussent jusqu'à Andrinople. Le chapitre V expose la situation des Bulgares par rapport à l'empire byzantin, à la Hongrie, à la Serbie et à l'empire germanique lors de la troisième croisade (1189-1190). Frédéric Barberousse prête son appui aux insurgés ; ils profitent habilement des querelles qui éclatent entre les chefs des croisés et Constantinople ; à côté du nouvel empire bulgare qui se fonde à Prieslav

et à Ternovo, on voit apparaître une autre principauté indépendante à Stromnitsa ou Prosieka. Pour ce chapitre M. Ouspenski a tiré quelque profit des écrivains de la troisième croisade, notamment du récit d'Ansbert. Au fond ce qu'on sait de positif se réduit à bien peu de chose. Sur les années suivantes (1190-1196), on a des renseignements plus précis, grâce à Nicetas Akominatas. Les troupes byzantines essuyèrent dans les Balkans (non loin du col aujourd'hui fameux de Chipka) un formidable échec. L'empereur Isaac n'échappa qu'à grand'peine aux coups des Bulgares. Byzance ne réussit à paralyser dans une certaine mesure le mouvement bulgare qu'en exploitant ces instincts anarchiques, si propres à la race slave et qui sont pour ainsi dire le trait caractéristique de son histoire. D'une part, la diplomatie hellénique favorisa, comme on l'a vu plus haut, l'établissement d'une principauté indépendante, de l'autre, elle suscite dans l'État fondé par Pierre et Asen des complots à la suite desquels les deux frères périrent assassinés. Leur mort (1196) clôt la première période de la restauration de l'indépendance bulgare.

Pendant la seconde période (chap. VII-X) la cour de Byzance s'efforce de compromettre l'existence du nouvel État en excitant et en soutenant contre lui certains dynastes indépendants (Alexis et Ivanko). Le tsar bulgare Kalojan cherche de son côté des alliances à l'étranger et négocie avec la curie romaine qui, affectant de voir en lui un descendant des anciens Romains, lui envoie un légat avec les insignes de la royauté. Cette tentative d'union, fort intéressante au point de vue de l'histoire religieuse, n'eut d'ailleurs aucune conséquence ; les Bulgares ne rentrèrent pas dans le sein de l'église romaine, comme le saint-siège avait pu un instant l'espérer. M. Ouspenski examine à ce propos la question de savoir quel rôle les hérétiques bulgares, les Bogomiles, jouèrent dans la crise que traversait alors leur patrie. Il expose en terminant la situation embarrassée de l'État bulgare vis-à-vis des Serbes, des Hongrois et du nouvel empire latin de Constantinople. Son travail s'arrête en 1207 à la mort du tsar Kalojan. Ainsi que nous le disions au début de cet article, la discussion y tient plus de place que le récit ; en dégageant les faits acquis des excursus et des hypothèses, ce livre fournit deux ou trois chapitres très nouveaux à l'histoire de la Bulgarie. Les lecteurs qui peuvent le lire dans l'original feront bien de consulter deux comptes-rendus fort sérieux parus, l'un dans la Revue russe de l'Instruction publique (n° de juillet 1879), l'autre dans la Revue critique russe (n° du 15 mai 1879).

Louis Leger.

La chanson de la croisade contre les Albigeois, commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme, éditée et traduite pour la Société de l'histoire de France, par Paul Meyer. — Tome premier : texte, vocabulaire et table des rimes. Tome

second : traduction et table. Paris, CXX-452 et 528 p., 1875 et 1879, in-8°. Prix : 18 francs.

Le poème dont M. Meyer vient de donner une nouvelle édition est, avec Pierre de Vaux-Cernay, la meilleure des sources que nous possédions pour l'histoire de la croisade contre les Albigeois. Il a surtout l'avantage d'avoir été composé sous l'influence d'idées toutes différentes. Le moine cistercien, qui vit auprès de Simon de Montfort, partage toutes les passions du clergé qui provoqua et dirigea la croisade ; Guillem de Puilaurens professe les mêmes sentiments, tempérés sur certains points par ses sympathies personnelles, car il est méridional et commensal des comtes de Toulouse ; au contraire le continuateur de Guillem de Tudèle a vécu dans l'intimité des princes méridionaux ; il est resté catholique, mais il partage leur aversion pour les conquérants. Son ouvrage était resté inconnu à D. Vaissete qui, pour composer le récit bien étudié et impartial qu'il a laissé de cette époque de l'histoire du Languedoc, n'avait connu que la rédaction en prose rédigée par un anonyme d'après le poème, quelque cent cinquante ou cent quatre-vingts ans plus tard. Mais cette récension avait été faite si maladroitement, le plagiaire avait si malencontreusement transformé les idées de l'original, que le savant bénédictin avait à peine osé l'employer quelquefois pour rectifier certaines assertions des chroniqueurs partisans de la croisade. Nul doute que s'il eût connu l'œuvre de Guillem de Tudèle et de son continuateur, il n'eût été souvent beaucoup plus affirmatif. Si parfois, quand il utilisait la rédaction en prose, les critiques de son temps pouvaient l'accuser de témérité, la découverte et la publication du poème ont prouvé qu'en préférant souvent le témoignage de cet écrivain postérieur à celui des chroniqueurs contemporains, il avait agi avec bon sens et perspicacité.

L'édition du poème donnée par Fauriel en 1837, dans la *Collection des documents inédits,* était défectueuse sous plus d'un rapport. L'éditeur n'avait point reconnu que l'œuvre qu'il attribuait à Guillem de Tudèle n'était pas de lui pour la majeure partie ; l'établissement du texte, parfois la lecture du manuscrit unique, laissaient fort à désirer ; la traduction était souvent inexacte ; enfin l'annotation historique n'existait pas, et l'*index,* qui terminait l'ouvrage, fourmillait d'erreurs et de bévues. Loin de nous l'idée de nous appesantir sur ces défauts, dont tous ne sont pas imputables à Fauriel ; nous tenons seulement à rappeler que le besoin d'une nouvelle édition du poème se faisait vivement sentir. Aussi doit-on d'autant plus de reconnaissance à M. Meyer pour avoir entrepris un travail aussi étendu et aussi difficile. Disons tout de suite qu'il l'a exécuté aussi bien qu'il était possible avec les éléments dont il disposait, et que son édition peut être regardée dès à présent comme définitive. La découverte, malheureusement improbable, d'un nouveau ms., pourrait seule rendre nécessaire une nouvelle révision du texte. En effet, pour établir celui-ci, M. M. n'avait à sa disposition que bien peu de ressources. Le ms. unique du poème est

loin d'être toujours bon ; la langue de la seconde partie est, il est vrai, assez pure, et, par suite, l'éditeur n'a eu à se préoccuper que des nombreuses fautes du copiste ; mais celle du premier auteur, de Guillem de Tudèle, est tellement bizarre, elle est mélangée de formes françaises dans une si forte proportion, que M. M. a dû admettre qu'avant d'être retouchée par le copiste méridional, elle tenait le milieu entre le français, que l'auteur ne connaissait qu'assez mal, et le provençal, qui n'était pas sa langue maternelle. Guillem de Tudèle, en effet, était navarrais. Les rimes, que le scribe a nécessairement respectées, sont presque aussi souvent françaises que provençales. En dehors de ce manuscrit, M. M. ne pouvait utiliser qu'une ancienne copie partielle du poème, que Raynouard avait possédée et à laquelle il avait emprunté le texte des quelques vers publiés par lui dans son *Lexique roman* ; cette copie n'a pu être retrouvée. Ajoutons-y pour mémoire un fragment de 38 vers, tiré d'un troisième ms. par Guion de Malleville, auteur d'une histoire du Quercy, restée manuscrite ; Guion écrivait au XVIIe siècle. C'est donc à M. M. seul que revient l'honneur d'avoir donné un texte satisfaisant du poème, et on peut ajouter que, malgré l'appel adressé par lui à tous les provençalistes d'Europe, aucun, à part M. Chabaneau, n'est venu à son aide. Reconnaissons que rarement les parties restées obscures dans le texte de la chanson sont importantes, et que jamais la suite des événements et le fonds du récit ne sont incompréhensibles.

Le second volume de l'édition de M. M. comprend une introduction historique et critique, une traduction accompagnée de notes développées et une table de noms propres. Nous allons parler successivement de chacune de ces parties.

L'introduction peut passer pour un des meilleurs morceaux de critique historique que l'on ait écrits depuis quelques années. Ayant eu à étudier nous-même de près cette époque de l'histoire du midi, nous pouvons attester que ce travail est excellent et, sur la plupart des points, définitif. M. M., dans un article publié par la *Bibliothèque de l'École des chartes* en 1865, avait démontré péremptoirement que le poème était l'œuvre de deux auteurs, de tendances, de valeurs différentes ; que seule cette hypothèse expliquait les contradictions qui avaient si fort embarrassé Fauriel. Aussi n'est-il pas revenu aujourd'hui sur ce point et admet-il avec raison sa thèse pour démontrée. Mais voulant faire sentir l'importance de l'ouvrage qu'il éditait, il a dû étudier les principales sources de l'histoire de la croisade et indiquer quelle place y tenait le poème, quelle lacune il venait y remplir. Amené ainsi à parler de Pierre de Vaux-Cernay et de Guillem de Puilaurens, il a examiné leurs chroniques dans le détail. Tout ce qu'il a dit à ce sujet est excellent, et il conclut très justement en parlant du premier de ces deux auteurs que chez lui « tout est à prendre, tout est historique, les faits et les idées » (p. XIII). Notons encore dans cette partie deux ou trois pages très fines sur le caractère de la correspondance d'Innocent III et le

degré de confiance qu'il convient de lui accorder, et plusieurs rapprochements qui donnent à penser que Guillem de Puilaurens a connu le poème de Guillem de Tudèle et sa continuation par un anonyme (pp. XVI-XVIII). Après avoir énuméré quelques sources secondaires, telles que Aubri de Trois-Fontaines, qui a utilisé non seulement Pierre de Vaux-Cernay, mais encore des renseignements oraux, et Jean de Garlande, qui passa une partie de sa vie à Toulouse, M. Meyer arrive au poème lui-même. Nous ne pouvons ici que résumer ses conclusions. — Guillem de Tudèle était un commensal de Baudouin, frère de Raimond VI ; il commença son ouvrage entre 1210 et 1212, et dut l'interrompre après la mort de son protecteur (1214). Il est donc absolument contemporain des faits qu'il raconte. C'est un jongleur de profession, qui connaît et cite un grand nombre de chansons de geste françaises ; tout en étant bon catholique, il montre une tolérance que le ton de Pierre de Vaux-Cernai rend d'autant plus remarquable. Ses moyens d'information ont été assez nombreux et il les a mis en œuvre aussi bien que possible et avec beaucoup d'impartialité. Guillem de Tudèle est un chroniqueur ; son continuateur est avant tout un patriote et un poète. Sans tomber dans les exagérations des panegyristes de la croisade, il fait preuve d'une verve, d'une ardeur que son devancier ignorait absolument. Mais si le fanatisme de Pierre de Vaux-Cernai ne diminue en rien la valeur de son récit, la passion du poète provençal ne l'empêche pas de nous rapporter avec une exactitude absolue tous les faits qu'il a vus. Sans doute il donne plus d'importance à un petit fait dont il a été témoin qu'à tel grand événement qu'il ne connaît que par ouï-dire ; mais, dans ce dernier cas, il nous rapporte fidèlement une version qui nous sera utile pour contrôler le dire des partisans de la croisade, et pour tous les événements qu'il a vus par lui-même, son récit paraît absolument sincère et résiste victorieusement à toutes les comparaisons avec les autres sources. Tels sont le siège de Toulouse en 1217-1218, les préparatifs de défense de la même ville en 1219, le siège de Beaucaire, etc. ; le récit de ce dernier épisode a été étudié par M. Meyer sur le lieu même de l'action et est sorti intact de ce contrôle infaillible. Le récit du concile de 1215, dont Fauriel admettait l'exactitude, malgré quelques réserves assez mal exprimées et en somme peu fondées, est de nouveau examiné par M. Meyer, qui conclut pour sa véracité, en faisant seulement remarquer que ce que le poème place dans une assemblée générale de tous les Pères dut se passer dans le conseil intime du pape, en présence d'un petit nombre de prélats. Les hésitations du pape, les disputes entre les évêques touchant la décision à intervenir, sont d'ailleurs attestées par d'autres récits, et le récit de l'anonyme doit être regardé comme d'autant plus vraisemblable. — En un mot, le poète anonyme est un historien de premier ordre, dont presque toujours les assertions peuvent être acceptées en toute sûreté, et qui nous fait connaître un milieu, la cour des comtes de Toulouse, sur lequel sans lui nous n'aurions presque aucun renseignement. Ajoutons que

c'est un véritable poète, et que, malgré quelques remplissages, des redites nombreuses, ses descriptions, ses récits, les discours qu'il prête à ses personnages, sont généralement pittoresques, exacts ou bien imaginés. Il sait peindre un paysage à grands traits, poser et faire vivre ses personnages, enchaîner des idées et des faits ; talent qui n'est commun à aucune époque et qui, au moyen âge, était plus que rare.

La traduction du poème, qui forme le deuxième volume de l'édition de M. Meyer, était tout à fait nécessaire ; la plupart des lecteurs et même le plus grand nombre des érudits ne pourraient lire à livre ouvert le texte provençal, et, dans bien des cas, une traduction littérale permet seule de se rendre compte du sens exact du poème. Mais, avouons-le, la traduction de M. M. ne peut donner aux personnes qui ne savent pas le provençal qu'une idée assez éloignée du texte original. La faute n'en est pas au traducteur, mais aux deux poètes ; en effet, non seulement Guillem de Tudèle, qui tout bon historien qu'il est n'est qu'un assez méchant écrivain, mais son continuateur lui-même, emploient nombre de locutions vagues, destinées à combler la mesure, à assurer la rime, et qui en passant en français deviennent insipides et ne font que retarder le discours. Aussi n'y avait-il qu'à faire une traduction aussi littérale que possible, sans chercher l'élégance et sans vouloir arrondir la phrase. Un pareil travail doit permettre avant tout au travailleur de connaître le sens ; le travail de M. M. remplit cette condition, la seule importante. Un auteur du moyen âge, sauf quelques rares exceptions, perd beaucoup plus qu'un écrivain de l'antiquité à être traduit ; l'enchaînement des idées y est si faible, les remarques personnelles de l'auteur sont généralement si dénuées de valeur, qu'une traduction, aussi soignée qu'on la voudra, risquera toujours de paraître un peu terne. C'est à l'écrivain original qu'il faut s'en prendre.

A sa traduction, M. M. a joint des notes historiques extrêmement nombreuses et très intéressantes. C'est de cette partie de son travail qu'il nous reste à parler. Ici les difficultés étaient grandes ; les documents de cette époque, quoiqu'assez nombreux, ne sont pas tous faciles à consulter ; on les trouve surtout dans les grandes histoires bénédictines, dont les textes laissent souvent à désirer et qui n'ont pas de table. Malgré ces difficultés, M. M. a donné une annotation étendue, nourrie de faits, et si nous pouvons y faire quelques corrections et quelques additions, c'est par suite de longs travaux personnels qui nous ont permis de réunir un très grand nombre de renseignements sur la matière. Nous ne noterons, bien entendu, que certains points importants, et surtout les cas où nous ne sommes pas de l'avis de l'éditeur.

P. 31. M. Meyer eût pu faire remarquer que Carcassonne, en 1209, n'était pas au même emplacement qu'aujourd'hui. Les faubourgs dont Guillem de Tudèle parle étaient sur la rive droite de l'Aude, entre la cité et le fleuve, et c'est ce qui explique comment, une fois ces faubourgs pris, les assiégés ne purent plus approcher du fleuve.

P. 39. Capitulation de Carcassonne ; aux textes cités par M. M. on

peut ajouter un passage emprunté aux registres des enquêteurs royaux de 1262 (Bibl. nat. lat. 11013, f. 69 *b*), qui confirme tout à fait le dire des chroniqueurs.

P. 100. Note sur la famille d'Alfar. M. M. trouvera au tome VIII de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* nombre de renseignements sur cette famille, qui paraît dans les textes jusque vers 1245 ; l'un de ses membres prit une part assez active au massacre des inquisiteurs d'Avignonet en 1242 ; il était à ce moment sénéchal du comte de Toulouse, et sa présence contribua à compromettre Raimond VII dans cette affaire.

P. 102. Le premier siège de Toulouse fut levé le 29 juin 1211, jour de la fête de saint Pierre, d'après la lettre des consuls de Toulouse à Pierre d'Aragon. Ce document fournit quelques détails curieux sur ce premier siège.

P. 126. La famille d'Alaman était en effet d'Albi, et des actes cités par M. d'Auriac (*Hist. de Sainte-Cécile d'Alby*) prouvent qu'au XIIe siècle ils étaient châtelains du Castelviel pour le comte de Toulouse.

P. 128. Tudelle = Thouels, Aveyron, arrond. de Saint-Affrique. Identification peu admissible ; Pierre de Vaux-Cernay met *Tudelle* dans le diocèse d'Albi et Thouels est assez loin de la limite de ce diocèse vers l'Aveyron.

P. 129. Sur cet Alain de Roucy, dont le fils livra Montréal à Raimond VII, en 1220, cf. une enquête faite en 1258 par ordre du roi (cf. *Hist. de Languedoc,* éd. Privat, VIII, cc. 1436 et suiv.). On peut y ajouter les *Actes du Parlement,* de Boutaric, I, p. 33, n. 381.

P. 130. Rien ne dit que Azémar Jordan ait été vicomte de Saint-Antonin.

P. 248. Philippot, chevalier de S. de M. qui, en 1216, est tué dans un combat sous Beaucaire, ne peut être Philippe Guoloynh ou Guoloen, qui, en 1219, reçut d'Amauri le château de Pèpieux (Bibl. nat., lat. 9996, p. 167 ; Mahul, *Cartulaire de Carcassonne,* IV, 256).

P. 273. L'Aimeri indiqué ici comme un des principaux partisans de Raimond VI à Toulouse est très probablement Aimeri de Castelnau, qui tirait son nom du château de Castelnau d'Estrètefons, près de Toulouse, et qui, dans tous les actes de l'époque, figure au nombre des conseillers les plus intimes des deux comtes.

P. 291. Le château de Montgranier paraît en effet être celui qui s'appela plus tard Montgaillard et dont on voit les ruines au S. de Foix, près de la route de Tarascon ; mais nous ne pourrons citer aucun texte ancien à l'appui de cette identification.

P. 295. Le Roger de Comminges, comte, qui prêta hommage, en 1241, à Simon de Montfort, paraît avoir été comte de Pailhas et non pas seigneur de Couserans. Un Roger de Comminges, comte de Pailhas, fils d'un autre Roger, rend hommage, en 1241, à Raimond VII pour le château de Quié (Teulet, *Layettes,* 496). Voir aussi Pierre de Vaux-Cernay, ch. 64.

P. 299. La *Salvetas* indiqué par le poème est certainement la Salvetar (Haute-Garonne, cant. de Léguevin) ; ce ne peut être la partie de Toulouse qui s'appelait *Salvetas* et qui n'était qu'un asile, fondé au XIIe siècle, probablement par le comte Alfonse Jourdain.

P. 300. Je ne sais trop si *Joris* était un chevalier du Midi; je trouve dans un acte cité par M. Delisle *(Catalogue des actes de Philippe-Auguste,* p. 449, n° 2026) un *Jorri*, habitant de Dourdan ; le fait prouve que la forme *Joris* n'est pas seulement méridionale.

P. 301. La rivière indiquée est certainement l'Aussonnelle, puisque les gens de Raimond VII sont à ce moment encore assez éloignés de la Garonne.

P. 314. La pièce donnée par M. M. a déjà été publiée par D. Vaissete (édit. originale, III, pr. c. 436 ; édit. Privat, VIII, 1147-1149).

P. 322. La division des habitants de Toulouse en trois classes *(milites, burgenses* et *populares)* empruntée par M. M. à M. Clos, nous paraît peu fondée ; l'une de ces classes, celle des *milites,* doit disparaître ; un chevalier ne faisait partie de la communauté toulousaine qu'en devenant bourgeois de la ville.

P. 346. Ce *magister Bernardus* était en effet consul de Toulouse en 1218. Cf. *Hist. gén. de Languedoc,* VIII, c. 709.

P. 349. Le *Bérenger* qui rendit le château de Foix au comte de Toulouse est l'abbé de S. Thibéry, qui l'avait précédemment reçu en garde au nom du pape.

P. 355. Le *Pierre de Voisins* qui, en 1255, est sénéchal de Toulouse, est le fils du partisan de Montfort ; la famille de Voisins s'établit dans le Midi après la conquête royale et y a subsisté jusqu'à nos jours.

P. 416. Le W. P. de Montlaur, ici indiqué, appartient certainement à la famille de Montlaur (Haute-Garonne, arrond. de Villefranche de Lauragais), dont plusieurs membres figurent dans un grand nombre de chartes du XIIIe siècle.

P. 445. La correction faite par M. Meyer à une date donnée par Teulet est d'autant plus sûre que nous possédons la nomination de Bérenger de Promilhac comme viguier de Toulouse ; elle est du 23 avril 1243 *(Hist. génér. de Languedoc,* n. éd. VIII, cc. 1123-4).

P. 448. Le Guiraut Unaud, mentionné par le poète, appartenait à la famille des seigneurs de Lanta, dans laquelle ce nom de *Unaldus,* assez rare dans le midi, paraît avoir été héréditaire.

P. 457. La date donnée par Guillaume de Puilaurens pour le combat de Baziège est inadmissible ; il faut évidemment suivre ici le poète ; ce dernier a cessé d'écrire avant la fin du siège de Toulouse (juin 1219) et il n'aurait certainement pas placé avant cet événement un fait d'armes qui se serait passé pendant l'automne de la même année.

On voit que les remarques que nous avons cru devoir faire sur les notes de M. M. sont généralement peu importantes et qu'elles ne sont pas de nature à diminuer la haute valeur de son édition.

A. Molinier.

Das Kirchliche Finanzwesen der Pæpste. Ein Beitrag zur Geschichte des Papsthums von Dr Philipp Woker, Professor der Kirchengeschichte an der Universitæt zu Bern. Nœrdlingen, 1878, 1 vol. petit in-8 de VI-225 pages.

Taxes de la Pénitencerie apostolique, d'après l'édition publiée à Paris en 1520 par Toussains Denis, traduction nouvelle en regard du texte latin, avec une introduction et des notes, par A. Dupin de Saint-André. Paris, librairie Sandoz, 1879, 1 vol. petit in-8° de XXII-60 pages.

L'étude abordée par M. Woker voudrait être traitée avec un grand calme, beaucoup de maturité, une large érudition.

Il importe de connaître l'histoire des finances de la papauté : il importe aussi de connaître l'histoire des abus de tous genres qui se développèrent à la cour des papes, abus qui expliquent, en grande partie, les troubles religieux du XIVe et du XVe siècle et enfin la réforme ; c'est ce second sujet, c'est l'histoire des abus que traite M. W. plutôt que l'histoire des finances en général : il nous apporte quelques faits et textes intéressants, le résultat de recherches variées, mais qui ne sont pas, à mon gré, assez étendues ni toujours assez originales.

Les deux premiers chapitres sont consacrés aux frais en cour de Rome pour la réception du *pallium,* aux réserves, etc. (p. 9-31), au denier de saint Pierre et à diverses autres perceptions (p. 32-64). M. Woker ne commence qu'au XIIe siècle (p. 23) l'histoire des frais pour le *pallium* ; il aurait pu rappeler qu'on parlait déjà de ces abus au temps de saint Boniface [1]. — Le denier de saint Pierre paraît être né en Angleterre, c'est ce que reconnaît M. W. ; mais il aurait pu scruter plus avant l'histoire du denier de saint Pierre dans ce pays ; une bulle importante de Grégoire V, de l'an 998, n'est pas citée. Un mémoire très intéressant de Garampi [2], publié récemment, ne paraît pas avoir été connu de M. W. Enfin une publication de M. Munch aurait fourni à M. W. des faits importants pour l'histoire des perceptions pontificales dans les pays scandinaves [3].

Les ch. 3 et 4 (p. 65-153) sont consacrés, ainsi que le premier appendice (p. 161-211), aux taxes de la Chancellerie et de la Pénitencerie. C'est là d'ailleurs le fond du livre de M. Woker. La taxe de la Pénitencerie est l'objet unique de celui de M. Dupin de Saint-André. Ces deux ouvrages doivent donc être examinés ici simultanément.

M. Woker et M. Dupin de Saint-André ne suivent les fameux tarifs qu'à dater des éditions romaines de la fin du XVe siècle ; mais, avant les éditions, il y a les manuscrits : M. Woker et M. Dupin n'en parlent

1. Héfélé, *Hist. des Conc.*, trad. Delarc, t. IV, p. 418.
2. *Il papato,* 1re année, juin 1875, p. 483 et suiv.
3. Munch, *Pavelige Nuntiers Regnskabs- og Dagbæger*, 1282-1334. Christiania, 1864.

pas. Ce formulaire de Benoît XII, par exemple, dont M. l'abbé Bourret, aujourd'hui évêque de Rodez, a signalé un ms. à la bibliothèque de Tours [1], ne se rattache-t-il pas à l'histoire des taxes? Ne doit-on pas rapprocher de ce formulaire une bulle importante de Benoît XII de l'an 1336 [2]?

Si les origines sont négligées, l'histoire plus récente n'est pas non plus minutieusement achevée dans le livre de M. Woker. Ainsi cet auteur écrit qu'un tarif quasi-officiel apparaît en France au XVIIIe siècle et il donne des extraits d'une édition de 1711. Je complète ces données ainsi qu'il suit : un tarif fut arrêté au Conseil du roi, le 25 mai 1675 ; ce tarif a été plusieurs fois publié au XVIIe siècle, notamment par Le Pelletier, en 1679, par Perard Castel et Guil. Noyer, en 1689. D'où vient qu'il est beaucoup plus élevé en 1711 qu'en 1679 et en 1689? Y eut-il une révision officielle dont nous ne connaissons pas la date ou bien les banquiers expéditionnaires réussirent-ils à grossir les chiffres sans recourir à l'autorité royale? Autant de questions que l'historien des taxes devrait se poser à lui-même et essayer de résoudre? Ni M. Woker, ni M. Dupin de Saint-André n'y ont songé.

M. Woker a reproduit en appendice une grande partie de la taxe de la Chancellerie et celle de la Pénitencerie, d'après l'édition de Paris de 1520. M. Dupin a publié la taxe de la Pénitencerie d'après la même édition. Je suis porté à croire que cette édition parisienne ne diffère pas sensiblement des éditions romaines, mais je n'en ai aucune preuve et je vois avec peine deux hommes d'étude comprendre si mal les charges et les devoirs d'un éditeur : il fallait s'attacher à l'édition romaine de 1479, ou reconstituer à l'aide des mss. un texte antérieur, et non pas reproduire une édition parisienne ; le texte choisi eût été enrichi en note des variantes empruntées aux éditions postérieures et l'on eût ainsi donné une édition critique de la taxe de la Pénitencerie. Ce texte, à coup sûr, en vaut la peine. Pour l'instant, nous sommes obligés de nous en tenir au texte parisien qu'on nous donne. L'édition de la taxe de la Pénitencerie par M. Woker, et celle de M. Dupin, paraissent généralement correctes. Dans la taxe de la Chancellerie éditée par M. Woker et citée par M. Dupin, je remarque une faute grave. Voici le passage : « Nota diligenter quod hujusmodi gratiæ et dispensationes non conceduntur pauperibus, quia non *sunt* et ideo non possunt consolari » (p. IX). Il faut évidemment corriger *sunt* en *solvunt* ; le petit trait horizontal qui devait se trouver au-dessus de *sunt*, ou a été oublié, ou n'a pas été aperçu. Si la traduction de M. Dupin de Saint-André est fautive en cet endroit (il traduit : « ces dispenses ne sont pas accordées aux pauvres, *parce qu'ils n'existent pas* »), ce n'est qu'une conséquence de la faute de lecture ou de la faute d'impression : *sunt* pour *solvunt* ; une ou deux autres erreurs n'ont pas la même excuse. Ex. p. 6, 7, cet

1. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XI, p. 122.
2. *Bull. rom.*, t. IV, p. 263, 264.

article : « Absolutio pro eo, qui *in ecclesia* cognovit mulierem et alia mala commisit, g. VI, » est ainsi rendu : « L'absolution pour celui qui *a connu* une femme *dans une église* et commis d'autres méfaits, 6 gros. » *In ecclesia* porte à mon avis sur *commisit* aussi bien que sur *cognovit* : le traducteur n'a pas rendu la pensée du texte latin.

On peut ramener tous ces tarifs à quelques idées générales qui, *en elles-mêmes,* n'ont rien de choquant : les unes sont applicables à des dispenses du droit positif et l'argent forme une barrière protectrice de la discipline : d'autres sont de véritables pénitences fixes imposées à certains coupables comme condition de l'absolution, de la levée de l'excommunication ; d'autres déterminent le chiffre de l'aumône à faire pour l'obtention d'une indulgence ; d'autres enfin sont le prix de la bulle, de l'acte pontifical constatant l'absolution, etc.

Mais que le fait est souvent loin de l'idée ! Et qu'elle est dangereuse cette théorie de l'argent protecteur de la discipline ! Oui, l'argent qui n'est pas versé à la caisse protège, il est vrai, mais celui qui est donné ronge. Quant à cette pénitence tarifée, que sera-ce entre des mains grossières, si le coupable n'est pas maître de donner où il veut ? Trop souvent un trafic. Et si le prêtre agit honnêtement, s'il ne vend pas, si, en fait comme en droit, le tarif n'est qu'une pénitence imposée, le pénitent comprendra-t-il ? Ne croira-t-il pas payer l'absolution, et le scandale ne sera-t-il pas le même ?

Telles sont les déplorables conséquences d'une idée qui en soi pourrait se justifier : une peine pécuniaire s'est substituée à la peine canonique plus ancienne. Cela est assez inoffensif, bien que la peine pécuniaire soutienne difficilement la comparaison avec le jeûne ou la pénitence publique. — Ces tarifs d'absolution ressemblent singulièrement aux amendes inscrites dans nos codes.

Au XVIe siècle, l'ancien système de la pénitence publique et la peine nouvelle coexistent pour certains crimes ; dans la taxe même de la Pénitencerie, nous les trouvons une ou deux fois réunies (édit. Dupin de Saint-André, p. 50).

Mais la peine pécuniaire est d'ordinaire isolée : elle est alors, si l'on veut, le rachat de l'ancienne pénitence canonique. Un rapprochement avec certains faits de l'ordre civil se présente ici à l'esprit : en France, *les lettres de rémission,* de l'avis de tous ceux qui en ont une connaissance approfondie, sont des faveurs payées par celui qui en profite. La clause *solvendo tamen financiam moderatum* n'apparaît que rarement dans ces lettres ; mais quand on en a lu un grand nombre, on a le sentiment que l'obtention d'une lettre de rémission donnait toujours lieu à la perception d'un droit assez considérable, droit que le coupable, d'une part, et le fisc, de l'autre, devaient considérer comme une peine pécuniaire substituée à la peine du sang. — L'analogie est sensible : je ne prétends pas, d'ailleurs, établir une assimilation.

L'idée de fixer les peines pécuniaires, de les tarifer, me paraît dater du pape Benoît XII. A mon sens, ce souverain pontife poursuivit une

idée de réforme ; il voulait imposer une limite aux bénéfices plus ou moins honnêtes des officiers de sa cour[1]. L'absolution d'un grand nombre de crimes était réservée au pape : d'où la nécessité de se faire relever en cour de Rome. Qu'on juge des abus qui devaient naître de cet état de choses alors que la pénitence était pécuniaire : on la tarifa, on la fixa pour arrêter le marchandage. On voulait éviter un mal, on tomba dans un autre, et probablement dans un mal plus grand.

Le tarif publié par M. Dupin de Saint-André n'est pas celui de Benoît XII ; M. D. l'attribue à Léon X, je ne vois pas bien sur quel fondement. C'est un document d'un grand intérêt. Quant à l'introduction de M. D., elle est la plupart du temps sérieuse, accuse çà et là un effort d'impartialité et ne manque pas, quoique très incomplète, de quelque valeur scientifique. M. D. estime que les peines pécuniaires sont un emprunt fait par l'Église au droit germanique ; je ne prétends pas que M. D. ait définitivement établi cette origine, mais l'idée mérite d'être examinée de près. Comment M. D. ne dit-il pas un mot des *cas réservés* qui expliquent cette nécessité des absolutions en cour de Rome ? L'indignation de M. D. contre les papes est, à mon sens, excessive. Je ne vois pas que la vente *officielle* des absolutions soit avouée par le rédacteur du livre des taxes. Son admiration pour l'ouvrage de M. Woker me paraît aussi empreinte de quelque exagération ; mais pourquoi donc ne le cite-t-il pas à l'occasion de la bibliographie du livre des taxes au moment où il lui emprunte des données si précieuses ? Une seule édition, celle de 1514, est ajoutée par M. D. à la liste de M. Woker.

Je laisse ici l'édition de M. Dupin de Saint-André et je m'attache exclusivement désormais au livre de M. Woker. Cet auteur a fait, comme M. D., certains efforts d'impartialité. Il n'a pas constamment succombé à la tentation de noircir outre mesure la papauté qu'il a en horreur ; il s'est pourtant laissé aller bien souvent à une indignation qui me paraît soit injuste, soit excessive. Exemple :

On sait que les maisons de prostitution furent souvent interdites au moyen âge ; lorsque la rigueur de cette prohibition tomba, on toléra les prostituées à la charge par elles de payer une redevance. C'est ce qui eut lieu à Rome. Cette redevance des prostituées, qui choque aujourd'hui nos esprits devenus plus délicats, exaspère M. W. Pourquoi ne compare-t-il pas Rome à d'autres villes, Grenoble, Toulouse, par exemple ? Au XVIe siècle, les filles publiques de Grenoble réclamèrent de la ville une maison à loyer. Les consuls, soucieux de savoir si la ville devait fournir en effet un bordel aux prostituées, consultèrent le juge commun. Voici la réponse : le procureur général du roi dit : « qu'il est besoin d'avoir et tenir une maison commune pour tenir le bordeau commun » (30 oct. 1515). « Les gens du roi ont baillé requeste à la cour pour fournir par la ville ung lieu et maison propice pour

1. *Bull. rom.*, p. 256, 263, 264.

tenir les filles impudiques » (15 janvier 1546)[1]. Au xve siècle, les filles publiques de Toulouse payaient aux capitouls une redevance importante « fort avantageuse à la ville[2]. » Lesdits capitouls, « seu universitas dictae villae, » se considéraient comme les possesseurs de la maison publique. « De praesenti teneant et possideant suo bono jure et justo titulo... quoddam hospitium vulgariter vocatum bordellum. » Cette sorte d'établissement municipal ayant été l'objet de violences et d'injures, le roi Charles VII, à la requête des capitouls, le prit sous sa protection et sauve-garde spéciale[3]. On le voit, la conduite des gens du roi à Grenoble est très comparable à celle des agents du pape à Rome, et les capitouls de Toulouse vont bien plus loin que l'administration romaine. Combien d'autres faits à rapprocher de ceux que M. W. a cités pour Rome et de ceux que je cite pour Grenoble et pour Toulouse !

Un jésuite, Petrasancta, a touché cette question de la prostitution à Rome : il a développé les raisons qui, à ses yeux, devaient déterminer les papes à tolérer dans Rome les maisons de prostitution. Il ne parle pas des redevances, il recherche seulement s'il convient de bannir de Rome les prostituées. Il conclut négativement et les raisons qu'il donne[4] sont au fond celles que font valoir aujourd'hui les moralistes qui justifient la tolérance des villes ou des États dans presque toute l'Europe. M. W. cite Petrasancta et le commente de façon à laisser entendre que son opinion est une honte pour l'humanité[5].

De tout ceci je conclus qu'il ne faut pas, pour juger la cour de Rome, l'isoler dans l'histoire, mais la comparer avec tout ce qui l'entoure. Aussi bien, n'est-ce pas là une règle générale de bonne et saine critique ?

Je pourrais multiplier ces observations de détail ; mais j'en ai dit assez pour montrer que le livre de M. W. doit être lu avec une extrême précaution.

Un très court chapitre dont je n'ai pas encore parlé (le ch. V) est

1. Berriat Saint-Prix, *Recherches sur la législation criminelle en Dauphiné*, 1836, p. 40.

2. « Commodum magnum, quod convertebatur ad utilitatem dictae villae. » (Isambert, *Recueil général des anc. lois franç.*, t. VIII, p. 696.)

3. Isambert, *ibid.*, t. VIII, p. 696, 697.

4. « Ne videlicet homines lubrici exemplo Calvini et Bezae abeant in carnem alteram : quocirca Thuanus refert, eas a Pio V pontifice restitutas, cum initio principatus facessere illas jussisset. Item ne iidem continentes (*sic*, corr. *incontinentes*) viri fructum carpere tori alieni aut puellarum florem audeant. Confluunt enim Romam nationes, et earum aliquae assueverunt plerumque in provinciis multiloquio cum feminis : in quo maxime non deerit peccatum. His nisi pateat aditus ad prostitutas saltem mulieres, aspirarent ad matronarum aut puellarum honestatem, atque ideo pudicas vel maritales domos crimine aut saltem suspicione criminis aspergerent. » (Cité par M. Woker, pp. 131, 132, en note.)

5. *Zu Rom fiel*, etc. (p. 131). Il faut considérer surtout la place de ce paragraphe dans l'ensemble de l'exposé de M. Woker.

consacré aux reliques et aux canonisations (p. 154-160) ; un second appendice à la bulle de la croisade (p. 211-225).

Que de chapitres du budget des papes resteraient à étudier si vraiment M. W. avait voulu exposer dans leur ensemble les finances pontificales, comme le titre de l'ouvrage le ferait supposer ! Citons entre autres les revenus des domaines de l'Église de Rome, dont il n'est pas dit un mot, les redevances payées par les monastères exempts, etc. Mais il ne convient pas de reprocher trop vivement ces lacunes à M. W. Il nous avertit lui-même, dans l'*Avertissement,* que son travail, extrait en grande partie du *Mercure allemand* où il a paru en 1875, ne doit être considéré que comme un premier essai.

Paul Viollet.

Giulio Cesare Vanini e i suoi tempi, cenno biografico-storico, corredato di documenti inediti da Raffaele Palumbo. Napoli, N. Jovene, 1878.

Vanini doit à ses persécuteurs la meilleure part de sa renommée. Pendant les deux derniers siècles, ils n'ont pas cessé de brandir aux yeux des philosophes son cadavre mutilé, en leur disant ou à peu près : celui-ci était des vôtres, il ne tient pas à nous que nous ne vous traitions comme lui.

> Athènes, sous Solon, de son sein l'eût banni ;
> Dans des siècles moins poétiques,
> Sous nos ayeux, il eût fini,
> Malgré ses succès dramatiques,
> Par le destin de Vanini.

Qui parle ainsi ? — Un jésuite, le P. Papillon du Rivet, et il parle de Voltaire.

Pour dire toute la vérité, les philosophes ne connaissaient guère la victime du parlement de Toulouse, ni ses ouvrages, ni les circonstances de sa condamnation ; mais on le leur donnait pour un martyr de la philosophie : il leur plut de s'entendre dire par les champions mêmes de l'Église que la philosophie pouvait avoir des martyrs. C'était, en même temps qu'un argument très fort contre le catéchisme, une vérité de moins à démontrer. N'ayant pas à en faire la preuve, ils ne prirent pas la peine de s'enquérir sérieusement des doctrines et de la vie de cet infortuné. Vanini, souvent nommé, mais non cité, resta donc à demi noyé dans les brouillards du passé ; son importance s'en accrut : c'est ainsi que la lune nous paraît plus grande quand elle monte dans la brume, toute rouge, à l'horizon.

Les Italiens ont été dupes de cet effet d'optique ; ils ont pris Vanini pour ce qu'il n'a jamais été ; ils lui ont fait place dans ce chapelet de noms illustres qu'ils se récitent dévotement les uns aux autres dans la pensée et dans l'espérance qu'ils réveilleront ainsi leur génie assoupi.

Il a son buste quelque part ; on a cherché et on a trouvé la maison où il est né ; on a même failli y mettre une inscription où il était dit : « qu'achevant l'œuvre de Bruno de Nole, il avait infusé dans l'infinité de la nature l'infinité du mouvement [1]. » Le pauvre Vanini, qui aimait à rire et qui avait bien de l'esprit, se serait amusé de cette infusion.

M. Palumbo, qui est moins épique, a pourtant gardé sa bonne part des illusions nationales. Il a bien vu que Vanini était moins un penseur qu'un libre-penseur, et il fait bon marché de ses ouvrages ; mais il s'est mépris sur son caractère, l'admirant comme un apôtre et comme un pontife, comme un de ces hommes-évangiles, si nombreux de notre temps, qui oublient, dans leur ardeur à se feuilleter eux-mêmes devant les foules, et le boire et le manger. Supposez que Vanini ait été tout le contraire, — et il a été réellement tout le contraire [2], — vous imaginerez sans peine comment, avec cette manière de voir, son historien a pu raconter sa vie. Il y a dans le livre de M. Palumbo des erreurs fréquentes, non indifférentes, qu'il serait facile de relever ; mais la source d'où elles procèdent est si pure qu'on n'aimerait pas à la troubler, *Musis sacrum esto ;* — comme tout ce qui tend à rendre l'âme plus noble et la patrie plus chère, elle est digne d'être consacrée aux muses immortelles, pourvu qu'il soit bien entendu que l'histoire n'est plus une muse.

Le livre de M. Palumbo mérite d'ailleurs d'être recherché : il contient des documents qui étaient restés jusqu'ici inconnus. C'est d'abord la formule de serment que Vanini dut écrire et signer de sa main, suivant l'usage, sur les registres de l'Université de Naples, lorsqu'il fut reçu docteur en droit, le 6 juin 1606. Mais on y trouve d'autres pièces encore plus intéressantes et curieuses. En préparant son livre sur « Marie-Caroline, reine des deux Siciles, et sa correspondance avec lady Emma Hamilton, Nelson, etc. (Naples, 1877), » M. Palumbo a trouvé à Londres, aux archives de la couronne, deux lettres de Vanini, en italien, écrites à Lambeth, chez l'archevêque de Cantorbéry, le 9 octobre 1612, et adressées à sir Dudley Carleton et à sir Isaac Wake, qui représentaient l'Angleterre auprès de la république de Venise. Ces lettres et la correspondance dont elles font partie éclairent d'un jour assez cru et assez peu favorable le caractère du philosophe napolitain. Avec sa conscience d'érudit et sa sérénité d'apologiste, M. Palumbo n'a pas hésité à les publier : il est juste de l'en remercier. Mais il est permis de regretter qu'il se soit contenté de mentionner sans la reproduire une lettre du 13 janvier 1613, où l'archevêque de Cantorbéry explique à l'évêque de Bath pourquoi il n'aime plus Vanini, qu'il avait introduit en 1612 dans l'église anglicane et dont il avait fait son favori.

Adolphe Baudouin.

1. *Rivista europea,* 16 *marzo* 1879, p. 257, article de M. Moschettini.

2. V. *Histoire critique de J.-C. Vanini* dans la *Revue philosophique* de juillet-octobre 1879.

Histoire de la guerre de Trente ans, par E. Charvériat. Plon, 1878. 2 vol. in-8°.

Les deux volumes de M. Charvériat, sur la guerre de Trente ans, sont certainement une des œuvres historiques les plus considérables qui aient paru en France depuis quelque temps, sur un sujet d'histoire moderne. Il y a dans ce travail beaucoup de peine dépensée, beaucoup d'efforts, un désir de bien faire qui se soutient sans faiblir jusqu'à la dernière ligne d'un ouvrage de si longue haleine. Malheureusement, diverses causes et en particulier le choix même du sujet ont fait que nous n'avons pas encore à saluer ici une œuvre capitale et définitive.

M. Ch. a conçu probablement le plan de son ouvrage à une époque où les études historiques et la connaissance des langues étrangères n'avaient pas pris chez nous le développement qu'elles ont atteint à l'heure qu'il est. Il s'est dit qu'il n'était pas inutile de mettre sous les yeux du public français les résultats des principaux ouvrages qui font école, en Allemagne, sur cette période importante de l'histoire de l'Europe.

Aujourd'hui des progrès considérables ont été faits. Nous sommes assez habitués à la fréquentation des littératures étrangères pour savoir y recourir directement quand il convient. Au moment où il projetait son travail, M. Ch. ne pouvait deviner ce courant nouveau; et tandis qu'il poursuivait son étude, il n'en a peut-être pas tenu compte suffisamment.

Son plan une fois adopté, M. Ch. a fait beaucoup pour le réaliser. Certainement, son labeur a été considérable, et il a abouti à ce résultat qui compte, que, pour la première fois, nous avons entre les mains un récit complet d'une période historique à la fois si importante et si embarrassée. Nous devons rendre justice également au soin qu'a pris M. Ch. de se tenir autant que possible au courant des travaux particuliers qui pouvaient lui être de quelque secours. Non pas qu'il ait été jusqu'à entrer dans le détail de cette immense bibliographie de la Guerre de Trente ans, qui remplirait une bibliothèque, et que nous voyons s'accroître de jour en jour. Mais il a consulté les ouvrages capitaux : Hurter, Pfeffel, Ranke, Schreiber, Roese, O. Klopp, Droysen, Grœrer, la première partie de l'œuvre de Gindely, et de tout cela il a tiré un livre, en somme, complet dans l'ensemble, mais dont certains détails pourraient prêter le flanc à la critique.

Peut-être M. Ch. a-t-il craint, s'il entrait dans l'étude des monographies, de se perdre dans l'infiniment petit. Le sujet en effet était vaste, et du moment où on le traitait tout entier, il fallait se tenir à une certaine hauteur d'aperçus qui évitât au lecteur la lassitude et le dégoût. C'est dans cette pensée évidemment que M. Ch. a rédigé ces deux volumes. Mais je ne sais comment il s'y est pris : sans être minutieux à l'excès, il est fatigant; de sorte qu'on peut dire que l'*histoire* a usé dans son livre d'un privilège qui n'appartient qu'à l'*érudition*.

On a reproché à la *Revue historique* de s'attacher trop exclusivement au côté scientifique de l'histoire, de pousser trop à l'analyse, et de se montrer sévère pour ces généralités brillantes qui ont fait la gloire des écoles antérieures. Or, il se trouve que dans ce livre où certe l'analyse n'a pas dépassé de justes bornes, où l'on s'est contenté généralement de consulter des travaux de seconde main, les mérites artistiques et littéraires font absolument défaut. Si nous ne craignions d'entamer ici une discussion qui nous mènerait bien loin, nous ferions observer que c'est peut-être l'absence d'études exactes et d'observations précises qui donne à la rédaction de M. Ch. l'apparence terne dont elle est uniformément revêtue. Si l'auteur eût été plus près des choses, il eût mieux vu et probablement mieux peint.

Il est évident que c'est assez d'emprunter à un ouvrage de seconde main les faits que son auteur s'est donné la peine de découvrir. Si on lui prend encore la forme et les couleurs dont il en a orné le récit, on dépasse les limites de la convenance. Un ouvrage fait loin des sources ne peut être que la sécheresse même, à moins de tomber dans le plagiat.

L'assassinat de Wallenstein est certainement un des épisodes les plus intéressants de l'histoire de la Guerre de Trente ans. On sait que Lessley et Gordon, écossais, et Butler, irlandais, y prirent la plus grande part. Le lecteur évidemment ne serait pas fâché d'avoir quelques détails précis sur la valeur morale et la manière d'être de ces divers personnages. Un trait habilement tracé eût suffi pour chacun d'eux. M. Ch. (t. II, p. 265) raconte les faits d'après Ranke. Il le cite en note plusieurs fois avec le volume et la page : c'est bien ; mais quant aux portraits des individus, il n'ose les prendre aussi à l'historien allemand. C'est à peine s'il se permet de traduire une toute petite phrase sur Lessley, et encore il l'écarte de son propre récit et la met dans une note : c'est là qu'il nous apprend, toujours d'après Ranke qu'il cite, que Lessley « était un homme grand et maigre, silencieux et réfléchi, et qu'il possédait toute la confiance de Wallenstein ». C'en est assez pour éveiller notre curiosité, trop peu pour la satisfaire. Evidemment, si M. Ch. eût vu les faits de plus près, il eût pu en quelques lignes tirer de la grisaille qui règne sur toute son œuvre ces figures énergiques de bandits anglais ; et dans cet accident tragique de la mort du duc de Friedland, le lecteur eût trouvé quelque satisfaction artistique, dont il eût certainement tenu grand compte à l'auteur.

Le défaut que je remarque chez M. Ch. est si sensible, il y a dans son ouvrage si peu de préoccupation de la vérité intime, on y trouve si peu de détails sur les caractères des personnages, de si rares aperçus sur les mœurs de l'époque ; l'auteur s'est si peu attaché à expliquer les causes des événements et à déterminer les résultats, qu'on pourrait, à l'aide de quelques changements dans les noms et dans les faits, appliquer plus d'un chapitre du livre au récit d'une autre période historique, par exemple de la Guerre de Sept ans. Le ton du récit ne suffirait pas pour avertir le lecteur de l'anachronisme.

Tout ce qui n'est pas un *événement,* un fait facile à apercevoir et à enregistrer, par exemple, bataille, diète, couronnement, cérémonie publique ou mort d'homme important, n'a pas attiré l'attention de M. Ch. Le dessous des cartes, comme disait Mme de Sévigné, lui échappe tout à fait

Certes, peu de guerres ont présenté un caractère aussi sauvage que la guerre de Trente ans. L'indiscipline des troupes, la cruauté des chefs, l'habitude du pillage organisé ou non organisé ont désolé l'Allemagne et ont produit des désastres qui sont restés dans la mémoire des hommes. Non seulement M. Ch. raconte ces faits avec le plus parfait sang-froid ; mais quand l'ordre chronologique l'amène à s'en occuper, le lecteur n'est nullement prévenu ; il ne sait rien du caractère ni des mœurs des hommes qui en furent les auteurs. Rien n'explique comment de pareils excès ont pu habituellement se commettre. Si pourtant l'auteur eût serré davantage les faits; s'il eût consulté, par exemple, les rapports des intendants des armées françaises, les ordres sévères des gouvernements essayant en vain d'organiser la discipline, s'il eût connu le cri des populations écrasées, même en pleine paix, par les marches et les logements des soldats, et se jetant quelquefois dans la révolte pour échapper à de si dures nécessités, s'il eût eu sous les yeux, lorsqu'il écrivait, cette belle suite des *Misères de la guerre* de Callot, qui dit tant aux yeux et peut si bien aider l'imagination instruite d'autre part, s'il eût procédé ainsi, ç'aurait été d'une tout autre palette que l'auteur eût traité l'histoire de la Guerre de Trente ans. Peu à peu, se serait levée dans son esprit une sorte de vision de ces choses anciennes, qui n'eût pas été sans jeter un reflet sur l'ensemble de son récit.

Ainsi, nous revenons toujours à cette critique que nous n'avons pas encore formulée, parce que nous hésitons à répéter encore une fois ce qu'on nous reproche de dire trop fréquemment : qu'il est regrettable que M. Ch. n'ait pas été aux sources originales. Mais, répondra-t-on, ce n'était pas son plan. Tant pis; en admettant même que M. Ch. n'ait pu prétendre à consulter tous les documents écrits que renferment les bibliothèques et les archives de l'Allemagne, il devait au moins s'approcher de ceux qu'il avait sous la main. Puisqu'en somme l'ouvrage paraissait en France, et s'adressait au public français, il y eût eu grand profit à se préoccuper davantage de la part considérable que la France a prise dans la Guerre de Trente ans. Peut-être l'ouvrage eût-il un peu manqué de proportion; mais comme il eût gagné en intérêt, en observation réelle des choses, en résultats utiles pour le lecteur! Laisserons-nous les Allemands venir dépouiller seuls les documents de toutes nos archives? N'est-ce pas aux Français qu'il appartient de leur rendre ce service, en échange de tant d'autres dont nous leur sommes redevables; — je dis en matière d'érudition, — de faire connaître ce que nos archives renferment de plus intéressant sur cette grande période de leur histoire?

Et l'histoire de France y gagnerait aussi à son tour. Ces époques

mi-parties, en quelque sorte, où plusieurs peuples mêlent leurs annales, sont mal connues le plus souvent. Il y avait tout avantage à éclairer l'une des plus importantes.

Combien ne serait-on pas satisfait de voir sortir de l'ombre où ils sont encore un peu trop cachés pour tous les yeux, des faits aussi considérables que la diète de Ratisbonne, les relations de Richelieu avec Mansfeld, avec Gustave-Adolphe, avec Wallenstein, avec Bernard de Saxe Weimar. Les Allemands et les Suédois ne nous ont dit sur ces différents sujets que ce que pouvaient leur apprendre leurs propres renseignements. Bien des documents inédits sont encore dans nos bibliothèques et modifieraient plus d'une opinion établie.

Insistons davantage sur l'une des questions que nous venons d'indiquer. Si M. Ch., au lieu de s'en tenir aux faits établis et racontés par les historiens allemands, se fût entouré des documents originaux, il eût pu modifier le récit qu'il donne des relations entre Richelieu et le duc de Friedland (t. II); il eût pu surtout expliquer les préoccupations politiques qui, dans une circonstance si importante, dirigèrent les conseils de ces habiles partenaires et décidèrent de leur attitude respective [1].

Il est évident que ces politiques ont eu l'un et l'autre, en traitant, une arrière-pensée. Tous deux pénétraient plus ou moins celle de leur adversaire. Pour Wallenstein il s'agissait de tirer parti de la grande situation qu'il s'était faite en Allemagne tant par les services qu'il avait rendus à l'empereur, que par la crainte mêlée d'estime qu'il avait inspirée aux divers membres de l'Union. Ce n'était pas son intention de se jeter à corps perdu dans les bras de ceux-ci ; les motifs de vengeance qu'il alléguait ne suffisaient pas pour le détermi-

1. Les seules sources originales que M. Ch. cite sur cette affaire sont la *Relation du voyage de Feuquières*, dans Aubery (t. I, p. 399), et les *Mémoires* de Richelieu (t. VII, p. 345). Ces deux indications ne se rapportent qu'aux négociations qui eurent lieu avant le mois d'août 1633, et on peut dire qu'elles ne font qu'une. Car le récit des Mémoires de Richelieu a été emprunté à la relation de Feuquières. Ce n'est que pour raconter les dernières entreprises et la mort de Wallenstein que Richelieu lui-même a pris la plume. Cela se voit bien au changement de ton (t. VIII, p. 95 et s.). Richelieu se complaisait à réfléchir sur les exemples célèbres des vicissitudes de la faveur des princes.

Le document capital en cette matière c'est le recueil des *Négociations de Feuquières*, que M. Ch. n'a connues qu'à travers le récit de Ranke ; mais qu'il n'a pas consultées directement. Il fallait y joindre les pièces qu'a publiées ou résumées M. Avenel dans la *Correspondance* du cardinal, et les renseignements toujours exacts donnés par Vittorio Siri (t. VII, p. 621, et t. VIII, p. 45-60). Comme documents inédits, les *Mémoires tirés du Cabinet du P. Joseph*, dont plusieurs fragments ont été publiés assez mal par M. Parmentier (*Etude sur un supplément inédit* etc., p. 93, et qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, fonds franç. nos 3754-7), et surtout les pièces contenues dans les tomes IX et X d'*Allemagne* aux Archives des affaires étrangères, parmi lesquelles se trouvent presque tous les originaux ou les minutes des pièces que nous avons indiquées dans le cours de cet article.

ner à devenir l'adversaire déclaré de celui-là. Il semble que son but fut de réunir dans un tiers parti ceux des souverains allemands qui désiraient avant tout se débarrasser de l'influence étrangère, tout en ne subissant que dans une juste mesure l'autorité de l'empereur.

Appuyé, à ce qu'il se promettait, par Saxe et Brandebourg, maître de lui-même, de son armée et de la Bohême, il espérait imposer à tous une paix dont il serait l'arbitre et dont il recueillerait les plus beaux fruits. Pour obtenir ce résultat, il fallait flatter les alliés, effrayer l'empereur, user de ménagement et de lenteur, trouver un fonds solide dans l'affection de ses troupes et le consentement de ses officiers. Un pareil jeu était difficile à jouer jusqu'au bout[1].

Cependant les avances faites par le duc de Friedland étaient trop évidemment avantageuses pour que Richelieu, « toujours amoureux des négociations », n'essayât pas d'en tirer quelque profit. Seulement, lui, considerait, bien entendu, les choses à un autre point de vue. Il comptait arriver à provoquer une rupture complète entre Wallenstein et l'empereur. C'était déjà un beau succès que d'enlever à la cause impériale l'adversaire redouté de Gustave-Adolphe. Ce premier résultat une fois obtenu, Richelieu pensait que Wallenstein serait en son pouvoir : n'etant plus avec l'empereur, il devait être à la France. L'affection des troupes, sur laquelle comptait tant le duc de Friedland, lui échapperait au premier retard dans le paiement de la solde. L'alliance des princes allemands était incertaine; leur appui insuffisant. Si un tiers parti se formait, il se trouverait écrasé rapidement entre les forces de l'empereur et celles de l'Union, raffermies par ce nouveau danger. Quoi qu'il pût arriver, Wallenstein restait seul, sans ressources, à la disposition de celui qui voudrait et qui pourrait s'en servir. Richelieu comptait bien être celui-là.

Ainsi le plan de conduite de Richelieu dans cette affaire n'était pas moins compliqué que celui de Wallenstein. Il s'agissait de gagner à peu de frais, et moyennant des promesses, un général de premier ordre combattant pour la France au cœur même de l'Allemagne. Ce général étant catholique et etant Allemand, se trouvait faire mieux que tout autre l'affaire de Richelieu : se servir de lui c'était montrer clairement qu'on ne considérait point la guerre comme une guerre de religion, grande préoccupation du cardinal; c'était en outre éviter de mêler directement à la lutte les forces de la France, — autre préoccupation non moins vive du ministre de Louis XIII[2].

1. Voir la série des lettres de Rorté à Feuquières dans les *Négociations* (t. II, p. 132 et suiv.). Notamment les lettres du 21 sept., 4 oct., 4 nov., 31 déc. 1633, pour les négociations entre Wallenstein et le duc François-Albert, et le général Arnim. C'est la négociation qui se poursuit avec les princes allemands tandis qu'elle est interrompue avec la France et la Suède. Consulter aussi Puffendorf : *De Rebus Suecicis* (p. 464). On voit bien qu'Oxenstiern avait peu de confiance dans les propositions de Wallenstein et qu'il voyait clair dans ses projets.

2. Les renseignements sur l'attitude de Richelieu dans le cours de cette négo-

Pour arriver à ce but, il fallait faire en sorte que le duc de Friedland se déclarât rapidement et publiquement[1], s'engager peu avec lui, du moins par écrit[2], l'attirer par l'appât de fortes sommes d'argent sur lesquelles il compterait pour maintenir son armée, mais qui pourraient lui faire défaut alors que les bailleurs de fonds jugeraient qu'il était temps de suspendre les paiements[3]. Ainsi de part et d'autre il y avait un plan parfaitement combiné ; au plus habile devait être le succès. Les événements qui se succédèrent ne nous permettent qu'à peine de juger quel eût été le résultat. La mort de Wallenstein coupa court à toutes les ambitions de celui-ci, et à tous les calculs de Richelieu. Cependant, connaissant les événements qui marquèrent les derniers jours de la vie du duc de Friedland, nous pouvons penser que les espérances du cardinal étaient bien fondées. Les troupes de Wallenstein n'attendirent pas qu'il eût rompu avec l'empereur pour l'abandonner. Il fut obligé de se jeter dans les bras des alliés, et il envoya, dit-on, courrier sur courrier à Bernard de Saxe-Weimar, pour que celui-ci vînt le tirer du piège dans lequel il s'était jeté lui-même. S'il eût vécu, sa fortune se fût éclipsée probablement, ou du moins il n'eût trouvé quelque espoir de la rétablir qu'en se mettant corps et âme à la disposition du seul catholique important de l'Union, c'est-à-dire du roi de France. Je crains bien que les faits racontés d'une façon assez incomplète par M. Ch. ne puissent donner au lecteur une idée suffisamment claire des projets réciproques que nous venons d'exposer. Et pourtant des préoccupations si importantes ne sont-elles pas les causes déterminantes des événements, et le fonds même de l'histoire ?

D'ailleurs toute la partie diplomatique est en général peu connue de

ciation se trouvent surtout dans les instructions envoyées à Feuquières, qui sont au Ministère des aff. étr. *Allemagne*, t. IX et X. — V. notamment la pièce 7 de ce dernier volume. Le besoin où se trouvait le cardinal de bons généraux et l'hésitation qu'il avait à entrer dans la lutte sont bien indiqués dans le Mémoire qu'il adressa au roi et dont il donne la plus grande partie dans ses *Mémoires* (VII, p. 274). Quant au désir de rester catholique, quand même, au milieu de la ligue protestante, c'est le but continuel des efforts de Richelieu dans tout le cours de la guerre. Voir *Testam. polit.*, édition des *Quatre Testaments*, t. Ier, p. 34, et le Mémoire cité plus haut.

1. « Que si le duc de Friedland veut commencer à se déclarer et par l'effet de cette sienne prétention (sur le royaume de Bohême) sur ce que le royaume est électif et que la maison d'Autriche le possède contre les formes antiennes, le sieur de Feuquières peut assurer ledit duc, que sans delay, Sa Majesté approuvera et appuyera cette action ; et mesme le sieur de Feuquières luy en pourra donner asseurance *par escrit lorsqu'il aura fait cette publication*, ou qu'il seroit certainement sur le point de la faire, s'il ne tient qu'à cela que ledit duc de Friedland vienne à se déclarer, ce que touttefois le sr de Feuquières taschera d'éviter s'il le peult. » (Extrait de l'*Instruction* adressée à Feuquières, id., ibid.)

2. V. le texte du projet de traité. Aff. étr. *Allemagne* (t. X, p. 6).

3. Par le texte des traités la France s'engageait à verser un million par an au duc de Friedland.

M. Ch. Les négociations sont laissées au second plan. Ainsi le nom des deux personnages qui furent chargés par Richelieu de mener pendant nombre d'années toutes les affaires relatives à l'Allemagne, Bouthillier et le père Joseph, ne se trouvent qu'à peine indiqués dans cette œuvre, et jamais on ne leur reconnaît ce rôle prépondérant que nous venons de signaler. Et cependant leur action est à chaque instant apparente dans ces négociations difficiles que le cardinal-ministre ne pouvait suffire à diriger seul au milieu des vastes pensées qui l'occupaient. C'est à eux que sont adressées toutes les lettres des ambassadeurs ; et à leur tour ils rédigent en réponse ces excellents mémoires qui indiquent la marche à suivre et le but à atteindre. Ces instructions étaient si appréciées de ceux à qui elles s'adressaient qu'un homme dont personne ne niera la compétence, D'Avaux, écrivait à leur sujet : « Je n'ai jamais vu tant de pénétration et de présence d'esprit, et je me suis toujours étonné de le voir (le P. Joseph) dicter quatre heures entières des mémoires et des instructions pour les ambassadeurs, sans qu'il s'y trouvât non seulement rien de superflu, ni hors de sa place, mais où la matière étoit si pressée qu'il sembloit que chaque article étoit le point principal de la commission [1]. »

Je ne sais si le nom de Bouthillier se trouve prononcé une seule fois dans le cours de l'ouvrage de M. Ch. Quant à celui du P. Joseph on ne le rencontre qu'à l'occasion des célèbres négociations dont il fut chargé à la diète de Ratisbonne.

Les considérations que nous venons de présenter montrent assez le parti que l'on peut tirer du livre de M. Ch. Il ne faut y chercher ni un récit complet, ni une vue profonde des choses. Il y a dans l'ensemble de l'œuvre de la bonne foi et du zèle, dans les détails une somme d'exactitude très suffisante, dans la forme du récit de la clarté et de l'impartialité : en un mot ce livre peut être un très utile manuel ; ce n'est pas encore une Histoire de la Guerre de Trente ans.

Gabriel Hanotaux.

R. Stadelmann. **Friedrich Wilhelm Ier in seiner Thætigkeit für die Landescultur Preussens.** Publicationen aus den preussischen Staatsarchiven II. Leipzig, S. Hirzel, 1878, vi-388 p., in-8°.

Nous conseillons la lecture de ce livre à quiconque veut se faire une idée claire de l'accroissement rapide de la Prusse et du caractère de sa Constitution.

On connaît les exploits militaires de ces rois de Prusse dans lesquels on ne voit trop souvent que de rudes guerriers. On connaît moins leur rôle de princes pacifiques consacrant tous leurs efforts à relever le bien-

1. *Vie du P. Joseph.* Archives curieuses de l'Hist. de Fr. (Danjou), t. IV, p. 368.

être matériel de leur pays. Ces efforts ne sont pas restés sans récompense. Ce qu'a fait sous ce rapport le roi Frédéric-Guillaume Ier est presque incroyable. En comptant les descendants des colons qu'il fit venir de la Suisse, de la Westphalie, du pays de Salzbourg et d'ailleurs, il augmenta pendant les vingt-sept années que dura son règne (de 1713 à 1740) de 600,000 âmes, c'est-à-dire d'un quart de la population totale de la Prusse, le nombre des habitants de son pays, si peu privilégié de la nature. Dans la province de Lithuanie, qui avait été dévastée par les Tartares (1656-57), il créa 332 villages, 11 villes, 49 exploitations rurales, une foule de moulins, etc. En 1738, il avait déjà établi dans les cercles de Kœnigsberg et de Lithuanie 1105 nouvelles écoles (p. 60), malgré l'opposition qu'il rencontra dans la bureaucratie et la noblesse. Lorsque les autorités de Kœnigsberg se montrèrent insouciantes et hostiles dans la question des écoles, le roi leur écrivit ces paroles devenues célèbres : « Les autorités veulent donc laisser dans la barbarie ce pauvre pays. A quoi cela servirait-il de cultiver la terre sans faire de chrétiens ? »

Il nous est impossible de passer en revue tout le contenu de cet ouvrage. M. Stadelmann, que l'étendue de ses connaissances générales autorisait à traiter de l'administration, était tout particulièrement préparé, en qualité d'ancien agronome, à nous présenter une étude complète sur l'activité des rois de Prusse dans les affaires concernant la culture du sol. Les actes originaux qu'il a utilisés sont conservés dans les archives de l'État à Berlin. Il a reproduit quatre-vingt-dix documents, rapports au roi et ordres royaux (p. 211-380) ; de cette façon il nous est toujours possible de contrôler l'exposé qui précède. Le style de l'auteur est coulant, il est simple comme il convient à une étude pareille et son jugement est objectif. Dans l'intérêt des personnes qui ne connaissent pas la langue allemande et qui désireraient se faire une idée du développement historique de l'État de Frédéric le Grand, il vaudrait certainement la peine de donner une traduction abrégée de ce livre. Nous signalons aux amis du philosophe de Sans-Souci des fragments inédits d'une correspondance parfois touchante entre le père et le fils. Frédéric-Guillaume Ier voulait que son fils s'initiât à la science agronomique. Comme *Kriegs und Domainenrath,* il fut attaché depuis 1730 à la Chambre de Küstrin. A partir de 1732 le prince demeure à Rheinsberg en qualité de colonel au régiment de Goltz en garnison à Ruppin. A côté de cette charge, il a à administrer les biens dont le revenu était consacré à son entretien. De là une correspondance très suivie entre le père et le fils roulant sur les questions les plus minutieuses d'économie rurale. Le prince est ensuite introduit dans le *Directorium* général. A cette occasion son père lui écrit : « J'ai résolu que vous prendriez part au *Directorium* général des finances, de la guerre et des domaines, que vous y écouteriez ce qui y sera traité, et à cette fin, quand vous ne serez pas occupé dans votre régiment, vous assisterez à toutes les sessions du *Directorium* général et y écouterez tout ce qui

sera délibéré dans ses séances; cependant pour le moment vous ne déciderez de rien ; mais vous vous informerez de la façon la plus précise de toutes les affaires qui s'y présenteront et vous vous en ferez une idée bien nette. Si vous avez encore quelque doute dans un cas quelconque, vous verrez vous-même les pièces et les ferez porter dans votre chambre, etc., etc. » (P. 20.)

Frédéric le Grand a dit de son père : « Les traces que sa sagesse a laissées dans l'État dureront autant que durera la Prusse comme nationalité. » (Œuvres, I, p. 144.)

H. O.

Der Rastatter Congress und die zweite Coalition, von Hermann Hüffer. B. I. Bonn, Marcus, 1878, in-8°, 392 p. B. II, *id.*, 1879, 360 p.

L'histoire de l'Europe pendant la première période de la Révolution française, 1789-1795, commence à se débrouiller. On en a mis les sources à jour, la critique les a minutieusement dépouillées, on peut préciser les récits et présenter des conclusions avec des chances très sérieuses d'atteindre, au moins pour le fond et l'ensemble, la vérité des choses. Il n'en était pas de même encore pour la période si confuse et si mal connue du Directoire. Les monographies s'assemblaient et commençaient à se compléter les unes les autres. Nous n'avions encore qu'un travail d'ensemble, celui de M. de Sybel[1]. Les divergences d'appréciation ne m'empêchent pas, les lecteurs de la *Revue* le savent, de rendre hommage au mérite du savant et laborieux historien prussien. Mais il est de ceux qui appellent la contradiction, qui la provoquent au besoin et qui ne redoutent ni la critique ni la discussion. Il a trouvé, pour la première partie de son œuvre, un contradicteur très ferme et un critique très sagace dans un de ses compatriotes, M. Hermann Hüffer. M. H. a pris entre l'école de Vienne et l'école de Berlin, entre M. de Sybel et ses adversaires autrichiens, une position intermédiaire. Il est Allemand, uniquement Allemand, ce qui de tout temps a été une chose rare et originale en Allemagne. C'est de ce point de vue qu'il juge la Prusse et l'Autriche, les juge sévèrement, mais avec une équité supérieure. Ses premiers travaux [2] étaient surtout critiques ; M. H. y résumait avec une remarquable précision les questions litigieuses et il les discutait ensuite en grand détail, ajoutant aux travaux de ses devanciers un contingent important de recherches personnelles. Il garde aujourd'hui pour lui-même ses travaux préparatoires et, jugeant avec raison qu'il a obtenu assez d'autorité pour parler en son propre nom, il présente au public une histoire de la diplomatie européenne depuis le

1. *Geschichte der Revolutionszeit*, fünfter Band.

2. *Diplomatische Verhandlungen aus der zeit der französischen Revolution.* 2 vol.

traité de Campo-Formio jusqu'à la reprise de la guerre, après le congrès de Rastatt, 1797-1799. Il y manifeste des qualités d'historien qui lui assurent une place des plus honorables parmi tous ceux qui se sont consacrés à l'étude de cette période. Pour le fond, une curiosité infatigable qui l'a conduit à dépouiller par lui-même les documents originaux dans toutes les archives, y compris celles de Paris, qui lui ont été libéralement ouvertes ; des connaissances bibliographiques très étendues ; un sens critique subtil et aiguisé ; beaucoup de prudence et de modération ; pour la forme, une exposition claire et intéressante qui fait que le lecteur, toujours tenu en éveil, ne s'égare pas dans le dédale des souterrains diplomatiques. Toutes ces qualités signalent très particulièrement M. H. à l'attention du public français ; la mesure et l'impartialité avec lesquelles il traite des affaires de France lui assurent notre sympathie. Le sujet qu'il a traité touche de trop près à notre histoire et est trop peu connu de nous-mêmes pour qu'il soit permis de négliger les précieuses ressources que nous trouvons dans son livre.

Le congrès de Rastatt, avec ses négociations aussi vaines qu'embrouillées, son impuissance radicale et la catastrophe qui en a marqué la fin, est l'expression la plus complète de cette période de transition et de crise. M. H. en a fait le centre de son ouvrage et il a bien fait. Tout en nous donnant des opérations mêmes du congrès le compte-rendu le plus complet que nous possédions encore, il s'est attaché à décrire l'état des différents gouvernements engagés dans ces négociations, et c'est en réalité un tableau de la politique générale de l'Europe, de 1797 à 1799, qu'il a groupé autour du congrès. Le tome I s'arrête à l'automne de 1798. J'y remarque, outre l'introduction qui contient des détails utiles sur les sources, le chapitre II, consacré à l'étude des diplomates du temps. Ce sont les personnages du drame, et ils sont bien posés. Les ch. III, *la cession de la rive gauche du Rhin*, IX, *la mission de Bernadotte à Vienne*, X, *les conférences de Selz*, et XI, *le mouvement révolutionnaire en* 1798, sont d'une importance capitale pour l'intelligence de la politique du Directoire. Les ch. V et VI, qui traitent, le premier des affaires de Rome, et le second des affaires de Suisse, contiennent, avec des indications nouvelles, un résumé très clair des événements.

Le second volume offre aux lecteurs français un intérêt plus vif encore. Les trois premiers chapitres sont consacrés à la Russie. La diplomatie russe avait été profondément habile pendant les dernières années du règne de Catherine II. Avec Paul Ier elle entra dans une phase d'incertitude et de fantaisie dont les causes sont d'autant plus importantes à dégager que les effets sur l'Europe en ont été plus considérables. Ces causes sont tout entières dans le caractère du prince et dans les influences qui se combattaient autour de lui. M. H. nous les fait connaître d'après les documents russes et les rapports des envoyés d'Autriche et de Prusse à Pétersbourg. Le ch. V, consacré aux affaires de Naples, est d'un intérêt tout aussi romanesque, mais présente un peu moins de nouveauté, le sujet ayant été singulièrement déblayé

dans ces derniers temps. Les ch. VI et VII, qui résument les opérations du congrès, traitent spécialement de la politique du Directoire. M. H. n'a rien écrit de meilleur que les quatre chapitres qui terminent le volume : VII, *le congrès jusqu'au 6 décembre* 1798 ; VIII, *les traités de la seconde coalition* ; IX, *la dissolution du congrès* ; X, *l'assassinat des plénipotentiaires*. Ces derniers débats, ou plutôt ces derniers piétinements du congrès, sont un des épisodes les plus tristes de l'histoire d'Allemagne. M. H. les expose sans aucun parti pris de voiler les défaillances. « Insensibles aux leçons de l'histoire, dit-il très bien, les états de l'empire semblaient vouloir jouer le rôle de chefs de parti en Pologne... Un abîme s'ouvre, lorsqu'on jette un regard sur la politique de ce temps... » (p. 290). Il cite un mot bien piquant de Talleyrand : « La constitution germanique est comme l'Évangile ; on y trouve ce qu'on y cherche. » C'est bien ainsi que l'on se figure les dépêches de celui qu'on a finement défini : un Voltaire dans la Révolution. Le récit de l'assassinat des plénipotentiaires est excellent. On ne pouvait mettre en œuvre avec plus de lucidité les innombrables documents publiés sur ce tragique événement. M. H. ne croit point à un crime prémédité par qui que ce soit ; mais il pense que l'ordre ayant été donné par les autorités militaires autrichiennes d'arrêter les courriers français et de saisir leurs dépêches, cet ordre fut appliqué aux plénipotentiaires. L'assassinat, que personne n'aurait directement commandé, aurait été l'œuvre des hussards chargés de s'emparer des correspondances. L'état d'irritation où l'on était, la fureur excitée dans l'armée autrichienne par l'espionnage, fort exagéré d'ailleurs, que l'on accusait les plénipotentiaires d'avoir organisé, la brutalité enfin des cavaliers, expliqueraient le meurtre. Il faut bien avouer avec M. H. qu'autrement ce meurtre demeurerait sans explication. Le récit de M. H. est si bien disposé que cette conclusion s'en dégage avec une grande force de vraisemblance. La discussion qui suit le récit (p. 341-360) met définitivement à néant les versions fantaisistes qui attribuaient l'assassinat, soit au Directoire, soit à la reine de Naples, soit aux émigrés. Il paraît évident que Thugut, l'archiduc Charles et même Lehrbach n'y sont directement pour rien. Il n'en reste pas moins un point très mystérieux. Cette cause célèbre du droit des gens est peut-être condamnée, comme la plus connue des causes célèbres du droit criminel, à rester indéfiniment insoluble. De même que dans l'histoire du procès contemporain de Lesurques, on se heurte, en dernière analyse, à une obscurité qui semble insondable, à moins de la découverte, bien peu probable, de documents nouveaux. La disparition de la plupart des pièces de l'enquête laissera toujours planer un doute grave sur les responsabilités des militaires autrichiens. Il paraît établi que les ordres donnés ont été singulièrement dépassés dans l'exécution ; mais la faute est-elle entièrement imputable à la brutalité des soldats ? Les officiers qui les commandaient en sous-ordre n'ont-ils pas commis la méprise ? Le récit de M. Hüffer provoque contre eux des soupçons très sérieux. M. H. a bien raison de

conclure, comme il le fait, avec une extrême prudence ; peut-être cette prudence l'entraîne-t-elle un peu trop loin ? Il me paraît moins net dans sa discussion des faits qu'il ne l'est dans l'exposé des faits mêmes. Reste à savoir si les archives de Vienne ne conservent pas quelque part un secret inconnu des archivistes eux-mêmes, et si, comme l'avouait l'archiduc Charles, la postérité seule pourra débrouiller l'énigme dont l'explication a échappé aux contemporains les mieux placés pour savoir la vérité. Y a-t-il derrière ces obscurités un secret d'État comme, dans notre histoire, celui du masque de fer ? La découverte, si elle a lieu, sera-t-elle une déception ? Reste-t-il même quelque chose à découvrir ? On demeurera dans le doute tant qu'on n'aura pas retrouvé les pièces de l'enquête. En attendant, grâce aux découvertes de MM. de Sybel et Helfert, le récit que nous donne M. Hüffer est le dernier mot du problème.

Albert Sorel.

Life and times of Stein or Germany and Prussia in the Napoleonic age. By J.-R. Seeley, M. A. Regius Professor of modern history in the university of Cambridge. Cambridge, 1878, at the university press. 3 vol., xxviii-512 p., xvi-568 p., xvi-586 p. in-8°.

Un Anglais a entrepris la tâche d'écrire la vie d'un des plus grands hommes d'état de l'Allemagne et de combler ainsi une véritable lacune dans la bibliographie historique. Nous disons de combler une lacune, car quelle que soit la valeur du livre volumineux et bien connu de M. G. H. Pertz, on ne saurait prétendre qu'il réponde aux exigences que l'on requiert aujourd'hui d'une biographie. L'ouvrage de M. Pertz est un recueil de matériaux inappréciables reliés entre eux par un fil historique très mince, quelquefois disposés d'une façon peu critique et reproduits avec inexactitude, en somme un travail qui ne présente rien moins que les caractères d'un chef-d'œuvre biographique. Sans crainte d'être accusé de plagiat, M. Seeley pouvait se servir du livre de M. Pertz ; en outre il avait l'avantage d'utiliser une série de travaux parus depuis. On voit avec plaisir que M. Seeley s'est appliqué à prendre connaissance de tout ce qui concerne son sujet. Il a consulté non seulement les ouvrages qui pouvaient lui donner des renseignements de nature quelconque sur son héros, mais encore ceux qui ont trait à l'histoire de la Prusse en général pendant les dernières décades du xviiie siècle et pendant les premières du xixe. Ses études lui permettent de donner au lecteur un tableau succinct et clair de tout le mécanisme de l'ancienne administration prussienne. Il connaît parfaitement toute la controverse se rattachant à la publication des *Mémoires de Schœn* et il critique avec beaucoup de circonspection et d'objectivité cette source historique qui laisse tant à désirer quant à sa pureté. Malheureusement il n'a pas pu utiliser le second volume de l'ouvrage de M. Oncken : *Oesterreich und Preussen im Befreiungskriege* pas plus que la correspondance de Clausewitz

contenue dans la biographie de Schwartz (v. *Rev. hist.*, 1879, mars-avril, p. 479-484). D'autres écrits paraissent ne pas être parvenus à sa connaissance. Tels sont, par exemple, le livre de M. Adolphe Beer : *Zehn Jahre oesterreichischer Politik;* la brochure de M. Ferdinand Lentner : *Karl Freiherr vom Stein in Oesterreich* (Wien; Braumüller, 1873). Enfin il faut ajouter que l'auteur a entièrement renoncé à recourir aux Archives, ce qui est très regrettable; celles de Berlin et de Vienne à elles seules auraient considérablement enrichi nos connaissances. Le livre de M. Seeley n'est donc qu'une compilation de matériaux imprimés, déjà connus, et ne repose pas sur des recherches originales de l'auteur. Aussi M. Seeley aurait-il dû ne pas abuser des citations littérales. Personne ne lui reprochera d'avoir donné trop souvent la parole à Stein, mais à quoi servent ces longs passages tirés de Ernest Moritz Arndt (*Erinnerungen* II, p. 491-495) et de Niebuhr, I, 383 et suiv.? L'auteur se laisse aller ailleurs encore à des digressions que l'on ne saurait approuver. Il consacre inutilement près de 20 pages à la biographie de Dalberg, tandis qu'il ne prête pas à la législation de Hardenberg l'attention qu'elle mérite. Ce qui excuse un peu ces diversions, c'est que le sujet prenait toujours plus d'extension sous la plume de l'auteur. La biographie de Stein devint une histoire de Prusse, l'histoire de Prusse une histoire de l'Allemagne pendant un espace de soixante ans. Les commotions que la Révolution française communiqua à l'Allemagne, le démembrement de l'ancien empire germanique, les luttes qu'occasionna la nouvelle constitution en Allemagne, tous ces sujets devaient être traités simultanément avec la vie de Stein. Autour de cette figure se groupe une série d'autres personnages importants qui demandaient à être pris en considération. Les représentants de la politique russe et de la politique autrichienne ne pouvaient pas non plus être passés sous silence.

Malgré la foule des détails à traiter, M. Seeley ne perd jamais de vue son sujet principal. Stein, personnalité originale et imposante, est pour lui le représentant des idées révolutionnaires réalisées par la voie de la réforme. « It is impossible, » dit-il, vol. II, p. 173, « not to see, that the legislation begun by Stein and afterwards continued by Hardenberg was similar in its durable results to the works of the French Revolution. It accomplished changes of the same kind and comparable in extent though by a perfectly regular process. We may imagine that if, when Turgot was comptroller general, the privileged classes of France had been too much terrified by the effect of some disaster to resist his innovations, or the king had stood by him as Louis XIII stood by Richelieu, the transformation in France would actually have taken the same course; what is now called the French revolution would have appeared simply as the Ordonnances of Turgot, and in place of the Napoleonic period Europe would have seen only a great revival of french influence in the happy later years of Louis XVI and in the glorious reign of Louis XVII. » Plus loin, vol. II, p. 182, il

dit : « The resemblance between the Stein-Hardenberg movement and the French Revolution is confined to their results. In the manner of the two movements there was the greatest possible difference. The changes in Prussia were so quietly made and have had so little fame that this book is actually the first in which it has been seriously attempted to give a full and connected explanation of them to other nations. The French changes vere made amidst incredible tumult and excitement so that the innnovations themselves have always seemed far less important than the revolution in opinion and feeling that accompanied them. A whole nation threw itself into political speculation and, as might be expected from its inexperience, misapprehended the subject so as to produce a spurious system of metapolitics, but at the same time to give the greatest stimulus to political thought in all nations. No intellectual excitement in any degree similar seems to have either accompanied or followed the Reforms of Prussia. » Cependant ce n'est pas là la seule différence qu'il y avait entre le mouvement qui s'opéra en Prusse et celui qui s'opéra en France. La réforme de la constitution prussienne sous la conduite de Stein poursuivait un double but. En créant de nouvelles institutions, en abolissant d'anciens privilèges, elle devait réveiller l'activité des citoyens et rétablir entre eux la concorde. Elle devait en second lieu rendre ces citoyens capables de prendre les armes au moment propice contre la domination étrangère. Pour la première partie de sa tâche, Stein s'en tint à l'exemple instructif que lui donnait l'Angleterre, pour la seconde à l'exemple encourageant de l'Espagne. M. Seeley expose parfaitement comment, de cette façon, ce grand mouvement qu'il appelle « the great European or Anti-Napoleonic Revolution » reçut la protection la plus ferme sous le ministère de Stein. Il indique brièvement quel est le caractère de cette « Anti-Napoleonic Revolution. « Its respect for the principle of nationality was the first and most conspicuous; the second was its respect for local and municipal reform. » Et s'il s'agit dans ce combat pour le principe de la nationalité et de l'indépendance locale et municipale, de désigner un chef, ce sera certes Stein, cet homme proscrit, dépouillé de ses biens que le décret terrible de Napoléon « introduced in a moment into the history of Europe. »

Rien de nouveau dans tout cela, pas même la comparaison de Stein avec Turgot, qui a été faite par d'autres, en particulier par Ludwig Hæusser ; mais ce qu'il faut admirer c'est que, quoique étranger, M. Seeley ait si bien su concevoir le caractère de ce grand homme et lui ait assigné dans l'histoire le rang qu'il doit occuper. En général, M. Seeley a su se dépouiller de l'exclusivisme anglais. Il s'est tellement familiarisé avec les institutions de l'Allemagne, il a étudié si consciencieusement les ouvrages allemands relatifs à cette époque qu'il a pu éviter beaucoup d'erreurs où tombent trop souvent ses compatriotes. Il ne fait pas la caricature du roi Frédéric Guillaume, il sait reconnaître son mérite. Il n'a garde de confondre le « Cabinet » du

gouvernement prussien avec le « Cabinet » d'Angleterre. Il se montre impartial dans la dispute qui s'éleva en 1794 entre l'Angleterre et la Prusse à l'occasion du paiement des subsides.

Néanmoins à plus d'un endroit on a le sentiment que c'est un étranger qui traite ce sujet qu'un Allemand seul était à même de traiter d'une façon complète. Parfois on croit entendre un homme parler une langue étrangère qu'il a fort bien apprise et commettre quelques fautes de peu d'importance, trahissant son origine étrangère. Un auteur allemand ne dirait guère que les noms de Klopstock et de Wieland sont « two names... half forgotten. » Un historien allemand écrivant la biographie de Stein n'emploierait guère l'expression « a certain Nagler »; ce Nagler est suffisamment connu. M. Seeley (II, 328) dit à propos du comte Stadion : « Like Stein he had been at the University of Gœttingen and being only six years younger must have had much the same set of University friends » ; il ne paraît pas être au courant de la vie universitaire en Allemagne ; au bout de six ans, voire même de trois ans, la volée d'étudiants est entièrement renouvelée dans une université. Soit dit en passant, M. Seeley juge trop défavorablement le comte Stadion en le désignant comme « an Imperial Knight with more than Stein's pride but with none of his ideas or enlightenment », sans relever les hautes qualités qu'il montra en 1808 et en 1809. C'est une singulière erreur que commet M. Seeley, vol. I, p. 400, quand il nous dit que Frédéric le Grand a puni le jeune Blücher de « three quarters of a year of imprisonment » et quand il fait une Polonaise de la première femme de Blucher qui portait le nom allemand de Caroline de Mehling. Selon lui (vol. III, p. 452) la ville de Constance appartient aux « Swiss towns ».

Mais ce ne sont pas de petites méprises comparativement à d'autres assertions que nous devons critiquer. Dans son livre M. Seeley vient souvent à parler de la Révolution française, qu'il cherche à expliquer en la comparant avec les autres grands mouvements politiques qui se sont produits à la même époque. Dans le règne de Joseph II, dans la nouvelle constitution polonaise du mois de mai 1791, il retrouve un caractère identique à celui de la Révolution française : « If then we look at all these movements together the Polish, the Austrian and the French, and observe what is common to them all, we may see, that the idea peculiar to that age and which made it revolutionary *was the idea not of liberty but of government,* the idea of an omnipotent state. » (Vol. I, p. 184.) Je trouve que dans ces mots l'auteur méconnait en partie ce que la Révolution française voulait et ce qu'elle a atteint. Elle voulait, il est vrai, employer la force de l'Etat pour briser la résistance des privilegies ; loin de supprimer la centralisation, elle tendait à l'accroître. Elle exigeait avant tout l'égalité des citoyens devant la loi sans différence des états, et un gouvernement puissant pouvait seul briser la resistance que rencontra à différents endroits et à différentes époques la réalisation de ce principe. Mais malgré cela la *liberté* indi-

viduelle ne fut pas oubliée. M. Seeley connaît certainement aussi bien que nous les *cahiers,* qui mieux que tout autre témoignage nous font connaître ce qu'exigeait le peuple français à la veille de la Révolution. Il doit savoir que la liberté de la presse, l'inviolabilité du secret de la correspondance, la suppression des lettres de cachet, etc., etc., y jouent un rôle prépondérant. Il avouera que ce n'était pas seulement « the idea of an omnipotent state » qui était « peculiar to that age and which made it revolutionary ».

Une autre assertion d'un caractère plus général doit être également critiquée ; elle se trouve dans le volume III, p. 103. L'auteur raconte la part que prit Stein au commencement de l'année 1813 à la conclusion du traité entre la Russie et la Prusse; il reproduit la critique qu'en faisaient Knesebeck et le comte Münster : « It was evident to Knesebeck that he did not trouble himself... about the fate of Prussia, provided only he could involve her into the war with Napoleon. It is equally evident to Münster that he wishes to subvert Napoleon's tyranny only to set up that of Prussia. The explanation of this contradiction is that he cares for Prussia only as a means to the greatness and independence of Germany. Barely to save Prussia as a petty state between the Elbe and Weichsel he does not care at all; he would as soon see her perish. *But he will put all Germany beneath her feet and sweep away all rival German states without compunction,* in order by that means to make Germany independent and great and one. » M. Seeley va certainement trop loin ; du reste il dément lui-même ses propres paroles que nous venons de citer, dans son troisième volume, page 166, où il déclare que Stein avait formé le plan de faire de l'Allemagne deux parts, l'une revenant à l'Autriche, et l'autre à la Prusse. Il s'agit du plan dont le comte Münster parlait en ces termes dans une lettre adressée à Ompteda : « Je dois vous confier comme sous le sceau du secret que le traité d'alliance entre la Russie et la Prusse contient deux articles secrets qui sont d'une importance majeure pour l'Allemagne et qui me font fortement soupçonner que les anciennes idées de vouloir partager l'Allemagne, du moins quant à la souveraineté des princes de l'Empire, entre l'Autriche et la Prusse, n'ont pas été abandonnées. Le baron de Stein a mis en avant cette idée en Russie et elle a causé une correspondance assez vive entre nous, » etc.

Si M. Seeley emploie souvent des termes qui ne sont pas d'accord avec les faits, c'est qu'il n'a pu résister à la tentation d'appliquer à l'époque de Stein les raisonnements qui appartiennent à une époque postérieure. C'est en général une de ses tendances de vouloir mêler son récit de raisonnements politiques et de s'éloigner ainsi de la tâche prescrite à l'historien; de là cette foule d'observations et d'hypothèses qui ne nous apprennent rien. Il nous expose longuement ce que serait devenue l'Allemagne si la France et la Prusse avaient formé une alliance à la fin du XVIIIe siècle (vol. I, p. 224). Il prétend que si la politique de Napoléon avait été plus sage de 1807 à 1812, « Prussia would

not have been saved by the efforts of many Steins or many Scharnhorsts. » Il paraît savoir de source certaine ce qu'il serait advenu si la Prusse avait eu le courage en 1809 de faire cause commune avec l'Autriche contre la France. « In that case the year 1809 would have witnessed at once the completion of all that Stein meditated, and a mighty War of Liberation besides. In the midst of an upheaval of all Germany parallel to the upheaval of Spain in 1808, Prussia would have acquired at once her universal obligation of military service, her Landwehr, and her National Parliament, while her noblesse would have been rebaptized in the blood which would have flowed where Scharnhorst and Gneisenau came to the help of Archduke Charles. » (Vol. II, p. 299.) Mais, M. Seeley d'où sait-il tout cela? N'y a-t-il pas dans toute observation de ce genre un certain nombre de facteurs dont il n'est pas possible de tenir compte? M. Seeley sait-il aussi la façon dont se serait comportée la Russie à l'égard de la Prusse au cas où cette dernière aurait fait cause commune avec l'Autriche? Y a-t-il quelque profit pour la science à se poser des énigmes et à les résoudre arbitrairement?

Nous croyons que l'exposition de M. Seeley aurait gagné à être exempte de toutes ces considérations qui mettent la patience du lecteur à l'épreuve. Incontestablement il montre un grand talent dans l'exposition des complications les plus ardues de la politique et de l'administration, il est rare qu'il se méprenne dans l'esquisse d'un caractère; son récit peut parfois être comparé aux meilleurs modèles, mais il est souvent défiguré par des raisonnements sans fin dont on se passerait volontiers, et le style devient alors décousu, çà et là on y trouve des répétitions. Ces remarques critiques montreront que nous avons pris de haut le livre de M. Seeley et c'est lui-même qui nous y autorise.

Il dit dans son introduction : « I certainly wish this biography to be judged by a high standard, and desire no other allowance to be made for me than what may always be claimed by a biographer who is writing of a foreigner, and of one, from whom he is separated by a whole age. » Enfin, nous ajouterons que l'ouvrage est accompagné de deux portraits de Stein et d'un de Scharnhorst, ainsi que de cartes qui donnent une idée nette des modifications de territoire que subit la Prusse de 1786 à 1815.

Alfred Stern.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Revue des questions historiques**. Janv. 1880. — Robiou. L'Avesta et son origine. — Largent. Le brigandage d'Éphèse et le concile de Chalcédoine. — H. de l'Épinois. La politique de Sixte-Quint en France. Préliminaires de la lutte entre Henri III et la maison de Lorraine (ce travail, bien fait et tiré en grande partie des documents des archives du Vatican, n'a pas l'intérêt qu'on pourrait supposer, la politique de Sixte-Quint, très sage d'ailleurs, favorable au pouvoir royal et hostile aux ligueurs comme aux réformés, n'ayant eu aucune influence sur les événements). — Ch. Gerin. Louis XIV et Clément IX dans l'affaire des deux mariages de Marie de Savoie 1666-1668 (très amusante comédie politico-ecclésiastique où Clément IX joue seul un rôle honorable ; à consulter par les polémistes sur la question du divorce). — Lenormant. Une question de l'histoire littéraire de la Grèce (prouve que le IIe l. d'Hérodote est une des plus anciennes parties du livre, a été connu de Pindare et probablement d'Eschyle, et a dû être composé en 458). — L. Duchesne. Les plans de Rome publiés par M. de Rossi. — Pingaud. Le chevalier de Boufflers au Sénégal, 1786-1787 (d'ap. sa correspondance avec Mme de Sabran). = Comptes-rendus. *A. Marchal*, Vie de S. Anthelme. — *Roussel*. Le diocèse de Langres. 4 vol. in-4 (ouvrage très utile).

II. — **Bibliothèque de l'École des chartes**, 1879. 5e et 6e liv. — Delaville Le Roulx. Un anti-grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, arbitre de la paix conclue entre Jean Galéas Visconti et Florence 1391-1392 (Richard Caracciolo, soutenu par Urbain VI, tandis que l'autre grand-maître, I. F. de Heredia, était du parti de Clément VII. Caracciolo soutint les intérêts de Florence et du duc de Padoue François de Carrare, allié des Florentins, à qui Jean Galéas voulait enlever Padoue). — Douet d'Arcq. Inventaire des meubles de la reine Jeanne de Boulogne, seconde femme du roi Jean II. — Faucon. Prêts faits aux rois de France par Clément VI, Innocent VI et le comte de Beaufort 1345-1360 (ces prêts s'élevèrent à la somme énorme de 3,517,000 florins). — A. Molinier. Note sur *Mors Gothorum* (cette villa royale de Septimanie est aujourd'ui *Mourgoudou*, Tarn, arr. de Castres, comme *Villa Gothorum* est *Villegoudou*).=Comptes-Rendus. *Van Drival*. Nécrologe de Saint-Vaast d'Arras (intéressant, mais mal édité). — Inventaire des archives de M. Morin Pons, p. p. U. Chevalier et D. Lacroix. Dossiers généalogiques (importante et excellente publication). — *Rochambeau*. Galerie des hommes illustres du Vendômois.

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret (intéressantes, mais encore graves). — *Guadet.* Henri IV (le critique M. Furgeot, au lieu de juger la valeur historique de cet ouvrage, fait contre les protestants un réquisitoire violent qui n'est pas à sa place dans une revue sérieuse. Condamner les réformateurs au moyen de soi-disant citations empruntées aux polémistes jésuites, n'est pas un procédé de discussion digne de la Bibliothèque de l'École des chartes).

III. — **Revue critique.** 1879, n° 49. — *T. de L.* La famille d'Estrades (à propos de l'erreur de M. Chéruel qui a fait d'Estrades, descendant de bourgeois d'Agen, un parent de Coligny). = N° 50. *C. Stent.* Les eunuques en Chine. — *Bouché-Leclercq.* Hist. de la divination dans l'antiquité. — *Klinkowstræm.* Fr. Aug. v. Klinkowstræm u. seine Nachkommen. = N° 51. *Krarup.* Zeniernes Rejse til Norden (M. K. est sceptique à l'endroit des connaissances prétendues de Zeno sur le Grœnland et le Canada. M. Beauvois critique avec force ce scepticisme exagéré). = N° 52. *Gærgens.* Arabische Quellenbeitræge zur Gesch. der Kreuzzüge (trad. utile des passages d'Abou-Shâmâ relatifs à Saladin). = 1880. N° 1. *Bauer.* Herodot's Biographie (utile). — *Wittich.* Struensee (bon). — *Hoguer.* Rectifications et observations relatives aux t. I-V et XIX de l'*Hist. du Consulat et de l'Empire* (ces notes sont surtout intéressantes en ce qui concerne le clergé sous le consulat, la loi électorale de 1802 et les élections de 1815). = N° 4. *Gaidoz.* Esquisse de la religion des Gaulois (art. critique important, trouve exagéré le scepticisme de M. G.). — *Strippelmann.* Beitræge zur Gesch. Hessen-Cassels (utiles documents). — Gaidoz. L'*Icaria* des frères Zéni (c'est l'Irlande; le monastère Saint-Thomas cité par A. Zéno est en Grœnland, d'après l'éd. des voyages des Zéni donnée en 1873 par M. Major pour la *Hakluyt Society.* Ces hypothèses sont fausses).

IV. — **Revue historique nobiliaire.** Sept.-oct. 1879. — Sandret. Les archives des familles nobles. — D. de Riocour. Liste des demoiselles nobles de Saint-Cyr. — Comte de Sornay. Épigraphie héraldique de la Nièvre (suite). — Comte de Marsy. Les décorations militaires du musée d'artillerie (suite). — Recueil historique des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel (suite). — Épitaphe d'André de Vivonne.

V. — **Revue historique de droit.** Nov.-déc. 1879. — Poisnel. Recherches sur les sociétés universelles chez les Romains (fin). — Klipffel. Étude sur le régime municipal gallo-romain (fin). — Caillemer. L'enseignement du droit civil en France vers la fin du XIIIe s. — Brégeault. Les procès contre les cadavres dans l'ancien droit.

VI. — **Revue générale du droit.** Nov.-déc. 1879. — Callery. Hist. des attributions du parlement, de la cour des aides et de la chambre des comptes (suite). — Decroos. Pierre Ayrault. — D'Arbois de Jubainville. L'ancien droit irlandais.

VII. — **Revue des documents historiques.** Juill. déc. 1879. —

Rapport de Fouché sur la réorganisation de la police en 1799. — Charte de Louis VII (confirmant en 1177 les donations de Childebert II à Saint-Wandrille). — Instructions données en 1530 au chevalier de Montigny envoyé pour reconquérir le Canada. — Les Guérin (intéressants détails sur la journée du 20 juin 1792 tirés du journal du peintre Jean Guérin). — La mère d'A. Chénier (lettres curieuses sur la liaison de Marie-Joseph avec Mme de la Bouchardie). — Lettres de Charles VIII du 8 oct. 1483 aux cardinaux pour proposer Pierre Carré à l'évêché d'Orange. — Lettre de Pétronille Bonaparte à Napoléon I, son cousin, qui l'avait séduite, puis abandonnée (la lettre est-elle authentique ?). — La corporation des peintres-verriers de Paris en 1588. — Lettres de Moreau à Reynier du 8 oct. 1797. — Lettre de Villars à M. d'Angervilliers du 28 avril 1783 sur la réforme de la cavalerie. — Lettre de l'abbé de Montesquiou du 20 nov. 1820 sur l'état des esprits dans le dép. du Gers.

VIII. — **Journal des savants.** Nov. et déc. 1879. — De Saulcy. Les monnaies romaines contremarquées. — Giraud. La maréchale de Villars (suite, très curieux détails sur les difficultés que créa à Villars dans ses campagnes en Allemagne sa jalousie conjugale ; à la fin du règne de Louis XIV et sous la régence, la maréchale rend à son mari les plus grands services par son charme, son tact et la dignité de sa conduite). — Nous apprenons avec plaisir que M. de Vogué vient de mettre à la disposition de la *Société d'Histoire de France* les 15 volumes de mémoires, correspondance et papiers du maréchal de Villars qu'il possède.

IX. — **Revue de France.** 15 déc. 1879. — Drumont. L'installation des assemblées à Paris (1789-1879, suite le 1er janv.). = 1er janv. 1880. Laboulaye. La liberté d'enseignement en France de 1789 à 1876. = 15 fév. Forneron. Mazarin avant la Fronde (art. très vivant, M. F. a fait une étude personnelle des carnets de Mazarin). — Delaunay. Le grand secret dans l'Église chrétienne au 1er s. (étude sur les repas mystiques et les mystères chrétiens).

X. — **Nouvelle Revue.** 15 déc. — Spuller. M. Thiers (suite les 1er et 15 janv., remarquable étude). — Aubé. Chrétiens intransigeants et chrétiens opportunistes (fine étude de psychologie historique et religieuse). — 1er janv. Deschanel. Le peuple et la bourgeoisie. Les organes successifs : l'Église, la Féodalité, la Royauté (suite le 1er fév. : États provinciaux ; États généraux ; le Tiers-État).

XI. — **Correspondant.** 10 déc. 1879. — I. de Saint-Amand. La dernière année de Marie-Antoinette (V. La Conciergerie ; suite et fin les 25 déc. et 10 janv.). = 25 déc. Lacombe. Le comte de Serre (suite). = 10 janv. Sicard. L'instruction publique et la Révolution (I. Les destructions ; suite le 10 fév. : Essais d'organisation. Partial, mais intéressant et sérieux). = 25 janv. Comte de Ludre. Charles X et ses nouveaux historiens. Le ministère Polignac (III. Récit émouvant).

XII. — **Le Spectateur militaire.** Août 1879. — Histoire de la guerre d'Orient (suite). — Lort Sérignan. Guillaume III (suite; cont. les 15 sept. et 15 oct.). = 16 oct. Passavant. L'origine de la landwher prussienne en 1812-1815. = 15 nov. Quelques observations sur les écrits de Frédéric II. = 15 fév. 1880. Mémoires militaires du général Hardy (suite).

XIII. — **Revue historique du Maine.** T. VI, liv. 2. — Hucher. Iconographie du roi René, de Jeanne de Laval, sa seconde femme, et de divers autres princes de la maison d'Anjou. — Antoine. Recherches sur la paroisse et sur l'église de Saint-Pierre de Monsort. — Salies. Notes critiques sur les trois Lavardin de l'ancien diocèse du Mans. — Chardon. Rabelais, curé de Saint-Christophe du Jambet, ses rapports avec le Maine et avec les frères du Bellay.

XIV. — **Revue de Gascogne.** Nov. 1879. Carsalade du Pont. Bertrand de Poyanne (suite). — Durier. Lettre de Salvat II, Diharse, év. de Tarbes (13 mars 1624). — C. du Pont. Jugements de maintenue de noblesse (suite en déc.). — Comptes-rendus. *Cl. Simon.* La vicomté de Limoges. — *Frayssinet.* Beaumont et Tourreil. = Déc. Lantenay. Lettres d'Ant. de Cous, év. de Condom (1776. Un Salvandy). = Janv.-fév. 1880. C. du Pont. Charles de Lataulade, baron de Laas. — Ducruc. Cazaubon et les baronies d'Auzan (1er art.). — Couture. Pétrarque et Jacques Colonna, évêque de Lombez. — T. de Larroque. Lettres de Pierre de Marca à Séguier. — Lavergne. Possessions de l'ordre de Saint-Jacques en Gascogne.

XV. — **Revue du Dauphiné.** Sept.-oct. 1879. — Vallier. La grande abbaye du Dauphiné (ou de Bongouvert, association de plaisir des xve et xvie siècles, description du sceau de l'abbé). — Pilot de Thorey. Abbaye de Saint-André-de-Saint-Geors en Valdaine (1307-1736). — Extraits des mémoires inédits de Joseph-Dominique de Rochas, relatifs à la ville de Gap (1754-1799). = Nov.-déc. Savigné. L'abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné. — Fillet. Deux pièces relatives à la grande abbaye de Dauphine. — Rostaing. Documents sur le rôle de Lapérouse dans la guerre d'Amérique en 1782 (tirés des archives de la marine; du plus vif intérêt). — Champollion-Figeac. Chroniques dauphinoises et documents inédits relatifs au Dauphiné pendant la Révolution (préface d'un ouvrage qui vient de paraître sous ce titre à Vienne (Isère) chez Savigné).

XVI. — **Revue de Marseille et de Provence.** Déc. 1879. — Dr L. Barthélemy. *L'Inventaire des reliques, joyaux et ornements de l'église cathédrale, la Major de Marseille, à la fin du XVIe siècle.* (Le travail de M. B. mérite d'autant plus d'être signalé, qu'il révèle bien des particularités inconnues aux historiens de Marseille, et qu'il fournit au *Gallia Christiana* plusieurs utiles indications, notamment en ce qui concerne les évêques Jean Allardeau (1466-1496) et Pierre de Ragueneau (1555-1577).

XVII. — **Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.** 1879. T. VII, fasc. 3. — Dumas de Raulx. Quelques lettres de rois, reines et personnages célèbres du xvie s. (de Damville, de Catherine de Médicis, de Henri III pour demander des prières en vue de lui donner un héritier ; quelques détails sur les archives de Saint-Antonin).

XVIII. — **Académie des inscriptions et belles-lettres.** — *Séances.* Le 12 sept. M. L. Delisle signale deux mss. de Leyde contenant l'un la dernière rédaction originale de Guill. de Jumièges et l'autre un recueil de chroniques du comm. du xive s. — M. G. Paris lit une étude sur les *Serments de Strasbourg.* — Le 31 oct. a eu lieu une discussion intéressante entre MM. Desjardins et de Longpérier sur les bornes milliaires romaines. — Les 7, 14 et 28 nov. M. Nisard lit un mémoire sur le Pataffio qu'il attribue à Domenico di Giovanni, dit Burchiello, né à Pise en 1403. — Les 19 et 26 déc. et 10 janv. M. Lagneau présente à l'Ac. une carte ethnog. de la France. — Le 26 déc. M. Geffroy communique les découvertes faites par M. Durrieu d'un état détaillé des possessions de l'Église en 1353, et d'un projet d'unité italienne formé par Jean Galéas Visconti avec l'aide de la France. — Le 23 janv. M. Desjardins lit un mémoire archéologique de M. Tissot sur la Tunisie. — Les 23 et 30 janv. M. Luce lit un mémoire sur *Domrémy et le Mont Saint-Michel avant la mission de Jeanne d'Arc ;* il explique les causes de la mission de Jeanne et le rôle qu'y joua saint Michel. = *Comptes-rendus.* Juill.-sept. E. Le Blant. Les *Acta Martyrum* et leurs sources. — Mowat. Recherches sur l'empereur Martinien. — Delisle. Sur trois mss. de la bibl. de Leyde (vid. supra).

XIX. — **Académie des sciences morales.** — *Séances.* Les 15 et 22 nov. M. Fustel de Coulanges lit un très remarquable mémoire sur la *Propriété à Sparte* où il montre combien on a exagéré la portée des soi-disant lois de Lycurgue ; la propriété, la famille, le foyer existaient à Sparte. La richesse y était connue. — Le 22 nov., le 1er et le 27 déc. M. Flammermont lit un mémoire important sur la *Réforme judiciaire du chancelier Maupeou.* — Le 13 déc. M. Gaberel communique un travail tiré des archives de Genève sur *Henri IV et les Genevois* à qui il fit payer cher sa protection. — Le 27 déc. et les 10 et 17 janv. M. Vuitry lit un travail plein de données intéressantes sur le *Gouvernement et les dépenses à la fin du XIIIe s. et au commencement du XIVe.* — Le 3 et le 24 janv. M. Rocquain lit une étude sur les *Origines de la curie romaine.* — Le 7 fév. M. Baudrillart lit un rapport sur les conditions des populations rurales de la Picardie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. = Comptes-rendus : liv. 10. H. Martin. Les Celtes et l'influence celtique (si M. M. exagère ce qu'on sait sur les races celtiques, M. F. de Coulanges et M. Gaidoz ont apporté trop de scepticisme dans les questions relatives aux druides et à la religion gauloise). — F. de Coulanges. Comment le druidisme a disparu. — Du Chatellier. L'Église pendant la

Révolution (fin). — A. Desjardins. Le parlement du roi 1589-1596 (fin dans les 11e et 12e liv.). — 11e et 12e liv. R. Saint-Hilaire. La constitution de 1812 en Espagne.

XX. — **Bulletin de la Société du protestantisme français.** 15 oct. 1879. — J. Bonnet. Les cinq martyrs de Chambéry (juin-oct. 1555). — Une mission à la foire de Guibray : lettre d'un ministre normand à Calvin (août 1561). — Les nouveaux convertis du Vivarais en 1686. — Deux lettres d'Antoine Court sur la mort de sa fille (août 1731). — Galeries de Duplessis-Mornay au château de Saumur. = 15 nov. Arnaud. La jeunesse des trois fils de Paul Rabaut. — Discours des choses advenues en la ville de Lyon pendant que M. de Soubize y a commandé (1562-1563, suite le 15 janv. et le 15 fév.). — Sagnier. Quelques prisonniers de la tour de Constance en 1730. = Comptes-rendus : *Benoît*. Desubas, son ministère, son martyre (1720-1726). = 15 janv. 1880. Bonnet. Disgrâce de M. et de Mme de Pons à la cour de Ferrare (1544-1545). — Les dragons missionnaires. Fragment des mémoires de Jeanne Terrasson. — La prédication réformée au XVIe s. = 15 fév. Schybergson. Le duc de Rohan et le parti réformé de 1610 à 1622 (vues intéressantes sur la scission survenue au XVIIe s. entre la noblesse et le peuple réformés). — Mémoires de F. de Pelet, baron de Salgas, suivis de lettres adressées à sa femme et à Mlle de Saint-Véran (1703-1716).

XXI. — **Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.** Juillet-août 1879. — P. L. La grande salle du Palais de justice. — F. de Lasteyrie. Le cimetière de Saint-Firmin (Oise). — Histoires tragiques arrivées à Paris de 1633 à 1639 (suite). — A. Bonnardot. Notes sur les plans de Paris édités par Jean Boisseau. — W. Jonathan Carpet. Les cygnes de la Seine sous Louis XIV. — H. Bonnardot. Le Colisée. Le cimetière des Errancis ou de Monceau. — Chronique et bibliographie.

XXII. — **Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.** 1879. — Cardevacques. La citadelle de Cambrai de 1543 à 1876. — L'abbé Cailliez. Villers-Outréaux et l'ancienne seigneurie de Mondétour.

XXIII. — **Mémoires de l'académie d'Arras.** IIe série, tome X. — Ch. d'Hericourt. Titres de la commanderie de Haute-Avesnes, antérieurs à 1312 (38 pièces dressées avec beaucoup de soin et de critique). — G. de Hauteclocque. Le président de Richardot et les États-Généraux des Pays-Bas de 1598 (sans grand intérêt). — Barbier de Montault. Inventaire descriptif des tapisseries de haute lisse conservées à Rome (curieux pour l'histoire des artistes flamands Bernard van Orlay, Michel Coxis, Bernardin van Hassel, François van den Hecke, François Spiringhe, Daniel Eggermans, Henri van Assche). — E. Lecesne. Plantation de l'arbre de la liberté à Arras en 1792 (se retrouverait identiquement partout ailleurs). — G. de Hauteclocque. Bernard Boiardi,

18e évêque d'Arras 1316-1320 (insignifiant). — L. Cavrois. Des rapports de l'ancien conseil d'État avec la province d'Artois (titre inexact. C'est bien plus un aperçu général sur les attributions multiples du conseil d'État).

XXIV. — **Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.** 3e série, t. X. — Lebreton. L'Avranchin pendant la guerre de Cent-Ans (M. L. n'aura qu'à lire le vol. de M. Luce, *vid. supr.*, p. 384, pour voir combien il aurait pu enrichir son sujet. Son travail est néanmoins intéressant). — Joly. La vie de sainte Marguerite, poème inédit de Wace. — De Blangy. Robert d'Escoville (nommé conseiller d'État en 1643 en récompense de ses services ; il avait en 1603 obtenu des lettres de rémission pour un meurtre commis dans une rixe).

XXV. — **Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie.** T. VIII, fasc. 2. — Cauvet. Le droit civil de la Normandie au xiiie s. — Guillouard. Le baron de Bethencourt, roi des Canaries. — Cachemaille. Essai sur les antiquités de l'île de Serk. — Fierville. Étienne de Rouen, moine du Bec au xiie s., auteur du Draco Normannicus (2e art.). — V. des Diguères. Aperçu sur la généralité d'Alençon au xvie s. d'ap. le rapport ms. de M. de Pommereu, intendant de la généralité.

XXVI. — **Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne** 1878. T. XXXII. — C. Demay. La vie militaire au siècle dernier. Correspondance d'un mousquetaire (1732-1734). — A. Challe. La ballade funèbre d'Angelbert sur la bataille de Fontanet (reproduit le ms. de Paris. M. Dümmler a publié dans le volume du jubilé de M. Mommsen un texte plus ancien trouvé par Pertz dans la bibl. du comte Dzialynski). — Quantin. Notes sur la captivité et la mort, à Poligny, de Jean IV, comte d'Auxerre (1369-1370). = T. XXXIII. Quantin. Catalogue des ouvrages concernant le département de l'Yonne, donnés par M. Léon de Bastard à la bibl. d'Auxerre. — Comte de Chastellux. Notice généalogique sur la famille de Jaucourt.

XXVII. — **Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.** 3e série, t. V, 1878 et 1879. — Morellet. L'expédition des Portugais contre la colonie française du Maragnon, entreprise par ordre de Philippe III. — J. d'Arbaumont. Le prieuré de Chevigny-Sainte-Foy et les origines de la maison de Saulx. — M. de la Chauvelays. Mémoire sur la composition des armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes, d'après les documents originaux. (Il est regrettable de voir une académie comme celle de Dijon, où abondent les excellents travailleurs, ne publier qu'un seul volume en deux années. Espérons que la savante compagnie pourra, en 1880, reprendre la bonne habitude de nous donner un volume par an.)

XXVIII. — **Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.** 5e série, t. III (1878) ; Besançon, 1879, in-8°. — Le colonel Denfert à Belfort, par M. le baron de Prinsac (le siège de Belfort en 1870-71, raconté par un officier d'éclaireurs de l'armée de Denfert). — Charles-

Achille de Laubespin et ses relations avec la cour de France, par M. le comte Léonel DE LAUBESPIN (explication de la conduite d'un gentilhomme qui, dans les incidents des deux conquêtes de la Franche-Comté par Louis XIV, en 1668 et 1674, fut sympathique à la France, sans trahir absolument la cause espagnole). — Les origines du Festin des Rois à Besançon, par M. Auguste CASTAN (prouve que cet usage ne remonte pas au-delà du XIVe siècle, et qu'il fut une conséquence de la dramatisation de l'office des Rois dans les églises de la ville, ce qui avait fait également transférer au jour des Rois le divertissement public de la chevauchée de l'empereur, emprunté aux coutumes allemandes, lequel avait lieu auparavant à Besançon le premier janvier). — Le compositeur musical Guillaume du Fay à l'église de Saint-Étienne de Besançon en 1458, par M. Auguste CASTAN (texte d'une consultation de tonalité musicale, qui démontre que l'abbé Baini, trompé par une similitude de noms, a confondu mal à propos le célèbre compositeur Guillaume du Fay avec un chantre-ténor de la chapelle Sixtine, mort en 1432 ; cette rectification chronologique a des conséquences importantes quant aux époques d'existence de nos vieux contrapuntistes français). — Le prince Charles-Henri de Vaudémont (1649-1723), par M. L. PINGAUD (issu du singulier mariage de Charles IV, duc de Lorraine, avec Béatrix de Cusance, il aida la France à conquérir la Franche-Comté en 1668 et défendit la place de Besançon contre le grand roi, en 1674, tenta la fortune dans bien des camps et finit en sybarite dans sa petite principauté de Commercy). — A. CASTAN. La mort de François Ier et l'avènement de Henri II, d'après les dépêches secrètes de l'ambassadeur impérial Jean de Saint-Mauris (publication faite d'après des dépêches récemment retrouvées de la collection Granvelle, documents qui complètent et corroborent les révélations de même nature faites par M. le baron de Ruble dans sa *Jeanne d'Albret*, et par M. Ch. Paillard dans le t. V de la *Revue historique* ; accessoirement l'auteur donne des détails aussi neufs que complets sur la carrière de l'ambassadeur Jean de Saint-Mauris, beau-frère du garde des sceaux Nicolas de Granvelle).

XXIX. — **Mémoires de la Société d'émulation du Jura.** 2e sér., 4e volume, 1878. — Ulysse ROBERT. Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de Paris, 2e et dernière partie. (Établie avec un soin méticuleux et d'une manière définitive, cette nomenclature rendra grand service à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Franche-Comté : elle leur révélera une foule de documents intéressants, inédits ou peu connus, et leur évitera de longues et fastidieuses recherches. M. Robert a complété ce catalogue par un « inventaire sommaire des documents relatifs à la Franche-Comté, qui sont conservés aux archives nationales, » et par une savante dissertation de M. H. Bordier sur deux précieux mss.: le Lectionnaire de Luxeuil, du VIIe siècle, et l'Évangéliaire désigné sous le nom d'Apocalypse de Saint-Lupicin, du VIIIe ou du IXe siècle. Deux planches, dont l'une en chromolithographie, représentent un spécimen

de l'écriture et des fragments de la couverture de ces deux mss. — Clerc. Histoire des États-Généraux et des libertés publiques en Franche-Comté (suite ; près de trois cents pages sont consacrées à la période comprise entre Charles-Quint et Philippe IV (1530-1649). Nous nous réservons d'apprécier ce remarquable travail quand il sera terminé.) — Girard. Le siège d'Arbois en 1674 (substantielle étude, suivie d'une curieuse « Relation de la bataille de Dournon (1493) », publiée d'après un ms. de la bibliothèque d'Arbois). — Bernard Prost. Notice sur sept dalles funéraires franc-comtoises. — Id. Notice sur deux inscriptions du XIIe siècle de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs (neuf planches, dues à l'habile et scrupuleux crayon de M. Louis Clos, accompagnent ces notices et en rehaussent singulièrement l'intérêt).

XXX. — **Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura).** 20e année, 1879. Poligny, in-8o. — L. Pingaud. L'abbé Sanderet de Valonne, curé de Poligny, et son voyage en Westphalie et en Hollande (1794). P. 1, 33. (Détails intéressants sur l'état de l'Allemagne et la situation du clergé français en 1794). — Bernard Prost. Cahiers de doléances du clergé et des « gens de bien » du bailliage d'Aval (Poligny, 1789). P. 65, 97. — Lettre de M. le marquis de Montrichard à l'historien Chevalier au sujet de la seigneurie de Frontenay et des tombeaux celtiques que l'on découvre sur son territoire. P. 129. Hermann Ligier. L'éducation dans Rabelais. P. 133. — Max. Quantin. Quelques notes sur la captivité et la mort, à Poligny, de Jean IV, fils aîné de Jean III, dernier comte d'Auxerre (1369-1376). P. 161. — Bernard Prost. Droits curiaux de la paroisse de Chaux-des-Crotenay (1577). P. 193. — Traité entre la commune de Rahon et un maître d'école (1768). P. 225. — État ancien de la noblesse et du clergé de Franche-Comté. P. 321 (mémoire anonyme du milieu du XVIIIe siècle).

XXXI. — **Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.** 3e série, t. XXXIX. — Lettres inédites de Montesquieu, de Mme de Secondat, sa fille, du président Barbot, d'Isaac de Sarrau de Boinet, et du conseiller Jean-Jacques Bel, publiées et annotées par M. Jules de Gères. — Léonce de La Mothe (biographie), par M. Valat. — Usages des étudiants dans l'ancienne université de Bordeaux (1725-1751), par M. Brives-Cazes. — Quelques mots relatifs à la littérature macaronique à propos d'une satire inédite, par M. Gustave Brunet. — Variétés girondines, ou essai historique et archéologique sur la partie de l'ancien diocèse de Bazas renfermée entre la Garonne et la Dordogne (suite) par M. Léo Drouyn. — Discours de M. R. Dezeimeris, président. — Étude sur A. E. Faye, ancien bâtonnier, par M. L. Bordenave, etc. = En même temps a paru un volume spécial contenant : 1o La table historique et méthodique des travaux et publications de l'Académie de Bordeaux depuis 1712 jusqu'en 1875,

par feu M. Jules de Gères. — 2° Des documents historiques (1711-1713). — 3° Le catalogue des mémoires manuscrits de l'ancienne académie de Bordeaux dressé par M. A. R. Céleste, employé de la bibliothèque de la ville, où les mss. de l'ancienne académie sont déposés.

XXXII. — **Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.** Tome VI de la 2e série. — Deux comptes financiers de l'Agenais au temps de la conquête de ce pays sous Charles V, p. p. M. G. Tholin. — Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger, publiées et annotées p. Ph. Tamizey de Larroque. — Notice sur un exemplaire de *Loreloge de deuotion*, de Jehan Quentin, par M. Adolphe Magen. — Les manuscrits de la bibliothèque d'Agen, par M. G. Tholin.

XXXIII. — **Revue d'Alsace.** Janv.-mars 1879. — Roesch. *Liber Vagatorum*, le livre des vagabonds ou de la corporation des mendiants au xvie s. — Stœber. Les anciennes foires de Didenheim, Brunstatt et Kingersheim. — Reuss. L'Alsace pendant la Révolution (suite ; lettres de et à Necker, etc.). — D. Fischer. Le comté de Lützelstein sous la branche palatine de Veldens (suite ; 1556-1584). — Barth. Notes sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et aux environs (suite).

XXXIV. — **The Academy**. 20 Déc. — Howorth. L'origine des Croates (tirent leur nom de Cudrat, chef des Hunnugunduri, et sont de race bulgare et non slave, Cubrat ou Chorbat est identique à Horvath, nom hongrois). = 27 déc. An analytical Index to the series of Records known as the *Remembrancia,* preserved among the Archives of the city of London 1579-1664 (très utile). — *Lane Poole.* Numismatique des maures d'Espagne (art. important sur les ouvrages suivants de *M. F. Codera y Zaidin* ; Tratado de Numismatica Arabigo-Espanola ; Cecas Arabigo-Españolas. Estudio historico-critico sobre las Monedas de las abbadies de Sevilla ; estudio critico sobre la Historia y Monedas de los Hammudies de Malaga y Algeciras.) — Pocock. Notice sur le ms. Yelverton, n° 12 (série de pièces du xvie s.). = 31 Janv. Life and letters of Gilbert Elliot, sixth Earl of Minto 1807-1814. — *T. Arnold.* The life of Benedict Arnold. His patriotism and his treason (un des premiers soldats de l'Indépendance américaine, passé ensuite aux Anglais).

XXXV. — **The Athenaeum.** 13 Déc. 1879. — E. Scott. L'Eikôn Basilikè (6 documents provenant de sir E. Nicholas, dont le secrétaire fournit le ms. de l'Eikôn (suite le 27 déc. Tout concourt à désigner Charles Ier comme l'auteur). = 20 déc. Webb. Memorials of the civil War between Charles I and the Parliament of England as it affected Herefordshire (intéressant). = 10 Janv. 1880. Lancashire and Sheshire Church surveys 1649-1615, p. p. *H. Fishwick.* — *Tomlinson.* From Doncaster into Hallamshire. = 17 Janv. *Torrens.* Wellesley and O'Connell. Vol. I. The marquess Wellesley, architect of the Empire (excellent,

cf. *Acad.* 31 janv.). = 21 Janv. *Burton.* A history of the reign of Queen Anne, 3 vol. (bon livre, mais mal composé et contenant bien des négligences, cf. *Acad.* du 24 janv.). — *Curnow.* English history for schools (superficiel).

XXXVI. — **The Westminster Review.** Oct 1879. Cavour et La Marmora. — La Révolte des Indes. — Les Bohêmes et les Slovaques. Lord Brougham. = Janv. 1880. Les grands ducs de Toscane.

XXXVII. — **The Nineteenth century.** — Déc. 1879. Rowsell. Le Domesday Book du Bengale. — Stebbing. L'histoire du XVIIIe s. = Janvier 1880. Stratford de Redcliffe. George Canning. Son caractère et ses mobiles. — Spedding. Le Dr Abbott et la reine Elizabeth. = Fév. Sidgwick. La Psychologie historique.

XXXVIII. — **The contemporary Review.** Nov. 1880. — Sybel. L'ancien régime et la Révolution en France. — Lenormant. Le Déluge, ses traditions chez les anciens peuples. = Janvier 1880. Buchanan. Justinien. = Rawlinson. Le caractère et les écrits de Cyrus le Grand. = Fév. Lenormant. Le premier meurtre et la première ville.

XXXIX. — **Forschungen zur deutschen Geschichte.** XX. Bd. 1. H. — A Stern. La mission de Scharnhorst à Vienne en 1811 (d'après des documents conservés aux Archives de Vienne). — O. Richter. Les livres de géomancie d'Auguste Ier, prince-électeur de Saxe. — D. Koenig. Chroniqueurs de Mayence : Wolfgang Trefler, Hebelin von Heymbach, Benedict Gebhart, Jacob de Mayence. — H. Ulmann. Le Rêve de Hans von Hermansgrün; mémoire politique de 1495. — R. Roehricht. La prise de Saint-Jean d'Acre par les Sarrasins en 1291. (Récit très détaillé, appuyé sur une connaissance approfondie des sources dont la valeur est appréciée dans un appendice digne de la grande compétence de l'auteur). — F. Hirsch. La donation de Charles le Chauve au pape Jean VIII et le *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma* (Il est certain que Charles le Chauve accorda des privilèges à l'Église romaine, non immédiatement après son couronnement, mais seulement en 876, mais on ne peut se faire une idée de ces privilèges par le *Libellus,* auquel on ne peut attacher une véritable valeur historique. Ce document du xe s. n'avait pas encore été, croyons-nous, l'objet d'un examen aussi complet). — C. Platner. La façon dont les migrations germaniques ont eu lieu (montre que ces migrations ne se sont pas opérées en masse, mais d'une façon successive, qu'elles comprenaient des éléments de races différentes, que le souvenir de la communauté d'origine et les relations entre les émigrés et leurs frères restés dans la primitive patrie, se sont maintenus). = Mélanges : B. Simson. La question de l'origine des *Annales Laurissenses majores* (maintient contre Sybel qu'une partie au moins de ces annales peut être considérée comme des annales officielles du gouvernement de Charlemagne). — C. Hegel. Les burgraves de Mayence; additions et rectifications au travail inséré t. XIX, p. 571.

— G. Koehler. La bataille de Marchfeld; observations en réponse à O. Lorenz et se rattachant à un travail inséré t. XIX, p. 307). — Chr. Meyer. Le margrave Albert-Achille et le duc de Bavière-Ingolstadt, Louis le Barbu (texte de la plainte présentée en septembre 1446 au nom du duc Louis aux États de Francfort et réponse du margrave).

XL. — **Gœttingische gelehrte Anzeigen.** N° 33. — *Kohn* et *Mehlis*. Materialien zur Vorgeschichte des Menschen im œstlichen Europa. I. Bd. = N° 34. *Beheims-Schwarzbach*. Friedrich-Wilhelms Colonisationswerk in Lithauen (surtout des émigrés venus de Salzbourg). = N° 35. *Carapanos*. Dodone et ses ruines (art. imp. de Hirschfeld). = N° 43. *Krause*. Helius Eobanus Hessus (art. imp. de M. Geiger avec analyse de 7 lettres de Hessus inconnues à Krause et qui se trouvent à Bâle). = N° 45. Monumenta Germaniae. T. XXIV (analyse du volume). — *Liebermann*. Ungedruckte anglo-normanische Geschichtsquellen (excellent comme édition et critique). = N° 47. *Masius*. Flavio Biondo, sein Leben u. seine Werke (imp. pour l'histoire et l'historiographie du xve s.). = N°s 48 et 49. *Miaskowski*. Die schweizerische Allmend in ihrer geschichtlichen Entwickelung vom 13. Jahrh. bis zur Gegenwart (long et intéressant article de M. Hanssen).

XLI. — **Historisches Jahrbuch der Gœrres Gesellschaft.** Bd. I. H. 1. — G. Hueffer. Introduction (cette nouvelle Revue ne se propose point pour but la défense de l'Église, comme chez nous la *Revue des Questions historiques*: elle se place sur le terrain scientifique et veut donner un organe spécial aux historiens catholiques et développer parmi les catholiques le goût des études sérieuses. Elle donne une longue liste de collaborateurs, où nous relevons des noms honorablement connus : Baumann, Baumstark, Cardauns, Dudick, Gams, Grauert, Hefele, Janauschek, Jannsen, Kraus, Læmmer, v. Liebenau, v. Reumont, Stumpf Brentano, Will, v. Zahn). — Reumont. Extraits des papiers du cardinal d'York (lettres de la comtesse d'Albany et de son mari Charles-Édouard, frère du cardinal. Détails sur la correspondance du cardinal Maury et du cardinal d'York. Bref de Pie VI à Frédéric-Guillaume II de Prusse en 1794. Histoire de la famille bolonaise des Lambertini). — Helfert. Nelson devant Naples en juin 1799 (récit d'après les documents de la capitulation du château de l'Œuf et du château Neuf et de l'exécution de l'amiral Caracciolo). — Rattinger. Le diocèse du patriarche et métropolitain de Constantinople et ses relations avec l'Église bulgare au temps de l'empire latin de Byzance. — Weiss. Le développement de la chevalerie chrétienne (la légende de Roland). — Niehues. Les decrets électoraux d'Étienne III et d'Étienne IV (nie l'authenticité du dernier).

XLII. — **Archiv für die sæchsische Geschichte.** Neue Folge. Band. VI. Heft 2. 1879. — P. von Falkenstein. Les vêtements des princes Albert et Ernest de Saxe dans l'église d'Ebersdorf (ces vêtements ont été récemment imbibés de substances chimiques

et protégés ainsi contre une destruction complète). — DISTEL. Le testament du prince-électeur Maurice de Saxe (détails sur la blessure et la mort du prince-électeur. Texte du document original inconnu jusqu'ici. Signale une correspondance importante entre le prince et sa femme, découverte par l'auteur aux Archives de Dresde). — G. DROYSEN. Les négociations pour la paix générale dans l'hiver de 1631-32 (le landgrave de Hesse-Darmstadt Georges II en prit l'initiative en cherchant à détacher de l'alliance suédoise les princes-électeurs de Brandebourg et de Saxe. Quoique énergiquement appuyées à la cour de Dresde par un certain parti, particulièrement par Arnim, ces tentatives pacifiques furent repoussées par les deux princes-électeurs. Les négociations directes du landgrave avec Gustave-Adolphe, qui occupait sans le ménager le pays de ce prince à l'attitude équivoque, n'eurent pas plus de succès. Beaucoup de lettres inédites des princes mêlés à ces négociations). — DISTEL. Le duc Georges le Barbu de Saxe considéré comme historien (l'assertion de G. Fabricius, que ce prince a composé une biographie de son père Albert, repose sur une erreur).

XLIII. — **Archiv für Katholisches Kirchenrecht.** 1879. Heft 4. — LAH. De Borisi seu Michaelis I regis Bulgarorum successoribus usque ad subjugationem Bulgariæ ab anno 888-1019 (étudie d'une façon approfondie les rapports des Bulgares avec l'Église grecque et romaine. Le czar Siméon fut le premier, qui s'affranchit de la suprématie des patriarches de Constantinople pour se soumettre au saint-siège de Rome). — BELLESHEIM. Sur l'histoire du patriarcat dans le Brandebourg avant Frédéric II (critique du tome Ier des publications de M. Lehmann tirées des Archives de Prusse).

XLIV. — **Alemannia.** Jahrgang. VI. Heft 2 et 3, 1878. — CREGELIUS. Voyages de Jos. Ulsheimers en Amérique et description du pays (conclusion). — BIRLINGER. Les noms de lieux, de plaine et de forêts dans le Hohenzollern. — J. MEYER. Le registre municipal de Schaffhouse (publication du texte). = Jahrg. VII. Heft 3. 1879. BIRLINGER. Traités ascétiques d'Augsbourg (publications de textes). — MEYER. Alachmans ou Alamans? (polémique contre l'étymologie proposée par Baumann. L'auteur n'attache pas au mot Alamans d'autre sens que celui d'*universi homines*, nom par lequel les Semnons se désignaient. Les Romains ont considéré à tort comme un nom propre un nom désignant seulement des relations de citoyen à citoyen).

XLV. — **Rheinisches Museum für Philologie.** Bd. XXXIV. Heft 4. 1879. — A. SCHEFER. Les renseignements sur la construction des murs d'Athènes par Thémistocle (les écrivains postérieurs n'ont pu rien ajouter au témoignage inattaquable de Thucydide, I, 89. Éphore, qui a été suivi par Diodore, Cornélius Népos et Trogue Pompée, a grossièrement corrompu le récit de Thucydide). — LUDWICH. Un fragment de Diodore (tiré des scholies inédites de l'Odyssée). — BÜCHELER. Fragment d'inscription marse.

XLVI. — **Deutsche Rundschau**. Nov. 1879. Sur l'histoire de la guerre d'Orient 1853-56 (suite en déc.). — Autobiographie d'un général prussien (suite en déc., janv., fév.). = Nov. Hillebrand. L'Angleterre au XVIIIe s. (brillant essai). = Janvier 1880. Virchow. Troie et la citadelle d'Hissarlik. — Friedlænder. Le luxe de table.

XLVII. — **Sitzungsberichte der philologischen u. historischen Classe der Akademie der Wissenschaften zu München.** 1879. Heft. 1. — Würdinger. Souvenirs de Georges Schwartzerdt sur la guerre des paysans à Brettheim, 1525 (l'auteur était frère de Philippe Mélanchton et bailli de l'électeur-palatin à Bretten. Ses souvenirs se trouvent dans un ms. de la bibliothèque royale de Münich. L'auteur en donne une analyse complète). = 1879. Heft III. Heigel. Joseph-Ferdinand, prince-électeur de Bavière et la succession d'Espagne (exposé approfondi des négociations diplomatiques entre la Bavière et l'Espagne et publications de lettres et de documents inédits. Le prince-électeur est incontestablement mort de mort naturelle).

XLVIII. — **Abhandlungen d. philosophisch-philologischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften.** Bd. 15. Abth. 1. München. 1879. — Unger. L'ère de la ville de Rome (Recherches sur la chronologie romaine dans la période de 509 à 282 avant J.-C., fondées sur les indications des annalistes romains, trop dépréciés jusqu'ici. L'*interregnum* forme le commencement de la première année consulaire. Les années dont la chronologie romaine ne tint pas compte jusqu'à la fixation du début de la période au 1er janvier 153 avant J.-C. s'élèvent exactement au nombre de 11. Remarques importantes sur l'histoire politique de Rome pendant la période en question). — Thomas. Pour servir à l'histoire des sources du commerce vénitien (s'occupe du ms. *Capitolare dei consoli dei mercanti*, en donne la table des matières et publie plusieurs documents relatifs au *Fondaco de' Tedeschi* à Venise et au commerce de Venise avec l'Allemagne).

XLIX. — **Monats-Bericht der k. preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin**. Mai 1879. Berlin. — Dillmann. De l'époque de la composition du *Periplus maris Erythræi* (l'auteur se prononce pour l'intervalle entre 70 et 75 après J.-C. Données importantes pour l'histoire de l'Arabie ancienne).

L. — **Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande**. Heft 65. 1879. — Bone. Index des travaux insérés dans les *Jahrbücher* dans les 60 premières années de leur existence (très exact et très complet; comprend 211 pages).

LI. — **Bericht über Bestand und Wirken des historischen Vereins zu Bamberg.** 1879. — Kilian. Quatrième invasion des Prussiens dans l'evêché de Bamberg pendant la guerre de sept ans (exposé approfondi des négociations du général prussien von Kleist avec les autorités de Bamberg en novembre 1762 sur la contribution de guerre imposée à l'évêché. Ce ne fut qu'à la suite d'une oppression

croissante de la population que l'évêque Adam-Frédéric réfugié à Wurzbourg se prêta à la déclaration de neutralité exigée par Kleist, et il fallut encore de longues négociations pour arriver à la paix définitive avec la Prusse). — G. v. Horn. Le couvent des Clarisses à Bamberg (Histoire, statuts, documents).

LII. — **Verhandlungen des historischen Vereines für Nieder-Bayern**. Bd. 20. Heft 1 u. 2. 1879. — Hoeger. Études sur le registre de donations du cloître de Rohr (révision du texte, liste de noms de lieux et de personnes et commentaire spécialement consacré à la topographie). — Hærtl. Notices historiques sur la mark de Reisbach-sur-Vils (premières vicissitudes et regeste de documents de 1438 à 1714). — Dœllinger. Compte-rendu de la fête célébrée le 4 juillet 1877 à Abensberg pour l'anniversaire de la naissance de Jean Aventin.

LIII. — **Mittheilungen des historischen Vereines für die Pfalz.** VII. 1878. — Heintz. Le château-fort de Trifel. — Id. Fragments de l'histoire du comté de Falkenstein sur le Donnersberg (1500-1667). — Mayrhofer. Compte-rendu de la découverte de tombes hunniques à Kaiserslautern dans l'été de 1878. — Schaudein. Décision judiciaire de Neuhofen 1534. — Description du pillage d'Annweiler par les Suédois 1639 (d'après une relation contemporaine). = VIII. 1879. Ney. Histoire de la diète de Spire en 1529 (repose sur des recherches approfondies dans les Archives. Appendice composé de lettres et d'actes inédits tirés des Archives de Bamberg, Stuttgart, Munich, Wurzbourg, Francfort, Spire et Augsbourg).

LIV. — **Würtembergische Jahrbücher für Statistik und Landeskunde.** Jahrgang. 1879. Band. I. Hælfte I. — V. Riecke. Histoire de la constitution et des assemblées politiques de Wurtemberg (depuis le temps le plus ancien jusqu'à nos jours. Nomenclature de toutes les lois constitutionnelles, des ministres et des chefs de service depuis 1816, des membres de la chambre des députés et de la chambre haute depuis 1820). — V. Riecke et V. Camerer. Les impôts directs sur les revenus en Wurtemberg (exposé historique depuis 1470). = Bd. II, Hælfte 1. Aussi sous le titre : Wurtemberg, recueil trimestriel d'histoire locale. — V. Riecke. L'origine du domaine national du Wurtemberg. — Stælin. Le comte Eberhard l'Illustre a-t-il été marié plusieurs fois? (pas trois fois, mais seulement deux. Sa seconde femme fut Mechtilde d'Hohenberg). — Wagner. La ville impériale souabe Gmünd de 1523 à 1525 (d'après les actes originaux. Histoire des efforts de la Réforme dans le domaine religieux. L'auteur accorde une attention particulière aux prédicateurs réformés Schilling et Althamer. Pendant la guerre des paysans, de nombreuses négociations eurent lieu entre ceux-ci et la ville impériale, qui offrit aux premiers sa médiation. Après la guerre, le parti aristocratique chercha, avec l'aide de la confédération souabe, à revenir sur toutes les réformes, mais fut obligé de faire quelques concessions dans l'ordre

ecclésiastique). — Lemcke. Le corps des officiers wurtembergeois du XVIIIe s. (énumération des étrangers au service du Wurtemberg). — Revue de la littérature historique wurtembergeoise en 1878. — Klemm. Recherches héraldiques. — Buck. Les Celtes de la Souabe aux VIIIe et IXe siècles (indications des noms de personnes d'origine celtique fournis par les documents. L'auteur croit qu'une immigration gallo-franque a eu lieu sous les Carolingiens). — Kornbeck. Pour servir à l'histoire des Greck, famille patricienne d'Ulm au XIVe et XVe s. — Bossert. Contributions à l'histoire de Thierberg et de Künzelsau (querelles entre les comtes de Hohenlohe et le seigneur de Stetten au XVe s.). — Dürr. Les Juifs à Heilbronn pendant la guerre de trente ans (le général français qui commandait à Heilbronn en 1647, La Varenne, se prêta à l'établissement de plusieurs juifs dans la ville, contrairement à ses privilèges. Exposé des observations faites par le conseil de la ville à cette occasion). — V. Riecke. Pour servir à l'histoire des préliminaires du Zollwerein (extraits des dépêches de l'envoyé wurtembergeois K. A. von Wangenheim). — Meyer von Knonau. Les relations des localités du Nibelgau avec l'abbaye de S.-Gall. — Peter et Buck. Antiquités récemment découvertes à Mengen (découverte d'un autel romain, d'une étuve, etc.). — Lettres inédites du duc Charles-Auguste de Saxe-Weimar et du duc Charles de Wurtemberg au professeur J.-C. Majer (1774-1783). — Pfister. La bataille d'Herbsthausen entre les Bavarois et les Français 1645 (la défaite de Turenne doit être attribuée en partie au peu d'homogénéité de ses troupes et à l'imperfection du service des avant-postes). — Caspart. Les camériers impériaux des Hohenstaufen, von Lindach, Siebeneich et Geislingen et leurs résidences.

LV. — **Jahrbücher des Oberhessischen Vereins für Localgeschichte.** 1879. — Deichert. Le *Hainhaus* près Grüningen (compte-rendu de la découverte d'un *castellum* romain, dont la destination paraît avoir été de protéger contre les attaques des Chattes la gorge située entre le Wartberg et les hauteurs qui lui font face). — Gareis. Anciennes tombes germaniques à Giessen. — Gareis. Sur un ms. du « petit droit impérial » (le codex important et jusqu'ici disparu de la *lex imperatoris* se trouve à présent à la bibliothèque de l'Université de Giessen). — Irle. La « Marche d'Altenstadt » (recherches d'histoire juridique sur l'organisation et les tribunaux des Marches. Remarques sur les fortifications romaines des frontières dans la Wetteravie). — Klewitz. Chronique du village de Wetterfeld en Wetteravie 1608-1654 (d'après le registre paroissial, qui décrit en détail les souffrances causées par la guerre de Trente ans). Esquisses sur la guerre de la succession d'Autriche tirées du journal d'un bourgeois de Giessen (1744-45). Ordonnance hessoise de 1766 contre l'usage du café.

LVI. — **Archiv für hessische Geschichte und Alterthumskunde.** Bd. XIV. Heft 3. 1879. — Diefenbach. Documents d'archives de Friedberg en Wetteravie (procès-verbaux de délibérations,

nécrologes, comptes d'hôpitaux, etc. du XVe et du XVIe s.). — LEYDHECKER. Sur l'histoire ancienne de l'artillerie hessoise. I (premiers développements de l'artillerie hessoise. Exposé très approfondi de toutes les guerres de Philippe le Magnanime de Hesse et des institutions militaires par lui fondées. Études sur les opérations militaires de la ligue de Smalkalde et sur la guerre contre le Wurtemberg 1534). — MATTHÆI. L'association de Baumkirche dans la ville de Laubach. — CHRIST. Regeste des documents relatifs à la Hesse qui se trouvent dans le recueil de la Société d'antiquités de Mannheim. — SCHENK ZU SCHWEINSBERG. Décisions judiciaires de la maison palatine à Alzei (texte et commentaire). — V. COHAUSEN et E. WŒRNER. Ponts romains sur le Felsberg dans la Bergstrasse.

LVII. — **Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde.** Jahrgang. XII. 1879. Heft 1 et 2. — JACOBS. Hierographia Wernigerodensis (description des antiquités religieuses du comté de Wernigerode). — KAWERAU. Pour servir à l'histoire religieuse et scolaire d'Eisleben de 1525 à 1536. — Ces deux fascicules contiennent en outre un grand nombre d'articles, qui ne se rapportent qu'à l'histoire locale du Harz.

LVIII. — **Mittheilungen des Vereins für hamburgische Geschichte.** Jahrg. II. 1879. N° 9. — WOHLWILL. Manifestations politiques au Théâtre français de Hambourg en 1799 et 1805 (d'après les rapports de l'envoyé prussien du temps).

LIX. — **Geschichtsblætter für Stadt und Land Magdeburg.** XIV. Jahrgang. 1879. Heft 2. — HÜLSSE. Trois écrits sur la catastrophe de Magdebourg en 1631 (lettres écrites de Brunswick et de Brême et peignant sous les couleurs les plus effrayantes la cruauté des troupes de la ligue). — WINTER. Le patronage ecclésiastique du couvent de Notre-Dame au moyen âge. = Heft 3. HERTEL. Documents pour l'histoire du couvent de Notre-Dame à Magdebourg. — HOLSTEIN. Documents et regestes pour l'histoire du couvent d'Ammensleben (avec une liste des abbés). — ZOEPKE. Les Magdebourgeois et leurs voisins à l'Université d'Heidelberg, 1386-1662. — WINTER. Mss. récemment découverts de la chronique des évêques de Magdebourg.

LX. — **Jahresbericht des altmærkischen Vereins für vaterlændische Geschichte zu Salzwedel.** 1879. — V. MÜLVERSTEDT. Pour servir à l'histoire militaire de la vieille Marche au XVIIIe s. (études approfondies et d'après les documents sur l'histoire primitive des deux régiments prussiens en garnison dans la vieille Marche, leurs quartiers, leurs chefs et leur licenciement). — BARTSCH. Où était située la forteresse la plus ancienne de Salzwedel? (non loin de l'église de Notre-Dame). — BARTSCH. Inscriptions de la vieille Marche. — V. GRABA. Les bractéates de Rœmenzien (important pour l'histoire de la monnaie brandebourgeoise). — V. M. La commanderie des Hospi-

taliers à Werben (liste chronologique avec commentaire). — Contributions à l'histoire ancienne des familles nobles de Tilsen, d'Einwinkel et de Krœcher.

LXI. — **Jahresbericht des Vogtlændischen alterthumsforschenden Vereins zu Hohenleuben verbunden mit dem Jahresbericht des Geschichts- und Alterthumsforschenden Vereins zu Schleiz.** 1879. — Alberti. Les chevaliers teutoniques en Thuringe et dans le Vogtland. — Alberti. Les statuts de la ville de Schleiz de 1492. — Fritsche. Les troubles du Vogtland en 1525 (fait d'après les documents. Le récit traditionnel d'une défaite de l'armée des paysans près de la Possig ne mérite aucune créance, cette armée mit bas les armes quand parut le duc Georges de Saxe. Les Archives saxonnes n'offrent non plus aucune trace du sac du château des chevaliers teutoniques à Dobenau. Renseignements sur les troubles de l'Erzgebirge).

LXII. — **Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte und Alterthumskunde**. Neue Folge. Bd. I. 1879. Heft 3 et 4. — Stechele. Sur la géographie de la Thuringe (limites, circonscriptions, nomenclature des localités de l'an 700 à l'an 1000. Énumération de tous les fonctionnaires pendant cette période et spécialement des comtes. Recherches sur les établissements des Hessois, des Frisons et des Franks à l'aide des suffixes des noms de lieux. Liste des colonies slaves et wendes. Histoire ecclésiastique de la Thuringe de l'an 700 à l'an 1000). — Wülcker. L'origine du style de la chancellerie de la Saxe électorale (ce style n'eut pas Frédéric le Sage pour auteur, il avait déjà été créé par son père Ernest). — Hahn. Fondation et destinées du couvent des Servites à Vacha. — Wernebürg. Études sur la généalogie des comtes d'Henneberg (conteste l'existence admise jusqu'ici sur de bonnes autorités de plusieurs membres de cette famille au XIIe et au XIIIe s. et dresse un tableau généalogique rectifié depuis 1078 jusqu'en 1300). — Lommer. Les ponts de la Saale au moyen âge. — Schulz. Le jugement de la cour du roi sous Frédéric Barberousse sur les biens du couvent de Pforte à Porstendorfer. — Wenck. Sur une chronique franciscaine d'Erfurt du XIIIe s. (insérée dans le tome XXIV des *Mon. Germ. hist.*). — Revue critique des publications de 1878 relatives à l'histoire de la Thuringe. — Stechele. La situation de Walada (l'armée franque dirigée contre les Slaves en 806 se réunit à Waldau près Bernburg).

LXIII. — **Baltische Studien**. XXIX. Jahrg. (Stettin). Heft 1. 1879. — V. Bülow. Inventaires de la commanderie des Hospitaliers de Wildenbruch de 1547 et 1560 (ces inventaires furent dressés à l'occasion de la saisie des biens de l'ordre par le duc de Poméranie Philippe Ier. — Kasten. Le *burgwallin* sur la Pregel (il est d'origine wende et représente un débris du château fort de Winborg brûlé vers 1177 par le roi Waldemar de Danemark). — V. Bülow. Règlement claustral de Wollin et de Marienfliess (de 1569). — Blasendorff. La

reine Louise en Poméranie. — Blasendorff. Documents sur l'occupation française (publication de plusieurs documents relatifs à l'administration française organisée en Poméranie après la capitulation de Stettin, le 29 oct. 1806, par l'intendant Laigle et les généraux de division Thouvenot et Liebert). — Loeffler. Le couvent de Bergen dans l'île de Rügen. — Compte-rendu de la découverte de nombreuses monnaies arabes et allemandes. = Heft 2 et 3. V. Bülow. Vol de bijoux au château ducal de Stettin, 1574 (publication des pièces y relatives). — J. Müller. Documents vénitiens pour servir à l'histoire du duc Bogislav X. Voyage en Orient en 1497 (d'après les *Diarii* de Marino Sanudo, sur la haute valeur historique desquels l'auteur s'étend longuement. Recherches sur l'importance de la marine vénitienne au xve s.). = Heft 4. Kühne. Le « Hundekorn » (ce droit levé sur beaucoup de biens-fonds de la Poméranie citérieure n'a aucun rapport avec la chasse du prince, c'est la partie de l'impôt qui était levée pour les besoins de la maison du souverain en grain de trois espèces, orge, avoine et seigle. Recherches très approfondies sur les impôts de la Poméranie citérieure au moyen âge). — V. Bülow. Inventaire de la succession de la duchesse Sophie de Poméranie (héritière d'Éric, roi de Suède, et veuve du duc de Poméranie Éric II, elle mourut en 1497 et laissa pour héritier son fils Bogislav X, après avoir dépensé une grande partie de sa fortune patrimoniale). — V. Bülow. Une ambassade tartare à Stettin (elle passa par Stettin en 1681 en se rendant à Stockholm pour nouer des relations amicales avec Charles XI. Texte de la réponse qui lui fut remise).

LXIV. — **Mittheilungen des Instituts fur œsterreichische Geschichtsforschung.** I. Band. 1. Heft. — H. Sickel. L'Institut historique autrichien (intéressante notice sur cette excellente institution qui, moins complète et moins richement dotée que notre École des chartes, est à d'autres égards plus compréhensive dans ses programmes et a sur elle l'avantage d'être non une école spéciale isolée, mais une annexe de l'Université, en étroite union avec elle). — Ficker. Neue Beitræge zur Urkundenlehre (très instructifs et nombreux exemples de discordances entre les dates et les noms des témoins dans les diplômes impériaux de la 1re moitié du xiiie s.). — Rieger. Die Urkunden K. Heinrich's II für das Kloster Michelsberg bei Bamberg (il y en a 9 dont 6 — numérotés dans les régestes de Stumpf 1645, 1650, 1651 a, 1652, 1677, 1731 — sont authentiques, mais les n°s 1645, 1650 et 1652 sont de 1017; 2 numérotés 1646 et 1684 sont faux; enfin le n° 1706 est authentique pour le fond, mais altéré dans sa forme). — H. von Zeissberg. Sur l'histoire de la fondation du monastère de Stams dans le Tyrol. — Thausing et Foltz. Le livre d'or de Prum (contenant les chartes du couvent). — Horcicka. La légende de Susanne et du roi Wenceslas. = Courtes communications. Instruction donnée par *Jeanne Ire* de Naples (1343-1381) pour les archivistes. — Deux poèmes du temps d'Otton IV

(sur le conflit avec Innocent III). — Diplômes signalés sur des reliures de la bibl. de Linz. — Notes et collations de Baluze sur un exemplaire de l'*Hist. de Tournus* par Chifflet qui est à la bibl. universitaire de Vienne. — Les Archives des comtes de Khevenhüller à Osterwitz en Carinthie. = Comptes-rendus. Die Rechte und Freiheiten der Stadt Wien, hrsg. v. *Tomaschek*, 2 v. (œuvre le recueil des Geschichtsquellen der Stadt Wien). — Das k. k. Kriegs-Archiv. — *Mühlbacher*. Die Urkunden Karl III (imp. travail de diplomatique). — Mühlbacher. Récents travaux de Joppi sur le Frioul et l'Istrie (art. très intéressant sur les publications relatives à ces provinces faites depuis 1856). — Les publications de l'Académie hongroise des sciences. — Mares. Les récentes polémiques sur les mss. de Grünberg et de Kœniginhof. — (La direction des *Mittheilungen* rendrait un grand service à ses lecteurs en faisant coudre ses fascicules. Le système des brochures non cousues est déplorable pour la conservation des livres.)

LXV. — **Archiv f. œsterreichische Geschichte.** Bd. 59. Hælfte 1. 1879. — Caro. Documents tirés de la chancellerie de l'empereur Sigismond (texte de 67 documents, relatifs au concile de Constance). — Kummer. La classe des *ministeriales* de Wildonie (s'occupe de leur histoire du XIIe au XIVe s. dans ses rapports avec la fondation de la souveraineté des Habsbourg en Styrie. Publications de 26 documents de 1277 à 1325).

LXVI. — **Denkschriften der Akademie der Wissenschaften z. Wien. Philologisch-historische Classe.** Bd. 29. 1879. Pfizmaier. Exposé du fonctionnarisme chinois (exposé d'une façon très complète tout ce qu'on sait de l'histoire du fonctionnarisme chinois depuis les temps les plus anciens).

LXVII. — **Bericht uber das Museum Francisco Carolinum.** Nebst der 31. Lief. der **Beitræge zur Landeskunde von Œsterreich ob der Ens.** 1879. — Fd. Krackowizer. Les Archives de Schlüsselberg (fondées par l'historien J.-G.-Ad. von Hoheneck dans son château de Schlüsselberg et devenues en 1834 Archives de l'archiduché par l'acquisition des États. Esquisse de la biographie du fondateur, né en 1669, mort en 1754. Description approfondie des archives).

LXVIII. — **Beitræge z. Kunde steiermærkisch. Geschichtsquel.** Jahrg. 16. 1879. — Von Zahn. Les origines et les anciennes possessions du couvent des Dominicains de Pettau (recherches sur les archives du couvent, ses chroniques, ses possessions et sa juridiction. Publication du très ancien « droit de vignage », important pour l'histoire de la viticulture). — Krones. Matériaux pour l'histoire des assemblées politiques en Styrie (regestes et extraits de documents relatifs à l'époque de Ferdinand Ier, 1522-1564). — Gomilschak. Matériaux pour l'histoire des corporations à Radkersbourg (textes du règlement professionnel et des privilèges de 18 corporations accompagnés d'extraits d'autres documents). — Orozen. Sachsenwart et Liebenstein (la première forteresse

souvent mentionnée au XIIIe et au XIVe s. était située sur la hauteur qui domine S.-Lorenzen. L'auteur relève les mentions du château de Liebenstein dans 10 documents du XIIIe et du XIVe siècle et le place là où est aujourd'hui Pragwald).

LXIX. — **Mittheilungen des historischen Vereins fur Steiermark**. 27 Heft. 1879. — KRONES. Pour servir à l'histoire des anciennes migrations de la haute Styrie (indication des noms de lieux, des stations et des voies commerciales d'origine romaine. La population celto-romane du Norique survécut à l'invasion germanique et ne disparut qu'au VIe s. devant l'immigration slave. Indication des noms des fleuves et des localités slaves. — L'immigration germanique, plus spécialement bavaroise, qui eut lieu plus tard, s'accomplit peu à peu et sans violence et absorba non seulement la plus grande partie des Slaves, mais aussi les quelques éléments celtes et romains qui avaient échappé à l'assimilation slave). — WICHNER. Du lieu d'inhumation de Christophe Rauber, administrateur de l'évêché (à Seckau. Matériaux pour sa biographie). — KRAUTGASSER. Études pour servir à l'histoire de la civilisation au XVIIe s. (d'après les actes du marché de Mureck. Traite du rôle des officiers municipaux, de la procédure civile et criminelle, de notes relatives aux guerres qui sévirent en 1663 et 1664, des mesures concernant la moralité publique, de la police sanitaire, de l'instruction publique, des impôts, des rapports entre la bourgeoisie et l'administration, etc.). — REICHEL. Un procès de sorcellerie à Harbourg (d'après des documents de 1546. Recherches sur la foi aux sorciers). — PEINLICH. Pour servir à l'histoire de l'imprimerie, de la censure et du commerce des livres à Gratz (d'après des documents d'archives du XVIe s. Renseignements importants sur la propagande réformée en Styrie, où la réforme trouva des adhérents passionnés parmi les imprimeurs). — OROZEN. L'église luthérienne de Scharfenau (recherche les derniers débris de cette église ruinée par les princes de Styrie).

LXX. — **Messager des sciences historiques**. 1879. Livr. 3. — VARENBERGH. La porte du grand béguinage à Gand. — BETHUNE DE VILLERS. Notice sur G.-J. Gérard, historiographe belge. — L. G. Revendication du pays de Malines par la maison d'Egmont, 1440-1564. — KERVYN DE LETTENHOVE. Le journal des otages de la ville de Gand. 1794. — Notes touchant les archives des États de Flandres conservées au dépôt de l'État à Gand (suite de la 4e livr. : Conseil de Frandre). — Comptes-rendus. — *Vorsterman van Oijen*. Geslachtregister van het vorstenhuis Waldeck Pyrmont. — *Bernier*. Dict. géogr., historique, archéo., biograph. et bibliogr. du Hainaut. — *D'Hoop*. Notice sur quelques branches de l'ancienne famille Goethaels. — *F. de Potter* et *J. Broeckaert*. Gesch. van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen. — Het Keizerohof en het hof van Margareta van Oostenrijk te Mechelen. = 4e livr. A. V. Sceaux de Nieuport. — EENENS. Les prov. belges ont reconquis en 1830 l'indépendance perdue en 1795.

LXXI. — **Revue de Belgique.** 15 janv. 1880. — Pergameni. La crise féodale et les jacqueries du XIVe s. — Camporino. Le général Mockel. = 15 fév. Van Keymeulen. L'Église et l'État en Espagne sous Philippe II.

LXXII. — **Russische Revue.** 7 Janv. 1879. — Rapport sur l'exploration du Pamir et sur les résultats de l'expédition scientifique à Ferghana. — Comptes-rendus. Le pèlerinage du prince Radziwill Sierotki en Palestine, 1582-1584, p. p. A. Hiltebrandt. = 8e fasc. Brückner. La question des femmes en Russie au temps de Pierre le Grand (importante et curieuse étude de mœurs). = 9e fasc. N. von Seidlitz. Esquisse historique et géographique du gouvernement de Bakou (suite d. les 11e, 12e fasc.). — Stieda. L'exposition anthropologique de Moscou en 1879. = 10e Fasc. Comptes-rendus. *Stralbitzkij*. Possessions des Turcs sur le continent de 1700-1879 (travail consciencieux sur des documents d'archives. De 1718 à 1878 la Turquie a perdu en Europe par 8 traités 10,666,09 lieues carrées). = 12e fasc. L'archeologie de la Crimée.

LXXIII. — **Archivio storico italiano.** 1879, 6e fasc. — Minieri-Riccio. Le règne de Charles d'Anjou ; suite, du 1er septembre au 29 déc. 1282. — Correspondance de Galiani avec le marquis Tanucci, publ. par Aug. Bazzoni, suite. — G. Rosa. Les Lombards à Brescia (intéressant, mais on ne saisit pas bien l'intention de l'auteur, la conclusion du travail). — Fr. Ambrosi. Le Trentin au moyen âge, suite (Frédéric dit *bourse vide*, comte de Tyrol, et les origines de la domination autrichienne dans le Trentin). — A. Cosci. Jérôme Savonarole et les nouveaux documents qui le concernent ; fin (intéressant, l'auteur constate que les documents découverts depuis l'ouvrage de Villari n'en ébranlent nullement la solidité et l'exactitude). — Comptes-rendus : *M. Tabarrini*. Gino Capponi, i suoi tempi, i suoi studi, i suoi amici. — *G. Claretta*. Storia del regno e dei tempi di Carlo Emanuele II, duca di Savoia. (T. II et III. Le 3e vol. contient les mémoires du duc.) — *Carlo Dall'Acqua*. Il comune dei corpi santi di Pavia e Ca' de' Tedioli (bon). — Variétés : Alvisi. I Fioretti di san Francesco, études sur leur composition. — Nécrologie : Isidoro La Lumia (cf. *Revue historique*, XII, 121).

LXXIV. — **Archivio veneto.** 1879. XVIII, 1re partie. — G. B. C. Giuliari. Histoire monumentale, littéraire et paléographique de la bibliothèque du chapitre de Vérone (renseignements sur plusieurs mss. de cette bibliothèque, d'après lesquels ont été faites des publications d'inegale importance). — L. Fietta. La *Rocca di Cornuda*, aujourd'hui la *Madonna di Rocca* dans le Trévisan. — G. Giorno. Les rubriques des *Libri misti* du sénat de Venise aujourd'hui perdus ; suite dans la 2e partie. — L. Cristofoletti. Documents historiques sur l'ancienne corporation des notaires de Vérone (1220-1806. Fin). — V. Padovan.

Documents pour l'histoire de l'atelier monétaire de Venise.— C. Cipolla. La chapelle des *Carcerati* à Vérone. — Comptes-rendus : *Leighton*. A history of Rome (écrite surtout d'après des travaux allemands). — Monumenta Germaniae historica. Conradi I et Heinrici I diplomata. Tomus I, pars I (éloge presque sans réserve). — *R. Bonghi*. Bibliografia storica di Roma antica. — Lettre de F. Stefani au syndic de Venise sur le legs fait à la ville en 1813, par Molin. — *A. Pompei*. Essai sur les enceintes de Vérone. — A part, la suite de l'expédition de Charles VIII en Italie par Marin Sanudo (suite dans la 2e part.). = 2e partie. E. Simonsfeld. La chronique d'Altinum (important. Cherche à déterminer la date et l'origine des morceaux qui forment le noyau de cette chronique. Les listes de doyens, de patriarches de Grado, d'évêques de Torcello et d'Olivolo, etc., qui constituent ce noyau ont été réunies vers la moitié ou au plus tard à la fin du xe s.) — C. Cipolla. Recherches historiques sur l'église de Sainte-Anastasie à Vérone. — L. Fulgio. Une bulle inédite du doge Pietro Ziani. — L. Fulgio. Plainte de dix villages du territoire de Bellune contre la commune de Bellune. — C. Cipolla. B. Campagnola. — Comptes-rendus. Memorie e documenti per la storia dell' Università di Pavia e degli uomini più illustri che v' insegnarono. — *G. de Dona*. Serie dei decani del capitolo della cattedrale di Belluno. — A propos du mariage de G. Protti de Longarone (lettre d'A. dal Molin à la fiancée, sur les événements principaux de l'histoire de Longarone). — *F. Pellegrini*. Mémoires et documents relatifs au pont de Capodiponte.— *L. Alpago*. Lettre missive du doge Loredan, du 10 février 1513. — *A. Visononi*. Le siège de Famagouste, journal contemporain. — *Mas-Latrie*. Les comtes de Jaffa et d'Ascalon, du xiie au xixe s. (reproduction, avec certaines modifications, du travail inséré dans la *Bibl. de l'École des Chartes*).

LXXV. — **Archivio storico lombardo**, 31 décembre 1879. — F. Cusani. Chronique des événements de 1733 et de la domination franco-sarde dans le Milanais, par Gabriel Verri. — P. Magistretti. Le deuil et les fêtes de la cour de Naples. (Relation de l'ambassadeur milanais Ant. Stanga à Ludovic Sforza, sur la mort de Ferdinand et l'avènement d'Alfonse d'Aragon en 1494). — Ghinzoni. Galeas-Marie Sforza et le royaume de Chypre (documents sur les tentatives faites par le roi de Naples et le duc de Milan pour arracher Chypre aux Vénitiens, de 1473-1474). — S. Davari. Documents sur le tribunal de l'inquisition à Milan (suite). — Une régie cointéressée au xive s. (Bail d'un impôt sur les marchandises vendues dans la ville et le comté de Pavie). — B. Prina. Rapport sur le congrès historique de Naples. — Chronique semestrielle des archives d'état de Milan (compte-rendu officiel de travaux publiés ou préparés d'après les archives). — Comptes-rendus : *D. Bartolini*. Recherches historiques et critiques sur le pape saint Zacharie et son pontificat (art. très bienveillant).

LXXVI. — **Archivio della società Romana di storia patria.**

Vol. II, 2e fasc. Le retard qui s'est produit dans l'envoi des fasc. 2 et 4 du tome II explique pourquoi nous n'en donnons l'analyse qu'aujourd'hui. Cf. *Rev. hist.* XII, 238, où il faut lire tome II au lieu de tome IV. — G. Tomassetti. La campagne romaine au moyen âge (suite dans le fasc. 4. Travail topographique important. Liste des propriétés qui bordaient la voie Appienne et la voie Ardéate). — G. B. Beltrani. Felice Contelori et ses études dans les archives du Vatican. — G. Cugnoni, Notes du commentaire de Fabio Chigi (Alexandre VII) sur la vie d'Agostino Chigi (suite qui se continue dans le fasc. 4). = Variétés : Mandats sur la trésorerie délivrés par Sixte V. — Document de 1319 sur l'université de Rome. = Bibliographie : Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum saec. vi-ix (en louant, comme elle le mérite, l'œuvre de Waitz, M. Giorgi regrette que le plan du recueil n'embrasse pas les sources postérieures au ixe s., telles que la *Cronaca Volturnense*). — *Moritz Brosch*. Papst Julius II und die Gründung des Kirchenstaats (fait surtout d'après les documents vénitiens. Le meilleur ouvrage sur ce sujet). — *P. Ewald*. Studien zur Ausgabe des Registers Gregors I. Extrait du *Neues archiv*. (plan de l'édition en préparation des lettres de Grégoire-le-Grand). — *L. P.* Memorie intorno alla vita di Silvestro Aldobrandini raccolte e illustrate (avec des documents sur le pontificat de Paul IV). — *G. Schuster*. Girolamo Savonarola, Arnold von Brescia. Zwei kirchen-historische Vortræge (sans valeur). = Fasc. 4. Giorgi. Cartulaires et registres de la province de Rome : le regeste de Farfa. (Aperçu des vicissitudes de l'abbaye par l'un des éditeurs du regeste de Farfa. Détails intéressants sur les quatre compilations formées par Gregorio di Catino. En appendice : 1° dissertation sur la *Constructio Farfensis* que Bethmann a cru à tort reconnaître dans le lectionnaire de Farfa, publié par lui dans Pertz, *Script.* XI. 2° Quatre diplômes impériaux échappés à la destruction des archives de l'abbaye, transcrits par Gregorio di Catino dans son regeste et montrant la confiance généralement méritée par celui-ci. 3° Texte de l'*Orthodoxa defensio imperialis*. — Variétés : A. Corvisieri. *Lamento* de Paolo de Petrone.

LXXVII. — **Curiosità e ricerche di storia subalpina.** 1880, 14e livr. — Saraceno. Jongleurs et menestrels, voyages, entreprises guerrières des princes d'Achaïe (1390-1438, curieux détails). — Promis. La Nobiltà d'Alexandria (ms. du comte C. Canepri, écrit entre 1750-1760). — Vayra. Musée historique de la maison de Savoie, les manuscrits à miniatures ; les œuvres des princes de Savoie, en particulier Philibert Emmanuel et Charles Emmanuel I). — Occella. Lettres de Marie-Clotilde de France, princesse de Piémont (1781-1783). — Perrero. Le président Joseph de Lescheraine, correspondant de Mme de Lafayette (président de la chambre des comptes de Savoie ; se trouva mêlé à toutes les difficultés entre Victor Amédée et Louis XVI, eut en 1703 le soin de la cour de Madame Royale à Gênes).

LXXVIII. — **Rivista Europea**. 1er janvier. — G. Capasso. Fra

Paolo Sarpi et l'interdit de Venise (suite. Rend compte de la polémique suscitée par le conflit. Le 16 janv. termine l'examen de la guerre de plume et commence l'exposé de la médiation entreprise concurremment par la France et l'Espagne). — A. Straccali. Les goliards ou clercs errants des universités du moyen âge (Golia n'est pas le nom d'un personnage réel, mais un nom de convention, comme plus tard celui de Pasquin). — P. Riccardi. L'éternuement et les préjugés qu'on y a attachés. — Comptes-rendus : *J. A. Froude.* Cæsar, a sketch. — *G. Claretta.* Ferrante Vitelli alla corte di Savoia nel secolo xvi. = 16 janv. N. Santi. Fulvio Testi et Charles-Emmanuel I de Savoie. — A. Herzen. La princesse Caterina Romanovna Dashkoff (suite).

LXXIX. — **Nuova Antologia**. 15 septembre. — Ciampi Ignazio. Pietro della Valle, il Pellegrino. Histoire de voyages du xviie s. (suite les 1er, 15 oct. et 1er nov.) = 1er octobre. E. Brizio. Les origines et les premiers siècles de Pompéï. = 1er nov. A. de Gubernatis. Nouveaux documents inédits pour servir à la biographie de Galilée. = 15 nov. A. Gennerelli. Piero Maroncelli et les Carbonari de 1815 à 1824. Documents tirés des archives de Rome.

LXXX. — **Il Propugnatore,** disp. 5. 1879. — A Neri. Lettre de frère Leonardo de Fivizzano contre Jérôme Savonarole, du 12 mai 1497 (reproduction d'un imprimé du xve s., unique, selon l'éditeur, ou du moins rarissime).

LXXXI. — **Giornale ligustico**, janv.-août 1879 (fasc. 1er-8). A. Remendini. Syndicatus ecclesie Januensis, 1311 (contient un catalogue de toutes les églises du diocèse, antérieur de 76 ans au registre de la curie archiépisc. de Gênes de 1387, déjà publié par Belgrano). — A. Dufour. Un sceau gênois du xiiie s. — M. Spinola. Du gouvernement aristocratique de la Rép. de Gênes au temps des doges biennaux, c.-à-d. de 1528 à 1797. — A. Neri. Observations critiques sur l'anecdote de Tommasine Spinola et de Louis XII (réduit à ses vraies proportions le récit fantastique de Jean d'Auton sur les amours des deux personnages et la prétendue mort de Tommasine par suite de chagrins d'amour. C'est une réponse décisive à un article plein d'erreurs et de confusions, de M. Ademollo, dans la *Rassegna settimanale*, et réfuté déjà en partie dans la *Rassegna* même). — G. B. Brignardello. Les vicissitudes de l'Amérique méridionale et spécialement de Montevideo en Uruguay, depuis la découverte jusqu'à nos jours.

LXXXII. — **Rassegna settimanale**. 21 décembre 1879. — Comptes-rendus : *Frassi.* Il governo feudale degli abbati del monastero di S. Ambrogio maggiore di Milano nella terra di Civenna in Valassina (superficiel). = 28 déc. Comptes-rendus : *Gregorovius.* Urbano VIII e la sua opposizione alla Spagna e all' imperatore, episodii della guerra dei trent' anni (ajoute trop de foi aux *avvisi* et aux *diarii* du temps). = 4 janv. 1880. — La condamnation à mort (fragment des mémoires de L. Settembrini). — Karl Hillebrand. Napoléon Bonaparte premier

consul (à propos des mémoires de Mme de Rémusat. Art. original et suggestif). = 11 janv. — E. Masi. Lodovico Castelvetro (à propos du livre d'A. Ploncher sur cet esprit indépendant du XVIe s.). — G. de Castro. La guerre de la succession d'Autriche d'après la poésie milanaise du temps. — Comptes-rendus : *R. Bonghi*. La storia antica in Oriente e in Grecia.

LXXXIII. — **R. Deputaz. di storia patria** (Bologne). — 23 nov. 1879. — Gozzadini, première partie d'une étude sur Nanne Gozzadini et Baldassarre Cossa (fragments d'histoire bolonaise de la 2e moitié du XIVe s.).

LXXXIV. — **R. Deputazione veneta di storia patria.** — Documenti. 1re série, t. IV. *Codice diplomatico padovano*. (Les documents qui le composent vont de 1101 à 1155, et l'éditeur, M. A. Gloria, les a fait précéder d'une dissertation sur l'histoire de Padoue et de deux glossaires, l'un de la basse latinité, l'autre de la langue vulgaire.)

LXXXV. — **R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti**. Séance du 16 nov. 79. — A. Gloria. Mémoire sur Fr. Pétrarque et Albertinus Mussatus, d'après des documents inédits (deux se rapportent à Pétrarque et à ses relations avec Venise et avec le seigneur de Padoue; 14 à Mussatus; ils éclaircissent quelques points de sa vie de 1282 à 1329. M. Gloria a résolu divers problèmes sur la famille et les possessions d'Albert Mussatus, et a pu fixer sa mort à Chioggia, au 31 mai 1329).

LXXXVI. — **Società ligure di storia patria**. 1879. Vol. VII, p. 2, fasc. 1. — Vigna. Suite du cartulaire des colonies tauro-liguriennes de 1453 à 1475 (cette publication importante, commencée depuis 12 ans, sera terminée par un supplément qui paraîtra bientôt). = Vol. XIII, fasc. 3. Claretta. Entreprise contre Gênes, sous le règne de Louis de Savoie. — De Simoni. Chronique de Gênes, en français, d'Alexandre Sauvaige (Salvago) (publiée pour la première fois d'après un ms. du XVIe s. de la bibl. de Berne). — Staghero. Notes sur le doge Paolo da Novi (décapité par ordre de Louis XII, en 1507). — De Simoni. Lettre de Bartolomeo Senarega à Giovanni Pontano, sur l'entreprise de Megollo Lercari à Trebizonde (tiré du ms. lat. 5900 de la bibl. nat. de Paris, d'autres documents suivront). — *De Simoni*. Les comptes de l'ambassade au khan de Perse en 1292 (publication bien faite et très importante pour l'histoire de la géographie et du commerce).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Granier de Cassagnac, mort le 31 janvier dernier à l'âge de 72 ans, avait publié une série d'ouvrages dont l'autorité est fort contestée à cause de la violence des partis pris de l'auteur et de son peu d'esprit critique, mais qui témoignent cependant de recherches assez sérieuses et d'une certaine vigueur d'esprit. Cela est surtout vrai de son *Histoire du Directoire* (1851-1856). Il a encore publié une *Histoire des causes de la Révolution française* (1850), une *Histoire de la chute de Louis-Philippe, de la Révolution de février et du rétablissement de l'empire* qui est une œuvre de courtisan, et enfin des *Souvenirs du second empire* remplis d'anecdotes curieuses, mais dont l'exactitude paraît fort souvent douteuse.

— M. Léonce de Lavergne, mort le 6 janvier dernier, avait écrit un excellent livre sur les *Assemblées provinciales sous Louis XVI.*

— M. Bachasson de Montalivet, mort le 4 janvier dernier, laisse de nombreux papiers historiques sur le premier empire, hérités de son père, et des mémoires personnels volumineux sur le règne de Louis-Philippe. Il en a ordonné la publication immédiate.

— M. Poujoulat, mort le 5 janvier dernier, a été le collaborateur assidu de Michaud dans ses travaux sur l'histoire des croisades et pour la publication de la *Collection de Mémoires relatifs à l'Histoire de France.*

— Le 24 oct. dernier est mort M. Ch. Ouin-Lacroix, chanoine du second ordre du chapitre de Saint-Denis, auteur d'une *Histoire de l'église et de la paroisse de Saint-Maclou de Rouen* et d'une *Histoire des anciennes corporations d'arts et de métiers de la ville de Rouen* (1850).

— M. E. de Torquat, chanoine d'Orléans, un des fondateurs de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, auteur d'une *Histoire de Saint-Aignan* et d'une *Histoire de l'église de Cléry,* est mort le 18 juillet dernier.

— Nous annonçons avec un vif regret la mort de M. L. Delayant, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, décédé le 24 juin 1879. Bien qu'il fût professeur de philosophie au lycée de La Rochelle, c'est surtout l'histoire provinciale qui a été l'objet de ses publications. Signalons en particulier l'*Histoire du Rochelais* (1870), l'*Histoire du dép. de la Charente-Inférieure* (1872), des études sur les *Historiens de la Rochelle* (1873), etc. Il laisse de nombreux manuscrits, dont le plus important, la *Bibliographie historique rochelaise*, sera publié aux frais du conseil municipal par le successeur de M. Delayant, M. G. Musset, aidé de MM. P. Gaudin et de Richemont. M. Delayant était non seulement un

travailleur infatigable, mais un homme dévoué à toutes les œuvres utiles et un esprit des plus élevés. Les articles de critique historique qu'il publiait dans les journaux de sa province étaient remarquables par leur compétence et leur fermeté.

— Le 28 nov. 1879 est mort M. François Preux, né à Douai le 20 juill. 1822, ancien magistrat, qui avait collaboré activement aux *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, et surtout aux *Souvenirs de la Flandre wallonne*. Ses travaux ont trait surtout à la sigillographie et à l'archéologie douaisienne. Il laisse de nombreux travaux manuscrits sur l'histoire de la Flandre.

— Le département de l'Aude vient de perdre son archiviste, M. Mougnès, érudit d'un rare mérite, d'autant plus remarquable qu'il s'était formé seul et sans guide aux travaux d'érudition. Fils d'un jardinier, un accident le rendit infirme ; il entra comme scribe à la préfecture de l'Aude, et fut attaché aux archives. Humilié de voir que son chef ne savait rien de son métier, il résolut de le remplacer, apprit le grec, le latin, l'italien, l'histoire, se fit à lui-même une paléographie, une diplomatique, un glossaire du latin des chartes. Il remplaça son chef, et nous lui devons la publication de l'Inventaire des archives de Narbonne et celle des archives de Cuxac d'Aude.

— On annonce le décès à Bordeaux de M. Henri Feuilleret, ancien professeur d'histoire, qui avait publié, en collaboration avec M. de Richemond, *la Biographie de la Charente-Inférieure*. Il était secrétaire de la Société de géographie de Bordeaux. On lui doit de nombreuses publications pédagogiques, des études sur saint Louis, sur les grands navigateurs du xve siècle.

— M. Fustel de Coulanges a été nommé directeur de l'École normale supérieure en remplacement de M. Bersot. Le choix d'un historien pour cette situation éminente, et d'un historien qui, comme maître de conférences, a toujours enseigné le dédain des généralités vagues, l'attachement scrupuleux aux sources, le respect des règles de la critique, est un symptôme du triomphe de l'esprit scientifique sur la culture purement littéraire. Il y a quinze ans, la direction de l'École n'avait que du dédain pour les travaux des historiens ; nous applaudissons à cette nomination d'un historien, et d'un historien tel que M. F. de C., qui témoigne des progrès qu'a faits l'Université depuis 1865.

— M. Albert Réville a été nommé titulaire de la chaire de l'*Histoire des religions* créée au collège de France.

— On sait qu'un *Congrès bibliographique international* s'est tenu à Paris du 1er au 4 juillet 1878. Les rapports lus au congrès viennent d'être réunis en volume (Paris, Société bibliographique) Il en est de fort intéressants, et malgré le point de vue religieux particulier auquel se placent tous les rapporteurs, malgré les éloges bien naturels et en partie mérités qui sont prodigués à diverses reprises au Polybiblion,

les jugements y sont d'une assez grande impartialité. Signalons les rapports suivants, qui intéressent spécialement l'histoire : *Terrat*, les Études sur le droit depuis 1867 ; *Beauvois*, l'Archéologie préhistorique de la Suède depuis 1867 ; *Arcelin*, l'Anthropologie et l'Archéologie préhistorique ; *Duchesne*, Études sur les antiquités chrétiennes ; *Vaesen*, les Sources de l'histoire de France ; *M. de la Rocheterie*, les Publications relatives à la Révolution ; *Allain*, l'Histoire de l'instruction primaire ; *Thédenat*, l'Épigraphie romaine en France ; *A. de Barthélemy*, les Progrès de la numismatique. — D'autres rapports passent en revue les recueils périodiques des divers pays, les revues critiques de bibliographie, les sociétés bibliographiques. La plupart de ces rapports ne parlent, il est vrai, que des publications les plus importantes et ne prétendent pas donner des énumérations complètes. Il faut faire exception pour le catalogue si bien fait et si utile de M. Paulowski sur les *Travaux bibliographiques* de 1867 à 1878.

Il est à regretter qu'on ait joint une entreprise de propagande religieuse à un congrès qui, par sa nature même, devrait se tenir sur le terrain, non pas même de la science, mais de la bibliographie. Y mêler des hommages à Léon XIII, des actes de foi, des toasts au Verbe-Christ, c'est en exclure tous les esprits indépendants et restreindre à un étroit cénacle ce qui gagnerait à être une œuvre impartiale et universelle.

— M. G. Hanotaux fait tous les mardis à 5 heures, à l'École des hautes études, un cours sur la *Diplomatie du règne de Henri IV*.

— M. Flammermont fait le vendredi à 2 heures, à l'École libre des sciences politiques, un cours sur les *Institutions administratives, financières et judiciaires de la France avant* 1789.

— M. l'abbé de Broglie a été chargé, à l'Université catholique de Paris, d'un cours d'*Histoire des cultes non chrétiens*.

— L'Académie de Stanislas décernera deux prix de 1000 fr. : 1° au meilleur ouvrage imprimé ou manuscrit se rapportant à la Lorraine ou aux Trois Évêchés ; 2° à l'auteur du meilleur mémoire sur la condition des classes agricoles ou industrielles en Lorraine avant 1766. (Terme utile 31 déc. 1880.)

— Voici les thèses soutenues le 19 janvier par les élèves de l'École des chartes (promotion 1880) pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe : M. Chevreux : *Recherches sur les Grands Jours de Troyes sous Charles V et Charles VI ;* M. Couard-Luys, *Introduction au Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil, suivie du cartulaire ;* M. Couraye du Parc, *La mort d'Aimeri de Narbonne ou la bataille des Sagittaires,* chanson de geste du XIIIe siècle, texte critique ; M. Estienne, *Étude sur le gouvernement et l'administration de la ville d'Orléans* (XIIe-XVIIIe siècle) ; M. Giraudin, *Essai sur la preuve testimoniale dans les lois germaniques de la première race ;* M. Hanotaux, *Les Intendants des provinces, origine et premiers progrès de leur institution* (1550-1631) ; M. Kaulek, *Étude critique sur le Rosier des guerres ;* M. Loriquet, *La Franche-Sergenterie des*

chapitres cathédraux et des collégiales et en particulier la franche-sergenterie du chapitre de Reims; M. Mortet, *Étude sur la vie et l'administration de Maurice de Sully, évêque de Paris* (1160-1196) ; M. Philippon, *La Provence de* 1245 *à* 1252 (premières années du règne de Charles Ier) ; M. Rouchon, *Conon de Béthune, trouvère* (XIIe-XIIIe siècle) ; M. Teulet, *Le Liber Brevium de Martin V.*

— La Société de littérature chrétienne, qui siège à Lille, met au concours pour 1881 une étude philologique, historique et archéologique sur Prudence.

— Nous devons réparer une erreur commise par nous dans notre dernière chronique (t. XII, p. 245, l. 24). C'est à M. van Werveke seul qu'est due la découverte des deux mss. de Guy de Bazoches.

— Les *Mémoires de Talleyrand*, dont on a beaucoup parlé à propos de la publication des souvenirs de son amie Mme de Rémusat, ne doivent paraître qu'en 1888. Talleyrand les avait légués à M. de Bacourt avec ordre de les publier 30 ans après sa mort, mais en l'autorisant à reculer ce délai s'il le jugeait nécessaire. M. de Bacourt mourut en 1865 et laissa le manuscrit à MM. Andral et Chatelain, en leur prescrivant de reculer de vingt ans la publication, c'est-à-dire jusqu'en 1888. Ce sont, dit-on, les passages relatifs à M. Thiers qui ont motivé ces retards (cf. le *Voltaire* du 6 février).

— M. A. Sorel a fait paraître le ... et le 25 janvier dans le *Temps* deux articles remarquables sur Napoléon et Metternich. Ils avaient été précédés d'un portrait finement tracé de l'heureux diplomate.

— M. A. de la Berge a publié dans le *Siècle* pendant les mois de janvier et de février une série d'articles intéressants sur Mme de Rémusat et Metternich.

— Notre collaborateur M. G. Hanotaux vient d'être attaché au service des archives du ministère des affaires étrangères.

— M. Eug. Muntz a découvert dans les archives romaines les comptes des travaux exécutés par les papes à Avignon et dans les environs de 1319 à 1370. Ces comptes paraîtront dans un ouvrage sur les arts à la cour des papes pendant le moyen âge, qui contiendra en outre un inventaire du mobilier de Boniface VII.

— M. Maurice Vernes va publier à la librairie Leroux une *Revue de l'histoire des religions* qui fera partie des *Annales du musée Guimet.*

— M. Leprêtre, imprimeur à Dieppe, entreprend la réimpression annotée et corrigée de l'histoire ecclésiastique de la province de Normandie par Ch. Trigan, au prix de 45 fr. pour les souscripteurs et 60 fr. pour les autres acheteurs. L'ouvrage formera huit volumes.

— M. Cauvet, avocat à Narbonne, a préparé le Recueil des actes de la commanderie des hospitaliers de Saint-Jean de Jerusalem conservés aux archives de la Haute-Garonne. La préface de cette importante

publication sera consacrée à l'histoire de la propriété dans le Languedoc.

— L'éditeur Dumoulin prépare la publication d'une histoire des institutions municipales de la France et une histoire religieuse de la Révolution française.

— M. Léonce de Rouffeyroux vient de publier chez Dentu : le *Portugal* d'après des documents inédits.

— On annonce la prochaine apparition d'une revue mensuelle qui sera publiée à Aix par une Société d'érudits sous le titre de *Revue sextienne historique, littéraire, scientifique et archéologique*. Les fondateurs de ce recueil ont l'intention de reproduire les manuscrits inédits importants soit pour les lettres, soit pour l'histoire, qui se trouvent épars dans les bibliothèques du midi de la France. Nous ne saurions donner trop d'encouragements à une aussi recommandable entreprise.

—M. R. Chantelauze prépare une édition de Ph. de Commynes d'après un ms. très important qui a appartenu à Diane de Poitiers et qui fournit de très nombreuses variantes au texte jusqu'ici connu.

— M. de Fierville a fait paraître la première partie de l'étude si piquante sur Ph. de Commynes qu'il a lue l'an dernier au congrès des sociétés savantes (*Documents inédits sur Ph. de Commynes*. Première partie : La ferme du sel aux Ponts-de-Cé et la Galéasse Nostre-Dame. Havre, imp. Lepelletier). Les documents qu'il a recueillis dans les archives de la Manche montrent en Commynes un fermier du sel très avide et très peu scrupuleux. Quant à la Galéasse Nostre-Dame, dont il parle dans ses mémoires, nous en possédons maintenant toute l'histoire, qui est fort piquante. Nous regrettons que cette brochure si intéressante ne soit tirée qu'à cent exemplaires.

— Signalons aussi le texte important publié par M. C. Rivain (*Le Rouleau des Morts de Solignac,* texte et commentaire. Limoges, imp. Chapoulaud) ; ce rouleau des morts est plus considérable qu'aucun de ceux édités par M. Delisle dans le recueil qui fait partie de la collection de la Société d'histoire de France. Il renferme les noms de 323 églises, abbayes et prieurés. M. R. a dressé l'itinéraire suivi par le *rotliger* qui était chargé d'annoncer la mort de l'abbé Hugues de Solignac (1240) et de demander en tous lieux des messes et des prières pour son âme. Le rouleau était primitivement plus considérable encore. Il a été mutilé. Un index donne la concordance des noms latins et français.

— M. Fr. Lenormant vient de faire paraître un ouvrage important intitulé : *Les Origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions de l'Orient antique : essai de commentaire des onze premiers chapitres de la Genèse*. (Paris, Maisonneuve.)

— M. P. Pierret vient de publier un *Essai substantiel sur la mythologie égyptienne* (Paris, Vieweg, 83 p. gr. in-8).

— M. E. Masqueray vient de faire paraître une traduction avec com-

mentaire de la *Chronique d'Abu-Zacharia* sur l'histoire des Mozabites. (Paris, Delagrave.)

— M. A. Balaguer y Marino vient de publier à Montpellier (Hamelin frères, 40 p. in-8) un texte catalan fort curieux, le code de police d'Empurias en 92 art., *Ordinacions del comtat d'Empurias.*

— Le douzième fascicule de la Bibliothèque des écoles de Rome et d'Athènes contient une *Étude sur Céphalonie* de M. Riemann, et le treizième un catalogue des manuscrits grecs de la bibl. privée de Pie II auj. au Vatican par M. L. Duchesne. (*De Codicibus mss. graecis Pii II in bibl. Alexandrino-Vaticana schedas excussit.* L. D. — Paris, Thorin.)

— Nous n'en avons pas fini avec les divagations sur l'apostolicité des Églises des Gaules. M. l'abbé Bellet a détaché d'un ouvrage en préparation sur les évêques et le diocèse de Grenoble au moyen âge une *Dissertation sur la mission de saint Crescent, disciple de saint Paul, évêque et fondateur de l'église de Vienne dans les Gaules au Ier siècle de l'ère chrétienne* (Lyon, Brun ; Valence, Lantheaume, 1879, xvi-43 p. in-8). Signalons deux autres ouvrages sur le même sujet: De Meissas, *l'Évangélisation des Gaules* (Paris, Sauton), et Bremenson, *Essai sur les origines des églises des Gaules* (Paris, Berche et Tralin).

— Le *Polybiblion* réclame avec raison une édition de la correspondance diplomatique de Jean de Saint-Mauris, conseiller au parlement de Dôle, professeur de droit à l'Université de cette ville, président du conseil d'État des Pays-Bas, ambassadeur près la cour de France de Marie, gouvernante des Pays-Bas (1541), puis de Charles-Quint (1544-1554), correspondance conservée à Paris, à Besançon, à Bruxelles et à Vienne, et dont on a pu constater l'importance par les publications de MM. de Ruble, Paillard, Gachard et Castan.

— M. Edmond Cabié, dans son travail sur les *Événements relatifs à l'Albigeois pendant la querelle du comte de Foix et du duc de Berry* de 1380 à 1382 (Albi, Nouguiès), élucide un grand nombre de points obscurs de cette lutte en se servant de la chronique de Miquel del Verms ainsi que des comptes et des délibérations du conseil de la ville d'Albi dont il publie de nombreux et intéressants extraits. Il prouve que les deux victoires attribuées par D. Vaissete à Gaston de Foix, et remportées d'après lui sur les routiers à Rabastens et sur le duc de Berry à Revel, se réduisent à une déroute des routiers licenciés par le duc de Berry et mis en fuite par des partisans de Gaston Phébus. — Nous voudrions que M. Cabié nous donnât une édition correcte et annotée de Miquel del Verms pour remplacer l'édition incorrecte de Buchon dans le Panthéon littéraire.

— La Société des archives historiques du département de la Gironde vient de faire paraître le tome XVIII de sa belle collection (Bordeaux, Ch. Lefebvre, in-4° de xxiv-614 p.). On y trouve un très grand nombre de curieux documents compris entre ces deux dates : 18 juillet 1246 —

31 octobre 1790. Une partie considérable du volume (p. 1-260) est occupée par les *Obituaires de l'église Saint-André de Bordeaux* (XIIIe et XIVe s.). Pour avoir une juste idée de l'importance des richesses contenues dans le 18e volume des *Archives historiques de la Gironde*, il suffit de parcourir la table chronologique et analytique des documents placés en tête du volume.

— Pendant que la Société des archives de la Gironde mettait en distribution (décembre 1879) le volume qui porte le millésime 1878, la Société des bibliophiles de Guyenne livrait au public la *Chronique d'Étienne de Cruzeau* (tome I, 1588 à 1605. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1879, in-8° de XII-324 p.). Étienne de Cruzeau était conseiller au parlement de Bordeaux, et sa chronique, publiée par M. Jules Delpit d'après le manuscrit autographe qui appartient à la collection de cet érudit, est assez intéressante pour mériter d'être rapprochée de la *Chronique bordeloise* de Jean de Gauffreteau (2 v. in-8, 1876-1878).

— M. L. Bougier a publié dans le *Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy*, et à part (Clamecy, Ve Cégrétin), une intéressante *Notice sur l'église Saint-Martin de Clamecy*. On y trouvera une lettre inédite de l'abbé Lebeuf sur les origines de Clamecy. Cette notice est suivie du texte inédit de la charte d'affranchissement accordée en 1304 à la commune d'Asnois par Regnaud Rongefer. Cette charte très complète est du plus vif intérêt.

— M. L. Courajod, dans son étude sur *Léonard de Vinci et la statue de Francesca Sforza* (Paris, Champion), a mis à peu près hors de doute qu'un dessin de la bibliothèque de Munich dont il donne la reproduction représente la fameuse statue si malheureusement détruite.

— Signalons un modeste, mais bien utile travail intitulé : *Catalogue général des matières scientifiques, historiques et littéraires contenues dans les cinquante volumes de l'Annuaire du Lot, dressé par M.* J. Malinowski, licencié ès-sciences, ancien professeur de l'Université (Cahors, 1879, in-f° de 24 p.). Quelques-uns des mémoires énumérés par M. Malinowski ont été rédigés par des érudits de mérite, tels que MM. J.-A. Delpon, J.-M.-Al. Chaudruc de Crazannes, F.-A. Calvet, Dr J.-B. Vidaillet, Émile Dufour.

— M. F. Julien a composé sous le titre *Papes et Sultans* (Plon) un livre brillant et confus où il a utilisé les ouvrages curieux du P. Guglielmotti sur la marine pontificale. Mais, sans parler du lyrisme constant du style, et d'une admiration indistincte pour tous les actes des papes qui va jusqu'à accorder du génie géographique à Alexandre VI à cause de la bulle *Inter caetera*, sans parler des erreurs historiques qu'on pourrait relever, M. Julien n'a guère vu que le côté militaire du sujet; il n'a pas vu que la papauté a plus d'une fois détourné la chrétienté de la lutte contre les Turcs pour s'occuper de celle contre les hérétiques, et enfin entretenu avec les sultans des relations diplomatiques parfois fort amicales. Tout cela est absent de ce livre fort incomplet.

— Dans un intéressant article du *Contemporain,* tiré aussi à part, l'*Oratoire et le Jansénisme au temps de Massillon* (Paris, Sauton), le P. Ingold, de l'Oratoire, réfute une à une toutes les assertions avancées au sujet du jansénisme des Oratoriens par M. l'abbé Blampignon dans son livre souvent partial et superficiel sur Massillon. Le P. Ingold va commencer prochainement la publication d'un *Essai de bibliographie oratorienne* et des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire par le P. Cloyseault. Il annonce pour plus tard un livre sur le *Jansénisme de l'Oratoire.*

— On vient de réimprimer à Aurillac (Bonnet-Picot) un document très précieux pour l'histoire de la Révolution : *La Révolution du Cantal, ou exposition de ce qui s'est passé dans la commune d'Aurillac avant et après le 9 Thermidor, rédigée par ordre du représentant du peuple Musset, envoyé dans le dép. du Cantal par la Convention nationale.* On y trouve de curieux détails sur les exactions des terroristes qui composaient le Comité révolutionnaire. Ils vendaient aux citoyens leur liberté et leur vie ; ils allèrent jusqu'à fabriquer de fausses lettres pour les faire racheter par ceux à qui elles étaient attribuées. Ils réussirent à faire durer ce système de *coquinisme*, comme dit le rapport, après le 9 thermidor jusqu'au 6 brumaire.

— Sous le titre : *La cheminée de Mme de la Poupelinière,* M. E. Campardon vient de publier, dans un charmant in-32 et avec pièces à l'appui (Charavay), le récit d'une aventure scandaleuse qui amusa fort le *tout Paris* de 1749 et dont le maréchal de Richelieu, le fermier-général la Poupelinière et sa femme, Thérèse d'Ancourt, furent les héros. Il y a joint de curieux détails biographiques sur le second de ces personnages ainsi que des renseignements bibliographiques sur le célèbre ouvrage de la Poupelinière : *Tableaux des mœurs du temps dans les différents âges de la vie.*

— Dans une lecture faite à l'Académie de Besançon le 29 janv. 1879, M. Pingaud a tracé, d'après les lettres de l'avocat J.-B. Fromageot, un tableau très piquant des mœurs de la capitale de la Franche-Comté au XVIIIe s. Cette lecture a paru dans le Bulletin de l'Académie, et à part sous le titre : *Un avocat dijonnais à Besançon de* 1746 *à* 1748. *J.-B. Fromageot* (Besançon, Dodivien).

— L'excellent *Dictionnaire de pédagogie* publié en ce moment par la maison Hachette, sous la direction de M. Buisson, donne sous les titres *Consulat* et *Convention* l'exposé le plus complet qui ait encore été fait de toutes les mesures et lois promulguées par ces deux gouvernements sur l'instruction publique. Ces art. sont de M. J. Guillaume.

— La courte étude de M. Baudel sur les *Écoles d'Albi de* 1380 *à* 1623 (Cahors, Laytou, 19 p.) renferme les plus intéressants détails sur le collège municipal de cette ville et sur le collège ecclésiastique de Sainte-Gemme, remplacés en 1623 par un collège de jésuites.

Allemagne. — Le 14 déc. 1879 est mort à Carlsruhe l'archiviste

Moritz Gmelin, né en 1839 à Ludwigsburg. D'abord théologien, il se tourna vers les études historiques et entra, en 1869, aux archives de Carlsruhe. Il y déploya une admirable activité. Les travaux qu'il a publiés dans la *Zeitschrift für Gesch. des Oberrheins* montrent ce que l'histoire pouvait attendre de lui.

— F. V. Mantels, professeur à Lübeck, né en 1816, est mort le 8 juin 1879. Il était connu par ses travaux sur l'histoire de la hanse teutonique, par sa collaboration aux *Hansischen Geschichts-Blætter* et par ses biographies de Lübeckois éminents insérées dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie*.

— Le dr G. Busolt, privat-docent à l'Université de Kœnigsberg, a été nommé professeur d'histoire ancienne à la même Université.

— M. Kolde, qui vient de publier un très bon travail sur l'histoire de l'Ordre des Augustins (*die deutsche Augustiner-Congregation und Johann von Staupitz, ein Beitrag zur Ordens-und Reformationsgeschichte nach meistens ungedruckten Quellen*. Gotha, Perthes, xiv et 466 p.), poursuit ses études sur le même domaine et entreprend la publication de la correspondance de Spalatin.

— M. F. L. Dammert, qui a fait récemment paraître un ouvrage sur Fribourg en Brisgau dans la seconde moitié du xviie siècle, a l'intention de publier une suite de travaux sur l'histoire de Fribourg.

— Dans la collection d'essais et conférences publiée sous la direction de M. Holtzendorff (Berlin, Habel), nous trouvons un essai curieux de M. T. Nippold sur la *Religion et la Politique ecclésiastique de Frédéric le Grand*, où l'auteur s'ingénie à démontrer la piété et la foi de l'ami de La Metterie et finit par en faire *un second Luther*. M. Nippold nous a rappelé la concierge du château de Potsdam qui, montrant aux étrangers le portrait d'une des maîtresses de Frédéric, vous dit d'un ton plein de componction : « Hier ist eine berühmte Dame, die der hochselige Kœnig Friedrich der Grosse sehr beehrte ! »

— C'est encore un monument de fétichisme monarchique et de chauvinisme prussien que le livre de M. E. Walter : *Die Politik der Hohenzollern bei den deutschen Kaiserwahlen* (Berlin, Liebel). Les Hohenzollern ont naturellement, dans les élections impériales, suivi toujours une politique absolument désintéressée et inspirée seulement par l'amour du bien général de l'Allemagne.

— En attendant le moment, prochain il faut l'espérer, où il nous donnera son *Histoire de Strasbourg*, M. Reuss continue à étudier sous toutes ses faces la vie de sa ville natale et à en faire connaître les détails. Ses *Notes pour servir à l'Histoire de l'Église française de Strasbourg* (Strasbourg, Treuttel et Wurtz, 146 p.) sont une véritable histoire, faite en grande partie sur des textes inédits, de cette église, depuis sa fondation en 1538, jusqu'à la suppression du culte en 1794. Dans sa *Strassburgische Chronik* 1657-1677 (Strasbourg, Schmidt, 155 p.) M. Reuss donne un supplément au *Mémorial de François Reisseissen* de

1667 à 1710, qu'il a publié en 1877. (Cf. *Rev. hist.*, IV, 236.) Ce sont des notes écrites par l'excellent Ammeister de 1657 à 1677, d'un intérêt surtout local, mais où se fait parfois entendre l'écho des événements politiques. M. Reuss a encore trouvé à ajouter des renseignements nouveaux sur la famille Reisseissen.

— L'éditeur Hagemann de Strasbourg annonce la réimpression de l'ouvrage de Weiss, *Représentation des Fêtes données par Strasbourg* pour la convalescence de Louis XV (1744). — M. Le Roy de Sainte-Croix fera paraître à la même librairie : *L'Alsace en Fête,* ou histoire et description des fêtes, solennités, réjouissance et cérémonies religieuses, civiles et militaires, publiques et privées, en Alsace.

— Dissertations universitaires (1878) : *Marbourg.* Langsdorf. Exercitationes Plutarcheæ. — *Münster.* Dederich. Quæstiones Ammianeæ. — Lindner. Acta et diplomata ad historiam sæc. XIV spectantio. — Weisweiler. De causa Hermacopidarum. — *Tubingen.* Kugler. Analecten zur Geschichte des 2 Kreuzzugs. — *Erlangen.* Iwan Müller. Die Universitæt Erlangen unter Markgraf Alexander. — *Greifswald.* Hirt. De fontibus Pausaniæ in Eliacis. — *Kiel.* C. Schirren. Über Machiavelli. = (1879) *Münster.* Deussen. Die pæpstliche Approbation der deutschen Kœnigswahl. — Huyskens. Albero von Montreuil, Erzbischof von Trier. — Tumbült. Kaiser Karl V und seine Beziehungen zu den schwæbischen Reichs-Stadten. — Koerting. Index scriptorum, quas Johannes Malalas chronographus Byzantinus laudavit. — *Rostock.* Schwartz. Die Fürsten-Empœrung von 1192 und 1193. — *Zurich.* Ernst. Geschichte des zürcher Schulwesens bis Ende des XVI. Jahrh.

Amérique. — Don Manuel Larraiuzar vient de terminer ses *Estudios sobre la Historia de America, sus Ruinas y Antiguidades, comparados con lo mas notable del otro Continente en los tiempos mas remotos, y sobre el origen de sus Habitantes*, 5 vol. in-8 (Mexico).

— MM. Griggs et Cie, de Chicago, vont faire paraître une édition de l'*Edda de Snorre*, publiée par M. Rasmus B. Anderson.

— M. Schouler va publier une *History of the United States under the Constitution* (W. H. et O. H. Morrison).

Angleterre. — Un oratorien de Londres, le P. Knox, vient de découvrir des lettres du cardinal Allen et la correspondance d'un imprimeur d'Anvers, principal intermédiaire des catholiques anglais avec leurs coreligionnaires exilés pendant le règne d'Elisabeth.

— Le 4e fascicule des fac-similés des chartes du *British Museum* contient la fin des diplômes antérieurs à la conquête normande, des papyrus de la période lombarde, les documents les plus anciens en français, et des Index.

— La maison Longmans publiera prochainement des extraits du Livre de raison de William Blundell, de la vieille famille catholique des Blundells de Crosby, et qui revint avec Charles II de Bréda.

— La collection orientale de Trübner et Cie va s'enrichir d'un nou-

veau volume, dû à M. A. Budge et qui, sous le titre de *An History of Esurhaddon, King of Assyria B. C.* 681-668, contiendra le texte assyrien des cylindres et des tablettes du British Museum.

— M. Howorth vient d'achever la 2e partie de son *History of the Mongols.*

— M. Furnivall va publier pour la New Shakspere Society la 2e partie de l'*Anatomy of the abuses in England in* 1583, de Philippe Stubbes.

— La *Société des Antiquaires* de Londres a adressé un mémoire aux lords commissaires de la Trésorerie pour leur proposer son aide dans le cas où ils voudraient entreprendre de nouvelles publications des documents conservés dans les archives publiques et privées, entre autres les rôles de la Chancellerie, les comptes de la couronne, les papiers d'État, des extraits des archives des grandes familles et enfin un Recueil des diplômes royaux.

— M. Clayden vient de publier un important ouvrage intitulé : *England under lord Beaconsfield : a Political History of six years* 1873-1880 (Kegan Paul et Ce).

— M. James Gairdner va publier pour la *Camden Society* un vol. de chroniques relatives au règne d'Henri VI. On y trouvera en particulier des notes de l'antiquaire Stowe s'étendant du règne d'Henri VI à celui d'Elisabeth.

Autriche-Hongrie. — Nous venons de recevoir le 1er fasc. d'une revue trimestrielle d'histoire et de diplomatique dirigée par M. Muhlbach avec la collaboration de MM. Sickel, Thausing et v. Zeissberg : *Mittheilungen der Instituts zur œsterreichischen Geschichtsforschung* (Innsbruck, Wagner, 6 fl. 50 k.). Nous saluons avec sympathie l'apparition de cet excellent recueil. (Voy. aux périodiques.)

— Une société vient d'être créée à Vienne pour l'étude de l'histoire du protestantisme en Autriche. Cette société publiera un recueil trimestriel.

— Le célèbre agitateur hongrois Kossuth va publier ses Mémoires.

Belgique. — L'histoire vient de faire une perte sensible dans la personne de M. Ferdinand Hénaux, décédé à Liège le 2 janvier dernier, à l'âge de 61 ans. Il a consacré toute sa vie à l'histoire de Liège, sa ville natale, et de l'ancienne principauté épiscopale dont Liège fut la capitale jusqu'à l'annexion de cet état et des Pays-Bas autrichiens à la République française (1794). Ses ouvrages principaux sont : *Histoire du pays de Liège depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (2 vol. gr. in-8o. — 3e édition, 1872); *Histoire de la bonne ville de Verviers* (1859); et *Charlemagne d'après les traditions liégeoises* (gr. in-8o, 1877). En outre, il a publié des monographies très nombreuses et souvent fort importantes sur son sujet favori.

— Peu de jours après la mort de M. Ferdinand Hénaux, la Belgique a perdu un autre historien d'un grand mérite, qui fut à la fois un écrivain et un homme d'Etat des plus remarquables. M. Paul Devaux était né à

Bruges en 1800. Il a joué un rôle prépondérant avec ses amis Rogier et Lebeau dans la révolution belge de 1830. Membre du Congrès national, puis de la Chambre des représentants jusqu'en 1863, il fut, sans jamais vouloir être ministre, l'un des chefs les plus respectés du parti libéral. En 1840 il fonda la *Revue nationale* qui fut l'organe des doctrinaires belges de cette époque. Retiré de la vie politique, il consacra sa vieillesse à l'histoire. En 1875 il publia, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, un excellent *Mémoire sur les guerres médiques*. La même année parurent aussi ses *Études politiques sur l'histoire ancienne et moderne et sur l'influence de l'état de guerre et de l'état de paix* (grand in-8° de plus de 650 pages). M. Paul Devaux laisse un ouvrage en cours d'impression sur l'histoire romaine, étudiée aussi spécialement au point de vue de l'influence de l'état de guerre et de l'état de paix sur le développement des peuples. Cet ouvrage posthume formera, dit-on, deux forts volumes in-8°. M. Paul Devaux est mort à Bruxelles le 30 janvier 1880. Depuis plusieurs années il était frappé de cécité, mais n'avait pas dû interrompre ses études favorites grâce au dévouement de sa fille qui lui servait de lectrice et de secrétaire.

— On annonce aussi la mort de M. le lieutenant-général Bruno Renard, auteur d'une histoire politique et militaire de la Belgique, et de M. Delepierre, archiviste des archives de la Flandre occidentale, dont il rédigea l'*Inventaire*. Il était un des principaux collaborateurs du *Messager des sciences historiques*.

— L'*Académie d'archéologie de Belgique* a mis au concours pour le 31 déc. 1880 (trois prix de 500 fr.) : 1° un travail concernant l'histoire ou l'archéologie de la province de Namur ; 2° étude sur les géographes belges du XVIe s. ; 3° éloge historique de Nicolas Rockox, le jeune, bourgmestre d'Anvers au XVIIe s.

— M. Gachard va faire paraître (Bruxelles, Muquardt) un volume important intitulé : *Histoire de la Belgique au commencement du XVIIIe s.*

— Le général comte Vander Meere et de Cruyshautem va publier à la même librairie des *Mémoires* pleins de détails curieux sur la fondation du royaume de Belgique et le règne de Léopold Ier.

— MM. Goblet d'Alviella, J. Schaar, E. Greyson, Ch. Lagrange, A. Gilkinet, C. Lemonnier, A. Samuel et Ch. Potvin, entreprennent sous le titre : *Cinquante ans de liberté*, de retracer la vie politique, littéraire, artistique, scientifique, économique et sociale de la Belgique depuis 1830. L'ouvrage formera 4 vol. in-8° (Bruxelles, Muquardt).

Bohême. — Dans un mémoire de l'*Académie royale des sciences de Prague*, M. I. Goll a publié un mémoire très intéressant, d'après des documents des archives de Vienne qu'il a publiés en partie, sur les négociations qui amenèrent l'empereur Joseph I à accéder en sept. 1707 au traité de Alt-Ranstaedt par lequel en sept. 1706 Charles XII avait détrôné Auguste II de Pologne, pour mettre à sa place Stanislas Leczinski. Le rôle de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche dans cet épisode en fait un prologue du partage de la Pologne.

Danemark. — Le 7 décembre 1879 est mort à Copenhague l'historien Jon Sigurdsson. Il naquit en Islande en 1811, et après avoir suivi les cours de l'université de Copenhague, il fut nommé secrétaire de plusieurs commissions, archiviste et bibliothécaire de diverses sociétés savantes. Il résidait tantôt en Islande, tantôt à Copenhague. Il a joué un rôle politique important comme député à l'Alting d'Islande depuis 1844 et comme publiciste ; il était le chef de l'opposition. Le gouvernement l'a néanmoins récompensé par une pension des services qu'il a rendus à l'Islande. Comme savant, il a peu produit ; on lui doit beaucoup de recherches intéressantes, mais non des découvertes scientifiques. Il connaissait admirablement l'histoire de son île natale et était consulté par tous les savants de son pays et de l'étranger. Ses éditions de diverses sagas, des chansons populaires islandaises, etc., sont excellentes. Il a publié un recueil des lois d'Islande, un *Diplomatarium Islandicum, etc.*

— Une société pour la publication d'anciens textes scandinaves (*Samfund til udgivelse af gammel nordisk Litteratur*) vient d'être fondée à Copenhague sous la direction de MM. Svend Grundtvig, Kaalaund, Lorenzen, Thomsen et Wimmer. Elle publiera des poèmes, des sagas chevaleresques, etc., en norrain, et des chroniques, des voyages, etc., en vieux danois.

— On trouvera dans le supplément au dictionnaire allemand de Meyer (*Meyer's Conversationalexicon,* publié en décembre 1879), un article sur la littérature danoise contemporaine, écrit avec une extrême partialité. La partie qui regarde l'histoire est pleine d'erreurs. L'auteur parle des *Nouvelles études historiques* de M. Schiern sans même savoir ce que contiennent ces volumes. M. Worsaae n'est pas nommé, tandis que des écrivains d'ordre secondaire sont portés aux nues. Un article où se retrouve le même esprit, mais qui ne regarde que les belles-lettres, a été publié par M. G. Brandes dans l'Academy du 11 octobre 1879.

Espagne. — La *Revista de Archivos, Bibliothecas y Museos,* naguère disparue, vient de renaître comme *Boletin historico,* publié par MM. José Villa-Amil, Eduardo de Hinojosa, A. A. Salazar et Marcelino Gesta. Ce Bulletin mensuel semble devoir se composer régulièrement de quatre parties : 1° Articles de fond appuyés sur documents, et principalement sur pièces inédites d'archives et de bibliothèques ; 2° Publication de documents historiques inédits ; 3° Bibliographie ; 4° Chronique. La première section est représentée, dans le numéro que nous avons sous les yeux, par un article critique de M. Francisco Codera y Zaidin sur la conquête de l'Aragon et de la Catalogne par les Musulmans ; par le commencement d'une étude de M. A. A. Salazar sur les divers systèmes d'abréviation en usage au moyen âge, et par une note sur la collection de manuscrits du temps du cardinal Cisneros qui existe à l'Université de Madrid, par M. J. Villa-Amil y Castro. Comme document, une lettre du duc d'Albuquerque à Cisneros. La chronique s'attache uniquement aux faits qui intéressent l'histoire littéraire. La

troisième section promet de ne pas être la partie la moins utile du recueil. C'est un sérieux commencement de *Revue critique*, qui, à en juger par l'article ferme et équitable consacré par l'un des directeurs mêmes du Bulletin, M. Ed. de Hinojosa, au livre de M. Coroleu, *El feudalismo y la servidumbre de la gleba en Cataluña,* fera honneur à l'Espagne. (*Revue critique.*)

— Le premier volume de la *Historia de los heterodoxos españoles,* par M. Marcelino Menendez Pelayo, paraîtra le mois prochain. Ce premier volume, fort de plus de 800 pages, s'arrête à la fin du xve siècle. L'auteur publie bon nombre de documents inédits parmi lesquels méritent d'être mentionnés une lettre d'Elipandus, le traité *De processione mundi* de l'archidiacre Gundisalvus, si intéressant pour l'histoire de la spéculation philosophique au moyen âge, quelques pièces sur l'hérésie des Albigeois, etc. (*Rev. crit.*)

— M. Aureliano Fernandez Guerra, l'auteur de tant de travaux sur les antiquités et la géographie de l'Espagne ancienne, a été chargé, par le ministère du *Fomento*, de la publication d'un ouvrage sur la géographie historique de l'Espagne. L'ouvrage de M. Guerra contiendra tous les travaux du même savant déjà publiés sur cette matière, refondus et complétés, et bien d'autres encore inédits. Il sera, en outre, enrichi d'un bon nombre de cartes, dessinées par l'*Instituto geografico de Madrid,* d'après les données de l'auteur. (*Rev. crit.*)

Italie. — Le 21 janvier dernier est mort M. Ignazio Ciampi, professeur d'histoire moderne à l'Université de Rome. Il était né en 1824. Malgré les événements politiques qui l'ont empêché de se livrer autant qu'il l'aurait voulu aux travaux historiques, il a publié des œuvres importantes : *Le cronache e gli statuti di Viterbo del* 1261 (1872), *Gli ultimi Duchi d'Urbino, I Cassiodori* (1876), *Innocenzo X e donna Olimpia Pamphili* et différents travaux sur les voyageurs italiens (Gemelli, Pietro della Valle). Sa critique n'était pas à la hauteur de son activité. Il laisse des travaux manuscrits, que publiera le prof. Castagnola.

— Le 3 déc. 1879 est mort à Gênes le marquis Maximilien Spinola, né en 1812, auteur d'ouvrages historiques estimés spécialement sur les trois derniers siècles de la république génoise, insérés dans les *Atti della Società Ligure di Storia patria* et dans le *Giornale ligustico.*

— On annonce la publication d'un recueil trimestriel, publié à Ancône sous le titre d'*Archivio storico marchigiano.*

— Le pape Léon XIII vient de prendre une série de mesures libérales qui lui assureront la reconnaissance du monde savant. Il a réorganisé le service de la bibliothèque, il a augmenté le nombre d'heures et de jours de travail, et il vient de former un comité pour la publication du catalogue des manuscrits. — Un autre comité a été formé pour la publication des documents les plus importants contenus dans les archives pontificales. Le même comité autorisera la communication des documents aux travailleurs du dehors pour lesquels on dispose un local.

L'*Accademia di Conferenze Istorico-Giuridiche*, créée par Léon XIII, qui est une vraie École pratique d'histoire et de philologie semblable à notre École des hautes études, contient des hommes éminents et va publier une revue trimestrielle : *Studi e documenti di storia e diritto* (sous la dir. de MM. C. Re et G. Salti. Palazzo Spada. 22 fr.). En rompant ainsi avec les traditions mystérieuses et défiantes de ses prédécesseurs, Léon XIII est rentré dans la tradition glorieuse des pontifes de la Renaissance, amis et promoteurs des études libérales.

— Le pape vient d'acquérir pour les archives du Vatican de nombreuses lettres des XVIe, XVIIe et XVIIIe s., et en particulier des lettres des cardinaux Farnèse, Sfrendati, Polo et de divers pères du concile de Trente.

— La commune de Novare fait réimprimer à part les *Statuts de Novare* de 1279 publiés par l'abbé A. Ceruti dans le t. XVI des *Monumenta historiae patriae* de Turin.

— La surintendance des archives toscanes vient de publier des *Documenti delle relazioni delle città toscane coll' Oriente e coi Turchi* réunis par G. Müller (Florence, Galileiana, in-4). On y trouve environ 300 documents grecs, latins ou italiens de 1108 à 1532 accompagnés de préfaces, notes, index et fac-similés. — Nous en reparlerons plus longuement.

— Le chanoine G. Bertocci vient de publier un travail incomplet, confus, et pourtant utile : *Repertorio bibliografico delle opere stampate in Italia nel sec. XIX, relative alla storia* (Rome, Armanni).

— M. Angelo Colombo a publié (Milan, G. Agnelli) une amusante dissertation : *Sulle Onorificenze delle varie nazioni.*

— M. A. Cosci a fait tirer à part (Florence, typ. Cellini) l'article approfondi et d'excellente critique qu'il a publié dans le 5e fasc. de l'*Archivio italiano* de 1879 sur *Girolamo Savonarola e i nuovi documenti intorno al medesimo.*

— L'éditeur Ferd. Ongania, de Venise, publie une œuvre inédite, dont voici le titre : *De Passagiis in Terram Sanctam, excerpta ex « chronologia magna » codicis latini* CCCCIX *Bibliothecae ad d. Marci Venetiarum, auspice Societate illustrandis Orientis latini monumentis edidit* G. M. T. Onoldinus (grand format in-folio). Cette édition comprend 160 exemplaires numérotés, dont 60 seulement seront mis en vente (prix : 50 fr.; à Paris, chez Ernest Leroux).

Pologne. — M. Th. Morawski est mort à Paris le 21 nov. dernier à l'âge de 83 ans. Il prit une part active à la politique de son pays et fut ministre des affaires étrangères pendant l'insurrection de 1831. Il vécut depuis cette époque en France et fut un des membres actifs de la Société historique et littéraire polonaise. Il publia en 1870, en polonais, une *Histoire de la Pologne après les partages*, et en 1872 une *Histoire de la nation polonaise* (Posen, Zupanski, 6 vol.).

Russie. — M. Schiefner, mort le 16 novembre dernier, professeur à

Saint-Pétersbourg, était à la fois un helléniste distingué et un orientaliste éminent. Il a laissé une série de mémoires sur le thibétain et de traductions du thibetain, la traduction du Kalevala et des poèmes héroïques des Tartares de Minussin, des essais sur les langues et l'ethnographie du Caucase.

— L'historien russe Soloviev a laissé un volume de son *Histoire de Russie* complètement terminé en manuscrit.

— Il vient de paraître en Russie une nouvelle revue historique appelée le *Messager historique* (*Istoricheski Viestnik*).

— M. J.-C. Grote, qui a déjà publié en 1878 les lettres de Catherine à Grimm, se dispose à publier pour la *Société historique* de Russie cinquante lettres de Grimm à Catherine.

Suède. — M. F. F. Carlson, ancien ministre de l'instruction publique, a dernièrement publié le tome V de son important ouvrage : l'*Histoire de la Suède sous les rois de la maison Palatine*. Il traite des dernières années de Charles XI et spécialement de la part considérable qu'a prise la Suède dans les négociations qui amenèrent la paix de Ryswick 1697.

— M. H. Hildebrand, qui vient de succéder à son père comme chef des collections historiques et archéologiques et du cabinet de médailles en Suède, a mis sous presse le premier tome d'un ouvrage longuement préparé, *Le moyen âge de la Suède*, exposition détaillée de la culture morale et matérielle, des mœurs et des institutions à cette époque. Cet ouvrage, richement illustré d'après les documents originaux, paraîtra en quatre volumes chez MM. Norstedt et fils.

— Grâce à l'initiative du chef actuel des archives du royaume en Suède, M. Bowallius, il a été ouvert pour quelques-uns des attachés à ces archives un cours de russe, et dès l'année présente on commencera la publication d'une collection intitulée *Écrits russes historiques traduits en suédois,* dont la première partie sera *Les relations politiques entre la Suède et la Russie au commencement du règne d'Alexandre I,* par M. Slobine, traduit par M. H. Hiœrne.

Suisse. — La Suisse vient de perdre le respectable Josef Schneller, archiviste de la ville de Lucerne, mort le 19 décembre 1879, âgé de 69 ans. Il avait fondé en 1843 avec Kopp le *Historische Verein der fünf Orte* et dirigeait depuis 1845 le *Geschichtsfreund.*

— M. A.-P. de Segesser vient de publier le tome I d'une biographie de Louis Pfyffer, le héros de la retraite de Meaux (1567) et l'un des hommes d'État les plus influents de la Suisse durant les dernières années du XVIe siècle (*Ludwig Pfyffer und seine Zeit,* Bd. I, Berne, Wyss, un vol. in-8° de VIII-676 pages).

— M. le chanoine Fleury vient de publier, avec la haute approbation de Mgr Mermillod, le tome I d'une *Histoire de l'Église de Genève depuis les temps les plus anciens jusqu'en* 1802. Le hasard seul de la plume nous fait citer cet ouvrage à côté de celui de M. de Sagesser : car ce

serait, ou jamais, le cas de dire des livres, comme des jours, qu'ils se suivent, mais ne se ressemblent pas.

— MM. les pasteurs Th. Claparède et Ed. Goty viennent de publier, sous le titre de *Deux héroïnes de la foi,* deux relations qui n'ont d'autre charme que celui de la piété, mais auxquelles de poignantes aventures donnent le plus précieux intérêt. C'est d'abord le *Récit des persécutions que Blanche Gamond, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné, âgée d'environ* 21 *ans, a endurées pour la querelle de l'Évangile* (1685-1688), — récit déjà publié en 1867 par M. Th. Claparède lui-même. Puis, en second lieu, un écrit du même genre dans lequel Jeanne Ferrasson, de Die, en Dauphiné, qui avait partagé la captivité de Blanche Gamond, et, comme elle, s'était réfugiée à Genève en 1688, a raconté à son tour les maux qu'elle avait soufferts. Une copie de ce dernier écrit a été récemment retrouvée dans le canton de Vaud, et comme la première édition de *Blanche Gamond* était depuis longtemps épuisée, MM. Claparède et Goty ont pensé qu'ils ne pouvaient mieux faire que de réunir, en les annotant avec soin, deux ouvrages qui s'éclairent et se complètent l'un l'autre.

— M. Hidber vient de faire paraître le tome II de sa *Schweizer Geschichte.*

— A la réunion de l'*Historische Verein* de Berne tenue le 13 déc. dernier, M. de Gonzenbach a lu un intéressant mémoire sur le rôle des envoyés suisses aux congrès de Munster et d'Osnabruck.

— La Société historique cantonale de Fribourg a tenu sa séance le 18 décembre. M. Niklaus Raedlé y a lu un mémoire sur l'histoire de la monnaie locale.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.)

Comte de Barral. Etude sur l'histoire diplomatique de l'Europe 1648-1791. Paris, Plon, 384 p. in-8°. — Baudrillart. Histoire du luxe, t. III. Paris, Hachette, 704 p. in-8°. — Beautemps-Beaupré. Coutumes et institutions du Maine et de l'Anjou, t. III. Paris, Pedone-Lauriel, 425 p. in-8°. — Boussuge. Organisation judiciaire des villes dans l'Empire romain et en France. Lyon, Georg, 250 p. in-8. — Catherine de Médicis. Paris, Plon, 300 p. in-18. — Hérelle. Documents sur les états généraux. Paris, Champion. — Louandre. La noblesse française sous

l'ancienne monarchie. Paris, Charpentier, 312 p. in-8°. — Marx. Essai sur les pouvoirs du gouverneur de province sous la République romaine. Paris, Thorin, 157 p. in-8°. — Michiels. L'invasion prussienne en 1792. Paris, Charpentier, 520 p. in-8°. — A. Molinier. Etudes sur l'administration de saint Louis et d'Alphonse de Poitiers dans le Languedoc. Toulouse, Privat, 430 p. in-4°, à 2 col. — Pignot. Barthélemy de Chasseneuz 1480-1541. Paris, Larose, 320 p. in-8°. — Vaurigaud. Histoire de l'église réformée de Nantes. Paris, Fischbacher, 377 p. in-8°.

Bodemann. Hermann v. Ilten. Hanovre, Hahn, 256 p. in-8°. — Brosch. Geschichte des Kirchenstaates. Bd. I. Gotha, Perthes, 489 p. in-8°. — Brückner. Der Czarewisch Alexis. Heidelberg, Winter. — Bruennenmeister. Die Quellen der Bambergensis. Leipzig, Engelmann, 295 p. in-8°. — Geschichte der Elsass. Strasbourg, Schulz. — Erhard. Aelteste germanische Staatenbildung. Leipzig, Duncker et Humblot, 82 p. in-8°. — Politische Correspondenz Friedrich II. Berlin, Duncker, 3 v. 472, 530 et 404 p. in-8°. — Gregorovius. Urban VIII im Widerspruch zu Spanien u. den Kaiser. Stuttgart, Cotta, 164 p. in-8°. — Harnack. Das Carolingische und das Byzantinische Reich, Gœttingen. Peppmüller, 103 p. in-8°. — Hassel. Die schlesischen Kriege u. das Kurfurstenthum Hannover. Hanovre, Hahn, 530 p. in-8°. — Hœhlbaum. Hansisches Urkundenbuch. 2 v. Halle, Waisenhaus, 524-395 p. in-4°. — Holzapfel. Untersuchungen üb. die Griechischen Gesch. v. 489-413. Leipzig, Hirzel, 192 p. in-8°. — Kraus. R. Encyclopaedie d. christlichen Alterthümer. 1re liv. Fribourg in B. Herder, 96 p. in-8°. — Marquardt u. Mommsen. Handbuch d. rœm. Alterthümer. T. VII. 372 p. in-8°. — Meltzer. Gesch. der Karthager. Berlin, Weidmann, 530 p. in-8°. — Mon. Germ. Hist. SS. Rer. Langobardicarum et Italic. Hanovre, Hahn, 636 p. in-4°; Diplom. reg. et imper. Germaniae. T. I, p. 1, 80 p. in-4°. — Ochenowski. Englands wirthschafthl. Entwickelung im Ausg. d. Mittelalters. Iena, Fischer, 261 p. in-8°. — Roth. Gesch. des rœm. Kœnigs Adolph I. von Nassau. Wiesbaden, Limbarth, 375 p. in-8°. — Schaefer. Die biblische chronologie. Münster, Russel. — Schwicker. Politische Gesch. der Serben in Ungarn. Pesth, Aigner, 416 p. in-8° — Thumser. De civium Atheniensium muneribus. Vienne, Gerold. — Wiegand. Urkundenbuch der Stadt Strassburg. Strassb., Trübner.

Burton. A history of the Q. Anne. Londres, Hackwood, 3 v. in-8°. Prix : 36 sh. — Hessels. Lex Salica, Londres, Trübner, in-4°. Prix : 50 sh. — Pattison. Milton. Londres, Macmilan, 100 p. in-12.

Cantino. Regesto di Farfa, t. II. Rome, Lœscher, 305 p. in-4°. — Frassi. Il governo Feudale degli abbati di S. Ambrogio. Milan, Agnelli, 375 p. in-8°. — Ghetti. Storia della Indipendenza italiana. Turin, Lœscher, 644 p. in-12. — Hortis. Studi sulle opere latine del Boccacio. Trieste, Dase, 956 p. in-4°.

Blœsch. Berner Taschenbuch. Berne, Haller, 298 p. in-12. — Du Bois Melly. La seigneurie de Genève et ses relations extérieures, 1720-1749. Bâle, Georg. — Henne am Rhyn. Kulturgesch. d. Judenthums. Liv. 1 et 2. Berne, Costenoble. — Roget. Etrennes Genevoises, 4e série. Genève, Carey, 222 p. in-12. — Id. Hist. du peuple de Genève. T. V, p. 1. Ibid. 310 p. in-12. — Segesser. Ludwig Pfyster u. sein Zeit. Berne, Wyn, 676 p. in-8°.

Balcescu. Istoria Romanilor sub Mihiu Viterut. Bucharest., Soc. Ac. Roumaine. 678 p. in-18.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

R. Lallier. Le Procès de C. Rabirius. 257

L. Bardinet. La condition civile des Juifs du Comtat Venaissin pendant le séjour des papes (1309-1376) 1

Albert Sorel. La diplomatie française et l'Espagne de 1792 à 1796. II. Le Comité de Salut public de l'an III et l'Espagne 279

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Ch. Bréard. Un corsaire normand sous Louis XIV. Mémoires de Jean Doublet de Honfleur 48, 314

Baron du Casse. Documents inédits relatifs au premier Empire : Napoléon Ier et le roi Louis 67, 354

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. — Réforme (A. Stern) 400

Danemark. — (J. Steenstrup) 122

France. — (G. Monod). 96, 360

Italie. — (A. Cosci). 109

Pays-Bas. — (J.-A. Wijnne) 417

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Alqvist. Konung Erik XIV sista Lefnadsâr 186

Mis de Belleval. Nos pères du temps passé. 202

Boss. Geschichte Basel 191

Busolt. Die Lakedaimonier u. ihre Bundesgenossen, t. I . . 154

Chantelauze. Le cardinal de Retz, t. I, II et III 208

Charvériat. Histoire de la Guerre de Trente Ans 448

Double. Brunehaut 163

Duruy. Histoire des Romains, t. V. 161

Ernouf. Maret, duc de Bassano 221

Hueffer. Der Rastatter Congress u. die zweite Coalition . . 456

Les Inventaires des Archives Nationales 136

Loménie. Les Mirabeau 214

Meyer. La Chanson de la Croisade contre les Albigeois . . . 434

Meyer et Pannier. Le Débat des Hérauts d'armes. 196

Ouspenski. Obrazovanie vtorago bolgarsko tsarstva 432

Palumbo. Giulio Cesare Vanini e i suoi tempi 446

Poehlmann. Die Wirthschaftspolitik der florentiner Renaissance 193

Posse. Analecta Vaticana 175

Prokesch Osten. Mein Verhæltniss zum Herzog v. Reichstadt. 224

Sarot. La Terreur dans le département de la Manche . . . 213

Pages
Schœnberg. Finanzverhæltnisse der Stadt Basel 189
Seeley. The Life and Times of Stein 459
Stadelmann. Friedrich Wilhelm I. in seiner Thætigkeit für die Landescultur Preussens. 454
Steenstrup. Vikingetogene mod Vest i det 9de Aarhundrede . 181
Taxes de la Pénitencerie apostolique, p. p. Dupin de St-André 441
Vasenius. Suomalainen Kirjallisuus 176
Vischer. Kleine Schriften, t. II 431
Waitz. Deutsche Verfassungsgeschichte, t. VIII 169
Woker. Das Kirchliche Finanzwesen der Pæpste 441
Zœller. Latium und Rom 159

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 469
2. Académie des Sciences morales et politiques. . . . 469
3. Actes de l'Académie de Bordeaux. 473
4. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux . . . 229
5. Archives des missions scientifiques et littéraires . . 225
6. Bibliothèque de l'École des chartes 225, 465
7. Bulletin Archéologique de Tarn-et-Garonne 469
8. Bulletin de la Soc. d'Agric. Sciences et Arts de Poligny 473
9. Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie . 471
10. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest . . 229
11. Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris 470
12. Bulletin de la Société d'Hist. du Protestantisme franç. 470
13. Bulletin de la Société historique de l'Yonne 471
14. Bulletin de la Soc. des Sciences, Lettres et Arts de Pau 228
15. Le Cabinet historique. 225
16. Le Correspondant 228, 467
17. Journal des Savants. 226, 467
18. Mémoires de l'Académie d'Arras 226
19. Mémoires de l'Académie delphinale 228
20. Mémoires de l'Académie de Dijon. 471
21. Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. 471
22. Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai . . . 470
23. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs . . . 471
24. Mémoires de la Société d'émulation du Jura 472
25. La Nouvelle Revue. 227, 467
26. Nouvelle Revue historique de droit 226, 466
27. Recueil de la Soc. d'Agr. Sciences et Arts d'Agen . . 474
28. Revue critique 226, 466
29. Revue du Dauphiné 468
30. Revue des Deux-Mondes. 227
31. Revue des Documents historiques 466
32. Revue de France 228, 467
33. Revue de Gascogne 227, 468

Pages
34. Revue générale de droit 226, 466
35. Revue historique nobiliaire. 227, 466
36. Revue du Lyonnais 227
37. Revue du Maine 468
38. Revue de Marseille et de Provence 468
39. Revue des Questions historiques 465
40. Le Spectateur militaire 468

ALLEMAGNE.

1. Alemannia 477
2. Akademie der Wissensch. zu Berlin (Monatsbericht) . 478
3. — — Munchen (Sitzungsber.) 478
4. — — — (Abhandlungen) 478
5. Archiv fur katholisches Kirchenrecht 477
6. Archiv. f. hessische Geschichte 480
7. Archiv f. die sæchsische Geschichte. 476
8. Baltische studien. 482
9. Bericht des histor. Vereins zu Bamberg 478
10. Deutsche Rundschau 478
11. Forschungen zur deutschen Geschichte. 475
12. Geschichtsblætter f. Stadt und Land Magdebourg . . 481
13. Gœttingische gelehrte Anzeigen 476
14. Historische Jahrbuch. 476
15. Hist.-polit. Blætter f. d. kat. Deutschland. 236
16. Historische Zeitschrift 229
17. Jahrbücher für die d. Armee u. Marine 236
18. Jahrbücher d. Oberhess. Vereins f. Gesch. 480
19. Jahrb. d. Vereins v. Alterthumsfreunden im Rheinlande 478
20. Jahresber. d. altmaerkischen Vereins f. Gesch. . . . 481
21. Jahresber. des Vogtlaend. Vereins zu Hohenleuben. . 482
22. Mittheilungen des deutschen arch. Institutions Athen. 226
23. Mittheilungen d. hist. Vereins für die Pfalz 479
24. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte zur Kœln . . 232
25. Mittheilungen d. Vereins fur hamburg. Geschichte. . 481
26. Neues Archiv 230
27. Neue Jahrbücher f. Philologie u. Pædagogik 234
28. Revue d'Alsace 229, 474
29. Rheinisches Museum f. Philologie 234, 477
30. Theologische Quartalschrift. 235
31. Theologische Studien 235
32. Verhandl. d. hist. Vereins f. Niederbayern 479
33. Vierteljahrschrift für Volkswirthschrift Politik, etc. . 235
34. Würtembergische Jahrbücher. 479
35. Zeitschrift f. d. Alterthum u. d. Literatur. 236
36. Zeitschrift des Harz Vereins f. Geschichte. 481
37. Zeitschrift d. Vereins f. hessische Geschichte. . . . 233
38. Zeitschrift d. hist. Vereins f. Nieder-Sachsen. . . . 234
39. Zeitschrift d. Vereins f. Geschichte Schlesiens . . . 232
40. Zeitschrift d. Nereins f. Thüringische Geschichte . . 482

Pages

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Akademie d. Wissenschaften z. Wien (Denkschriften) 484
2. Archeologisch. epigraphische Mittheilungen 237
3. Archiv zur Œsterreich. Geschichte 484
4. Beitrage z. Kunde Steiermærkischer Geschichtsquellen 484
5. Bericht über d. Museum Francisco-Carolinum . . . 484
6. Mittheilungen d. Institut. f. Œsterreich. Gesch.. . . 483
7. Mittheil. de histor. Vereins f. Steiermark 485

ANGLETERRE.

1. The Academy 237,474
2. The Athenaeum 237,474
3. Contemporary Review 475
4. The Nineteenth Century 475
5. The Westminster Review 475

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 485
2. Revue de Belgique. 486

ITALIE.

1. Accademia di scienze e lettere (Modène) 240
2. Archivio della società romana di storia patria. . . . 238
3. Archivio storico italiano. 238,487
4. Archivio storico lombardo 238,487
5. Archivio veneto 486
6. Commissione di storia patria (La Mirandole) 240
7. Curiosità di Storia Subalpina 488
8. R. Deputazione di storia patria (Bologne) 240,490
9. R. Deputazione di storia patria (Venise) 490
10. Giornale ligustico 489
11. R. Istituto lombardo 240
12. R. Istituto veneto 490
13. Nuova Antologia 489
14. Il Propugnatore. 489
15. La Rassegna settimanale. 239,489
16. Rivista Europea. 239,488
17. Società ligure di storia patria 490

RUSSIE.

1. Russische Revue 486

Chronique et Bibliographie 241,491
Liste des Ouvrages déposés au bureau de la Revue . . . 256, 507
Erratum. 256

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.12

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY